

Sous la direction de

Mohamed Berriane, Geneviève Michon

# Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ?

*Une expérience marocaine*



# Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ?

Une expérience marocaine



# Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ?

Une expérience marocaine

*Sous la direction de*  
Mohamed BERRIANE  
Geneviève MICHON

**IRD Éditions/Faculté des Lettres  
et des Sciences humaines de Rabat**

Marseille/Rabat, 2016

**Coordination éditoriale, fabrication**

Corinne Lavagne

**Mise en page**

Desk (53)

**Maquette de couverture**

Michelle Saint-Léger

**Maquette intérieure**

Pierre Lopez

**Photo de couverture**

Maison d'hôte et terroir de la vallée du Mgoun – © IRD/G. Michon

**p. 4 de couverture**

Affiche de promotion d'une coopérative d'huile d'argan, exemple emblématique du développement des produits de terroir au Maroc, et première IGP pour le continent africain. – © IRD/G. Michon

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© **IRD, Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Rabat, 2016**

ISBN IRD : 978-2-7099-2243-2

ISBN Faculté de Rabat : 978-9981-59-336-7

*Aux agricultrices et aux agriculteurs des terroirs marocains  
qui nous ont, sans compter, donné un peu de leur temps  
et ont partagé avec nous leurs connaissances et leurs attentes.*

# Remerciements

Cet ouvrage a bénéficié du soutien de l'Agence universitaire de la Francophonie.

Les recherches dont il rend compte ont en partie été financées par l'Agence nationale de la recherche (France) dans le cadre du projet MedInnLocal (2013-2017, ANR-12-TMED-0001).

Le LMI MediTer a bénéficié de l'appui institutionnel et financier de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), de l'université Mohammed V de Rabat (UM5R) et de l'université Cadi Ayyad de Marrakech (UCAM).

# Sommaire

<b>Avertissement</b> .....	11
<b>Avant-propos.</b>	
<b>Les arrières-pays : émergence réelle ou invention idéale ?</b> .....	13
Mohamed NACIRI	
<b>Introduction.</b>	
<b>Changements globaux, vulnérabilité et adaptation des sociétés rurales dans les pays du pourtour méditerranéen</b> ....	29
Mohamed BERRIANE, Geneviève MICHON	
<b>Partie 1</b>	
<b>TERROIRS AU MAROC : ENTRE HISTOIRE ET INNOVATION</b> .....	49
Chapitre 1	
<b>Le terroir au Maroc à l'épreuve de la construction sociopolitique des territoires dans la durée</b> .....	51
Mohammed ADERGHAL, Romain SIMENEL	
Chapitre 2	
<b>La forêt rurale du Haut Atlas</b> .....	69
Didier GENIN, Mohamed ALIFRIQUI	
Chapitre 3	
<b>Les territoires singuliers de l'irrigation paysanne au Maroc</b> .....	85
Thierry RUF, Mhamed MAHDANE	
Chapitre 4	
<b>Acacias et agropasteurs sahariens</b> .....	97
Julien BLANCO, Mohamed ALIFRIQUI, Hassan KAMIL, Didier GENIN, Geneviève MICHON	
Chapitre 5	
<b>Derrière l'huile d'argan, la forêt d'arganiers</b> .....	111
Geneviève MICHON, Didier GENIN, Mohamed ALIFRIQUI, Saïd BOUJROUF, Mohamed SABIR, Laurent AUCLAIR	



Chapitre 6	
<b>Des terroirs apicoles aux territoires mellifères ?</b> .....	125
Antonin ADAM, Geneviève MICHON, Mohamed ALIFRIQUI, Lahoucine AMZIL, Romain SIMENEL	
Chapitre 7	
<b>Dynamiques d'innovations des arrière-pays arides marocains</b> .....	145
Angela BARTHES, Patrick BAUDOT, Mohamed ALIFRIQUI, Geneviève MICHON, Didier Genin, HASSAN Kamil, BRUNO Romagny, ROMAIN Simenel	
<b>Partie 2</b>	
<b>LA PATRIMONIALISATION, NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE ?</b> .....	159
Chapitre 8	
<b>Les enjeux de la patrimonialisation dans les terroirs du Maroc</b> ..	161
Geneviève MICHON, Mohamed BERRIANE, BRUNO ROMAGNY, Ahmed SKOUNTI	
Chapitre 9	
<b>Quels processus de patrimonialisation pour la préservation des sites rupestres ?</b> .....	181
Laurent AUCLAIR, Sana KEJJAJI, Geneviève MICHON, Saïd BOUJROUF, Ahmed SKOUNTI	
Chapitre 10	
<b>Pluralisme légal et micro-politiques dans la gestion des ressources naturelles</b> .....	197
Marc COUDEL, Mohammed ADERGHAL, Pierre-Marie AUBERT, Christelle HÉLY	
<b>Partie 3</b>	
<b>TOURISME RURAL ET VALORISATION DES PRODUITS DE TERROIR</b> .....	213
Chapitre 11	
<b>Processus d'émergence d'une destination touristique rurale</b> .....	215
Mohamed BERRIANE, Bernard MOIZO	
Chapitre 12	
<b>Tourisme et résidents étrangers dans les arrière-pays marocains</b> .....	233
Mohamed BERRIANE, Nada OUSSOULOUS, Geneviève MICHON, Mohammed ADERGHAL, Bernard MOIZO	
Chapitre 13	
<b>Expressions identitaires féminines et développement touristique dans les arrière-pays marocains</b> .....	253
Mari OIRY-VARACCA, Ouidad TEBBAA	

Chapitre 14	
<b>La filière « huile d’argan » au Maroc</b> .....	271
Bruno ROMAGNY, Saïd BOUJROUF, Noureddine AÏT ERRAYS, Mariam BENKHALLOUK	
Chapitre 15	
<b>Des <i>moussem</i> aux fêtes et foires à thème :</b> .....	291
Mohamed BERRIANE, Geneviève MICHON, Mohammed ADERGHAL	
Chapitre 16	
<b>Tourisme et valorisation des spécificités locales</b> .....	311
Ahmed ABDOLLAH, Hanane BOUAABID, Geneviève MICHON, Saïd BOUJROUF	
<b>Conclusion.</b>	
<b>Le terroir, une réponse aux changements globaux au Maroc et dans les pays du Sud ?</b> .....	329
Geneviève MICHON, Mohamed BERRIANE	
<b>Postface.</b>	
<b>Les terroirs méditerranéens, du choc de la modernité au choc climatique</b> .....	349
Guillaume BENOIT	
<b>Liste des auteurs</b> .....	359
<b>Liste des étudiants et stagiaires qui ont contribué aux recherches, dont les résultats sont exposés dans cet ouvrage</b> .....	365
<b>Liste des sigles et abréviations</b> .....	369
<b>Glossaire</b> .....	371



# Avertissement

Cet ouvrage est le fruit des quatre premières années de recherche du Laboratoire mixte international (LMI) MediTer<sup>1</sup>.

Les LMI sont des structures co-construites entre l'IRD et ses partenaires du Sud, dont l'objet est le développement d'une coopération scientifique équilibrée et durable.

Le LMI MediTer, créé en octobre 2011, est le premier LMI en sciences humaines et sociales créé par l'IRD. Réunissant deux UMR de l'IRD et deux équipes de géographes marocains, il est implanté dans les universités de Rabat et de Marrakech. Il s'est ensuite élargi à l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine (Insap) marocain. Il a été renouvelé en 2016 pour cinq ans, avec, comme nouveau partenaire, une équipe tunisienne, le Laboratoire de recherches sur les ressources sylvopastorales (LRRSP) de Tabarka, université de Jendouba. Le LMI MediTer a mis en œuvre conjointement des opérations de recherche, de formation et d'expertise auprès des politiques publiques autour de la question du développement des territoires de la marge, à travers la promotion des produits de terroir et du tourisme rural.

Cet ouvrage vise non seulement à valoriser les résultats des quatre premières années de recherche en partenariat menées au sein du LMI, mais aussi à rendre compte des deux principes qui ont servi de fondation à notre démarche collective. Le premier de ces principes est que toutes les activités (recherches de terrain, direction des doctorants, encadrement des masterants) ont été menées par des équipes comprenant au moins un chercheur marocain et un chercheur français. Chaque chapitre de l'ouvrage a ainsi été réalisé en co-rédaction franco-marocaine. Le second principe est la place centrale accordée à la formation. Une partie des chapitres est issue de travaux de doctorants, le doctorant apparaît alors comme auteur, accompagné de ses co-directeurs et de ses encadrants. Par ailleurs, les chapitres reposent en partie sur le travail de stagiaires : les noms des stagiaires et les titres de leurs mémoires sont mentionnés en notes de bas de page en ouverture des chapitres concernés.

Le LMI MediTer s'est appuyé, depuis octobre 2013, sur un financement obtenu auprès de l'Agence nationale de la recherche (ANR), pour un projet de recherche en partenariat intitulé MedInnLocal (2013-2017) : innovations autour

1. Les sigles et abréviations sont développés en fin d'ouvrage.

des spécificités locales dans les arrière-pays méditerranéens. Ce projet, qui réunit aussi des partenaires de l'Inra, de l'université de Grenoble et de l'université de La Manouba en Tunisie, s'intéresse aux spécificités locales (alimentaires, artisanales et culturelles) des patrimoines agricoles et ruraux pour le développement des territoires défavorisés. Il analyse, dans le sud de la France, au Maroc et en Tunisie, les conditions de réussite de dispositifs de valorisation, tels que les qualifications liées à l'origine (IG), le développement de filières de produits de terroir ou les formes de tourisme alternatif au sein desquels les agricultures familiales tiennent une place centrale mais pas toujours bien reconnue. Certains chapitres de cet ouvrage s'appuient sur les premiers résultats de ce projet de recherche.

# Avant-propos

## Les arrière-pays : émergence réelle ou invention idéale ?

Mohamed NACIRI

La recherche en sciences humaines et sociales ne cesse de produire des concepts qui éclairent des faits apparemment ordinaires, en offrant une grille de lecture des réalités complexes des sociétés. C'est ce qu'a entrepris une équipe de chercheurs, dont certains ont contribué à la rédaction de ce livre, en essayant de décrypter les évolutions de territoires considérés comme des espaces de marginalité et en plaçant au centre de leur problématique un concept paradoxalement innovant, celui *d'arrière-pays*. Comme toute approche inhabituelle, celle-ci suscite des interrogations sur les modalités de son élaboration et sur son mode opératoire. Quelle évolution historique, quelles mutations juridiques, sociales et spatiales expliquent son émergence actuelle dans le champ de la recherche en sciences sociales ? À quelles époques les arrière-pays ont-ils constitué un objet de réflexion et des espaces d'action ?

### **Une recherche collective et pluridisciplinaire**

Avant de répondre à ces interrogations, il convient de souligner d'abord les caractéristiques de cet ouvrage qui marque un tournant pour la recherche en sciences sociales au Maroc. Il montre en effet une nouvelle façon de concevoir la recherche, d'élaborer ses objectifs et de mener à bien sa réalisation.

Les recherches en sciences sociales entreprises sur ces deux dernières décennies, ressemblaient à la quête solitaire d'un chercheur-artisan riveté à la collecte

de données factuelles, cherchant des problématiques à mettre à l'épreuve pour aboutir à une tentative de synthèse sur une durée parfois indéterminée. Le présent ouvrage marque le passage à la recherche *en équipe*, comptant dans le cas d'espèce plus d'une trentaine de chercheurs réunis autour d'un projet dûment conçu, argumenté, négocié et planifié dans le temps, avec un financement adéquat et des engagements assumés pour sa mise en œuvre. La réalisation de ce projet de recherche a réuni des équipes appartenant aux universités de Rabat, Marrakech, Marseille et Montpellier, constituant un Laboratoire mixte international (LMI) intitulé « Terroirs méditerranéens : environnement, patrimoine et développement » (MediTer), qui, sur les quatre dernières années, s'est consacré à l'élaboration collective et individuelle des thématiques de recherche et aux investigations sur le terrain. Il s'agit là d'un changement significatif en matière de recherche en sciences sociales au Maroc, impliquant la coopération d'institutions nationales et internationales et de leurs laboratoires, dans un programme pris en charge par des équipes appartenant à plusieurs nationalités, assumant la responsabilité scientifique de le mener à son terme.

Le deuxième trait de cette publication est la diversité des rédacteurs d'un même article intégrant un éventail de spécialités diverses. Les chapitres réunissent de deux à plus de cinq chercheurs appartenant aux deux rives de la Méditerranée et ayant mené ensemble leurs recherches. Les textes réunis sont le résultat de processus qui vont du travail sur le terrain aux débats de mise en forme des résultats obtenus, à leur discussion et à leur formulation finale et collective. C'est à la fois une garantie de qualité et une synthèse d'une multiplicité d'approches et de regards croisés.

La problématique majeure de cette recherche est celle de l'évolution des arrières-pays, producteurs de produits de terroir, de patrimoine et promoteurs d'identités, engendrant des activités nouvelles comme le tourisme rural. Il importe de souligner que le projet de recherche adopté ne se limite pas à une production de connaissances disjointes sur un territoire, mais tente d'aborder le sujet à partir d'approches variées. C'est une démarche multiple, rétrospective et prospective, à partir de propositions mettant en œuvre de nouveaux paradigmes. La présente publication ne reflète pas toute la richesse des résultats obtenus. Ceux-ci viennent de faire l'objet d'une évaluation externe<sup>1</sup> très favorable à la reconduction du projet et à son extension à d'autres coopérations venant des deux rives de la Méditerranée.

Ce livre reflète également l'engagement des chercheurs, en tant qu'enseignants, dans le transfert de leurs connaissances et de leur savoir-faire en matière de recherche. Il révèle l'incorporation d'étudiants, jeunes chercheurs en herbe, dans les travaux de terrain, mais aussi dans le traitement des résultats et l'élaboration de textes en commun avec les chercheurs. Le chapitre 15 est ainsi le fruit du travail de trois chercheurs et de quatre étudiants de master. D'autres chapitres comme celui portant sur le tourisme étranger ou ceux traitant de

1. Rapport de co-évaluation du Laboratoire mixte international (LMI) « Terroirs méditerranéens : environnement, patrimoine et développement » (MediTer), 2015.

l'apiculture ou de l'artisanat du tapis sont élaborés en partie à partir de travaux de doctorants. Les recherches entreprises s'insèrent donc dans des processus de formation et d'enseignement, qui peuvent assurer la relève générationnelle en permettant aux jeunes chercheurs d'accéder à des terrains éloignés ainsi qu'à des sources de financement importants.

Il importe de signaler enfin que cette recherche en équipe sur les arrière-pays n'est pas une commande. C'est un projet élaboré par des chercheurs, proposé collectivement, discuté et validé à la suite d'investigations précédentes déjà réalisées sur les « intérieurs du Maroc », capitalisant ainsi sur des savoirs acquis. Il s'agit donc d'un processus cumulatif. Cette démarche est d'autant plus novatrice qu'elle vient après la désaffection à l'égard de la recherche fondamentale enregistrée lors des dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle au profit des « études » confiées à des experts ou à des consultants (AKESBI, 2015). Elle intervient aussi dans un contexte où la puissance publique n'en ressent pas la nécessité pour conforter son action et fonder ses prises de décision. Bien cette démarche contribue à éclairer l'évolution des sociétés et les transformations de leurs espaces de vie, à identifier leurs besoins et leurs attentes, ou à expliquer les grandes mutations économiques, sociales et politiques des territoires en difficulté, la puissance publique la considère en effet comme non opérationnelle, voire utopique, et parfois dérangeante, car autonome.

## **Retour sur quelques-unes des thématiques abordées dans l'ouvrage**

### *La « culture des produits de terroir » au Sud, une greffe réussie ?*

L'une des questions majeures soulevées dans l'introduction de ce livre concerne la circulation au Sud d'idées et de pratiques très largement empruntées à la rive nord de la Méditerranée. Réinterrogeant la recherche, l'expertise et les différentes formes de coopération entre États, les auteurs tentent de combler ici l'insuffisance d'approches synthétiques des différentes modalités de cette circulation. Le rôle de l'État dans la promotion des innovations est bien mis en évidence. On comprend bien comment ses agents travaillant dans les structures d'encadrement agricole peuvent devenir des porteurs d'initiatives, d'influences et d'engagement auprès de paysans ouverts au changement. L'exemple du directeur de la Délégation de Chefchaouen, qui a porté, entre autres, la valorisation du fromage du pays Jbala, montre combien des acteurs publics motivés peuvent enclencher des processus de développement local. Par leurs initiatives et leur capacité d'aide à l'organisation, ils produisent de nouvelles interactions avec la puissance publique, touchant une société rurale positivement réactive aux projets appropriés destinés à l'amélioration de ses conditions d'existence. Ce que l'on saisit moins bien sont les cheminements empruntés par les concepts de terroir et de patrimoine pour arriver jusqu'au cœur des sociétés locales : comment des expériences, issues d'une volonté locale de rupture avec les pratiques intensives de l'agriculture capitaliste (au nord de la Méditerranée), peuvent-elles « prendre » dans des sociétés rurales (au sud) souvent isolées, ne



pouvant accéder par leurs propres moyens à la modernisation de leurs techniques et à l'évolution de leurs pratiques, et qui, surtout, n'ont pas de relations apparentes avec ces mouvements de rupture ? Est-ce dû au fait que les sociétés locales ont toujours fait preuve de plasticité dans l'adaptation aux situations de crise ou d'ouverture à l'innovation venue d'ailleurs ? La mobilité ou la multi-activité des paysans, l'effet de démonstration ou le mimétisme entrepreneurial ont-ils joué dans cette appropriation ? Autant de questions qui restent à creuser.

### *Le tourisme rural : une aubaine pour les arrière-pays ?*

Avec l'exemple de Chefchaouen (chapitre 11), région à forte identité culturelle et à longue tradition d'ouverture et d'échange avec l'autre rive de la Méditerranée, mais aussi destination pionnière du tourisme rural, les chercheurs nous introduisent aux nouvelles pratiques touristiques en cours de développement dans des territoires jadis ignorés. Portées par de petits entrepreneurs, souvent initiées dans un cadre associatif, ces pratiques proposent une alternative au tourisme de masse en resituant l'humain, et non pas uniquement le loisir ou le dépaysement, au cœur de l'activité touristique. Les enjeux de ces actions sont multiples : il faut prendre en considération à la fois la place faite aux hommes dans leurs aspirations à la rencontre et à l'échange, l'intérêt pour la durabilité de ces initiatives sur le plan de la préservation de ressources environnementales, l'impact des retombées économiques et l'évolution des pratiques sociales dans les territoires concernés. Les chercheurs entendent saisir les multiples expressions émergentes de ces nouvelles pratiques. Il s'agit par exemple de repérer les rôles des différents acteurs, parfois géographiquement éloignés mais proches dans leurs représentations de la nouvelle forme de mise en tourisme des arrière-pays. Ou encore d'évaluer l'impact de la mobilisation de l'identité féminine berbère dans des projets touristiques qui s'appuient sur des coopératives artisanales ou agricoles, dont les acteurs sont essentiellement des femmes (chapitre 13). Ou enfin de comprendre les relations souvent ambiguës entre tourisme rural et valorisation des produits emblématiques de l'artisanat ou de l'agriculture des terroirs. Les questions sont nombreuses. Dans quelles conditions cette nouvelle activité agit-elle sur les arrière-pays, pour leur permettre de s'insérer dans l'économie globale et de revaloriser leurs ressources culturelles sociales et économiques ? La prise en compte de leur identité et de leur originalité est-elle possible, du fait des impacts de mobilités devenues de plus en plus complexes ? Quelles sont les contradictions, quelles sont les dynamiques, les synergies, les concomitances et les détournements possibles de ces activités comme facteurs économiques pour les territoires concernés ?

Les chercheurs insistent sur le rôle des étrangers (ou des Marocains venus d'autres régions ou résidant eux-mêmes à l'étranger) dans le développement des gîtes d'étape, des maisons d'hôte ou des fermes d'accueil (chapitre 12). Ils s'intéressent aussi à ces saisonniers qui viennent passer les six mois d'hiver dans leurs camping-cars. Ces phénomènes prennent des dimensions qui conduisent les auteurs à reconsidérer l'installation à demeure des uns et les séjours saisonniers des autres, en émettant une hypothèse séduisante de

« transition migratoire » et de « pratiques mobiles de l'espace ». Comprendre, d'une part, les motivations qui ont déterminé ces nouvelles migrations et décrypter, d'autre part, leurs impacts sur les populations locales permet aux auteurs de clarifier le « brouillage des schémas d'identification classiques » des activités touristiques. Une floraison de concepts forts signifiants permet une analyse fine des activités de ces nouveaux venus qui sont parfois en délicatesse avec les lois en vigueur régissant l'exercice d'activités d'hébergement et de prestation de services. Faudrait-il intégrer ces activités dans un « système-monde » en gestation ou les attribuer à une diversification des mobilités qui se ramifient, prenant des contours protéiformes, instables et difficiles à appréhender par l'analyse ?

### *Les singularités locales, un levier de développement ?*

Avec les exemples de la mobilisation de savoirs locaux dans l'élaboration d'alternatives à la foresterie classique pour la régénération du frêne (chapitre 2), de la petite hydraulique permettant des aménagements étagés des versants (chapitre 3), des modalités de gestion des espaces pastoraux d'acacias sahariens (chapitre 4), ou enfin des contestations des forêts de cèdres entre les communautés des usagers et l'administration forestière (chapitre 10), les auteurs abordent deux paradoxes du développement des zones rurales.

Le premier de ces paradoxes concerne l'originalité et la singularité remarquables des expériences et des savoir-faire encore vivaces dans la société rurale, qui constituent de véritables atouts pour une gestion solidaire et durable des ressources des terroirs, et les difficultés à faire en sorte que ces expériences soient intégrées dans les projets de développement de ces terroirs. L'entretien renouvelé des terrasses ou leur construction nouvelle en pierres sèches, l'utilisation saisonnière et complémentaire entre pâturages d'altitude (les *agdals*) et terroirs du bas-pays, ou l'exploitation, ô combien habile, des espaces pastoraux sahariens combinant les interactions entre l'herbe et l'arbre, témoignent de la dynamique soutenue, encore vivante, dans certains milieux montagnards ou oasiens, de ces savoir-faire. Ces exemples dévoilent aussi que des stratégies de gestion des ressources basées sur des pratiques de contrôle mutuel et d'organisation solidaire peuvent créer les conditions d'une gestion respectueuse de l'environnement et de la durabilité des ressources. Les recherches menées par les auteurs ont ainsi permis de révéler l'efficacité des singularités locales et d'insister sur la nécessité de leur prise en compte par les politiques publiques. Ce n'est qu'un commencement : la recherche fondamentale a encore fort à faire pour évaluer l'évolution en cours de ces pratiques locales, identifier des seuils sensibles, conduisant à des désaffections ou à des mutations, et permettre la sauvegarde de « bonnes pratiques » sur le plan social autant qu'environnemental. Mais n'est-il pas déjà trop tard ? Cette petite irrigation, ces systèmes sylvopastoraux originaux se trouvent aujourd'hui menacés par la sécheresse de plus en plus marquée, par les nouvelles pressions sur les ressources ou encore par la désertion des jeunes attirés vers la ville et ses métiers. Ce dernier facteur impacte de façon considérable sur la transmission et empêche la perpétuation

de ces savoirs originaux, hérités jusqu'ici de génération en génération, à un moment où la puissance publique commence justement à reconnaître leur valeur pour une meilleure gestion de ces espaces fragiles, menacés par les évolutions du climat et de l'économie globale.

Le second paradoxe consiste en la rencontre impossible entre la promotion, par l'État, des approches dites « participatives » (aujourd'hui de plus en plus préconisées pour la gestion des ressources des terroirs, en particulier des terroirs forestiers et pastoraux) et la multiplication des acteurs en présence, qui soumettent ces terroirs à des logiques contradictoires : celles des populations d'usagers, qui revendiquent leurs droits traditionnels au pâturage et à la collecte du bois ; celles d'une administration soumise à un code et à des pratiques qui ont largement montré leur capacité à créer des conflits parfois violents entre agents forestiers et populations locales ; celles des entreprises forestières autorisées à procéder à des coupes « réglementaires » du bois par les Eaux et Forêts ou par des grands éleveurs d'origine urbaine, qui cherchent à maximiser leurs bénéfices ; celles encore des communes ou des coopératives. On voit bien ici combien l'opposition entre logiques de groupe et intérêts individuels peut constituer une entrave au développement harmonieux des terroirs.

### *L'émergence de nouveaux terroirs est-elle encore possible ?*

L'attention des chercheurs portée aux transformations d'arrière-pays déshérités, qui étaient, il n'y a pas si longtemps, considérés comme « incultes », est une autre manifestation des apports de cette recherche collective et multidisciplinaire. Ces recherches révèlent comment le figuier de Barbarie, vieille végétation venue d'ailleurs, est en passe de devenir un produit identitaire pour les contrées présahariennes, un vecteur pour la conquête foncière et, surtout, un exemple de valorisation et d'élaboration de nouveaux produits à haute valeur ajoutée (l'huile de pépins recherchée en cosmétique) (chapitre 7). Le travail de cette équipe ne s'est pas limité uniquement à signaler comment des dynamiques inattendues revitalisent des cultures négligées, voire abandonnées. Leurs investigations révèlent surtout comment le regain d'intérêt pour ces cultures dépasse les aspects financiers. Elles montrent les différenciations d'occupation humaine, d'évolutions sociétales, de conquêtes foncières selon l'ancienneté des plantations, et cela sur plus de 20 000 ha de plantations, qui aboutissent à une différenciation de l'espace. Cette remise en culture s'étend également à l'utilisation fourragère de certaines variétés endémiques, dont les raquettes ont perdu leurs épines. Le commerce de ces raquettes alimente des filières d'échange avec la Mauritanie.

### *La patrimonialisation est-elle une panacée pour les produits du terroir ?*

Ces initiatives de valorisation d'espaces jadis tenus pour des terres ingrates sont saisies par les auteurs comme la révélation non pas uniquement d'« objets patrimoniaux » pouvant donner naissance à des produits marchands, mais bien de processus de patrimonialisation (chapitre 8). Cette patrimonialisation concerne la réhabilitation de bâtiments traditionnels aussi bien que des sites

archéologiques, des paysages autant que des cultures menacées par la mobilité des hommes et la désaffection de la jeune génération. De telles initiatives convergentes sont en voie de faire des *patrimoines ruraux* le pendant valorisé (entre autres par l'activité touristique) de *patrimoines urbains* en passe de perdre l'exclusivité de l'identité patrimoniale.

Les auteurs insistent plus particulièrement sur un produit emblématique de ces « patrimoines ruraux », l'huile d'argan, qui a capté l'attention d'une diversité remarquable d'acteurs, en s'interrogeant sur la relation entre culture et marché. Ce qui était à l'origine une huile domestique, traitée d'une manière traditionnelle pour l'alimentation, consommée surtout par la population concernée par l'utilisation de la forêt d'arganiers comme espace pastoral, devient *un produit patrimonial* hautement disputé. Les auteurs du chapitre 14 ont pu restituer les filières et les dynamiques de cette sublimation ; ils ont montré comment l'appropriation et les tentatives de monopole de sa production et de sa commercialisation ont contribué, par le biais de la modernisation de l'extraction et du conditionnement, à dépouiller le niveau local de la maîtrise de la production et de la circulation du produit dans les marchés de proximité, pour le promouvoir au plan international comme un produit utilisé dans la cosmétique. Ce passage d'un produit de terroir véritable à un produit de luxe constitue une mutation remarquable d'un rural profond. Les recherches entreprises dans le cadre de cet ouvrage sur ce produit emblématique révèlent aussi des aspects beaucoup plus saillants que ses qualités spécifiques destinées à plaire aux consommateurs. Les chercheurs insistent sur les pratiques quotidiennes des paysans qui parviennent à traiter l'arbre, à façonner le paysage, et font apparaître la diversité fonctionnelle de la forêt, des peuplements et des terroirs (chapitre 5). La patrimonialisation prend alors une signification ; elle n'est plus un argument de vente ou de prestige. Elle est manifestation d'une intégration, grâce au savoir local, de l'arbre dans le système de production des terroirs, révélant, par-là, la variété remarquable du milieu forestier qui s'étend sur des espaces variés. Elle évite la *disjonction* entre produit de terroir et territoire, qui est un facteur de dissociation entre le contexte culturel de production et la « marchandisation » de l'huile d'argan devenue un produit « hors-terroir ».

Un autre produit patrimonial fort apprécié, le miel, acheté à des prix exceptionnels du fait de ses vertus curatives, suscite les mêmes dynamiques qui vont à l'encontre de la qualité originelle du produit et conduisent à sa banalisation territoriale (chapitre 6). Cet exemple montre l'ambiguïté des démarches qui tentent de valoriser des éléments du patrimoine rural en modernisant leur production. Les configurations nouvelles de l'apiculture (recomposition des territoires apicoles, hybridation entre techniques traditionnelles et modernes, progrès de la formation en apiculture) peuvent être sources d'innovation ou facteurs de conservation et de valorisation fort importants pour ces produits de qualité issus de la spécificité de la biodiversité végétale du pays, mais elles peuvent aussi devenir des facteurs de dépréciation, voire de perte d'un patrimoine culturel reflétant de vieilles traditions et de savoir-faire liés au terroir et à sa biodiversité.

La patrimonialisation ne concerne pas uniquement les produits du temps présent. Elle touche aussi un héritage très ancien, remontant au Néolithique (AL KHATIB *et al.*, 2008). L'art rupestre, ce legs des premiers établissements humains au Sahara comme en montagne, constitue une richesse qui n'a pas été suffisamment protégée ni valorisée en tant que patrimoine historique précieux. L'intérêt des recherches en cours est de procéder à une *lecture rétrospective* de ces sites, en reliant le présent au passé, en remontant en quelque sorte les millénaires pour trouver les fonctionnalités originelles de ces gravures : du point de vue écologique, pastoral, culturel et rituel (chapitre 9). Partant des traditions de la gestion communautaire actuelle des *agdals*, précédemment évoqués, les chercheurs tentent d'établir les correspondances entre les pratiques des pasteurs actuels et leurs ancêtres. L'évolution de ces espaces, depuis leur inscription dans les sites à leur prise en considération actuelle en tant que patrimoine, permet de faire apparaître leur caractère de « paysage culturel » ayant un rapport avec les espaces pastoraux en Méditerranée, considérés comme faisant partie du patrimoine mondial. L'équipe n'entend pas consacrer ses recherches aux seuls aspects de patrimonialisation. Elle compte associer également la conservation de ce patrimoine à la question des possibilités de sa préservation, en liaison avec une pleine implication des communautés paysannes concernées. La recherche s'avère ici non seulement une réflexion sur l'état des lieux de l'art rupestre mais également une démarche *prospective*, tournée vers le devenir de ces sites, si précieux en tant que fondement d'une identité culturelle.

#### **Des moussem aux foires rurales : une mutation de la fête en milieu rural ?**

Les chercheurs ont aussi montré comment le produit du terroir pouvait être le nouveau vecteur de l'animation de fêtes agraires, des *moussem* autour d'un saint (chapitre 15). Ces *moussem* régionaux étaient à la fois fêtes religieuses et foires, espaces de rencontres, attirant les habitants de la région avec leurs tentes pour passer plusieurs jours près du mausolée du saint, et rassemblement de forains venus parfois de très loin. Aujourd'hui, ce n'est plus un saint qui suscite leur célébration, mais un produit du terroir. La tente caïdale sous laquelle on recevait les invités de marque cède le pas au chapiteau et les fêtes folkloriques aux défilés hétéroclites. Les autorités locales et régionales, les élus, les notables sont les vedettes du rassemblement. On peut s'interroger sur les significations des mutations de ces *moussem* : dépouillés de leur caractère de ruralité, sont-ils devenus l'expression d'une « sécularisation » repoussant l'expression de ferveurs religieuses vers d'autres lieux du sacré ? Sont-ils l'occasion de la mise en visibilité des autorités et des élus, dans l'intention d'offrir à l'État, par le déploiement des services de protocole et de sécurité, l'occasion de promouvoir son image devant les foules assemblées ? Ou simplement l'occasion d'animation d'un marché double : celui des activités économiques et celui des mobilités touristiques ? Toutes ces innovations offrent une matière de réflexion sur une société en pleine mutation, de mœurs, de croyances, de comportements, d'occupations, et dont les attentes doivent peut-être moins compter sur les mannes du ciel pour reporter leurs espoirs sur l'État providence.

## Une nouvelle « inversion » des arrière-pays ?

Mutations des représentations, des identités, des enjeux, des activités, des pratiques ; des aspirations et des attentes : tous ces éléments se bousculent, parfois d'une manière inextricable dans les temps présents. Les chercheurs ont-ils suffisamment d'outils pour les appréhender, les analyser et décrypter leurs expressions protéiformes, à travers la saisie de réalités en rapides changements ? Le concept d'*arrière-pays* reflète-t-il la globalité de ces changements ; rend-il leurs complexités et permet-il d'accéder à la connaissance des ressorts profonds des transformations ayant marqué ces espaces marginaux, à l'origine toujours en difficulté mais qui, actuellement, semblent être en processus d'émergence et de dépassement de certains de leurs handicaps du fait, entre autres, des effets de la globalisation ?

Il faut remonter peut-être loin dans les profondeurs historiques du pays pour saisir à quelles époques historiques les « arrière-pays » se sont constitués en territoires marginaux. Depuis que le Maroc organisé en État existe, c'est-à-dire depuis les Idrissides, vers la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, ce que l'on a considéré habituellement comme la périphérie du territoire, en l'occurrence le Sahara, était en situation de centralité, producteur de rénovations et d'innovations techniques, de réformes sociales, religieuses et politiques. Les fondations dynastiques suivantes ont connu leur aire de formation justement dans ces « périphéries », comme en montagne. Les Almoravides au XI<sup>e</sup> siècle, plus tard les Mérinides au XIV<sup>e</sup> siècle, les Saâdiens au XVI<sup>e</sup> et les Alaouites au XVII<sup>e</sup> siècle ont eu pour berceau de leur dynastie des contrées sahariennes. Les Almohades avaient constitué le centre de fondation de leur pouvoir à Tinnel dans le Haut Atlas occidental, au XII<sup>e</sup> siècle. Que ce soit l'espace saharien ou montagnard, la centralité de ces régions a été, à des périodes historiques déterminées, au cœur d'un dispositif politique et d'échanges, de pouvoirs émergents qui régissaient le reste du pays *mis en périphérie*, celle-ci constituant la cible majeure à atteindre pour étendre leur domination. Les oasis étaient alors irriguées par le commerce caravanier et animées par les mouvances religieuses accompagnant la montée des ambitions politiques. La montagne représentait la gardienne des échanges entre les régions sahariennes et les plaines atlantiques, d'abord grâce au contrôle des cols par la centralité politique du pouvoir almohade, plus tard, par la vigie des confédérations des tribus veillant à contrôler les passages et la maîtrise pastorale des deux versants des Atlas.

Il s'agit là d'un processus évolutif qui s'est déroulé dans la longue durée, étroitement lié à l'articulation des quatre dimensions géo-historiques qui charpentent le pays : les dimensions *saharienne, atlasique, méditerranéenne et atlantique*. Leur promotion successive ou concomitante en tant que *centralité politique*, sociale et religieuse, est intervenue à des époques marquées par des mutations profondes de nature socio-économique et géopolitique. C'est ainsi que la centralité des régions sahariennes a prévalu au XI<sup>e</sup> siècle, au XIII<sup>e</sup> et plus tard au XVI<sup>e</sup> siècle. La dimension atlasique a connu sa prééminence en tant que centre de pouvoir au XII<sup>e</sup> siècle avec les Almohades. La dimension méditerranéenne a

connu à son tour une importance géopolitique, quand l'Andalousie a constitué une extension du pouvoir almohade et mérinide, au XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. Il a fallu attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle pour l'amorce de la lente émergence de la dimension atlantique (NACIRI, 2011).

### *L'ubiquité d'antan des « arrière-pays »*

L'arrière-pays semble avoir revêtu plusieurs formes. Historiquement, à un moment où il n'y avait pas de différenciations entre les systèmes productifs autres que celles découlant de la variabilité climatique des régions et de la disponibilité des terres cultivables, il est difficile de repérer ce qui relève des « pays-centraux » et ce qui se rapporte aux « arrière-pays ». Les techniques agricoles traditionnelles ne pouvaient pas créer, en effet, la différence entre les deux catégories d'espace. En revanche, une catégorie juridique pourrait suggérer l'origine historique de cette dernière configuration. En effet, le pouvoir au Maroc (*Makhzen*) s'exerçait par palier de maîtrise politique des territoires : le *Makhzen* exerçait d'abord son autorité sur les territoires qu'il dominait directement. Il procédait ensuite par délégation de ses pouvoirs à des notables, *caïds*, chefs de tribu ou d'une confédération tribale qui contrôlaient un territoire plus ou moins précis ; le troisième palier se caractérisait par la légitimité religieuse du sultan, non contestée par les communautés dont le territoire se trouvait dans une marge inaccessible. C'est le pays « *allazi là tanalouhou el'a' hkam* », qui se trouvait *hors de portée* du monarque pour que les règlements qui régissaient la gestion du territoire makhzénien ou ses délégations puissent s'y appliquer. Il y a donc là une *catégorie juridique* qui pourrait politiquement représenter les « arrière-pays », dans un contexte historique déterminé. La difficulté de les localiser procède du fait que leur présence ou leur disparition dépendait des rapports de force du *Makhzen* et de sa capacité à couvrir l'ensemble ou partie du territoire qu'il était censé contrôler (chapitre 1). D'où l'ubiquité de ces « arrière-pays », qui pouvaient émerger, en cas de faiblesse du pouvoir central, ou être résorbés, par une autorité en expansion. Leur présence était donc fluctuante : elle se manifestait à des distances plus ou moins proches des centres de pouvoir et se situait dans le nord ou le sud du pays, comme à l'est ou à l'ouest, affectant plus particulièrement des espaces d'accès difficile, notamment les régions sahariennes ou les zones de montagne. Cette existence des « arrière-pays » procédait du fait que le *Makhzen* ne réussissait jamais à contrôler directement la totalité de son territoire, à des exceptions près selon les périodes historiques.

### *Un processus d'émergence complexe*

Une tendance irréversible se dessine à partir du moment où la dimension atlantique du pays devient de plus en plus prépondérante. Le basculement intervient assez tôt, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, avec la montée en puissance maritime de l'estuaire du Bouregreg et des activités des bateaux qui partaient écumer les mers et rapporter butins et prisonniers à Salé, faisant des deux rives de l'estuaire un port stratégique, le seul ouvert sur l'Atlantique. Celui-ci devient capital, à la fois sur le plan politique et économique, pour Moulay Ismaël. La maîtrise des

plaines atlantiques sur le plan territorial, commercial et maritime était essentielle pour la consolidation de son pouvoir dynastique naissant. La prééminence de la dimension atlantique s'accompagne, de ce fait, d'une entrée en déclin des autres dimensions. En effet, les autres parties du territoire commençaient à se constituer en périphérie par rapport à la centralité politique et économique du pouvoir dans les plaines atlantiques : la dimension *saharienne* voit le commerce caravanier entrer en déclin ; la dimension *atlasique* s'affaiblit du fait que les échanges passant par les cols de montagne se raréfient ; la dimension *méditerranéenne* entre dans une période marquée par le renforcement des puissances maritimes qui interdisaient au Maroc de profiter de l'avantage que représente l'accès libre à la Méditerranée.

Le XIX<sup>e</sup> siècle voit le renforcement irréversible de ces processus de reconfigurations territoriales au profit de la façade atlantique. Ils se traduiront au XX<sup>e</sup> siècle par la montée en puissance définitive du littoral, surtout avec l'intervention du Protectorat qui va être décisive dans la lente émergence des « arrières-pays » : trois événements majeurs vont jouer successivement dans cette mise en périphérie des zones de montagne et des oasis, coupées du reste du pays du fait de leur résistance à l'occupation. Ce sont d'abord les lenteurs de la « pacification » qui a mis près de vingt ans à s'étendre à l'ensemble du territoire ; c'est ensuite la volonté délibérée d'isoler les espaces conquis du reste du pays, en faisant des montagnes berbères et de leurs bordures oasiennes un sanctuaire interdit d'accès aux gens des plaines. Enfin, cette sanctuarisation des territoires est destinée à constituer un réservoir de légitimité pour le Protectorat, afin de fonder le projet stratégique qui voulait partager le Maroc entre trois « nationalités », arabe, berbère et française, dont le Dahir berbère en 1930 n'était qu'une ébauche. La partition du Maroc en pays berbère, rattaché à travers les juridictions de coutumes (*orf*) aux tribunaux français, et en pays arabe, resté dans la mouvance des juridictions musulmanes (*chraâ*), devait consacrer les discriminations entre Arabes et Berbères et leurs territoires respectifs. Cette « ethnisation » des territoires, Jean Célérier, géographe colonial de renom, en avait saisi tardivement l'enjeu majeur pour la colonisation « Nous savons aujourd'hui que le Maroc est essentiellement berbère : peut-être avons-nous compris trop tard l'intérêt de ce fait si favorable à notre action » (CÉLÉRIER, 1929).

En instituant les montagnes et les oasis en région militaire, où les impératifs de la sécurité primaient sur les autres considérations dans les schémas d'encadrement administratif du pays, les autorités coloniales accentuent l'avantage des plaines atlantiques livrées à la colonisation agraire. Elles vont provoquer, en contre-point, la mise en périphérie du reste du territoire sur le plan social et économique, tout en maintenant leur prééminence sur le plan géopolitique. CÉLÉRIER (1929) fait des plaines atlantiques « une région naturelle bien individualisée », dans laquelle les montagnes perdaient leurs caractères « antagonistes » pour composer à la scène immense des plaines un cadre en amphithéâtre. « Ce Maroc était donc la base solide de la puissance des sultans. », à partir de laquelle « Le Maroc politique a oscillé au-delà et en deçà ? » « Ce Maroc géographique c'est donc vraiment notre Maroc » (CÉLÉRIER, 1943).



Il est possible de dater historiquement « l'institutionnalisation » académique des « arrière-pays » pendant le Protectorat. Les « Actes du 9<sup>e</sup> congrès de l'Institut des hautes études marocaines, consacré à la montagne marocaine », tenu à Rabat du 13 au 15 mai 1937, font un bilan exhaustif des études et des « prospections » sur la montagne au Maroc. Il s'agit de la présentation des résultats des recherches entreprises, « une mise au point des connaissances sur la montagne marocaine », d'après le dépouillement d'un questionnaire et l'examen des informations fournies par un travail confié à treize sections. C'est dire l'effort collectif qui a abouti à la proposition, pour le congrès, de plus d'une centaine de communications. Ce 9<sup>e</sup> congrès avait pour but également de fixer l'objectif « interdisciplinaire » d'un projet de recherches pour l'avenir : « C'est en différents points de la montagne marocaine que vont se grouper des équipes mixtes de géologues et de linguistes, de géographes et de naturalistes, de sociologues et d'historiens » affirme M. Gotteland, directeur général de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Antiquités au Maroc, lors de la séance solennelle d'ouverture, en présence du général Noguès, résident général, et des personnalités académiques, venues notamment de l'Académie des sciences coloniales de Paris. C'est dire la mobilisation intellectuelle et politique pour l'étude d'une montagne, dont les problèmes étaient considérés comme vastes et complexes. Lors de la séance plénière de clôture, dix vœux ont été émis : ils résument les orientations majeures du futur projet de recherches. Il s'agit là, pour la première fois dans l'histoire du Maroc, d'un investissement remarquable des énergies intellectuelles et d'une mobilisation académique d'envergure pour la connaissance d'un espace territorial, âprement soumis par les autorités coloniales. Les actes de ce 9<sup>e</sup> congrès peuvent être considérés, à juste titre, comme les actes fondateurs sur les plans académique et politique des « arrière-pays », au xx<sup>e</sup> siècle.

### *L'obsession des « Deux Maroc »*

Quand, tout à fait au début du Protectorat, les coloniaux ont voulu distinguer entre le « Maroc utile », propice à la mise en valeur et au peuplement européen, et le reste du pays, sans intérêt économique majeur ni possibilité d'implantation coloniale, Célérier comme Hardy, théoriciens de la colonisation, s'en sont indignés ; le premier s'interroge sur la validité de ce partage dès 1927 : « Peut-on concevoir Deux Maroc ? Un «*Maroc utile*», équipé à l'européenne et un Maroc déshérité abandonné aux procédés indigènes ? Un utilitarisme trop étroit serait une cause de ruine [...] le problème dépasse les données immédiates purement économiques » (CÉLÉRIER, 1929). Il souligne en fait la dimension géopolitique dangereuse de ce partage entre deux représentations territoriales du pays. En 1933, HARDY confirme cette crainte, mais attribue cette distinction au rythme de l'occupation : s'agit-il de se borner momentanément aux régions productives en « attendant que le reste se [soumette] à la longue par attraction ? » En réalité, conclut-il : « Le «*Maroc utile*», c'est *tout* le Maroc. ». Un géographe colonial et un historien de la colonisation s'accordaient donc sur l'invalidité du concept ; ils adoptent cette posture en faisant la part de l'intérêt stratégique et militaire

et celle de l'utilitarisme des coloniaux, préoccupés d'abord par leurs intérêts agraires fondés sur une représentation duelle de l'espace. Célérier refuse le « dualisme fondamental » entre le diptyque « français et indigène ». D'autres antagonismes préoccupaient les deux théoriciens : ceux existant entre plaines et montagnes et leurs ethnies respectives, entre paysannerie sédentaire et pasteurs, entre la dynamique de l'individualisme et la résistance des pratiques communautaires.

En réalité, ces discussions sur l'existence des deux Maroc ont un arrière-plan : il s'agit de la compétition entre deux écoles, celle des géographes et celle qui comprenait historiens, sociologues, linguistes, juristes, réunis en une chapelle, celle de l'Institut des hautes études, qui a bénéficié de l'appui de l'administration des Affaires indigènes et du Contrôle civil. Les géographes, en perte d'influence politique dans les années trente, soutiennent contre leurs pairs de l'Institut la nécessité de l'analyse géographique pour prendre en compte l'inéluctable évolution du monde rural, et ce contre la thèse soutenue par l'Institut de « l'immutabilité comme trait fondamental du Maroc ».

CÉLÉRIER (1943), qui a consacré une étude fort intéressante au paysage rural au Maroc, considère que celui-ci, au-delà de la diversité des milieux et des transitions climatiques, est : « Un incomparable conservatoire des formes sociales, mais des formes vivantes juxtaposées par un anachronisme durable. ». Le rôle du géographe est, selon lui, d'essayer de saisir dans le monde rural « l'ensemble de ses dépendances, de ses réactions, de son comportement ». Les paysages, dans leur diversité et leur opposition, témoignent donc, longtemps après la disparition de ceux qui les avaient aménagés, des changements de la société rurale et donc de la validité de l'analyse géographique (NACIRI, 1983). La défense de cette approche va au-delà des préoccupations de la discipline, car l'un des traits essentiels de la pensée de Célérier était de ne jamais séparer les préoccupations politiques et idéologiques de ses recherches de géographe. Tout en cherchant à comprendre le « Maroc essentiel, le Maroc permanent » (CÉLÉRIER, 1943), il ne pouvait s'empêcher de voir dans certaines plaines céréalières du Maroc atlantique ou dans l'ordonnement des champs oasiens une réplique de la France profonde et des paysages similaires à ceux de la Métropole, en Champagne ou dans le Bocage normand. Célérier a attribué également à la colonisation agraire, le rôle d'un *retour à la terre*, donc une valorisation des racines terriennes et paysannes de la France, seules susceptibles de servir de catharsis à la décadence provoquée, selon lui, par la civilisation industrielle, l'urbanisation et « l'intellectualisme » des élites françaises d'alors.

Ces propos sur le « Maroc utile » ne nous éloignent guère de la réflexion présente de ce livre sur les arrière-pays. Ils montrent que, dans le passé, l'intense débat qu'ont suscité leurs places dans l'ensemble du territoire et ses représentations spatiales (selon les périodes, les tendances politiques et idéologiques, les chapelles académiques et les arcanes des autorités militaires et civiles) a été très vif dans les cercles de la colonisation. Car l'assignation d'une partie du territoire en tant que catégorie territoriale déterminée par ses structures

agropastorales et les difficultés du milieu n'est pas exempte de connotations multiples. Les préoccupations politiques et idéologiques, même à notre époque où le handicap colonial a été levé depuis plus d'un demi-siècle, ne sont pas absentes des politiques agricoles mises en œuvre avant d'aborder autrement les actions de développement rural des campagnes handicapées par leurs retards de structures et d'évolution technologique.

### *L'inversion inattendue d'une assignation territoriale*

Il est très courant de lire dans des travaux de recherche sur le monde rural au Maroc, comme dans des articles de journaux et dans le discours des politiques, l'utilisation inversée de ce qui était présenté par la colonisation agraire comme une détermination positive des plaines atlantiques, constituant « le Maroc utile », contre le reste du pays sans utilité apparente. L'affirmation de cette discrimination territoriale est devenue, depuis l'Indépendance, une dénonciation des politiques agricoles qui ont favorisé la grande propriété foncière, les terres récupérées, héritées de la colonisation, et les exploitations modernes tournées vers l'exportation, laissant la majorité des campagnes dans leur enclavement et stagnation économique. Le choix de promouvoir une politique de forte croissance agricole et de modernisation des structures de production s'est accompagné pendant près d'un tiers de siècle d'une tentative de maintien des paysans dans les campagnes, pour lutter contre l'exode vers les villes, pourtant inexorable, et assurer la stabilité politique du monde rural. Car l'État indépendant avait d'abord identifié sa faiblesse plutôt dans le monde rural que dans les villes. « On voulait conserver là où on les sentait encore vivantes ces forces rurales qui garantissaient l'ordre social », recommandation déjà préconisée par CÉLÉRIER (1943) pour garantir la pérennité de la colonisation.

Il a fallu attendre la dernière décennie du xx<sup>e</sup> siècle pour assister au tournant de la politique agricole vers un modèle de développement rural ne considérant plus le progrès à apporter à l'agriculture traditionnelle comme une pure affaire de modernisation technique. Électrification, désenclavement, infrastructures de base d'éducation et de santé, eau potable ont commencé à agir sur la transformation d'espaces vivant jusque-là dans l'isolement. Le début du xxi<sup>e</sup> siècle a vu cette tendance à traiter autrement les milieux agricoles en difficulté se renforcer considérablement. Sous un double levier, interne et externe : d'abord, la revendication rurale, sous forme de manifestations organisées partout dans les zones marginales du pays, ces *arrière-pays* justement, particulièrement dans les régions isolées, par des paysans marchant sur les centres de pouvoir, *caïdats*, sièges de gouvernorat, voulant parfois porter leurs manifestations au cœur même de la capitale, Rabat, pour crier leur détresse et exprimer leurs revendications. Ces mouvements protestataires ont contribué considérablement à une prise de conscience de la nécessité de sortir des politiques agricoles fondées exclusivement sur la croissance d'une agriculture moderne et la promotion de la grande irrigation. La prise de conscience des habitants des douars de la possibilité de s'organiser collectivement pour exprimer leurs revendications aux autorités locales s'est traduite par la multiplication d'« associations pour le

développement ». L'articulation avec l'instance communale a permis parfois, par l'intermédiaire de ces associations, d'intégrer la *jema* traditionnelle dans le processus de prise en charge de la dynamique de transformation de la production agricole et artisanale, touchant l'ensemble des régions du pays. L'ampleur et l'enracinement de ces processus restent peu abordés par la recherche : par quels détours, quels processus, quelles incitations privées ou publiques, sous l'emprise de quelles demandes du marché ou de groupes de consommateurs de plus en plus attentifs à l'alimentation « bio » et aux produits du terroir les sociétés locales ont-elles commencé à prendre en considération la spécificité de leurs productions, de leurs activités, de leurs identités et de leur intégration dans des patrimoines locaux ? La création du pilier II du Plan Maroc Vert, instauré, après coup, sous l'influence d'une migration Nord/Sud de la prise en considération des « produits du terroir », comme alternative à l'agriculture productiviste, n'est-elle pas une nouvelle manière de promouvoir des activités rurales et agricoles dans une perspective dépassant le dualisme entre agriculture industrielle et agriculture paysanne ? Cette tension ou intention saura-t-elle dépasser cette modernisation technique qui néglige d'intégrer les savoirs locaux et les identités rurales dans les processus de création des valeurs productives, concrètes et symboliques ? Les contributions des recherches réalisées par le Laboratoire mixte international MediTer sont un essai probant pour explorer d'autres voies que cette modernisation agricole technique et administrative du potentiel de production de qualité des pays jadis mis en périphérie.

## Conclusion

La problématique basée sur l'investigation des arrière-pays s'est donc avérée remarquablement éclairante par ses diagnostics et par ses résultats de recherche. Ne faudrait-il pas élargir l'application de ce concept à d'autres espaces qui reflètent mieux les enjeux de la globalisation sur l'échelle planétaire. L'appétit des puissances émergentes se traduisant par l'achat de millions d'hectares de terres agricoles dans des territoires marginalisés en Afrique et en Amérique latine n'est-il pas une nouvelle manière d'investir d'immenses territoires restés marginalisés du fait d'une sous-production de ressources pourtant considérables. L'expérience en Afrique orientale et en Afrique centrale de rénovation de centaines de milliers d'hectares par la combinaison duelle de la *culture de l'herbe et de l'arbre*, conjointement et intimement, est significative à cet égard. En Éthiopie, des terres jadis abandonnées ont été amendées par des techniques de petite irrigation et par la mise en œuvre des savoirs paysans et deviennent des territoires qui ne répondent pas uniquement à la nécessité de garantir l'alimentation de la population locale, mais fournissent à d'autres régions ses excédents de production. Un double objectif est ainsi atteint : la sécurité alimentaire et l'agriculture durable débouchant sur les possibilités d'enfouissement du gaz à effet de serre. Cet objectif environnemental peut constituer ainsi un atout peut-être insoupçonné du rôle que peuvent jouer ces immenses *arrière-mondes*, appelés à contribuer d'une manière significative à la lutte contre les

conséquences des changements climatiques. Ces espaces pourraient se présenter ainsi comme les répliques des *arrière-pays*, par un changement d'échelle, du local au planétaire, marquant d'une manière éloquente les impacts immenses de la globalisation en passe de changer la face de la planète-Terre. La postface présentée par Guillaume Benoît montrera les enjeux et les défis de cette articulation d'une agriculture raisonnée avec les méthodes de lutte contre les conséquences des changements climatiques menaçant notre environnement terrestre et remettant en questions l'émergence positive et les perspectives d'évolution des paysanneries des *arrière-pays*, comme celles des *arrière-mondes*.

## Bibliographie

### APDPS, 2014

*40 récits sur le développement économique et social des provinces du Sud du royaume du Maroc*. Rabat, éditions de l'Agence pour la promotion et le développement des provinces du Sud.

### AKESBI N., 2015

Qui fait la politique agricole au Maroc ? Ou quand l'expert se substitue au chercheur. *Revue critique économique*, 32 : 203-227.

### AL KHATIB A., RODRIGUE A., OUACHI M., 2008

*Gravures rupestres de la province d'Es-Smara*. Éditions Marsam, 262 p., résumé en arabe de 36 p.

### ANEGAY K., LAHRECH M., 2012

*Saveurs et senteurs des terroirs du Maroc saharien*. Photographie R. Aman, Rabat, éditions DTGSN.

### CÉLÉRIER J., 1929

Le Maroc est-il un pays neuf ? *La Géographie*, 1929 : 65-97.

### CÉLÉRIER J., 1943

Le paysage rural. *Hespéris*, 30, 3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> trimestre : 129-162.

### HARDY G., 1921

*Éléments de l'histoire coloniale*. Paris, La renaissance du livre, 198 p.

### HARDY G., 1933

*Géographie coloniale*. Paris, Gallimard (3<sup>e</sup> édition), 208 p.

### NACIRI M., 1983

« La géographie coloniale : une science appliquée à la colonisation. Perceptions et interprétation du fait colonial chez J. Célérier et G. Hardy ». In : *Connaissances du Maghreb. Sciences sociales et colonisation*, Paris, CNRS Éditions : 436 p.

### NACIRI M., 1985

« Calamités naturelles et fatalités historiques ». In : *Sécheresse ; gestion des eaux et production alimentaire*, actes de la conférence d'Agadir, 21-24 novembre 1985, éditions IAV-Hassan II : 83-101.

### NACIRI M., 2006

« Le cèdre gardien de la mémoire du temps et de l'espace forestier au Maroc ». In Benzyane M., Blériot P. (éd.) : *Le cèdre de l'Atlas. Mémoire du temps*, Rabat, Mardaga-La croisée des chemins : 30-35.

### NACIRI M., 2011

« De la dynamique naturelle à la construction territoriale ». In : *Histoire du Maroc. Actualisation et synthèse*, Rabat, Institut royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc : 5-33.

# Introduction

## Changements globaux, vulnérabilité et adaptation des sociétés rurales dans les pays du pourtour méditerranéen

Mohamed BERRIANE

Geneviève MICHON

L'actualité nous le rappelle tous les jours : les pays du pourtour méditerranéen vivent une crise majeure. Outre la déstabilisation de la région suite aux conflits du Moyen-Orient et leurs prolongements dans tout le bassin (terrorisme, migrations, déplacements forcés des populations, effondrement de certains régimes), les difficultés des politiques d'inspiration libérale au Nord, le choc de la modernité et les effets des changements climatiques ébranlent sérieusement le pourtour de la *Mare nostrum*. Cette crise se traduit, entre autres, par des mutations profondes et particulièrement rapides.

Dans ce contexte d'inquiétude globale sur le futur, la question du devenir des « arrière-pays » et de leurs terroirs peut paraître secondaire. Notre ouvrage veut montrer qu'il n'en est rien. D'abord parce que ces espaces représentent près des trois quarts des zones rurales de la région (au Maroc, ils concentrent 70 % des exploitations agricoles et 80 % de la population rurale : CGDA et CGAAER, 2010) et que, comme l'ont montré les événements de 2011 en Tunisie<sup>1</sup>, les

1. Dans les campagnes du Sud, les émeutes rurales ont révélé une prise de conscience collective des injustices auxquelles les sociétés ont été soumises des années durant, qui bouleverse les structures établies et contribue à la mise en place de nouveaux rapports sociaux autour des ressources (MOISSERON et BAYOUMI, 2012).

mouvements qui les agitent peuvent bouleverser l'équilibre sociopolitique de tout un pays. Mais aussi parce qu'ils sont traversés par des initiatives collectives et des dynamiques originales qui affirment qu'authenticité et spécificité peuvent devenir des supports de création de richesse et d'innovation. Ils sont aussi le lieu de convergences de nouveaux flux de populations diverses, de capitaux, d'idées, d'images, voire de mouvements de retour, alors que par le passé ils étaient connus par leur déprise. Ces initiatives reposent la question de l'orientation productive des territoires et celle des rapports entre sociétés rurales, acteurs privés et État. Pour de nombreux acteurs, ces arrière-pays sont perçus comme des laboratoires d'innovation aussi bien territoriale que sociale.

Cette hypothèse optimiste se heurte pourtant à un contexte difficile.

L'appellation d'« arrière-pays » recouvre en effet toutes les zones rurales qualifiées de marginales et vulnérables : des espaces et des sociétés qui, se prêtant mal à la mise en œuvre des politiques de modernisation de l'agriculture, n'ont pas su ou pas pu capitaliser sur les grandes transformations de l'économie productiviste et sont, de ce fait, souvent considérés comme arriérés et immobiles. Les difficultés d'ordre socio-environnemental auxquelles ils sont confrontés atteignent aujourd'hui une envergure inédite : creusement des inégalités avec les zones littorales et les plaines irriguées, surexploitation ou accaparement des ressources naturelles et agricoles par des investisseurs urbains, accentuation de l'exode rural, en particulier des hommes et des jeunes, etc. (THIVET, 2007 ; HERVIEU et THIBAUT, 2009 ; AKESBI, 2011).

Le changement climatique s'impose comme un facteur aggravant. Les scénarios du futur proche prévoient une péjoration des conditions actuelles : un réchauffement très net, des sécheresses accentuées, au printemps et en été, et plus de crues en automne (FILIPPO et LIONELLO, 2008). Cette aggravation des épisodes extrêmes pendant les deux périodes-clés de la saison de cultures (printemps et automne) constitue une véritable menace pour une grande partie des sociétés rurales déjà fragilisées par les politiques de développement des décennies précédentes.

## Terroirs et patrimoines, une mobilisation internationale en construction

Jusque dans les années 1980-1990, les choix de développement proposés à ces espaces ont en effet oscillé entre une impossible application du modèle d'intensification agricole, techniciste et libéral, et (surtout au Nord) une conservation d'inspiration naturaliste<sup>2</sup>. En Europe, ce modèle binaire a largement périalisé

2. La conservation se traduit par divers types de sanctuarisation qui préconisent généralement l'éviction des agriculteurs ou les transforment en « gardiens de la nature » ou en pourvoyeurs d'aménités environnementales pour les zones fortement anthropisées (littorales, plaines irriguées et villes) (AUCLAIR *et al.*, 2006).

les économies et les sociétés des arrière-pays : exode rural, détresse économique et psycho-sociale pour ceux qui n'ont pas pu partir, ruine des structures productives, etc. Au début des années 1990, ces échecs ont poussé les collectifs d'acteurs locaux et les décideurs à concentrer leurs réflexions sur des modèles de développement adaptés à ces zones et à leurs spécificités : comment renverser la tendance à l'abandon de pratiques et à l'érosion de savoirs qui avaient jusque-là fait leurs preuves pour gérer des ressources plutôt rares dans un contexte environnemental et social difficile ? Conscientes de leurs handicaps dans un marché compétitif de produits standardisés, ces initiatives ont orienté leurs actions vers la recherche de ressources territoriales (GUMUCHIAN et PEQUEUR, 2007) spécifiques susceptibles d'être valorisées. Le lien au lieu et à son histoire, la qualité et la différence ont été mis en avant comme des moteurs essentiels de la compétitivité. Ces nouveaux modèles prônaient la valorisation des spécificités locales, à travers deux stratégies appuyées sur une demande en expansion et associées à de nouvelles pratiques de consommation et de loisirs : le développement de produits de qualité pour des marchés de niche, d'une part, et, d'autre part, l'appui à des formes de tourisme alternatif valorisant ces produits et les paysages et cultures dont ils sont issus. Ils remettaient ainsi au goût du jour les anciens concepts de « terroir » et de « patrimoine » requalifié en « rural » et en « naturel », en misant sur leur valorisation dans un cadre aussi bien national qu'international (CHEVALLIER, dir., 2000 ; LANDEL et SENIL, 2009). Ces stratégies ont largement contribué à l'émergence de territoires ruraux originaux (CAMPAGNE et PECQUEUR, 2012) et à la construction de nouvelles destinations touristiques (BERRIANE et ADERGHAL, 2012 ; BERRIANE, 2014).

Longtemps connotée négativement<sup>3</sup>, la notion de « terroir » a ainsi été redéfinie au point d'apparaître comme un gage de qualité et de devenir un argument de vente pour des produits agricoles<sup>4</sup>. Initialement inscrite dans une logique marchande, la mise en avant du terroir s'est vite rattachée à l'idéologie du développement durable en intégrant des préoccupations sociales et environnementales (RAUTENBERG *et al.*, 2000 ; MICOUD, 2004). Dans cette nouvelle optique, la notion de terroir est devenue inséparable de celle de « patrimoine », déclinée à différentes échelles : le terroir est bien un élément légué au présent par le travail des générations précédentes pour fonder un futur commun ; il est géré plus dans une optique de transmission de biens que dans une stratégie de maximisation du capital ; sa spécificité représente une valeur domestique investie de qualités au niveau local et la diversité des terroirs constitue une richesse au niveau national.

3. La notion de terroir a longtemps renvoyé, en tout cas dans le champ du développement agricole et rural, à une perception des particularismes locaux du milieu rural comme quelque chose de rétrograde, opposé au progrès (CHANET, 2001 ; BÉRARD, 2011. Voir aussi l'entretien de Olivier Assouly, par Sylvie Berthier, lors de l'émission « Ça ne mange pas de pain ! », Produits typiques, rustiques, authentiques : comme un ordre de repli ?, novembre 2011, dont le texte est paru dans [http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id\\_article=3276](http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=3276), sous le titre « Terroir : nous sommes tous des culte-terreux », janvier 2012).

4. Cette évolution doit beaucoup à la mise en place des indications géographiques (IG), mesure réglementaire initiée par la création en France de l'Inao (Institut national des appellations d'origine), et des AOC (appellation d'origine contrôlée), visant la différenciation et la qualification des produits alimentaires sur la base d'une reconnaissance de leurs spécificités non imitables (conditions agroclimatiques ou pédologiques, savoir-faire de production ancrés dans une longue histoire, qualité gustative, etc.).



Après l'Europe méditerranéenne<sup>5</sup>, un nombre croissant de pays du Sud ont adopté l'idée que la valorisation des ressources locales des « terroirs » (notamment à travers les IG\*) et des patrimoines ruraux (à travers l'écotourisme et le tourisme rural) pouvait, ou devait, constituer l'un des grands chantiers de leurs politiques de développement pour les zones à faible compétitivité au regard des critères de l'agriculture industrielle (CORMIER-SALEM et ROUSSEL, 2009 ; TERROIRS ET CULTURES, 2009). L'ONU<sup>6</sup>, la FAO<sup>7</sup>, puis l'Unesco<sup>8</sup>, ont très largement appuyé et relayé cet intérêt international croissant (FLUTET *et al.*, 2007). Une « Charte internationale des terroirs » a été proposée en décembre 2005 lors de la tenue des premières « Rencontres internationales Planète Terroirs » au siège de l'Unesco à Paris (TESSIER DU CROS et VINCENT, 2005). De nombreuses ONG, comme OriGin<sup>9</sup> ou Slow Food, se sont aussi engagées dans le mouvement.

Les pays des rives sud et est de la Méditerranée peuvent se targuer d'une grande diversité de terroirs et de patrimoines (agraires, alimentaires, architecturaux, paysagers, naturels), produits par une histoire millénaire d'utilisation des ressources et de façonnage des paysages par l'Homme. Le processus de valorisation de ces terroirs-patrimoines a émergé vers le début des années 2000 autour de quelques productions phares. La Turquie est le pays de la région le plus avancé dans ce domaine, avec près de 60 produits bénéficiant d'une IG (TEKELIO LU *et al.*, 2009). Pour le Maghreb, c'est le Maroc qui s'est orienté le premier vers la valorisation des produits et des patrimoines ruraux : l'huile d'argan du sud-ouest marocain a obtenu en avril 2009 la première IGP\* du continent africain (ROMAGNY, 2010)<sup>10</sup> et compte aujourd'hui plus d'une vingtaine de produits sous IG (MARTIN, 2013). Le tourisme rural y présente un fort dynamisme depuis plus d'une dizaine d'années (BERRIANE, 2014).

Ce « renouveau des terroirs » dans la région méditerranéenne correspond, au Maroc, à un véritable retour ou réveil du « local ». Accompagnant ces mutations, on note, en effet, l'apparition d'une grande variété d'acteurs dynamiques qui s'investissent dans ce développement. Issus de l'émigration, de la fonction publique, des diplômés chômeurs ou de l'élite traditionnelle qui s'adapte au nouveau contexte, ces acteurs auxquels s'ajoutent parfois des étrangers, réagissent à la tendance du « moins d'État » commencée déjà dans les années 1990 et aux difficultés des arrière-pays, notamment aux sécheresses qui perdurent, en se réappropriant les prérogatives des anciennes *jmaa*\* et en prenant de multiples initiatives. Construction de routes et de ponts, installation et gestion de groupes électrogènes, alimentation en eau potable, réhabilitation d'écoles, cours d'alpha-

5. Les pays riverains de la Méditerranée (Italie, France, Espagne, Portugal, Grèce) totalisaient en 2009 80 % des IG accordées en Europe (RASTOIN, 2009).

6. La commission « développement durable » de l'ONU (1999) a retenu le terroir comme un élément important à prendre en compte pour le développement .

7. Programme FAO- Sinergi <http://www.foodquality-origin.org/index.html>.

8. Initiative Planète-Terroirs, <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001543/154388f.pdf>.

9. [http://www.origin-gi.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=49&Itemid=45&lang=fr](http://www.origin-gi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=49&Itemid=45&lang=fr).

10. Voir aussi le chapitre 14 de cet ouvrage.

bétisation, constitution d'associations ou de coopératives (pour le ramassage et la transformation de plantes aromatiques et médicinales, par exemple, ou la modernisation du travail des tapis). Ces associations sont initiées par les jeunes et financées ou soutenues soit par l'État (INDH\*), soit par des ONG ou des organismes internationaux. Une véritable dynamique associative est ainsi observable dans ces arrière-pays grâce à ce réveil du local et peut contribuer à la valorisation des produits locaux et au développement du tourisme<sup>11</sup>.

Ce renouveau est enfin soutenu par de nouvelles politiques dédiées au développement des territoires « difficiles », comme le pilier II de la Politique agricole commune européenne ou du Plan Maroc Vert (encadré), qui servent de cadre à de nombreux projets nationaux, régionaux ou internationaux<sup>12</sup>.

#### Encadré I

#### Politiques de terroir au Maroc : produits de terroir, indications géographiques et tourisme rural

Depuis 2009, le Maroc s'évertue à faire des zones restées jusqu'ici en marge des efforts de modernisation du pays des « ateliers du développement durable », et ceci à travers trois initiatives publiques interdépendantes : des politiques de développement agricole ciblées, la promulgation de la « loi sur les produits à signes d'origine et de qualité » et la promotion du tourisme rural. Il est clair que ces nouvelles orientations des politiques publiques marocaines représentent un virage à 180 degrés par rapport à la période précédente. Après une marche forcée vers un modèle unique de développement qui tendait à l'uniformisation des campagnes, elles prônent la mise en avant de la diversité et de la spécificité comme base du développement local et de l'adaptation des sociétés rurales aux grands changements en cours. L'État semble donc repenser en profondeur sa relation aux espaces ruraux. Mais jusqu'à quel point ? L'idéologie, toujours présente, de « modernisation » des campagnes saura-t-elle s'accommoder de logiques rurales qui lui sont souvent étrangères ? L'État donnera-t-il suffisamment de place à l'émergence d'initiatives locales ou va-t-il investir les terroirs avec cette même approche descendante qui a caractérisé ses interventions jusqu'à présent ?

#### Le pilier II du Plan Maroc Vert : le développement solidaire de la petite agriculture

Avec le Plan Maroc Vert, promulgué en 2009 dans un contexte marqué par les défis sociaux et environnementaux mondiaux, le Maroc a revu une partie de sa stratégie agricole. Sa nouvelle philosophie vise le développement d'une « agriculture plurielle, ouverte sur les marchés extérieurs, territorialement diversifiée et durable » (CGDA, 2009). À côté du développement d'une agriculture moderne à haute productivité et haute valeur ajoutée (pilier I), un deuxième pilier a été dédié à « l'accompagnement solidaire de la petite agriculture dans les régions difficiles ». Les objectifs de ce deuxième pilier relèvent à la fois du développement économique local, de la sortie de la pauvreté pour les segments les plus

11. Voir aussi le chapitre II de cet ouvrage.

12. Développement de l'IGP « huile d'argan » au Maroc, écotourisme au Liban, produits commercialisés sous la marque *Sud de France* en Languedoc Roussillon...

vulnérables des sociétés rurales et de la sécurité alimentaire, avec une forte prise en compte de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, base du système productif. Le pilier II affirme que ces zones marginales, confinées jusqu'à présent dans un véritable sous-développement, « possèdent des atouts remarquables », aussi bien en termes de savoir-faire et de produits que de capacité à gérer les ressources naturelles ou de maintien de fortes solidarités au niveau des communautés locales. Sa mise en œuvre s'appuie préférentiellement sur des « stratégies de terroir » : miser sur la qualité des produits et des services des terroirs ainsi que sur la synergie avec le tourisme devrait aider ces régions à trouver de nouveaux positionnements favorables dans la mondialisation et constituer un atout adaptatif face aux conséquences du changement climatique (CGDA et CGAAER, 2010).

Cette réorientation des politiques agricoles arrive à point nommé pour soutenir des territoires proches de la rupture (démographique, économique, environnementale). Mais les modalités et les enjeux de la prise en compte concrète des terroirs comme outil de développement sont complexes. Comment faire en sorte que la notion de terroir ne reste pas seulement un mot accolé à un produit intégré dans une filière territorialisée, mais s'incarne dans une approche capable de prendre en compte la société locale et les liens d'appropriation tissés, dans la durée, avec les ressources de son territoire ? Quel est le cadre spatial et territorial le plus pertinent pour servir de support à l'élaboration, la concrétisation et l'intégration locale de ces projets de développement « des terroirs » ?

### **La promulgation de la loi sur les signes d'origine et de qualité**

Venant soutenir le pilier II, la loi sur les signes d'origine et de qualité<sup>13</sup> a été promulguée, ses décrets publiés fin 2008<sup>14</sup>. Cette nouvelle loi offre un cadre législatif indispensable à la reconnaissance et à la protection des produits de terroir. Cependant, si elle définit les conditions dans lesquelles certains de ces produits peuvent être officiellement protégés, sa mise en œuvre demande des efforts importants d'accompagnement et de réflexion. En effet, le Maroc dispose d'un grand potentiel de produits à forte typicité, mais leur identification et leur valorisation posent de nombreuses questions : des communautés locales, des experts extérieurs, ou des spécialistes du ministère de l'Agriculture, quels acteurs sont-ils les plus aptes à travailler à l'identification des produits ? Comment les producteurs peuvent-ils s'organiser de façon collective pour enclencher une vraie dynamique de développement ? Entre la grande région (presque 1 million d'hectares pour l'IG « argan ») et le petit terroir (les 100 ha de l'IG « huile de Tyout »), quelles sont les « bonnes » échelles territoriales à prendre en compte ?

### **Le développement du tourisme rural**

Pendant de nombreuses années, le secteur touristique marocain s'est concentré sur la valorisation de produits balnéaires ou du patrimoine culturel urbain. Ce n'est que récemment que le pays s'est positionné en faveur du tourisme vert (appellation qui recouvre l'agrotourisme, l'écotourisme, le tourisme rural), en réponse à l'évolution de la demande touristique internationale, mais aussi en « découvrant » le potentiel d'attractivité des arrière-

13. Appellations d'origine protégée et indications géographiques protégées.

14. Dahir n° 1-08-56 du 23 mai 2008 portant promulgation de la loi n° 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques. *Bulletin officiel* n° 5040 du 19 juin 2008.

pays : avec la diversité de leurs atouts paysagers, naturels et culturels, ces arrière-pays peuvent placer la destination Maroc sur le marché du tourisme alternatif avec une forte capacité concurrentielle. De plus, coupler une offre de tourisme d'arrière-pays au tourisme balnéaire classique peut participer à la relance de ce dernier, en le rendant plus compétitif par rapport à ses concurrents méditerranéens. Enfin, la synergie tourisme/agriculture fondée sur le concept de terroir peut permettre à la fois d'attirer des visiteurs dans les régions moins bien dotées en attraits naturels et de mieux valoriser les produits locaux, devenant ainsi un instrument du développement économique et social local. Pour certains décideurs, ces interactions positives entre tourisme et terroirs apparaissent aujourd'hui essentielles pour que ces régions conservent leur qualité patrimoniale.

Cette réorientation se trouve confrontée à de nombreuses gageures. Comment assurer une vraie convergence des politiques sectorielles et des projets qu'elles génèrent ? Comment harmoniser les concepts (« pays d'accueil touristique » pour le ministère du Tourisme, « terroir » pour le ministère de l'Agriculture) ou les échelles qui devraient être appropriées à chaque cas particulier ? Comment clarifier la gouvernance des projets touristiques, qui impliquent encore aujourd'hui une multitude d'intervenants ?

Cependant, arrière-pays, terroir, patrimoine sont des concepts forgés dans un contexte géographique, historique et linguistique particulier. La question des modalités et des enjeux du transfert au Sud de ces concepts, ainsi que des outils d'analyse ou des dispositifs de développement qui les accompagnent se pose avec acuité.

## Les terroirs, des atouts pour l'adaptation des sociétés rurales ?

Les experts du développement nous le répètent : les sociétés des arrière-pays en Méditerranée ne sauront pas ou ne pourront pas réagir dans les conditions difficiles qui s'annoncent (IGLESIAS *et al.*, 2011). Du fait des conditions économiques, sociales et sanitaires précaires dans lesquelles elles se trouvent, elles ne disposeraient pas des ressources nécessaires pour faire face aux changements et, en particulier, au changement climatique. La posture adoptée par les différents auteurs de cet ouvrage est radicalement différente : l'agriculture domestique ou familiale qui caractérise les terroirs, ainsi que les savoirs qui lui sont associés et les socio-écosystèmes qu'elle a générés, représentent un atout majeur dans l'adaptation du monde rural aux changements en cours. En effet, l'anthropisation ancienne<sup>15</sup> de l'écorégion atteste de la co-adaptation permanente des pratiques agricoles et pastorales et des dynamiques du milieu (chapitres 2,

15. Il ne reste que moins de 2 % du total de l'espace méditerranéen qui soit peu modifié par les communautés humaines (BLONDEL, 2006).

4 et 6). Elle montre que les agriculteurs, qui sont à la fois les principaux acteurs de la gestion des ressources naturelles et les premiers concernés par leur renouvellement, ont su gérer ces espaces à travers les différents changements économiques et environnementaux de leur histoire... et qu'ils sont sans doute les mieux placés pour en assurer la préservation à moyen et long terme (GENIN *et al.*, éd., 2007). Le changement climatique dans la région, nous l'avons mentionné, sera fait d'évènements extrêmes, imprédictibles d'une année sur l'autre, et de changements graduels de la température et de la pluviométrie moyennes. L'agriculture domestique et familiale de la région, avec sa longue pratique de gestion de la rareté, a démontré sa capacité à intégrer et à gérer ces deux types de phénomènes relativement caractéristiques de l'évolution sur le long terme du climat méditerranéen et subsaharien<sup>16</sup>. Plus qu'une réaction aux catastrophes « au coup par coup » et sur le court terme, les pratiques et les savoirs locaux relèvent d'une véritable culture de la gestion des incertitudes, de la rareté et des risques : il s'agit d'une gestion adaptative (c'est-à-dire souple et modulable) et sur le long terme, tirant le meilleur parti du peu que la nature a à offrir. La diversité (des structures et des espaces, des espèces et des cultivars), la spécificité (des relations productives et sociales aux lieux et aux ressources), la flexibilité et la coopération sont les maîtres-mots de ces stratégies adaptatives qui devraient aujourd'hui être redéployées, renforcées et valorisées. Parce qu'elles ont été conçues pour gérer le risque climatique et la rareté des ressources dans les zones les plus défavorisées de la région, ces stratégies constituent un atout pour l'avenir. Qui plus est, elles pourraient inspirer des solutions adaptatives pour les régions méditerranéennes montagneuses et arides.

Dans le même temps, la crise économique globale engendre de nouvelles pressions et de nouvelles contraintes, ainsi que des risques de déstabilisation et de perte d'identité pour les sociétés rurales. Mais elle offre aussi de nouvelles opportunités, en particulier dans le rapport entre arrière-pays d'un côté, villes, littoraux ou plaines irriguées de l'autre, à travers les nombreuses mobilités des hommes, des produits et des idées. Ces mobilités, qui atteignent un niveau jamais égalé dans l'histoire contemporaine, permettent d'introduire des innovations techniques et sociales, ouvrent à de nouvelles pratiques touristiques (chapters 11 et 12), de nouveaux modes de production et de nouveaux marchés pour les produits locaux (chapitre 14). Ces nouvelles dynamiques s'accompagnent de reconstructions territoriales et offrent aux populations locales l'occasion de pouvoir exprimer une identité, des savoir-faire, une histoire (chapitre 13), sans pour autant remettre en cause de façon frontale leurs relations avec l'État par des revendications foncières ou politiques. Elles mettent aussi en jeu de nouvelles formes de production et de gouvernance territoriale (chapitre 10) : projets dits « participatifs » soutenus par les interventions des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds (GENIN *et al.*, éd., 2007), émergence des acteurs associatifs, création de nouvelles élites locales à travers le retour au village d'anciens migrants ou de jeunes diplômés.

<sup>16</sup>. Voir les exemples cités pour la gestion de l'eau dans le chapitre 3 de cet ouvrage.

# Politiques de terroir : potentialités et limites d'un transfert Nord/Sud

## Des « arrière-pays » ?

La notion d'« arrière-pays » est une « curieuse notion » (GIRARD, 2005), qui recouvre des réalités plurielles et variables et porte une charge idéologique importante. Elle est aussi très variable (BRUNET *et al.*, 1993), en particulier dans le contexte méditerranéen marqué, du nord vers le sud ou vers l'est, par des trajectoires historiques et des contextes politiques différents. Son acception courante renvoie à des territoires vivant encore dans un relatif isolement et un certain archaïsme (DÉRIOZ, 1997). En Europe, certains de ces arrière-pays ont pourtant eu une importance centrale dans la vie économique ou politique : ainsi, les vallées intérieures de Corse, aujourd'hui désertées, ont constitué pendant des siècles le centre de la vie économique, politique et sociale, alors que les zones littorales restaient relativement désaffectées (SIMI, 1981 ; MICHON et SORBA, 2008) ; la situation s'est ensuite inversée, en particulier du fait de l'exode rural, « retournant » le littoral pour en faire le centre névralgique de l'économie insulaire (TAFANI, 2011). Ce mouvement de retournement est encore plus patent dans les pays du Maghreb, où les continuités géographiques et les solidarités sociales ou économiques de l'intérieur ont été constamment bouleversées. Suite aux nombreux mouvements migratoires des populations nomades qui ont sillonné le pays par le passé, les arrière-pays du Maroc ont été traversés, investis et réoccupés, et leur peuplement sans cesse renouvelé. Ils ont joué un rôle central dans l'histoire du pays, ayant parfois été à l'origine de dynasties puissantes qui, parties de ces arrière-pays, ont constitué de véritables empires, à cheval sur les deux rives de la Méditerranée, comme les dynasties almoravide (XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles) ou almohade (XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles). Ils ont ensuite été supplantés par l'émergence des centralités urbaines littorales, notamment lors de la colonisation (ADERGHAL, 2004 ; BEGUIN, 1974)<sup>17</sup>, et leur affaiblissement a été renforcé par les politiques de développement agricole des trente dernières années. Paradoxalement, ils restent densément structurés par les pratiques agraires et la toponymie et délimités par des frontières immuables.

## Des « terroirs » au Maroc ?

Le concept de terroir, comme le note l'anthropologue Laurence Bérard, « est étroitement lié à son histoire politique et culturelle » et « à la construction de la nation française » (BÉRARD, 2011). Que se passe-t-il si, comme on le fait partout dans le monde actuellement, on le sort de ce contexte français pour donner un sens à des espaces dont l'histoire politique et culturelle est radicalement différente ?

17. Voir aussi chapitre I de cet ouvrage.

La position adoptée par les auteurs de cet ouvrage pour s'interroger sur la réalité de l'existence de « terroirs » au Maroc, et donc sur la pertinence de l'adoption de ce terme par les politiques agricoles et le développement rural, se base sur la définition très large donnée par l'Inao\* : « Un terroir est un *espace géographique délimité* défini à partir d'une *communauté humaine* qui construit au cours de son *histoire* un ensemble de *traits culturels distinctifs*, de *savoirs*, et de *pratiques* fondés sur un système d'*interactions entre le milieu naturel et les facteurs humains*. Les savoir-faire mis en jeu révèlent une *originalité*, confèrent une *typicité* et permettent une *reconnaissance pour les produits* ou services originaires de cet espace et donc pour les hommes qui y vivent. Les terroirs sont des *espaces vivants et innovants* qui ne peuvent être assimilés à la seule tradition. » (FLUTET *et al.*, 2007). Cette définition s'ancre sur une posture résolument bioculturelle et dynamique : le terroir est une construction issue des interactions entre les sociétés et leurs natures, le produit d'une histoire inscrite sur le temps long, mais aussi un espace d'innovation permanente.

Par ailleurs, les territoires ruraux dans leur forme actuelle sont eux aussi issus d'une histoire longue construite à travers le rapport des sociétés à la fois à l'espace, aux ressources et au pouvoir. Comment s'interroger sur la pertinence du terroir au Sud sans occulter la diversité de ces liens et l'importance de cette histoire ?

C'est ce que tentent de faire les auteurs du chapitre 1, en apportant un éclairage sur les relations entre État central et société rurale dans les contextes sociopolitiques du Maroc précolonial, colonial et postcolonial. Dans l'acception scientifique adoptée au Maroc, bien que le terme de terroir souffre parfois d'ambiguïtés<sup>18</sup>, le concept répond classiquement à une dimension naturelle. Cependant, avec la mise en place des politiques de terroir, il devient aujourd'hui à la fois plus complexe, avec une forte dimension culturelle, se superposant alors au patrimoine, plus politique, avec la promulgation du Plan Maroc Vert et de la loi sur les IG, et plus opérationnel, avec la multiplication des projets dits « de terroir ». Pour analyser ces avatars, les auteurs interrogent d'abord l'histoire des campagnes marocaines. Ils montrent le passage d'une configuration sociale, où s'interpénètrent la tribu nomade des franges du désert et la communauté villageoise méditerranéenne (avec un rapport à la terre marqué par une tendance à la mobilité), vers un modèle sociopolitique et économique qui affaiblit le pouvoir des communautés sur les ressources (en particulier sylvo-pastorales) mais, paradoxalement, provoque l'émergence d'appartenances ancrées dans des territoires locaux à référence tribale. Les auteurs opèrent ensuite un retour sur l'itinéraire du transfert de la notion de terroir vers les campagnes les moins productives et les moins articulées sur l'économie de

18. Il n'existe pas de terme en arabe qui traduise de façon satisfaisante le sens du concept français de terroir. Des tentatives ont été faites pour proposer un terme, *Roustak*, mais dont l'utilisation ne dépasse pas l'enceinte de l'université et plus particulièrement l'enseignement de la géographie. En effet, ce terme, utilisé dans les cours de géographie pour désigner le terroir dans son acception physique (lieu défini par des qualités physiques particulières : pente, exposition, nature du sol, climat, etc.), n'a pas été retenu par l'appellation officielle pour désigner les « produits de terroir » qui lui préfère le terme de « produits locaux ».

marché pour amorcer un renouveau rural par les produits locaux et le tourisme rural, en montrant que le sens que les ruraux donnent à cette notion (et à celle de territoire) s'inscrit souvent en contradiction avec les catégories mobilisées par les politiques et les chercheurs.

Plusieurs chapitres de cet ouvrage s'attachent à décrire comment, à travers l'entrelacement de leurs histoires sociales et naturelles, certains espaces peuvent être qualifiés de terroirs. Ils s'interrogent aussi sur les potentialités de ces « terroirs » pour une gestion à la fois plus durable et plus équitable des ressources, et comme atout dans les changements en cours.

Les *agdals* forestiers représentent un premier exemple de terroir qui attire l'attention. Ceux de la vallée des Aït Bouguemez et des parcs agroforestiers à frênes dimorphes de la commune d'Aït M'Hamed montrent comment certaines sociétés berbères du Haut Atlas ont façonné des paysages, où la forêt et les arbres qu'elle abrite participent à la fourniture de ressources diversifiées nécessaires à la vie quotidienne des habitants et à l'alimentation des troupeaux (chapitre 2). Cette gestion de l'arbre, témoin d'une longue histoire d'interactions Hommes-milieux est replacée dans la globalité du terroir villageois et lit ces espaces forestiers domestiques comme des paysages culturels, à la fois fonctionnels et durables.

À partir des formes différentes de systèmes d'irrigation locaux, le chapitre 3 décrit les singularités des espaces et des sociétés hydrauliques dans divers milieux (vallées montagnardes, avec leurs dispositifs de terrasses arrosées par des centaines de canaux, oasis édifiées autour d'ouvrages complexes de captation d'eaux superficielles et souterraines) et en conclut à l'existence de terroirs hydrauliques singuliers, dont les spécificités devraient être mieux comprises et mises à profit dans les politiques publiques de gestion de l'eau en milieu rural.

Un autre exemple de terroirs forestiers est celui des parcs à acacias des territoires présahariens et sahariens, traditionnellement valorisés par un élevage extensif nomade et semi-nomade et une agriculture sporadique pratiquée sur les zones d'épandage des eaux de crues. Le chapitre 4 montre bien que les notions de « terroir » et de « nomadisme » ne sont pas incompatibles : des terroirs peuvent se construire autour de la mobilité des hommes, de leurs troupeaux et de leurs cultures. Mettant en lumière des interactions positives entre les arbres et les sociétés qui les gèrent, il montre aussi que ces terroirs peuvent jouer un rôle important aussi bien dans la conservation de la biodiversité que dans celle du potentiel agropastoral de ces zones. Il questionne le paradigme actuellement mobilisé dans les approches officielles, basé sur une opposition entre conservation et usages locaux, et plaide pour une réelle intégration des usagers locaux dans les politiques nationales, au profit d'une conservation réussissant la synthèse entre enjeux écologiques, sociaux et économiques.

Plus au nord, la richesse et la diversité des pratiques paysannes qui gèrent les territoires de l'arganier créent des terroirs singuliers de forêt domestique (chapitre 5). Cette « forêt » d'arganiers est la première région à avoir fait l'objet des politiques de terroir au Maroc. Elle est aujourd'hui reconnue comme un



patrimoine naturel emblématique du Maroc, et son produit phare, l'huile d'argan, bénéficie des premières tentatives de qualification et de valorisation de « produit de terroir ». Les auteurs montrent comment ces démarches, essentielles à la préservation et à la valorisation de l'écosystème arganeraie, ont, du fait de leur caractère trop globalisant et homogénéisant, passé sous silence la diversité des terroirs qui constituent l'arganeraie.

Les changements qui affectent l'apiculture marocaine, dans un contexte où les politiques du pilier II du Plan Maroc Vert cherchent à promouvoir et à valoriser le miel comme un produit de terroir, interrogent la notion de « terroir apicole » (chapitre 6). Mais, si cette notion fait sens dans le cadre d'une apiculture traditionnelle aux singularités fortement localisées, et inscrite dans la diversité des terroirs agricoles, elle est remise en cause par les nouvelles pratiques des apiculteurs, et, en particulier, par la transhumance généralisée de ruches sur des espaces floristiques recherchés pour leurs potentialités mellifères. À partir de ce contexte, les auteurs abordent les relations entre terroir et mobilité. Ils montrent que cette mobilité est constitutive des terroirs construits et structurés par un ensemble d'activités agropastorales et apicoles complémentaires, car elle repose sur l'élaboration sur le temps long de savoirs et de pratiques adaptées à la variabilité interannuelle des conditions climatiques. Par contre, lorsque les mobilités s'inscrivent de façon opportuniste dans des espaces floristiques, complémentaires mais dispersés à l'échelle du pays dans son entier, elles ne peuvent pas « faire terroir » et tendent, au contraire, à déstructurer les terroirs apicoles anciens. Les auteurs émettent néanmoins l'hypothèse que la stabilisation de pratiques apicoles et sociales liées à la transhumance des ruches pourrait faire de ces espaces floristiques une « matrice de terroirs mellifères » faisant sens au niveau national.

Le développement de nouvelles cultures à valeur ajoutée dans des zones jusqu'ici considérées comme incultes fait émerger de nouveaux terroirs. Il s'agit des terroirs du sud marocain autour de la culture du figuier de Barbarie (chapitre 7). Face à une déprise agricole de plus en plus prononcée, l'expansion rapide de cette culture, soutenue par l'apparition de nouveaux modes de valorisation à forte valeur ajoutée (tels que l'huile de pépins, très recherchée en cosmétique, ou l'obtention de l'IGP « Figue de Barbarie d'Aït Ba'amrane »), apparaît aujourd'hui comme une stratégie permettant à la fois une appropriation foncière sur le long terme et le maintien d'un certain niveau de revenus. Les auteurs montrent comment le figuier de Barbarie non seulement permet la valorisation d'espaces arides et le retour de l'arganier sur des terrains en cours de désertification, mais est aussi en train de devenir le vecteur de la mise en place d'une identité locale autour de « nouveaux » terroirs présahariens.

### **La patrimonialisation comme nouveau mode de gouvernance des terroirs ?**

Le concept de patrimoine au Maroc est longtemps resté centré sur des sites urbains remarquables, à fortes connotations culturelles. L'irruption, dans les

campagnes, de dynamiques de patrimonialisation liées à la promotion des produits locaux et au tourisme rural lui donne une nouvelle dimension. Ces dynamiques montrent que la puissance publique et les acteurs locaux considèrent aujourd'hui que les éléments tangibles et immatériels des cultures agropastorales de l'intérieur du pays méritent de rejoindre l'ensemble des biens et des valeurs à conserver pour les générations futures. Mais elles sont aussi porteuses d'une redéfinition aussi bien de l'identité que de la gouvernance (locale et nationale) des ressources ou des modalités de la gestion collective de ce qui « fait patrimoine ».

Analysant non pas les objets patrimoniaux, mais les processus et les agents de leur « mise en patrimoine », le chapitre 8 montre que la manière dont les différents acteurs en jeu (du local à l'international) interviennent dans ce processus peut amener non seulement à des conflits entre les différents niveaux de décision et d'action, mais aussi à l'accapement des objets patrimoniaux locaux (ou des bénéfiques tangibles et symboliques de leur patrimonialisation) par des acteurs extérieurs au local. Les auteurs y attirent aussi l'attention sur le fait que les processus de révélation et de conservation de ce patrimoine passent essentiellement par la valorisation, et que les relations entre patrimonialisation et valorisation marchande sont souvent ambiguës. Ce biais de la valorisation invite insidieusement les sociétés rurales à passer d'une logique patrimoniale à une stratégie entrepreneuriale, et la patrimonialisation débouche plus souvent sur la création ou la consolidation de filières que sur un projet social, économique et culturel intégrateur, ce qui peut créer des inquiétudes pour l'avenir.

Ces processus de patrimonialisation affectent plusieurs héritages, comme le vaste ensemble de gravures rupestres du Haut Atlas (chapitre 9). De par l'association systématique entre sites gravés et sites de transhumance, cet ensemble constitue une archive remarquable permettant de documenter les relations entre les ressources pastorales, leurs modalités d'usage et d'appropriation, et les systèmes rituels, idéologiques et symboliques. Les sites gravés, qui font l'objet d'une gestion communautaire, sont aujourd'hui pris dans un processus de patrimonialisation porté à différentes échelles, du territoire à la nation, entraînant divers conflits d'intérêt et d'usage. Dans une vision prospective, et en analysant les dynamiques sociales à l'œuvre dans ce processus, les auteurs s'interrogent sur des dispositifs de préservation qui puissent mieux impliquer les communautés concernées.

La problématique est tout autre quand on considère la cédraie du Moyen Atlas. La contribution du chapitre 10 nous invite à comprendre comment, dans des contextes sociaux différenciés, les populations locales adoptent des attitudes de participation et/ou de résistance aux nouvelles stratégies de gestion patrimoniale de la forêt. Les rapports au patrimoine local ne sont plus réglés seulement par des stratégies de groupe, car les individus expriment des attitudes différenciées selon leur position sociale, l'usage qu'ils font de la ressource et le type de relation qu'ils entretiennent avec les agents de l'État, les forestiers et les autorités locales. Les auteurs montrent comment la résistance à ce nouveau mode de gestion imposé par l'administration forestière ne s'explique pas tant

par une raison culturelle d'attachement au patrimoine sylvopastoral que par la remise en cause des injustices introduites par ce mode de gestion, qui favorise le clientélisme et le détournement d'une grande partie des ressources au profit des communes, des coopératives, des entreprises et des différents agents économiques localisés en ville.

### **Stratégies et dispositifs de valorisation des terroirs**

La valorisation des terroirs au Maroc repose essentiellement sur la mise en marché d'éléments autrefois soustraits de l'ordre marchand. Même si la question de la viabilité économique reste essentielle, le recours au terroir devrait permettre, comme cela a pu se passer en Europe, de mobiliser ou de reconstruire des identités territorialisées : celle des exploitants et des systèmes d'exploitation, celle des « pays », agraires ou agritouristiques, construits sur ces systèmes. Au-delà de la recherche d'une rentabilité économique, l'exposition des singularités liées à ces identités, à travers la description d'un produit alimentaire ou d'une destination de vacances qui mobilise toutes les dimensions de sa production, cherche à donner du sens aussi bien à la valorisation du processus de production agricole qu'aux entreprises touristiques. Dans la réalité, cela est parfois le cas mais, le plus souvent, cette reconstruction d'identités territoriales à travers les dispositifs de valorisation de leurs spécificités est terriblement simplifiée.

L'analyse menée à partir de l'historique de la construction du pays de Chefchaouen comme destination pionnière du tourisme rural au Maroc permet de suivre les interactions entre, d'un côté, les initiatives des individus et des groupes, et, de l'autre, les actions de l'État (chapitre 11). Les auteurs décryptent comment cette construction a su mobiliser, en les combinant, des éléments naturels et des traits culturels. Ils analysent l'« effet boule de neige » qui caractérise la dynamique locale, avec l'adhésion progressive des populations locales, du mouvement associatif et des élites, avec l'appui des ONG, des bailleurs de fonds internationaux et, enfin, des institutions publiques nationales. Ils montrent comment cette multitude d'acteurs et d'initiatives qui se chevauchent, et parfois se neutralisent, va poser un sérieux problème de gouvernance, notamment au niveau territorial. Au-delà du parcours de Chefchaouen, ils s'attachent à dresser un bilan plus général du développement du tourisme en milieu rural et des problèmes qui découlent de l'articulation entre les initiatives émanant du bas et les actions et décisions venant du haut.

Parmi les acteurs de cette mise en tourisme des campagnes marocaines, les étrangers jouent un rôle de plus en plus important. L'interrogation de ce rôle se fait à la lumière de l'hypothèse d'une « transition migratoire », ou mobilitaire, et de la multiplicité des « pratiques mobiles de l'espace » (chapitre 12). Cette contribution nous propose de suivre le parcours d'immigrés européens s'installant dans les campagnes marocaines et de clarifier les motivations du choix de leur investissement dans le tourisme rural. En mettant l'accent sur les interactions entre ces nouveaux résidents et le milieu qui les accueille, les auteurs

cherchent à comprendre les effets de ces installations sur l'espace et sur la vie sociale. Ils analysent successivement l'étendue et les modalités des contacts entre Européens et populations locales, puis l'impact de ces nouveaux résidents sur les perceptions et les aspirations des populations. À la lumière de l'évolution des logiques des migrants et des touristes, et du brouillage des schémas d'identification classiques, les auteurs abordent également la problématique tourisme/migration.

Ce développement du tourisme rural génère des processus de construction ou reconstruction identitaires. L'étude des processus identitaires en lien avec le développement touristique dans les Atlas marocains (chapitre 13) part du constat de la multiplication, ces dernières années, de projets dans lesquels sont mises en avant des « identités » diverses, et notamment « féminines », dont des coopératives artisanales et agricoles féminines les plus visitées par les touristes. Les auteures y discutent de la manière dont les sociétés d'accueil touristique, loin de subir l'imposition d'images qu'elles jugent caricaturales, font de la valorisation touristique des identités féminines des ressources dans des stratégies qui leur sont propres. Elles analysent aussi la difficile émergence des femmes comme actrices sociales et politiques. Au-delà du cas des montagnes marocaines, l'article, qui aborde les « identités » comme un construit social, propose une réflexion sur les enjeux de pouvoir des processus identitaires.

L'un des dispositifs les plus recherchés pour valoriser les terroirs est la construction de filières labellisées. L'essor spectaculaire de la filière « huile d'argan » au Maroc illustre parfaitement les enjeux des politiques de terroir, qui affirment que la valorisation marchande des produits locaux peut devenir un levier de l'amélioration des conditions de vie des populations, de la dynamisation des territoires et de la conservation de la biodiversité (chapitre 14). Les auteurs de cette synthèse analysent successivement la construction de la filière argan et ses transformations, la situation des ayants droit ainsi que les tensions entre les deux principales catégories de producteurs d'huile (firmes privées et coopératives), et, enfin, la faiblesse de l'intérêt des producteurs pour l'adoption de l'IGP « Argane ». Ils attirent l'attention sur les limites d'un développement basé sur le « tout argan ». Au-delà de la remise en cause du postulat de la filière lui-même, c'est aussi la combinaison entre le foisonnement d'initiatives et de structures portées par de multiples acteurs, insuffisamment coordonnés, et les faibles capacités de négociation des ayants droit, face au pouvoir de marché du tandem sociétés privées/grossistes, qui est interrogée. Enfin, les auteurs montrent les dangers qu'il y a à dissocier, en conduisant séparément les démarches de qualification de l'huile et du chevreau, les éléments qui constituent le fondement du système agro-sylvo-pastoral de l'arganeraie.

La multiplication, ces dernières années au Maroc, des foires rurales est également perçue comme un indicateur des dynamiques en cours dans les arrière-pays. Une réflexion sur le rôle de ces foires rurales dans les dynamiques de terroir est proposée pour la première fois (chapitre 15). Ces foires ont pour objectif principal la promotion de produits considérés comme emblématiques d'un territoire donné. Souvent inaugurées par des représentants de l'État, elles

sont aussi le lieu d'expression de choix politiques sur le développement rural local. Enfin, l'évènement est mis à profit par les professionnels du tourisme pour programmer des circuits de découverte « rurale et culturelle ». À partir d'un état des lieux du phénomène et de sa spatialisation, et d'une réflexion sur l'origine de ces foires et leurs rapports au *moussem* traditionnel, les auteurs analysent dans quelle mesure cette forme particulière de mise en avant des produits agricoles et culturels permet de créer ou de renforcer une identification des territoires. Les auteurs s'interrogent également sur le sens que donnent à ces manifestations leurs différents protagonistes (populations locales, producteurs/exposants, décideurs au niveau central et local, représentants de la société civile locale), ainsi que sur leurs effets sur les économies locales. Ils proposent enfin de voir si la foire participe réellement à la promotion des produits auxquels elle est dédiée ou bien n'est qu'une occasion pour la mise en avant et la promotion des structures étatiques et officielles.

Enfin, le cas de l'artisanat du tapis dans la région de Taznakht, dans le Sud marocain, illustre les relations souvent ambiguës entre tourisme et artisanat dans les territoires ruraux (chapitre 16). Si certains auteurs voient le tourisme comme un facteur de banalisation, voire de falsification des spécificités artisanales locales, d'autres soulignent au contraire la synergie entre le tourisme rural et la valorisation des productions culturelles locales (et c'est le cas des politiques marocaines en matière de développement territorial). Les auteurs montrent qu'en dépit de la renommée de leurs tapis et de l'intérêt de leurs paysages naturels et culturels, Taznakht et sa région restent des « marges touristiques ». Ils analysent aussi les effets pervers de cette situation. La renommée des tapis et la demande des consommateurs suscitent l'émergence d'une stratégie extractive, dans laquelle les tisseuses deviennent des ouvrières sous-payées d'une « industrie du produit de terroir » dont les productions sont exportées pour être valorisées au loin, sans retombées significatives sur le territoire, et dont l'essentiel des bénéfices est accaparé par les intermédiaires de la filière, le tout s'accompagnant d'une multiplication d'entreprises de falsification, en particulier au niveau de la « fabrication de vieux tapis ». Les auteurs incriminent en particulier le manque de soutien des décideurs politiques, qui n'ont pas su miser sur le tapis comme un atout identitaire et patrimonial pour le développement local.

## Au-delà du Maroc : la Méditerranée et les pays du Sud

Menées sur des terrains marocains, les recherches exposées dans cet ouvrage se sont placées dans une perspective ouverte sur la région méditerranéenne, et, plus généralement, sur les pays du Sud, où la prise en compte des terroirs et

des patrimoines locaux comme outil de développement se développe mais peine à passer de l'incantatoire au concret, et où les concepts eux-mêmes commencent à peine à intéresser les sciences humaines et sociales. Depuis plus d'une dizaine d'années en effet, la « mode » des produits de terroir et du tourisme rural se répand dans les Suds (CORMIER SALEM et ROUSSEL, 2009). Soutenus par des agences de développement ou de recherche, la FAO, la Communauté européenne, des programmes cherchent à généraliser au Sud le système d'indications géographiques. On peut citer les programmes « Qualité et origine » de la FAO (VANDECANDELAERE *et al.*, éd., 2009), Sinergi (« Renforcer les indications géographiques à l'échelle internationale ») mené sous l'égide de l'Inra, Pampic (« Projet d'appui à la mise en place des indications géographiques ») mené par l'Oapi avec contribution de l'AFD et l'assistance technique du Cirad entre 2008 et 2014 (BRIDIER et CHABROL, 2010), l'« Étude du potentiel de la commercialisation des produits agricoles des pays ACP, utilisant les indications géographiques et les marques avec origine » soutenue par la Commission européenne en 2012 (BARJOLLE *et al.*, 2013), les engagements de l'AFD en matière de développement des indications géographiques au Sud (AFD et FFEM, 2010) ou encore de nombreux programmes en Asie (Inde, Cambodge, Vietnam, Indonésie), en Afrique du Sud, en Colombie, etc. Parmi les synthèses scientifiques réalisées à partir de ces projets, on peut citer l'ouvrage de TEKELIO LU *et al.* sur la pertinence des systèmes de labellisation de l'origine et de la qualité en Méditerranée, publié en 2009, et le colloque international sur les produits de terroir : « Localiser les produits : une voie durable au service de la diversité naturelle et culturelle des Suds ? » qui s'est tenu en 2009 à l'Unesco et a donné lieu à une synthèse dans la revue *Autrepart* (CORMIER SALEM et ROUSSEL, éd., 2009).

Au-delà du contexte marocain et de l'exposé de ses singularités, nos analyses critiques doivent se lire dans la perspective de ces enjeux internationaux qui émergent autour des produits de terroir. Quelles sont les raisons et les conséquences de cet engouement pour le terroir ? Quelles sont les modalités et la pertinence des constructions « en train de se faire » pour valoriser les diversités locales et initier une vraie dynamique de renouveau rural ? Mais aussi, quel décalage entre l'usage du concept et la réalité du terrain ? Quel est le rôle respectif de processus exogènes et endogènes (en termes de négociations, recompositions, réarrangements institutionnels, réinterprétation, voire recréation de la tradition) ? Quelles rivalités, quels conflits génèrent ces constructions ? Au-delà du Maroc, c'est bien la question de la pertinence de la notion de « terroir », et des politiques qui lui sont associées, pour la valorisation des qualités et des diversités culturelles, agraires et paysagères des Suds que nous avons voulu poser. Comment éviter que le terroir ne se réduise qu'à la toile de fond de la mise en marché de produits locaux et de la mise en place d'indications géographiques ? Comment rendre visible, derrière ces produits, la complexité des rapports entre société(s) et nature(s) ou celle des liens aux lieux ? Comment ne pas tomber dans le piège des modèles évolutionnistes qui transposeraient simplement au Sud les dynamiques observées au Nord ?

## Bibliographie

**ADERGHAL M., 2004**

« La montagne marocaine : les représentations d'un espace marginal ». In Ait Hamza M., Popp H. (éd.) : *Pour une nouvelle perception des montagnes marocaines*, actes du 7<sup>e</sup> colloque maroco-allemand, Rabat, publ. de la faculté des Lettres et Sciences humaines, série Colloques et séminaires, 19 : 35-43.

**AFD, FFEM, 2010**

*Indications géographiques : qualité des produits, environnement et cultures.* Série Savoirs communs, 9, 102 p.

**AKESBI N., 2011**

La nouvelle stratégie agricole du Maroc annonce-t-elle l'insécurité alimentaire du pays ? *Confluences Méditerranée*, 3 (78) : 93-105.

**AUCLAIR L., ASPE C., BAUDOT P. (dir.), 2006**

*Le retour des paysans ? À l'heure du développement durable.* Paris, Édisud-SEH-IRD Éditions, coll. Écologie humaine, 360 p.

**BARJOLLE D., RENARD O.,**

**BERNARDONI P., 2013**

*Étude du potentiel de la commercialisation des produits agricoles des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) utilisant les indications géographiques et les marques avec origine.* Iram, programme Agri-2012-Eval-05, 140 p.

**BEGUIN H., 1974**

*L'organisation de l'espace au Maroc.* Bruxelles, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, 788 p.

**BÉRARD L., 2011**

« Du terroir au sens des lieux ». In Delfosse C. (dir.) : *La mode du terroir et les produits alimentaires*, Paris, Les Indes savantes : 41-55.

**BÉRARD L., MARCHENAY P., 1995**

Lieux, temps et preuves. *Terrain*, 24 : 153-164.

**BERRIANE M., 2014**

« Les arrière-pays méditerranéens : destinations touristiques émergentes ? ».

In BERRIANE M. (éd.) : *Le tourisme des arrière-pays méditerranéens : des dynamiques territoriales locales en marge des politiques publiques*, Rabat, université Mohamed V Agdal, université euro-méditerranéenne de Fès et LMI MediTer : 9-20.

**BERRIANE M. (ÉD.), 2014**

*Le tourisme dans les arrière-pays méditerranéens : des dynamiques territoriales locales en marge des politiques publiques.* Rabat, université Mohamed V Agdal, université euro-méditerranéenne de Fès et LMI MediTer.

**BERRIANE M., ADERGHAL M., 2012**

*Tourisme rural, gouvernance territoriale et développement local en zone de montagne.* Rapport final (synthèse), projet Partenariat-Université/ONDH.

**BLONDEL J., 2006**

The design of Mediterranean landscapes: a millennial story of human and ecological systems during the historical period. *Human Ecol*, 34 : 713-730.

**BRIDIER B., CHABROL D., 2009**

« Indications géographiques en Afrique de l'Ouest et du Centre : raisonner la diversité ». In Seiny-Boukar L., Boumard P. : *Savanes africaines en développement : innover pour durer*, Garoua, Cameroun, Cirad.

**BRUNET et al., 1993**

*Les mots de la géographie, dictionnaire critique.* Paris, Reclus-La Documentation française.

**CAMPAGNE P., PECQUEUR B., 2012**

*Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens. Analyse comparée entre 10 pays du Nord, du Sud et de l'Est méditerranéens.* Montpellier, Ciheam, coll. Options méditerranéennes, série B, 29.

**CGDA, 2009**

*Pilier II du Plan Maroc Vert, de la stratégie à l'action. Pour un développement solidaire*

et durable de la petite agriculture prenant en compte les spécificités de la montagne et des oasis. Rabat, 104 p.

**CGDA, CGAAER, 2010**

*Terroirs et origine : leçons d'une lecture croisée des expériences du Maroc et de la France pour une Méditerranée durable.* Rapport de séminaire, 82 p.

**CHANET J.-F., 2001**

Terroirs et pays : mort et transfiguration ? *Vingtième Siècle*, 1 (69) : 61-81.

**CHEVALLIER D. (dir.), 2000**

*Vives campagnes. Le patrimoine rural, projet de société.* Paris, Autrement, coll. Mutations, 194, 224 p.

**CORMIER M.-C., ROUSSEL B., 2009**

« Localiser les produits et valoriser les spécificités locales. Une dynamique générale et foisonnante ». In Cormier M.-C., Roussel B. (éd.) : *Les produits de terroir au service de la diversité biologique et culturelle, Autrepart*, 50 : 13-15.

**CORMIER M.-C., ROUSSEL B., (éd.), 2009**

*Les produits de terroir au service de la diversité biologique et culturelle.* Numéro thématique *Autrepart*, 50.

**DERIOZ P., 1994**

Arrière-pays méditerranéen entre déprise et reprise : l'exemple du Haut-Languedoc occidental. *Économie rurale*, 223 : 32-38.

**DÉRIOZ P., 1997**

« Les arrière-pays entre marginalité, retard et innovation ». In : *Marges, périphéries et arrière-pays*, actes du colloque d'Annonay, Grenoble, *Montagnes méditerranéennes*, 6 : 33-36.

**FILIPPO G., LIONELLO P., 2008**

Climate change projections for the Mediterranean region. *Global and Planetary Change, Mediterranean climate: trends, variability and change*, 63 (2-3) : 90-104.

**FLUTET G., RONCIN F., VINCENT E., BERANGER C., CASABIANCA F., COULON J.-B., NOËL Y., SYLVANDER B., GIRAUD G., 2007**

« Terroir : pour une définition opérationnelle au service du développement durable ».

In Dubiano C., Moustier P. (éd.) : *Les terroirs : caractérisation, développement territorial et gouvernance*, actes du colloque international sur les terroirs, Aix-en-Provence, 9-12 mai 2007 : 27-31.

**GENIN D., BENCHEKROUN F., AÏT HAMZA M., AUCLAIR L., BENRAHMOUNE Z., QARRO M., ROMAGNY B., ZAGDOUNI L. (éd.), 2007**

*De la parole aux gestes Éléments de réflexion sur les dispositifs de gestion concertée des ressources forestières et pastorales au Maroc.* Enfi-France Coopération-IRD, 62 p.

**GIRARD X., 2005**

L'arrière-pays de Y. Bonnefoy. CR de lecture. *La pensée de midi*, 2 (15) : 116-118.

**GUMUCHIAN H., PECQUEUR B., 2007**

*La ressource territoriale.* Paris, Economica, coll. Anthropos.

**GUMUCHIAN H., PECQUEUR B., 2007**

*La ressource territoriale.* Paris, Economica, coll. Anthropos.

**HERVIEU B., THIBAUT H.-L., 2009**

*Rethinking rural development in the Mediterranean.* Paris, CIHEAM-Presses de Sciences Po.

**LANDEL P.-A., SENIL N., 2009**

« Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement ». In : *Identités, patrimoines collectifs et développement soutenable, Développement durable et territoires* [en ligne], dossier 12 : <http://developpementdurable.revues.org/index7563.html>

**MARTIN A.-S., 2013**

Une vingtaine de produits du terroir labellisés. *La vie économique*, 28 novembre.

**MICHON G., SORBA J.-M., 2008**

*I Tré Valli.* Passer par-dessus les montagnes. *Ethnologie française*, 38 (3) : 465-477.

**MICOUD A., 2004**

Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises. *Ethnologie française*, 37 (2) : 13-22.

**MOISSERON J.-Y., BAYOUMI M., 2012**

La Méditerranée comme concept et



représentation. *Revue Tiers Monde*, 1 (209) : 179-196.

**RASTOIN J.-L., 2009**

« Créer un label méditerranéen pour les produits agroalimentaires d'origine : quelques justifications théoriques et empiriques ». In Tekelioğlu Y., Ilbert H., Tozanli S. (éd.) : *Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens*, Montpellier, CIHEAM, Options Méditerranéennes, Série A, Séminaires Méditerranéens n° 89 : 19-27.

**RAUTENBERG M., MICOUD A., BÉRARD L., MARCHENAY P. (dir.), 2000**

*Campagnes de tous nos désirs. Patrimoines et nouveaux usages sociaux*. Paris, Maison des sciences de l'Homme, 192 p.

**ROMAGNY B., 2010**

L'IGP Argane, entre patrimonialisation et marchandisation des ressources. *Maghreb-Machrek*, 202 : 85-114.

**SIMI P., 1981**

*Précis de géographie physique, humaine, économique, régionale de la Corse*. Bastia, Soc. des Sc. hist. et nat. de la Corse, 608 p.

**TAFANI C., 2011**

« La valorisation du patrimoine rural par le tourisme à l'épreuve des pratiques agricoles. L'exemple de la Balagne en Corse ». In Michel F. et al. (éd.) : *Tourismes, patrimoines et mondialisation*,

Paris, L'harmattan, coll. Tourisme et Sociétés : 59-72.

**TEKELIOĞLU Y., ILBERT H., TOZANLI S. (éd.), 2009**

« Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens. Séminaire international, 24-26 avril 2008, Antalya, Turquie ». Montpellier, Ciheam, coll. Options méditerranéennes, série A, 89 : 19-27.

**TERROIRS ET CULTURES, 2009**

*Diversités, durabilité, terroirs et développement*. Document de projet pour le 3<sup>e</sup> forum international *Planète Terroirs* organisé du 31 mai au 2 juin 2010 à Chefchaouen (Maroc), sous l'égide de l'Unesco et avec l'appui institutionnel des ministères marocain et français de l'Agriculture. <http://planete-terroirs.org/forums/chefchaouen2010/>

**TESSIER DU CROS M., VINCENT A.-L., 2005**

*Actes des rencontres internationales Planète Terroirs*. Paris, Unesco, 70 p.

**THIVET G., 2007**

Vers un renouveau rural en Méditerranée. *Les notes du Plan Bleu*, 5 avril 2007, 4 p.

**VANDECANDELAERE E., ARFINI F., BELLETTI G., MARESCOTTI A. (eds), 2009**  
*Linking people, places and products. A guide for promoting quality linked to geographical origin and sustainable geographical indications*. Rome, FAO Sinergi

**Partie I**

# Terroirs au Maroc : entre histoire et innovation





# Le terroir au Maroc à l'épreuve de la construction sociopolitique des territoires dans la durée

*Mohammed ADERGHAL*

*Romain SIMENEL*

Les territoires ruraux dans leur forme actuelle sont issus d'une histoire longue, dans laquelle les rapports des communautés au pouvoir ne se sont pas toujours inscrits dans la logique de la soumission. Depuis l'époque précoloniale jusqu'à aujourd'hui, l'État central a développé ses modes de domination, en donnant à sa relation avec les sociétés locales un sens variable, tout en appuyant son système de gouvernement et de régulation sur les constantes du politique, du religieux et du coutumier. Les sociétés locales, quant à elles, (se présentant sous des formes hybrides allant de la tribu nomade des franges du désert à la communauté villageoise méditerranéenne) ont toujours fait preuve d'adaptation (aux aléas de l'environnement naturel tout autant que de la politique), selon des logiques qui leur ont permis de se reproduire, de dépasser les crises et de traverser le temps. Cette adaptation, qui a engendré une diversité des configurations sociales et territoriales, est fondée sur un rapport à la terre complexe, marqué par l'enracinement, mais doublé d'une tendance à la mobilité et à l'ouverture des groupes ethniques aux éléments externes. Ainsi, si, d'un côté, l'État central, dans sa logique performative, ambitionne le contrôle de la marge

et sa soumission à son modèle d'organisation, de l'autre, les sociétés locales déploient leurs stratégies pour garder une relative autonomie d'action et détourner à leur avantage la présence de l'État.

Le territoire est souvent convoqué par les sciences sociales marocaines comme une catégorie à travers laquelle se manifeste cette relation fluctuante entre l'État central et des marges rurales inégalement intégrées au pouvoir. Cette relation s'inscrit dans un processus historique marqué par des discontinuités (d'ordre sociogéographique, politique et économique) qui se retrouvent dans la structuration de l'espace et le façonnement des paysages. Elle s'appuie aussi sur certaines constantes qui rendent moins visibles les ruptures liées au passage d'une forme de gouvernement à une autre. Parmi ces constantes, le *Makhzen*\*, la tribu et la *zaouïa*\* sont trois structures fondamentales qui assoient leur légitimité et justifient leur position sur les mêmes registres, religieux et sociopolitiques.

Le territoire est vu par l'État comme une structure qui sert à l'encadrement et à la fixation des identités communautaires. Cette vision est à l'opposé de la conception qu'en ont les communautés locales, qui fait avant tout référence aux ressources caractéristiques des différents lieux. Le sentiment d'appartenance à une communauté matérialisée par un territoire bien délimité reste secondaire, il n'est mis en avant que lorsqu'il est question de protéger la propriété et l'accès aux ressources. Ce sens de l'ancrage à un territoire borné apparaît surtout comme une création de l'administration<sup>1</sup>.

Par ailleurs, si c'est dans l'interaction entre les différents lieux qui le composent qu'on peut chercher le sens du territoire au Maroc, la construction de ce dernier fait autant intervenir la sédentarité que la mobilité. Ceci est vrai pour le Maroc d'hier, où la mobilité était une façon d'adapter des modes de gestion des ressources aux contextes écologiques et sociopolitiques mouvants (VALERIAN, 2002), comme pour le Maroc d'aujourd'hui, fait d'agrégats composites, traditionnels, modernes et hypermodernes, où la mobilité devient un nouveau mode de vie dans des contextes parcourus par les courants de la mondialisation.

## Territoire et terroir dans le Maroc précolonial

Le Maroc, souligne NACIRI (2011), est un produit de l'histoire beaucoup plus que de la géographie. Son territoire national a vu ses limites varier au cours du temps (KABLY, éd. 2011). Qu'en est-il des éléments qui le constituent ? Nous nous intéresserons ici aux entités territoriales les plus élémentaires, qui correspondent

1. Formulé par des noms de groupements confondus aux tribus au temps du *Makhzen* précolonial, par des terroirs de contrôle civil et militaire sous le Protectorat, par des *caïdats*, cercles et provinces après l'Indépendance.

aux espaces de vie des populations. Leur taille varie non seulement selon qu'on est dans un contexte de paysannerie villageoise, d'éleveurs pasteurs, nomades, semi-nomades ou transhumants, mais aussi dans le temps. Ce que la littérature géo-historique sur le Maroc nous apprend sur ces entités demeure encore bien imparfait et inégal, en particulier pour la période précoloniale. Dans la littérature de l'exploration et du voyage (*adab arrihla-s*), le Maroc est très présent. Cependant, comme la fiabilité des informations rapportées varie selon que la conjoncture politique rendait (ou non) possible le contact avec les populations, les images qui nous sont parvenues sont très partielles, souvent partiales, et ne permettent pas d'élaborer une connaissance détaillée sur ce Maroc précolonial.

### **Un territoire globalement mal connu**

Les descriptions d'Al Bakri (qui peuvent être considérées comme la première œuvre de géographie historique du Maroc au Moyen Âge) ont surtout couvert le nord-ouest du pays (MASSIGNON, 1906), l'œuvre d'Al Idrissi est surtout cartographique, et « les autres géographes n'ont traité du Mag'rib que sous forme de résumés trop rapidement rédigés pour préciser l'ensemble des traits principaux du pays. Quant aux historiens, il est rare qu'ils insèrent des descriptions géographiques dans leurs œuvres, en dehors des villes qu'ils décrivent complaisamment » (MASSIGNON, 1906 : 47).

Le repli du système marocain au XIX<sup>e</sup> siècle (comme chaque fois que le pays a été exposé à une menace extérieure) n'a pas empêché certains explorateurs et historiographes marocains de rapporter, sur la base de leurs propres observations ou en utilisant les récits d'informateurs, des indications parfois détaillées qui serviront de trame pour configurer les grandes lignes d'un territoire longtemps resté vague aux yeux de l'étranger. Cette connaissance du Maroc a été progressive. Selon LAROU (2009), jusqu'en 1840, elle ne dépassait pas le triangle Tanger-Tétouan-Larache, puis elle s'est étendue vers l'intérieur, sans pour autant atteindre les zones montagneuses et sahariennes. Après 1880 a commencé l'exploration des régions sahariennes, puis, au début du XX<sup>e</sup> siècle, celle des montagnes. Cette connaissance tardive du territoire marocain, généralement attribuée à sa fermeture (au point qu'on a souvent comparé le Maroc à la Chine), trouverait son explication dans plusieurs facteurs : la méfiance de l'autre engendrée par une histoire de confrontations avec les voisins du Nord, l'interdiction de circuler imposée aux voyageurs européens, mais aussi les obstacles naturels au déplacement dans les montagnes et les régions présahariennes et sahariennes (DUSSERRE, 2009).

### **Diversité des milieux et multiplicité des modes d'utilisation agropastorale**

Notre propos ici n'est pas de reconstruire l'histoire du territoire marocain, mais de voir comment sa structuration interne a varié dans le temps, selon des combinaisons à chaque fois renouvelées entre forme de gouvernement, organisation sociale et modes d'utilisation des ressources.

C'est une véritable gageure que de vouloir couvrir en un paragraphe la longue période qui s'étend du Moyen Âge jusqu'à la veille du Protectorat, une période, qui plus est, marquée par des changements dynastiques et des variations importantes dans les contextes sociopolitiques, économiques et écologiques. Pour mieux saisir les ruptures et les continuités dans la construction des entités qui font la trame du territoire marocain, nous appuyons notre analyse sur trois récits, représentant trois époques différentes, et qui contiennent de nombreux détails en termes de connaissance des intérieurs du territoire marocain. Il s'agit de la *Description de l'Afrique de Léon l'Africain* (fin du xv<sup>e</sup> siècle), de *L'histoire de la longue captivité et des aventures de Thomas Pellow dans le Sud de la Barbarie* (v. 1743) (xviii<sup>e</sup> siècle) et de *Reconnaissance du Maroc, 1883-1884*, du vicomte Charles de Foucauld (xix<sup>e</sup> siècle).

Les sources historiques, géographiques et socio-anthropologiques sur la campagne marocaine précoloniale accordent une place centrale, parfois exclusive, au mode de vie pastoral et à la mobilité : la tribu est considérée comme la structure sociale fondatrice, et le mouvement comme le mode essentiel de rapport à l'espace. Que ce soit chez Léon l'Africain ou chez Charles de Foucauld, on note cependant une variation, selon les régions, du degré d'ancrage des populations aux lieux qu'ils exploitent et de leur identification à ces lieux comme à des territoires d'appartenance communautaire. Nous avançons l'hypothèse que la mobilité pastorale tribale n'était donc pas la seule forme de rapport à l'espace et aux ressources, et que les modes de vie, loin d'être figés, cherchaient en permanence à mettre les systèmes productifs en conformité avec les changements des contextes écosystémiques et politiques des territoires.

### *Oppositions écologiques des milieux et mobilités pastorales*

Selon les auteurs convoqués ici, le potentiel agro-sylvo-pastoral des différents lieux est d'abord déterminé par les conditions naturelles. Relief et climat sont ainsi mis à contribution pour opposer des milieux différenciés, que les populations exploitaient selon des règles qui leur permettaient de rendre la ressource accessible, même lorsque ces milieux étaient géographiquement distants. Ceci explique la multitude des formes de mobilités pastorales, allant du nomadisme de grande envergure, dans les contrées subsahariennes et sahariennes, au semi-nomadisme, entre frange du désert et massifs montagneux de l'Atlas, ou à la transhumance, entre les montagnes et leurs bas-pays.

Que ce soit en montagne ou en plaine, les systèmes agricoles étaient fondés sur l'association agriculture/élevage, avec des variantes dans la diversité des cultures pratiquées ou dans l'importance de la composante pastorale. Plutôt que d'opposer deux modes de vie, l'un paysan et sédentaire, l'autre pastoral et nomade, il est intéressant de comprendre l'influence des contextes écologiques sur la dispersion des lieux de parcours et donc sur les mobilités pastorales. Plus les milieux étaient arides et les ressources rares, plus la mobilité prenait de l'amplitude ; plus les milieux étaient soumis à la contrainte du froid, plus leur utilisation était saisonnière (en majorité par les populations installées dans les

espaces environnants). C'est le changement saisonnier des attributs écologiques (précipitations et températures) des lieux qui déterminait la mobilité. Mais les descriptions de l'utilisation du sol suggèrent aussi que, derrière la prégnance des conditions naturelles dans la détermination des traits dominants des systèmes agraires et des sociétés, les communautés savaient s'adapter non seulement aux différents contextes écologiques des milieux, mais aussi aux conditions sociopolitiques des lieux où leurs mouvements les faisaient aboutir.

Ainsi, l'histoire nous renseigne que, au Moyen-Âge, les populations d'origine bédouine qui peuplaient les plaines et les plateaux atlantiques ont eu tout le temps pour s'enraciner et devenir des paysans sédentaires, associant agriculture céréalière et élevage mobile (LÉON L'AFRICAIN, 1956). Comme d'ailleurs les populations montagnardes du Maroc central, passées d'un nomadisme pratiqué dans les contrées subdésertiques des régions du Ziz et du Draa au XVII<sup>e</sup> siècle, à la transhumance entre *jebel* et *Azghar* à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (ADERGHAL, 2004 ; CÉLÉRIER, 1927 ; BEN HIMA, 2004).

### *Présence d'une petite paysannerie enracinée au terroir*

En milieu pastoral, la fluctuation des localisations des entités tribales et la relative ouverture des structures lignagères des groupes extérieurs ont toujours participé à rendre impossible l'affiliation d'une identité ethnique à un espace précis. La mobilité<sup>2</sup> constituait une composante fondamentale du peuplement et de la formation des territoires : des territoires mouvants soumis à une forme de gouvernement également mouvante.

La mobilité n'empêchait pas l'existence d'une autre forme de rapport au sol marquée par l'enracinement, caractéristique des sociétés paysannes villageoises. D'après les descriptions de Léon l'Africain et de Charles de Foucauld, ces formes sont relevées dans des régions spécifiques, caractérisées par leur position intermédiaire entre haut-pays et bas-pays, par leurs ressources en sols et en eau, et leur localisation par rapport aux centres du pouvoir politique et économique. C'est le cas, par exemple, du pays des Béni Zeroual dans le Prérif d'Ouezzane, décrit par Léon l'Africain, ou du pays des Beni Hassan, à mi-chemin entre Chefchaouen et Tétouan, décrit par Foucauld, ou encore le *Dir* de Béni Mellal décrit aussi par ce dernier dans ces termes : « Les jardins de Qasba Béni Mellal, comme ceux qui sont échelonnés dans la même situation au pied de l'Atlas, sont d'une richesse merveilleuse : ce qu'était au nord Chechaouen, Taza, Sefrou, nous le retrouvons ici à Tagzirt, à Fichtala, à Qasba Beni Mellal, à Demnat. Les trois premiers de ces lieux, et d'autres placés plus à l'est, fournissent tout le Tâdla de leurs fruits. » (FOUCAULD, 1888 : 64).

Les entités paysannes, attachées au sol, sont regroupées en villages dans lesquels le recours à l'irrigation permet d'associer la polyculture à l'élevage. Des terroirs sont ainsi distingués en fonction des conditions édaphiques et des

2. Par mobilité, il faut entendre non seulement les déplacements et les nomadisations continues ou saisonnières d'une partie des tribus marocaines d'un territoire à l'autre, mais aussi la mobilité au sein des tribus par l'intégration d'individus ou de groupes d'étrangers.



utilisations agricoles qu'elles permettent. L'ensemble témoigne d'une ambiance paysanne soumise aux impératifs des règles communautaires et réglée par les travaux des champs. Certaines de ces entités paysannes sont aussi traversées par les flux pastoraux, engendrant des relations de concurrence et/ou de complémentarité entre paysans sédentaires et pasteurs nomades.

### **Des systèmes agraires complexes, dynamiques et résilients**

Les différents systèmes d'utilisation du sol décrits pour le Maroc précolonial ne renvoient pas à des modes de vie figés, portant les traits culturels d'une communauté ethnique ou le déterminisme d'un milieu physique. Ces modes de vie s'appuient sur des systèmes agraires complexes, inscrits dans un contexte écologique et une tradition agropastorale, mais également ouverts aux échanges commerciaux et aux innovations venant de l'extérieur.

La pratique agropastorale n'était pas le lot des seuls paysans : l'oligarchie au pouvoir s'intéressait également aux fruits de la terre et du troupeau. Elle n'hésitait pas à amasser des fortunes foncières et, pour faire fructifier son domaine, à faire appel aussi bien aux savoir-faire paysans qu'aux enseignements des ouvrages d'agronomie savante, colportés par des voyageurs en provenance d'Andalousie. Cette catégorie d'agriculteurs fortunés qui s'intéressait à des formes évoluées et novatrices de l'agriculture a ainsi favorisé leur vulgarisation dans les milieux paysans et a dû marquer une partie du secteur agricole de l'époque (EL FAIZ, 2015).

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Charles de Foucauld décrit des terroirs qui, bien arrosés et dotés de sols fertiles, donnaient lieu à une polyculture jardinée mobilisatrice de force de travail et dont le produit était commercialisé sur les places de marchés lointains. Cette dimension marchande des systèmes agraires se retrouvait même dans les régions pastorales du Maroc central, pourtant réputées impénétrables à l'époque. Un flux de produits animaux reliait ainsi la région d'Oulmes à Tanger par l'intermédiaire d'agents commerciaux de Meknes (FOUCAULD, 1888 : 46). D'autres flux intéressaient les produits ligneux et non ligneux des massifs forestiers, notamment le bois de cèdre ou de thuya pour la menuiserie et l'artisanat, celui du chêne vert ou de l'arganier pour le charbon, ou encore l'huile d'argan. Du fait même de leur ouverture vers l'extérieur, ces systèmes étaient sensibles à des changements qui pouvaient affecter aussi bien leurs dimensions écologiques ou démographiques que politiques ou économiques.

Les systèmes agraires au Maroc fondés sur l'élevage et le mouvement des populations se présentaient ainsi avec différents niveaux de complexité, de vulnérabilité et de capacité de résilience. Dans la durée, ces systèmes ont été soumis à une multitude de perturbations et de ruptures, sous l'effet de crises diverses. Ces crises ne favorisaient pas le progrès et l'accumulation des richesses matérielles, mais n'empêchaient pas la transmission des savoirs. Au-delà de l'aléa naturel, omniprésent (sécheresses récurrentes entraînant disettes et famines, souvent doublées d'épidémies dévastatrices et très éprouvantes sur le plan démographique), les

modes de gouvernement du pays ont eu une grande responsabilité dans la non-stabilité des structures rurales : le passage d'une expédition makhzénienne, ou encore la présence d'une menace externe, pouvait affecter l'ensemble de la structure territoriale, en particulier dans les plaines (ROSENBERGER, 2001).

Lors de ces épisodes catastrophiques, la régression de la vie rurale créait des espaces de vide démographique qui attiraient de nouvelles vagues de peuplement. Ce repeuplement, généralement lié aux changements des contextes politiques des périodes inter-règnes ou inter-dynastiques, pouvait s'étaler sur plusieurs décennies. C'est ainsi dans les régions peu occupées du Maroc central, des plaines et des plateaux pré-atlasiques, que sont venues s'installer des tribus pastorales issues des régions méridionales : Zaïan et Béni Mguild (Plateau central), Ahmar, Rehamna, Menabha, Harbil, Doublal et Od Dlim (nord et au nord-ouest de Marrakech). Les nombreux exemples rapportés par NOÏN (1970) montrent que les contrastes en termes d'intensité du peuplement et d'utilisation du sol entre régions étaient très accusés, notamment entre plaines et montagnes.

Par conséquent, on ne peut pas voir dans la permanence historique de la mobilité pastorale qu'une question d'attachement à un mode de vie : cette mobilité trouve aussi sa justification dans le besoin d'établir un contrôle tribal sur des territoires disputés à l'autorité du *Makhzen*. Là où cette autorité était établie, on peut relever la continuité de la mise en valeur des terres et le relâchement des entités tribales, au bénéfice de la formation de communautés paysannes enracinées et intégrées à de nouvelles formes de relation au pouvoir.

### **Faible maîtrise de territoires recomposés en permanence**

Ainsi, la littérature historique rend compte d'une géographie marocaine non figée dans le temps, car construite, déconstruite et reconstruite au fil des siècles selon le niveau de stabilité politique que l'État central parvenait à imposer, par la violence et/ou la négociation. Cette littérature fait apparaître des éléments structurels qui fondent la représentation du territoire durant la période précoloniale : (i) des catégories spatiales basées sur des oppositions et des dichotomies qui renseignent sur les rapports de force entre des pouvoirs en compétition pour le contrôle des ressources, (ii) un type de rapport à la terre et au territoire entretenu par les sociétés rurales, (iii) un mode de gouvernement mis en place par le *Makhzen*.

#### *L'espace soumis à une représentation manichéenne*

##### *Montagne rebelle vs plaine soumise aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*

La montagne « bastion de la rébellion » surgit comme un leitmotiv dans le récit de T. Pellow, daté du XVIII<sup>e</sup> siècle, fournissant une justification aux campagnes multiples menées par l'armée contre les populations (MORSY, 1983). Aux plaines dominées et ralliées à l'autorité du *Makhzen*, on opposait la montagne, foyer de troubles et d'agitation (MORSY, 1972, 1983). Pellow donne peu d'indications sur la mise en valeur des contrées qu'il traverse. Par contre, il nous

offre la description d'un territoire qui fait l'objet d'une nouvelle forme de gouvernement marquée par la consolidation du pouvoir monarchique, grâce à la création d'une armée de métier (que Moulay Ismaïl, 1672-1727, utilisa pour déployer sa stratégie de domination). C'est aussi un territoire maillé par une multitude de *kasbahs*, véritables forteresses, qui encerclent la montagne face à la vague déferlante des tribus pastorales, et également sièges de pouvoir, où sont stockées les denrées prélevées aux tribus soumises à l'impôt et/ou aux rapines de l'armée makhzénienne. Mais cette emprise de l'État sur le territoire reste relative et partielle. Le manque de stabilité qui marque la relation aux tribus a eu un impact sur la stabilité des systèmes agropastoraux et, par là, sur les possibilités données à des communautés de s'enraciner dans des territoires aux limites fixées.

#### *Bled es-Siba/Bled el Makhzen au XIX<sup>e</sup> siècle*

Dans *Reconnaissance du Maroc*, Charles de Foucauld introduit les deux catégories spatiales de *Bled es-Siba* et *Bled el Makhzen*<sup>3</sup>, qui illustrent la pérennité de cette instabilité et la faible maîtrise de l'ensemble du territoire par l'État central. Ces deux catégories spatiales opposées n'étaient pas séparées par des limites bien établies et n'avaient pas toute la fixité qu'on leur supposait (SEBTI, 2015). La faiblesse de l'emprise de l'État se traduisait surtout par la présence d'enclaves d'insoumission et d'insécurité (*Bled es-Siba*), véritables ruptures dans la continuité de l'espace contrôlé par le pouvoir du *Makhzen*, et qui pouvaient s'étendre, en temps de faiblesse poussée du pouvoir, jusqu'au seuil des villes. Cette faiblesse de l'emprise globale de l'État se manifestait également dans le recours à des chefferies locales<sup>4</sup> (*zaouia, caïds*) comme relais du pouvoir. À chaque fois que la relation entre l'État central et ces forces locales était perturbée, l'insoumission s'installait, et des contrées supposées être *Bled el Makhzen* tombaient dans la *Siba*. Le processus inverse pouvait se produire, des entités spatiales *Siba* retournant à la soumission.

Cette instabilité de la relation entre pouvoir central et communautés locales, qui a fortement conditionné la nature du peuplement et sa configuration spatiale, semble constituer une constante de l'histoire précoloniale. Elle prend ses racines au XV<sup>e</sup> siècle finissant, quand, sous les Banou Ouattas, successeurs des Mérinides, des chefferies, souvent des *zaouia*, jouissant d'une autonomie, étalaient leur contrôle sur les routes commerciales et imposaient leur protection, moyennant des prélèvements sur les récoltes des paysans ou les biens des commerçants et voyageurs (KABLY, éd., 2011).

#### *Les sociétés rurales et le lien à la terre et au territoire*

Les sociétés rurales marocaines accordent au territoire une valeur sociale et identitaire structurante, sans pour autant l'inclure dans des règles d'appropriation

3. *Bled es-siba* fait référence aux parties du pays non soumises au pouvoir central, alors que *Bled el Makhzen* correspond aux parties soumises.

4. Ces chefferies constituant en elles-mêmes un indice de l'absence d'unité politique.

restrictives. Il suffit pour s'en convaincre de voir comment les entités communautaires se sont construites à partir d'agrégats hétérogènes (renvoyant à des origines identitaires plurielles), se fondant progressivement dans des territoires communs. La référence à *tamazirt* (en berbère), ou au *bled* (en arabe), renvoie à la fois au « pays », à la région ou au territoire, mais surtout au « chez soi » : un espace commun et accessible à tous. La valorisation du rapport au territoire ne s'opère pas sur le temps long, mais répond aux contingences démographiques et sociopolitiques du moment.

La relation au territoire renvoie au sens donné aux possibilités d'appropriation de la terre. Dans le Maroc précolonial, si la référence à la loi coutumière maintenait l'appropriation de la terre dans un registre communautaire, l'implication du *chraa*\* allait, par contre, dans le sens de l'individuation de la tenure : le *chraa*, appuyé par tout un système de concession instauré par le *Makhzen*, favorisait la concentration foncière au profit de l'oligarchie associée au pouvoir. Les figures du *fquih*\* et du *cadi*\*, à côté de celles du *chérif*\* et du notable ayant servi le *Makhzen*, sont celles qui marquent le plus les concentrations foncières héritées de la constitution des domaines de rente durant cette période<sup>5</sup> (LAZAREV, 1975). Ainsi, le principe de la territorialité, instauré par le rapport des tribus au territoire, ne renvoie pas seulement à la cohésion communautaire d'un groupe monolithique, mais aussi à l'autonomie d'individus qui peuvent se prévaloir d'un capital social les mettant au-dessus des règles.

### *Un mode de gouvernement discrétionnaire*

Dans la politique des sultans, les tribus étaient plus définies par leur degré de participation au système makhzénien qu'identifiées par un territoire aux limites reconnues (LAROUÏ, 2009). Dans un vaste jeu d'alliance, les sultans, pour assurer leur mainmise sur un territoire, s'appuyaient au coup par coup sur une tribu aux dépens des autres. La raison principale de cette politique résidait dans la grande mobilité des tribus, rendant impossible pour le sultan d'assurer leur fixation continue sur un même territoire. Dans ces conditions, il était difficile à l'État de s'immiscer dans les questions identitaires des tribus. Toutefois, un changement apparaît sous le règne d'Hassan 1<sup>er</sup> (1873-1894) qui chercha à contrôler les parcours de nomadisation, à fixer les identités tribales et à fonctionnariser les chefs locaux (BOURQUIA, 1985), participant ainsi au renforcement du sentiment d'enracinement à la terre dans l'identité tribale.

Que ce soit dans son étendue globale ou dans sa structuration régionale interne, le territoire marocain était ainsi le produit mouvant de ces rapports de pouvoir (NACIRI, 2011). Les divisions régionales obéissaient aux logiques géopolitiques des différents moments dynastiques. Bien que renvoyant dans leur dénomination à des ethnies ou à des unités physiques, ces entités régionales n'avaient pas de limites précises. Il semble difficile de les appréhender au-delà de la logique politique qui les a mises en place, et l'on peut se demander dans quelle mesure

5. Des *oulema*, des *fquih*, des *chorfa*, qui tiraient leur prestige et leurs pouvoirs de l'importance des fonctions religieuses qu'ils exerçaient.

elles étaient vraiment considérées par les populations comme des territoires d'appartenance : sur une grande partie de l'espace marocain, ces populations étaient impliquées dans des pratiques mobilitaires imposées par un système agropastoral qui plaçait les zones de production agricole et d'élevage dans des logiques de complémentarité. Ces entités régionales constituaient un maillage très lâche, avec un État faiblement représenté au niveau local, mais avec un type de gouvernement de nature coercitive, qui leur donnait peu de chance d'être durables. L'instabilité politique qui émaillait les cycles dynastiques et les fins de règne les rendaient régulièrement désuètes.

## Le territoire dominé et soumis à un projet politique

Le passage d'un territoire mal maîtrisé à un territoire dominé, borné et réellement administré par l'État, est l'œuvre de l'État moderne, dont les bases se sont constituées sous le Protectorat. En important son modèle sociopolitique et économique, la France a contribué aux changements du rapport de l'État aux sociétés locales. Ces dernières ont perdu le pouvoir sur leurs ressources sylvo-pastorales, et leur foncier a été détourné au profit des colons (européens d'abord, puis marocains), qui, en s'installant, formèrent au sein de ces sociétés une élite d'entrepreneurs. Ce processus de modernisation sélective des sociétés rurales, encadré par l'État colonial, est à l'origine d'un dualisme agraire, confrontant deux formes de ruralités : une ruralité autochtone, faisant prévaloir son antériorité, et une ruralité européenne, cherchant à s'ancrer dans des territoires dont elle convoitait les ressources.

### **Fixation des limites et imposition des identités territoriales**

L'action de l'administration coloniale en milieu rural découle d'un ensemble de représentations qui voudraient qu'à chaque tribu corresponde un territoire aux limites figées, intégré au commandement d'un bureau de contrôle civil ou militaire, représentations assez éloignées de la réalité du Maroc précolonial. Elle repose sur des mesures d'ingénierie sociale et territoriale<sup>6</sup>, dont l'objectif était de transformer « rationnellement » la société (en stabilisant et en fixant les populations) et qui faisaient appel aussi bien à l'arsenal réglementaire propre aux empires coloniaux de l'époque qu'aux institutions locales renvoyant aux principes coutumiers (FREDJ et SUREMAIN, 2013). En créant de nouvelles catégories, porteuses de droit d'accès aux ressources au nom de l'appartenance

6. Domanialisation de la forêt et des ressources en eau, mise sous tutelle des terres collectives.

tribale et de l'antériorité de la fixation, elle a introduit des facteurs d'altérité au sein des communautés paysannes (ADERGHAL et SIMENEL, 2012), tout en maintenant les entités socioterritoriales dans une situation figée, à la marge des processus de modernisation.

### **Déracinement des populations locales et émergence de ruralités coloniales**

Dans le même temps, la politique coloniale a favorisé l'installation des colons dans les campagnes, à travers l'accès à la terre et l'obtention des crédits d'investissement dans l'agriculture moderne, au détriment d'une paysannerie déracinée, acculée à l'exode ou au cantonnement sur les marges ingrates des espaces qu'elle occupait. Cet exode rural constitue en fait le prolongement, sous une forme radicalement nouvelle, de la mobilité des populations rurales marocaines (mais une mobilité sous la contrainte avec comme destination les régions transformées par l'économie agricole coloniale ou les villes minières et industrielles) : « Près de 600 000 Marocains ont ainsi, en moins d'un quart de siècle, abandonné le bled pour la ville où, sur les chantiers et dans les usines, les attirent des salaires faibles, mais réguliers » (JOLY *et al.*, 1948 : 79).

Les domaines de colonisation peuvent-ils s'apparenter à des terroirs ? La colonisation agraire au Maroc a été importante au regard de son emprise foncière, économique et paysagère. Elle a aussi imposé de nouvelles structurations spatiales qui ne coïncidaient pas avec celles mises en place auparavant par les populations. Elle s'est développée essentiellement dans les plaines du littoral atlantique et des avant-pays du Haut et du Moyen Atlas, alors sous-utilisées et considérées dans leur grande partie comme des *azaghars*\*, cultivés de façon intermittente. Dans les plaines ayant fait l'objet d'aménagements hydro-agricoles, comme le Rharb et le Tadla, le paysage colonial s'est étendu sur une grande échelle, alors que dans les régions plus en altitude, comme le Moyen Atlas et le Plateau central, la diversification et la modernisation des activités de production se sont limitées à des micro-espaces, distingués par des formes nouvelles d'utilisation et formant des îlots d'agriculture modernes, fondés sur les cultures commerciales. Cette modernisation a eu pour corollaire une artificialisation des pratiques agricoles et une faiblesse de l'enracinement terrien du colon. Dans le Sais de Meknes, par exemple, FISCHER (1948) remarquait que les colons n'étaient pas tous d'origine rurale, donc ne portaient pas en eux une véritable culture terrienne, et seulement la moitié des propriétaires résidaient sur leurs terres. On était loin, selon le même auteur, du modèle du « colon paysan » qui a un goût pour la terre : le domaine exploité était considéré comme une entreprise capitaliste, mobilisatrice de ressources et de main-d'œuvre salariée, n'impliquant pas forcément un enracinement local. C'est chez les populations cantonnées sur les terres les plus ingrates que l'auteur relève la réalité de vie paysanne : « Seuls l'humble *nouala* et son intérieur clair-obscur, seul l'araire qui se glisse encore parfois entre le doum, suggèrent un peu de poésie cachée, de poésie paysanne » (FISCHER, 1948 :146).

## Encadrement politique et développement

Au sortir de la période coloniale, les territoires ruraux étaient donc marqués par un dualisme agraire mettant face à face des espaces intégrés à la modernité et d'autres maintenus dans un certain archaïsme. Le décalage ne concernait pas seulement le niveau d'évolution des structures de production agricole, il s'étendait aussi au degré d'intégration de la société rurale dans le système d'encadrement mis en place par l'État. Dès les premières années de l'Indépendance, l'État postcolonial cherchera à agir sur ces deux domaines. Dans la tradition makhzénienne, son action sur le territoire sera marquée par la consécration du pouvoir (AYADI, 2015), le ralliement des élites et la soumission des marges aux normes du *chraa*. Pour consolider l'encadrement des populations et mener ses politiques de développement, il favorisera aussi la modernisation des dispositifs administratifs, juridiques et institutionnels.

### **Le resserrement des mailles de l'administration territoriale**

Par ailleurs, tout en maintenant l'administration territoriale mise en place par le Protectorat, l'État a multiplié les niveaux de commandement et a resserré maillage administratif.

#### *Continuité ou rupture dans la présence de l'État traditionnel « Makhzen » au niveau local ?*

L'État a commencé par reconsidérer le statut de l'agent d'autorité locale : étranger à la région, le *caïd* devient un fonctionnaire de l'État nommé parmi les lauréats de l'école des cadres. Paradoxalement, le *Cheikh*\* et le *Moqaddem*\*, issus du groupe local, sont raffermis dans leurs fonctions d'encadrement de base et de mobilisation des populations, en fonction des besoins de l'administration. Le groupe inséré dans « [...] un ordre hiérarchique, devient ainsi instrument du contrôle du pouvoir central sur le bled » (LE COZ, 1990). Grâce au maintien de ces structures traditionnelles, le rural a longtemps été considéré, dans la politique intérieure de l'État, à travers l'appui qu'il pouvait apporter au pouvoir central, en opposition à la fronde des villes (LEVEAU, 1976).

Des processus de modernisation et de démocratisation de la vie publique sont engagés dès le lendemain de l'Indépendance. Ils se matérialisent d'abord par l'adoption en 1958 de la commune, institution élue et convoquée, entre autres, pour détrôner la tribu. Même si les nouveaux découpages administratifs n'ont pas toujours pris en considération la tribu (IRAKI et TAMIM, 2013), ils n'ont pas pour autant permis le dépassement chez les populations d'un sentiment d'appartenance fondé sur le lien plus parental que territorial (c'est-à-dire un sentiment d'appartenance à territoire partagé avec des populations considérées comme étrangères). Cette référence identitaire, cultivée par les notables et soutenue par l'administration, trouve sa raison d'être dans la permanence d'un droit à la ressource (terre collective et forêt), que consacrent des lois mises en place par la colonisation.

### *Le territoire régional, une entité qui se cherche*

Cette rémanence du sens de l'appartenance tribale est aussi relevée à l'occasion de la mise en place des régions.

La régionalisation est un processus d'élaboration de nouveaux cadres territoriaux pour une meilleure gouvernance, qui n'a cessé d'être affiné depuis plus d'une quarantaine d'années<sup>7</sup>. Dans la régionalisation avancée adoptée par la dernière constitution, la polarisation urbaine et l'orientation des flux économiques, en même temps que les héritages historiques du peuplement et des appartenances, président au choix du centre. Les conseils de région sont dotés de prérogatives qui leur donnent plus d'autonomie qu'auparavant, dans les domaines des finances et du développement, et imposent à l'État moins de centralisme et plus de négociation et d'arbitrage qu'autrefois. La pluralité des acteurs sur la scène locale et régionale offre des possibilités d'alliances sur de nouvelles bases économiques et politiques, et aussi tribales. Mais ces alliances d'ordre tribal sont surtout mobilisées à partir des territoires locaux (du douar, de la fraction ou de la tribu), c'est-à-dire à des échelles où le lien « ethnique » perdure suffisamment pour avoir une efficacité sur le plan politique.

En fait, si on considère que le processus de régionalisation témoigne d'une avancée dans la mise en place de structures territoriales modernes, en conformité avec les évolutions en cours dans un contexte mondialisé, il n'en demeure pas moins que la région est une structure plaquée sur des espaces inégalement développés. D'énormes décalages séparent en effet les territoires du Maroc atlantique, structurés autour des grandes métropoles, de ceux des périphéries, souffrant encore des retards économiques et du faible développement des infrastructures.

Au moment où les régions accèdent à une certaine existence en tant qu'acteurs dans les grandes décisions de gouvernance, leur profil de développement est déjà façonné par des décennies de choix stratégiques de l'État.

### **Le développement et l'aménagement rural : l'impératif de la dimension territoriale**

En milieu rural, l'intervention de l'État s'est en effet aussi matérialisée par des actions de développement, à travers lesquelles la référence au territoire a mis du temps à s'imposer comme une notion fondatrice. Cette question du territoire reste toujours compliquée quand il s'agit du devenir des sociétés (ADERGHAL, 2014), et les projets de développement renvoient à des rationalités et à des façons d'agir sur le territoire souvent éloignées de celles des populations.

Contrairement aux plaines irriguées où l'investissement de l'État a permis l'émergence d'espaces agricoles nouveaux organisés selon des logiques de filières, les arrière-pays sont restés à la traîne. Ils n'ont longtemps été concernés que par des actions ponctuelles menées par des services agricoles

7. Avec le passage de sept grandes régions dans les années 1970, à seize en 1996 puis à douze régions en 2015 (BERRIANE, 2015).



faiblement dotés en moyens humains et matériels. C'est à partir des années 1980 que ces arrière-pays ont commencé à connaître des projets de développement faisant référence à un territoire et que la politique agricole a lentement évolué vers une reconsidération des équilibres économiques, écologiques et territoriaux entre les régions d'agriculture moderne et les régions encore dominées par les petites agricultures familiales. Pour le Plan Maroc Vert (PMV), il s'agit aujourd'hui de rattraper le retard de ces dernières décennies, en recentrant l'effort sur leur développement, à travers la promotion des produits de terroir porteurs d'identité locale et de savoirs paysans. L'objectif final serait de déclencher un processus de développement auquel devraient participer les paysans intégrés dans des structures organisées, qui leur permettraient de mieux maîtriser les circuits du marché et de tirer plus d'avantages des ressources qu'ils exploitent.

### **Le terroir, les dessous d'un concept recyclé**

En appuyant toute la politique dédiée aux régions rurales marginales sur le terroir et ses produits, le PMV a contribué au recyclage d'un terme largement utilisé par la géographie agraire, d'abord en France, puis dans ses colonies. Mais ce terme est porteur d'une charge historique et idéologique qui impose de s'interroger sur la signification de son « retour » à travers les politiques publiques agricoles (en France comme au Maroc).

En France, au-delà du sens premier, essentiellement physique, qui lui est donné par la géographie, le terroir incarne en effet l'identité et la solidité de l'enracinement, mais aussi le conformisme politique et l'attachement aux traditions. Cette double dimension, idéale et matérielle, explique l'aventure tourmentée du terroir au cours de différents moments de l'histoire de France. Souvent confondu avec les forces réactionnaires qui plongent leurs racines dans l'Ancien Régime, le terroir a eu pour adversaires, aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, à la fois les tenants du progrès économique et les idéologues des courants politiques. Les premiers y voyaient l'inertie paysanne et un frein à l'élargissement de l'agriculture capitaliste et à la modernisation des campagnes, les seconds un conformisme favorable aux régimes non démocratiques (DELFOSE, 2011 ; NOÉ, 2012 ; CSERGO, 1995).

L'avènement de « l'ordre agraire moderne », qui, à travers le relâchement des liens communautaires et l'adoption du progrès technique, a bouleversé les terroirs, n'a pas pour autant fait disparaître la référence au terroir. En France, son utilisation a été consacrée par la culture vitivinicole, en particulier par les petits et moyens exploitants qui y ont trouvé un moyen, en liant le goût et la qualité à des lieux et des pratiques spécifiques, de résister au grand négoce et de créer des « rentes de situation écologiques » et culturelles.

C'est ce souci de la qualité du produit, mis en avant par des consommateurs opposés au modèle de consommation de masse, qui a provoqué un renouveau du terroir durant les dernières décennies. Le terroir est apparu comme un

gage de cette qualité et comme la marque d'un mode de vie spécifique, qui s'oppose aux excès de l'urbain et de la mondialisation. Ce qui lui a permis de devenir un instrument de développement, en particulier des zones marginales, que s'approprièrent les pouvoirs publics et les organisations internationales comme l'Unesco, à travers sa « Charte des terroirs ». Mais, là aussi, ce renouveau n'est pas exempt de considérations politiques et idéologiques, qui, cette fois, prennent une dimension globale.

Depuis le lancement au Maroc du PMV en 2008, des produits considérés comme faisant la spécificité de certaines régions, requalifiés en produits de terroir, donnent lieu à de nouvelles dynamiques rurales dans les régions marginales. Mais, de façon paradoxale, le terroir, autrefois symbole d'enracinement et de conformisme, s'inscrit aujourd'hui dans un registre de post-modernité, autant par la mobilité qui l'accompagne qu'à travers le modèle de consommation qui le soutient. Le terroir est ainsi arrivé à trouver dans les plis du système de la mondialisation le moyen de représenter la spécificité d'un territoire tout en étant un objet déterritorialisé, car porté par un signe de qualité, et les arrière-pays, sièges des « terroirs » et de leurs produits, sont engagés dans un processus à la fois d'affirmation patrimoniale et d'intégration aux circuits économiques globalisés.

À travers ce retour du terroir, on peut observer une prise de conscience aiguë d'un sens politique local. Ce phénomène concerne surtout les nouvelles élites rurales, issues du mouvement associatif ou de l'entreprise, rarement les vrais paysans. Il peut être interprété comme l'expression d'un localisme, qui permet à ces nouveaux ruraux de s'inscrire dans un rapport de force politique avec l'État. Il peut aussi être vu comme une simple réponse aux nécessités d'un développement libéré du carcan du centralisme étatique et reposant sur la participation des acteurs locaux. Et, dans les lieux où cette dynamique par le terroir est constatée, toutes les combinaisons d'alliances pour la mobilisation des ressources du terroir sont possibles. Des alliances basées aussi bien sur les liens familiaux, d'appartenance à la même corporation ou de dépendance économique par le travail.

Les réalités sociales développées autour du terroir ne portent plus la marque de la cohésion que celui-ci incarnait autrefois. Elles se traduisent par des structurations et des formes d'organisation doublées de stratégies de négociation, individuelles et/ou de groupe, destinées à garder les privilèges d'appropriation des ressources territoriales qui « font » le produit de terroir. Presque une décennie après le lancement de la politique de développement rural par la valorisation patrimoniale des produits de terroir, il y a lieu de se demander si, à travers tous les mouvements revendicatifs actuellement relevés dans les arrière-pays autour des ressources communes (dont ceux qui se mobilisent autour des produits de terroir), on n'est pas entré dans une phase d'« après-terroir », annonciatrice de nouvelles dynamiques, où le politique l'emporterait sur l'économique.

## Conclusion

Les géographes (depuis les débuts de la géographie universitaire coloniale) interprètent les formes d'organisation de l'espace et des paysages ruraux actuels à travers un déterminisme environnemental : elles seraient l'aboutissement d'une évolution séculaire des rapports adaptatifs des hommes et des sociétés au milieu. Mais cette évolution ne s'est pas faite uniquement en réponse à des contraintes naturelles : au-delà des interactions homme/milieu, les rapports de pouvoir sont aussi à prendre en considération. Les catégories d'analyse mobilisées par ces mêmes géographes s'appuient d'ailleurs sur des oppositions et des dichotomies, qui sont autant physiques (montagne/plaine, humide/aride), qu'humaines (arabe/berbère) ou politiques (*bled el Makhzen/bled es-Siba*). Les régions rurales sont ainsi présentées comme constituant autant d'entités sociospatiales séparées, selon l'usage structuralo-fonctionnaliste, où, à la structuration fragmentée du relief, viennent se superposer un maillage tribal segmenté et une histoire tourmentée.

Nous avons essayé de démontrer comment les processus de peuplement et la mise en place des structures territoriales rurales se sont déployés sur fond d'affrontements violents entre les forces politiques en présence, au cours des différentes phases de l'histoire précoloniale du Maroc. Comment, sous le Protectorat, des structures territoriales encore en mouvement ont été fixées, contrôlées et dominées selon un modèle colonial hybride, maintenant des structures traditionnelles dans un environnement économique changeant sous l'effet d'un capitalisme colonial en pleine expansion. Les territoires ruraux ont hérité de ces structurations passées les principaux dysfonctionnements qui les affectent aujourd'hui. Ces dysfonctionnements sont renforcés par l'ouverture du monde rural aux influences extérieures et par la diversification de ses composantes sociodémographiques.

Dans son rapport au territoire et aux sociétés locales, l'action de l'État est marquée par des pratiques qui varient entre conservatisme et émancipation. Le modèle de gouvernement en vigueur ne cherche pas nécessairement à se débarrasser définitivement des héritages du passé. Les modes de régulation de l'accès aux ressources qui font appel à la figure du *Makhzen* autoritaire coexistent avec les systèmes de régulation coutumiers, utilisés à l'occasion par les populations locales, ou avec des modèles de participation appliqués par des instances non gouvernementales pour la gestion des mêmes territoires. Ce qui est nouveau, c'est que l'État n'a plus le monopole de l'intervention développementaliste dans le milieu rural. Les initiatives de développement se multiplient parallèlement à ces politiques publiques desquelles elles s'inspirent, et qui réussissent, mais sans avoir l'effet d'entraînement nécessaire pour donner naissance à des territoires intégralement transformés. Les dynamiques issues de ces initiatives restent essentiellement techniques, avec des effets économiques en termes d'amélioration de la valeur ajoutée des produits, mais aussi avec beaucoup d'inertie sur le plan organisationnel, même quand les initiatives s'inscrivent

dans des structures coopératives. Ce qui continue à donner encore tout son poids aux jeux des alliances destinées à préserver le privilège de l'exploitation des ressources du terroir et permet à l'État de continuer à jouer son rôle d'arbitre.

## Bibliographie

### **ADERGHAL M., 2004**

« La montagne marocaine : les représentations d'un espace marginal ». In Ait Hamza M., Popp H (éd.) : *Pour une nouvelle perception des montagnes marocaines*, actes du 7<sup>e</sup> colloque maroco-allemand, Rabat, publ. de la faculté des Lettres et Sciences humaines, série Colloques et séminaires, 119, U.M.V.

### **ADERGHAL M., 2014**

« Territoires, projets de développement et problématique touristique dans le pays d'Oulmes ». In Berriane M. (éd.) : *Le tourisme des arrière-pays méditerranéens, des dynamiques territoriales locales en marge des politiques publiques*, publ. université Mohammed V-Rabat (CERgéo), université euro-méditerranéenne de Fès, Laboratoire mixte international MediTer : 149-175

### **ADERGHAL M., SIMENEL R., 2012**

La construction de l'autochtonie au Maroc : des tribus indigènes aux paysans amazighs. *Espace Population Société*, 2012 (1) : 59-72.

### **AYADI M., 2015**

*Les deux visages du roi*. Casablanca, La croisée des chemins, 290 p.

### **BEN HIMA, 2004**

« La transhumance au Maroc médiéval : peuplement et habitat ». In Laffont P.-Y. (éd.) : *Transhumance et estivage en Occident, des origines aux enjeux actuels*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail : 183-196.

### **BERRIANE M., 2015**

« Dynamiques territoriales et politiques publiques : territoires fonctionnels et territoires officiels ». In Dupret B. et al. (éd.) : *Le Maroc au présent. D'une époque à l'autre, une société en mutation*, CJB et FRA.

### **BOURQUIA R., 1985**

La caïdalité chez les tribus Zemmour au XIX<sup>e</sup> siècle. *Bulletin économique et social du Maroc*, en hommage à Paul Pascon, 159-160-161 : 131-140.

### **BRAHIMI D., MORSY M., 2008**

*L'histoire de la longue captivité et des aventures de Thomas Pellow dans le Sud de la Barbarie (v. 1743)*. Éditions Bouchene, 192 p.

### **CÉLÉRIER J., 1927**

La transhumance dans le Moyen Atlas. *Hesperis*, 7 : 53-68.

### **CSERGO J., 1995**

« Nostalgies du terroir ». In Bessis S. (éd.) : *Mille et une bouches. Cuisine et identités culturelles*. Paris, Autrement, coll. Mutations mangeurs, 154, 182 p.

### **DELFOSSÉ C., 2011**

*La mode du terroir et les produits alimentaires*. Paris, éditions Rivages des Xantons, 358 p.

### **DUSSERRE A., 2009**

Pratique de l'espace et invention du territoire, La Reconnaissance au Maroc (1883-1884) de Charles de Foucauld. *Rives méditerranéennes*, 34, Voyages et construction du territoire : 3.

### **EL FAIZ M., 2015**

*Agronomie et agronomes d'Al-Andalus (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle). Au service de l'agriculture familiale*. Rabat, La croisée des chemins, EGE, 240 p.

### **FISCHER R., 1948**

Essai sur le paysage agraire du plateau de Meknes. *RGM*, 4 : 121-146.

**FOUCAULD C. (de), 1888,**

*Reconnaissance au Maroc, 1883-1884.*  
Paris, Challamel et cie. 452 p.

**FREDJ C., SUREMAIN M.-A. (de), 2013**

« Un Prométhée colonial ? Encadrement et transformation des sociétés ». In Singaravélou P. (éd.) : *Les Empires coloniaux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle* : 257-299.

**IRAKI A., TAMIM M., 2013**

*La dimension territoriale du développement rural au Maroc. Étude géographique.*  
Éditions Kalimate, 312 p.

**JOLY F., AYACH A.,**

**FADEL J., SUECH L., 1948**  
*Géographie du Maroc.* Paris, Delagrave, 168 p.

**KABLY M. (éd.), 2011**

*Histoire du Maroc, réactualisation et synthèse.* Publ. de l'Institut royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc, 842 p.

**LAROUÏ A., 2009**

*Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912), 3<sup>e</sup> édition.* Casablanca, Le centre culturel arabe, 480 p.

**LAZAREV G., 1975**

Aspects du capitalisme agraire au Maroc avant le Protectorat. *Annuaire de l'Afrique du Nord* : 57-90.

**LE COZ, 1990**

*Espaces méditerranéens et dynamiques agraires. État territorial et communautés rurales.* Paris, Ciheam-Unesco-MAB, coll. Options méditerranéennes, série B, Études et recherches, 2, 392 p.

**LÉON L'AFRICAIN J., 1956**

*Description de l'Afrique.* Paris, A. Maisonneuve, 2 vol., 16, 630 p.

**LEVEAU R., 1976**

*Le fellah marocain défenseur du trône.* Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 280 p.

**MASSIGNON L., 1906**

*Le Maroc dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle. Tableau géographique d'après*

*Léon l'Africain.* Mémoire de la Société historique algérienne, 306 p.

**MORSY M., 1972**

*Les Ahansala. Examen du rôle historique d'une famille maraboutique de l'Atlas marocain au XVIII<sup>e</sup> siècle.* Paris, éditions EHESS, 72 p.

**MORSY M., 1983**

*La relation de Thomas Pellow : Une lecture du Maroc au XVIII<sup>e</sup> siècle.* Paris, éditions Recherche sur les civilisations.

**NACIRI M., 2011**

« Le Maroc : de la dynamique naturelle à la construction territoriale ». In Kably M. (dir.) : *Histoire du Maroc, réactualisation et synthèse*, publ. de l'Institut royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc : 5-33.

**NOË J.-B., 2012**

Le terroir est-il de droite ? [en ligne]  
<https://www.contrepoints.org/2012/.../80562-le-terro>.

**NOÏN D., 1970**

*La population rurale du Maroc.* Paris, PUF, 1<sup>re</sup> édition, 2 t., 280 et 342 p.

**PUYO J.-Y., 2014**

« La politique forestière du Protectorat marocain, outil de pacification "politique" des zones rurales ? » In El Mechat S. (éd.) : *Coloniser, pacifier, administrer XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS Éditions : 265-274.

**ROSENBERGER B., 2001**

*Société, pouvoir et alimentation : nourriture et précarité au Maroc précolonial.* Rabat, éditions Alizé, 316 p.

**SEBTI A., 2015**

Qu'est-ce que la Siba. Zamane, 9 juillet.  
<https://www.facebook.com/SuivezZamane/?fref=nf>

**VALERIAN D., 2002**

Frontières et territoire dans le Maghreb de la fin du Moyen-Âge : les marches occidentales du sultanat Hafsid. *Correspondances*, 73, novembre 2002-février 2003, position de recherche ([www.irmcmaghreb.org](http://www.irmcmaghreb.org)).

# La forêt rurale du Haut Atlas

## Terroirs fonctionnels et fonctions des paysages

Didier GENIN

Mohamed ALIFRIQUI<sup>1</sup>

La forêt est classiquement considérée comme un espace naturel, dont la gestion est soumise à des règles établies par une foresterie le plus souvent étatique, et dont les objectifs majeurs sont la production de bois et la protection de milieux forestiers aux services écosystémiques multiples. C'est aussi un espace investi par l'Homme, source de différentes ressources nécessaires au développement de sociétés rurales qui ont su les identifier, les interpréter, les favoriser, les façonner, voire les domestiquer. Et, bien souvent, ces ressources constituent un élément vital dans le mode de vie et la pérennité de communautés rurales fortement dépendantes des ressources naturelles. Les arbres et les forêts sont alors aussi objets de gestion parfois très élaborée de la part de ces communautés. Ces formes d'usages et de gestion entrent très souvent en conflit avec les canons de la foresterie classique. Elles peuvent néanmoins présenter des caractéristiques et des modalités porteuses de savoirs, à la fois écologiques et organisationnels, à même de susciter de nouvelles approches quant à la définition de politiques environnementales et de développement.

1. Cet article est basé pour partie sur les résultats de deux stages de fin d'étude inédits, réalisés en 2014, co-encadrés par M. Alifriqui, et D. Genin, et qui ont fait l'objet de mémoires. Il s'agit de :

– Céline Crochot, « Pratiques d'exploitation sylvopastorale du frêne dimorphe dans le Haut Atlas marocain et estimation de sa valeur nutritive » (2014) ;

– Soufiane Msou, « Frêne dimorphe (*Fraxinus xanthylodes* var. *dimorpha*) : aspects fourragers et usages traditionnels dans des terroirs agroforestiers du Haut Atlas marocain » (2014).

Par le terme « forêts rurales », nous considérons ici des espaces boisés :

- qui, dans leur diversité, sont façonnés, transformés ou reconstruits, et gérés de façon plus ou moins formelle par des communautés rurales ;
- qui sont complètement intégrés dans les systèmes agraires en présence ;
- qui constituent une composante structurelle importante des paysages, des territoires et des systèmes de production locaux.

Ces forêts rurales présentent des caractéristiques physiologiques, fonctionnelles et organisationnelles, que l'on retrouve tout autour de la planète (GENIN *et al.*, 2013). Elles illustrent de manière éloquente deux des notions phares du Laboratoire mixte international MediTer, à savoir les notions de terroir et de patrimoine. Ces dernières sont définies comme « l'expression matérialisable d'un système d'interactions entre un environnement naturel (ayant des caractéristiques propres : sols, exposition, relief, biocénose, etc.) et un mode d'usage du sol et de fonctionnement d'une communauté humaine » (CARTIER, 2004), pour le terroir<sup>2</sup>, et comme « un ensemble d'éléments matériels et immatériels centré sur le titulaire (individu ou groupe), qui concourt à maintenir et à développer son identité et son autonomie par adaptation, dans le temps et dans l'espace à un univers évolutif » (OLLAGNON, 2000), pour le patrimoine.

Nous nous attacherons ici, en prenant l'exemple de deux situations localisées dans le Haut Atlas central marocain, à décrire comment des populations locales ont façonné des terroirs forestiers fonctionnels, à la fois sur les plans écologique, socio-économique et organisationnel, répondant à la nécessité d'exploiter les rares ressources disponibles tout en assurant leur pérennité.

## Les forêts villageoises gérées en *agdal* de la vallée des Aït Bouguemez

Située au cœur du Haut Atlas central entre 1 800 et 2 200 m d'altitude, la vallée des Aït Bouguemez (province d'Azilal) abrite une trentaine de villages et une population de près de 15 000 habitants. Le territoire est enserré entre de puissantes chaînes de montagnes culminant à plus de 3 500 m d'altitude. Il est longtemps resté enclavé et à l'écart des interventions de l'État. La vallée a ainsi conservé des institutions locales vivantes intervenant dans la gestion des ressources renouvelables communes (eau, forêts, pâturages). Le climat y est de

2. Une définition plus complète a été proposée par l'Unesco, suite aux travaux d'un groupe Inra/Inao, qui met en avant : « Un espace géographique délimité défini à partir d'une communauté humaine qui construit au cours de son histoire un ensemble de traits culturels distinctifs, de savoirs et de pratiques, fondés sur un système d'interactions entre le milieu naturel et les facteurs humains. Les savoir-faire mis en jeu révèlent une originalité, confèrent une typicité et permettent une reconnaissance pour les produits ou services originaires de cet espace et donc pour les hommes qui y vivent. Les terroirs sont des espaces vivants et innovants qui ne peuvent être assimilés à la seule tradition » (FLUTET *et al.*, 2007).

type méditerranéen montagnard, avec une variante semi-aride au fond de la vallée et subhumide sur les versants les plus arrosés. La saison hivernale est froide et longue. Elle présente des épisodes neigeux importants. L'amplitude thermique annuelle est élevée, avec des températures extrêmes qui oscillent entre -15 C et +45 C. Les précipitations sont irrégulièrement réparties dans le temps et dans l'espace, mais elles restent abondantes en automne et au printemps (précipitations annuelles variant de 500 à 750 mm).

Trois étages de végétation constituent généralement les finages villageois : le fond de vallée qui abrite un territoire cultivé irrigué et des cultures en sec sur les bas de versants les moins escarpés ; les espaces boisés au-dessus des villages, composés essentiellement de trois espèces de genévriers (*Juniperus thurifera*, *J. oxycedrus*, *J. phoenicea*) ou de chêne vert (*Quercus ilex*) ; et les zones d'altitude au-dessus de 2 700 m constituant des parcours d'estive pour les troupeaux autochtones et transhumants.

Les systèmes traditionnels de production reposent sur la combinaison de l'agriculture irriguée et de l'élevage extensif d'ovins et de caprins. Comme dans de nombreux systèmes agraires basés sur la complémentarité verticale en montagne, l'usage combiné des différents étages de végétation est la clé de voûte des systèmes de production, poussant les communautés à définir les conditions d'accès à ces ressources complémentaires. De plus, à la verticalité des étagement de végétation, s'ajoutent des modalités diversifiées d'usages des ressources associant des appropriations individuelles à différentes formes d'usages collectifs (villageois, intervillageois, intertribaux).

### **Une gestion collective des ressources forestières et pastorales : l'*agdal***

L'*agdal* est un terme générique berbère désignant « des espaces collectifs où les droits d'accès et d'usage sont gouvernés par une institution locale – qui peut être villageoise, intervillageoise ou intertribale – qui fixe des règles concernant les périodes et les modalités d'exploitation des ressources naturelles » (GENIN et SIMENEL, 2011 ; AUCLAIR et ALIFRIQUI, éd., 2012). L'*agdal* est un territoire strictement délimité. C'est d'abord un concept spatial, géographique et agro-écologique, caractérisé par un milieu physique et des ressources biotiques spécifiques (ressources arborées, pastorales, agricoles, etc.). C'est aussi un corpus de règles d'accès et d'usage qui se rapportent à ce territoire, l'*agdal* désignant à la fois le territoire, l'institution et les règles. Ces dernières correspondent à l'instauration de mises en défens temporaires, définissant l'alternance de périodes d'ouverture et de fermeture du territoire pour des ayant-droit bien identifiés. Diverses règles d'usage – définissant les conditions d'exploitation des ressources – complètent souvent le dispositif de gestion (ILAHIANE, 1999 ; CORDIER et GENIN, 2008).

Nous nous intéressons ici aux *agdals* forestiers qui sont situés à proximité des villages, et d'une manière plus générale, aux espaces forestiers utilisés par les villageois. Ces espaces ont fait l'objet de plusieurs études détaillées concernant à la fois leurs modalités de gestion et leurs physionomies (CORDIER et GENIN, 2008 ;



GENIN et SIMENEL, 2011 ; GENIN *et al.*, 2012), ainsi que les dynamiques forestières à l'œuvre (HAMMI *et al.*, 2010). Nous en reprendrons quelques éléments saillants pour illustrer comment se modèlent des terroirs aux spécificités marquées.

### Des arbres façonnés pour des usages particuliers

Les formes des arbres d'une même espèce sont très hétérogènes pour un observateur parcourant les espaces forestiers villageois de cette vallée. Elles découlent en fait du résultat de pratiques de coupe différenciées et d'un façonnage des arbres qui vise à orienter la production arborée vers la production de fourrage, pâturé directement par les animaux ou destiné à la coupe pour une distribution différée, ainsi qu'à la production de perches ou encore de poutres pour la confection des toits des maisons. Les observations morphologiques réalisées sur des échantillons d'arbres font apparaître trois patrons, aux paramètres morphologiques et aux formes de coupe différenciées :

- les arbres fourragers : il s'agit d'arbres accessibles aux caprins, qui vont y grimper à la recherche du feuillage, ou d'arbres, le plus souvent monocaules ou avec 2-3 tiges, présentant un feuillage fourni, parfois pleureur, à port dressé ou éclaté, et exploité avec des coupes généralisées et diffuses, ou latérales ;
- des individus destinés à la production de perches, où sont favorisées les formes buissonnantes multicaules, avec une exploitation centrale des tiges ligneuses de manière à obtenir un matériel droit (fig. 1) ;

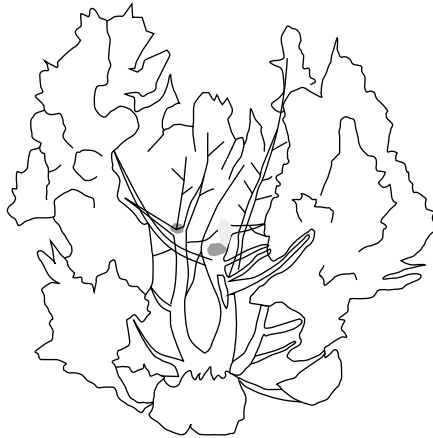


Figure 1

*Individu maintenu sous forme buissonnante avec coupes centrales pour la production de perches droites.*

- des individus destinés à la production de poutres (fig. 2), concernant des arbres âgés (avec un diamètre moyen du brin dominant de près de 60 cm) au port éclaté, le plus souvent multicaules, et dont on coupe du fourrage foliaire selon un schéma de coupe généralisé. Le façonnage des poutres s'effectue de

manière anticipée, afin de permettre la croissance du brin qui sera coupé lorsqu'il aura atteint un diamètre suffisant.

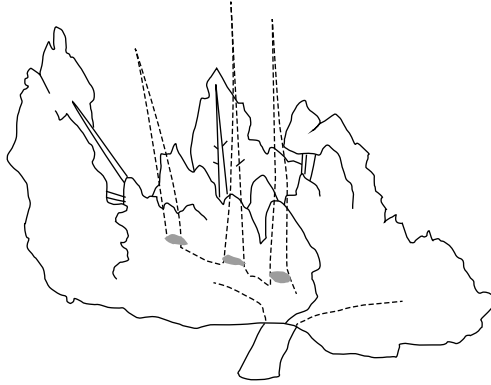


Figure 2

Détail de coupes récentes de trois poutres sur le plateau d'un arbre monocaule

### Un espace forestier villageois pensé globalement et multifonctionnel

Mais au-delà des arbres individuels, et en regardant avec un œil averti les paysages forestiers villageois, on s'aperçoit que ceux-ci sont formés d'une mosaïque de milieux. Dans le village d'Ibaqaliun, par exemple, l'espace forestier est compartimenté en différentes zones que l'on peut individualiser selon leur physionomie et dont on peut retracer les fonctions (fig. 3).

– Sur le versant orienté au sud, à proximité immédiate du village, se trouve l'*agdal* d'Adazen (I, fig. 3). Il est constitué uniquement de genévriers de Phénicie (*Juniperus phoenicea*), arbres au feuillage non palatable pour les animaux, généralement multicaules et produisant des perches de faible diamètre utilisées comme supports transversaux aux poutres dans la fabrication des toitures.

– Sur le versant orienté au nord du territoire villageois se trouve la majeure partie de l'espace forestier et de l'espace de parcours. L'*agdal* forestier (II, fig. 3) est divisé en quatre compartiments, utilisés en binômes par alternance. Cet *agdal* est ouvert en hiver pour permettre la récolte de bois, pour le chauffage des habitations et pour la cuisine, et de fourrage foliaire pour alimenter les animaux. Il est soumis à des règles de prélèvement précises (CORDIER et GENIN, 2008). Sur la zone supérieure de cet espace, se trouve un compartiment (III, fig. 3) réservé à la collecte de bois de feu pour les ablutions de la mosquée.

– Dans la zone hors *agdal*, dont l'utilisation des ressources arborées est exclusivement réservée au village, l'exploitation se faisait jusqu'à une période récente de manière libre (IV et VI, fig. 3). Cependant, les habitants d'Ibaqaliun ont remarqué une dégradation de la forêt et une perte d'intérêt fourrager de la

strate arborée. Face à cette dégradation, ils ont mis en place un système de rotation quadriennal, afin de laisser se régénérer une zone pendant que l'autre est exploitée. Les zones les plus éloignées ou les moins accessibles ne sont pas incluses dans ce système, car « les gens y coupent peu » (VII et VI, fig. 3). Dans cette zone hors *agdal*, un versant entier, constitué de grands genévriers thurifères, est réservé exclusivement à l'exploitation des poutres, « car on y trouve encore des gros arbres » (V, fig. 3).

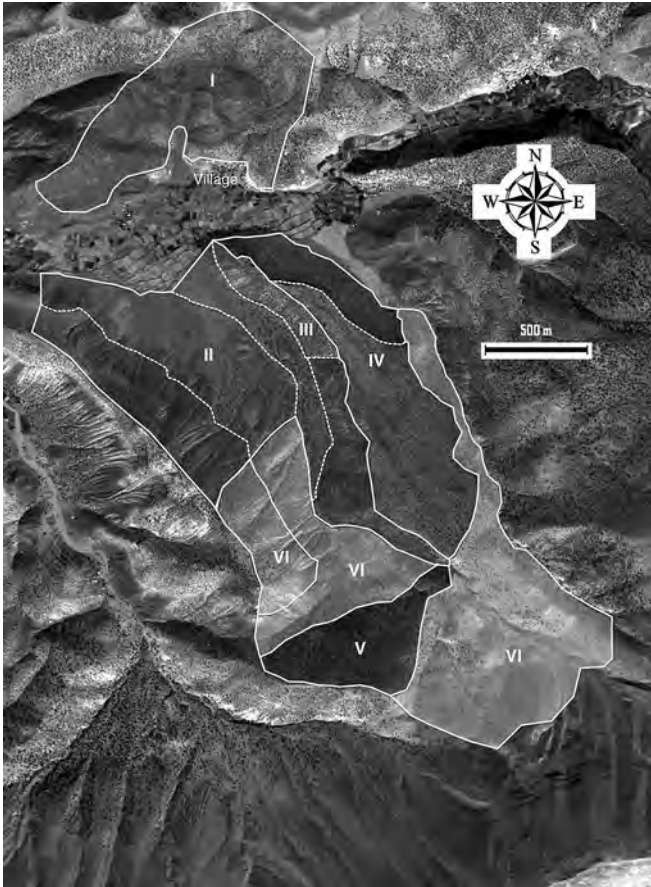


Figure 3

Organisation d'un espace forestier villageois en compartiments fonctionnels différenciés (Ibaqaliun).

Ces formations, d'une part, participent à la diversité écosystémique, qui est un des éléments de la biodiversité, et, d'autre part, représentent de véritables espaces-ressources intégrés ayant des fonctions complémentaires. Dans le cas du village d'Ibaqaliun, comme dans les autres d'ailleurs, le grain des paysages forestiers varie ainsi en relation avec les fonctions que ces derniers assurent au sein de la société locale qui les exploite. Il en résulte une mosaïque d'espaces d'une grande complexité.

## Les parcs agroforestiers à frênes dimorphes de la commune de Aït M'Hamed

Le frêne dimorphe (*Fraxinus dimorpha*) occupe une niche écologique particulière dans le Haut Atlas, localisée entre 1 200 et 2 000 m d'altitude, généralement dans les bas de pentes rocailleuses, les fonds de vallées et les ravins présentant souvent des inversions de température. Le frêne est un arbre multi-usage, il fournit plusieurs produits comme le bois de feu, le bois d'œuvre (perches et poutres), des produits alimentaires et médicinaux (graines), des substances tinctoriales et du fourrage (feuilles). Les peuplements à frênes dimorphes se présentent généralement sous forme de parcs agroforestiers, avec une densité qui varie entre 70 et 500 arbres/ha, mais aussi sous forme d'arbres plus ou moins isolés sur les plateaux calcaires dépourvus de sols. Parfois, des formations plus forestières sont observées. On note aussi dans les franges des peuplements mixtes avec le chêne vert (*Quercus ilex*).

La commune d'Aït M'Hamed, située au sud de la province d'Azilal, d'une superficie de 300 km<sup>2</sup>, a 46 douars et 23 431 habitants. Les altitudes varient de 1 260 m en zone ouest à 2 525 m en zone montagneuse, au sud et au sud-est de la commune. Le climat est de type méditerranéen montagnard caractérisé par une longue période froide et humide s'étalant de novembre à avril. Les précipitations sont irrégulières dans le temps et dans l'espace. Les interactions population-forêt sont en grande partie médiatisées par le cheptel qui est conduit pour son alimentation aussi bien sur la strate herbacée, ou arbustive, du sous-bois que sur les ressources fourragères provenant des arbres eux-mêmes. Les pratiques d'utilisation et de gestion des arbres et de la forêt « pastorale » mises en œuvre présentent une forte originalité. Deux caractéristiques du paysage forestier à frênes dimorphes apparaissent immédiatement aux yeux de l'observateur :

- l'étêtage généralisé des arbres adultes ;
- une hétérogénéité de port des arbres avec, notamment, la présence d'arbres présentant des troncs très trapus et de diamètres conséquents (parfois > à 1 m).

Les enquêtes et les observations<sup>3</sup> effectuées ont permis de mieux caractériser la structure, le fonctionnement et les fonctions du paysage culturel très original ainsi créé.

Hormis une zone domaniale située près du poste forestier, les parcs à frênes sont en propriété individuelle et soumis à une gestion elle aussi individuelle, contrairement au cas des *agdals* où la gestion est collective. Le nombre d'arbres possédés par chaque famille est très hétérogène (de 8 arbres à plus de 3 000). Cependant, il apparaît que leur gestion suit le même schéma général, sauf dans le cas des parcs très étendus où la pression d'exploitation sur les arbres individuels est beaucoup plus épisodique.

3. 57 enquêtes participantes ont été conduites, complétées par des mesures diverses sur l'exploitation des arbres, la structure de peuplement, les usages fourragers et la valeur nutritive.

## **Exploitation des arbres**

L'exploitation des arbres suit un cycle temporel très rigoureux qui vise à fournir du fourrage foliaire, destiné à l'alimentation des troupeaux de petits ruminants (ovins et caprins), ainsi que des perches et des poutres pour la construction des toits des maisons et divers outils agricoles (photo 2, hors-texte). Elle a lieu de la fin de l'été à l'automne, jusqu'à l'apparition des premières pluies (fin août à novembre). Pendant cette période, le feuillage de frêne constitue une part importante du régime alimentaire des troupeaux et vient pallier la rareté et la piètre qualité nutritive du tapis herbacé encore présent.

Les agropasteurs étêtent quotidiennement des arbres en coupant la grande majorité des branches présentes sur le plateau de l'arbre. Ces branches, d'une longueur d'environ 3,50 m et d'un diamètre de 4-5 cm, sont alors mises au sol et pâturées directement par le troupeau familial. Les mesures de distribution aux animaux effectuées indiquent une consommation journalière moyenne de feuilles de l'ordre de 220 g de matière sèche (gMS) par animal et par jour (SE = 61) pour les troupeaux non complétés et de 120 gMS/animal/jour (SE = 37) pour les troupeaux complétés avec de la luzerne. Il apparaît que ces valeurs sont assez constantes et ne dépendent que très peu de la quantité totale d'arbres disponibles au niveau de l'exploitation.



*Photo 1*

*Séquence d'exploitation d'un frêne pour la fourniture de fourrage au troupeau.*

*© IRD/D. Genin*

Les arbres sont exploités tous les 4 ans, selon des cycles rigoureux. Cette cycli-  
cité fixe la quantité d'arbres exploités annuellement et donc la disponibilité  
fourragère issue du frêne pour le troupeau<sup>4</sup>.

Parfois, certaines branches bien droites sont conservées, effeuillées sur une  
longueur de 3,50 m, et rentrent dans un autre cycle de production de 4 ans. La  
partie basse élaguée continue de s'accroître en diamètre pour fournir au bout  
de 8 années des perches calibrées (d'environ 7 cm de diamètre), alors que la  
partie supérieure reprend sa croissance en longueur et sera utilisée comme  
fourrage foliaire. Certaines perches particulièrement vigoureuses sont même  
conservées et façonnées sur pied pour fournir au bout d'une trentaine d'années  
des poutres qui serviront de supports pour les toits.

Ces cycles emboîtés d'exploitation permettent d'obtenir tous les ans des res-  
sources ligneuses et fourragères à partir du stock arboré familial. Ce mode  
d'exploitation permet ainsi d'obtenir annuellement une diversité de ressources  
provenant des arbres, d'avoir des produits « calibrés », car façonnés sur pied  
dès le départ, et de planifier l'apport de la ressource arborée familiale. Ce type  
général d'exploitation des arbres se retrouve aussi dans d'autres parties du  
monde, même si les rythmes, les règles et finesses de coupes apparaissent moins  
précis (ANDERSEN *et al.*, 2014, PETIT et MALLET, 2001 ; SINGH *et al.*, 2015).

## Gestion de la régénération

Un autre aspect remarquable des pratiques mises en œuvre concerne la régéné-  
ration du frêne et le façonnage des troncs par la pratique du *tahboucht*\*. Si  
celle-ci a tendance à disparaître (seuls 15 % des interviewés déclarent en avoir  
réalisé dans les dix dernières années), elle marque encore fortement la physio-  
nomie actuelle des peuplements, et n'en demeure pas moins une illustration  
parfaite de savoirs écologiques locaux mobilisés pour conserver et restaurer la  
ressource.

Cette pratique consiste à protéger les frênes surpâturés<sup>5</sup> en les entourant de murs  
en pierres sèches, de manière à les soustraire à la dent du bétail jusqu'à ce qu'ils  
soient défensables. Deux possibilités sont alors observées.

– Toute la touffe est protégée par un muret et se développe librement pour for-  
mer au bout de 5 à 7 ans un bosquet que nous avons appelé « *tahboucht* bos-  
quet ». Ces formations, que l'on repère aisément dans le paysage, serviront  
essentiellement au pâturage direct des animaux et constitueront des lieux  
d'ombrage pour le bétail (photo 3).

4. Il est à noter qu'il existe des formes de coopération entre agropasteurs fortement et faiblement dotés en  
arbres, avec des autorisations de coupes des branches à titre gracieux, de réciprocité, ou onéreux (de 30 à  
150 Dh/arbre selon la biomasse foliaire disponible).

5. Nommés aussi classiquement au Maroc « rochers verts ». Il s'agit d'individus ou de groupes d'individus de frêne  
prostrés du fait d'un pâturage continu par le bétail. Ce sont en général des rejets de souche développant des tiges  
abondantes, mais qui ne peuvent pas se développer en longueur car régulièrement pâturées. On observe alors des  
« taches » au niveau du sol, bien éloignées du port naturel de cette espèce arborée.

– La protection ne concerne qu’une partie limitée de la touffe de frêne surpâturé<sup>6</sup>, avec un muret de pierre de diamètre plus resserré que dans l’exemple de protection totale et une taille sélective des rejets les plus vigoureux, de manière à n’en conserver qu’entre 3 et 10. Ces derniers, du fait d’une moindre compétition entre rejets pour la mobilisation des ressources, profiteront d’une croissance plus importante et seront façonnés tout au long de leur développement. Les tiges ainsi formées sont alors liées entre elles dès le plus jeune âge, de manière à les rapprocher le plus possible. En se développant, celles-ci arriveront à se rassembler et s’anastomoser pour ne former qu’un seul gros tronc constitué en fait de plusieurs tiges (photo 4). Cette pratique a pour but, aux dires des agropasteurs, de stimuler la productivité des arbres et leur longévité. Et, de fait, les mesures effectuées sur la production de feuilles, lors du cycle quadriennal d’exploitation des arbres, montrent une augmentation de la biomasse produite de l’ordre de 30 %, même si la croissance en diamètre et la longueur des brins ne présentent pas des différences significatives (GENIN *et al.*, 2016).



Photo 3

Séquence de protection (tahboucht) et de formation d’un bosquet de frênes pâturés.

© IRD/D. Genin

On a ici un exemple remarquable de ce que certains auteurs académiques nomment des « arbres modifiés culturellement » (TURNER *et al.*, 2009), qui traduisent la richesse des adaptations humaines à leur environnement, ainsi qu’à l’héritage des systèmes traditionnels de savoirs écologiques et de gestion. Ces savoirs locaux, entendus comme « un corpus cumulatif de savoirs, pratiques et

6. Généralement au centre.

croyances concernant les relations entre les êtres vivants entre eux et avec leur environnement, évoluant selon des processus adaptatifs et passant de générations en générations à travers des transmissions culturelles propres » (BERKES *et al*, 2000), contribuent à la création de paysages culturels, dont la structure et le fonctionnement participent à l'amélioration et la sécurisation des modes de vie et de production, ainsi qu'à leur résilience écologique (ANDERSEN *et al.*, 2014 ; SIEBERT et BELSKY, 2014).



Photo 4

Séquence de protection d'un frêne surpâturé (tahboucht)  
et de sélection de tiges pour former un tronc anastomosé.

© IRD/D. Genin

Dans le cas présent, ces savoirs se basent sur :

- une connaissance des zones favorables au développement du frêne, notamment sur les versants et les fonds de vallons ;
- des connaissances fines et précises sur les aspects biologiques de la croissance et des cycles de développement des plantes. Ces derniers pouvant dépasser largement les approches biologiques analytiques classiques et se révéler d'une grande complexité, parfois mieux perçue par les savoirs locaux (ZURCHER, 2000) ;
- une maîtrise des techniques de coupe et de façonnage des arbres pour obtenir des formes caractéristiques et très performantes, comme l'a montré MANSION (2010) dans le cas des trognes par exemple ;
- une maîtrise de la façon de conduire, de protéger et de régénérer les jeunes pousses ;
- et une bonne connaissance sur le climat et les saisons agricoles, pour régler et organiser l'activité pastorale dans l'espace et dans le temps.

Ces types de savoirs sont relativement peu connus et reconnus par la communauté académique (ASPE et GENIN, 2014) ; ils présentent pourtant des intérêts certains pour envisager des formes de gestion forestière alternatives dans le contexte des changements globaux actuels.



## Une autre vision d'une « bonne gestion forestière »

Ces deux exemples de gestion endogène de forêts rurales mettent en effet l'accent sur les différences d'interprétation entre les populations rurales berbères et les professionnels de la forêt sur ce que peut être une bonne gestion forestière. Celles-ci se manifestent par plusieurs aspects.

### **Des échelles de perception différentes**

Une gestion forestière classique se raisonne à l'échelle d'un peuplement, qui correspond à une unité de surface homogène à laquelle est attribuée un certain nombre de variables rendant compte de sa valeur économique ou environnementale : le volume de bois à l'hectare, le couvert végétal, etc.

En revanche, la logique d'utilisation en forêt paysanne ne se réfère que rarement au peuplement, mais surtout à l'arbre individuel, en tant qu'unité de gestion, ainsi qu'à l'espace forestier villageois dans son ensemble, où sont pensées les complémentarités d'usages de ressources diversifiées à partir des mêmes « matières premières » que sont les arbres. On trouve ainsi dans les espaces paysans des zones où l'exploitation d'une même espèce d'arbre répond à différents usages, particuliers et complémentaires, et donne lieu à des pratiques d'exploitation différenciées. Il s'ensuit des conformations d'arbres et de peuplement différentes.

De même, la gestion de la temporalité est très différente : des cycles longs d'exploitation des arbres rigoureusement planifiés de manière centralisatrice pour les forestiers, avec de longues phases de protection et de façonnage visant à l'homogénéisation du peuplement forestier ; une utilisation plus diffuse, mais continue avec des cycles annuels pour les populations locales, et une adaptation continue aux aléas de l'environnement et aux dynamiques socio-économiques locales.

### **L'exploitation d'arbres vivants**

Le plus souvent, l'exploitation des arbres par les forestiers consiste en des coupes totales d'arbres ou de peuplement, suivies de pratiques de régénération (plantation ou recépage). Nous avons vu dans nos deux exemples que l'exploitation paysanne des ressources arborées de la forêt se fait principalement en conservant des arbres vivants et en ne prélevant qu'une partie de la biomasse. Ces pratiques sont considérées au Maroc comme « déprédatrices » et comme des actes délictueux<sup>7</sup>. Cette position apparaît largement à nuancer, au vu des observations que nous avons faites et de différents travaux conduits à travers le monde : réhabilitation des trognons en Europe (MANSION, 2010), pratiques de

7. La loi forestière marocaine stipule qu'il est interdit de prélever du bois vif à partir d'arbres vivants, en dehors des concessions autorisées.

façonnage des arbres en zones désertiques (ANDERSEN *et al.*, 2014 ; BLANCO, 2015), exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) en Amérique du Nord (BERKES et DAVIDSON-HUNT, 2006), etc.

### **Une certaine flexibilité adaptative dans l'exploitation des arbres**

Quand on leur demande pourquoi ils décident d'effectuer telle ou telle pratique sur un arbre, les agropasteurs expliquent qu'ils prennent leur décision en fonction de la situation présente : port de l'arbre, éventuelles caractéristiques phénotypiques (feuillage pleureur par exemple, dans le cas du genévrier thurifère), zone dans laquelle l'arbre se trouve, type de ressource recherchée, etc. Ils s'adaptent en permanence à la situation microlocale et ont une gestion proactive de l'hétérogénéité, plutôt qu'une volonté d'homogénéisation de l'espace forestier. D'un point de vue écologique, cette posture pourrait présenter des intérêts par la diversité paysagère ainsi créée, qui est un élément pour l'expression de la biodiversité. Des études écologiques plus poussées devraient permettre d'apporter des éléments d'appréciation dans ce domaine.

Ainsi ces forêts rurales, gérées le plus souvent de manière informelle par les populations locales, constituent, pour reprendre l'expression de MICHON *et al.* (2007) « des forêts à vivre qui intègrent production et conservation au sein des dimensions sociales, politiques et spirituelles » de la société qui les utilise. Les pratiques d'exploitation et de gestion qui en découlent répondent à des objectifs et des rationalités propres qu'il y a lieu de mieux comprendre. Elles ont aussi des impacts (négatifs ou positifs) sur les composants physiques et physiologiques de la forêt. En dépit de sa réputation et parfois de ses apparences de « forêt dégradée », « mal gérée », ou « peu rentable », la forêt rurale est porteuse de qualités du développement durable<sup>8</sup>. Elle ne représente pas un modèle technique « bien huilé », que ce soit en termes de sanctuaire de biodiversité, de concertation et de redistribution des bénéfices, ou de production de bois, mais elle est porteuse de qualités partielles dans tous ces domaines (ASBJORNSEN *et al.*, eds, 2004). Elle permet, de plus, d'intégrer d'autres dimensions fondamentales dans la gestion de la forêt, comme la gouvernance et la patrimonialisation des ressources et des milieux (AUCLAIR *et al.*, 2011).

## Conclusion

Les attributs d'espaces fonctionnels à forte identité, présentant des typicités, et innovants, qui caractérisent la notion moderne de terroir, prennent tout leur sens dans les deux exemples de forêts rurales décrits ici. La typicité des produits

8. Le programme Popular « Politiques publiques et gestion de l'arbre et de la forêt : alliance durable ou dialogue de dupes ? », dirigé par R. Nasi, G. Michon et G. Valent, et soutenu par l'ANR-ADD entre 2007 et 2011, a abordé ces questions, notamment au Maroc, et impliqué plusieurs membres du LMI MediTer.

tirés de la forêt, ainsi que les originalités des pratiques techniques et socio-organisationnelles mises en œuvre illustrent le fait que, bien souvent, en dehors de toute forme d'encadrement exogène, des femmes et des hommes peuvent se projeter dans un environnement naturel souvent contraignant pour créer et façonner des paysages fonctionnels à même de répondre, au moins en partie, à leur besoins et à leurs aspirations. Il y a là aussi une richesse immatérielle liée aux représentations et aux pratiques locales, à mieux caractériser, comprendre et valoriser.

Il en va de même pour le patrimoine. L'interprétation de l'*agdal* comme un tampon contre les aléas naturels et comme une pratique territoriale décentralisée, visant à garantir dans le temps l'usage des ressources forestières, correspond tout à fait à la définition du patrimoine proposée par OLLAGNON (2000). Cette pratique et ces espaces représentent en effet une contribution essentielle au maintien de l'autonomie et de l'identité de la communauté, et donc de sa reproduction sociale. Ils assurent un certain contrôle du territoire et permettent, sur le long terme, de gérer différenciellement des ressources communes. Ce mode de gouvernance et sa transmissibilité permettent ainsi d'entretenir les solidarités et la cohésion sociale de la communauté à travers les générations. Dans le cas du frêne, l'arbre constitue un patrimoine, sur le plan matériel, mais aussi en ce qui concerne la connaissance d'un environnement contraignant et les formes d'adaptations possibles. Un de nos informateurs, un vieil homme de près de 80 ans, spécialiste des *tahbouchts*, nous a raconté que, étant issu d'une grande famille de 11 enfants, il a eu la malchance de n'avoir que très peu de frênes sur la parcelle qu'il a héritée lors du partage familial des terres. L'idée même de devoir transmettre à ses enfants des parcelles dépourvues d'arbres lui était insupportable, car « l'arbre c'est la vie, ici ». Il a alors décidé de reprendre la pratique du *tahboucht* qui, selon lui, était autrefois généralisée sur toute la zone. Aujourd'hui, il est parvenu à créer des îlots arborés sur le très austère plateau de Lahbab, au sol composé d'un lapiaz très peu propice au développement végétal. Il a adapté la technique en la complétant par des protections des tiges avec du tissu et se dit fier de pouvoir transmettre à toute sa descendance au moins quelques espaces arborés.

Ainsi, terroir et patrimoine sont des notions intimement liées qui reflètent les façons dont des sociétés locales interagissent avec leur environnement sur le long terme. Il est fondamental de mieux appréhender leurs constructions premières (endogènes ?) pour envisager des prolongements plus globaux, en termes de développement économique et de politiques de développement. En effet, la mise en avant de spécificités locales, que ce soit des produits de terroir ou des biens et services, très à la mode de nos jours, demande de bien saisir la genèse et les fonctions qui ont fait que ces spécificités locales se sont mises en place – ou peuvent émerger – car, sinon, des risques importants existent de déstabilisation, de déstructuration et de pertes de savoirs et savoir-faire dans des systèmes socio-écologiques ayant fait leurs preuves quant à leurs facultés à interpréter, à s'adapter et à innover.

# Bibliographie

- ANDERSEN G. L., KRZYWINSKI K., TALIB M., SAADALLAH A. E., HOBBS J. J., PIERCE R. H., 2014**  
 Traditional nomadic tending of tree in the Red Sea Hills. *Journal of Arid Environments*, 106 : 36-44.
- ASBJORNSEN H., ANGELSEN A., BERCHER B., MICHON G., RUIZ PEREZ M., WLJESKARA V. P.R. (eds), 2004**  
*Cultivating (in) Tropical Forests ?* Lofoten, European Tropical Forest Research Network Publication Series, 190 p.
- ASPE C., GENIN D., 2014**  
 À chacun sa biodiversité : approches savantes et populaires de la gestion des ressources dans le Sud de la France et le Haut Atlas marocain. *Revue d'ethno-écologie*, 5.  
 URL: <http://ethnoecologie.revues.org/1707>.  
 DOI:10.4000/ethnoecologie.1707
- AUCLAIR L., ALIFRIQUI M. (éd.), 2012**  
*Agdal : patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain*. Rabat, Ircam Éditions-IRD, 648 p.
- AUCLAIR L., BAUDOT P., GENIN D., ROMAGNY B., SIMENEL R., 2011**  
 Patrimony for resilience: evidence from forest Agdal in Moroccan high Atlas. *Ecology and Society*, 16 (24) [en ligne].
- BERKES F., DAVIDSON-HUNT I., 2006**  
 Biodiversity, traditional management systems, and cultural landscapes: examples from the boreal forest of Canada. *Int. Social Sci. J.*, 187 : 35-47
- BERKES F., COLDING J., FOLKE C., 2000**  
 Rediscovery of traditional ecological knowledge as adaptive management. *Ecol. Appl.*, 10 : 1251-1262.
- BERKES F., COLDING J., FOLKE C. (eds), 2003**  
*Navigating social-ecological systems: building resilience for complexity and change*. Cambridge, Cambridge University Press.
- BLANCO J., 2015**  
*Le fils du Sahara et les gens de la pluie. Gestion paysanne et conservation des socio-écosystèmes à acacia au sud du Maroc*. Thèse de doctorat, Paris, AgroParisTech, 292 p.
- CARTIER S., 2004**  
 Terroirs en nuances. *Strates* [en ligne], 11|2004, mis en ligne le 14 janvier 2005.  
<http://strates.revues.org/396>
- CORDIER J.-B., GENIN D., 2008**  
 Pratiques paysannes d'exploitation des arbres et paysages forestiers du Haut Atlas marocain. *Revue forestière française*, 60 (5) : 571-588.
- FLUTET G., RONCIN F., VINCENT E., BERANGER C., CASABIANCA F., COULON J.-B., NOËL Y., SYLVANDER B., GIRAUD G., 2007**  
 « Terroir : pour une définition opérationnelle au service du développement durable ». In Dubiano C., Moustier P. (éd.) : *Les terroirs : caractérisation, développement territorial et gouvernance*, actes du colloque international sur les terroirs, Aix-en-Provence, 9-12 mai 2007 : 27-31.
- GENIN D., SIMENEL R., 2011**  
 Endogenous Berber Forest management and the shaping of rural forests in Southern Morocco: implications for shared forest management options. *Human Ecology*, 39 : 257-269.
- GENIN D., FOULLERON B., KERAUTRET L., 2012**  
 « Un tempo bien tempéré : place et rôles des *agdals* dans les systèmes d'élevage de la vallée des Aït Bouguemez ». In Auclair L., Alifriqui M. (éd.) : *Agdal : un patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain*. Rabat, Ircam Éditions-IRD : 411-434.
- GENIN D., AUMEERUDY-THOMAS Y., BALENT G., NASI R., 2013**  
 The multiple dimensions of rural forests: lessons from a comparative analysis. *Ecology and Society*, 18 (27) [en ligne].

**GENIN D., CROCHOT C., MSOU S.,  
ARABA A., ALIFRIQUI M., 2016**

Meadow up a tree: feeding flocks with a native Ash Tree in the Moroccan mountains. *Pastoralism. Research, Policy and Practice*, 6 (11). DOI: 10.1186/s13570-016-0058-9

**HAMMI S., SIMONNEAUX V.,  
CORDIER J.-B., GENIN D., ALIFRIQUI M.,  
MONTÈS N., AUCLAIR L., 2010**

Can Traditional Management Buffer Forest Depletion? Evolution of the Moroccan High Atlas Mountains' Forest Using Remote Sensing and Vegetation Analysis. *Forest Ecology and Management*, 260 : 1861-1872.

**ILAHIANE H., 2010**

The Berber Agdal Institution: Indigenous Range Management in the Atlas Mountains. *Ethnology*, 38 (1) : 21-45.

**MANSION D., 2010**

Les trognes : un monde de biodiversité. *Courrier de la Nature*, 257 : 18-26.

**MICHON G., FORESTA H. (de),  
LEVANG P., VERDEAUX F., 2007**

Domestic forests: a new paradigm for integrating local communities' forestry into tropical forest science. *Ecology and Society*, 12 (2) [online].

**OLLAGNON H., 2000**

« La gestion en patrimoine commun de la qualité de l'eau dans un bassin ». In Falque M., Massenet M. (éd.) : *Les ressources en eau. Droits de propriété,*

*économie et environnement*, Paris, Dalloz : 325-345.

**PETIT S., MALLET B., 2001**

l'émondage d'arbres fourragers : détail d'une pratique pastorale : zones sèches. *Bois et Forêts des Tropiques*, 4 : 35-45.

**SIEBERT S., BELSKY A. J., 2014**

Historic livelihoods and land uses as ecological disturbances and their role in enhancing biodiversity: An example from Bhutan. *Biol. Cons.*, 177 : 82-89.

**SINGH R. K., SINGH A., GARNETT S. T.,  
ZANDER K. K., LOBSANG, TSERING D., 2015**

Paisang (*Quercus griffithii*); a keystone tree species in sustainable agroecosystem management and livelihoods in Arunachal Pradesh, India. *Environmental Management*, 55 : 187-204.

**TURNER N. J., ARI Y., BERKES F.,  
DAVIDSON-HUNT I., FUSUN ERTUG Z.,  
MILLER A., 2009**

Culturally modified trees: an international perspective. *Journal of Ethnobiology*, 29 : 237-270.

**UNESCO, 2005**

*Actes des rencontres internationales Planète Terroirs*. Paris, 70 p.

**ZÜRCHER E., 2000**

Lunar-Related Traditions in Forestry and Phenomena in Tree Biology. Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen. *Journal forestier suisse*, 151 (11), 417-424.

# Les territoires singuliers de l'irrigation paysanne au Maroc

Histoires, cultures et devenirs

*Thierry RUF*

*Mhamed MAHDANE<sup>1</sup>*

## Introduction

Depuis la publication de l'ouvrage de Karl WITTFOGEL en 1957 sur « le despotisme oriental », l'irrigation a souvent été comprise comme l'émanation de grandes politiques hydrauliques par des autorités gouvernementales nationales. Cette vision est aussi soutenue par l'épopée des grands barrages et des aménagements hydro-agricoles conçus autour de vastes projets régionaux promus dans les pays du Sud par les institutions financières internationales, entre 1960 et 1990. Dans ce mouvement dominant, les formes différentes de systèmes d'irrigation anciens ou contemporains ont disparu dans les références des ingénieurs hydrauliciens. Elles sont aussi ignorées par les décideurs politiques et

1. Cet article est basé pour partie sur les résultats de trois stages de fin d'étude inédits et d'un stage collectif, co-encadrés par M. Mahdane, et T. Ruf, et qui ont fait l'objet de mémoires. Il s'agit de :

– Anaïs Rondier, « Gestion des *khattaras* d'Aït Aïssa Ou Brahim (vallée du Todgha, Maroc) : Territoire, héritage et valorisation » (2014) ;

– Rachid Khattou, « Analyse de la gestion sociale de l'eau dans la vallée du Todgha : cas d'El Hart Morabidine (Maroc) » (2013) ;

– Audrey Barbe, « Territoire hydraulique oasien dans l'arrière-pays d'Agadir : patrimoines hydrauliques et transformations actuelles des techniques et des institutions » (2012) ;

– Stage collectif IRD/Supagro, « Étude diagnostic des systèmes irrigués par les *khetarras* de la zone d'Aït Aïssa Ou Brahim. Entre modernité et traditions » (2013) ;

restent très longtemps en marge des projets de développement. Gérés le plus souvent par des institutions collectives, formelles ou non formelles, les réseaux et les territoires irrigués non conventionnels constituent des arrière-pays sur différents plans. D'un point de vue géographique, ils se trouvent d'abord dans des régions excentrées et difficiles d'accès, en montagne ou à l'écart des grandes voies de communication. Cependant, ils existent aussi à proximité des grands aménagements, et, dans certains cas, au sein même des grands périmètres, sortes d'îlots de curiosité hydraulique, témoins du passé, mais occultés dans le présent des offices de gestion des aménagements modernes. D'un point de vue social et anthropologique, ces territoires singuliers ne font effectivement plus partie du monde officiel du développement. Ils relèveraient du domaine des actions sociales pour des zones décalées et peu propices à la modernité.

Or, après un relatif délaissement du sujet par les chercheurs, l'existence de territoires particuliers, structurés par leur réseau d'irrigation « traditionnelle », est depuis vingt ans remise en lumière dans de nombreux travaux de sciences humaines. Portée par des groupes variés au Nord et au Sud, la recherche redécouvre les singularités locales, la profondeur historique des sociétés rurales concernées et leurs difficultés de tous ordres. Sous le terme de « gestion sociale de l'eau », ce mouvement a évolué en s'ouvrant à tous les territoires recomposés par des projets hydrauliques, quelles que soient leurs dimensions ou leurs situations, au centre ou à la périphérie, car les deux mondes sont liés, même s'ils s'ignorent. Pourtant, depuis deux décennies, le monde professionnel de l'eau suit une rhétorique d'intégration à travers le concept de gestion intégrée de l'eau (Gire en français, IWRM en anglais) qui, en théorie, devrait prendre en compte toutes les situations « hydrosociales ».

Dans le bassin méditerranéen, les pays de la rive sud sont sortis de la colonisation en investissant massivement dans la « Grande Hydraulique », le plus souvent aux moyens d'offices d'aménagement et de ministères puissants contrôlant les flux financiers, les modèles d'intervention, y compris la recomposition foncière et l'encadrement technique des paysans « bénéficiaires ».

Pourtant, c'est probablement dans ces mêmes pays que subsistent encore en 2016 des territoires hydrauliques les plus singuliers dans les « arrière-pays de la Grande Hydraulique ». Au Maroc, de très nombreuses situations sont observables dans différents types de milieux : les vallées montagnardes regorgent de dispositifs de terrasses arrosées par des centaines de canaux, dont certains constituent à la fois des ouvrages habiles et difficiles à établir et des liens sociaux entre villages et quartiers de village. Sur le versant saharien du pays, les oasis forment aussi des chapelets d'installations humaines autour d'ouvrages complexes de captation d'eaux superficielles et souterraines.

Enfin, une réflexion est amorcée sur l'existence de marges au sein même des sites de grande hydraulique, du fait de l'accroissement des contradictions de la gouvernance centrale et des initiatives individuelles qui consistent à accaparer l'eau et créer des espaces d'émancipation. Le Haouz de Marrakech et la plaine du Souss figurent comme des zones en forte recomposition sociale et territoriale.

## Un modèle de gestion qui rejette les arrière-pays

Depuis la conférence de Dublin en 1992, les rencontres internationales sur l'eau se succèdent sous l'égide du Conseil mondial de l'eau (Marseille) et celui du Global Water Partnership (Stockholm). Elles vont toutes dans le sens du modèle générique de la gestion intégrée des ressources en eau applicables aux bassins versants. Quelle est la demande de recherche de l'hydrocratie ? Dépasser les blocages psychosociaux qui freinent l'adoption des bonnes mesures et des bonnes pratiques. Cette formulation nous renvoie en quelque sorte à un arrière-pays scientifique où les questions sont décontextualisées, les singularités gommées, au nom de rationalités hypothétiques d'usages des eaux caricaturées et d'imaginaires appauvris.

L'analyse critique de la Gire devient un impératif avant que le despotisme hydraulique reprenne le dessus sur toute autre conception des hydrosystèmes. La Gire n'a pas beaucoup de contenu conceptuel et opérationnel. Elle relève de croyances, dont les fondements remontent aux quatre principes formulés en 1992. Le premier consiste à déclarer l'eau ressource finie à gérer par bassin versant. Le deuxième considère que l'eau doit être gouvernée à différentes échelles entre l'utilisateur, le planificateur et le décideur. Le troisième met toute l'attention sur le rôle des femmes, et le quatrième conclue sur la nécessité de considérer l'eau comme un bien économique.

Conférences mondiales après conférences mondiales, les quatre principes s'érigent en dogmes, alors qu'ils devraient être objet d'études contradictoires (RUF, 2008). La notion de ressource finie ne couvre pas la réalité des choses. La ressource est surtout variable, aléatoire et difficile à quantifier, à prévoir et à allouer. L'unicité de l'eau dans un bassin est trompeuse. Il y a en réalité différentes formes d'eau présentes en montagne, sur des axes fluviaux, dans les deltas et dans les nappes souterraines diverses, renouvelables ou non. Le bassin versant est une unité de calcul d'offre en eau, mais les différents transferts, les réservoirs naturels ou artificiels et les nouveaux usages des eaux sont généralement très mal connus, quand bien même ils sont objet d'appropriation sociale au plan local. Par ailleurs, les usages se comprennent sur d'autres espaces pertinents, là où l'eau est partagée, des territoires que l'on pourrait désigner comme « des bassins déversants ». Ils correspondent par exemple au célèbre *Subak* balinais (LORENZEN, 2006) et font partie du maillage hydraulique formé de quartiers et autres unités de division et de répartition des eaux. Ces mailles contribuent elles-mêmes, par des écoulements et des infiltrations, à fournir des apports aux eaux souterraines et aux eaux de drainage repris en aval dans des dispositifs toujours spécifiques aux lieux concernés. En outre, la notion de gestion unique par bassin versant est très souvent inapplicable, du fait des transferts interbassins déjà réalisés dans de nombreuses régions au cours des cinquante dernières années.



Nous sommes aussi assez réticents à réduire la question de la gouvernance de l'eau à de bons rapports entre usagers, planificateurs et décideurs, tant ces catégories sont réductrices sur le plan sociologique et politique. Elles reflètent trop l'intérêt dominant des entreprises de l'eau, cherchant à travers la planification centrale à acquérir des positions dominantes, dans l'attribution de positions de gestionnaires de l'eau, et à proposer de traiter avec des usagers clients individuels. La question de la psychologie sociale prend du relief, car il s'agit souvent d'étudier le consentement à payer, et non pas l'ensemble des questions sociales, culturelles, juridiques.

La place faite aux femmes est louable. Mais il s'agit aussi quelque part d'une réduction du champ des questions de société. Les inégalités sont multiples, et toutes ne proviennent pas uniquement des sociétés coutumières. Les mécanismes d'exclusion doivent être étudiés sans distinction. Un des points mal abordés est la question de la subsidiarité, c'est-à-dire à quel moment une société locale exerce-t-elle des responsabilités dans la planification, l'équilibre des usages et les décisions de gestion sociale, par rapport aux instances gouvernementales ou privées ? L'ensemble des dispositifs de gestion participative de l'eau doit être étudié en profondeur avec tous les concepts et outils des auteurs que nous avons cités. C'est la question sociale dans sa totalité qu'il faut aborder.

Enfin, envisager l'eau comme un bien économique est de nature à déstabiliser de nombreuses sociétés qui fonctionnent sur des bases d'économie mutuelle, de gestion de bien commun incluant une dimension économique mais excluant l'accaparement des ressources. Si l'accès à l'eau se traite sur un marché, la concentration des parts d'eau est probable et porteuse de troubles socio-économiques. Une approche économique est nécessaire, pas seulement au niveau des usagers payeurs mais pour toutes les parties prenantes.

## Les dynamiques sociales et hydrauliques des arrière-pays au Maroc

Depuis une quinzaine d'années, au Maroc, des projets de recherche et de formation sur la « gestion sociale de l'eau » permettent d'appréhender les singularités des territoires ruraux, de comparer leurs évolutions et de confronter les expériences de terrain aux principes centraux de Dublin. Ces recherches s'appuient sur l'expérience acquise de l'école marocaine de l'eau qui, dans les années 1980-2000, publiait des ouvrages de référence sur la question hydraulique, dans lesquels, à côté du travail accompagnant le développement des offices régionaux de mise en valeur agricole (la Grande Hydraulique), était décrit ce qui se passait dans les marges (la petite et moyenne hydraulique) (PASCON, 1984). Dans ce chapitre, nous retenons quatre exemples remarquables, reflets de la très grande diversité des marges mais aussi des dynamismes adaptatifs dans l'histoire.

## Le périmètre singulier de Dait Sriej

Jusqu'au début des années 1970, le périmètre de Dait Sriej situé au sud de Merzouga, à l'extrême aval de la plaine du Tafilalet, était irrigué par les eaux de crue provenant de l'oued Ziz et de l'oued Amerbouh, une ancienne branche de l'oued Ziz. Mais, depuis la création du barrage Hassan Addakhil en 1971, la partie des eaux de l'oued Ziz, qui arrivait directement dans la plaine du Tafilalet de manière quasi continue, est retenue au niveau du barrage situé une centaine de kilomètres en amont. Depuis, les apports en eau de Merzouga dépendent des trois ou quatre lâchers annuels du barrage (parfois moins) et du remplissage aléatoire de la petite retenue de Dait Sriej (MAHDANE *et al.*, 2011).

Le périmètre se trouve tributaire de l'amont, en position défavorable car l'eau dessert d'abord la vallée du Ziz, puis le delta intérieur que constitue la plaine autour d'Erfoud et de Rissani, et l'eau doit encore progresser sur quarante kilomètres pour être rendue disponible chez les irrigants de Dait Sriej. Le transfert de l'eau s'effectue en fin de parcours par un canal en béton construit sans participation locale, avec des vannes et des ouvertures qui ne correspondent pas exactement aux pratiques des irrigants. Ses lâchers irréguliers, aléatoires et rares (quand l'eau du barrage atteint un certain volume) ne suffisent pas à permettre la culture sur tout le périmètre, malgré des terres fertiles et une volonté vivace des agriculteurs de continuer l'agriculture à condition que l'irrigation soit suffisante (BRIJA *et al.*, 2011). Le caractère singulier de cet aménagement tient d'abord à une configuration foncière poussée à l'extrême. Les parcelles du périmètre sont des bandes étroites parallèles de quelques mètres de large et de quelques kilomètres de long (photo 1, hors-texte). Elles reflètent un principe de partage équitable des terres que les nomades Aït Khebbach ont appliqué avec rigueur, dans les années 1940, sur tout l'espace pastoral qu'ils utilisaient au sud de Merzouga. Ils imprimaient ainsi une conception propre à l'organisation de l'espace, de l'accès aux ressources au moment de la mise en place d'un système hydraulique destiné à sédentariser ce groupe qui figure parmi les plus opposés au processus colonial. Par la suite, les Aït Khebbach vont vivre du tourisme, mais sans jamais accepter d'être dépossédés de leur droit à arroser leurs anciens parcours. Ils se mobilisent pour que l'eau du lâcher du barrage atteigne leur zone, via le canal K, en surveillant activement le passage de l'eau depuis Rissani, au centre de la plaine du Tafilalet (photo 2). Les usagers de l'extrême aval surveillent en quelque sorte les hommes du centre et de l'hydraulique d'amont. D'une certaine manière, ils forcent l'intégration, ils défendent une délimitation qui les raccroche au bassin déversant du Ziz. Être à la marge impose un certain activisme d'inclusion. Réciproquement, servir l'aval selon des règles admises par tous les protagonistes est un signe de gouvernance reconnue pour l'administration en charge de l'eau.



Photo 2

Suivi du partage codifié de l'eau au point de captage du canal K, mars 2011.

© IRD/T. Ruf

## La vallée du Todgha, un arrière-pays hydraulique complexe et remarquable

En amont de la plaine du Tafilalet et de l'oued Gheris, la vallée oasienne du Todgha est sans doute encore plus isolée. La vallée a longtemps dépendu d'Errachidia et Meknes pour les questions de l'eau. Pour les aspects économiques et agricoles, elle était reliée au sud à Ouarzazate. Elle est devenue une province à part entière avec une population très tournée vers la migration internationale, en particulier vers Montpellier. Historiquement, la vallée est composée de deux grands groupes humains : les Aït Todgha, qui vivent dans la partie supérieure de la vallée autour de Tinghir, et les Aït Atta, qui occupent la partie médiane jusqu'à la plaine basse de Khellil. La répartition des eaux de crue, des eaux pérennes de résurgence et des eaux souterraines résulte de rapports de force et d'arbitrages contestés entre les espaces dépendants. Sans décrire toute la complexité des arrangements saisonniers, on peut souligner que les Aït Atta ont très habilement tenté de s'adapter aux aléas de l'arrivée des eaux de surface, en mettant en place depuis plusieurs siècles des galeries drainantes (*khattaras*\*) disposées de telle manière qu'une sorte de delta médian intérieur est apparu. Les *khattaras* récupèrent, en effet, une partie des pertes d'eau des arrosages gravitaires pratiqués dans la partie haute et redonnent à leurs usagers des disponibilités nouvelles, souvent pérennes, parfois interrompues par des sécheresses trop dures ou longues.

Toutes les *khattaras* ont été inventoriées précisément par l'hydrogéologue Jean Margat à la fin des années 1940. Actuellement, une partie d'entre elles ont été abandonnées à la suite de destruction par des inondations. D'autres subsistent et continuent à être gérées en bien commun par l'assemblée des co-usagers de l'eau. Dans cet arrière-pays médian qui dépend des eaux

souterraines, du climat et des pratiques des hommes d'amont, l'adaptation aux conditions passe par une gestion sociale des eaux cachées. Dans les années 1980 et 1990, des projets de développement portés par les institutions gouvernementales se sont orientés vers le bétonnage partiel de canaux dérivant les eaux superficielles et de portions de galeries drainantes. Or, ces dernières ont connu dans leur longue histoire diverses formes d'adaptation aux fluctuations des niveaux de nappe. Des recreusements ou des prolongations jalonnent même l'histoire contemporaine du Todgha. Pour pouvoir exploiter l'eau souterraine lorsque le bétonnage empêchait une bonne circulation de l'eau, les irrigants ont parfois dû casser les fonds bétonnés (CHABALI *et al.*, 2012). Ici, la gestion intégrée de l'eau résulte d'une longue évolution historique marquée par des ruptures et des reprises. La *khattara* akdima des Aït Aïssa Ou Brahim à Ighem Akdim, avec sa branche monumentale Mktar, témoigne de l'ingéniosité hydraulique de sociétés rurales que l'on pense arriérées (photo 3). Marginales mais innovantes dans la gestion commune de l'eau, les communautés oasiennes méritent certainement de la considération.



Photo 3

Branche Mktar de la *khattara* akdima de Ighem Akdim en 2015.

©IRD/T. Ruf

Dans l'oasis de Tinghir, les investissements des émigrés dans l'immobilier urbain et le commerce ont renforcé la tendance à l'urbanisation dans la région. Les villages d'Ighem Akdim et Tlout se sont déplacés et occupent de larges bords de la route nationale 10, à proximité des champs de captage des eaux des *khattaras* (fig. 1 hors-texte).

Une autre conséquence de l'émigration est le fort investissement dans le creusement de puits équipés de motopompes depuis les années 1970. La migration a été créatrice de nouvelles inégalités sociales basées sur l'accès aux ressources financières des migrants. En effet, les 40 % de ménages ayant accès aux devises internationales ont des revenus deux fois supérieurs aux ménages qui n'y ont pas accès. Ces nouveaux investissements ont permis l'extension des périmètres agricoles dans le bas Todgha et la création dispersée de nouvelles exploitations, avec des risques importants de concurrence sur les eaux souterraines.

Ainsi, tandis que de nouveaux espaces s'ouvrent sur des logiques individualistes, d'autres disparaissent avec leur gestion collective et les institutions qui créaient une certaine identité hydraulique et sociale. Les marges des marges seront toujours fragiles et importantes à suivre pour saisir l'ensemble d'un territoire.

### **La vallée des Aït Boulli avec ses montagnards grands calculateurs**

Dans la province d'Azilal, autour du Mgoun, les vallées du Haut Atlas ont été peuplées depuis des siècles par différents groupes qui ont mis en place de très complexes systèmes agro-sylvopastoraux. La vallée des Aït Bouguemez est sans doute une des plus connues ; elle a fait l'objet de très nombreuses études qui montrent comment les villages et leurs habitants exploitent en biens communs les ressources pastorales et hydrauliques et gèrent les rivalités d'usage par des interdépendances croisées : un accès à l'eau contre un accès aux *agdals*\* pastoraux ou forestiers, ou l'inverse (parmi les très nombreuses études qu'il faudrait citer, retenons ROMAGNY *et al.*, 2008). À proximité des Aït Bouguemez, un peu plus en amont de l'oued Lakhdar, se trouve la vallée des Aït Boulli, qui a été étudiée en détails par Perinne CHAUVIN DROZ DES VILLARS (2007). L'étude a porté sur un versant particulier, celui des Aït Mnzalt, où les eaux de multiples sources sont partagées entre sept villages, quatre situés en hauteur sur la première ligne de source et trois dans les terres basses proches de l'oued collecteur de l'eau (fig. 2 hors-texte).



Photo 4.

Terroir hydraulique et innovation locale : l'ingénieuse mise en place des doubles bassins.

© IRD/T. Ruf

Comme dans la vallée des Aït Bouguemez, ce qui surprend dans la vallée des Aït Boulli est l'aménagement groupé et contigu des champs (photo 4). Ici, la délimitation des espaces connectés à un réseau est claire en termes de périmètre, mais aussi en termes d'accès à l'eau, même rare, dans toutes les parcelles à l'intérieur du périmètre, reflet d'une équité de distribution remarquable, qu'on retrouve aussi dans d'autres arrière-pays comme les oasis du Sud.

L'originalité du versant des Aït Mnzalt ne concerne pas seulement l'art d'organiser les champs en terrasses et les connexions hydrauliques. La mise en place des tours d'eau, selon les jours et les heures, est un exercice remarquable que l'on retrouve dans de très nombreuses situations marocaines. Les différentes mailles hydrauliques (et sociales) reçoivent leur eau en intégrant un réservoir d'accumulation où, en plus des notions de temps partagé, la gestion des niveaux intervient. Mieux encore, certaines mailles dépendent d'un système de doubles réservoirs qui se remplissent et se vident en alternance. Ainsi conçu localement, le mécanisme de distribution intègre des temps de remplissage distincts des temps d'usage. Les Aït Mnzalt discutent de l'ensemble de leurs normes et de leurs règles chaque année en début de saison, et, grâce à leur savoir-faire dans la gestion de l'eau qui associe différentes composantes techniques, volumétriques, temporelles, par niveaux et en continuité amont-aval, ils arrivent à mettre en place deux cultures successives entre mars et novembre. Dans ce contexte, il faut noter que l'appui de la Direction provinciale de l'Agriculture à l'amélioration des outils techniques s'opère avec efficacité, en intégrant les principes et les formes d'organisations locales.

### **Centre ou marge ?**

#### **Les aménagements radioconcentriques du Saïss**

La notion d'arrière-pays hydraulique ne s'applique pas seulement aux territoires situés dans des confins, des marges difficiles d'accès ou éloignées des grands centres urbains et lieux de pouvoir. D'une manière générale, grande, petite et moyenne hydraulique peuvent coexister, comme dans le Haouz de Marrakech où l'enchevêtrement des réseaux est très développé. Dans l'histoire moderne du Maroc, l'aménagement de la Grande Hydraulique s'est basé sur une organisation territoriale nouvelle, dénommée trame B, impliquant l'effacement des structures foncières anciennes et le redécoupage géométrique des blocs fonciers et hydrauliques. Or, au sein même de ce nouveau modèle, des espaces hydrauliques anciens ont été maintenus et apparaissent comme des marges singulières. L'exemple typique est l'aménagement de la Tessaout amont dont de nombreux villages ont conservé leur « haouz de douar », espace périphérique généralement planté d'oliviers et de jardins, où les règles de distribution de l'eau fournie par l'infrastructure de la Grande Hydraulique sont héritées des normes qui préexistaient.

Il existe au Maroc des dispositifs hydrofonciers très originaux et largement méconnus : les aménagements radioconcentriques du Saïss ont été imaginés non pas dans la marge, à l'écart des centres de pouvoir, mais au sein même de l'administration agricole qui promouvait à la fin des années 1960 le système de la trame B. Le Saïss a été le terrain d'expérimentation d'une nouvelle trame foncière associée directement

à la réforme agraire. Nous l'avons dénommée à postériori la trame C pour circulaire, mais aucun document officiel n'utilise cette terminologie (RECALT *et al.*, 2013). Marginale dans le pays mais dominante au sud de Meknes, la trame C n'est pas une innovation locale mais une tentative de nouvelle rationalisation des campagnes marocaines proposée par un petit groupe professionnel impliqué dans le processus général de la réforme agraire. La question hydraulique n'est pas impérative mais elle est quand même présente dans la construction de ces terroirs singuliers.

Quel était le fondement de cette proposition originale d'aménagement rural que l'on retrouve dans d'autres pays du monde, mais toujours en marge des interventions normatives du développement ? La coopérative El Hassanya au sud de Fez conserve le dispositif initial mis en place il y a près de cinquante ans. Au centre, le complexe urbain avec la mosquée, la maison du directeur, le bâtiment technique et, en première périphérie, les maisons des coopérateurs bénéficiaires, qui disposent d'un ensemble de champs définis par un angle identique pour chacun. Ensuite, l'espace agricole organisé en bandes circulaires avec un premier cercle de jardins proches des maisons, un deuxième cercle complanté en oliviers, puis plusieurs cercles successifs de culture en plein champ. Si chaque coopérateur disposait de la même part en face de sa maison, il travaillait en principe avec les autres l'ensemble du domaine coopératif. La disposition en bandes concentriques permettait un pilotage et un contrôle des assolements par le directeur. La mécanisation était un objectif majeur, car les machines passaient sur tous les champs des coopérateurs sans jamais faire demi-tour. Elles tournaient dans la bande concernée jusqu'à l'achèvement du travail à faire. Aujourd'hui, cette utopie agraire est oubliée depuis longtemps. Chaque famille travaille les champs qui correspondent à son lot initial et les irrigue à partir de pompes individuels (parfois collectifs). Le paysage a changé. Au début, cela se présentait comme une cible avec un rond central et des bandes homogènes qui l'entouraient. Actuellement, les différenciations s'opèrent puisque les agriculteurs choisissent indépendamment les uns des autres les cultures qu'ils souhaitent. Il est possible que ces aménagements radioconcentriques conçus comme des modèles alternatifs finissent par disparaître faute de projet collectif. Mais, au cours des enquêtes de terrain, nous avons perçu une certaine fierté à vivre cette singularité et un grand intérêt des protagonistes quand nous leur avons montré des terroirs similaires, comme celui de Montady, près de Béziers, au sud de la France. D'ailleurs, la réciproque est aussi vraie, ceux de Montady s'étonnant de voir que leur singularité était aussi vécue au Maroc.

## Conclusion

Le développement de territoires façonnés par des réseaux d'irrigation s'opère selon un double mouvement d'organisation. Les pouvoirs centraux interviennent depuis longtemps dans la production de normes et la réalisation de projets sur des

bases ou des modèles référents, qui correspondent au projet politique d'aménagement du territoire du moment. À côté de ce *main stream* central, global et fondé sur des technologies relativement lourdes à mettre en place, les initiatives locales périphériques sont aussi très dynamiques, mais sans modèle générique. Elles marquent effectivement les arrière-pays au sens géographique et économique du terme, là où l'État est moins présent ou présent différemment. Cependant, les singularités apparaissent aussi à l'intérieur de grands systèmes hydrauliques, du fait de principes de réalité ou de résilience de systèmes plus anciens. Elles s'observent aussi bien dans les conceptions des interventions publiques que dans l'émergence et l'expérience de modèles alternatifs.

Pour mettre en lumière la diversité des dispositifs et l'ingéniosité des sociétés hydrauliques, l'approche « gestion sociale de l'eau » s'appuie sur une approche des territoires composites de l'hydraulique agricole, en combinant les notions de bassins versants et bassins déversants. Les questions que nous devons approfondir sont multiples : quelles sont les racines historiques et surtout les étapes historiques des aménagements et des transformations sociales, comment les étudier à base d'archives et d'enquêtes ? Comment les sociétés rurales peuvent-elles effectivement façonner des institutions d'utilité publique, traitant avec équité leurs membres, disposant d'une certaine autonomie dans un cadre d'État de droit ? Comment toutes les composantes d'une société peuvent-elles être représentées dans des structures de concertation et d'arbitrage ? Quelles sont les alternatives pour que différents modèles de gestion économique soient viables, en particulier ceux qui fonctionnent sur des bases de mutualisation ?

## Bibliographie

- BRIJA K., AMECHNOUG R., DEBAR D., DENG V., FORCE L., JERMANN C., ADR DIONE A., MAHDANE M., LANAU S., RUF T., 2011**  
*La gestion collective de l'eau dans la plaine du Tafilalet. Enquêtes sur le périmètre du Dayt Sriej (Maroc)*. Rapport du stage collectif du 11 au 25 février 2011, université Ibn Zohr Agadir, faculté des Lettres et des Sciences humaines, Ormva de Tafilalet, association Hassi Labyed, ONG Ceraï, IRD, IRC Montpellier, 60 p.
- CHABALI F., MACHICHI R., BAH A K., GIRALDI M., RENAUDIN L., RONDIER A., ULLMANN E., MAHDANE M., LANAU S., RUF T., VALONY M., 2012**  
*Étude diagnostic des systèmes irrigués par les khattaras de la zone d'Aït Aïssa Ou Brahim. Entre modernité et traditions*. Rapport du stage collectif du 11 au 24 février 2012, université Ibn Zohr Agadir, faculté des Lettres et des Sciences humaines, Ormva Ouarzazate, association Ighrem Akdim, IRD, IRC Montpellier en lien avec le LMI MediTer, Montpellier, Rabat, Agadir, 60 p.
- CHAUVIN DROZ DES VILLARS P., 2007**  
*Gestion concertée de l'eau dans la vallée des Aït Baoulli*. Mémoire d'ingénieur agronome, Cnearc, Montpellier, 194 p.
- EL FAIZ M., 1999**  
« Les aménagements hydro-agricoles dans le grand Haouz de Marrakech : histoire



d'une idée ». In : *Cultures, usages et stratégies de l'eau en Méditerranées occidentales. Tensions, conflits et régulation*, Paris, L'Harmattan : 59-78 (Côte Cnearc : 8°5781).

**GEERTZ C., 1973**

*Bali : interprétation d'une culture*. Traduction française (rééd. Gallimard, coll. Bibliothèque des sciences humaines, 1983).

**LORENZEN S., 2006**

"I am just borrowing water, but I will return it in an hour". *The interdependence of informal and formal institutions in Balinese irrigation management*. Conference paper for the 11<sup>th</sup> Biennial Conference of the International Association for the Study of the Commons, Ubud-Bali, Indonesia, June 19-23 2006, 26 p.

**MAHDANE M., LANAU S., RUF T., VALONY M. J., 2011**

« La gestion des galeries drainantes (*khettaras*) dans l'oasis de Skoura, Maroc ». In Dahou T. et al. (dir.) : *Pouvoirs, sociétés et nature au sud de la Méditerranée*, Paris, Karthala : 209-231.

**MARGAT J., 1952**

*Rapport sur l'hydrogéologie et les problèmes de l'eau du Todgha*. Tafilalet, Centre des études hydrogéologiques, section de Meknes, 108 p.

**OSTROM E., 1992**

*Crafting institutions for self-governing irrigation systems*. San Francisco, ICS press, Institute for Contemporary studies, 112 p.

**PASCON P., 1984**

« La petite et moyenne hydraulique au Maroc. Problèmes institutionnels et juridiques posés

par son extension au Maroc ».

In : *La question hydraulique*, t. 1., S. N. : 443-476.

**RECALT C., ROUVIÈRE L., MAHDANE M., ERRAHJ M., RUF T., 2013**

Aménager l'espace, canaliser l'eau et orienter le pouvoir. Réflexion sur deux modèles inédits d'aménagements fonciers radioconcentriques en France et au Maroc. *Autrepart*, 64 : 107-128.

**ROMAGNY B., AUCLAIR L., ELGUEROUA A., 2008**

« La gestion des ressources naturelles dans la vallée des Aït Bouguemez (Haut Atlas) : la montagne marocaine à la recherche d'innovations institutionnelles ». In FROGER G., MÉRAL P. (éd.) : *Environnement et décentralisation dans les pays en développement, Mondes en développement*, 2008/1, 36 (141) : 63-80.

**RUF T., SABATIER J. L., 1992**

La gestion sociale de l'eau. *Chroniques du Sud*, 8 (1992) : 75-79.

**RUF T., 2008**

« La gestion participative de l'irrigation, compromis social ou précarité hydraulique ? Fausses apparences et vraies redistributions des pouvoirs sur les eaux en général et sur les eaux agricoles en particulier ». In Méral P. et al. (dir.) : *La gestion concertée des ressources naturelles : l'épreuve du temps*, Paris, Karthala, Gret, C3ED : 255-273.

**WITTFOGEL K., 1957**

*Oriental despotism, a comparative study of total power*. Yale Univ. Press (édit. française : *Le despotisme oriental*, Paris, éditions de Minuit, 1977, 652 p.)

# Acacias et agropasteurs sahariens

Façonnage d'un terroir  
et enjeux de conservation

*Julien BLANCO*

*Mohamed ALIFRIQUI*

*Hassan KAMIL*

*Didier GENIN*

*Geneviève MICHON*

## Introduction

À travers le monde, l'arbre est souvent intégré dans les systèmes d'agriculture et d'élevage. Des agroforêts indonésiennes au bocage breton, en passant par les systèmes agro-sylvo-pastoraux méditerranéens et de montagne, l'arbre constitue un élément structurel des terroirs paysans (MICHON, 2015). Selon les conditions environnementales locales, mais également selon les pratiques de gestion paysanne, l'arbre apparaît sous des formes diverses et variées et fournit de multiples biens et services (PÉLISSIER, 1980 a). Dans les zones arides et semi-arides, où le couvert végétal épars accentue les risques d'érosion éolienne et d'appauvrissement des sols, l'arbre a un effet stabilisant et fertilisant, et facilite le développement de la végétation du sous-étage (BELSKY *et al.*, 1989). Il n'est donc pas étonnant que l'agriculteur de zone sèche apprécie l'arbre dans son champ (ASSÉ et LASSOIE, 2011), ni que les plantations soient au cœur des dispositifs de lutte contre la désertification. Outre ses fonctions environnementales,

l'arbre en zone aride possède une valeur socio-économique et culturelle considérable (BERNUS, 1979). Il assure notamment des fonctions nourricières, médicinales, de fourniture de bois pour le chauffage, de construction et d'artisanat (GROUZIS et LE FLOC'H, 2003), et constitue une source appréciée de fourrage (LINSTÄDTER *et al.*, 2013). Il occupe par ailleurs une place importante dans l'imaginaire et dans les cultures locales (BERNUS, 1980). Lire l'arbre et sa place dans un paysage ou dans un terroir devient ainsi une façon de lire une société dans une perspective historique plus ou moins lointaine (PÉLISSIER, 1980 b).

Or, malgré ce que suggèrent les approches bioculturelles, les sociétés rurales et paysannes sont le plus souvent identifiées comme des menaces pour l'arbre. En Afrique périsaharienne, y compris au Maroc, les sociétés d'agropasteurs nomades et transhumants sont particulièrement vilipendées depuis l'arrivée des premiers Occidentaux (DAVIS, 2007). La pensée dominante associée aux sociétés nomades une logique d'exploitation opportuniste des ressources, dans des territoires appartenant à des tiers et donc sans aucun souci de gestion à moyen ou long-terme. Décliné un peu partout au Maghreb, ce discours a servi, et sert encore, à justifier des actions de conservation basées sur des principes d'exclusion des paysans des écosystèmes naturels, notamment des forêts, et à encadrer la gestion des forestiers.

Depuis 2009, le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la désertification du Maroc a renforcé le programme de régénération des peuplements d'acacias sahariens par la plantation de l'espèce autochtone emblématique du Sahara, *Vachellia tortilis* subsp. *raddiana*<sup>1</sup> (anciennement *A. raddiana*). Espèce connue pour ses usages multiples et pour son importance culturelle dans la région (GROUZIS et LE FLOC'H, 2003), *V. raddiana* serait en effet menacée par les changements climatiques, la dent du bétail et les coupes illicites. Les plantations mises en place ont ainsi pour double objectif la restauration des peuplements dégradés et la lutte contre la désertification. Pourtant à notre connaissance, aucune étude n'a permis de caractériser ou de mesurer la dégradation des formations à acacias au Maroc, ni d'en identifier les causes. Qui plus est, les paradigmes des systèmes non équilibrés et de la mobilité pastorale invitent à reconsidérer le potentiel du pastoralisme en termes de conservation des écosystèmes et des économies locales (NIAMIR-FULLER, 1999). Certaines études ont, par exemple, montré que les nomades ont développé des pratiques de gestion de long terme des acacias (ANDERSEN *et al.*, 2014). Mais on ne peut que déplorer le manque d'études portant sur ces gestions paysannes de *V. raddiana*, lesquelles profiteraient pourtant aux gestionnaires forestiers du Maroc, et d'ailleurs, pour l'élaboration des politiques de conservation. Nous proposons ici de combler ce manque à travers l'étude de la place (structurelle et fonctionnelle) de *V. raddiana* dans les espaces agropastoraux sahariens, d'une part, et des pratiques de gestion de cet arbre, d'autre part. Nos recherches invitent ainsi à porter un regard nouveau sur les rapports entre Hommes et arbres dans les sociétés de tradition nomade et transhumante.

1. Notée *V. raddiana* par la suite dans le texte.

# Contexte

## Les acacias sahariens au Maroc

Le Maroc possède trois espèces endémiques d'acacia dont *Vachellia gummi-fera* (gommier du Maroc), espèce non saharienne, *V. raddiana* et *V. flava*, deux taxons sahariens. Ces derniers se rencontrent de manière éparse sur plus d'un million d'hectares – soit près de 20 % du domaine forestier national (BENABID, 2000) – depuis la vallée du Draâ, au nord, jusqu'à la frontière mauritanienne, au sud, et s'étendent vers l'est dans l'ensemble du Sahara. *V. raddiana* constitue l'espèce la plus fréquente. Il s'agit d'un arbre en parasol pouvant atteindre 15 m de hauteur, à écorce grisâtre non desquamée, à fleurs blanchâtres et gousses spiralées (VASSAL, 1998). Il affectionne les sols limono-argileux ou limono-sableux, mais se retrouve également sur les sols caillouteux de reg où il colonise les chenaux tracés par des oueds la plupart du temps asséchés (BENABID, 2000).

## Le site d'étude

Notre étude s'est intéressée au principal peuplement de *V. raddiana* de la province de Guelmim, situé dans une vaste plaine limitrophe aux villages de Taidalt et El Borj (fig. 1). Trois grands types de formations géomorphologiques y sont observables : des terrasses caillouteuses parcourues par les chenaux de petits oueds (le reg) ; une vaste plaine d'épandage sablo-limoneuse, localement recouverte de dunes de sables (l'erg) ; et des reliefs dénudés de faible altitude appartenant à la chaîne montagneuse du Bani (fig. 1). L'ensemble du territoire a une vocation pastorale, dans le cadre d'un pastoralisme sédentaire et semi-nomade de camelins, caprins et ovins. Les années pluvieuses, les zones d'épandage des eaux de crues (les *fayed*) sont cultivées en céréales (orge, blé et maïs).

Les activités humaines s'organisent autour de structures tribales, qui permettent de définir les ayants droit et les conditions d'accès aux ressources. Le site d'étude se situe ainsi dans la région de l'oued Noun, sur le territoire de la ligue tribale Aït Noss. Cette ligue arabo-berbère regroupe à l'heure actuelle quatre petites tribus : Aït Brahim, Ouled Bouachra, Aït Zikri et Aït Bouhou. Chaque centre villageois est associé à une tribu (JOUANI, 2006), notamment Taidalt aux Ouled Bouachra et El Borj aux Aït Zikri (fig. 1). Sauf conflits interethniques, les droits de pâturage sont *de facto* ouverts à toutes les tribus sahariennes et *de jure* à tout éleveur marocain. Les droits de culture sont quant à eux réservés aux Aït Noss. L'activité de charbonnage reste marginale dans cette zone ; élevage et agriculture constituent par conséquent aujourd'hui les deux principales activités affectant les peuplements d'acacias. Ces derniers se concentrent dans la plaine et sur le reg, deux espaces utilisés par les agropasteurs. Ainsi, de par la diversité des situations géomorphologiques et des modalités de valorisation de l'espace, ce site constitue une zone d'intérêt pour mieux comprendre les termes de la gestion paysanne de *V. raddiana*.

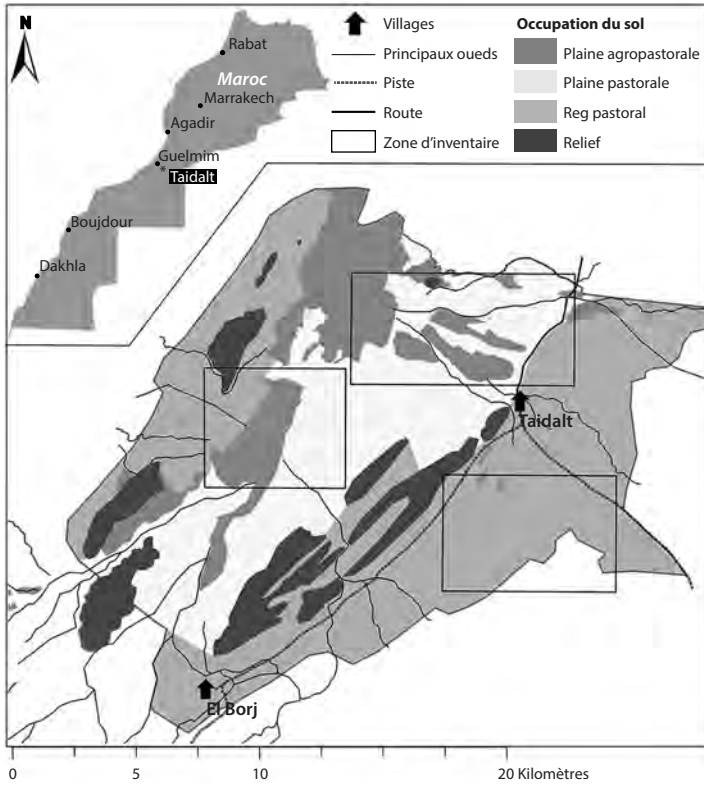


Figure 1  
Carte d'utilisation des terres du périmètre d'étude,  
situé sur la commune de Fask, province de Guelmim.

## Approche générale

Notre approche a consisté en une enquête socio-anthropologique approfondie entre 2012 et 2015, période au cours de laquelle neuf séjours (200 jours au total) ont été effectués dans les villages d'El Borj et Taidalt. Les diverses interactions Hommes-acacias et les mécanismes impliqués dans leur régulation ont été appréhendés par des entretiens formels (de l'ordre d'une centaine), informels (discussions quotidiennes) et des méthodes d'observation participante (une trentaine de journées ont été dédiées exclusivement à l'observation d'agriculteurs, d'éleveurs et de bergers sédentaires et semi-nomades dans leurs activités). Parallèlement, des inventaires d'arbres ont été entrepris dans trois zones contrastées en termes de situation topographique et d'activités humaines (fig. 1) sur un total de 359 arbres. Notamment, les arbres ont été caractérisés selon leur forme (cépée, tige simple, port broussailleux, port émondé, etc.) et mesurés (hauteur, diamètre total des tiges et taille des houppiers). Ce protocole a permis d'évaluer l'influence des activités humaines sur la taille, le port des acacias et sur la dynamique des peuplements (BLANCO *et al.*, 2015).

## Structure et façonnage des acacias

Les acacias se présentent sous des formes très variables. D'une part, leur taille varie fortement à l'intérieur d'un même peuplement, ce qui signe des formations arborées irrégulières où se côtoient des arbres d'âges différents. D'autre part, l'acacia de plaine – 3,2 m ( $\pm$  1,3 SD) de hauteur – est significativement plus grand que celui de reg – 2,7 m ( $\pm$  0,9 SD) (test de Wilcoxon ;  $p = 0,04$ ) –, ce qui semble témoigner de conditions trophiques hétérogènes (sols plus ou moins fertiles, arides, etc.).

Dans les stades juvéniles, les acacias se présentent sous forme de buissons qui évoluent par la suite en arbres émondés ou en arbres broussailleux (photo 1). Les ports en buisson concernent 41 % des arbres dans la plaine agropastorale, 27 % dans la plaine pastorale et 17 % dans le reg (fig. 2). En parallèle, le taux de ports broussailleux est de 65 % dans le reg, 46 % en plaine pastorale et 37 % en plaine agropastorale. Ces deux observations témoignent d'un façonnage des arbres, intentionnel ou causal, selon l'utilisation de ces espaces par les agropasteurs.



Photo 1

Exemples de ports d'acacia. A : port en buisson (stade juvénile) ;  
B : tige unique émondée ; C : cépée broussailleuse.

© IRDJ. Blanco

Sans intervention anthropique, l'acacia développe un port broussailleux (photo 1C). Le port émondé (photo 1B) ne s'obtient qu'à condition que l'Homme « nettoie » régulièrement l'arbre, lui permettant de former un tronc et de « monter ». La taille est assurée par tous les usagers de l'espace (agriculteurs, bergers, éleveurs, etc.) de façon opportuniste et sans règles clairement établies. Tailler ainsi un acacia, dans un champ ou ailleurs, est considéré comme un service rendu au propriétaire du champ et aux autres usagers. À l'inverse, le contrôle du recrû dans un champ (enlèvement des buissons et acacias juvéniles) demeure de la responsabilité du propriétaire. Les propriétaires qui ne travaillent pas dans leur champ laissent se développer le recrû, ce qui explique la forte proportion d'acacias en buissons dans l'espace agricole après une période sèche.

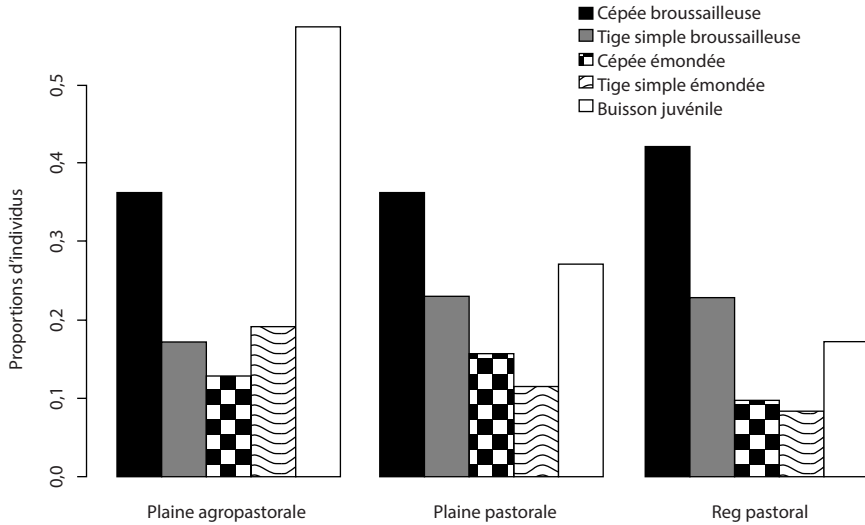


Figure 2

Proportion des types de ports d'acacia selon les modalités d'utilisation des terres.

De façon surprenante, l'acacia se régénère abondamment dans les zones agricoles (BLANCO *et al.*, 2015). La régénération de l'acacia étant fortement dépendante de la disponibilité en eau (SHRESTHA *et al.*, 2003), l'acacia semble ainsi profiter des conditions hydriques privilégiées des zones agricoles, et ce malgré les activités humaines qui s'y déroulent. Ce constat, ainsi que le façonnage des arbres, amène à s'interroger sur les acteurs, leurs activités et leurs objectifs en lien avec les acacias.

## L'acacia : rival pour l'agriculture, allié pour l'agriculteur

En raison d'un régime pluviométrique faible et variable – 11 mm/an ( $\pm 58$  SD) –, l'étendue des cultures varie d'une année sur l'autre. Sur une zone arable de 1 400 ha, seulement 35 ha (soit 2,5 % de la surface totale) et 149 ha (10,6 %) ont été cultivés en 2013 et 2014, deux années relativement sèches. Si le calendrier agricole s'adapte dans une certaine mesure à la temporalité des pluies (fig. 3), les agriculteurs estiment qu'il y a en moyenne une bonne année agricole tous les quatre à six ans, caractérisée par au moins une crue entre *Tawadi* (mi-octobre/mi-novembre) et *Liali* (40 jours à partir du 25 décembre).

Les acacias représentent une gêne pour les travaux agricoles et sont néfastes pour la productivité des champs. En effet, le disquage (ou labour superficiel) mécanisé des parcelles après ensemencement (pratiqué par tous depuis la fin des années 1980) est ralenti par les arbres, en particulier par ceux ayant des ports en buisson ou

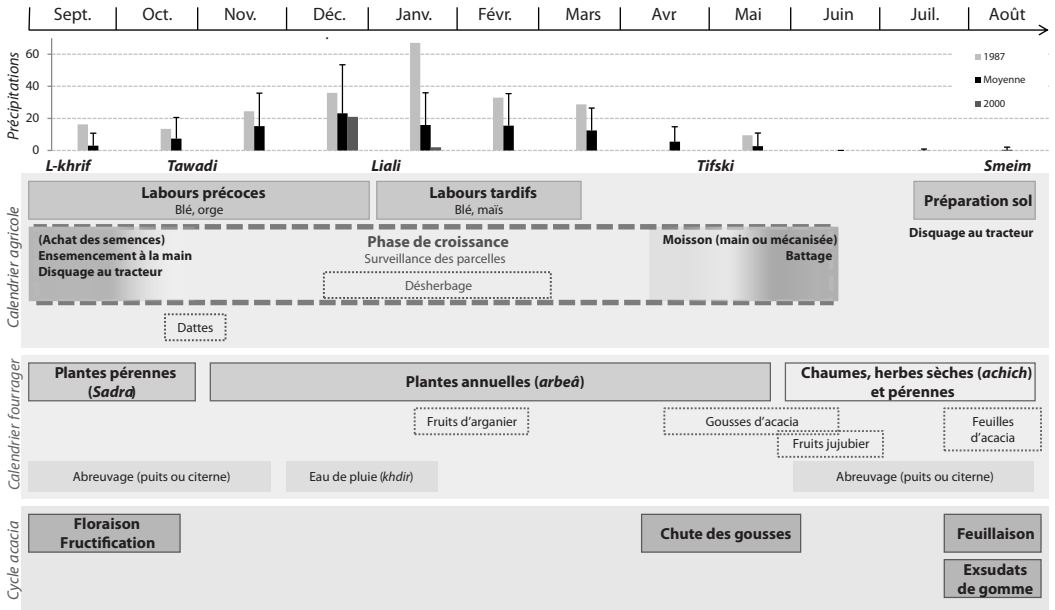


Figure 3  
 Calendrier agropastoral type dans la plaine de Taidalt, précipitations moyennes mesurées à Guelmim de 1971 à 2011 et cycle phénologique de *V. raddiana*.

broussailleux. Par ailleurs, les acacias, en raison de leur emprise spatiale, entraînent une réduction de la surface agricole utile. Ce constat est valable pour les arbres broussailleux comme pour les arbres émondés, sous l’ombre desquels les céréales produisent moins (agriculteur, Ouled Bouachra, 10/06/2013). Qui plus est, les acacias accueillent divers ravageurs, dont des oiseaux et des rongeurs.

Mais ces désagréments d’ordre technico-agronomique sont compensés par divers bienfaits. Les acacias émondés constituent en effet la seule source d’ombrage pour les Hommes et leur bétail, dans cette vaste plaine saharienne souvent surchauffée, et sont peu gênants pour les engins agricoles qui passent sous leur couronne. Les acacias broussailleux, bien que plus gênants pour les machines, offrent quant à eux un abri contre les vents de sable (*L-âjej*) et servent en bordure de champ de marqueurs territoriaux.

Le caractère occasionnel des cultures, associé aux services rendus aux Hommes par les acacias, permet donc leur maintien dans les espaces agricoles. Or, pour la plupart, les agriculteurs sont également éleveurs, et les plaines d’épandage sont avant tout des pâturages de qualité lorsqu’elles ne sont pas cultivées, c’est-à-dire le plus souvent. Ainsi, outre les considérations précédentes, la vocation pastorale des zones agricoles semble être la principale raison de la conservation des acacias, comme le résume un berger : « Si aujourd’hui je coupe un acacia et que demain arrive un dromadaire ou une chèvre, que va-t-il manger ? » (jeune berger, Aït Brahim, 24/02/2014).



## L'acacia, ressource stabilisatrice pour l'éleveur

L'élevage au Sahara repose essentiellement sur la mobilité des troupeaux et des Hommes, qui constitue une adaptation au caractère imprédictible et localisé des précipitations (NIAMIR-FULLER, 1998). Localement, les pasteurs sahraouis sont appelés *Ouled Shâb* (*litt.* ceux de la pluie), car ils se déplacent au gré des pluies à la recherche de plantes annuelles (*ârbeâ*). Cette recherche conduit à une macro-mobilité, c'est-à-dire au déplacement des troupeaux et des Hommes – sur parfois plusieurs centaines de kilomètres – entre différentes zones de parcours. En complément, la micro-mobilité entre différents pâturages autour du campement ou des habitations caractérise les itinéraires journaliers de conduite des troupeaux. Pour justifier le choix d'une zone de parcours, les éleveurs évoquent la ressource en plantes annuelles (en qualité et quantité), l'accès à l'eau ou aux marchés urbains, la distance à leur territoire d'origine, etc. La végétation pérenne (arbres et arbustes) n'est jamais évoquée dans ce choix. La micro-mobilité suit, quant à elle, une logique subtile de diversification du régime alimentaire, d'opportunisme vis-à-vis de la disponibilité d'une ressource donnée à un temps donné, de prise en compte des contraintes du milieu, le tout adapté à la composition des troupeaux (GENIN *et al.*, 2012 ; LINSTÄDTER *et al.*, 2013). Là encore, les ressources pérennes apparaissent comme secondaires : « S'il y a des annuelles ? Tu n'as pas besoin de l'acacia, ni de l'arganier, ni de quelque autre arbre. S'il y a des annuelles ! [ ] Car les annuelles sont mangées par tous les animaux : les chèvres, les brebis et les dromadaires. » (éleveur nomade, Aït Zikri, 28/08/2013).

Cette assertion s'explique sans doute par la qualité fourragère des annuelles, qui contiennent de surcroît suffisamment d'eau pour dispenser les bergers de la corvée d'abreuver le bétail. De plus, l'abondance d'annuelles consécutive aux pluies demeure ponctuelle dans le temps et localisée dans l'espace. Selon l'adage « rareté est créatrice de valeur », le caractère rare et éphémère des annuelles pourrait expliquer en partie leur valeur aux yeux des éleveurs. Nonobstant cette préférence, ces derniers reconnaissent volontiers le caractère plus stable des pérennes et leur importance pour faire face aux périodes sèches. Les acacias sont particulièrement appréciés en avril-mai (période de *Tifsky*) et en août (*Smeim*) (fig. 3). Pendant *Tifsky*, les gousses matures d'acacia qui tombent au sol constituent un aliment nutritionnellement riche pour le bétail. En août, période de sécheresse et de pénurie générale, l'acacia est en feuillaison et fournit un fourrage appétant et riche en eau : « S'il y a des plantes annuelles en abondance, lors d'une bonne année, les chèvres ne vont pas beaucoup manger de gousses d'acacia entre mai et août. Elles vont en manger un peu seulement. Les gousses restent au sol, les chèvres y reviennent au mois d'août ou septembre, quand les autres plantes sont sèches. » (éleveur sédentaire, Ouled Bouachra, 24/02/2014).

Ainsi, l'acacia constitue une ressource fourragère stable et prévisible dans le temps et l'espace. De surcroît, sa phénologie désynchronisée (l'acacia renouvelle son feuillage pendant la saison sèche) facilite la gestion des périodes de disette. Lors des années pluvieuses, feuilles et gousses sont à disposition des animaux à la fin de l'été, période charnière où les éleveurs semi-nomades guettent la localisation des prochaines pluies avant de se déplacer. En année sèche, les acacias produisent à deux périodes différentes et aident à la survie des troupeaux. Ainsi, plus la sécheresse est intense, plus l'exploitation de l'acacia est susceptible d'être elle aussi intense.

Les Sahraouis sont souvent accusés d'élaguer les branches inaccessibles, de faire tomber les gousses et d'écorcer les arbres pour alimenter leurs animaux lors de sécheresse extrême. Pourtant, alors que l'essentiel de nos recherches se sont déroulées pendant deux années sèches (2013 et 2014), nous n'avons pas observé directement ce genre de pratiques, ni même pu constater leurs conséquences éventuelles sur les arbres (pas d'arbres au houppier mutilé, un taux de coupe faible, etc.). Nos entretiens ont pu confirmer l'existence de telles pratiques par le passé, mais également leur quasi-disparition pour des raisons de pénibilité de la tâche (en particulier pour les grands troupeaux) et de disponibilité de compléments fourragers à des tarifs accessibles.

## L'acacia et le terroir villageois : deux entités entremêlées

Les relations d'interdépendance entre l'acacia et les sociétés sahariennes sont donc multiples et complexes. Très tôt, anthropologues et géographes ont identifié l'importance des arbres dans l'imaginaire nomade (*e.g.* BERNUS, 1979). Aujourd'hui, une vision utilitaire de l'arbre domine : « Ici, il n'y a que l'acacia, et l'acacia est bon. Pour nous, c'est quelque chose de sacré. Si tu le coupes, cela porte malheur. [ ] Il donne beaucoup de choses : il donne des feuilles, qui sont des médicaments, il donne la gomme, et combien de bienfaits encore ? ! » (agriculteur, Ouled Bouachra, mai 2013).

Le lien entre terroir et acacia est alors à double sens : les Hommes façonnent l'acacia selon leurs besoins (tailles de formation pour l'ombre, absence d'intervention pour obtenir une protection contre le vent et le sable) ; et l'acacia façonne le terroir et les activités humaines qui y sont associées.

Le façonnage de l'acacia par l'Homme est subtil et opportuniste et se fait dans une logique de « laisser faire » : il est le fruit de pratiques individuelles, sans concertation apparente. Tout se passe comme si l'arbre, par son emplacement, son port préexistant et les stigmates visibles d'une taille passée, renseignait le berger de passage ou l'agriculteur sur sa fonction principale et indiquait quelle

opération pratiquer pour maintenir cette fonction. À une échelle paysagère, les activités humaines influencent la structure des peuplements. Par exemple, le travail épisodique du sol et la maîtrise des flux d'écoulement des crues pour la céréaliculture semblent stimuler la régénération et la croissance des acacias, avec pour conséquence des structures contrastées entre les peuplements des zones agricoles et ceux des zones pastorales (BLANCO *et al.*, 2015).

L'acacia est un élément structurant des terroirs, qui fournit un micro-habitat favorable dans un environnement globalement hostile et qui est pleinement intégré dans la stratégie de l'éleveur et du berger, notamment en période de sécheresse. Lors des travaux agricoles, qui sont toujours menés de façon collective, c'est à l'ombre des acacias que l'on prépare le thé, que l'on mange, tout en discutant de divers sujets du quotidien. Les journées de travaux agricoles et les temps alloués aux pauses s'organisent ainsi autour de l'acacia, qui devient un élément facilitateur de lien social. L'acacia constitue en outre un point de rencontre entre éleveurs mobiles et agriculteurs, deux types d'acteurs aux intérêts *a priori* antinomiques, mais qui, se retrouvant au pied d'un arbre, se reconnaissent d'une même histoire et d'une même identité.

Les formations à acacias sont de véritables forêts domestiques, façonnées par les sociétés rurales, intégrées au sein du système agropastoral et structurant des terroirs et des systèmes de production (MICHON *et al.*, 2007 ; GENIN *et al.*, 2013). Parce que ces sociétés sont dépendantes en partie des acacias, cela les incite à les protéger, pour se protéger elles-mêmes. Néanmoins, parce que cette dépendance passe par une exploitation parfois destructrice, elle peut constituer une menace :

« Il y avait beaucoup d'acacias avant mais beaucoup ont été coupés par les gens qui venaient faire du charbon ou qui s'en servaient pour nourrir les animaux. [ ] À cette époque [dans les années 1950 et 1960], les gens n'utilisaient que le bois, il n'y avait pas de gaz. Ils chargeaient les dromadaires ou les ânes de bois, et certains le vendaient à des camions devant leur maison. » (habitant de Taidalt, Ouled Bouachra, 23/08/2013).

« À l'époque, il n'y avait ni travail ni rien d'autre, et il y avait de l'argent à se faire [avec la vente de charbon pour les villes]. » (habitant de Taidalt, Ouled Bouachra, 23/08/2013).

« Ceux qui n'avaient pas de quoi se nourrir se nourrissaient avec la forêt. » (femme d'éleveur, Ouled Bouachra, 21/08/2013).

Le destin de l'acacia et celui du monde rural sont donc finement entremêlés : alors que l'acacia est important pour la socio-économie locale, un changement trop brutal du contexte représente parfois une menace. C'est ce qu'il semble s'être passé entre les années 1950 et 1980 sur la zone étudiée, quand la croissance urbaine et l'absence d'opportunités en zone rurale ont conduit à une forte exploitation des arbres (arganiers principalement, acacias secondairement) et à une régression des peuplements. Cette tendance semble s'être inversée depuis, grâce à l'accès des foyers au gaz et à une mise en application de la législation forestière. Ces résultats liminaires sur une zone d'étude donnée invitent donc à

étendre les recherches à une échelle régionale : peut-on généraliser ces résultats encourageants à l'ensemble de la région ou observe-t-on au contraire des dynamiques spécifiques localisées ? Le champ de recherche reste large dans cette région encore peu documentée.

## Conserver un arbre, conserver un socio-écosystème

À l'issue de ce chapitre, il convient de mettre en garde contre les positions caricaturales quant aux conséquences des activités humaines sur les ressources végétales en général, et sur les forêts en particulier. D'un côté, il nous semble que le lien entre activités de subsistance, en particulier élevage transhumant et nomade, et dégradation environnementale doit être une nouvelle fois nuancé. De nombreuses études, notamment au Maroc, vont dans ce sens et redonnent de la légitimité aux savoirs des sociétés locales et à leur capacité de gestion de ressources fragiles (DAVIS, 2005 ; GENIN et SIMENEL, 2011). D'un autre côté, malgré la capacité des acteurs locaux à adapter leur gestion, les écosystèmes demeurent à certains égards vulnérables face aux évolutions des systèmes socio-économiques. Ainsi, la pression qui s'exerçait à une époque sur les acacias a conduit, de l'aveu même des usagers, à leur surexploitation. Aujourd'hui, le contexte a changé et, localement du moins, le système socio-écologique semble avoir trouvé un nouvel équilibre.

Alors que l'administration forestière est engagée dans un vaste et coûteux programme régional de régénération des acacias sahariens, nos recherches invitent à reconsidérer les discours officiels, qui servent à justifier cette politique, et à repenser les dispositifs de conservation. Notamment, il semble envisageable aujourd'hui d'impliquer l'agropasteur saharien dans cette conservation, vu qu'il possède le savoir, les pratiques et la légitimité (selon les règles tribales en vigueur) pour la gestion durable des acacias. Mais cela implique une « conservation » de l'agropasteur saharien lui-même. En effet, au gré des sécheresses, de plus en plus de personnes quittent le milieu rural et abandonnent leurs activités traditionnelles pour un emploi salarié en ville. Ce phénomène a été accentué par les politiques menées par l'État dans ses territoires sahariens, et est aujourd'hui favorisé par l'absence de soutien véritable aux populations rurales. La désagrégation du monde rural saharien, outre l'érosion culturelle subséquente, rend aléatoire la conservation des acacias, tout du moins sous leur forme actuelle. Qu'advient-il de l'arbre en parasol lorsque les agropasteurs ne seront plus là pour le faire « monter » ? L'acacia passera-t-il du statut d'arbre à celui de buisson, comme cela est le cas dans les oueds désertés de l'est du Sahara (HOBBS *et al.*, 2014) ?

Plus que jamais, il apparaît donc crucial de réfléchir à une politique intégrée au Sahara, apte à conserver des Hommes, avec leurs savoirs, leurs représentations et leurs cosmogonies ; des terroirs, avec leurs produits, leurs paysages et leurs spécificités ; des arbres, dans leur double identité environnementale et domestique.

## Bibliographie

- ANDERSEN G. L., KRZYWINSKI K., TALIB M., SAADALLAH A. E. M., HOBBS J. J., PIERCE R. H., 2014**  
Traditional nomadic tending of trees in the Red Sea Hills. *Journal of Arid Environments*, 106 : 36-44.
- ASSÉ R., LASSOIE J.-P., 2011**  
Household decision-making in agroforestry parklands of Sudano-Sahelian Mali. *Agroforestry Systems*, 82 : 247-261.
- BELSKY A. J., AMUNDSON R. G., DUXBURY J. M., RIHA S. J., MWONGA S. M., 1989**  
The effects of trees on their physical, chemical and biological environments in a semi-arid savanna in Kenya. *Journal of Applied Ecology*, 26 : 1005-1024.
- BENABID A., 2000**  
*Flore et écosystèmes du Maroc*.
- BERNUS E., 1979**  
L'arbre et le nomade. *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, 26 : 103-128.
- BERNUS E., 1980**  
L'arbre dans le nomad's land. *Cahiers Orstom, sér. Sciences humaines*, 17 : 171-176.
- BLANCO J., GENIN D., CARRIÈRE S., 2015**  
The influence of Saharan agro-pastoralism on the structure and dynamics of acacia stands. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 213 : 21-31.
- DAVIS D. K., 2005**  
Indigenous knowledge and the desertification debate: problematising expert knowledge in North Africa. *Geoforum*, 36 : 509-524.
- DAVIS D., 2007**  
*Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*. Paris, Champ Vallon, 3<sup>e</sup> édition.
- GENIN D., SIMENEL R., 2011**  
Endogenous Berber Forest Management and the Functional Shaping of Rural Forests in Southern Morocco: Implications for Shared Forest Management Options. *Human Ecology*, 39 : 257-269.
- GENIN D., FOULLERON B., KERAUTRET L., 2012**  
« Un tempo bien tempéré. Place et rôle des agdals dans les systèmes d'élevage des Ayt Bouguemez ». In Auclair L., Alifriqui M. (éd.) : *Agdal : patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain*, Rabat, IRCAM Éditions-IRD : 411-434.
- GENIN D., AUMEERUDDY-THOMAS Y., BALENT G., NASI R., 2013**  
The Multiple Dimensions of Rural Forests: Lessons from a Comparative Analysis. *Ecology and Society*, 18 (27) [en ligne].
- GROUZIS M., LE FLOC'H E., éd., 2003**  
Un arbre au désert, *Acacia raddiana*. Paris, IRD Éditions.
- HOBBS J. J., KRZYWINSKI K., ANDERSEN G. L., TALIB M., PIERCE R. H., SAADALLAH A. E. M., 2014**  
Acacia trees on the cultural landscapes of the Red Sea Hills. *Biodiversity and Conservation*, 23 : 2923-2943.
- JOUMANI A., 2006**  
*Oued Noun - Sud Maroc. Mythes et réalités*. Paris, L'Harmattan.

**LINSTÄDTER A., KEMMERLING B.,  
BAUMANN G., KIRSCHT H., 2013**

The importance of being reliable. Local ecological knowledge and management of forage plants in a dryland pastoral system (Morocco). *Journal of Arid Environments*, 95 : 30-40.

**MICHON G., 2015**

*Agriculteurs à l'ombre des forêts du monde*. Arles, Actes Sud-IRD Éditions.

**MICHON G., FORESTA H. DE,  
LEVANG P., VERDEAUX F., 2007**

Domestic forests: a new paradigm for integrating local communities' forestry into tropical forest science. *Ecology and Society*, 12 (1) [en ligne].

**NIAMIR-FULLER M., 1998**

« The resilience of pastoral herding in Sahelian Africa ». In Berkes F., Folke C. (eds) : *Linking social and ecological systems: Management practices and social mechanisms for building resilience*, Cambridge, Cambridge University Press : 250-284.

**NIAMIR-FULLER M., 1999**

« Managing Mobility in African Rangelands ». In Niamir-Fuller M. (ed.) : *The Legitimization of Transhumance*, London, FAO-IT publications.

**PÉLISSIER P., 1980a**

L'arbre en Afrique tropicale. La fonction et le signe. *Cahiers des Sciences humaines*, L'arbre en Afrique tropicale, 17 : 127-130.

**PÉLISSIER P., 1980b**

L'arbre dans les paysages agraires de l'Afrique noire. *Cahiers des Sciences humaines, L'arbre en Afrique tropicale : la fonction et le signe*, 17, 131-136.

**SHRESTHA M. K., STOCK W. D., WARD D.,  
GOLAN-GOLDHIRSH A., 2003**

Water status of isolated Negev desert populations of *Acacia raddiana* with different mortality levels. *Plant Ecology*, 168, 297-307.

**VASSAL J., 1998**

« Les acacias au Sénégal : taxonomie, écologie, principaux intérêts ». In Campa C. et al. (éd.) : *L'acacia au Sénégal*, Paris, Orstom Éditions : 15-33.



# Derrière l'huile d'argan, la forêt d'arganiers

## Écosystème en péril ou terroir forestier domestique ?

*Geneviève MICHON*

*Didier GENIN*

*Mohamed ALIFRIQUI*

*Said BOUJROUF*

*Mohamed SABIR*

*Laurent AUCLAIR<sup>1</sup>*

## Introduction

La forêt d'arganiers du Maroc est aujourd'hui reconnue comme un patrimoine naturel emblématique du pays : l'ensemble de l'arganeraie a été classé comme réserve de biosphère de l'Unesco en 1998 ; son produit phare, l'huile d'argan, a réussi à se placer de façon durable sur la niche commerciale des produits « naturels et ethniques » et bénéficie de la première indication géographique sur le continent africain, et les « savoirs sur l'arganier » viennent d'être classés au Patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Peu de forêts dans le monde peuvent se targuer d'un tel succès.

1. Cet article a bénéficié de l'apport des travaux d'un stage de fin d'étude inédit, réalisé en 2013, co-encadré par G. Michon, et M. Alifriqui, et qui a fait l'objet d'un mémoire. Il s'agit de :  
– Baptiste Gervaise, « Esquisse de l'agroforesterie paysanne au Maroc. Les gestions paysannes et la politique forestière » (2013).



Mais en quoi consiste cette forêt d'arganiers ? Fait-elle consensus auprès de tous les acteurs qui s'en sont emparés ?

Les analyses et les discours des écologues, des forestiers ou des développeurs de l'huile d'argan dessinent une forêt qui se révèle fort différente de celle que révèle l'observation des pratiques des populations locales, ce qui amène de nombreuses questions. Comment, par exemple, qualifier d'écosystème « naturel » (comme le font les défenseurs de l'écosystème) une forêt habitée depuis des siècles par des populations qui gèrent les arbres, utilisent leurs produits, cultivent sous ces arbres céréales et légumineuses, et élèvent des troupeaux de petites chèvres qui ont la particularité de grimper dans les arbres pour trouver leur nourriture ? Comment reconnaître les nombreux « usages » que les populations font de l'arganeraie et nier l'existence de toute forme de gestion locale ? Comment continuer à affirmer que les populations locales représentent une menace pour l'arganier, alors que cet arbre est le pivot de leur système de production et le socle de leur mode de vie ? Comment envisager la multifonctionnalité de l'arganeraie dans un contexte où chaque secteur (agriculture, élevage, foresterie, filière de l'huile) ne défend que ce qui lui est propre ?

L'arganeraie rassemble ainsi une multitude de paradoxes dans lesquels naturalité, culturalité, économie, écologisme et patrimonialité se superposent autour d'objets phares que sont les arbres, l'huile ou les chèvres, mais où les aspects plus globaux de fonctionnement de systèmes d'usages et de production, et de gestion locale par les sociétés rurales sont trop souvent absents.

Nous proposons dans ce chapitre d'explicitier la réalité de ces pratiques paysannes qui, depuis l'arbre jusqu'au paysage, gèrent au jour le jour les ressources de l'arganeraie, façonnent les arbres, les écosystèmes et les territoires, et, dans une très large mesure, domestiquent la forêt. Nous questionnerons aussi la façon dont les projets sur l'arganeraie prennent en compte ces pratiques paysannes, ou, au contraire, conduisent l'arganeraie vers des spécialisations diverses potentiellement incompatibles.

## La forêt d'arganiers : patrimoine naturel ou forêt domestique ?

### Une forêt unique d'un point de vue biologique

La forêt d'arganiers, unique dans le monde, couvre une surface de plus de 800 000 ha dans le Sud-Ouest marocain. Son espèce dominante, l'arganier (*Argania spinosa* L. Skeels), est une espèce endémique.

La plupart des auteurs considèrent que l'arganier est l'arbre le plus original de l'Afrique du Nord (ALIFRIQUI, 2004). Certains invoquent son intérêt botanique :

l'arganier est le seul représentant au nord du Sahara d'une famille tropicale (les Sapotacées, qui comprend, entre autres, le karité, « arbre à beurre » du Sahel, et de nombreuses espèces des forêts tropicales humides), et il est de ce fait souvent considéré comme un « fossile vivant ». Sa présence au Maroc remonterait au Miocène inférieur, il y a 15 à 25 millions d'années. Issu d'une époque au climat plus humide, il serait le dernier témoin du milieu tropical qui couvrait encore la région à l'aube de l'ère quaternaire (AZIKI, 2006). D'autres louent sa diversité génétique qui lui confère une grande plasticité écologique et lui permet de résister à des conditions écologiques variées, souvent d'une extrême sévérité (BELLEFONTAINE, 2010) : l'arganier prospère sur les côtes atlantiques humides comme dans les vallées arides de l'Anti-Atlas, sur les pentes froides du Haut Atlas comme vers le désert ; il pousse aussi bien sur les sols profonds des vallées que sur les sols squelettiques des pentes montagnardes ; on le trouve depuis le bord de mer jusque vers 1 700 m d'altitude (M'HIRIT *et al.*, 1998). D'autres enfin invoquent sa résistance à la sécheresse : combinant des racines pivot, qui peuvent aller chercher l'eau des nappes profondes, et des racines traçantes qui lui permettent de tirer profit des moindres précipitations, l'arganier peut ainsi peupler les bioclimats arides des confins sahariens (TARRIER et BENZYANE, 2003). Toutes ces considérations confortent l'idée que la forêt d'arganiers est un « patrimoine naturel » aux dimensions aussi bien nationales qu'internationales.

### **Une forêt habitée, parcourue, domestiquée**

Les écrits scientifiques ou les textes destinés au grand public sont unanimes à reconnaître que l'arganier joue un rôle central dans l'économie agricole et pastorale de la région : ses fruits fournissent l'huile d'argan, aujourd'hui de renommée internationale pour ses vertus cosmétiques et alimentaires ; ses fleurs donnent un miel au goût incomparable, son feuillage persistant constitue un fourrage de choix pour les chèvres ; son bois, très résistant, est recherché en construction ou pour le charbonnage, son écorce a des vertus médicinales. L'importance de l'arganier dans la vie domestique locale est déjà mentionnée dans les écrits des anciens voyageurs et savants arabes des X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles (EL ALAOUI, 1999) prouvant, s'il le faut, que les interactions entre l'arbre et les populations riveraines ne datent pas d'aujourd'hui et qu'elles ont très largement contribué à configurer ce qu'on appelle la « forêt » d'arganiers.

Cette forêt est aujourd'hui habitée par près de 2 millions de personnes, pour la plupart agropasteurs. Elle est parsemée de villages, de greniers collectifs, de marabouts et de lieux de pèlerinage. Ces agropasteurs ont, au cours des siècles de leur histoire commune avec les arbres, développé des savoirs, des pratiques et des systèmes de gestion sociale qui leur ont permis non seulement de profiter des « bienfaits » de l'arganier, mais aussi et surtout d'inscrire de façon durable leurs modes de production, leurs modes de vie, leurs généalogies et leurs croyances dans cet espace forestier si particulier (NOUAIM, 2005 ; SIMENEL, 2011 a). Cependant, seuls les savoirs et les pratiques associés à la production de l'huile d'argan ont retenu l'attention des agences de développement, sans

qu'aucune référence ne soit faite aux savoirs et aux pratiques qui sous-tendent la gestion de l'arbre et de la forêt au sein des systèmes de production. La richesse et la diversité de ces pratiques, et souvent leur existence même, restent dans une boîte noire (MICHON, 2015), à peine explorée par quelques rares études (BOURBOUZE et EL AÏCH, 2005 ; SABIR *et al.*, 2013 ; GENIN et SIMENEL, 2011). La plupart des auteurs présentent l'arganeraie comme une forêt « naturelle » dans laquelle les activités humaines sont qualifiées non pas de « gestion » (moins encore de « domestication »), mais de « cueillette », et sont accusées de mener à des formes plus ou moins avancées de « dégradation », ce qui justifie la mise en place de mesures de « protection » et de « réhabilitation » (M'HIRIT *et al.*, 1998 ; TARRIER et BENZYANE, 2003).

Qu'en est-il réellement ? La forêt d'arganiers est-elle une forêt naturelle dont l'existence est menacée par les activités des populations riveraines ? Ou une forêt « rurale » ou « domestique » (GENIN *et al.* 2013 ; MICHON, 2015), répondant à des logiques sociales particulières, constituée d'une succession de terroirs singuliers, et dont l'avenir est lié au maintien des pratiques productives et des organisations sociales développées par les populations ?

## Pratiques d'usages et gestion locale de la forêt

### La « domestication » de l'arbre

L'arganier se présente sous les formes les plus diverses (photo 1) : arbres majestueux au tronc bien formé et à la couronne régulière, érigés au milieu des champs d'orge ; arbres des pentes rocailleuses, plus trapus et chétifs, formés de plusieurs troncs courts et tortueux, et dans les branches desquels il n'est pas rare de voir grimper les chèvres ; buissons multicaules ; arganiers des pâturages intervillageois transformés en « rochers verts » par la pression pastorale, retranschés derrière leurs épines pour se transformer en muraille inattaquable, mais qui, pour peu qu'on les laisse tranquilles, savent à nouveau projeter une ou deux branches vers le ciel pour revenir à leur statut d'arbre. Ces formes<sup>2</sup> sont généralement considérées comme des stades de dégradation de plus en plus poussée d'un archétype : l'arganier majestueux monocaule et à large couronne. Elles sont plus rarement envisagées comme des formes issues du travail invisible de dizaines de générations d'agropasteurs, ou comme le signe d'un réel effort de domestication.

2. Mohtar Ba, un ingénieur forestier, a classé ces formes en 17 catégories, allant du « pin parasol » et du « parapluie » à « l'escalier », au « buisson » et au « rocher vert » (BA, 2009).

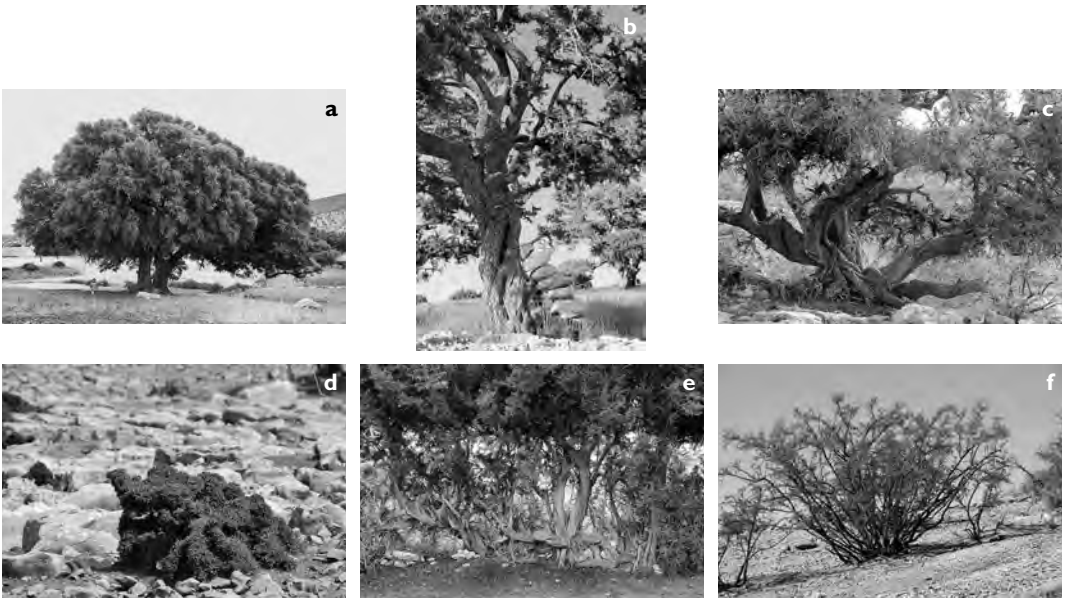


Photo 1

*Les différentes formes de l'arganier. a : un arganier de plein champ ; b : un arganier de parcours monocaule aménagé avec un escalier en pierres ; c : un arganier de parcours à plusieurs troncs ; d : un arganier surpâturé (« rocher vert ») ; e : une haie de troncs d'arganiers tressés ; f : un taillis d'arganier consécutif à une « coupe de régénération » opérée par les services forestiers.*

La domestication de l'arganier est effectivement invisible, car elle ne joue pas sur les registres familiers de la plantation, de la sélection, de la greffe ou du bouturage.

Elle intervient d'abord à travers les pratiques de façonnage des différentes architectures de l'arbre, qui répondent à des usages variés : production de noix, de fourrage, de bois, d'ombre, protection des champs. Ce façonnage comporte des pratiques directes et positives (taillies de formation et d'entretien, sélection des meilleurs producteurs) et des pratiques indirectes (contrôle du pâturage par les chèvres). Il s'appuie sur une connaissance fine des caractéristiques écologiques, architecturales et biologiques de l'arbre. L'arbre monocaule et à grande couronne est sans doute la forme la plus travaillée. Dans les conditions environnementales et agropastorales qui prévalent dans l'arganeraie, un arganier qui germe a peu de chances de devenir un grand et bel arbre : les sécheresses, les insectes et les animaux brouteurs ont vite fait d'endommager le bourgeon terminal et de provoquer des rejets ou des réitérations, tendant à transformer la jeune pousse en taillis. L'arganier ne devient un arbre majestueux que grâce à des opérations répétées de dépressage, d'élagage et d'émondage<sup>3</sup>. Ce travail est surtout pratiqué

3. Ce même type de traitement est décrit aux chapitres 4 (pour les acacias des confins sahariens) et 2 (sur différentes espèces arborées du Haut Atlas). Voir aussi CORDIER et GENIN (2008).

sur les arbres conservés dans les champs. Il vise à la fois une meilleure production de noix, pour la fabrication de l'huile, et la protection des arbres contre les chèvres. Dans les espaces pastoraux, au contraire, certains arbres sont travaillés pour permettre la formation de branches basses et horizontales, de façon à faciliter l'accès de la couronne aux chèvres. Cette taille n'est pas systématique : parfois, le berger se contente de rajouter quelques marches en pierre au bas des troncs pour permettre à ses chèvres d'accéder aux couronnes. Elle permet aussi l'ouverture du houppier, ce qui augmente la production foliaire. Enfin, près des villages, le long des chemins, autour des jardins et des champs, on trouve des haies vives constituées d'arganiers aux branches finement entremêlées. L'apparence désordonnée de la haie camoufle un travail essentiel qui combine la sélection de germinations des graines dans les murets, la courbure des tiges pour encourager les rejets et la ramification basse, et, parfois, un véritable tissage des troncs. Le « travail » des animaux qui passent chaque jour le long de ces haies est encouragé, car il favorise à la fois la venue d'épines sur les branches, la densification du branchage et la nanification des feuilles. Comme pour les « rochers verts », l'arbre produit peu à peu sa propre défense en se transformant en une véritable muraille végétale.

L'arganier n'est pas planté. Cependant, les paysans protègent les germinations naturelles et « entretiennent » des espaces favorables à ces dernières (murets et pierriers des bords des champs). Ils procèdent parfois à une « culture des drageons », ces pousses qui se forment à partir des racines (GENIN et SIMENEL, 2011). Ces pratiques sont essentielles dans la régénération des arbres.

Dans tous les villages, les femmes (qui ont la responsabilité du ramassage des fruits et de la fabrication de l'huile) différencient plusieurs variétés de noix d'après les caractéristiques des coques et des amandons. Cette typologie permet d'identifier chaque arbre et structure la récolte qui a lieu une fois par an en juillet-août (SIMENEL *et al.*, 2009). Ces variétés ne sont pas stabilisées ni reproduites à l'identique, mais leur variété montre qu'il est très probable que, au fil des siècles, les agriculteurs aient exercé une certaine forme de sélection, en particulier dans l'espace des champs (BELLEFONTAINE, 2010).

L'arganier se rattache aussi au monde domestique par son omniprésence dans l'économie des familles et des villages, par les différents droits qui y sont attachés (chaque arganier a un ou plusieurs propriétaires ou ayants droit, et les règles d'accès et de gestion varient en fonction du statut des terres sur lesquelles l'arbre pousse) ou par le caractère social de certains arbres : chaque village possède un ou plusieurs arganiers « sacrés », protégés et respectés par tous. Ces arbres remarquables sont souvent associés, dans des enceintes fermées, à des tombes de saints personnages. Ils font l'objet de rituels pour invoquer la fécondité ou guérir les maladies. La récolte de leurs noix donne lieu à des rituels féminins qui se tiennent à des dates bien précises dans le calendrier agricole (NOUAIM, 2005 ; SIMENEL, 2001 b).

## La « domestication » du paysage et la formation des territoires de l'arganier

La domestication de l'arganeraie s'exprime aussi au niveau des paysages. Elle tient moins aux aménagements humains (terrasses ou cuvettes au pied des arbres, épierrement des parcelles) qu'aux systèmes de pratiques et de droits, et elle est, de ce fait, difficile à déchiffrer. Elle relève de trois types de pratiques. Le premier, agropastoral, vise la recherche d'un équilibre entre culture des céréales, élevage et collecte des fruits de l'arganier. Il détermine deux grandes catégories d'utilisation de l'espace, distinctes mais non exclusives l'une de l'autre : les champs et les parcours. Le deuxième type de pratiques est social et coutumier. Il régit les relations entre cultivateurs et pasteurs à travers un système complexe, qui combine droits privés, droits lignagers, droits collectifs et mises en défens, souvent synthétisé sous l'appellation d'*agdal*\*. Le troisième type se superpose aux deux premiers. Il est lié au statut forestier de l'arganeraie et gère, au niveau technique comme au niveau législatif, la confrontation entre forestiers professionnels et éleveurs. Ces pratiques de domestication du paysage produisent une diversité fonctionnelle de peuplements et de terroirs, structurés par des répartitions spatiales et des temporalités complexes mais complémentaires, qui correspondent à des formes d'adaptation ou de réponse des sociétés locales aux contraintes et aux opportunités auxquelles elles ont à faire face.

L'espace des cultures (qui est aussi celui de la production fruitière : olives, amandes et noix d'argan) occupe les fonds plats et fertiles des vallées ou des pentes parfois aménagées en terrasses autour des villages. Les arganiers y prospèrent sous forme d'arbres de haute tige, relativement distants les uns des autres, gérés pour la production de fruits. Au niveau coutumier, la propriété du sol est en général lignagère, mais l'utilisation et la gestion des parcelles sont à la fois individuelles et familiales : la gestion des cultures et des fruitiers issus de plantations (oliviers, amandiers) relève des individus, mais les ayants droit du lignage se partagent la gestion des arganiers et la récolte des noix. Cet espace de culture joue aussi un rôle non négligeable dans le système pastoral : on y plante des fourrages, on y ramasse les adventices qui sont données au bétail, et, en dehors de la période de culture et de la saison de récolte des noix d'argan, les troupeaux sont autorisés à y pâturer.

Les parcours couvrent les zones non cultivées des territoires villageois. Les peuplements y sont plus denses, mais les arbres plus chétifs. Ces espaces relèvent de la législation forestière, mais une grande partie de cette forêt domaniale est utilisée et gérée, selon les règles coutumières, comme une juxtaposition de patrimoines familiaux et lignagers sans que le forestier s'y oppose formellement. Même s'ils ne sont pas divisés en parcelles bien identifiées, ces parcours sont structurés par une répartition minutieuse des droits d'accès et d'usage, définissant qui peut mener pâturer ses bêtes, récolter les noix d'argan ou ramasser le bois mort pour le feu. Les familles du lignage « propriétaire » se partagent le droit à la récolte des noix d'argan ou du bois de feu. Le pâturage, par contre, y est plus libre, sauf pendant la saison de récolte des noix d'argan, période pendant laquelle

cette arganeraie lignagère est soumise à un régime particulier de mise en défens temporaire que l'on nomme *agdal* et qui s'étale entre mai et septembre. Par extension, on désigne sous le nom d'*agdal* toute cette arganeraie appropriée, en y accolant le nom des ayants droit. Pendant l'*agdal*, seuls les ayants droit des lignages peuvent faire pâturer leur troupeau ou ramasser les noix d'argan. Cette pratique de l'*agdal* (aussi appliquée pour les arganiers des espaces de culture) permet donc d'articuler dans le temps et dans l'espace les principaux usages liés à l'arganeraie, selon le cycle de fructification de l'arbre.

Les espaces éloignés des villages sont des espaces de pâturage collectif plus lâchement appropriés et peu régulés. À la frontière entre deux villages se trouvent les *moucha'a*, où l'on mène les troupeaux pendant la fermeture de l'*agdal*. C'est là que l'on trouve les formes surpâturées d'arganiers. Les *moucha'a* sont des espaces tampons qui permettent de soulager la pression pastorale sur les *agdals* à des moments-clés. Sans *moucha'a*, il y a tout à parier que les *agdals* seraient eux aussi dans un piteux état.

Pour compléter cet aperçu des paysages de l'arganeraie, il faut rajouter les chemins creux, qui permettent le déplacement des troupeaux dans la zone des champs, les *ourti*, parcelles privatives encloses de hauts murs, dans lesquelles on trouve arganiers, oliviers, amandiers, poiriers, arbres à henné, figuiers de Barbarie, et les *agdals* des saints, eux aussi enclos, dont l'usage est réservé aux descendants des saints qui veillent sur le territoire (GENIN et SIMENEL, 2011).

Cette domestication du paysage au niveau coutumier vient se superposer à une autre forme d'appropriation et d'usage de l'espace, constituée par la réglementation forestière. L'arganeraie est en effet placée depuis 1925 sous la tutelle de l'État marocain et soumise depuis 1938 à un régime particulier, qui reconnaît aux populations de nombreux droits de jouissance<sup>4</sup>. La domanialisation est reconnue par les villageois, les bornes posées par les forestiers sont maintenues et respectées, et un équilibre de fait entre loi forestière et droit coutumier s'est installé : les paysans évitent de couper du bois vif, et les forestiers feignent d'ignorer l'appropriation coutumière de la forêt et les pratiques qui lui sont associées. L'État se réserve cependant le droit d'imposer sa logique d'exploitation si le besoin s'en fait sentir : il peut ainsi octroyer des concessions de charbonnage à des professionnels ou procéder à des coupes à blanc, appelées « coupes de régénération », suivies des mises en défens interdisant pendant une quinzaine d'années tout accès aux populations locales. Les peuplements qui résultent de ces opérations ne comportent plus aucun arbre de haute tige, et, même après une vingtaine d'années, restent à l'état de taillis haut. Les villageois craignent ces interventions, qui suivent une logique totalement opposée à la leur et leur confisquent de fait une partie de leurs ressources fourragères et fruitières : le potentiel fruitier des peuplements résiduels est très affaibli, et la structure du taillis interdit aux chèvres l'accès aux couronnes. Cependant, cette

4. Cueillette des fruits, utilisation de la forêt comme parcours pour les troupeaux, ramassage du bois mort, coupe de branchage pour les clôtures, coupe de bois de chauffage, de charbonnage et de service à usage domestique, utilisation du sol pour les cultures.

emprise des forestiers s'exerce surtout sur les espaces éloignés des villages, sur lesquels la demande pastorale locale reste faible. Ainsi, si dans l'esprit de la loi l'arganeraie est soumise au code forestier et ponctuellement gérée selon des logiques typiquement forestières, son utilisation au quotidien relève plus de l'ordre domestique que de l'ordre forestier (photo 2 hors-texte).

### **Diversité des terroirs**

Si ces schémas de domestication des arbres et du paysage se retrouvent de façon continue dans toute l'arganeraie, les conditions du milieu, l'histoire des peuplements humains et de leur économie, ainsi que les particularités locales des systèmes agraires déterminent, du nord au sud et d'est en ouest, des différences dans la structuration des terroirs de l'arganeraie. Dans le Haut Atlas, par exemple, on retrouve peu d'arganiers au fond des vallées : l'irrigation favorise les cultures annuelles et l'olivier, et l'arganier se cantonne aux pentes, sous forme de forêts plus ou moins ouvertes, parfois associées au chêne vert et au caroubier, exploitées pour les parcours. Vers Smimou (région d'Essaouira), où les vallées sont plus larges, l'arganier se retrouve dans les champs, associé à des plantations d'oliviers et d'amandiers, et sur les pentes sous forme de parcours, associé ici au thuya. Sur les contreforts de l'Anti-Atlas ou sur les hautes terres du pays Aït Ba'amrane, les champs s'égaient dans des parcours où l'arganier côtoie les euphorbes. Dans la région de Sbouya-Mesti (une des régions les plus méridionales de l'arganeraie), l'arganier avait disparu suite à d'intenses coupes pour le charbonnage, mais on le voit réapparaître au milieu des plantations de figuiers de Barbarie, qui constituent une protection des rejets contre le pâturage et participent à une amélioration des conditions trophiques du milieu (GENIN, 2015). Dans les vallées étroites du Jbel Kest, les arganiers viennent s'inscrire sur les plus belles terrasses (aujourd'hui en grande partie à l'abandon) du Sud marocain et, dans la large vallée des Ameln, les oliviers et les palmiers des oasis villageoises côtoient des arganiers majestueux, dont la taille s'amenuise au fur et à mesure que l'on s'élève sur les pentes. Plus au sud, déjà dans le Sahara, l'arganier, chétif et surpâturé, mais avec parfois quelques gros individus rescapés, est confiné aux berges des oueds temporaires, l'élément forestier dominant est ici l'acacia.

## **L'arganeraie en devenir : un compromis entre local et global**

L'histoire de l'arganier montre l'importance de l'entrelacement entre forces politiques et forces économiques globales sur les dynamiques locales de la forêt domestique.



L'évolution largement régressive de l'arganeraie au cours des deux derniers siècles<sup>5</sup> est attribuée aux « pratiques humaines », et surtout au pastoralisme. S'il est vrai qu'une pression pastorale importante et non régulée peut mettre localement en danger la survie de la forêt, accuser les chèvres et leurs bergers d'être les principaux ennemis de l'arganier est un peu hâtif. D'abord, nous l'avons vu, parce que les pratiques de gestion visent à la durabilité du système agropastoral et l'assurent en grande partie. Ensuite, parce que les troupeaux des familles sont en général de petite taille, et que les bergers réduisent leur effectif lorsque les épisodes de sécheresse sont trop prononcés. Le compartiment forestier le plus exposé est certainement le sous-bois : la combinaison du pastoralisme et de l'accélération des cycles de sécheresse entraîne la disparition des espèces fourragères herbacées ou buissonnantes et provoque une diminution certaine de la biodiversité. Cependant, la principale menace pastorale ne vient pas des troupeaux de l'arganeraie, mais de grands propriétaires urbains qui, en saison sèche, déversent par camions entiers des troupeaux de milliers de têtes. Il s'agit de moutons, qui détruisent le sous-bois rare de la forêt, ou de chameaux, qui, de par leur taille et leurs besoins nutritionnels, mutilent les arbres. Le poids social, économique ou politique des propriétaires rend ce néo-nomadisme pastoral difficile à réguler sur le plan local, car les villageois n'ont aucun moyen légal d'agir contre ces incursions dans leur domaine coutumier. La régulation ne peut s'établir qu'au niveau régional ou national.

L'état de l'arganeraie d'aujourd'hui est aussi la résultante d'un processus historique dans lequel se combinent les effets du climat, avec une tendance de plus en plus marquée vers des sécheresses prolongées et répétitives, et ceux des grandes politiques de gestion des terres et des ressources forestières. Deux dynamiques sont ici à mentionner. La première concerne l'utilisation intensive de l'arganeraie pour la production de charbon de bois, entre 1917 et 1960. Plusieurs centaines de milliers d'hectares d'arganiers ont été coupés pour approvisionner les grands centres urbains, et les paysages portent encore la marque de cette exploitation : la plupart des peuplements actuels sont constitués d'arbres à plusieurs troncs, issus des recépages qui ont suivi ces coupes à blanc. Dans les zones les plus fragiles, l'arganeraie ne s'est pas reconstituée, et il ne reste que quelques arganiers épars qui prouvent qu'autrefois le paysage était forestier. La seconde dynamique est liée à l'intensification de la céréaliculture et à l'extension des cultures de rente, qui ont constitué la principale cause de défrichement massif de l'arganeraie sur les trente dernières années. Contrairement à l'agriculture vivrière, peu mécanisée, qui accepte l'ombre de l'arganier, où les labours peu profonds n'abîment pas les racines des arbres, et où l'aménagement de terrasses permet une meilleure gestion de l'eau (qui profite aussi aux arganiers conservés au milieu des champs ou sur leur bordure<sup>6</sup>),

5. Selon certains auteurs, l'arganeraie aurait perdu en un siècle la moitié de sa surface (TARRIER et BENZYANE, 2003).

6. On voit d'ailleurs dans certaines vallées de l'Anti-Atlas, où l'exode rural a entraîné l'abandon de ces terrasses, combien cet aménagement est favorable à la régénération de l'arganier et à la reprise de la forêt. Romain Simenel a par ailleurs suggéré que les forêts sanctuaires d'arganiers qui bordent les frontières montagneuses du pays Aït Ba'amrane doivent en partie leur existence aux anciens aménagements agricoles et à l'enrichissement du sol qui leur est lié (SIMENEL, 2011 b).

la céréaliculture intensive et mécanisée considère l'arbre comme une menace pour les rendements et un obstacle pour le tracteur. Son imposition à travers les grandes politiques agricoles, dans les plaines du Souss et du Massa en particulier, a entraîné l'élimination de nombreux arbres : le long de la route qui conduit d'Agadir à Tiznit, les arganiers se comptent aujourd'hui sur les doigts d'une main, donnant l'impression que la région a été occupée de tout temps par une vaste steppe, alors qu'elle était jusqu'à il y a peu couverte d'arganiers. La mise en place des périmètres irrigués, l'extension de l'agrumiculture et l'introduction de cultures maraîchères intensives sous serres ont accentué et pérennisé cette destruction, aujourd'hui irréversible (en tout cas sur un pas de temps humain), de l'arganeraie : elles ont non seulement éliminé les arbres, mais épuisé les sols et la ressource hydrique (AZIKI, 2006).

Ces dynamiques de destruction côtoient aujourd'hui des efforts de conservation de la forêt et de patrimonialisation de l'arganier.

La domanialisation de la forêt par l'État constitue sans doute l'entreprise la plus ancienne de contrôle positif de l'écosystème forestier. Mais, même si la législation particulière appliquée à la forêt d'arganiers tient compte des usages locaux, sa logique reste incompatible avec celle des paysans : traitement uniforme des peuplements et focalisation sur le bois côté forestier, traitement individuel des arbres et usage multiple des produits côté paysan ; ou encore ostracisations de la chèvre contre rôle central des caprins, régénération par coupes à blanc, mises en défens longues et application de la loi par la contrainte contre protection des germinations naturelles, mises en défens saisonnières, gestion en bien commun et responsabilisation collective.

Le premier véritable effort de conservation conciliant aspects environnementaux et sociétaux a été mis en œuvre par l'intégration de l'arganeraie dans le réseau des réserves de biosphère de l'Unesco en 1998. Ces dernières sont censées concilier des objectifs apparemment contradictoires : conserver la biodiversité et assurer un développement économique et social aux populations, tout en impliquant ces dernières dans les prises de décision. Elles apparaissent donc comme un dispositif qui convient à l'arganeraie. De ce point de vue, la réserve de biosphère arganeraie (RBA) semble un échec : elle n'a pas su reconnaître la symbiose étroite qui lie l'arganier aux populations locales, ni protéger la diversité des terroirs que l'homme a construits dans l'arganeraie ; elle a au contraire mis en avant, par le truchement des gestionnaires de la nature, la protection d'un patrimoine naturel menacé.

Le second effort de conservation de l'arganeraie, concomitant avec l'établissement de la RBA, a repris un concept d'inspiration libérale en vogue dans le courant des années 1990, suite à la Convention sur la diversité biologique (1992) : « exploiter pour conserver ». L'identification des potentialités de ressources sous-exploitées de l'arganeraie et leur mise en valeur devaient contribuer « d'une part, à préserver la diversité génétique et, d'autre part, à générer des revenus ainsi qu'à favoriser la sécurité alimentaire, notamment au profit des populations pauvres » (GTZ, 2003). Les efforts se sont portés sur l'huile d'argan. Des coopératives féminines, et valorisant le potentiel fruitier local ainsi que les méthodes traditionnelles d'extraction

de l'huile et les savoirs associés, ont été créées en 1996. Les produits issus de ces premières coopératives pouvaient porter la mention de « Produits de la réserve de la biosphère arganeraie ». Vingt ans après, l'huile d'argan est devenue un produit internationalement reconnu, qui génère des profits importants. Elle a obtenu la première IGP sur le continent africain. Mais, bien que ce succès ait été basé sur la démonstration du lien au terroir et à la tradition, les références aux savoirs locaux, à la diversité biologique et culturelle locale, ou aux terroirs, même si toujours mises en avant, s'effacent peu à peu dans le produit fini : le processus d'extraction est mécanisé, et les femmes y sont peu sollicitées ; les noix sont achetées sur un marché globalisé à l'ensemble de l'arganeraie ; et les profits sont surtout captés par des transformateurs privés, qui ont supplanté les coopératives (SIMENEL *et al.*, 2009 ; ROMAGNY et BOUJROUF, 2010). Et si les efforts des paysans se portent de plus en plus sur la production des noix, la forêt d'arganiers n'est ni mieux ni moins bien conservée qu'avant : l'intérêt commercial incite à mieux gérer les arbres dans les champs, mais entraîne aussi l'extension des aires de cueillette vers les zones de pâturage extensif, sans que cette extension s'accompagne des pratiques traditionnelles de gestion des arbres pour les fruits (élagages et tailles de formation). Par contre, on observe de plus en plus fréquemment une faillite des systèmes coutumiers de contrôle, avec l'apparition de vols ou de braconnage. Dans les villages, la chaîne des pratiques techniques et sociales qui entretiennent la productivité des arbres est ainsi souvent rompue. Le succès de la valorisation de l'huile d'argan est donc avant tout un succès commercial, qui a entraîné le déracinement du produit de son substrat socioculturel et territorial.

Le point commun de ces entreprises de conservation/valorisation réside dans l'incapacité des acteurs extérieurs à la forêt domestique à considérer celle-ci autrement que sous l'angle de la naturalité, ce qui efface tout à la fois la réalité d'un arbre largement façonné par l'homme et celle d'une diversité de terroirs organisés autour de l'agriculture et du pastoralisme. La dernière tentative en date est l'inscription au patrimoine immatériel de l'Unesco des « Savoirs sur l'arganier ». Dans le gros dossier qui accompagne cette inscription, pas un mot ou presque sur les pratiques locales sur l'arbre et la forêt : l'arganier reste un « don de Dieu » que les hommes essaient d'utiliser au mieux, pas une espèce domestiquée à travers des siècles d'interactions bioculturelles. Seule la pratique de l'*agdal* est mentionnée. C'est en effet une pratique (relativement répandue au Maroc pour la gestion des ressources forestières et pastorales) qui rencontre de plus en plus de popularité parmi les scientifiques et les gestionnaires (AUCLAIR et ALIFRIQUI, éd., 2012). Mais elle ne saurait à elle seule résumer toutes les pratiques positives mises en œuvre par les paysans pour la gestion et la domestication de l'arganeraie.

## Conclusion

Les initiatives de conservation et de valorisation se réfèrent couramment à la valeur patrimoniale de l'arganeraie et à celle de ses composantes naturelles

(biodiversité, arganier) ou culturelles (produits et savoirs locaux). Cependant, cet argument patrimonial ne suffit pas à infléchir les logiques naturalistes ou commerciales des projets vers une reconnaissance formelle de la nature bioculturelle de l'arganeraie. On observe au contraire ce qu'on pourrait qualifier de détournement patrimonial : le renforcement de l'emprise de l'État et du marché des produits de niche au détriment du renforcement des patrimoines locaux.

L'idéal serait sans doute que le Maroc (et la communauté internationale) reconnaisse l'arganeraie comme patrimoine national (ou de l'humanité) non pas pour le caractère original de l'arganier et les dangers qui pèsent sur une forêt unique au monde, ou pour le caractère unique de l'huile d'argan, mais comme un exemple original de forêt gérée, construite et socialisée par les générations qui se sont succédé : une forêt domestique. Cela donnerait plus de pouvoir aux populations locales et pourrait permettre de mieux contrer les vraies menaces qui pèsent sur l'arganeraie et qui dépendent de politiques agraires et de pratiques de gouvernement donnant la préférence aux investisseurs, ou aux puissants, et aux urbains : la conversion radicale vers une agriculture intensive et capitaliste dans les plaines, le mitage par l'urbanisation et le surpâturage par les grands troupeaux de chameaux ou de moutons.

## Bibliographie

**ALIFRIQUI M., 2004**

*L'écosystème de l'arganier*. Pnud, 124 p.

**AUCLAIR L., ALIFRIQUI M. (éd.), 2012**

*Agdal. Patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain*. Rabat, Ircam Éditions-IRD, 648 p.

**AZIKI S., 2006**

*Éléments pour un débat autour de la réserve de biosphère arganeraie*. Synthèse réalisée pour le Rarba, la GTZ, le Pnud et les organismes marocains.

**BA M., 2009**

*Étude des impacts des usages et pratiques des populations sur les conformations de l'arganier, zone d'Amsitten, province d'Essaouira*. Master Dissertation, Enfi, Salé, Maroc.

**BELLEFONTAINE R., 2010**

De la domestication à l'amélioration variétale de l'arganier (*Argania spinosa* L. Skeels) ? *Revue Sécheresse*, 21 (1) : 42-53.

**BOURBOUZE A., EL AÏCH A., 2005**

L'élevage caprin dans l'arganeraie : l'utilisation conflictuelle d'un espace. *Cahiers d'agriculture*, 14 (5) : 447-453.

**CORDIER J.-B., GENIN D., 2008**

Pratiques paysannes d'exploitation des arbres et paysages forestiers du Haut Atlas marocain. *Revue forestière française*, 60 (5) : 571-588.

**EL ALAOUI N., 1999**

Paysages, usages et voyages d'*Argania spinosa* (L.) Skeels (IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle). *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, 41 (2) : 45-79.

**GENIN M., 2015**

*Effet induit des dynamiques de mise en culture du figuier de Barbarie sur la régénération de l'arganier dans une région présaharienne du sud-ouest marocain*. Mémoire de master, Paris, Agroparistech.

**GENIN D., SIMENEL R., 2011**

Endogenous Berber management and the functional shaping of rural forests in Southern Morocco: implications for shared forest management options. *Human Ecology*, 39 (3) : 257-269.

**GENIN D., AUMEERUDDY-THOMAS Y., BALENT G., NASI R., 2013**

The multiple dimensions of rural forests: lessons from a comparative analysis. *Ecology and Society*, 18 (27) [en ligne].

**GTZ, 2003**

*Exploiter pour conserver*. GTZ.

**M'HIRIT O., BENZYANE M., BENCHEKROUN F., YOUSFI S. M., BENDAANOUN M., 1998**

*L'arganier : une espèce fruitière-forestière à usages multiples*. Sprimont, Mardaga.

**MICHON G., 2015**

*Agriculteurs à l'ombre des forêts du monde*. Arles, Actes Sud-IRD Editions.

**MICHON G., NASI R., BALENT G., 2008**

"More than just small-scale forest management". In Buttoud G. (ed.) : *Small-scale Rural Forest Use and Management: Global Policies versus Local Knowledge*, Nancy, AgroParisTech : 149-157.

**NOUAIM N., 2005**

*L'arganier au Maroc, entre mythes et réalités : une civilisation née d'un arbre*. Paris, L'Harmattan.

**ROMAGNY B., BOUJROUF S., 2010**

La ruée vers l'huile d'argan, chronique de la patrimonialisation d'un terroir marocain. *Hespéris Tamuda*, 45 (2010) : 151-166.

**SABIR M., QARRO M., PONETTE Q., LAHLAL A., BENOMAR I., 2013**

*Gestion traditionnelle des systèmes agroforestiers à arganiers*. 2<sup>e</sup> Congrès international sur l'arganier, Agadir, 9-11 décembre 2013.

**SIMENEL R., 2011 a**

*L'origine est aux frontières. Les Aït Ba'amrane, un exil en terre d'arganiers (Sud-Maroc)*. Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme-CNRS Éditions, coll. Chemins de l'ethnologie, 328 p.

**SIMENEL R., 2011 b**

Comment domestiquer une forêt sans les hommes ? Une ethno-écologie historique des forêts d'arganiers du sud-ouest marocain. *Techniques & Culture*, 56 : 224-247.

**SIMENEL R., MICHON G., AUCLAIR L., THOMAS Y., ROMAGNY B., GUYON M., 2009**

L'argan : l'huile qui cache la forêt domestique. De la valorisation du produit à la naturalisation de l'écosystème. *Autrepart*, 50 : 51-74.

**TARRIER M. R., BENZYANE M., 2003**

L'arganeraie marocaine se meurt : problématique et bio-indication. *Revue Sécheresse*, 14 (1) : 60-72.

# Des terroirs apicoles aux territoires mellifères ?

Reconfiguration des pratiques  
et des espaces apicoles du Sud marocain

*Antonin ADAM*

*Geneviève MICHON*

*Mohamed ALIFRIQUI*

*Lahoucine AMZIL*

*Romain SIMENEL*

## Introduction

Au Maroc, comme sur tout le pourtour méditerranéen, l'apiculture est pratiquée depuis des siècles en complément des activités agricoles. Les miels marocains sont à la fois d'une grande diversité et d'une grande spécificité, à l'image des différentes flores mellifères du pays. Parmi les plus renommés, on peut citer le miel de thym, produit sur les hauteurs de l'Atlas, et le miel d'euphorbes issu des steppes du sud, tous deux à fort pouvoir médicinal, le miel d'oranger, plus doux, produit en abondance dans les vergers du Souss, le miel de chardon, produit dans les champs une fois les récoltes passées, le miel de caroubier, le miel d'arganier, le miel de thuya, etc.

L'apiculture marocaine contemporaine se caractérise par la coexistence, dans un équilibre dynamique, de deux grands modèles apicoles. Le premier, souvent qualifié de « traditionnel », s'inscrit dans le cadre de l'agriculture vivrière et est, de ce fait, intégré aux calendriers agricoles. Il repose sur l'emploi de

ruches à cadres fixes et de ruchers peu mobiles, et est marqué par des particularités locales fortes aussi bien au niveau des types de ruches que des savoirs et des manières d'élever les abeilles. Du nord au sud du pays, la diversité des pratiques et des matériaux intervenant dans la production apicole suit en effet celle des espaces socio-ethniques et des contextes bioclimatiques (ADAM, 2012). Au-delà de la production de miel, cette apiculture villageoise jouit d'une valeur religieuse et symbolique. Le second modèle est qualifié de « moderne », la modernisation consistant principalement en l'adoption d'un modèle de ruche « universel » : la ruche carrée, Langstroth ou Dadant. Le coût relativement élevé<sup>1</sup> de cette ruche ainsi que les investissements liés à l'achat des outils qui l'accompagnent<sup>2</sup> demandent à l'apiculteur de maximiser son chiffre d'affaires. Il s'agit donc d'une apiculture à visée professionnelle et à orientation productive et marchande. Le format carré de la ruche et la fixation des cires dans des cadres en bois facilitent le déplacement des colonies : la transhumance, qui permet de bouger plusieurs fois dans l'année les ruches sur différentes végétations mellifères, et ainsi d'augmenter le nombre des récoltes, se généralise. Développée en Europe et aux États-Unis, cette apiculture mobile<sup>3</sup> a été introduite sur le sol marocain par les colons lors du Protectorat. Particulièrement présent en plaine, ce modèle est resté dans un premier temps confiné dans ces espaces avant de se déployer sur tout le pays. Les pratiques de cette apiculture moderne sont standardisées, elles ne font plus référence à des cultures ou à des manières de faire localisées. Elles sont aussi désormais déconnectées des pratiques agricoles.

Le miel fait aujourd'hui partie des « produits de terroir » que les politiques du pilier II du Plan Maroc Vert cherchent à promouvoir, protéger et valoriser<sup>4</sup>. Cette nouvelle orientation invite à réfléchir sur les relations entre miels et terroirs : peut-on définir un miel par son origine géographique ? En d'autres termes, quels sont les terroirs du (des) miel(s) ? S'ils existent, sont-ils définis par des spécificités plutôt floristiques (donc aussi climatiques et géomorphologiques) ou culturelles, c'est-à-dire liées aux pratiques de production ? À quelle échelle peut-on les définir ? Qu'induit la modernisation des pratiques des apiculteurs sur les terroirs apicoles traditionnels ?

Nous nous baserons pour cette analyse sur la définition du terroir proposée par l'Inra et l'Inao, en analysant comment chacun de ses termes se décline (ou non) pour le miel : « Un terroir est un *espace géographique délimité* défini à partir *d'une communauté humaine* qui construit au cours de son *histoire* un ensemble

1. Entre 500 et 1 000 Dh contre 15 à 50 Dh.

2. Extracteur principalement, mais aussi futs, cadres, cires gaufrées, etc.

3. Mobile à deux titres : ses rayons sont fixés dans des cadres mobiles permettant plus d'interactions avec la colonie, et mobile dans l'idée que cette ruche peut être déplacée aisément (forme carrée et rayons tenus, ne pouvant se rompre).

4. Les politiques du pilier II, tout en voulant soutenir le développement solidaire de la petite agriculture dans les zones rurales défavorisées, visent à promouvoir le secteur agricole traditionnel, entre autres à travers la valorisation économique de produits locaux considérés comme des leviers pour la création de revenus monétaires. Cette valorisation s'accompagne d'importants efforts de certification des produits, via des indications géographiques, mais aussi de modernisation des techniques, des modes de production et d'organisation des producteurs.

de *traits culturels distinctifs*, de *savoirs* et de *pratiques* fondés sur un système d'*interactions entre le milieu naturel et les facteurs humains*. Les savoir-faire mis en jeu révèlent une *originalité*, confèrent une *typicité* et permettent une *reconnaissance pour les produits* ou services originaires de cet espace et donc pour les hommes qui y vivent. Les terroirs sont des *espaces vivants et innovants* qui ne peuvent être assimilés à la seule tradition. » (FLUTET *et al.*, 2007).

Dans une première partie, nous proposons de voir, dans le cadre de l'apiculture « traditionnelle » et à partir de l'analyse de la manière dont ruches et ruchers s'inscrivent dans les espaces agricoles et pastoraux, si la notion de « terroir apicole » fait sens. L'échelle abordée est ici celle du territoire villageois. Puis, en changeant d'échelle et en examinant les particularités régionales de l'apiculture (types de ruches, de végétations, de miels), nous nous demanderons si la notion de « territoire apicole » est pertinente pour distinguer et qualifier les grands types d'apiculture au Maroc. Enfin, à partir de l'analyse des transhumances modernes, nous discuterons de l'émergence, à l'échelle du pays, de « territoires mellifères », définis non plus par des pratiques ou des types de ruches spécifiques, mais par des types de miels.

## Le « terroir apicole », une notion qui fait sens ?

L'apiculture traditionnelle est indissociable de l'agriculture villageoise : elle s'inscrit dans ses espaces, dans ses végétations, dans ses pratiques et dans ses rythmes. Essayer de définir ce qu'est un « terroir apicole » implique donc de comprendre comment les parcours mellifères prennent place au sein des territoires villageois et comment ils sont coproduits à travers les conditions naturelles (géomorphologie, climat, flore) et l'aménagement agro-sylvopastoral. Cela nécessite aussi d'interroger les spécificités des ruches, de déchiffrer les gestes de conduite des colonies et les pratiques de territorialisation des ruchers au fil des saisons, qui conditionnent les itinéraires des abeilles et la production de miel.

Nous prendrons pour cela trois exemples : la vallée d'Imi Ougouni dans le pays Aït Ba'amrane, (sud-ouest de l'Anti-Atlas), la vallée située en aval du grand rucher collectif d'Inzerki, dans le pays des Ida Outanane (Haut Atlas occidental) et, enfin, l'oasis de Skoura, au sud du Haut Atlas central (fig. 1).

### **La vallée d'Imi Ougouni**

Proche de la bordure nord du Sahara, le pays Aït Ba'amrane est connu pour la qualité et la variété de ses miels : d'arganier, de jujubier, de chardon ou de thym,



ainsi que plusieurs miels d'euphorbes (SIMENEL, 2011). Grâce à l'influence océanique qui vient tempérer le caractère semi-aride des précipitations, la flore y est en effet riche et variée, avec des espèces d'origine méditerranéenne, macaronésienne et saharienne. La présence d'importants peuplements forestiers d'arganiers (*Argania spinosa* L., espèce endémique du Maroc), les plus méridionaux du pays, constitue une originalité botanique notable. Aux confins du Sahara, cette forêt endémique a permis le développement d'un couvert floristique mellifère diversifié. Comme ailleurs, elle a aussi été transformée, façonnée et aménagée par les populations d'agropasteurs. On y trouve toute une variété de champs, de jardins et de parcours ; les plantes messicoles, les cultures arborées et horticoles viennent enrichir les flores mellifères sauvages.

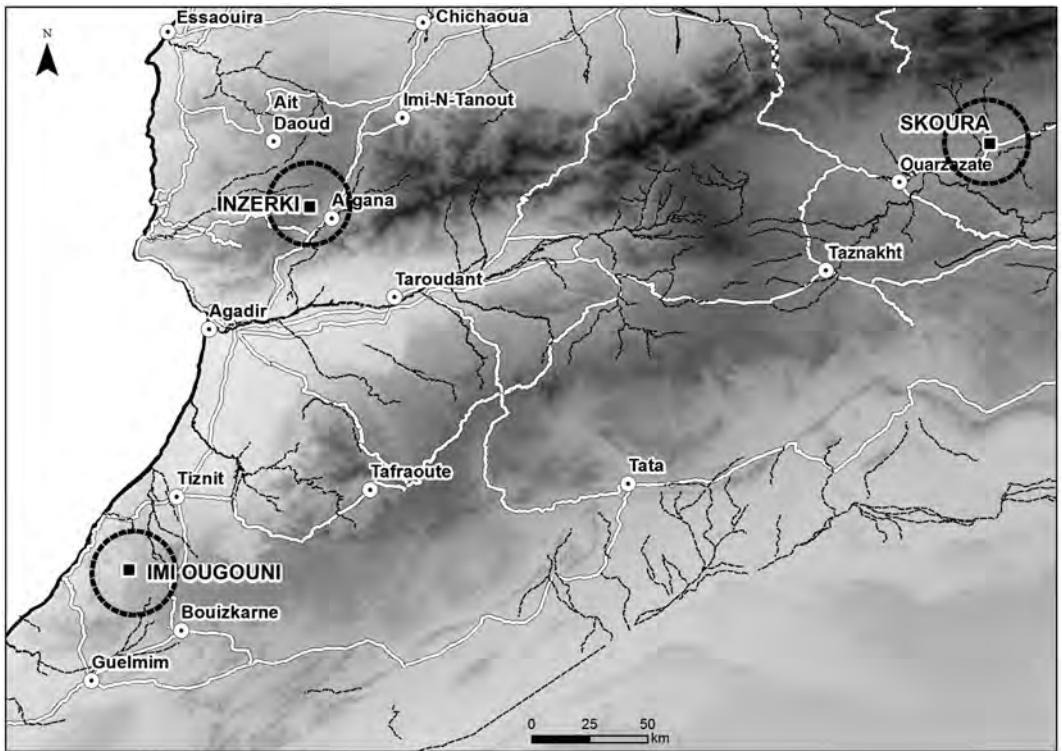


Figure 1  
Localisation des trois terrains.

La vallée d'Imi Ougouni est une large vallée à fond plat, où l'on trouve les champs de céréales (*igran*) parsemés de gros arganiers, conservés pour la production de fruits, et les villages, généralement entourés par des zones de culture de figuiers de Barbarie (*Opuntia ficus indica* L. Mill.). Les pentes, couvertes d'arganiers, sont réservées aux parcours pour les troupeaux de chèvres et de moutons. La densité des arganiers y permet le développement d'un sous-bois particulier, riche en euphorbes (euphorbe cactoïde : *Euphorbia officinarum*

subs. *Echinus* Hook. f. & Coss., euphorbe du roi Juba : *Euphorbia regis jubae* Webb et Bert) et en séneçons buissonnants (*Senecio anteuphorbium* Swizzle Sticks). Entre les champs et la forêt s'étendent parfois des jardins fermés (*ourti*\*), dédiés aux cultures arborées. Le territoire comprend aussi des falaises et des chutes d'eau temporaires, importants réservoirs d'essaims sauvages. Au pied des falaises se nichent quelques petites oasis aménagées en jardins irrigués, où sont cultivés des arbres fruitiers.

Les apiculteurs mettent à profit les complémentarités de ces différents habitats, sauvages et aménagés pour l'agriculture ou le pastoralisme, ainsi que leur foisonnement de pollens et de nectars, en choisissant, selon les saisons, les années et en fonction de leurs stratégies apicoles, l'endroit où ils installeront leurs ruches. Ces ruches sont regroupées dans des sortes d'enclos (qui constituent ce que nous appellerons le rucher, *taddart* ou *tagrouit*\*).

La limite entre champs et parcours constitue un emplacement privilégié pour ces ruchers. C'est en effet entre les végétations adventices des cultures, l'arganier et le sous-bois des parcours que les abeilles vont aller récolter l'essentiel de leurs substances (photo 1, hors-texte). En plaçant les ruchers dans ces espaces intermédiaires, et en comptant sur les capacités de déplacement des ouvrières, l'apiculteur permet à ses abeilles de bénéficier de l'ensemble des floraisons du territoire pendant une grande partie de l'année (tabl. 1) : de décembre à mars, les euphorbes balsamiques sont en fleurs, et leur nectar donne un miel réputé pour ses vertus digestives ; de mars à mai, les abeilles oscillent entre les floraisons des premières adventices des cultures (liserons, asphodèles) et celles des arganiers ; de mai à juin, une deuxième vague d'adventices envahit les champs, comme le chardon ou le jujubier, dont les fleurs, abondamment mellifères sont à l'origine de miels particulièrement réputés. Enfin, l'euphorbe cactoïde fleurit entre la fin du mois de juillet et le mois de novembre, et produit l'un des miels les plus prisés du Maroc pour ses vertus thérapeutiques.

D'autres espaces agraires constituent des lieux complémentaires pour l'emplacement des ruchers : les jardins de figuiers de Barbarie, véritables barrières épineuses, permettent de protéger les ruches et servent aussi d'espace de multiplication des essaims (il est facile de localiser et de capturer un essaim qui, s'échappant d'une ruche proche de l'habitation, va chercher refuge dans les arbres les plus proches) ; les *ourti* offrent les floraisons des arbres fruitiers ; les petites oasis, quant à elles, constituent des zones où l'eau est disponible toute l'année : en période de sécheresse prolongée, les apiculteurs peuvent y réfugier leurs abeilles, afin qu'elles y puisent l'eau dont elles ont besoin pour survivre.

La conduite du rucher repose donc en partie sur l'intégration de l'apiculture aux différents types d'espaces agraires (SIMENEL *et al.*, 2015). Elle est indissociable de l'aménagement du territoire agro-sylvopastoral. Elle repose aussi sur la complémentarité entre milieux naturels et espaces agricoles aménagés. Les apiculteurs mettent en effet à profit cette complémentarité pour assurer, au long de l'année et d'une année à l'autre, l'équilibre démographique de leurs ruches.

Au printemps, l'apiculteur va chercher dans les falaises (habitat naturel des abeilles sahariennes) des essaims sauvages qui serviront à peupler ses ruches (photo 2, hors-texte).

Les floraisons dessinent ainsi un « terroir mellifère » totalement imbriqué dans le terroir agro-sylvopastoral. Chaque unité spatiale de ce dernier est en effet le support d'une activité apicole : production de miel, bien sûr, mais aussi capture des essaims sauvages, acclimatation des ruches, reproduction des essaims, sauvegarde des colonies pendant les périodes difficiles. Les pratiques de l'apiculteur s'intègrent dans ce terroir mellifère, venant « culturaliser » ce qu'offre la nature : l'emplacement du rucher est choisi selon que l'apiculteur privilégie la production de miel, la pollinisation des arganiers<sup>5</sup> et des fruitiers ou la récolte des essaims, mais il est aussi pensé en fonction de l'accès des abeilles aux matières apicoles, de l'ensoleillement ou de l'exposition aux vents. L'apiculteur peut choisir de déplacer ses ruches d'un endroit à l'autre, pour profiter des différentes floraisons, en fonction des précipitations, ou selon ses stratégies de production<sup>6</sup>. Il peut aussi choisir de se diversifier par la construction de plusieurs ruchers répartis dans les différentes unités du territoire, selon ses besoins et/ou ceux de ses abeilles.

Dans cette tentative de définition du terroir apicole à partir d'une combinaison entre spécificités naturelles et culturelles, nous mentionnerons aussi trois autres facteurs. Le premier concerne la spécificité des ruches. La ruche de la vallée d'Imi Ougouni est une ruche cylindrique (*ssilt*), constituée d'un clayonnage de roseaux fendus et en forme de tube, enduite d'un mélange de terre et d'excréments de vaches et fermée par des raquettes de figuiers de Barbarie (photo 3, hors-texte). Elle se retrouve dans tout le pays Aït Ba'amrane mais aussi, plus largement, dans tout le Sud-Ouest marocain. Le deuxième facteur concerne l'abeille, elle aussi spécifique de cette région (HACCOUR, 1961). Il s'agit de l'abeille jaune dite « saharienne » (*Apis mellifera sahariensis*), qui a évolué avec le complexe floristique local et s'est adaptée au climat de ces régions semi-arides : elle peut butiner l'été sous 45 °C à l'ombre, ses colonies, très économes en miel, peuvent résister à des périodes prolongées de sécheresse, et sa grande capacité d'essaimage lui permet de coloniser les végétations lorsque les conditions sont favorables. Enfin, les savoirs sur l'abeille ont eux-aussi co-évolué avec la végétation et l'écologie de cet écosystème très anthropisé de l'arganeraie. Parmi ces savoirs, on notera l'importance des connaissances sur les relations entre les matières végétales récoltées par les abeilles et la dynamique de la colonie (hygiène de la ruche et essaimage). Les apiculteurs utilisent ces connaissances lors du désherbage, en épargnant certaines espèces de fleurs dont les effets sont recherchés (SIMENEL *et al.*, 2015)<sup>7</sup>.

5. Les villageois interrogés rapportent que la pollinisation des arganiers par les abeilles multiplie par deux la production de fruits.

6. Il décidera ainsi de positionner ses ruches plutôt dans un *ourti* s'il cherche à produire du miel, dans un espace de figuiers de Barbarie en lisière des hameaux s'il cherche à multiplier ses essaims rapidement ou dans les oasis pour sauvegarder ses abeilles en année sèche.

7. Par exemple, le petit asphodèle dont le nectar stimule la ponte de la reine, l'exsudat des feuilles de céréales, pour le nettoyage de la ruche, les latex de l'euphorbe ou du séneçon pour la lutte contre les parasites.

Tous ces éléments nous permettent de dire qu'ici, le concept de « terroir apicole » fait sens. La construction de ce terroir s'est faite à partir de la combinaison entre spécificités naturelles et culture apicole locale, elle-même produit de la co-évolution entre éléments naturels et culturels. En reprenant la définition du terroir donnée en introduction, le « terroir apicole » de la vallée d'Imi Ougouni peut ainsi être défini par une combinaison entre :

- un espace délimité (l'espace apicole villageois, incluant les jardins proches des habitations, les champs cultivés, les parcours forestiers et les milieux sauvages) ;
- des données du milieu (les floraisons) ;
- des aménagements de ce milieu (en particulier à travers le choix des emplacements des ruchers) ;
- l'édification de pratiques et de savoirs (sur les végétations et les emplacements, sur la conduite des colonies et des ruchers) dans une interaction constante entre milieu naturel et facteurs humains.

Le seul facteur qui pose question est celui de la spécificité des miels : les miels de la vallée se distinguent-ils de ceux des vallées voisines ? Nos résultats ne permettent pas de l'affirmer et, au-delà de la réputation, aujourd'hui très large, du miel d'euphorbes du pays Aït Ba'amrane, nous n'avons pas relevé de réputation particulière pour les miels de la vallée.

## La vallée d'Inzerki

Dans la terminaison sud du Haut Atlas occidental, la grande tribu des Ida-Ou-Tanane est réputée dans tout le pays pour la qualité de ses miels, et en particulier de son miel de thym. Si les sommets de cette région montagneuse sont recouverts de forêts de chênes et thuyas, c'est néanmoins l'arganeraie qui domine sur la majeure partie des versants. Du fait d'une bonne densité arborée et d'une pluviométrie assez importante, on trouve de très nombreuses plantes aromatiques et mellifères : lavandes (*Lanvandula* spp.), thym (*Thymus* spp.), armoise (*Artemisia herba alba*), origan (*Origanum* spp.), etc. Le caroubier (*Ceratonia siliqua* L.), présent dans les espaces plus pentus, est aussi une espèce primordiale dans ces systèmes, tant comme bois de chauffe que fourrage et source de nectar. Sa floraison arrive à point en automne pour assurer la soudure avec la saison florifère suivante. Les aménagements agricoles comprennent des fonds de vallées irrigués, plantés d'oliviers et de palmiers dattiers sous lesquels est pratiqué un peu de maraîchage, et un pourtour de champs parsemés d'amandiers en culture pluviale. L'élevage et le ramassage des noix d'argan viennent compléter, comme dans le reste de l'arganeraie, ces systèmes productifs locaux auxquels s'ajoute l'apiculture<sup>8</sup>.

8. Selon un proverbe local : « *Aoulou, douli, taddart aitaln ian* » (« L'agriculture, le bétail et le rucher, c'est tout ce qu'il nous faut »).

La vallée d'Inzerki s'ouvre en aval, à 800 m d'altitude, dans le couloir d'Argana, voie de passage commercial et transhumant. Son point haut constitue la frontière de la confédération tribale des Ida-Ou-Tanane. À 1 000 m d'altitude, le dernier douar, *Inzerki oufela* (litt. Inzerki en haut), veille sur le *Taddart Ou Guerram* (le rucher du Saint), imposant rucher en bois et pisé construit à flanc de colline comme à l'image de l'ancienne cascade voisine, aujourd'hui réservoir d'essaims (photo 4, hors-texte). Au-dessus du rucher, la pente augmente jusqu'à un premier plateau situé à 1 400 m d'altitude, puis un autre à 1 600 m. L'arganier, dominant en aval, disparaît peu à peu au profit des caroubiers, des oléastres (*Olea europea* L. subsp. *europaea* var. *sylvestris* (Mill) Lehr), des thuyas (*Tetraclinis articulata* (Vahl) Mast.) et des chênes (*Quercus ilex* L.). C'est là l'espace des bergers, et des butineuses. Comme dans la vallée d'Imi Ougouni, ce rucher occupe donc une position intermédiaire entre espaces pâturés et espaces cultivés. Il est cependant saisonnier, du fait de contraintes variées auxquelles l'agriculteur s'est adapté pour augmenter ses différentes productions (LAPOURRÉ, 2014).

Les premières fleurs sont celles de l'amandier en janvier (tabl. 1). Jusqu'au mois d'avril, messicoles et adventices vont fleurir dans les champs jusqu'à la moisson ; l'arganier prendra alors le relais. C'est la période des essaims : les ruches se développent, se reproduisent, essaient, il faut les surveiller à toute heure de manière à augmenter son cheptel. C'est aussi la période des travaux réguliers dans les champs. Pour ces deux raisons, les ruches doivent rester à proximité du foyer. Elles vont ainsi polliniser les différents arbres cultivés et l'arganier. En juillet, ce sont les fleurs sauvages qui prennent le relais, en particulier les thyms<sup>9</sup> (dont *Thymus satureioides*, au-dessus de 1 100 m, remarquable par sa densité et son potentiel de production nectarifère). Les familles déplacent alors leurs ruches à dos d'âne pour venir chercher cette floraison indispensable qui va marquer la fin de la saison apicole. Les apiculteurs récoltent ce miel de thym au mois d'août. Les colonies se remettent sur pied pour l'hiver avec la floraison du caroubier, avant de redescendre vers les douars en aval, aux températures hivernales plus clémentes.

Semblables à celles décrites chez les Aït Ba'amrane, les ruches cylindriques (*ssilt*) constituent l'unité de base dans laquelle les abeilles vont être élevées en mobilisant des techniques identiques. Mais pendant la saison estivale, ces *ssilt* vont être installées dans des casiers (*tizghatine*), dont la superposition constitue ici le rucher (*taddart ou guerram*). Une fois la *ssilt* pleine, le casier sera fermé par une planche de palmier scellée à l'aide d'un mélange de boue. Les abeilles vont alors concevoir et remplir leurs rayons dans cet espace supplémentaire. L'édification et le maintien de ce *taddart* collectif de plus de 3 000 *tizghatine* représentent un investissement considérable, et sa gestion nécessite d'autres savoirs que ceux dévolus à la conduite d'un rucher individuel. La cohésion sociale y est indispensable. Assise sur une mémoire collective renouvelée, elle est renforcée par des mythes, des hommages et des dons (LAPOURRÉ, 2014). Un gardien veille tout à la fois à la sécurité du lieu, à l'attribution de la propriété des derniers essaims s'envolant du rucher et au respect de cette mémoire collective.

9. Un apiculteur raconte que la montagne pouvait devenir rose des parterres de thym fleuris.

Comme dans la vallée d’Imi Ougouni, la conduite des ruchers suit le rythme des activités agricoles et des saisonnalités de la flore mellifère. Les savoirs sur les espaces butinés, les cycles écologiques des colonies et leur protection sont combinés aux autres savoirs locaux mobilisés dans la construction et l’utilisation de l’espace agricole. L’effet du pâturage sur le maintien d’un couvert forestier peu dense, avec une diversité des habitats pour les plantes, et sur la régénération des plantes aromatiques est primordial. Par contre, la race d’abeille n’est pas identifiée clairement à l’heure actuelle. La question de la spécificité des miels se pose ici aussi : le miel de thym et sa réputation ne concernent pas que la vallée, mais caractérisent tout le Haut Atlas occidental. Le rucher collectif, marqueur de l’ancrage ancien de l’activité apicole, ne suffit pas à en faire un lieu d’achat privilégié de ce miel de thym hors du commun.

Cependant, Inzerki présente une double originalité qui lui confère un statut de terroir particulier : le mouvement des ruches entre le bas de la vallée (de septembre à juillet) et les zones d’altitude (juillet-août) et la combinaison, corrélée à cette transhumance, entre ruchers individuels et rucher collectif.

Tableau 1  
Calendrier des floraisons de la vallée d’Inzerki et de la vallée d’Imi Ougouni.

Zone	Floraisons	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Vallée d’Inzerki (Haut Atlas occidental)	Amandiers	*	**	*									
	Messicoles/Adventices		*	**	**	*							
	Arbres fond de vallée			*	*	*							
	Arganiers				*	**	*						
	Chardons divers					*	*						
	Thyms						**	**					
	Caroubiers									*	**	*	
Vallée d’Imi Ougouni (Anti-Atlas)	Euphorbes du roi Juba	**	**	*									*
	Messicoles/Adventices		*	**	**	*							
	Arganiers			**	**								
	Jujubiers					*	*						
	Chardons divers			*	**	**							
	Euphorbes cactoïdes								**	**	*		

### Skoura, oasis de moyenne altitude

Située sur un plateau d’altitude, entre le Haut Atlas au nord, dominé par le massif du M’Goun (4 070 m), et le Jbel Saghro au sud, culminant à plus de 2 700 m, Skoura fait partie d’une chaîne d’oasis qui s’étend depuis Ouarzazate

jusqu'à Tineghir. Sa position à 1 200 m d'altitude la place à la limite de deux groupements végétaux relevant du thermosaharien et du thermoméditerranéen (SENS, 2004). Avec moins de 200 mm de pluie par an en moyenne, l'irrigation y est assurée par le château d'eau naturel que constitue le massif de l'Atlas. Construite par l'homme sur le temps long, l'oasis reproduit un écosystème forestier, avec ses différents étages de végétation productive, depuis la luzerne jusqu'à l'olivier, dominés par les dattiers. Plus réputé pour ses dattes que pour son miel, cet écosystème anthropique n'en est pas moins dépourvu d'abeilles, qui profitent à la fois du caractère relativement stable de la flore cultivée, ainsi que des rares opportunités qu'offre la flore des abords de l'oasis en cas de pluie, et de la disponibilité de l'eau tout au long de l'année.

L'oasis de Skoura comprend un habitat dispersé au milieu des champs et dominé par quelques *kasbahs*. La base de nectars (tabl. 2) est assurée à la fois par les espèces cultivées (oliviers, dattiers, grenadiers, abricotiers, pruniers, amandiers, vignes, légumes, maïs et luzerne) et par des plantes sauvages de bord des oueds (*Vitex agnus-castus* et tamaris pour n'en citer que deux). Lorsque la pluviométrie est abondante, les floraisons des steppes qui entourent l'oasis permettent une production mellifère plus importante et diversifiée. Au final, ce ne sont pas moins de quarante espèces différentes qui sont butinées entre le mois de janvier et le mois de juillet.

Bien que les anfractuosités naturelles pouvant servir d'abris aux abeilles soient rares, l'oasis est un espace riche en colonies. Les habitats, pensés à cet effet, sont spécifiques : les ruches sont creusées dans les murs, rarement plus de cinq ou six par maison, fournissant un maillage pollinifère efficace du fait de la dispersion de l'habitat humain. De plus, le potentiel mellifère n'étant pas très élevé, cette dispersion permet aux abeilles de ne pas entrer en concurrence les unes avec les autres lors des années de sécheresse.

L'accès aux ruches se fait par l'intérieur de la pièce. Isolée thermiquement des variations de température, étanche aux vents de sable fréquents dans la zone, et discrète pour les étrangers hostiles, cette forme de ruche est particulièrement bien adaptée à l'environnement naturel et social de l'oasis. La colonie est au cœur de l'espace domestique. Dans la maison, on entend les abeilles, et, au besoin, on peut ouvrir et ponctionner un rayon. Au printemps, les cavités vides sont abeillées, d'autres sont creusées, et les essaims s'échangent une fois tous les espaces complets. En cas de pénurie, les contreforts montagneux du Saghro et du Mgoun font office de réservoirs naturels d'essaims. La récolte a lieu en été. La moitié des rayons est alors collectée, le reste étant laissé en provision pour la suite. Les bonnes années, deux, voire trois récoltes sont possibles (ADAM, 2012).

L'activité apicole, invisible au premier abord, est sans doute l'un des éléments essentiels à la constitution et au maintien des terroirs oasiens : la production des cultures annuelles et arborées est fortement dépendante de la pollinisation. Est-ce pour ces besoins en pollinisation que l'homme a réservé dans son habitation un espace aux butineuses ? Ou est-ce le simple résultat d'une co-évolution dans la mise au point d'un socio-écosystème complexe ? Toujours

est-il que le maillage apicole fournit, en plus des produits de la ruche, le juste équilibre entre la dynamique des populations d'abeilles et la dynamique des cultures. L'homme va renforcer cet équilibre en conservant les adventices mellifères et en favorisant certaines floraisons selon les périodes (comme la luzerne, qui ne sera coupée qu'une fois sa floraison terminée). Contrairement aux espaces où l'abeille peut vivre à l'état sauvage, l'oasis abrite très majoritairement des colonies entièrement dépendantes de l'homme. C'est dans ces socio-écosystèmes particuliers que l'abeille saharienne a trouvé refuge et a été mise à profit pour, et par, ses caractères comportementaux spécifiques essentiels dans l'équilibre de ce milieu relativement sensible.

Si le concept de terroir oasisien fait communément sens, il semble donc indissociable d'une composante apicole. Il réunit même tous les éléments d'un terroir apicole à part entière (selon la porte d'entrée choisie dans cet article), si ce n'est la production d'un miel spécifique ; le miel « oasisien » est un miel « toutes fleurs » qui ne se distingue pas d'autres miels polyfloraux.

Tableau 2  
Calendrier des floraisons de l'oasis de Skoura (SENS, 2004).

Floraisons	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Amandiers	*	**	*									
Messicoles/Adventices		*	**	**	*	*						
Tamaris ( <i>Tamarix canariensis</i> )			*	**	*							
Jujubiers				*	**	*						
Luzernes					**	**	**					

## Vers des territoires spécialisés

Nombre de ces terroirs apicoles traditionnels sont aujourd'hui visités par des apiculteurs « modernes », étrangers aux villages, qui déplacent leurs ruches sur de grandes distances et vont parfois explorer des espaces jusqu'alors dépourvus d'activité apicole. Comment ces terroirs apicoles anciens sont-ils redéfinis par ces nouvelles pratiques ? Les espaces visités par ces apiculteurs mobiles font-ils terroir au même titre que dans les cas précédemment détaillés ?

Nous évoquerons tout d'abord l'émergence, à partir des années 1980, d'un nouvel espace de production apicole auquel est attaché un miel spécifique (la plaine du Souss, où l'on produit aujourd'hui un miel d'oranger qui a progressivement acquis une réputation nationale, voire internationale), puis analyserons la spécialisation de certaines régions vers la production de miels spécifiques : les hauteurs de l'Atlas, avec la production du miel de thym, et l'arrière-pays de Sidi Ifni, avec le miel d'euphorbes.



## Les orangeries de la plaine du Souss

Depuis les années 1940, la plaine du Souss s'est progressivement spécialisée dans la production d'agrumes (en particulier d'oranges), avec l'émergence de grandes fermes semi-industrielles irriguées. Ces vergers couvrent aujourd'hui près de 40 000 ha (BOUJNKH et HUMBER, 2010), et de nombreux apiculteurs utilisant la ruche moderne, venant de la région ou du nord du pays, y transhumant au début du printemps, quand fleurissent les orangers.

Le Souss constitue-t-il un nouveau terroir apicole ?

– Il s'agit bien d'un *espace géographique délimité*. Cependant, avec ses 40 000 ha de vergers, cet espace est relativement étendu par rapport aux terroirs apicoles « traditionnels ».

– S'il est marqué par une « communauté humaine », il s'agit ici plutôt de l'ensemble des agrumiculteurs, qui ont totalement refaçonné la plaine, que des apiculteurs, qui viennent seulement poser leurs ruches au sein des vergers aux mois de février et mars, et habitent rarement sur place. La déconnexion entre la pratique apicole et le lieu de vie de l'apiculteur est ici patente.

– Même si l'on peut aisément définir une *typicité* du miel d'oranger et si ce miel a obtenu au niveau national une véritable *reconnaissance* de la part des consommateurs, le miel d'oranger du Souss diffère peu de celui des autres régions agrumicoles. Qui plus est, cette spécificité est plus due aux floraisons des orangers qu'à des savoir-faire apicoles spécifiques. En effet, il semble difficile d'affirmer que les apiculteurs ont construit, au cours de leur histoire encore très courte sur la plaine, un ensemble de *traits culturels distinctifs*, de *savoirs* et de *pratiques* fondés sur un système d'*interactions entre le milieu naturel et les facteurs humains*. Leurs savoirs ne révèlent pas une *originalité particulière* : il s'agit d'une apiculture de type moderne basée sur la ruche à cadres mobiles.

Cependant, le système apicole dans lequel ces savoirs sont encapsulés présente une certaine spécificité qui rend cette apiculture du Souss, à sa façon, unique. La floraison des orangers ne se contente pas d'assurer une miellée quasi certaine du fait de son irrigation permanente. Elle constitue aussi, au sortir de l'hiver, une période-clé dans le cycle apicole. Dans le climat pré-désertique du sud du Maroc, l'apiculture est extrêmement soumise aux aléas climatiques. Une des périodes critiques se situe justement au début du printemps, lorsque les colonies doivent trouver suffisamment à butiner pour se reconstituer et se multiplier. Dans la plaine du Souss, les colonies vont pouvoir profiter de la floraison abondante des orangers pour se développer et essaimer, ce qui permet aux apiculteurs de disposer de colonies nombreuses, populeuses et prêtes à butiner sur les floraisons printanières plus tardives. Le séjour dans les vergers prépare donc un redéploiement ultérieur des ruches vers les espaces agricoles alentours, où fleurissent entre mars et juin arganiers, chardons et autres adventices. Les ruches seront ensuite transportées vers les hauteurs pour le thym en juin-juillet. Cet itinéraire de transhumance de proximité basé sur un gradient altitudinal (plaine jusqu'à la fin de l'hiver / arganeraie et champs des contreforts au

printemps / steppes d'altitude en été) semble relativement stable (tabl. 3). Certains apiculteurs iront ensuite vers le sud pour l'euphorbe, de septembre à novembre, avant de revenir dans la plaine pour passer l'hiver.

Tableau 3

Calendrier des floraisons et des possibilités de transhumance des apiculteurs du Souss.

Lieux de transhumance et essences butinées	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Plaines (adventices, asphodèles, moutardes, liserons, etc.)	*	*	*	*	*							
Plaine du Souss (orangers)		*	**	*								
Pourtours de la plaine (arganiers)			*	**	**	*						
Plaine et plateaux de moyenne altitude (chardons)			*	**	**	**	*					
Montagnes supérieures à 800 m (thyms)						**	**					
Zone sud (euphorbes)							*	**	**	*		
<b>Autres transhumances possibles</b>												
Plaines désertiques du sud (toutes fleurs)		*	**	**								
Région d'Azilal (euphorbes résinifères)						*	**	*				
Régions du nord (eucalyptus)	*	*	*	**	**	*		*	*	*	*	*
Plaine du Haouz et Jbilet (jubarbiens, harmel...)				**	**	**						

Ces grandes surfaces d'orangers du Souss, si elles ne « font pas terroir » de façon claire, constituent néanmoins un espace non seulement particulier au niveau mellifère, mais aussi et surtout structurant au niveau du système apicole dans son entier, car il rend possible toute la suite de la transhumance. Aujourd'hui, les apiculteurs viennent sur les orangers moins pour produire du miel que pour « booster » leurs colonies, afin de réussir leur année de transhumance. La plaine du Souss est ainsi devenue pour eux un passage quasi obligé, ce qui l'a peu à peu définie comme un espace spécialisé pour l'apiculture : outre une floraison sûre et des essaims à foison, on y trouve aussi de nombreux revendeurs de matériel apicole, ainsi qu'une large offre de formations et des débouchés marchands.

Cependant, l'apiculteur n'est plus dépositaire d'un savoir localisé dans une zone réduite, construit sur une interaction fine entre facteurs naturels et culturels : il arpente désormais une vaste région dans laquelle il va déplacer ses abeilles, afin de produire une diversité de miels monofloraux qu'il pourra présenter à ses clients. Le modèle de ruche adopté permet un certain affranchissement du milieu par de nouvelles pratiques et sa facilité de déplacement. Peut-on, dans ces condi-

tions, parler de terroir apicole ? L'observation des autres grands espaces de transhumance, en particulier les hauteurs du Haut Atlas où le thym est abondant et les steppes à euphorbes du sud, peut nous aider à répondre à cette question.

### **Les arrière-pays apicoles : Haut Atlas occidental et Anti-Atlas**

De part et d'autre de cette plaine alluviale colonisée par l'agrumiculture se dressent les chaînes du Haut Atlas occidental au nord et de l'Anti-Atlas au sud. La première<sup>10</sup>, plus haute et plus arrosée, abrite le terroir d'Inzerki déjà décrit, ainsi que de nombreux autres connus pour leur miel de thym. Dans la seconde<sup>11</sup>, plus sèche, on trouve des terroirs apicoles qui jouxtent la vallée d'Imi Ougouni, peuplés notamment d'euphorbes cactoïdes et dont le nectar fournit un miel apprécié.

Comment ces espaces ont-ils été intégrés aux nouveaux itinéraires de transhumance apicole ? Est-ce leurs traditions apicoles, ou seulement leur spécificité mellifère, qui ont joué un rôle dans cet attrait ? Ces espaces font-ils encore terroir ?

#### *Les reliefs d'altitude, espaces des thyms*

À partir de 800 m d'altitude commencent les écosystèmes abritant diverses espèces de thym. La réputation du miel de thym, en particulier pour ses propriétés médicinales, est avérée depuis déjà de nombreuses années, au niveau national (DAMBLON, 1986) comme international (DESCOTTES, 2009). La réputation des apicultures locales, comme celle de la vallée d'Inzerki, est, quant à elle, ancienne. Aujourd'hui, de très nombreux apiculteurs viennent en été y déposer leurs ruches qu'ils retournent chercher lors de la récolte du précieux miel, deux mois plus tard.

La réputation des terroirs apicoles de la région et de leurs grands ruchers est reprise tant par les apiculteurs transhumants que par les locaux pour attester de la spécificité des miels qui y sont produits. Mais cette réputation « de terroir » semble aujourd'hui usurpée. Des considérations plus pragmatiques viennent en effet brouiller l'image d'un terroir construit sur une double spécificité naturelle et culturelle : le prix de vente élevé de ce miel d'exception, la temporalité particulière de la floraison du thym dans le calendrier des floraisons mellifères de la région, ou encore la présence d'un potentiel de production conséquent. Considérer cet espace du Haut Atlas comme un terroir apicole spécifique nous semble problématique.

– L'espace géographique concerné n'est pas clairement identifié : selon les interlocuteurs, il fait référence à un territoire tribal ou à l'aire biogéographique de présence d'espèces spécifiques de thym (qui recouvre une superficie largement supérieure au territoire tribal évoqué).

10. Nous nous intéressons ici à la zone délimitée par le couloir d'Argana à l'est, la plaine du Souss au sud, l'océan à l'ouest et les plateaux de Haha et Mtouga au nord. Cette délimitation correspond à peu près à la zone tribale d'Ida-ou-Tanane et sa tribu voisine des Haha.

11. Ici la partie sud-ouest et ouest de l'Anti-Atlas.

– Les apiculteurs transhumants, produisant et valorisant le miel de thym, sont seulement de passage, et leurs interactions avec le milieu sont minimales. Très souvent, on ne trouve sur place que des gardiens disposant d'un savoir technique basique d'entretien des ruches. On ne peut, par conséquent, définir une « communauté humaine ayant construit au cours de son *histoire* un ensemble de *traits culturels distinctifs*, de *savoirs* et de *pratiques* fondés sur un système d'*interactions entre le milieu naturel et les facteurs humains* ».

– La spécificité du produit est aujourd'hui toute relative. Si la réputation locale s'est fondée sur une origine régionale reconnue, elle-même basée sur des pratiques apicoles réputées, les miels qui en étaient issus, à dominante de thym, ne correspondent plus aux miels actuels produits en l'espace de deux mois d'été. De plus, les ruches amenées sur place ont déjà abrité des miels provenant des parcours précédents et produisent alors des miels mélangés.

L'espace du thym n'est qu'une étape intermédiaire entre la plaine du Souss et ses orangers, et le pays Aït Ba'amrane au sud avec ses euphorbes. Plus qu'un terroir, il s'agit plutôt là d'un territoire floral spécifique, maillon dans un circuit de production, dans lequel on amène ses ruches, en y restant et s'y investissant le moins possible.

### *L'euphorbe : de l'Anti-Atlas habité aux plaines désertiques*

Les euphorbes cactéoïdes poussent essentiellement dans le pays Aït Ba'amrane. Les entrées maritimes atlantiques assurent l'essentiel de son approvisionnement en eau (PELTIER et MSANDA, 1995), et les températures élevées favorisent sa floraison et sa production de nectar. Comme pour les territoires du thym, la région bénéficie de la réputation (encore récente) du miel d'euphorbes et de celle de l'apiculture Aït Ba'amrane, décrite plus haut pour la vallée d'Imi Ougouni. Avec sa floraison de fin d'été, l'euphorbe constitue un élément-clé dans la succession mellifère locale. Son territoire est aujourd'hui convoité par des apiculteurs venant de tout le pays.

L'histoire des transhumances apicoles y est plus récente que ce qu'a connu le Haut Atlas occidental pour le thym. L'intérêt apicole de la région pour les apiculteurs transhumants est une conséquence indirecte de la réputation d'« éleveurs d'essaims » des apiculteurs locaux : nombre d'apiculteurs extérieurs, venant acheter leurs essaims dans cette région au printemps, y ont découvert le caractère particulier du miel d'euphorbes, ainsi que l'abondance des végétations dont il est issu, la saisonnalité décalée de leur floraison et le caractère relativement stable de leur miellée. Ces « découvertes » ont peu à peu construit la réputation de la région, incitant les apiculteurs, toujours plus nombreux, à venir y transhumer.

Aujourd'hui encore, du fait de cette réputation apicole du pays (basée autant sur les floraisons que sur la solidité des savoirs autochtones) qui a attiré les transhumants et que les transhumants ont largement contribué à faire connaître sur l'ensemble du Maroc, le nom tribal (miel du pays des Aït Ba'amrane) tient lieu de garantie d'origine et de qualité pour le miel d'euphorbes. Mais cela

suffit-il à définir un nouveau « terroir » apicole ? Comme pour les régions du thym, les apiculteurs transhumants, de passage, ne constituent pas une communauté humaine ayant construit une histoire et des interactions avec le milieu qu'ils prennent pour ressource. La zone de production est fonction de la présence de l'euphorbe, et la spécificité du produit ne dépend plus que de cette dernière. Il s'agit aujourd'hui plus de territoires mellifères que de terroirs apicoles.

Que ce soit pour le thym ou pour les euphorbes, ces deux territoires mellifères sont investis de façon massive et relativement anarchique. S'ils produisent des miels de réputation « locale » (le miel d'euphorbe d'Aït Ba'amrane, le miel de thym d'Ida-ou-Tanane), les pratiques à l'origine de la majorité de ces miels sont déconnectées des pratiques ayant fait la réputation des lieux. La tradition invoquée semble n'être qu'une image marketing construite par (et pour) des apiculteurs extérieurs cherchant à donner une marque territoriale à des espaces qu'ils considèrent et visitent principalement comme des espaces mellifères. La relation entre un miel, un espace et une culture technique spécifique, qui était fondée avant la généralisation des transhumances, est aujourd'hui brouillée par l'irruption de nouveaux acteurs, porteurs de nouvelles pratiques.

Ce « brouillage » est aujourd'hui accentué par le fait que les apiculteurs locaux se réapproprient une partie de ce qu'ils apprennent de l'apiculture moderne. Les savoirs et les pratiques apportés par les apiculteurs transhumants sont injectés dans la culture apicole locale, qui, en retour, est réinterprétée en fonction des bénéfices potentiels qu'offre cette apiculture moderne. Il en résulte, dans les terroirs apicoles traditionnels, des hybridations variées où l'intégration de nouvelles pratiques peut être vue comme l'étape contemporaine de l'histoire des interactions homme/milieu. L'avenir de ces terroirs apicoles dépend en grande partie du choix que feront les apiculteurs villageois de conserver (ou non) des « traits culturels distinctifs » qui les différencieront des apiculteurs venus des zones extérieures.

## Discussion : des terroirs apicoles aux territoires mellifères ?

Qu'ils soient « modernes » ou « villageois », les apiculteurs circulent entre différents espaces apicoles. Dans le cas de l'apiculture villageoise, ces espaces s'inscrivent dans un terroir défini par une longue histoire d'interactions bioculturelles. Pour l'apiculture moderne, ces espaces sont investis de façon opportuniste et ne « font pas terroir » : l'apiculteur y vient seulement si les conditions sont favorables, dépose ses ruches et revient chercher son miel. Il profite alors seulement de la flore, ne définissant les lieux qu'à travers celle-ci. Les politiques

publiques continuent cependant à vanter le miel comme produit de terroir alors que, de plus en plus, les miels sont déconnectés des pratiques et des traits culturels locaux. Plus que l'adoption d'une nouvelle forme de ruche, c'est bien ici la pratique de la transhumance qui bouleverse les terroirs apicoles. Cette mobilité, à l'échelle du pays, d'une activité jusqu'alors ancrée dans un terroir accentue la déconnexion à un espace vécu dans son intégralité. Avec la transhumance, la construction des terroirs se heurte à une spécialisation étroite des espaces et des hommes.

Cette constatation peut néanmoins être nuancée selon que l'on raisonne du point de vue de l'espace ou de celui de l'apiculteur.

Du point de vue de l'espace, des terroirs apicoles anciens se banalisent en territoires mellifères souvent monofloraux. Les apiculteurs transhumants circulent entre des terroirs apicoles construits par d'autres, jouant d'ailleurs souvent de la réputation de ces terroirs, et viennent se servir sur les fleurs d'un moment, d'un lieu, avant de repartir vers d'autres, nouvellement fleuris : les territoires visités et mis en avant dans le miel ne sont plus définis par les savoirs, les pratiques, les formes de ruches ou les races d'abeilles qui sont à l'origine de miels spécifiques, mais simplement par la flore qui y est butinée. Les pratiques tendent à s'homogénéiser, les races d'abeilles s'hybrident à travers leurs déplacements hors de leurs écosystèmes initiaux.

Par cette nouvelle dynamique de mobilité des ruches, de nouveaux territoires apicoles émergent, parfois de façon éphémère. En 2015, un printemps particulièrement pluvieux dans les environs d'Er-Rachidia a attiré des milliers de ruches de tout le pays. Cette transhumance a produit un miel « toutes fleurs » assez banal, mais, intervenant après une année particulièrement sèche, elle a permis aux apiculteurs de reconstituer un cheptel conséquent pour la suite de la saison. Cette configuration aléatoire d'espaces fleuris, liés directement à des précipitations parfois très localisées, complexifie les schémas de mobilité. Loin du terroir apicole, c'est ici un espace dénué de toute tradition apicole qui s'est transformé durant un court moment en oasis mellifère, où les apiculteurs se sont retrouvés en nombre. Le miel qui en est issu, dénué de réputation locale et nationale, s'est vendu à des prix excessivement bas<sup>12</sup>.

Du point de vue de l'apiculteur, qui fonctionne sur la construction d'itinéraires de transhumance complémentaires, les espaces mellifères font partie d'un maillage lui permettant de faire du miel, et d'en vivre. À l'heure actuelle, une certaine anarchie caractérise les mouvements des ruchers : il s'agit d'une situation d'errance opportuniste plus que de transhumance stable. Les mobilités ne suivent plus un circuit unique plaine-montagne-plaine, mais profitent d'opportunités variées selon la saison et l'année. Même si les orangers restent un passage-clé, il arrive que certaines années d'autres alternatives existent, comme nous l'avons illustré par la transhumance massive à Er-Rachidia. Selon l'évolution de la saison et des précipitations, chacun va chercher au cas par cas la

12. 40 Dh contre 80 Dh pour l'oranger et 400 Dh pour le miel de thym.

destination suivante, mobilisant son réseau au maximum, quitte à traverser le pays si nécessaire. Le choix des emplacements de transhumance semble être le résultat de l'articulation de deux objectifs parfois contradictoires : la volonté de produire un certain type de miel, demandé par le marché, ou simplement la possibilité de faire du miel pour la survie et/ou le développement des colonies. Dans ce dernier cas, les apiculteurs, individuels ou groupés en coopératives, diversifient leurs lieux de transhumance, en subdivisant le rucher en deux ou trois lots qui vont suivre des itinéraires différents dans le pays et ne se retrouver ensemble qu'en hiver par un retour sur les orangers du Souss ou aux villages.

L'apiculteur raisonne donc en conciliant les opportunités de déplacement à l'intérieur d'une « matrice apicole »<sup>13</sup> pensée à l'échelle d'une grande région (Souss/Haut-Atlas/Aït Ba'amrane), voire du pays dans son entier, en fonction d'une « stratégie raisonnée sur l'ensemble des éléments de cette matrice » (BLANCO, 2015). On peut considérer les zones de transhumance potentielle comme différentes composantes de cette matrice diversifiée, dans laquelle l'apiculteur, selon les années, va choisir ou non de déplacer une partie de ses ruches : on s'approche ici tout à fait des logiques de transhumance qui structurent les terroirs pastoraux (BLANCO, 2015), ou des « terroirs en archipel » des zones sahariennes (GENIN *et al.*, 2012). À l'échelle individuelle, chaque apiculteur définirait ainsi son terroir, et, à l'échelle du pays, on pourrait caractériser quelques grands « terroirs de l'apiculture transhumante ». Le problème est qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de schéma de transhumance clairement défini, ni de cycles répétitifs entre les différents territoires mellifères : comme les éleveurs nomades, les apiculteurs « adaptent leur mobilité à différents facteurs d'ordre économique, climatique ou de choix personnels, ainsi que de l'établissement de relations interpersonnelles et avec les populations des lieux de transhumance, ainsi qu'aux informations qu'ils sont capables d'obtenir... sans que l'on puisse présenter un système de hiérarchisation de ces différents facteurs » (BLANCO, 2015).

## Conclusion

Des terroirs apicoles traditionnels nombreux et divers maillent l'espace marocain, parfois peu étendus et très distincts au sein d'un même espace tribal, parfois plus répandus comme dans le cas des systèmes oasiens. Si la notion de terroir est appropriée à ces situations, il semble que les dynamiques actuelles de promotion du miel comme « produit de terroir » sont en décalage avec son acception. En effet, l'apiculture marocaine est aujourd'hui majoritairement

13. Nous empruntons ici, en l'adaptant au cas de l'apiculture, l'analyse des transhumances pastorales décrites pour la bordure nord du Sahara par Julien BLANCO (2015).

itinérante, traversant le pays à la recherche d'espaces mellifères, aux moments opportuns, de manière à répondre à des objectifs particuliers. Dans un contexte climatique très aléatoire, cette recherche des territoires mellifères au jour le jour contraste particulièrement avec les pratiques traditionnelles qui mettent à profit sur le temps long un ensemble de savoirs holistes (pas seulement apicoles), au service de l'abeille. Ce qui amène à deux questions de portée générale : comment être apiculteur dans un environnement incertain ? Comment (re)définir la notion de terroir dans un contexte de mobilité ?

La réponse « traditionnelle » consiste à penser la mobilité à l'intérieur d'un terroir construit et structuré par les activités agropastorales, en élaborant sur le temps long des savoirs et des pratiques adaptés aux conditions du milieu, en développant une apiculture domestique, flexible mais peu adaptée à la génération de revenus, en acceptant le rythme pulsatile des colonies, qui suivent le rythme pulsatile des pluies et des floraisons.

La réponse « moderne », définie par l'impératif d'une production tournée vers le marché, consiste à être mobile à l'intérieur d'un territoire plus vaste, structuré autour d'espaces complémentaires où l'on peut penser que vont se construire des pratiques apicoles et sociales qui, peu à peu, vont définir ces espaces comme des espaces de production mellifère, tendant peu à peu vers une forme de « terroir » ou de « matrice de terroirs ». La connaissance sur des floraisons éloignées et la maîtrise des mobilités des ruchers deviennent les éléments-clés de la réussite.

Ne faudrait-il pas accorder un crédit égal à ces deux logiques pour leur meilleure réalisation commune autour de produits clairement identifiés et identifiables ?

## Bibliographie

**ADAM A., 2012**

*Vers la fin de la diversité séculaire d'une apiculture traditionnelle ? Étude d'une transition en cours dans la région du Souss Massa Drâa, Maroc.* Mémoire de fin d'études, Paris/Cergy, Istom, 78 p.

**BLANCO J., 2015**

*Le fils du Sahara et les gens de la pluie : gestion paysanne et conservation des socio-écosystèmes à acacias au sud du Maroc.* Thèse de doctorat, Agroparistech, Paris, éditions Abies, 294 p.

**BOUJNKH M., HUMBERT A., 2010**

L'eau dans le bassin du Souss : concurrences et désorganisation des systèmes paysans.

*Noroi* [en ligne], 214|2010/1, mis en ligne le 01 juin 2012.

<http://noroi.revues.org/3178> ; DOI : 10.4000/noroi.3178

**DAMBLON F., 1986**

Miels de thym au Maroc. Conditions générales de la production et de la consommation des miels traditionnels et industriels dans le Haut Atlas occidental. *Al Biruniya, revue marocaine de pharmacie*, 2 (1) : 16.

**DESCOTTES B., 2009**

Cicatrisation par le miel, l'expérience de 25 années. *Phytothérapie*, 7 (2) : 112-116.



**FLUTET G., RONCIN F., VINCENT E.,  
BERANGER C., CASABIANCA F.,  
COULON J.-B., NOËL Y.,  
SYLVANDER B., GIRAUD G., 2007**

« Terroir : pour une définition opérationnelle au service du développement durable ».

In Dubiano C., Moustier P. (éd.) :

*Les terroirs : caractérisation, développement territorial et gouvernance*, actes du colloque international sur les terroirs, Aix-en-Provence, 9-12 mai 2007 : 27-31.

**GENIN D., SIMENEL R.,  
BOUJROUF S., BAUDOT P., 2012**

« Terroirs sahariens : gestion des ressources naturelles, produits de terroir, tourisme rural et patrimoine ». In Michon G., Berriane M. (éd.) : *Terroirs méditerranéens : environnement, patrimoine et développement*, portefeuille de projets, document de travail du LMI MediTer : 50-53.

**HACCOUR P., 1961**

Recherches sur l'abeille saharienne au Maroc. *La Belgique apicole*, 25 (1-2) : 13-18.

**LAPOURRÉ O., 2014**

*Analyse de l'évolution d'un outil apicole à valeur productive en objet à valeur patrimoniale. Étude de cas : le rucher collectif d'Inzerki, commune rurale Argana, Maroc*. Mémoire de fin d'études, Paris/Cergy, Istom, 76 p.

**PELTIER J.-P., MSANDA F., 1995**

Diversité et originalité de la steppe à *Euphorbia oflicinarum* L. subsp. *Echinus* (Hooker fil. et Cosson) Vindt du sud-ouest marocain. *Feddes Repertorium*, 106 (3-4) : 215-229.

**SENS (Soutien à l'environnement naturel et social), 2004**

*Étude des ressources et des potentialités mellifères pour la réhabilitation et la préservation de l'abeille saharienne dans le versant sud du Haut Atlas*. Rapport au Pnud dans le cadre du projet MOR/99/G33/A/1G/99 Conservation de la biodiversité par la transhumance dans le versant sud du Haut Atlas Ouarzazate, 56 p.

**SIMENEL R., 2011**

« Les miels des forêts d'arganiers ». In : *Des forêts et des hommes*, Marseille, IRD, dossier thématique Suds en ligne : <http://www.mpl.ird.fr/suds-en-ligne/foret/index.html>

**SIMENEL R., ADAM A.,  
CROUSILLES A., AMZIL L., 2015**

La domestication de l'abeille par le territoire : un exemple d'apiculture holiste dans le sud-ouest marocain. *Techniques et culture*, 63, *Pâturages* : 258-279.

# Dynamiques d'innovations des arrière-pays arides marocains

Le cas du figuier de Barbarie,  
une ressource territoriale en émergence ?

Angela BARTHES

Patrick BAUDOT

Mohamed ALIFRIQUI

Geneviève MICHON

Didier GENIN

Hassan KAMIL

Bruno ROMAGNY

Romain SIMENEL<sup>1</sup>

## Introduction

Les zones arides, conscientes de leurs handicaps dans le processus de mondialisation agricole en cours, cherchent à développer des *filières de produits spécifiques pouvant dériver sur les* « produits de terroir » ou « produits de parcs », produits naturels basés sur des savoirs locaux émergents. C'est le cas du figuier

1. Cet article a bénéficié de l'apport des travaux de deux stages de fin d'étude inédits, réalisés en 2013, co-encadrés par P. Baudot et M. Alifriqui, et qui ont fait l'objet de mémoires. Il s'agit de :

– Siham Drissi, « Rôle des spécificités locales dans le développement des territoires : le cas du cactus dans la région de Sidi Ifni » (2014) ;

– Miguel Genin, « Effet des plantations de cactus sur la régénération de l'arganier au sud du Maroc » (2015).

de Barbarie, riche de ses potentialités en termes de dérivés agro-alimentaires et cosmétiques. BOUJGHAGH (2011) signale par exemple que « le cactus est une plante qui a de l'avenir dans l'agro-industrie », et le ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Maroc (2010) parle même de « la filière de cactus, une alternative pour le développement durable dans les zones arides de la région Sud ». Le figuier de Barbarie s'intègre dans une dynamique plus large de valorisation d'un terroir présaharien avec d'autres produits, tels que le miel d'euphorbe, les produits de l'acacia et du dattier, le henné, etc.

Cet article est basé sur une approche exploratoire des dynamiques récentes de la culture du figuier de Barbarie dans le Sud-Ouest marocain (provinces de Sidi Ifni, Guelmim et Tan-Tan). Nous faisons l'hypothèse que cette culture en pleine extension constitue une ressource territoriale en émergence dans les Suds présahariens marocains. Nous tentons ici un premier bilan qui inclut une analyse des dynamiques contemporaines d'emprise de la culture du figuier de Barbarie dans les régions mentionnées, une évaluation des impacts territoriaux et socio-économiques, et une approche quantitative de cette évolution au cours des trois dernières décennies.

## Contextes socio-environnementaux du figuier de Barbarie

Le figuier de Barbarie (*Opuntia ficus indica*) est une espèce de figuier très exploitée au Maroc. Traditionnellement, sa variété épineuse (appellation vernaculaire *Acherfi*) est utilisée pour clôturer les champs un peu partout dans le pays, alors que les variétés inermes (appellations vernaculaires *Moussa* et *Aïssa*, qui ne diffèrent que par leur date de fructification) sont cultivées en plein champ, essentiellement au sud du pays en région présaharienne. Importé au Maroc depuis l'Amérique latine, via les îles Canaries, par les Espagnols au XVIII<sup>e</sup> siècle, le figuier de Barbarie est longtemps resté une culture considérée comme secondaire et relativement marginale, limitée aux zones arides non valorisables en céréaliculture ou arboriculture traditionnelle.

Ceci est en train d'évoluer très rapidement, sous l'influence de plusieurs facteurs : (i) le développement de la filière figuier de Barbarie à l'international : des pays comme le Mexique, le Chili, la Tunisie... ont lancé une dynamique de transformation industrielle à forte valeur ajoutée dans les domaines alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques ; (ii) le Maroc connaît actuellement une profonde évolution sociodémographique : diminution rapide de la natalité (2,1 enfants par femme), généralisation de la scolarisation des enfants, fort exode rural à dominante masculine, et, d'une manière plus générale, « modernisation »/déstructuration de la société rurale marocaine qui entraîne la

disparition progressive de l'agriculture traditionnelle, surtout au sud où les conditions bioclimatiques sont très contraignantes ; (iii) les sécheresses récurrentes et structurelles qui affectent ces zones, par la réduction, voire même l'élimination définitive de la céréaliculture à base d'orge. La culture du figuier de Barbarie permet de conserver productives des terres arides sans grand investissement en travail.

### **Une culture facile à mettre en place**

Traditionnellement, la plantation s'effectue simplement en déposant un cladode (tige aplatie du figuier) sur le sol, recouvert d'une pierre, afin d'éviter qu'il ne soit déplacé par le vent et les animaux, et de le maintenir en permanence en contact avec le sol. Le cladode développe alors rapidement des racines pour donner naissance à une nouvelle plante. Il s'agit donc d'une culture assez facile à mettre en place, même dans des exploitations peu capitalisées. Plus récemment, les plantations s'effectuent en ligne, dans des trous profonds d'une vingtaine de centimètres, avec de jeunes plants (environ 3 raquettes), ce qui assure une croissance plus rapide. On peut ensuite apporter une fumure organique, à intervalle plus ou moins régulier, voire même une irrigation au goutte à goutte, mais ce n'est pas indispensable.

### **Une culture qui accompagne les changements sociodémographiques**

Les changements sociodémographiques en cours au Maroc s'accompagnent, surtout dans les milieux défavorisés, d'une déprise agricole de plus en plus évidente : abandon progressif de la céréaliculture, trop aléatoire et demandant beaucoup de main-d'œuvre, diminution de l'élevage ovin et caprin, peu rentable et nécessitant la disponibilité des enfants pour le gardiennage. Le figuier de Barbarie, facile à planter, ne demandant aucun entretien ni travail, sauf pour la récolte, et permettant de maintenir l'appropriation du foncier, est la culture de substitution idéale.

### **Une intégration dans des filières à haute valeur ajoutée**

Depuis l'origine, les fruits frais du figuier de Barbarie sont autoconsommés ou vendus, et les raquettes sont utilisées comme fourrage de complément et de soudure pour le bétail<sup>2</sup>. Mais les fruits sont délicats à transporter et les champs souvent très difficiles d'accès, ce qui limite la rentabilité commerciale de la culture. Selon nos observations, plus de la moitié de la production est ainsi abandonnée sur pied chaque année. Plus récemment, de nouvelles applications ont été mises au point, en alimentation humaine (confitures, salades de raquettes,

2. Voir même, il y a encore deux générations, pour l'alimentation humaine en cas de famine. Les vieux agriculteurs disent fréquemment avoir été sauvés par la consommation de figuier de Barbarie dans leur enfance.

aliments de régime ), en pharmacologie (affections du système urinaire et digestif, chirurgie) et en cosmétologie (huiles, crèmes). C'est ce dernier domaine qui pourrait se révéler le plus intéressant économiquement, puisqu'il a été établi que l'huile tirée des graines de figue de Barbarie recèle une forte teneur en acides gras poly-insaturés (beaucoup plus que l'huile d'argan par exemple), ce qui en fait une base exceptionnelle pour des produits cosmétiques de haut de gamme (antirides, soins de la peau, etc.). Il faut environ une tonne de fruit frais pour obtenir un litre d'huile, pour un prix de vente qui peut atteindre 1 000 €. Étant donnée la quantité de fruits disponibles, le développement d'une filière à forte valeur ajoutée est tout à fait envisageable. Des recherches sont également en cours pour améliorer la valeur nutritive du fourrage de raquettes (ensilage, mélanges complétés, etc.), ce qui pourrait à terme permettre le développement d'un élevage plus intensif (ARABA *et al.*, 2013) (photo 1).

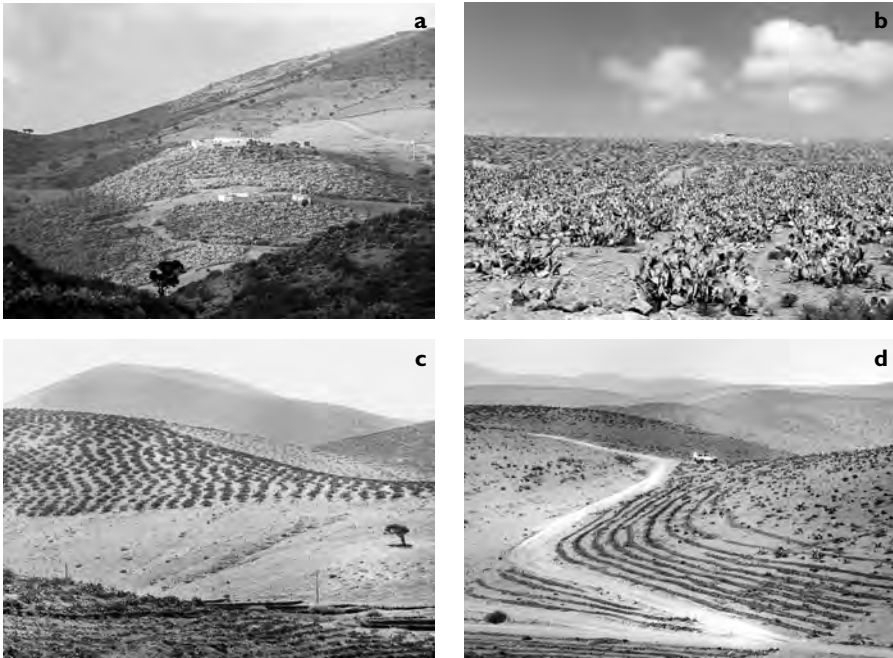


Photo 1

Les terroirs à figuiers de Barbarie.

a : champs de figuiers, champs de céréales et parcours, région de Sbouya ;  
b : une spécialisation totale du paysage sur le figuier de barbarie ; c : nouvelles plantations sur d'anciens champs et parcours ; d : nouvelles plantations au bord du désert.

© IRD/G. Michon

## Des interactions environnementales globalement positives

Toutes les plantations observées, même dans les milieux les plus arides, présentent un taux de réussite avoisinant les 100 %. Dans les champs les plus anciens,

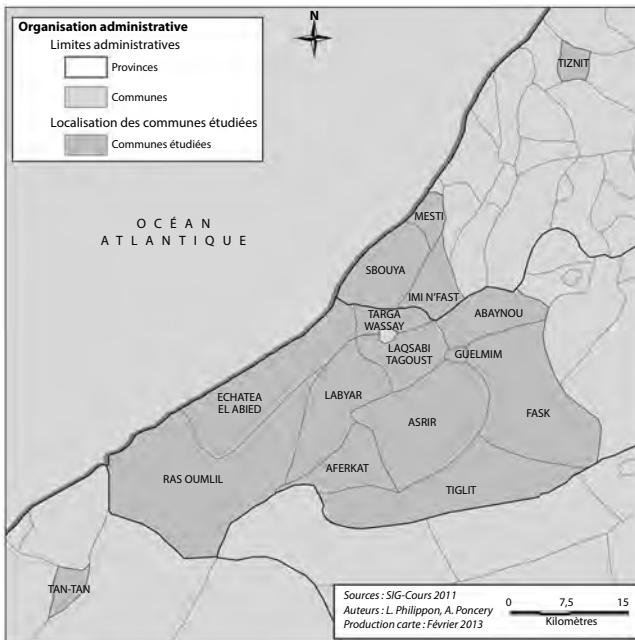
on observe peu de mortalité des individus. Dans des milieux très pauvres, la biomasse aérienne peut aller de 20 à 70 t/ha, la production de fruits (de 10 à 20 t/ha selon les statistiques agricoles) étant par ailleurs peu sensible aux aléas climatiques. Des expérimentations en cours en zone saharienne montrent que le figuier de Barbarie, par sa capacité à capter l'humidité atmosphérique, est efficace pour contrer l'avancée du désert. De plus, nous avons pu observer dans les plantations les plus anciennes que le figuier de Barbarie joue indéniablement un rôle de plante-nurse pour de nombreuses espèces, l'arganier par exemple, ce qui permettra une certaine restauration de la biodiversité dans la région. Le figuier de Barbarie agit donc à la fois sur la biomasse et sur la biodiversité.

Face à ces constats, le figuier de Barbarie semble se poser graduellement comme une opportunité de redéploiement des ressources locales. S'appuyant sur des volontés balbutiantes de développement d'une filière de produits, le figuier de Barbarie s'intègre dans l'idée plus globale d'un terroir présaharien qui s'appuierait sur la formation d'une identité territoriale spécifique. À ce titre, il représente un enjeu important en termes de potentiel d'innovation dans la région. L'évaluation de la ressource constitue donc un premier pas d'analyse de la dynamique de valorisation.

## Un travail d'évaluation de la ressource territoriale

La répartition de la ressource reste encore peu connue, et l'examen de son emprise spatiale constitue un premier pas vers l'évaluation des potentialités de développement d'une filière spécifique présaharienne. Les études existantes sont nombreuses mais portent plus sur les questions agronomiques, biologiques, génétiques de la plante que sur la géographie humaine de la culture, et c'est en ce sens que cette étude constitue une originalité. On notera cependant les écrits de BOUJGHAGH et CHAJIA (2001) et de MAGRANI (2005), concernant le rôle du figuier de Barbarie dans les zones arides, et quelques études concernant la culture dans des contextes particuliers (RUSSELL et FELKER, 1987 ; BARBERA, 1995 ; MIZRAHI *et al.*, 1997 ; INGLESE *et al.*, 2002 ; PIGA, 2004 ; OULAHBOUB, 2010). Pour l'emprise spatiale, quelques indications sont données dans YASSEEN *et al.* (1995) et BOUJGHAGH (2011). L'évaluation de la dynamique spatio-temporelle des plantations constitue donc le premier objectif de cette étude.

Pour notre étude, la méthodologie de travail s'organise dans un premier temps à partir d'analyses d'images par télédétection et photo-interprétation, suivie dans un second temps par des mesures de terrain et par la réalisation d'un système d'information géographique (SIG), pour aboutir à un inventaire le plus exhaustif possible spatial, temporel, qualitatif et quantitatif de la culture du figuier de Barbarie.



Cartes 1 et 2  
 Localisation des communes étudiées.

La zone totale de l'étude couvre les régions de Sidi Ifni, Tiznit, Guelmim et Tan-Tan. L'étude se concentre dans un premier temps sur la zone considérée comme centrale dans le renouveau de la culture du figuier de Barbarie, constituée de 16 communes : Abaynou, Aferkat, Asrir, Echatea El Abied, Fask, Guelmim, Labyar, Laqsabi, Tagoust, Imi N'Fast, Mesti, Ras Oumlil, Sbouya, Targa Wassay, Tiglit. Une prolongation de l'étude est prévue pour couvrir la totalité des communes des régions concernées (cartes 1 et 2).

### Une approche diachronique par télédétection et traitement d'image

Une première approche par l'image a été réalisée à partir des données satellites Landsat 5 capteur TM comprenant 7 bandes spectrales pour les mois de mars, juillet et septembre 1987 ; puis les données Landsat 7, capteur ETM+ également pour les mois de mars, juillet et septembre 1999, 2002 et 2011. L'étendue des dates disponibles a permis d'envisager une approche diachronique de la culture de figuiers de Barbarie, afin d'évaluer la progression de la culture sur les trois dernières décennies.

Dans un premier temps, l'indice de végétation a été calculé à partir de ces images. Classiquement et conformément à notre procédure, nous avons utilisé l'indice de végétation par différence normalisé, ou indice de Tucker, plus connu sous son utilisation anglaise NDVI ou Normalised Difference Vegetation Index (ROUSE et HAAS, 1973 ; TUCKER, 1979). Son expression est la suivante :

$NDVI = \frac{\rho_{PIR} - \rho_R}{\rho_{PIR} + \rho_R}$	<p>Où</p> <p><math>\rho_R</math> : réflectance dans la bande spectrale rouge</p> <p><math>\rho_{PIR}</math> : réflectance dans la bande spectrale proche infrarouge</p>
--	---

Les signatures spectrales des figuiers de Barbarie ont ensuite été recherchées dans l'objectif de distinguer les figuiers du reste de la végétation. Il s'avère que les formations à figuiers de Barbarie diffèrent fortement du reste de la végétation au mois de juillet, tandis qu'elles s'en approchent plus aux mois de mars et septembre. En conséquence, soustraire les images du mois de juillet à celles du mois de mars permet d'extraire les zones de cultures temporaires et les zones boisées et de les différencier des plantations de figuiers de Barbarie et des euphorbes ayant des signatures spectrales très proches. Dans tous les cas, même sur les images du mois de juillet et au sud de la zone étudiée, il faut noter une confusion avec les euphorbes rendant impossible l'extraction automatique des figuiers de Barbarie seuls.

Les images ainsi obtenues pour 1987, 1999, 2002, 2011 permettent de faire une analyse diachronique de l'évolution du couple figuiers de Barbarie + euphorbes et de produire des statistiques fiables sur leur évolution dans le temps. La différenciation entre les figuiers de Barbarie et les euphorbes s'est ensuite effectuée par photo-interprétation (2002 et 2011) et campagnes de terrain.



## **La constitution d'un système d'information géographique**

La constitution d'un SIG des figuiers de Barbarie s'organise en plusieurs étapes, comprenant la création de cartes d'occupation du sol sur les communes par photo-interprétation, l'inclusion des données satellitaires et des données quantitatives concernant les figuiers liées aux campagnes de terrain.

Après récupération des images Microsoft Virtual Earth 2002 et Google Earth 2011, obtenues dans le logiciel Mobac, des cartes d'occupation du sol ont été créées par numérisation des éléments structuraux de la commune : douars, habitations, routes et pistes. Ont été ensuite rajoutés les champs de culture céréalière aléatoire puis les zonages du figuier de Barbarie en 2011. Des zonages sont effectués selon deux méthodes. L'inclusion des polygones précédents déterminés par classification supervisée sur les images Landsat 7 (2011) et la numérisation directe par photo-interprétation (2011).

Afin de pouvoir réaliser le système d'information géographique concernant les figuiers de Barbarie et l'exploiter pour en sortir des cartes thématiques fiables nous délivrant des informations sur les caractéristiques des plantations (âge, couverture, proportion de figuiers de Barbarie, hauteur,...), nous avons effectué quatre campagnes de terrain de recueil de données géoréférencées (GPS). Ces campagnes ont servi à la fois d'échantillonnage pour l'interprétation des images et de vérification des zonages réalisés par la méthodologie de l'approche cartographique successive : ainsi, une cartographie de la fiabilité des données a été refaite entre chaque mission, afin de repérer les lieux à vérifier en priorité, puis remodifiée.

Sur chaque parcelle de figuiers de Barbarie ainsi délimitée, une table attributaire a été créée, avec des champs à remplir pour constituer la base de données géoréférencées. Il s'agit donc de renseigner les différents champs concernant chacune des parcelles, la saisie se fait manuellement parcelle par parcelle. Les champs remplis avec ces calculs et requêtes sont ceux des colonnes concernant l'âge, la hauteur, le nombre de raquettes, la surface, la surface de végétation et la surface en figuier de Barbarie, le tout étant déterminé de manière approximative.

Les quatre premiers champs servent, outre les cartes thématiques, à faire la part des euphorbes et des figuiers de Barbarie dans les parcelles plantées et permettent, par extension, d'appliquer ce taux sur les images Landsat 7 (2011) pour calculer la part réelle des figuiers dans l'ensemble des communes :

- taux de couverture de la végétation en pourcentage ;
- part du figuier de Barbarie dans le taux de couverture totale de la végétation en pourcentage ;
- taux de couverture du figuier de Barbarie en pourcentage.
- Les données suivantes concernent les figuiers de Barbarie eux-mêmes :
- densité des plantations ;
- âge (moins de 10 ans, de 10 à 30 ans, plus de 30 ans).

D'autres données ont également été relevées, qui seront interprétées par la suite. La création d'un système d'information géographique sous ArcGis 9.3 permettra ensuite l'analyse thématique des zones de plantations de figuiers de Barbarie.

## Résultats

### Un inventaire cartographique précis

Le travail permet de générer 15 cartes communales d'occupation du sol (2011), 7 cartes thématiques par commune, 4 cartes d'indices de végétation en 1987, 1999, 2002, 2011, 1 carte diachronique de synthèse, soit un total de 180 cartes donnant un aperçu de l'occupation des sols en figuiers de Barbarie et l'évolution diachronique de cette culture.

Afin d'illustrer nos propos, nous présentons à titre d'exemple la commune de Sbouya (cartes 3 à 9, hors-texte).

La zone centre-nord-ouest de Sbouya présente une grande concentration de plantations anciennes, avec une couverture en figuiers de Barbarie supérieure à 45 % sur environ 180 km<sup>2</sup>. Les plantations sont anciennes avec un âge médian de plus de 30 ans sur 80 % des plantations. D'une hauteur supérieure à 1,50 m, les figuiers de Barbarie possèdent sur cette zone plus de 50 raquettes. La fiabilité du contour des parcelles est très forte et celle des informations importante, sauf en zone centrale (représentant 9 km<sup>2</sup>) où elle est incertaine. L'analyse spatiale montre que les zones de figuiers de Barbarie se localisent globalement dans un périmètre de 5 km autour des habitations, à l'exception des espaces traversés par un cours d'eau. Ces zones sont plus facilement occupées par d'autres cultures.

### Une forte extension des plantations de figuiers de Barbarie entre 1987 et 2013

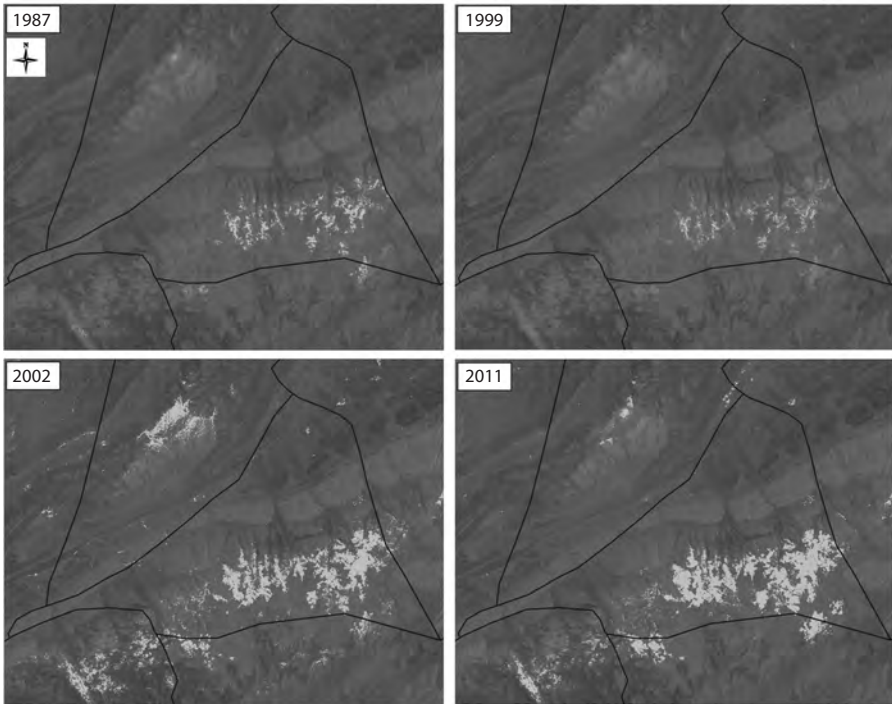
Les données générales renseignent sur les volumes de plantations de figuiers de Barbarie + euphorbes dans la zone concernée. Pour chaque commune, une image de l'extension des figuiers et des euphorbes permet d'en mesurer l'ampleur spatiale et de quantifier précisément les surfaces.

Par exemple, la commune d'Aferkat, au sud de la zone d'étude, occupe une surface totale de 304 km<sup>2</sup>. Les figuiers de Barbarie et les euphorbes, essentiellement localisés dans le sud-est de la commune, représentent un taux de couverture de 2,1 % de la surface totale en 1987, soit 6,324 km<sup>2</sup>, et montrent une extension à 11,1 % de la surface totale en 2011, soit 33,9 km<sup>2</sup> soit une extension de 27,6 km<sup>2</sup> en 24 ans (fig. 1).

Pour l'ensemble des communes étudiées, les résultats sont les suivants.

Ainsi, il est possible de conclure à une extension rapide des surfaces de figuiers de Barbarie sur l'ensemble de la zone, avec de fortes disparités. Les plus fortes croissances sont enregistrées par les zones quasi non pourvues, ou faiblement pourvues, en figuiers de Barbarie en 1987 et qui ont bénéficié de l'appui du programme Cactus de l'Agence du Sud. Dans ces communes, les surfaces restent faibles, mais cette donnée montre que les plantations intentionnelles sont effectives, multi-sites et nombreuses. Dans les communes plus anciennement

peuplées de figuiers de Barbarie, comme Sbouya, la valeur relative de l'évolution est modérée, mais cela représente des surfaces relativement importantes. Au total sur la zone, plus de 16 150 ha de figuiers de Barbarie sont présents aujourd'hui, dont 12 060 ha de figuiers qui correspondent à l'extension de la culture en 25 ans. Ces données viennent confirmer ce qui était pressenti, à savoir l'extension tangible de la culture, et constituent à ce titre la première étude diachronique formelle disponible (tabl. 1).



*Figure 1*  
*Exemple de la commune d'Aferkat, représentation*  
*par dates du couvert végétal figuiers de Barbarie + euphorbes.*  
*Sources : Image LandSat 5 1987, 1999, 2002 et 2011*  
*– Auteurs : A. Poncery, L. Philippon – Production carte : mars 2013*

### **La détermination de zones remarquables**

À partir de ces données quantitatives globales, une observation des discontinuités sur les cartes thématiques montre des zones très différenciées, qui seront utilisées comme autant de terrains potentiels individualisés pour la suite de la recherche.

La première zone, au nord de la région d'étude, de climat présaharien et proche des influences océaniques, est constituée majoritairement de figuiers de Barbarie anciens (Sbouya, Mesti, Imi n'fast). C'est le centre historique de la culture du figuier de Barbarie. En effet, durant le Protectorat espagnol (jusqu'en 1969), la

Tableau I  
Évolution des surfaces plantées en figuier de Barbarie entre 1987 et 2011

Commune	Surface des plantations en figuiers de Barbarie estimée (ha)		Augmentation de la surface entre 1987 et 2011
	1987	2011	
Abaynou	40	70	75 %
Aferkat	280	1 530	546 %
Asrir	10	240	2 400 %
Echatea El Abied	20	260	1 200 %
Fask	40	70	75 %
Guelmim	10	80	800 %
Imi N'Fast	410	3 440	730 %
Labyar	40	320	700 %
Laqsabi Tagoust	130	350	169 %
Mesti	490	2 810	473 %
RasOumlil	110	2 800	1 550 %
Sbouya	2 390	3 720	56 %
Tan-Tan	10	50	500 %
Targa Wassay	80	120	50 %
Tiglit	30	290	867 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 090</b>	<b>16 150</b>	

région était relativement bien boisée par une arganaie protégée par les autorités forestières espagnoles. À l'Indépendance, une intense activité de charbonnage a pratiquement éliminé l'arganier. S'en est suivie une mise en culture en céréales associée à un élevage de petits ruminants, dont la productivité était très faible et qui a entraîné un exode massif des populations rurales. Parallèlement, la culture du figuier de Barbarie est montée en puissance, de par son adaptation au milieu, sa facilité de culture pour des populations non présentes de manière permanente et un microclimat favorable. L'augmentation actuelle des surfaces se fait essentiellement par l'abandon progressif des anciens champs de céréales. Bien qu'en diminution intercentenaire sensible, le peuplement humain est encore relativement dense. Il faut noter, ici, que l'extension des mises en culture de figuier de Barbarie est utilisée, par la population locale, comme moyen d'appropriation foncière sur des terrains en principe collectifs à l'origine, face aux opérations de délimitation du domaine forestier de l'État marocain.

La deuxième zone, à environ 90 km au sud de Guelmim en zone présaharienne (Jbel Guir et Taïssa, entre Tighmert et Aferket), est située sur un plateau. Les dynamiques liées à la culture du figuier de Barbarie sont aussi extrêmement importantes, mais présentent des différences notables. C'est

une ancienne région de parcours des troupeaux de tribus nomades ou semi-nomades. Traditionnellement, ces cultures apparaissent très liées à la fourniture de fourrage alternatif aux troupeaux des populations nomades du Sahara occidental, lors des années de forte sécheresse. Très peu peuplé, le plateau connaît une déprise pastorale rapide, en relation avec un accès difficile et le développement des transports motorisés pour les troupeaux et la nourriture. Les plantations, subventionnées par les services de l'État et majoritairement récentes, sont en extension rapide et considérées à la fois comme un investissement et un moyen d'appropriation foncière. Dans cette région, les réseaux sociaux, les tenures foncières et les formes d'organisation collectives, ainsi que la diversité et l'intégration des activités et de milieux diversifiés (oasis, parcours éloignés, parcs à acacias, etc.) apparaissent comme des éléments fondamentaux de la compréhension des dynamiques en cours.

La troisième zone, la zone de Tan-Tan, au sein de laquelle il n'y avait que peu de figuier de Barbarie avant les années 1980, bénéficie d'une politique volontariste de plantation depuis les années 2000. Il sera intéressant de suivre l'avenir de ces plantations : d'une part, car elles se situent à la limite écologique extrême du figuier de Barbarie, et leur succès pourrait signifier une possibilité d'extension à une partie du Sahara marocain ; d'autre part, parce que les tribus nomades semblent mal accepter cette emprise foncière dans une région où, traditionnellement, les parcours sont libres.

## Conclusion

Le sud-ouest du Maroc connaît actuellement une forte dynamique de plantation de figuiers de Barbarie, qui était jusqu'alors considéré comme une culture secondaire, voire marginale, réservée aux espaces inadaptés à l'agriculture et l'élevage traditionnels. Cette dynamique est à mettre en relation avec les évolutions sociales et environnementales que connaît la région : déprise agricole et pastorale, changements sociodémographiques (rapide diminution de la natalité, migrations, généralisation de la scolarisation des enfants). La culture du figuier de Barbarie, peu exigeante en main-d'œuvre et parfaitement adaptée aux conditions climatiques extrêmes, permet d'accompagner ces évolutions, tout en marquant l'appropriation foncière et en assurant à terme des revenus.

Dans cette première étude, nous avons démontré l'importance de l'accroissement des surfaces cultivées en figuiers de Barbarie durant les trois dernières décennies dans un arrière-pays particulièrement défavorisé, phénomène qui a tendance à s'accélérer et qui impliquera à terme des changements environnementaux, fonciers et humains majeurs.

Nous avons identifié trois zones « test », différant par le climat, l'ancienneté des plantations, l'emprise foncière, la densité et le type d'occupation humaine,

dans lesquelles nous allons approfondir nos investigations, de façon à mieux comprendre les relations entre les évolutions sociétales et environnementales. Ces zones test vont servir à mesurer différents éléments : les capacités d'innovation des sociétés locales, les dimensions conflictuelles des projets, les interactions entre les différents acteurs et les institutions, les intégrations dans les économies paysannes, les projets de développement liés à des initiatives publiques et privées, les intégrations dans les dynamiques plus globales, et, enfin, les bénéficiaires réels du développement de la filière.

Ce premier bilan ouvre aussi sur de nouvelles pistes de recherche. Nous assistons en effet à l'émergence d'un « terroir », avec des spécificités nouvelles qu'il convient d'identifier. De nombreuses questions restent en suspens : quel est l'impact environnemental de la culture, quel est l'intérêt des modifications qu'elle apporte aux écosystèmes, en termes de biomasse et de biodiversité ? Le figuier de Barbarie peut-il réellement jouer un rôle d'envergure dans la réinstallation d'espèces devenues aujourd'hui rares dans la région, comme l'arganier, et contribuer ainsi à contrer la remontée du désert ? Comment et à travers quels acteurs la filière va-t-elle se structurer, quels vont être les produits qui seront les plus valorisés, et qui va réellement tirer les bénéfices de cette valorisation ? Quels retours sur la constitution d'une identité territoriale ? Une comparaison avec les dynamiques de valorisation de l'huile d'argan paraît particulièrement pertinente. Y aura-t-il une réorganisation foncière (voire des conflits fonciers) autour de la culture du figuier de Barbarie, en particulier dans les zones de contact entre populations nomades et sédentaires ? Le figuier de Barbarie sera-t-il un accélérateur de la dynamique actuelle de privatisation des terres collectives ? La valorisation du figuier de Barbarie aura-t-elle une influence sur les variables démographiques, en particulier pourra-t-elle enrayer les processus de déprise et d'émigration actuels ?

On peut d'ores et déjà conclure que la dynamique d'évolution des surfaces plantées en figuier de Barbarie est liée à trois logiques, différentes en termes d'objectifs et d'origine des acteurs : une logique paysanne, basée essentiellement sur une volonté délibérée d'occupation du territoire et une adaptation forcée aux mutations récentes et nouvelles conditions socio-environnementales de la zone (diminution de la démographie, faible rendement de l'agriculture traditionnelle et de l'élevage, aléas climatiques et sécheresses récurrentes) ; une logique mercantile, des communautés des producteurs et des intermédiaires, portant sur la promotion des caractéristiques biologiques intrinsèques du figuier de Barbarie des Aït Ba'amrane (variétés Aïssa et Moussa) et profitant du désenclavement de la zone pour écouler la production du territoire à l'échelle nationale et internationale (vers la Mauritanie et les marchés européens) ; enfin, une logique des acteurs institutionnels, intervenant pour l'organisation et la performance de la filière du figuier de Barbarie. L'interventionnisme de l'État a permis de mobiliser des investissements importants et l'ouverture vers les investissements privés capitalistes.

## Bibliographie

**ARABA A., YOUSOUFI H., BOUTOUBA A., ANEGAY K., SALHI O., MOUNCIF M., 2013**  
Possibility of using discarded prickly pear cactus fruits as a feed for ruminants. *Acta Hort. (ISHS)*, 995 : 309-312.

**BARBERA G., 1995**  
« History, Economic and Agro-Ecological Importance ». In Barbera G., Inglese P., Pimienta-Barrio E. (eds) : *Agroecology, Cultivation and uses of Cactus Pear*, FAO Plant production and protection paper, 132.

**BOUJGHAGH M., 2011**  
*Atlas du cactus (Opuntia spp.) de différentes provenances marocaines*. Agadir, Inra.

**BOUJGHAGH M., CHAJIA L., 2001**  
Le cactus : outil de gestion de la sécheresse dans le sud-ouest marocain. *Terre et vie*, 52 (novembre-décembre) : 1-7.

**BLONDEL J., 2006**  
The design of Mediterranean landscapes: a millennial story of human and ecological systems during the historical period. *Human Ecol.*, 34 : 713-730.

**CAMPAGNE P., PECQUEUR B., 2012**  
*Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens. Analyse comparée entre 10 pays du Nord, du Sud et de l'Est méditerranéen*. Montpellier, Ciheam, coll. Options méditerranéennes, série B, 29.

**GUMUCHIAN H., PECQUEUR B., 2007**  
*La ressource territoriale*. Paris, Economica, coll. Anthropos.

**HERVIEU B., THIBAUT H.-L. (dir.), 2009**  
*Méditerranée 2009. Repenser le développement rural en Méditerranée*. Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes et Plan Bleu. Paris, Presses de Sciences Po.

**INGLESE P., BASILE F., SCHIRRA M., 2002**  
"Cactus pear fruit production". In Nobel P. S. (ed.) : *Cacti: Biology and Uses*, California, University of California Press : 163-183.

**MAGRANI L., 2005**  
*Le rôle de la culture du cactus et développement en pays aride*. Esma.

**MIZRAHI Y., NERD A., NOBEL P. S., 1997**  
Cacti as crops. *Hort. Rev.*, 18 : 291-319.

**OULAHBOUB A., 2010**  
*VII<sup>e</sup> Congrès international du cactus et de cochenille et VI<sup>e</sup> Rencontre internationale de la FAO-Icarda*. Réseau technique de coopération internationale, Agadir, 17-22 octobre 2010.

**PIGA A., 2004**  
Cactus pear: A fruits of nutraceutical and functional importance. *Journal of the Professional Association for Cactus Development*, 6 : 9-22.

**ROUSE J. W., HAAS R. H., 1973**  
Monitoring vegetation systems in the great plain with ERTS. In : Third ERTS Symposium, Washington, Nasa, 1 : 309-317.

**RUSSELL C. E., FELKER P., 1987**  
The prickly-pears (*Opuntia* spp., *Cactaceae*): A source of human and animal food in semi-arid regions. *Economic Botany*, 41 (3) : 433-445.

**THIVET G., 2005**  
Vers un renouveau rural en Méditerranée. *Les notes du Plan Bleu*, 5 avril 2007, 4 p.

**TUCKER C. J., 1979**  
Red and photographic infrared linear combinations for monitoring vegetation. *Remote Sensing of the Environment*, 8, 127-150.

**YASSEEN Y. BARRINGER S. A., SPLITTSTOESSER W. E., SCHNELL J., 1995**  
Rapid propagation of tuna (*Opuntia ficus indica*) and plant establishment in soil. *Plant Cell, Tissue and Organ Culture*, 42 : 117-119.

## Partie 2

# La patrimonialisation, nouveau mode de gouvernance ?







# Les enjeux de la patrimonialisation dans les terroirs du Maroc

*Geneviève MICHON*

*Mohamed BERRIANE*

*Bruno ROMAGNY*

*Ahmed SKOUNTI*

## Introduction

Au niveau international, la notion de patrimoine est aujourd'hui multiforme, elle inclut des ensembles architecturaux comme des composantes de la nature ou des expressions matérielles et immatérielles des cultures locales ou nationales. L'adoption au Maroc de cette acception élargie du patrimoine est récente. Pendant longtemps, la mémoire collective a en effet plus valorisé les idées, la science et la littérature que le patrimoine bâti, préservant et transmettant des manuscrits anciens, des dictons et des coutumes, et laissant les bâtiments et les objets dépérir avec le temps (NACIRI, 2015). La conscience à l'égard du patrimoine, introduite par les Européens pendant le Protectorat, est aujourd'hui bien ancrée et incorpore aussi bien des composantes matérielles qu'immatérielles, relevant de la culture autant que de la nature, et de l'urbain autant que du rural. Au niveau du rural, l'entrée privilégiée de cette nouvelle conscience patrimoniale se fait par la notion de terroir. On mobilise le patrimoine pour le développement du tourisme, la conservation de la nature, le développement des produits de terroir, la protection des savoirs locaux ou les réflexions globales sur le développement local (BERRIANE,

2010). Qu'il s'agisse d'une forêt rurale, d'un produit alimentaire, d'une architecture en terre, d'un site gravé, d'une pratique sociale ou d'un savoir-faire artisanal, l'éventail est large des éléments qui sont aujourd'hui érigés en patrimoine par une diversité d'acteurs, des associations locales à la communauté internationale. Cette multiplicité des acteurs en présence n'est pas de nature à faciliter la perception de cette construction. Elle indique aussi que le patrimoine s'inscrit dans des enjeux politiques, économiques, sociaux ou culturels complexes et à des échelles emboîtées.

Il est aujourd'hui certain que le patrimoine est une construction sociale. Il n'existe pas, il advient à partir du moment où des individus ou des groupes en proclament l'existence ou le souhait d'existence (BENDIX, 2009). Aucun bien, territoire ou ressource ne peut donc spontanément prendre une forme patrimoniale sans le travail de collectifs spécialement dédiés à sa définition et à l'organisation de ses usages. Ce processus par lequel le patrimoine advient, la patrimonialisation, permet à un groupe de réinvestir collectivement ou de se réapproprier des ressources jugées essentielles pour la (re)production de son identité. Elle implique donc une communauté, un groupe patrimonial, dans ses relations avec des tiers proches ou lointains et à son territoire. Ce qui est en jeu, plus que la définition du patrimoine lui-même, c'est bien le processus de qualification d'une ressource (matérielle ou pas) en tant que patrimoine, processus éminemment évolutif et contingent. Au-delà des ressources, ce sont les représentations et les rapports sociaux ou de pouvoir à propos de ces dernières qui conditionnent la trajectoire d'un processus de patrimonialisation donné.

Plutôt qu'un regard sur les objets concernés par la patrimonialisation, une première entrée par les acteurs et les dynamiques à l'œuvre dans ce processus multiforme nous a semblé pertinente pour aborder la question des enjeux de la patrimonialisation du rural au Maroc. La manière dont ces acteurs interviennent ou n'interviennent pas dans ce processus renseigne quant à la nature de la construction et les logiques qui la sous-tendent. Elle interpelle l'interaction entre les logiques portées par les pouvoirs publics et les intentions des collectifs locaux ou des acteurs individuels. Nous questionnerons ensuite la patrimonialisation dans sa relation à l'altérité et à l'identité, en nous interrogeant sur le rôle, essentiel, des « étrangers » dans les processus en cours. Le transfert d'expériences, la circulation d'idées, d'initiatives, outrepassent aujourd'hui les frontières pour se reproduire, se démultiplier ou se télescoper. La restauration et la réhabilitation des *kasbahs*, la mise en place de petits musées dans les espaces oasiens sont quelques exemples de ce dialogue entre regards autochtones et allochtones. Nous aborderons enfin les relations complexes qui s'établissent entre patrimonialisation et valorisation marchande dans un contexte où ces deux dynamiques s'entrecroisent en permanence, que ce soit au niveau du développement de produits patrimoniaux destinés à un marché de niche (produits de terroir) ou à celui de la mise en tourisme d'éléments des patrimoines ruraux (architectures, événements festifs, paysages agraires ou sites gravés).

## La patrimonialisation du rural : avant l'irruption du terroir

L'intérêt pour le patrimoine culturel rural, étayé par les prospections de voyageurs illustres (Foucauld, Ségonzac, Doutté) qui ont produit des connaissances sur les institutions, les cultures matérielles et les langues des régions les plus reculées du pays, apparaît au Maroc avec l'instauration du Protectorat français et espagnol. Les musées créés pendant cette période réservent une place de choix aux collections d'objets du Maroc rural. Des mesures de protection juridique sont également prises pour le classement de sites naturels (lacs, cascades, sources, gorges d'oueds, massifs montagneux) ou culturels (palais, murailles, mausolées, zaouïas, *kasbahs*, ruines archéologiques, sites de gravures rupestres).

Après l'Indépendance, les institutions du nouvel État marocain reprennent à leur compte la gestion de cet héritage, mais sans encadrement juridique clair, avec des moyens financiers et humains très modestes, et sans que le mot « patrimoine » apparaisse clairement. Très peu de nouveaux classements sont réalisés. La création de l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine (Insap) en 1985 et celle de la Direction du patrimoine culturel (DPC) en 1988 marquent une volonté de prendre véritablement en charge un legs resté presque en l'état depuis la fin du Protectorat. Plusieurs sites culturels sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, et une attention particulière est portée aux savoir-faire artisanaux, entraînant une revitalisation de ce domaine fortement lié au tourisme et à l'export. L'intérêt pour le patrimoine immatériel est limité au domaine des arts du spectacle, en relation étroite avec le tourisme, notamment à travers des festivals à thème.

Deux expériences qui ont eu le mérite de sensibiliser au niveau local et régional à la préservation du patrimoine rural méritent d'être citées ici. Il s'agit de l'inventaire du patrimoine architectural en terre et celui des sites de gravures et de peintures rupestres entrepris par le ministère de la Culture dans les années 1970. Le premier a justifié la création du Centre de conservation et de restauration des *kasbahs* des zones atlasiques et subatlasiques (Cerkas) à Ouarzazate en 1989, à la suite de l'inscription du *ksar* Aït Ben Haddou sur la liste du patrimoine mondial en 1987 en tant qu'ensemble représentatif de ce savoir-faire architectural propre aux régions oasiennes. Le second a encouragé la création du Centre national du patrimoine rupestre.

Parallèlement, une demande de patrimoine diffuse mais réelle s'exprime dans la société marocaine depuis plus de deux décennies, avec la multiplication sur le territoire de musées, d'expositions ou de fêtes thématiques autour d'évènements ou de produits typiques.

La fin des années 1990 marque un tournant important dans la patrimonialisation du rural, avec la conjonction de trois dynamiques interdépendantes : l'irruption de l'idéologie du développement durable, qui tente de concilier conservation et valorisation économique des ressources ; le développement de

formes alternatives de tourisme en milieu rural ; et la réhabilitation positive du terroir comme modèle et fondation d'un développement agricole adapté aux zones rurales en difficulté.

## L'irruption du terroir

### **Des patrimoines vécus aux patrimoines décrétés**

La diversité des milieux naturels, des trajectoires historiques des sociétés et des pratiques agro-sylvopastorales de l'intérieur du Maroc a créé un vaste potentiel de paysages et de produits à forte typicité. On pourrait citer les oasis du Tafilalet et leurs dizaines de variétés de dattes ou la qualité de leur henné ; les vallées de l'Anti-Atlas, avec leurs terrasses d'amandiers et de céréales, leurs forêts d'arganiers et leurs greniers collectifs ; ou encore les vallées de la région de Ouarzazate avec leurs vergers d'amandiers, leurs palmeraies, leurs ruchers et leurs architectures en terre si particulières.

Ces paysages et ces produits constituent des éléments forts de l'héritage légué par les cultures rurales du pays. Les quelques (rares) chercheurs qui s'y sont intéressés<sup>1</sup> ont analysé cet héritage en termes de patrimoine. Ils ont montré que la constante de ces patrimoines est qu'ils associent (1) les ressources, les paysages et les institutions qui leur sont liées, (2) la société, son mode de vie et son système de production, (3) la culture, définie comme un ensemble d'activités matérielles (pratiques et techniques) et immatérielles (savoirs et représentations) ou symboliques (croyances, rites et rituels) et (4) les manifestations tangibles de cette culture : produits agricoles, alimentaires, artisanaux, architectures, fêtes, chants et danses. Ces patrimoines peuvent s'exprimer à plusieurs niveaux : les familles et les lignages, les tribus, les confédérations. Ils sont construits sur le temps long et dépendent des règles et des modalités de transmission, ainsi que des apprentissages intergénérationnels ou de pair à pair.

Cet héritage rural diversifié a longtemps été méprisé par la puissance publique, plus préoccupée de « modernisation » des sociétés rurales que de conservation de ce qui apparaissait comme des attributs du passé et des vecteurs de pauvreté.

C'est à travers la réflexion menée en 2007 pour le renouvellement des politiques agricoles qu'est apparu, au niveau de l'État, un intérêt pour les patrimoines ruraux. Avec un objectif affiché de « développement solidaire de la petite agriculture » (CGDA, 2009), cette réflexion a intégré un véritable souci pour les zones dites « difficiles » dans lesquelles les échecs de la modernisation capitaliste de

1. MAHDI (2010) qui, à travers son étude de l'*adgal* de l'Oukaïmeden, a interrogé « les conditions qui autorisent de reconnaître le pastoralisme transhumant comme patrimoine culturel et paysager » des tribus qui le pratiquent ; AUCLAIR et ALFRIQUI, éd. (2012), qui ont montré l'importance de l'*adgal* comme « patrimoine communautaire amazigh et marocain puisant ses racines dans l'histoire du Haut Atlas » ; SIMENEL et al. (2009), qui ont détaillé les composantes matérielles et immatérielles des patrimoines de la forêt d'arganiers du sud-ouest marocain.

l'agriculture ont permis de conserver jusqu'à aujourd'hui les patrimoines vivants. S'appuyant à la fois sur la promotion de produits à haute valeur ajoutée, la protection de la qualité et de l'origine, et une nouvelle organisation des producteurs, elle a débouché sur une véritable entreprise de ce que l'on pourrait qualifier de « valorisation patrimoniale » des produits emblématiques des cultures régionales. Le patrimoine rural n'est pas directement convié, mais s'impose dans la rencontre entre objectifs et stratégie du pilier II du Plan Maroc Vert (PMV) à travers les concepts de terroir et de produit de terroir<sup>2</sup> (fig. 1). Le PMV mentionne que la promotion des produits de terroir doit aussi « contribuer à la conservation d'un patrimoine gastronomique, artisanal, culturel et paysager unique » (AGRI-MAROC, 2010). La loi sur les signes distinctifs d'origine et de qualité, adoptée en 2008 dans le but de protéger les produits spécifiques aux terroirs marocains, énonce elle aussi clairement cette dimension patrimoniale des produits de terroir : elle stipule que la qualification des produits vise « à protéger le patrimoine culturel qui leur est lié par la reconnaissance et la mise en valeur de leur origine, de leurs caractéristiques et de leurs modes de production ».

### L'importance des démarches descendantes dans la patrimonialisation du rural

Dans ce couplage entre patrimonialisation, protection juridique et valorisation marchande, l'État est largement soutenu par la coopération internationale. Le rôle des experts et des bailleurs de fonds étrangers y est fondamental, et de nombreuses initiatives sont soutenues par la coopération décentralisée. On peut citer la coopération entre l'Orient et la région Champagne-Ardenne, qui a appuyé la labellisation IGP de la « Clémentine de Berkane » et de la « Viande



Figure 1

La visibilité de l'État dans les démarches de terroir : la brochure de promotion (à gauche) et le catalogue national des produits de terroir (à droite) portent tous deux les logos du royaume du Maroc, du ministère de l'Agriculture et du Plan Maroc Vert.

2. Les produits de terroir « présentent des qualités uniques, souvent témoins de longues traditions et de savoir-faire séculaires des populations locales » (AGRI-MAROC, 2010).

d'agneau Béni Guil », ou encore la coopération entre la région Tanger-Tétouan et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour la mise en place d'un projet de protection et de valorisation du patrimoine naturel et rural, inspiré par les principes directeurs des parcs naturels régionaux français.

Le succès de cette patrimonialisation « par le haut » des produits de terroir au Maroc (une trentaine de produits labellisés sous IG à ce jour) est indéniable. Mais quelle place laisse-t-elle aux initiatives ascendantes ?

### La société civile

Certaines démarches de patrimonialisation sont issues de collectifs d'acteurs du territoire. On peut citer le réseau Chaouen Rural dans le pays Jbala, produit d'une convergence d'initiatives qui s'appuient sur le tourisme rural comme moyen de patrimonialiser un ensemble d'éléments interdépendants (paysage, culture, système agraire, savoir-faire, système religieux, identité)<sup>3</sup>, ou le Réseau pour le développement du tourisme rural (RDTR). La démarche patrimoniale de ce dernier, elle aussi articulée autour du tourisme rural, émane de petits groupes qui tentent de valoriser des sous-régions en mettant en avant le patrimoine historique, la biodiversité, les cultures locales, les produits et les savoir-faire. Cette démarche patrimoniale pensée de l'intérieur rencontre un vif succès tant chez les touristes étrangers que nationaux (BERRIANE, dir., 2009).



Photo 1  
Écomusée villageois dans la région de Todgha.  
© IRD/G. Michon

Certaines patrimonialisations sont portées par des individus. Ces initiatives ont en commun la mise en lumière de traits spécifiques des cultures locales, mais elles sont à chaque fois singulières. Elles vont de la réhabilitation de monuments remarquables (greniers collectifs, constructions fortifiées), aux nombreux

3. Voir chapitre II de cet ouvrage.

écomusées qui fleurissent dans les villages (photo 1). Ces lieux d'exposition du patrimoine rural attirent de plus en plus la diaspora marocaine à la recherche de ses racines et de son identité. Des propriétaires se mettent également à restaurer des maisons familiales pour les réhabiliter en musées, en restaurants ou en maisons d'hôte ouvertes au tourisme. Des objets divers meublent ces espaces où s'expriment à la fois un désir d'identité et un discours sur l'authenticité. Le patrimoine immatériel n'est pas en reste, notamment les arts du spectacle et les savoir-faire liés à l'artisanat. Des groupes se (re)forment pour perpétuer un art lyrique et chorégraphique enraciné dans de multiples traditions rurales.

### **Les biais de la patrimonialisation officielle**

Même s'il entraîne dans son sillage associations et collectifs locaux, l'État reste cependant le grand organisateur de la patrimonialisation du rural. Mais est-il en mesure de répondre à lui seul aux multiples enjeux de cette patrimonialisation ? Quels sont les biais de ces démarches essentiellement descendantes ?

Le premier réside dans la sélection des éléments qui méritent d'entrer dans les démarches de qualification et de valorisation, du fait de leur valeur patrimoniale combinée à leur potentiel commercial. C'est en effet l'État, et non les communautés détentrices des patrimoines locaux, qui préside à l'inventaire et à la valorisation de ces produits, à travers les structures centrales et régionales du ministère de l'Agriculture.

En orchestrant la « valorisation patrimoniale » de façon à répondre à ses objectifs de modernisation du monde rural, l'État opère aussi, directement ou indirectement, une redéfinition « à sa façon » des patrimoines locaux. Au niveau de la production, on observe un glissement des systèmes de culture locaux vers un modèle plus intensif et capitaliste. Ainsi, la qualification patrimoniale des dattes se double d'un plan de relance soutenu par les agences nationales et régionales de développement, destiné à redresser les « techniques de productions peu développées ». La multiplication de vergers modernes efface peu à peu les pratiques et les savoirs oasiens, et la production échappe aux agriculteurs de l'oasis pour passer aux mains d'investisseurs privés souvent étrangers à la région (KAMIL, 2014)<sup>4</sup>. L'idéologie de la modernisation agricole dans le soutien à l'agriculture de terroir conduit cette dernière à se conformer à un modèle capitaliste qui efface nombre de ses attributs patrimoniaux.

Ce reformatage touche aussi l'organisation sociale de la production, de la valorisation et de la commercialisation. Il s'agit, dans l'esprit des décideurs, non pas de resserrer les liens sociaux autour du patrimoine, mais de professionnaliser et de structurer le secteur traditionnel de l'amont à l'aval<sup>5</sup>. Les coopératives

4. Le même constat pourrait être fait pour l'huile d'olive : en face de la multiplication des projets de plantation moderne, quel sera l'impact des qualifications patrimoniales sur la conservation des spécificités locales des systèmes de production ?

5. Il s'agit de « transformer les exploitations traditionnelles en "entreprises" et faire accéder l'économie paysanne à l'économie marchande » (CGDA, 2009).



villageoises, souvent agrégées en GIE (groupements d'intérêt économique), sont considérées comme un modèle d'organisation des petits producteurs et d'intégration aux marchés. Bien que l'État affirme l'importance des solidarités traditionnelles, ce nouveau modèle d'organisation collective s'articule mal avec les structures coutumières qui gèrent le patrimoine rural.

## Altérité et patrimonialisation : tourisme et migration

Parmi les constructeurs par le bas de la patrimonialisation en milieu rural marocain, figurent au premier plan des acteurs étrangers aux arrière-pays : touristes, immigrés ou une troisième catégorie, intermédiaire, que la littérature dénomme désormais les « migrants de style » ou de mode de vie ou « *Lifestyle migrants* » (BENSON et O'REILLY, 2009)<sup>6</sup>.

La présence de ces acteurs dans les processus patrimoniaux permet d'interroger les relations entre patrimonialisation, identité et altérité (JAMOUS *et al.*, 2008). Si l'on admet que l'identité est pensée dans son rapport à l'altérité, le patrimoine devient un moyen de se « raconter » aux autres (PUJOL, 2008). Le regard étranger permet de révéler des saillances patrimoniales que la société d'accueil a depuis longtemps banalisées, et dans la conservation desquelles elle se sent peu concernée. Si cette « patrimonialisation importée » (YERASIMOS, 2006) permet de sauvegarder des biens promis à l'oubli ou à la destruction, elle vient difficilement conforter des identités territoriales partagées, et sa réappropriation par les titulaires locaux des biens patrimoniaux n'est pas évidente : la société locale a du mal à « se raconter » à travers ce patrimoine « révélé » par d'autres. On ne peut que constater le fossé qui existe entre la multiplicité des initiatives prises par des étrangers qui, découvrant des héritages séculaires, n'hésitent pas à leur attribuer des valeurs patrimoniales et à les valoriser en tant que tels, et le manque d'initiatives de la part des Marocains qui, au mieux, se contentent de suivre la mode initiée par ces étrangers (BERRIANE, 2010). Apparaît alors un risque important de dissociation entre un « patrimoine des étrangers », valorisé auprès de communautés elles aussi étrangères (touristes ou consommateurs de produits de terroir, de paysages, de nature), et un « patrimoine des locaux » tombant plus ou moins en désuétude.

### **Construction des patrimoines et nouvelles mobilités : la réhabilitation des architectures en terre**

La médiation du tourisme dans ces processus de patrimonialisation par les étrangers permet aussi d'interroger le rôle des mobilités dans la mise en

6. Le chapitre 12 de cet ouvrage explicite les particularités de chacune de ces catégories d'acteurs.

patrimoine. Rappelons tout d'abord que tourisme et patrimoine se nourrissent mutuellement. Le tourisme, surtout en milieu rural, s'appuie sur le patrimoine pour construire une destination originale et attractive ; le patrimoine « validé » par le tourisme renforce son ancrage dans la société locale et aide à l'identification de celle-ci (BABELON et CHASTEL, 1994). Les mobilités liées au tourisme ne se limitent pas aux personnes, puisqu'avec ces dernières arrivent également des capitaux, des marchandises, des idées, des images et des modes de vie. Elles induisent de nouvelles relations aux lieux et à leurs productions, « retournent » les espaces. Elles sous-tendent et alimentent les dynamiques liées à la valorisation des spécificités locales (des produits agricoles aux patrimoines culturels) : par leurs biais, des territoires jusqu'ici plus ou moins enclavés bénéficient de la création de nouveaux marchés pour leurs produits. Elles interviennent donc de façon active dans les processus de patrimonialisation et attisent cette « effervescence patrimoniale au Sud » (JUHÉ-BEAULATON *et al.*, éd., 2013).

Nous proposons de nous arrêter sur l'exemple des *kasbahs* et des *ksour* des vallées et des oasis du Grand Sud marocain. En effet, même si le « regard révélateur » des étrangers embrasse de nombreux éléments de la vie quotidienne des populations rurales, entraînant dans son sillage un ensemble de pratiques, de petits métiers, de techniques et d'outils de production, l'habitat et l'architecture semblent être les catalyseurs de ce processus de patrimonialisation importée.

Les *kasbahs*, maisons fortifiées construites en pisé, parfois perchées en haut de pitons rocheux, constituent l'une des principales attractions recherchées par les visiteurs étrangers dans le Sud marocain (photo 2, hors-texte). De taille très variable, elles impressionnent par leur beauté austère et leur ingéniosité architecturale, ainsi que par l'originalité de leur organisation sociospatiale. Ces maisons mono-familiales se caractérisent par une architecture défensive, qui comporte en général quatre tours d'angle. Construites sur deux ou trois niveaux et agrémentées de toits-terrasses reposant sur des poutres de palmiers, elles arborent parfois de riches décorations dans leurs parties hautes. Elles constituent les pièces maîtresses de villages compacts, entourés d'une enceinte fortifiée, où l'on pénètre par une porte unique : les *ksour*.

Aujourd'hui, la plupart de ces ensembles architecturaux sont dans un état de dégradation avancée. Le pisé résiste en effet mal aux intempéries et aux outrages du temps, et l'espérance de vie d'un *ksar* ne dépasse guère deux siècles (photo 3, hors-texte). Autrefois, au bout de cette période, ses habitants l'abandonnaient pour en construire un nouveau à proximité. Mais l'évolution socio-économique récente de la région a gravement compromis cette perpétuelle renaissance des *ksour* et des *kasbahs*. En effet, l'arrêt du commerce caravanier transsaharien, la disparition de l'insécurité, la construction d'un État centralisé, l'ouverture sur le monde extérieur et l'émigration ont bouleversé l'ordre traditionnel qui prévalait dans les sociétés oasiennes. Aujourd'hui, les habitants se désintéressent de ces constructions, auxquelles ils préfèrent des maisons en parpaings situées un peu à l'écart du village, qui offrent un confort « moderne » (eau courante et électricité) et sont plus facilement accessibles en voiture (BERRIANE, 1999).

À cette réalité de désintérêt des habitants pour leur héritage séculaire, le tourisme oppose l'idée d'une valeur patrimoniale de cette architecture en terre. L'ouverture de « La route des *kasbahs* », plébiscitée par les touristes et qui a pendant des années rivalisé avec la route des « Villes impériales », a constitué un premier pas vers la réhabilitation. Mais c'est surtout avec l'arrivée d'investisseurs étrangers qu'un tournant décisif va être pris. Fascinés par cet habitat et voulant souvent en tirer un bénéfice, ces étrangers rachètent ces vieilles demeures et les rénovent pour les transformer en résidence secondaire ou en structure d'accueil et d'animation touristique (photo 4, hors-texte).

Cet effort de réhabilitation va au-delà de l'habitat rural, puisqu'à travers la *kasbah* ou le *ksar*, il englobe le paysage, les métiers, les savoir-faire, les pratiques et les productions locales. Les nouveaux opérateurs touristiques proposent en effet à leurs clients des menus à base de produits du terroir, organisent des excursions, des visites de coopératives, des stages d'initiation à de petits métiers, offrent une initiation aux arts locaux. Une grande partie de la culture rurale, depuis longtemps banalisée et parfois tombée dans l'oubli, est ainsi réhabilitée et intégrée dans la démarche.

L'image de la destination est aussi fortement travaillée, à travers de belles photos mettant en scène les éléments du patrimoine et publiées sur des sites web, dans des guides ou des magazines. Ces images propulsent ainsi la « culture des *kasbahs* » sur la scène internationale. Dans ce sillage, nombre d'acteurs locaux redécouvrent leur héritage qu'ils contribuent également à patrimonialiser (fig. 2).



Figure 2

*Des annonces promotionnelles pour les kasbahs-maisons d'hôte dans les oasis du Sud.*

Cependant, ces héritages revivifiés et revalorisés vont se trouver au centre d'importants enjeux dans lesquels conservation et valorisation ne font pas toujours bon ménage.

Certes, l'héritage architectural est en partie sauvé, et, avec lui, non seulement un savoir-faire que transmettent ses derniers détenteurs, mais aussi des connaissances sur les qualités bioclimatiques de l'architecture locale et des matériaux utilisés. Des projets de partenariat sont engagés avec des universités et des écoles

d'architecture européennes qui travaillent sur l'architecture en terre, ce qui fait connaître ce patrimoine à l'échelle internationale. Cependant, des logiques autant économiques que techniques entraînent un travestissement certain de ce patrimoine réhabilité. La rénovation s'accompagne souvent de l'introduction de matériaux modernes, le cachet local se limitant à la forme de l'édifice et au revêtement qui donne l'illusion d'une construction en pisé. La décoration intérieure, même si elle mobilise des éléments locaux, fait plus appel au « design » qu'au patrimoine (elle intègre parfois des éléments de patrimoines ruraux totalement étrangers à la région, comme des masques africains ou des objets importés d'Inde et d'Asie). On observe aussi une multiplication de constructions nouvelles dans les oasis, ce qui induit non seulement un mitage rapide et inquiétant de l'espace agricole, mais aussi la destruction d'un patrimoine agraire d'une grande valeur.

Cette patrimonialisation des éléments des cultures rurales par des étrangers réécrit positivement l'histoire de ces éléments, en les sauvant de la dégradation et en les valorisant sur le marché touristique. Cependant, la limite entre réhabilitation, réinvention et travestissement est parfois floue : la valorisation marchande peut parfois réduire le patrimoine à un cliché et le vider de son sens premier. Qui plus est, même si une certaine frange de la population locale redécouvre son patrimoine et lui affecte de nouvelles valeurs, faisant renaître les savoir-faire nécessaires à son entretien, d'autres éprouvent un sentiment de dépossession vis-à-vis de l'appropriation d'un héritage local par des étrangers déconnectés les uns des autres, sans intermédiation ni contrôle d'aucune sorte (BERRIANE et NAKHLI, 2011). Il est alors essentiel de s'interroger sur la portée de cette démarche patrimoniale, dans laquelle n'interviennent ni construction collective ni médiation par des institutions (coutumières ou nationales) susceptibles de valider la portée ou la valeur patrimoniale des objets qu'elle incorpore et de définir une communauté d'« ayant-droit ».

## Patrimonialisation et valorisation marchande

Cet exemple de la patrimonialisation à destination touristique renvoie à la question des relations entre patrimonialisation et valorisation marchande.

### **De l'initiative marchande en matière de patrimonialisation**

Nul ne peut nier que les sociétés contemporaines sont traversées par des flux marchands et monétaires intenses. Pourtant, d'autres types de relations demeurent, que les auteurs dits du « groupe de Reims » (BARRÈRE *et al.*, 2005) qualifient de « relations patrimoniales » et qui se retrouvent au cœur de ce que l'on entend par territoire. L'économie du patrimoine cherche à penser simultanément ces relations marchandes et non marchandes, sans les opposer, en tentant de

comprendre comment elles s'influencent et se complètent. Si, comme le souligne l'économiste Valérie BOISVERT (2013), « la logique patrimoniale n'exclut pas le recours au marché », elle ne peut totalement se fondre dans la logique marchande. En d'autres termes, d'autres « types d'ordre, de valeurs et de rationalité » inhérents à la gestion patrimoniale, et en particulier les mécanismes de gestion collective, questionnent l'analyse économique dominante sur des points tels que la communauté (d'usagers, de détenteurs du patrimoine, etc.) comme acteur de référence et l'identité qu'elle confère à ses membres, leur attachement à un territoire, la profondeur historique des modalités de régulation et des arrangements institutionnels (PETIT et ROMAGNY, 2009).

La notion de patrimonialisation mobilise aussi « divers droits de propriété intellectuelle [ ], labellisations, certifications, dispositions relatives à la reconnaissance de l'autochtonie ou du droit à la culture » (BOISVERT, 2013). Parmi ces droits de propriété intellectuelle, on peut citer les indications géographiques (IG). Les IG visent avant tout la protection de l'usage commercial du nom d'un produit, lorsqu'un lien particulier existe entre ce dernier et son origine géographique (du micro-terroir à la nation). Dans un contexte de globalisation des marchés, de nombreux pays, confrontés à la biopiraterie ou à l'usurpation d'appellations locales, considèrent les IG comme une forme efficace de défense. Les IG constituent aussi un outil permettant aux producteurs locaux, organisés en collectifs structurés, d'accéder à des marchés labellisés à forte valeur ajoutée. Malgré cette importante dimension marchande, il est possible d'aborder aussi les IG sous l'angle d'un dispositif de patrimonialisation, c'est-à-dire en tant que processus de construction de l'appropriation collective d'un certain nombre de ressources (naturelles, cognitives, organisationnelles, etc.) qui fondent le lien à l'origine (LINCK et ROMAGNY, 2011).

L'exemple de la qualification de l'huile d'argan, premier « produit de terroir » au Maroc ayant bénéficié d'une IGP en 2009, offre un cas d'étude intéressant pour analyser cette utilisation de l'IG comme aide à la patrimonialisation, mais aussi pour souligner les ambiguïtés entre patrimonialisation et valorisation marchande.

### **L'indication géographique « Argane » : de la patrimonialisation au marché**

L'huile d'argan est produite uniquement dans le sud-ouest du Maroc, à partir d'un arbre endémique à cette région, l'arganier. Aidée par un fort battage médiatique, cette huile a vu sa demande augmenter rapidement sur divers marchés, en particulier sur le marché international des cosmétiques (voir chapitre 14 de cet ouvrage). Les menaces de mise en culture de l'arbre hors du pays, ou d'usurpation du nom par des sociétés étrangères<sup>7</sup>, ont conduit les autorités marocaines

7. Une société israélienne aurait développé, à partir de graines prélevées au Maroc, une souche d'arganier pouvant produire dix fois plus de fruits que la moyenne d'un arbre marocain. La société Pierre Fabre a déposé une marque « Argane » pour une gamme de produits cosmétiques. Ce dépôt a été invalidé par la Cour d'appel de Paris, qui a considéré que le terme Argane « devait demeurer à la libre disposition des acteurs de l'activité économique concernée désireux de l'introduire dans la composition de leurs produits ».

à promouvoir un processus de qualification permettant de protéger et de promouvoir le produit, son nom et son territoire. Une IGP a été obtenue en 2010. Elle exige que les opérations de ramassage des fruits, de production, de transformation et de conditionnement de l'huile soient réalisées à l'intérieur de l'aire géographique identifiée dans l'arrêté ministériel. Selon les autorités marocaines, son principe est double : assurer aux consommateurs l'origine, la traçabilité du produit et sa qualité, et aux producteurs la protection de l'appellation du produit contre les usurpations et les contrefaçons ainsi qu'une répartition plus équitable des fruits de leur labeur.

Au-delà de son intérêt cosmétique et de son succès commercial, la réputation internationale de l'huile d'argan s'est construite sur de fortes références patrimoniales, à savoir le lien du produit à son terroir<sup>8</sup> et à son histoire, le socle des « savoirs et traditions des femmes berbères » (fig. 3) et l'objectif de protection d'un arbre unique et d'une forêt en danger. L'huile d'argan apparaît donc comme l'emblème d'un patrimoine collectif qu'il faut transmettre intact aux générations futures et partager entre les différents acteurs du territoire. Reste à savoir qui en sont les titulaires, et surtout si ces titulaires sont les véritables bénéficiaires de sa valorisation.

Les démarches de valorisation et de qualification ont été portées pour l'essentiel non pas par les collectifs villageois qui gèrent au jour le jour ce patrimoine de l'arganeraie, mais par de nouvelles structures (coopératives, groupements d'intérêt économique et surtout sociétés privées), largement soutenues par les instances nationales et la communauté internationale. Les coopératives réunissent des « femmes de l'arganeraie » issues des villages alentour. Certaines (mais pas toutes) s'approvisionnent en noix dans ces villages, intègrent les savoirs domestiques dans les processus de fabrication de l'huile, se soucient de la gestion durable de la ressource et distribuent les bénéfices entre les coopérantes. Cette préoccupation à la fois patrimoniale, environnementale et sociale a été très largement adultérée chez les transformateurs industriels. Les sociétés privées, aujourd'hui très largement dominantes dans la filière, sont détenues par des investisseurs, marocains ou étrangers, qui ne résident pas dans l'arganeraie, qui s'approvisionnent sur un marché des noix qui s'est globalisé à l'échelle de l'arganeraie, qui utilisent les femmes locales comme de la main-d'œuvre sous payée pour le ramassage et concassage des noix d'argan, et qui délocalisent une grande partie des opérations de transformation et de commercialisation (ROMAGNY, 2010)<sup>9</sup>, et exportent les bénéfices hors de l'arganeraie. La position dominante de ces sociétés privées sur le marché fait que l'huile a aujourd'hui perdu une grande partie de son lien historique aux lieux et aux habitants de l'arganeraie. (SIMENEL *et al.*, 2009, 2014 ; MICHON *et al.*, 2011, 2016). L'essor de la filière argan a dépossédé les ménages ruraux non seulement d'un bien patrimonial, devenu un simple produit commercial de luxe, mais aussi des bénéfices de sa valorisation. À ce jour, l'IGP ne peut rien contre cette

8. Celui défini par l'IGP « Argane » fait plus de 800 000 ha.

9. Voir aussi chapitre 14 de cet ouvrage.

dynamique. Malgré un cadre institutionnel et politique propice, elle n'est adoptée actuellement que par environ 10 % des coopératives de l'arganeraie et par de rares sociétés privées, la plupart ne se souciant que de la labellisation « biologique », indispensable pour se positionner sur les marchés d'exportation.



Figure 3

Les images de promotion de l'huile d'argan et du fromage de Chefchaouen mettent toutes deux en avant les femmes dans leurs costumes locaux.

### La mise aux normes des produits patrimoniaux : le *jben*

L'exemple du *jben*, fromage frais de chèvre typique du patrimoine agro-alimentaire jbala<sup>10</sup> dans la région de Chefchaouen, illustre comment une logique commerciale visant des marchés urbains ou éloignés peut non seulement transformer en profondeur un produit, mais aussi le couper de son assise patrimoniale.

Le *jben*, traditionnellement issu d'un élevage extensif sur parcours forestiers, constitue l'un des éléments du patrimoine agro-alimentaire local. Le processus de valorisation a opéré dans une double optique : patrimoniale (protection des usages, des traditions et des savoir-faire fromagers de la population jbala) et commerciale du produit (fig. 3). La démarche a été portée non pas par les producteurs locaux, mais par une institution publique extérieure au territoire, l'Association nationale ovine et caprine (Anoc). Grâce aux efforts de l'Anoc, le « fromage de chèvre de Chefchaouen » a obtenu une IGP en 2011. Produit emblématique de la région, il contribue à son image et à sa renommée à l'échelle nationale. Peut-on parler de succès ?

Aujourd'hui, deux produits « patrimoniaux » coexistent sous l'appellation « *jben* ». L'un est issu d'une fromagerie semi-industrielle gérée par l'Anoc. Son approvisionnement repose sur des élevages « améliorés » et plus productifs, composés d'animaux de race importée d'Europe (alpine chamoisée) et alimentés à partir de fourrages cultivés ou d'aliments composés. Un travail d'amélioration de la qualité sanitaire et gustative a été entrepris. Le lait est pasteurisé et des ferments lactiques sont ajoutés lors de la fabrication. Le *jben* de la fromagerie est destiné principalement à une clientèle urbaine nationale relativement aisée. Bien que toujours lié dans l'imaginaire des consommateurs au territoire

10. Région de Chefchaouen, Rif occidental.

de Chefchaouen, il n'est plus ancré dans la tradition fromagère locale. Les éleveurs locaux, quant à eux, continuent à produire le *jben* traditionnel à partir de chèvres de race locale, dont l'alimentation provient des parcours forestiers riches en plantes aromatiques. Le fromage est fabriqué selon le savoir-faire local, à partir de lait cru et de présure naturelle, dans des outres en peau de chèvre ou des jarres en terre cuite, puis égoutté dans des sacs de toile fine. Contrairement au *jben* de la fromagerie, ce produit fermier, réellement issu de la tradition fromagère locale, reste confiné à la consommation familiale ou locale et peine à trouver sa place sur les marchés extérieurs à la région.

## Le biais d'une patrimonialisation « par le haut »

Que retenir de ce bref et partiel survol de la patrimonialisation contemporaine du rural au Maroc ?

Le Maroc, comme d'autres pays du Sud, s'est découvert à partir de la fin des années 1990, grâce aux organismes internationaux et au tourisme, « heureux dépositaire de parcelles significatives du patrimoine de l'humanité » (YERASIMOS, 2006). La demande patrimoniale « investit aujourd'hui les coins et les recoins de la vie des communautés » (SKOUNTI, 2010), mais souvent sans que ces dernières ne jouent un rôle moteur dans les dynamiques en cours. Le rôle de l'État, qui fait du patrimoine le socle du développement des zones rurales défavorisées, est encore prédominant, ce qui introduit deux biais incontournables. Le premier concerne la place prépondérante de l'inventaire : le patrimoine rural a tendance à être réduit à une liste de produits agricoles et alimentaires susceptibles de faire l'objet d'une indication géographique et d'une valorisation commerciale, mais finissent souvent, dans ce processus, délestés de leur cortège de savoirs, de savoir-faire et de pratiques matérielles ou symboliques. On retrouve ici un biais déjà mentionné par d'autres auteurs : cette difficulté des institutions nationales à mettre en œuvre, au-delà de l'inventaire et avec les communautés concernées, une réelle stratégie de protection dynamique du patrimoine (NACIRI, 2015). Le second biais tient aux intentions de l'État en matière de développement agricole : le patrimoine est bien mis en avant, mais la modernisation des structures de production, la standardisation des produits et l'agrégation des producteurs, qui sous-tendent sa valorisation et restent les principaux objectifs des politiques agricoles, invitent les sociétés rurales à passer d'une logique patrimoniale à une stratégie entrepreneuriale. La patrimonialisation débouche plus souvent sur la création ou la consolidation de filières que sur un projet social, économique et culturel intégrateur.

La multiplication des initiatives patrimoniales dans le rural marocain est un fait avéré ; elle répond à la demande de cet immense marché qui s'est créé en



Europe et dans le monde occidental pour une consommation immodérée de signes patrimoniaux (YERASIMOS, 2006). Certains parlent d'« inflation » ou d'« effervescence » patrimoniale (BERRIANE, 2010 ; JUHÉ-BEAULATON *et al.*, éd., 2013), d'autres de « surpatrimonialisation » (SKOUNTI, 2010). L'exemple marocain amène à questionner les risques, intimement liés, de banalisation, de travestissement et de détournement, liés à cette multiplication d'initiatives patrimoniales.

La banalisation se retrouve dans la prolifération des évocations patrimoniales associées à la marchandisation des produits ou aux offres touristiques : de l'huile d'argan aux sites gravés, des tapis aux musiques amazighes, tout est susceptible d'être qualifié de patrimoine, sans que cette qualification s'accompagne nécessairement de démarches de construction collective des justifications de ce qui, pour une communauté donnée, « fait patrimoine ». Cette banalisation fait le lit du travestissement. La patrimonialisation amène invariablement à des changements de fonction, voire d'identité, des éléments qu'elle touche, qui se retrouvent investis de significations et de fonctions nouvelles (les architectures en terre perdent leur fonction d'habitat, d'outil de production agricole et défensive pour devenir d'accueillantes maisons d'hôte, et les parcelles de cultures vivrières des oasis deviennent des resorts touristiques). Ce changement est encore plus flagrant quand la patrimonialisation touche des éléments mobiles et reproductibles (les objets et les produits des terroirs, autrefois utilisés ou consommés dans la vie de tous les jours, sortent du cercle domestique et sont répliqués à l'infini pour être consommés sur des marchés distants). Lorsqu'elle est liée à la valorisation marchande, la patrimonialisation s'accompagne d'un travail sur l'image et d'un effort de communication destinés à faire connaître le produit auprès de potentiels consommateurs. On en arrive à des situations où ce travail sur l'image déborde les processus de construction collective et débouche sur une « illusion authentique » (SKOUNTI, 2008) : le fromage de chèvre de Chefchaouen, l'huile d'argan, les « fausses » *kasbahs* procurent à la fois aux consommateurs l'illusion d'acheter des produits de la tradition et aux producteurs celle de perpétuer, au moins partiellement, ces traditions. Le détournement patrimonial (AUCLAIR et MICHON, 2009 ; SENIL *et al.*, 2014), quant à lui, intervient lorsque le patrimoine est recherché et exploité comme une ressource économique. Ses qualités sociales et culturelles ne constituent plus une valeur en soi, mais deviennent un faire-valoir pour la valorisation marchande (SKOUNTI, 2010).

Cependant, il est parfois délicat de porter un jugement objectif sur ces risques : qui est en droit de le faire ? Sur la base de quels critères ? Sur quel pas de temps ? Sur quelles bases, par exemple, peut-on critiquer les femmes des coopératives arganières mécanisées, qui ont la conviction de maintenir une tradition domestique et de produire « à l'authentique » ? Il faut sans doute en revenir aux fondamentaux de la patrimonialisation : une construction collective, éminemment évolutive, qui consolide l'identité des détenteurs du patrimoine. La compréhension des origines, des modalités et des enjeux de la construction patrimoniale est fondamentale. Lorsque, comme dans le rural marocain, cette

construction est initiée par des acteurs extérieurs aux communautés des détenteurs (État ou « étrangers »), les raisons et les modalités d'acceptation ou de rejet, par ces communautés, des dynamiques engagées sont des éléments fondamentaux à analyser.

## Bibliographie

### **AGRI-MAROC, 2010**

*La valorisation des produits de terroir, ligne d'action du pilier II du Plan Maroc Vert*. Dossier, SAM, 8, 72 p.

### **AUCLAIR L., ALIFRIQUI M. (éd.), 2012**

*Agdal. Patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain*. Rabat, Ircam éditions-IRD, 648 p.

### **AUCLAIR A., MICHON G., 2009**

La forêt rurale méditerranéenne entre deux paradigmes. Étude comparée des constructions patrimoniales de l'arganeraie marocaine et de la châtaigneraie corse. *Forêt méditerranéenne*, 30 (2) : 123-133.

### **BABELON J.-P., CHASTEL A., 1994**

*La notion de patrimoine*. Paris, Liana Levi, 142 p.

### **BARRÈRE C., BARTHÉLÉMY D., NIEDDU M., VIVIEN F.-D., 2005**

« Au-delà du capital, le patrimoine ? ». In Barrère C. et al. (dir.) : *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris, L'Harmattan, coll. Gestion de la culture et du secteur non lucratif : 7-21.

### **BARTHÉLÉMY D., NIEDDU M., VIVIEN F.-D., 2005**

« Économie patrimoniale, identité et marché ». In Barrère C. et al. (dir.) : *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris, L'Harmattan, coll. Gestion de la culture et du secteur non lucratif : 121-150.

### **BENDIX R., 2009**

« Heritage between Economy and Politics: An

Assessment from the Perspective of Cultural Anthropology ». In Smith L., Akagawa N. (dir.) : *Intangible Heritage*, London, Routledge : 253-269.

### **BENSON M., O'REILLY K., 2009**

Migration and the search for a better way of life: a critical exploration of lifestyle migration. *Sociological Review*, 57 (4) : 608-625.

### **BERRIANE M., 1999**

Maroc : la lente renaissance des qsar. *Courrier de l'Unesco, Tourisme et culture : un mariage d'intérêt*, juillet/août 1999 : 47-48.

### **BERRIANE M., 2010**

Patrimoine et patrimonialisation au Maroc, introduction. *Hespéris Tamuda*, 45, fasc. unique : 11-15.

### **BERRIANE M. (dir.), 2009**

*Tourisme des nationaux, tourisme des étrangers. Quelles articulations en Méditerranée ?* Rabat, Publications de la faculté des Lettres et des Sciences humaines, série Essais et études, 41, 278 p.

### **BERRIANE M., NAKHLI S., 2011**

En marge des grands chantiers touristiques mondialisés, l'émergence de territoires touristiques « informels » et leur connexion directe avec le système monde. *Revue Méditerranée*, numéro spécial *Le Maghreb dans la mondialisation, subalternité et fragmentation territoriale*, 116 : 115-122.

### **BOISVERT V., 2013**

« Marchandisation ou patrimonialisation ? L'économie de la biodiversité en perspective ». In Juhé-Beaulaton D. et al.

(éd.) : *Effervescence patrimoniale au Sud. Entre nature et société*, Marseille, IRD Éditions, coll. Latitudes 23 : 27-54.

**CGDA, 2009**

*Pilier II du Plan Maroc Vert. De la stratégie à l'action*. Royaume du Maroc, ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

**JAMOUS R., BOURQUIA R., 2008**

*Altérité et reconstruction de la société locale : cultures en miroir*. Paris, Aux Lieux d'être.

**JUHÉ-BEAULATON D., CORMIER-SALEM M.-C., ROBERT P. (de), ROUSSEL B. (éd.), 2013**

*Effervescence patrimoniale au Sud. Entre nature et société*. Marseille, IRD Éditions, coll. Latitudes 23, 432 p.

**KAMIL H., 2014**

*Acteurs et stratégies autour de la valorisation de la datte au Maroc*. Rapport de mission dans le cadre du programme MedInnLocal.

**LINCK T., ROMAGNY B., 2011**

« Les pièges de la patrimonialisation. Les qualifications de l'origine et l'adaptation au changement global ». In Dahou T. et al. (éd.) : *Pouvoirs, sociétés et nature au sud de la Méditerranée*, Paris, Inrat-IRD-Karthala : 235-264.

**MAHDI M., 2010**

« Patrimonialisation de la transhumance à l'Oukaïmeden ». In Lerins F. (dir.) *Pastoralisme méditerranéen ; patrimoine culturel et paysager et développement durable*, Montpellier, Ciheam, coll. Options Méditerranéennes, série A., Séminaires méditerranéens, 93 : 73-83.

**MICHON G., SORBA J.-M., SIMENEL R., 2011**

« Forêts domestiques, savoir-faire et savoirs naturalistes : quelles natures, quelles démarches, pour quels patrimoines ? » In Fazi A., Furt J.-M. (éd.) : *Vivre du patrimoine. Un nouveau modèle de développement ?* Paris, L'Harmattan : 533-552.

**MICHON G., GENIN D., ROMAGNY B., ALIFRIQUI M., AUCLAIR A., à paraître**

Autour de l'arganier : jusqu'où peut-on « faire son marché » dans les savoirs locaux ?

*Autrepart, Savoirs autochtones et développement*, 83, à paraître.

**NACIRI M., 2015**

Patrimoine et pesanteurs culturelles. *Zamane*, 51 (février 2015) : 48-51.

**PETIT O., ROMAGNY B., 2009**

« La reconnaissance de l'eau comme patrimoine commun : quels enjeux pour l'analyse économique ? » In Petit O. (dir.) : *La mise en patrimoine de l'eau. Mondes en développement*, 37, 145 : 29-54.

**PUJOL D., 2008**

*Patrimonialisation et logiques identitaires : une étude sur les représentations du patrimoine et de l'identité dans les Pyrénées catalanes*. Thèse de doctorat, université de Perpignan.

**ROMAGNY B., 2010**

L'IGP Argane, entre patrimonialisation et marchandisation des ressources. *Maghreb-Machrek*, 202 : 85-114.

**SENIL N., MICHON G., ADERGHAL M., BERRIANE M., BOUJROUF S., FURT J.-M., MOIZO B., ROMAGNY B., SORBA J.-M., TAFANI C., 2014**

« Le patrimoine au secours des agricultures familiales ? Éclairages méditerranéens ». In Acloque A. et al. (dir.) : *Agricultures familiales : trajectoires, modernités et controverses (I)*, *Revue Tiers Monde*, 220 (1293-8882) : 137-158.

**SIMENEL R., MICHON G., AUCLAIR L., THOMAS Y., ROMAGNY B., GUYON M., 2009**

L'argan : l'huile qui cache la forêt domestique. De la valorisation du produit à la naturalisation de l'écosystème. *Autrepart*, 50 : 51-74.

**SIMENEL R., ROMAGNY B., AUCLAIR L., 2014**

« Les femmes berbères gardiennes des secrets de l'arganier : le détournement des pratiques locales ». In Guétat-Bernard H., Saussey M. (éd.) : *Genre et savoirs. Pratiques et innovations rurales au Sud*, Marseille, IRD Éditions, coll. À travers champs : 179-200.

**SKOUNTI A., 2008**

«The authentic illusion: Humanity's intangible cultural heritage and the Moroccan

expérience". In Smith L., Akagawa N. (eds) : *Intangible heritage*, Londres, Routledge : 74-92.

**SKOUNTI A., 2010**

« De la patrimonialisation. Comment et quand les choses deviennent-elles des patrimoines ? » In Berriane M. (éd.) : *Patrimoine et patrimonialisation au Maroc*,

*Hespéris Tamuda*, Rabat, 45, fasc. unique : 19-34.

**YERASIMOS S., 2006**

« Centre historiques et développement durable : la deuxième mort du patrimoine ». In Boumaza N. (dir.) : *Villes réelles, villes projetées*, Paris, Maisonneuve et Larose : 303-308.



# Quels processus de patrimonialisation pour la préservation des sites rupestres ?

## Réflexion prospective

*Laurent AUCLAIR*

*Sana KEJJAJI*

*Geneviève MICHON*

*Said BOUJROUF*

*Ahmed SKOUNTI*

L'art rupestre a donné lieu à une importante littérature archéologique spécialisée selon les périodes chronologiques (Paléolithique, Néolithique, âge des métaux, etc.). Pourtant, rares sont les travaux qui inscrivent l'expression rupestre dans une perspective interdisciplinaire prenant en considération : i) la globalité du système éco-anthropologique (que nous proposons d'appréhender ici par le concept de paysage) ; ii) les dynamiques sur le temps long des paysages gravés.

Le paysage désigne usuellement à la fois un milieu écologique plus ou moins anthropisé et la perception qu'a l'homme de celui-ci. Dans cette perspective, le « paysage gravé » est un système hybride (naturel-culturel), caractérisé autant par ses composantes biophysiques dans le cadre d'une démarche objective que par sa composante subjective en référence aux perceptions et représentations, dont témoignent les images gravées à différentes époques. Le concept de paysage

appliqué à l'art rupestre ouvre ainsi la voie à un vaste champ de recherche pluri-, inter- ou transdisciplinaire<sup>1</sup>, qui convoque aux côtés de l'archéologie plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales et des sciences de la vie.

Dans les années 1990, les travaux de Bradley et Criado (BRADLEY *et al.*, 1994) ont établi les principes fondateurs de l'archéologie du paysage. Parmi les résultats les plus marquants de cette nouvelle approche, figure la mise en évidence d'une corrélation spatiale entre la localisation des gravures ou peintures rupestres et celle des ressources naturelles dont les hommes de la préhistoire dépendaient pour leur subsistance. C'est particulièrement vrai au Maroc où les sites gravés sont localisés à proximité de l'eau : les alpages d'altitude du Haut Atlas, mais aussi les oasis et les cours d'eau aujourd'hui fossiles de la région présaharienne (SKOUNTI *et al.*, 2004), ce qui nous conduit à privilégier l'hypothèse de relations étroites entre les ressources pastorales ou fourragères et les images rupestres. L'étude de ces « paysages gravés » permet d'apporter une contribution à l'histoire des relations homme-environnement sur le temps long, en mettant notamment en évidence les liens entre quatre principaux objets : les ressources, l'usage des ressources (*land use*), leurs modalités d'appropriation (pouvoir, territoire), les systèmes idéologiques et symboliques en présence.

Dans un premier temps, nous aborderons la spécificité de l'expression rupestre et des paysages gravés du Haut Atlas ; dans un deuxième temps, nous soulignerons quelques particularités de la perception locale de l'art rupestre ; enfin, dans un troisième temps, nous présenterons les différentes stratégies ou scénarios de patrimonialisation (préservation/valorisation) dans ces régions de montagne et les enjeux de la mise en tourisme, suggérant de revisiter les formes des patrimoines locaux pour arriver à concilier les différentes logiques (pastorales, patrimoniales, touristiques) qui s'expriment sur ces territoires.

## Les spécificités de l'expression rupestre dans le Haut Atlas

Le Haut Atlas marocain abrite les principaux sites rupestres de l'âge des métaux au Maghreb.

Pour démêler l'écheveau des tableaux rupestres composés sur la longue durée, la caractérisation des grandes séquences thématiques successives est un exercice incontournable. Nous proposons ici les grandes lignes d'une périodisation sur le temps long.

La séquence rupestre globale acceptée à l'échelle du Maghreb et du Sahara fait référence à quatre grandes périodes caractérisées par des thèmes dominants

1. Ethno-anthropologie, géographie, histoire et paléoécologie.

(SEARIGHT, 2013) : « naturaliste » (animaux sauvages), « bovidienne » (bovins domestiques), « caballine » (chevaux et cavaliers) et « cameline » (dromadaires).

Le Haut Atlas vient perturber cette séquence du fait de l'importance d'un nouveau thème qui n'entre pas dans cette grille chronologique, bien qu'il ait focalisé l'attention des chercheurs : les armes de métal (poignards, hallebardes, haches). Alors que la région présaharienne du Maroc s'inscrit dans la tradition rupestre du Néolithique saharien et dans les grandes lignes de la séquence présentée, le Haut Atlas s'en distingue, selon certains auteurs, par l'influence déterminante des civilisations méditerranéennes, et notamment ibérique (CHENORKIAN, 1988 ; RODRIGUE, 1999). Certaines représentations de poignards et de hallebardes du Haut Atlas peuvent en effet être situées de manière précise, sur le plan chronologique, en référence à des objets en bronze provenant de fouilles réalisées dans la péninsule ibérique (El Argar, Carrapatas). La plupart des auteurs s'accordent pour dater ces armes au cours du deuxième millénaire avant notre ère (3800-3200 BP) ; les représentations d'armes « indigènes » seraient devenues par la suite prédominantes (CHENORKIAN, 1988 ; SEARIGHT, 2013). Partant de l'analyse des représentations rupestres de haches « à tranchant en éventail », nous avons cependant émis l'hypothèse d'une invention quasi contemporaine et endogène de la métallurgie dans le sud marocain (AUCLAIR *et al.*, 2015).

### Les thèmes hérités du Néolithique saharien et présaharien

Dans deux principaux sites du Haut Atlas (Yagour et Oukaïmeden), certaines images peuvent être directement mises en relation avec les productions de la région présaharienne marocaine et, au-delà, avec celles du sud oranais et du Sahara central. Certains thèmes et styles du Haut Atlas apparaissent comme des répliques fidèles de la région saharienne (fig. 1).

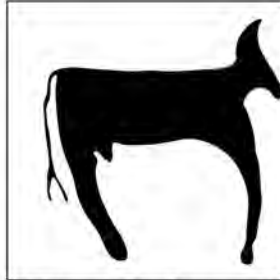
Quelques figurations animales de style « naturaliste » évoquent les représentations des chasseurs néolithiques du Sahara (EWAGUE *et al.*, 2013). Le thème de la grande faune sauvage (éléphants, rhinocéros) approchée par des personnages de petite taille en position d'« orants », souvent ithyphalliques, est récurrent dans l'ensemble du Sahara (LE QUELLEC, 1993), comme dans la région présaharienne du Maroc (fig. 1.2). Des images illustrant ce thème existent en petit nombre à l'Oukaïmeden et au Yagour. Parmi celles-ci, la célèbre frise aux éléphants de l'Oukaïmeden (RODRIGUE, 1987), dont nous présentons un extrait (fig. 1.1), le grand rhinocéros de Bou Oudrouc ou la frise d'Ifgane au Yagour (HOARAU et EWAGUE, 2008), où figurent deux rhinocéros et cinq petits personnages en position « d'orants ». Dans d'autres images typiques du Néolithique saharien, par exemple « les bœufs porteurs montés par de petits personnages schématiques en forme de croix » se retrouvent associés à l'éléphant dans deux scènes différentes sur le plateau du Yagour. Il est tentant de placer ces images parmi les représentations les plus anciennes du Haut Atlas, mais ces thèmes ont pu perdurer sur une longue période. La fréquentation des hauts plateaux par des chasseurs venus du sud est attestée par le matériel lithique de profil saharien recueilli sur place (SALIH *et al.*, 1998). La transhumance estivale



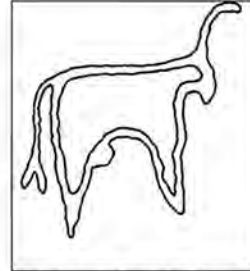
## Haut Atlas



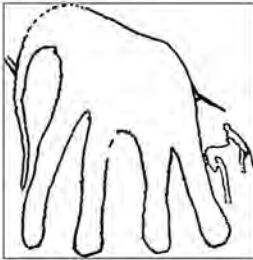
1.1 Oukaïmeden. Relevé Rodrigue, 1999.



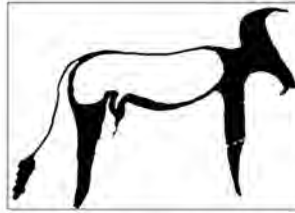
1.3 Yagour. Relevé Éwague, 2013.



1.5 Yagour. Relevé Rodrigue, 1999.



1.2 Mouchaouf, relevé Lemjidi, 2013.



1.4 Moumersal, relevé Lemjidi, 2013.



1.6 Moumersal, cliché Auclair.

## Région présaharienne

Figure 1

Les thèmes hérités du Néolithique saharien et présaharien.

des chasseurs traquant le gibier dans les zones refuges de haute montagne avait probablement débuté bien avant celle des pasteurs, à une période qu'il n'est toutefois pas possible de préciser faute de données archéologiques plus précises.

Les thèmes et les styles développés par les pasteurs, réservant une place centrale aux figurations de bovins domestiques, vont par la suite s'imposer dans le Haut Atlas. De nombreuses représentations de bovins « en profil absolu » présentent de grandes similitudes avec la région présaharienne (fig. 1.3 à 1.6), en particulier sur le plateau du Yagour (EWAGUE, 2015) anciennement fréquenté par les pasteurs « bovidiens ». Ces correspondances montrent les liens étroits qu'entretenait la région présaharienne avec le Haut Atlas dès le Néolithique.

### « L'homme de l'Atlas » et sa panoplie d'armes de métal

Les personnages masculins de grande taille<sup>2</sup> représentés de face, bras écartés ou relevés en position « d'orant », accompagnés d'armes et de boucliers disposés autour d'eux, sont des figures caractéristiques du Haut Atlas (fig. 2). On les retrouve dans presque tous les sites, reproduites en plusieurs centaines

2. Certaines représentations dépassent 2 m de hauteur.

d'exemplaires<sup>3</sup>. Ces gravures ont fait la célébrité du Haut Atlas, prouvant l'existence d'un âge des métaux au Maroc. EZZIANI (2004 a, 2004 b) a proposé une typologie et une chronologie des anthropomorphes du Haut Atlas : les grands personnages « figuratifs » aux contours bien dessinés, accompagnés de poignards et de hallebardes caractéristiques de l'âge du bronze (fig. 2.1), figureraient parmi les représentations les plus anciennes ; les figurations plus schématiques, dont certaines évoquent des squelettes (fig. 2.5) seraient plus récentes. Dans la phase finale de cette période, les représentations d'armes occupent une place encore importante alors que le personnage, de petite taille, est réduit à sa plus simple expression (fig. 2.3). Les grands personnages du deuxième millénaire, au sexe masculin emphatisé, expriment une nette différenciation sociale. Ces personnages détiennent à la fois les attributs du chef guerrier et un rôle symbolique souligné, dans plusieurs scènes, par des liens particuliers entretenus avec les animaux : fécondité des bovins (fig. 2.3), des autruches. Il semble que le rôle prééminent de ces personnages, sur le plan social, politique et symbolique, ait décliné au fil des siècles, laissant progressivement la place à de nouvelles formes d'expression.

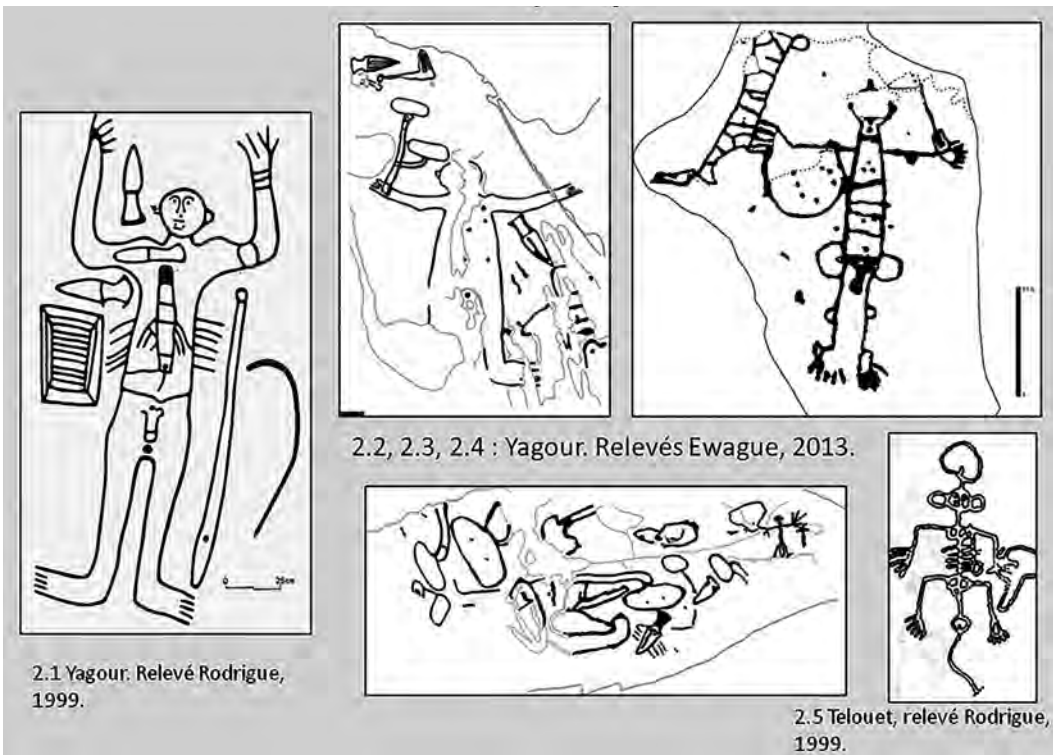


Figure 2  
« L'homme de l'Atlas » et sa panoplie d'armes de métal.

3. 184 représentations de ce type pour le seul plateau du Yagour (EWAGUE, 2015).

### **Les disques ornés, formes en croissant, pointes de lance et chars**

Les disques ornés (fig. 3.1, 3.2, 3.3, 3.5, hors-texte) et les images de chars stylisés (fig. 3.4, hors-texte) se retrouvent dans la région présaharienne marocaine et dans une grande partie du Sahara. Les deux sites de Telouet et Tâinant sont précieux pour préciser la chronologie relative. Le site de Telouet abrite principalement des anthropomorphes de style « final », d'après EZZIANI (2004 a), associés à des disques ornés et à des chars. À Tâinant, les chars côtoient les disques ornés et les pointes de lance alors que les représentations animales, les anthropomorphes, poignards et hallebardes sont totalement absents. L'analyse comparative des sites du Haut Atlas montre que l'association « chars-disques-lances » est caractéristique d'une période rupestre relativement courte, probablement au cours du premier millénaire, faisant suite à la séquence de « l'homme de l'Atlas », ou contemporaine de sa phase finale, et précédant celle des cavaliers. Cette association caractéristique se rencontre aussi au Yagour dans des sites particuliers.

### **Les cavaliers stylisés aux boucliers ronds**

Ce thème est très présent au Maroc depuis le Sahara jusqu'à l'Anti Atlas et le Haouz. C'est le principal marqueur d'une période, dite « lybico-berbère », qui accompagne la diffusion du cheval en Afrique du Nord. Ce thème en provenance du Sahara semble perdurer sur une longue période, probablement depuis le premier millénaire jusqu'à l'époque médiévale, voire au-delà. Un seul site du Haut Atlas, le Jbel Ghat, abrite ce type de représentations, caractérisé par la prédominance de cavaliers stylisés de petite taille munis de boucliers ronds et de lances (fig. 4, hors-texte) intervenant dans des scènes de chasse, de combat ou de joutes équestres.

### **Les gravures de la période islamique : poignards courbes et fibules**

La plupart des sites du Haut Atlas abritent une grande diversité de figures piquetées plus récentes et très mal connues, car elles n'ont guère retenu l'attention des archéologues et des historiens<sup>4</sup>. Des inventaires et des études précises sont donc nécessaires pour définir les marqueurs chronologiques les plus pertinents. Sur le plateau du Yagour et à Tamda, plusieurs sites présentent une production rupestre récente, voire contemporaine ou sub-actuelle (fig. 5). D'une manière générale, les thèmes sont moins figuratifs que pour les périodes plus anciennes (peu de figures animales et anthropomorphes), avec une forte proportion de signes géométriques et abstraits (« parcellaires », cercles). De nouveaux signes et symboles venus d'Orient après la conquête arabe font leur apparition, tels les poignards à lame courbe (fig. 5.1). Les représentations d'objets en métal

4. À l'exception des gravures du site de Lalla Mina Ou Hamou (Yagour) relevées par MALHOMME (1959, 1961).

occupent une place toujours importante (fibules, épées, ciseaux, théières). Certaines figurations déjà présentes dans les périodes précédentes (« pieds » et sandales) sont prédominantes dans certains sites (Tamda). Des images de fusils apparaissent ponctuellement au cours des derniers siècles (Yagour, Tainant), ainsi que différents symboles (étoiles à cinq ou six branches) (fig. 5.2).



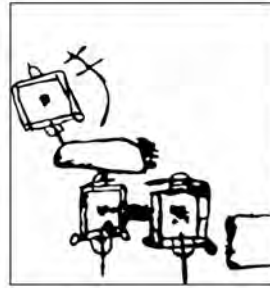
5.1 Tamda, clichés Auclair.



5.2 Tainant, cliché D. Moretti.



5.3 Yagour, cliché Ewague.



5.4 Yagour, relevé Ewague.

Figure 5  
Poignards courbes, fibules, fusils...

## La perception locale de l'art rupestre

Les habitants du Haut Atlas affirment que les gravures sont l'œuvre de Portugais chrétiens qui habitaient les grottes avant l'arrivée des saints musulmans fondateurs des *agdals*\*<sup>5</sup> pastoraux. Cette affirmation peut paraître surprenante de prime abord.

Mais rappelons-nous que dans une grande partie du continent africain, et en particulier dans les régions sahariennes, une « double anthropogonie » est évoquée dans les récits mythiques des populations actuelles : « La première création a produit des hommes imparfaits ou du moins fort différents des hommes actuels – géants du Sahara ou, au contraire, nains en Afrique subsaharienne – et l'on dit que ce sont ces êtres primordiaux qui ont gravé ou peint les rochers avant de disparaître. » (LE QUELLEC, 2004 : 9). Par la suite, des populations

5. Ce terme désigne à la fois l'espace pastoral et la gestion communautaire qui lui est appliquée.

migrantes et conquérantes auraient supplanté ce « peuple premier », mais en le considérant toujours comme une puissance maîtresse des éléments et du terroir. Évoquant les gravures, les habitants du Haut Atlas font aussi référence à la figure des génies (*jnoun*), omniprésente dans les *agdals* et les espaces sanctuaires. Les gravures sont perçues comme autant de repères ou de signes permettant aux hommes de se concilier, de se protéger ou d'échapper aux génies. À proximité des sites gravés seraient enfouis de fabuleux trésors placés sous la garde des *jnoun*.

Se dessine alors une correspondance étroite entre la figure d'un peuple premier habitant les grottes et celle des génies réputés eux aussi troglodytes. Ces deux figures de l'autochtonie, détentrices de pouvoirs magiques, tendent à se confondre dans l'esprit et dans l'imaginaire des populations actuelles. Reste à éclaircir la mystérieuse référence aux Portugais et aux Chrétiens auxquels l'art rupestre est attribué.

La croyance que les proto-habitants de la région étaient des Portugais troglodytes est largement répandue dans l'ensemble de l'Atlas et dans d'autres régions berbérophones du Maroc (BERQUE, 1955).

GELLNER (2003) émet à ce sujet l'hypothèse suivante : à une certaine période historique coïncidant avec l'islamisation des tribus berbères<sup>6</sup>, les communautés converties avaient intérêt à attribuer un statut non musulman aux occupants antérieurs pour légitimer la dépossession de leur territoire. Dans la course à la conversion islamique, chaque tribu devait rivaliser d'orthodoxie musulmane pour qualifier ses voisines et concurrentes de païennes (chrétiennes ou juives). Or, au moment de l'établissement des comptoirs portugais sur la côte marocaine (entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle), le terme « portugais » devint synonyme de chrétien (*nasrani*) et, par extension, vint à désigner l'ensemble des populations non musulmanes, mécréantes ou païennes, remplaçant le terme *roumi* (romain), et faisant référence à des pratiques religieuses présumées peu orthodoxes<sup>7</sup>.

Ces trois figures de l'autochtonie – premiers occupants du territoire, génies chtoniens, Portugais mécréants – se bousculent dans l'imaginaire des populations actuelles. Les légendes de fondation du territoire musulman mettent toujours en scène les saints de l'Islam, meneurs du *Jihad*, contre des Européens mécréants représentant les premiers habitants du territoire. Dans une telle perception de l'histoire, les vestiges du passé sont, sans distinction, attribués aux Européens (*roumi*) ou aux Portugais, derniers avatars de la figure de l'autochtonie. Cette situation conduit à un paradoxe intéressant : si les populations actuelles ne revendiquent en aucune manière le « patrimoine gravé », attribué aux Portugais, aux génies ou aux peuplades autochtones, leurs croyances et leurs rituels sont pourtant en mesure d'apporter une contribution importante à la compréhension de l'art rupestre dans l'ensemble de l'aire culturelle amazighe.

6. On peut situer cette période entre le premier et le quatrième siècle de l'Hégire (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle).

7. C'est le cas notamment des Ait Bouguemez ou des Ait Icha.

## Émergence de formes de patrimonialisation globale

Tous les paysages gravés du Haut Atlas se ressemblent : des alpages de haute montagne, au-delà de 2 000 m d'altitude, dominés par les hauts sommets de la chaîne axiale. Un même substrat géologique a été utilisé par les graveurs de la préhistoire : les dalles de grès rouge du Permo-Trias polies par les glaciers au cours des dernières phases du Pléistocène. Les sites gravés se trouvent à proximité immédiate des dépressions argileuses et des prairies humides, des sources et des bergeries occupées aujourd'hui par les pasteurs transhumants. Les hauts plateaux d'Oukaïmeden, du Yagour ou de la périphérie du Jbel Ghat<sup>8</sup> regorgent d'eau en hiver et au printemps sous l'effet de la fonte des neiges. Ils abritent les meilleurs pâturages d'été quand la sécheresse a grillé les parcours de la plaine.

Ces territoires de haute montagne attirent aujourd'hui l'attention des scientifiques et des développeurs par la présence conjointe de trois grands types de « ressources patrimoniales », dont la préservation et la valorisation potentielles semblent faire consensus.

– Les prairies humides abritent une biodiversité originale avec de nombreuses espèces végétales endémiques de souche alpine et boréale réfugiées dans les biotopes d'altitude depuis la fin de l'ère glaciaire (ALAOUI HARONI *et al.*, 2009). Ces prairies n'ont pas seulement une valeur fourragère ou pastorale ; le peuplement végétal y représente une archive paléo-climatique d'un grand intérêt pour les scientifiques, écologues et botanistes qui scrutent le changement climatique en cours.

– Les paysages d'altitude ont été longuement façonnés par les activités pastorales et notamment par la pratique de transhumance estivale. L'accès aux alpages revêt aujourd'hui encore une importance stratégique pour les communautés agropastorales. Le plus souvent, les prairies humides sont partagées entre plusieurs groupes de pasteurs transhumants à travers des pactes pastoraux qui sont l'expression d'une intense vie sociale et religieuse (*moussem*, rituels).

– Les paysages gravés eux-mêmes, qui sont le produit de plusieurs millénaires d'accumulation graphique associant des signes gravés à des époques parfois très éloignées dans le temps, et qui entretiennent des relations très étroites avec la pratique de transhumance pastorale comptant elle-même près de quatre millénaires d'existence dans le Haut Atlas.

Les paysages gravés du Haut Atlas méritent donc pleinement l'appellation de paysages culturels. Ils sont aujourd'hui susceptibles d'être soutenus dans le cadre de plusieurs démarches de patrimonialisation, notamment par le label « paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen » inscrit sur la liste

8. Les trois sites les plus importants.

du patrimoine mondial de l'Unesco (2007). Le ministère de la Culture marocain tente aujourd'hui de donner à ces gravures une reconnaissance officielle (recensement, inscription au patrimoine culturel national, réflexion sur des dispositifs de protection de type Géoparcs).

Mais les logiques patrimoniales peuvent entrer en conflit avec d'autres logiques qui s'expriment au sein de ces territoires de montagne. Sur le site d'Oukaïmeden par exemple, Ahmed Skounti résumait ainsi il y a une quinzaine d'années déjà les termes d'un débat sur la patrimonialisation des alpages qui conserve aujourd'hui toute son actualité<sup>9</sup> : « L'Oukaïmeden regroupe trois potentialités dont la superposition pose problème : d'un côté, il s'agit d'un pâturage traditionnellement utilisé par les éleveurs de caprins, ovins et bovins ; d'un autre côté, il s'agit d'une station de ski à proximité du Toubkal, le plus haut sommet d'Afrique du Nord. Des chalets jouxtent les *a'zib* (abris de bergers). Des unités d'hébergement accueillent les visiteurs locaux ou internationaux venus de Marrakech. Enfin, et ça n'est pas le moindre des aspects, l'Oukaïmeden abrite des gravures rupestres de l'âge du Bronze, d'un intérêt scientifique et patrimonial de premier plan. Ces trois potentialités que sont la transhumance, le patrimoine rupestre et le tourisme font de l'Oukaïmeden un terrain tout à fait remarquable. On est en présence d'une triple contradiction problématique entre une logique commerciale et touristique, une logique de survie (pour la population vivant de l'élevage) et une logique symbolique et patrimoniale. »

## Valorisation touristique des paysages gravés

Cette logique touristique, visant à faire du tourisme de montagne un levier de développement local, affecte la plupart des grands sites gravés de l'Atlas. La région accueille aujourd'hui entre 40 000 et 100 000 touristes par an<sup>10</sup>, et certains circuits proposés par les opérateurs incluent la visite de sites gravés (en particulier sur les plateaux du Yagour ou de l'Oukaïmeden). Des sites internet dédiés mettent à disposition des touristes des informations de type points GPS, routes d'accès, parfois composition des sites. On pourrait imaginer, comme cela a pu s'observer ailleurs dans le monde (STOCK, 2006 ; VESCHAMBRE, 2008 ; SKOUNTI, 2008 ; BRETON, dir., 2009 ; SENIL, 2011), que cette mise en tourisme des gravures devienne un élément de valorisation intéressant pour les territoires concernés (BOUJROUF, 2014). Mais, au-delà des conflits potentiels avec d'autres

9. Intervention lors de la table ronde « Le patrimoine et sa valorisation », université d'Avignon (France), décembre 2001. [www.monde-arabe.u-3mrs.fr/MAHUMANf.html](http://www.monde-arabe.u-3mrs.fr/MAHUMANf.html).

10. [http://www.icomos.org/centre\\_documentation/inora/inora9/inora-9-4.pdf](http://www.icomos.org/centre_documentation/inora/inora9/inora-9-4.pdf).

activités constitutives du territoire, mentionnés par Skounti, est-elle compatible avec la protection des gravures contre les dégradations naturelles et humaines ?

La valorisation touristique de la composante « gravures » accuse un certain retard par rapport à l'ouverture des territoires sur d'autres formes de tourisme, même dans les sites reconnus emblématiques comme ceux du Jbel Rat, de l'Oukaïmeden ou du Yagour. Malgré l'important travail de recensement effectué par les scientifiques, l'inventaire des gravures disponible au niveau local reste élémentaire. Les mesures de protection et d'aménagement des sites font défaut. Les projets de conservation, de restauration, de réhabilitation ou de réutilisation n'ont pas encore pris forme.

Certains conflits apparaissent aussi entre les différents acteurs qui opèrent autour des gravures (populations riveraines, transhumants, amateurs ou passionnés d'art rupestre, chercheurs, tour-opérateurs). Si l'implication locale des populations et des modes traditionnels de gestion semble essentielle dans la patrimonialisation, leur participation aux projets touristiques (gestion, protection et aménagement des sites) est aussi déterminante. Mais la volonté des associations locales ou des acteurs institutionnels à combiner préservation et valorisation du patrimoine rupestre se heurte à deux écueils : d'une part, les représentations « allochtones » des gravures par les populations locales qui, de ce fait, ne se sentent pas particulièrement concernées par leur conservation ou leur valorisation ; d'autre part, les réticences de la communauté scientifique, qui considère que les gravures constituent des témoignages uniques de l'histoire ancienne devant être protégés comme une composante originale d'un patrimoine à la fois national et de l'humanité, et que la mise en visibilité de ces sites déjà vulnérables ne peut qu'amener à leur destruction, du moins si elle n'est pas murement réfléchie et encadrée. Cette situation de controverse laisse pour l'instant les sites gravés exposés non seulement à la vulnérabilité naturelle<sup>11</sup> mais aussi la dégradation anthropique. Si le site de l'Oukaïmeden est classé au patrimoine culturel national et que les visites des gravures sont plus ou moins encadrées, les gravures du Yagour ne bénéficient d'aucun dispositif de protection ou de mise en valeur : ces sites sont livrés à de perpétuelles dégradations et au vandalisme<sup>12</sup>. On peut craindre que l'augmentation du nombre de visiteurs ne vienne accentuer les menaces sur les gravures rupestres de ce site.

Il devient donc urgent de réfléchir à des dispositifs permettant de combiner protection et valorisation, ainsi que de mettre en œuvre des moyens de concertation impliquant les différentes parties prenantes dans le processus, et intégrant, autant que faire se peut, les dispositifs traditionnels de gestion patrimoniale.

11. Les gravures conservées jusqu'à nos jours ne représenteraient qu'une infime partie de l'héritage rupestre. D'après l'Comos, de nombreux sites d'art rupestre ont disparu durant les siècles, leur exposition en plein air (insolation, différence de température entre le jour et la nuit, vent et vent de sable, gel et dégel, neige et pluie) ayant accentué leur dégradation (CLOTTE, 1998).

12. Ces dégradations d'origine anthropique sont parfois le fait de « collectionneurs » qui, voulant s'approprier une dalle, l'amputent ou la détruisent, ou de « chercheurs de trésors » qui abiment les dalles ou le site gravé en essayant d'excaver un éventuel butin. Par ailleurs, les actes de vandalisme se multiplient, ce qui engendre des pertes considérables. Il peut s'agir également de dégradations non volontaires de la part de la population locale (par exemple l'utilisation des dalles gravées pour la construction des bergeries (*azib*)).



## Conclusion : réinventer l'*agdal*

Les paysages gravés du Haut Atlas sont aujourd'hui encore soumis à une gestion communautaire appelée *agdal*. Cette pratique, qui présente une continuité historique remarquable, repose sur la mise en défens saisonnière du pâturage pendant plusieurs mois au printemps ; elle favorise ainsi le renouvellement des ressources pastorales et la conservation de la diversité floristique sur le temps long ; elle permet de plus une certaine gestion de la concurrence entre les groupes de transhumants, notamment par la définition d'une date d'ouverture commune du pâturage. Le statut de protection de l'*agdal* apparaît étroitement lié à un ensemble de valeurs, représentations et croyances. Dans l'*agdal*, l'interdit fait référence à Dieu, aux saints musulmans et aux génies (*jnoun*) ou, plus prosaïquement, à la loi coutumière et à l'honneur de la communauté. Quoiqu'il en soit, les représentations locales relient ici de manière intrinsèque nature et culture, processus sociaux et biologiques.

Dans nos recherches antérieures, nous avons montré le caractère patrimonial de l'*agdal*<sup>13</sup> pour les communautés locales, et son rôle-clé dans la résilience des systèmes socio-écologiques de l'Atlas (AUCLAIR *et al.*, 2010 ; AUCLAIR et ALIFRIQUI, 2012 ; GENIN *et al.*, 2012 ; AUCLAIR *et al.*, 2013). L'*agdal* est aujourd'hui menacé par un ensemble de facteurs endogènes et exogènes (MAHDI et DOMINGUEZ, 2009). Cette tendance à l'affaiblissement d'un patrimoine local pourvu d'une mémoire vivante accompagne les nouvelles formes de patrimonialisation que l'on peut qualifier de « globales », édifiées en référence à des valeurs scientifiques (biodiversité), historiques (art rupestre) ou esthétiques (paysages) propres à la culture européenne et occidentale et érigées en valeurs universelles.

Ces différentes conceptions et logiques patrimoniales semblent a priori difficilement compatibles. Contrairement à la première, holistique, la seconde repose historiquement sur une vision du monde qui consacre la dissociation des éléments de nature, de société et de culture, privilégiant la gestion spécialisée et indépendante des « ressources patrimoniales ».

Les menaces potentielles liées aux nouveaux processus de patrimonialisation s'adressant à des populations rurales pauvres et peu scolarisées sont nombreuses. Parmi ces menaces, la marchandisation du patrimoine à travers le tourisme s'accompagne le plus souvent d'une inégale répartition des bénéfices économiques, avec pour conséquences la rupture du lien au patrimoine local et l'exclusion de la plus grande partie de ses titulaires (BELLAOUI, 2012). Ces dangers, observés dans plusieurs constructions patrimoniales récentes en milieu rural (AUCLAIR et MICHON, 2009), incitent à inventer une autre voie dans laquelle nous appelons les scientifiques, la société civile et les institutions nationales à coordonner leur action. Il ne s'agit pas d'ériger en modèle les

13. Au sens de Henri Ollagnon : « [le patrimoine] est un ensemble d'éléments matériels et immatériels centrés sur un titulaire et qui concourt à maintenir et développer son identité et son autonomie par adaptation dans un univers évolutif (OLLAGNON 2000 : 340).

formes d'*agdal* héritées du passé, devenues souvent peu opérantes dans le contexte actuel, mais de créer les conditions de leur adaptation dans un contexte en évolution rapide. Autrement dit, il s'agit d'inventer les *agdals* de demain, dans une perspective de « conservation participante » reposant sur un concept local qui fait sens pour la population.

L'intégration des logiques de l'*agdal* dans les nouveaux mouvements patrimoniaux peut-elle permettre la conciliation des différentes logiques en présence ? Dans quelle mesure peut-on envisager un développement local reposant sur la valorisation touristique de l'*agdal* en tant que « ressource territoriale/patrimoniale » ? Un compromis négocié par les différents acteurs concernés (communautés traditionnelles d'usagers, institutions nationales, communes, associations locales) peut s'intégrer dans une charte territoriale visant la création de nouvelles formes d'*agdal* susceptibles de concilier deux principaux objectifs de gestion : 1) la résilience de la société agropastorale locale par la sécurisation sur le long terme de l'usage des ressources (pastorales et touristiques) ; 2) les objectifs de conservation de la société globale : biodiversité, transhumance, art rupestre.

## Bibliographie

**ALAOUI HARONI S., ALIFRIQUI M., OUHAMMOU A., 2009**

La diversité floristique des pelouses humides d'altitude : cas de quelques sites du Haut Atlas Marocain. *Acta botánica malacitana*, 34 : 91-106.

**AUCLAIR L., ALIFRIQUI M. (éd.), 2012**  
*Agdal. Patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain*. Rabat, Ircam Éditions-IRD, 648 p.

**AUCLAIR L., MICHON G., 2009**  
La forêt rurale méditerranéenne entre deux paradigmes. Étude comparée des constructions patrimoniales dans la châtaigneraie corse et l'arganeraie marocaine. *Forêt méditerranéenne*, 30 (2) : 123-132.

**AUCLAIR L., SIMENEL R., ALIFRIQUI M., MICHON G., 2010**  
Agdal. Les voies imazighen de la patrimonialisation du territoire. *Hespéris Tamuda*, 45 : 129-150.

**AUCLAIR L., DOMINGUEZ P., ALIFRIQUI M., GENIN D., 2013**  
« Un monument pastoral à l'épreuve

de la patrimonialisation : l'adgal du Yagour dans le Haut Atlas marocain ». In Juhé-Beaulaton D. et al. (éd.) : *Effervescence patrimoniale au Sud. Entre nature et société*, Marseille IRD Éditions, coll. Latitude 23 : 105-128.

**AUCLAIR L., HOARAU B., EWAGUE A., 2015**  
Les chasseurs du Sahara atlantique ont-ils inventé la métallurgie ? Les haches à « tranchant en éventail » dans l'art rupestre du sud marocain. *L'Anthropologie*, 119 : 72-88.

**BELLAOUI A., 2012**  
« Plaidoyer pour un tourisme responsable et solidaire. L'adgal du Yagour (Haut Atlas de Marrakech) ». In Auclair L., Alifriqui M. (éd.) : *Agdal. Patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain*, Rabat, Ircam Éditions-IRD : 579-591.

**BERQUES J., 1955**  
*Structures sociales du Haut Atlas*. Paris, PUF.

**BOUJROUF S., 2014**  
Ressources patrimoniales et développement des territoires touristiques dans le Haut Atlas

et les régions sud du Maroc. *Journal of Alpine Research/Revue de géographie alpine* [en ligne], 102-1|2014, URL : <http://rga.revues.org/2259> ; DOI : 10.4000/rga.2259

**BRADLEY R., CRIADO BOADO F., FABREGAS VALCARDE R., 1994**

Rock art research as landscape archeology: a pilot study in Galicia, north-west Spain. *World Archeology*, 25 (3) : 374-390.

**BRETON J.-M. (dir), 2009**

*Patrimoine culturel et tourisme alternatif*. Paris-Pointe à Pitre, Karthala-Crejeta, 416 p.

**CHENORKIAN R., 1988**

*Les armes métalliques dans l'art protohistorique de l'Occident méditerranéen*. Paris, CNRS éditions.

**CLOTTES J., 1998**

*L'art rupestre. Une étude thématique et critères d'évaluation*. Foix, Icomos, 4 avril 1998.

**EWAGUE A., EL GRAOUI M.,**

**BOUMAGGARD E. H., 2013**  
Les représentations gravées de rhinocéros dans le Haut Atlas marocain. *L'Anthropologie*, 117 : 256-268.

**EWAGUE A., 2015**

*Gravures rupestres du plateau du Yagour (Haut Atlas, Maroc) : base de données, géolocalisation et analyse*. Thèse de doctorat, faculté des Sciences et Techniques, université Cadi Ayyad Marrakech.

**EZZIANI E. H., 2004 a**

Une classification morphologique des figures anthropomorphes (gravures rupestres du Haut Atlas). La vallée de l'Ourika (Maroc). *L'Anthropologie*, 108 : 495-534.

**EZZIANI E. H., 2004 b**

Contribution à une nouvelle chronologie des figures anthropomorphes des gravures rupestres du Haut Atlas (vallée de l'Ourika, Maroc). *L'Anthropologie*, 108 : 535-563.

**GELLNER E., 2003**

*Les saints de l'Atlas* (traduction de P. Coatalen). Saint-Denis, Bouchène éditions.

**GENIN D., KERAUTRET L., HAMMI S., CORDIER J.-B., ALIFRIQUI M., 2012**

« Biodiversité et pratiques d'agdal. Un élément de l'environnement à l'épreuve de ses fonctions d'utilité pour les sociétés du Haut Atlas ». In Auclair L., Alifriqui M. (éd.) : *Agdal. Patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain*, Rabat, Ircam Éditions-IRD : 93-121.

**HOARAU B., EWAGUE A., 2008**

Gravures rupestres inédites du Yagour, Haut Atlas occidental marocain. *Inora*, 51 : 8-15.

**LE QUELLEC J.-L., 1993**

*Symbolisme et art rupestre au Sahara*. Paris, L'Harmattan.

**LE QUELLEC J.-L., 2004**

*Art rupestre et mythologies en Afrique*. Paris, Flammarion.

**MAHDI M., DOMINGUEZ P., 2009**

Les agdals de l'Atlas marocain : un patrimoine en danger. *BESM* : 327-350.

**MALHOMME J., 1959, 1961**

*Corpus des gravures rupestres du Grand Atlas*, t.1, t.2. Publ. Serv. Antiquités Maroc, fasc. 13 et 14, 156 p. et 164 p.

**OLLAGNON H., 2000**

« La gestion en patrimoine commun de la qualité de l'eau dans un bassin ». In Falque M., Massenet M. (dir.) : *Les ressources en eau. Droits de propriété, économie et environnement*, Paris, Dalloz : 325-345.

**PODGORECKI A., 1987**

Polish Society: a Sociological Analysis. *Praxis International*, 7 (1) : 57-78.

**ROBBINS P., 2000**

The rotten institution: corruption in natural resource management. *Political Geography*, 19 : 423-443.

**RODRIGUE A., 1987**

Une frise d'éléphants inédite dans l'Atlas marocain. *BSERPE*, 36 : 43-44.

**RODRIGUE A., 1999**

*L'art rupestre du Haut Atlas Marocain*. Paris, L'Harmattan.

**SALIH A., OUJAA A., HECKENDORF R., NAMI M., EL GRAOUI M., LEMJIDI A.,**

## Quels processus de patrimonialisation pour la préservation des sites rupestres ?

**ZOHAL H., 1998**

L'aire rupestre de l'Oukaïmeden, Haut Atlas, Maroc : occupation humaine et économie. *Beiträge zur allgemeinen und vergleichenden Archäologie*, 18 : 253-295.

**SEARIGHT S., 2013**

Morocco's Rock Art: Age and Meaning. *Arts*, 2 : 35-43.

**SENIL N., 2011**

*Une reconstruction de l'espace-temps : approche croisée des processus de patrimonialisation et de territorialisation dans les territoires ruraux en France et au Maroc.* Thèse de doctorat en géographie, IGA, Grenoble, 564 p.





© IRD/D. Genin



© IRD/D. Genin

Photo 2 (chap. 2)  
Frênes prêts à être exploités pour a) le fourrage et b) le façonnage de perches.

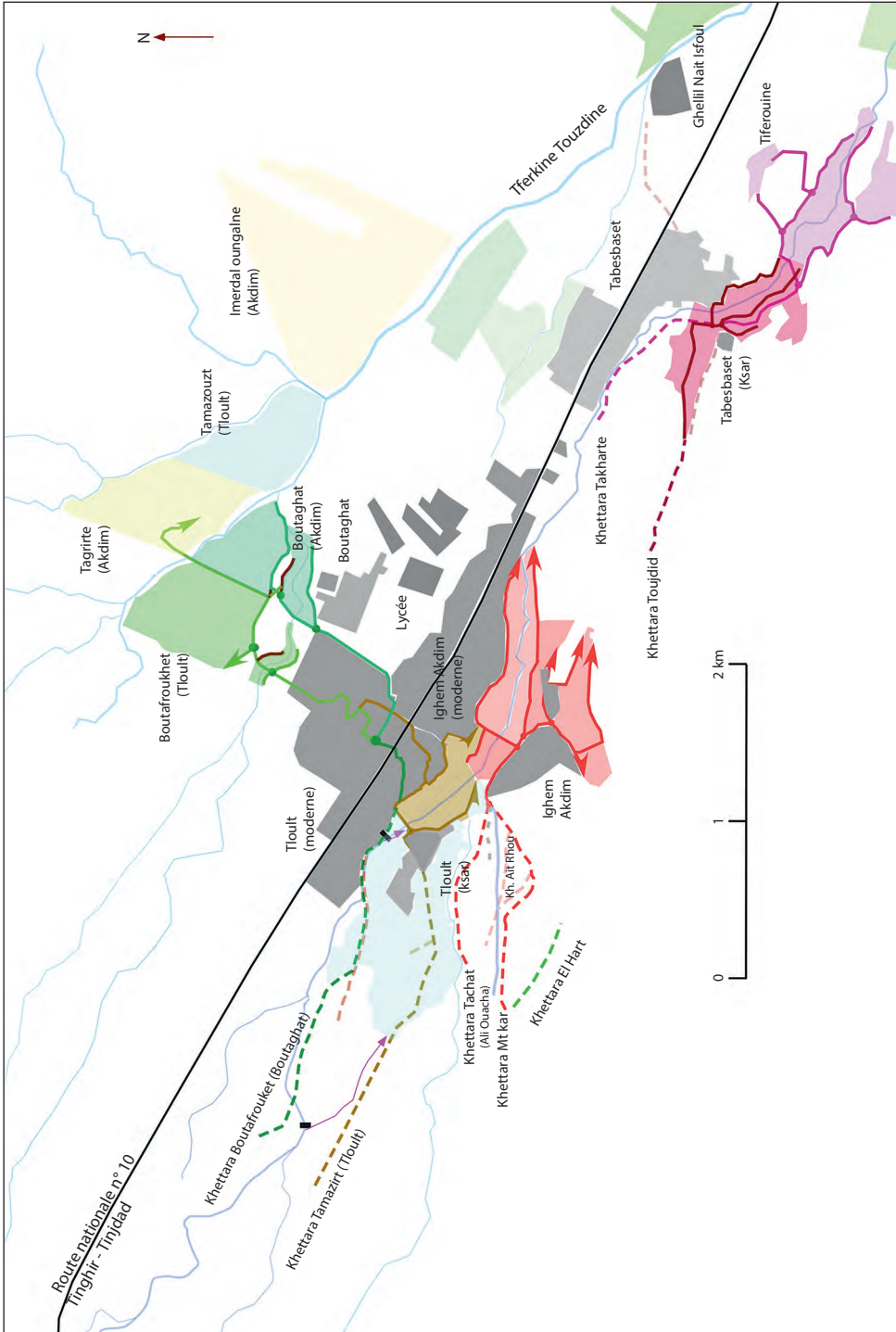


Figure 1 (chap. 3)  
Carte de situation des khettaras et périmètres du village d'Ighem Akdim en 2010.



Photo 1 (chap. 3)  
Vue satellitaire Google Earth du périmètre de Dayt Sriej.

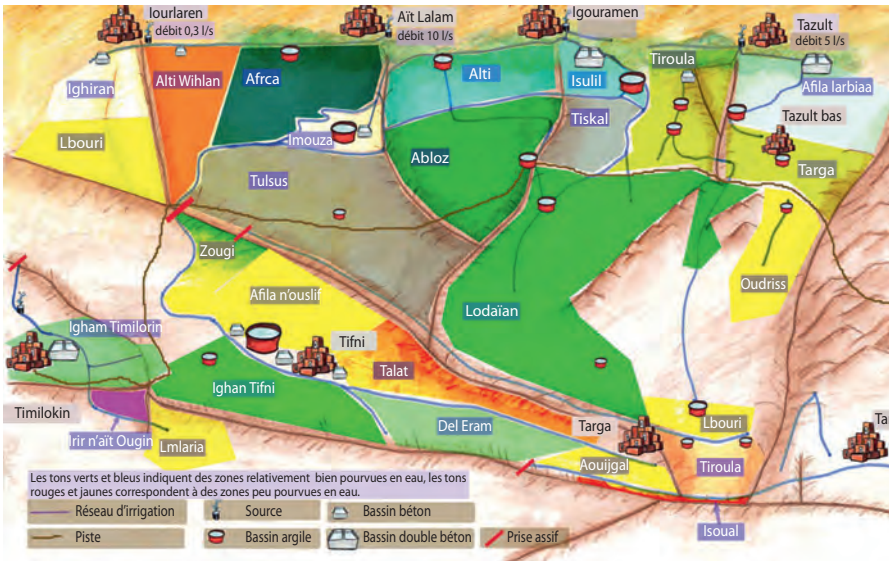


Figure 2 (chap. 3)  
Organisation topographique et foncière de l'hydraulique des Ait Mnzalt.





© IRD/G. Michon



© IRD/G. Michon



© IRD/G. Michon



© IRD/G. Michon

*Photo 2 (chap. 5)*

*Les différents faciès de l'arganeraie. a : les « parcs » agroforestiers : arganiers et champs de céréales ;  
b : la forêt de parcours ; c : le mouchaa, zone tampon entre les villages ;  
d : les parcelles régénérées en taillis par les services forestiers.*



© IRD/G. Michon

*Photo 1 (chap. 6)  
Un rucher en position stratégique, entre les champs et la forêt d'arganiers.*



© IRD/G. Michon

*Photo 2 (chap. 6)  
Une récolte d'essaim sauvage réfugié dans un arganier (droite).*



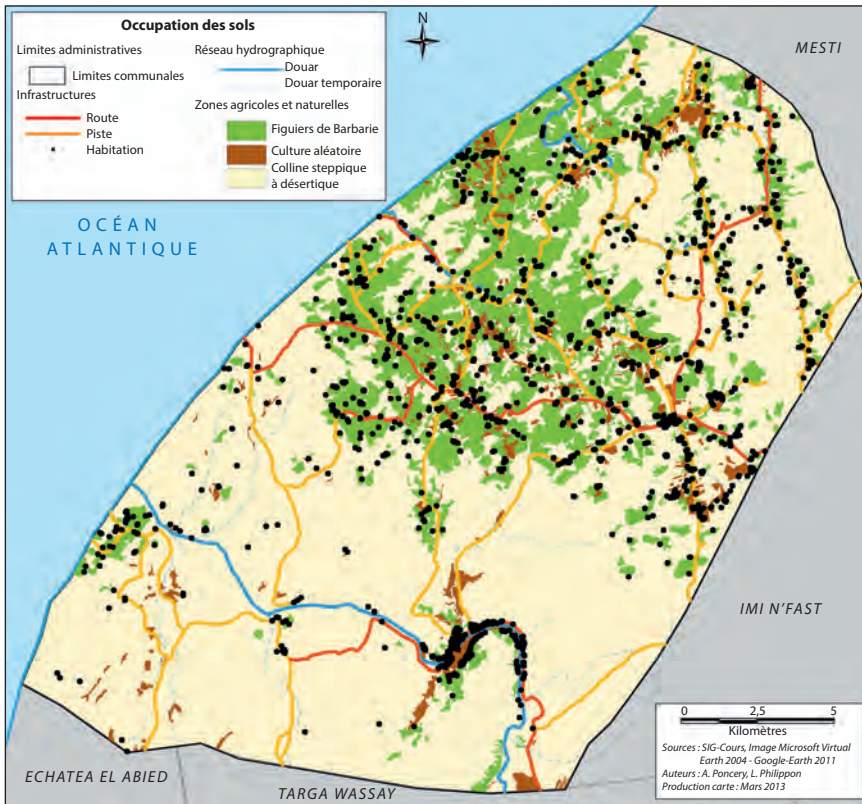
© IRD/G. Michon

*Photo 3 (chap. 6)  
Un rucher dans l'arganaie, avec ses ruches en roseau (ssilt\*).*



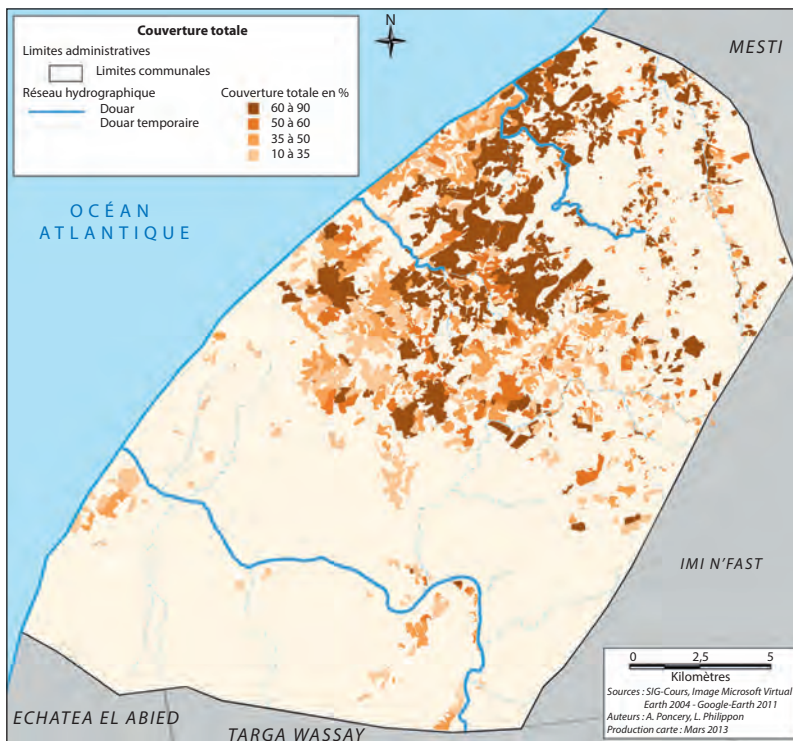
© IRD/G. Michon

*Photo 4 (chap. 6)  
Le grand rucher collectif d'Inzerki et ses nombreuses loges pour les ruches.*

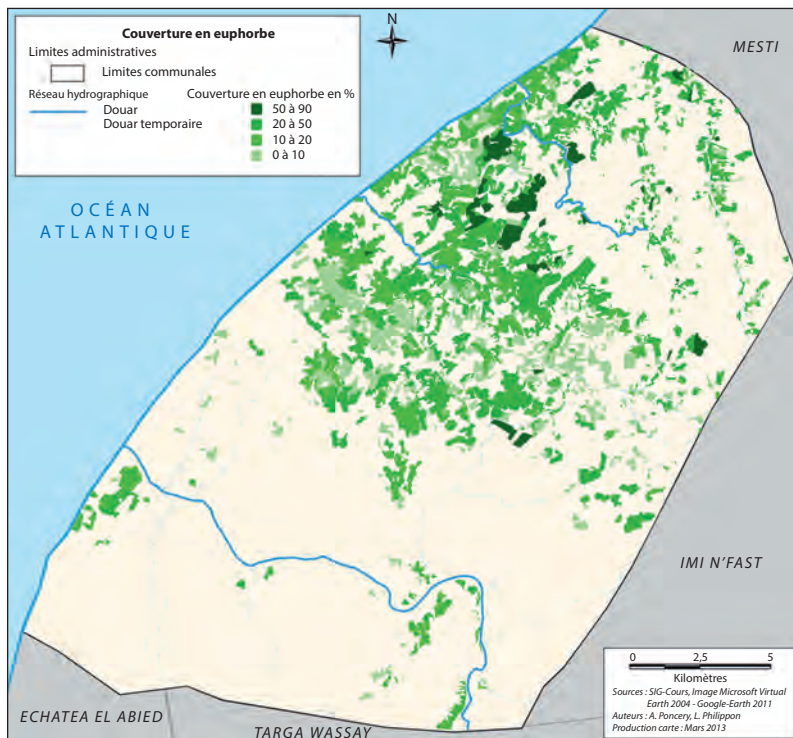


Carte 3 (chap. 7) Occupation du sol de la commune de Sbouya.

## Cartes thématiques sur la commune de Sbouya

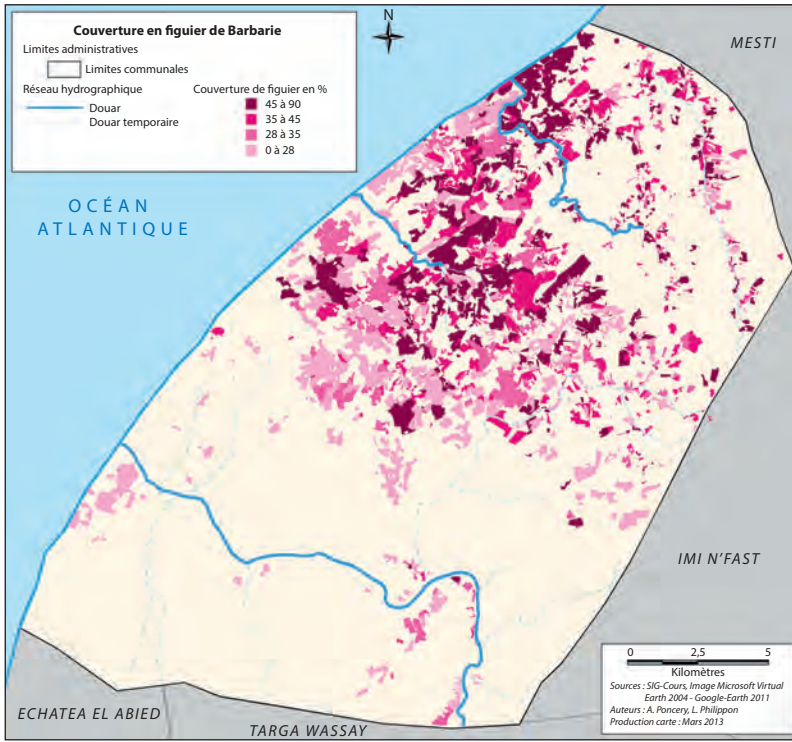


Carte 4 (chap. 7)

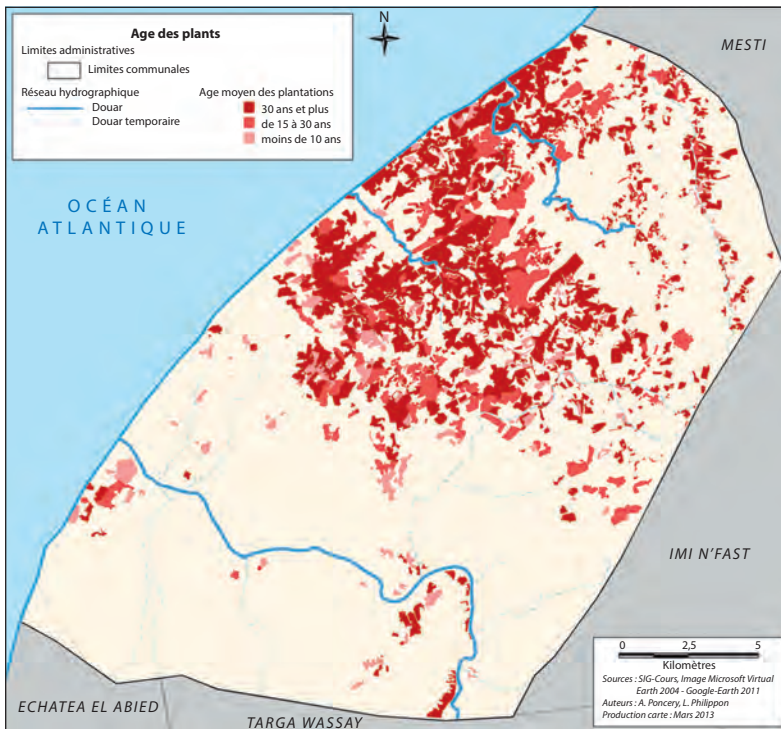


Carte 5 (chap. 7)

## Cartes thématiques sur la commune de Sbouya

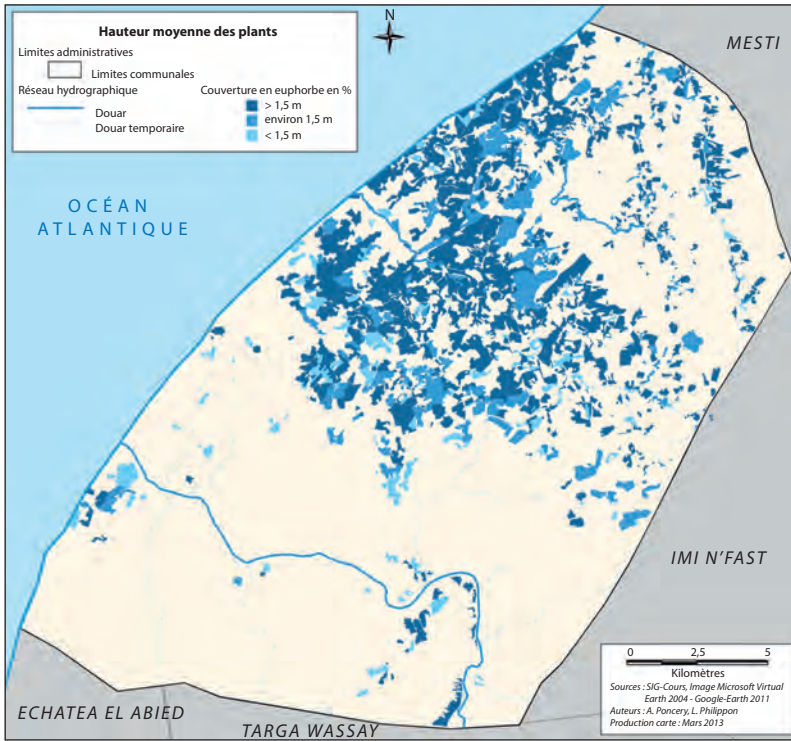


Carte 6 (chap. 7)

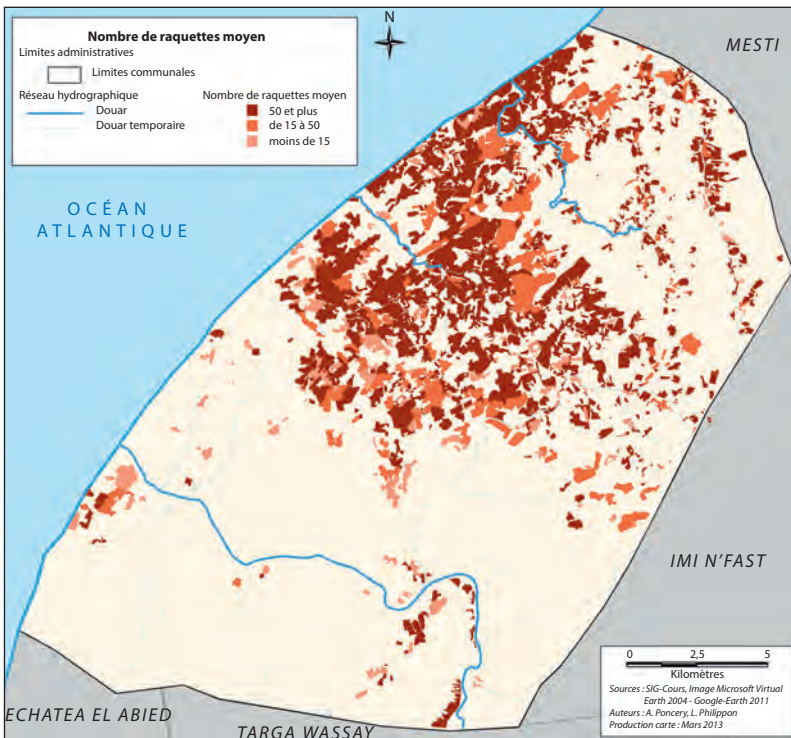


Carte 7 (chap. 7)

## Cartes thématiques sur la commune de Sbouya



Carte 8 (chap. 7)



Carte 9 (chap. 7)



© IRD/G. Michon

Photo 2 (chap. 8)  
Une kasbah traditionnelle.



© IRD/G. Michon

Photo 3 (chap. 8)  
Une kasbah en voie de délabrement (vallée du Dades).



© IRD/G. Michon

Photo 4 (chap. 8)  
Une maison d'hôte reprenant la forme des kasbahs (Vallée du Mgon).





3.1 Tizi n-Tighrist (Jbel Ghat), cliché Auclair.



3.4 Yagour. Cliché Ewague



3.2, 3.3 : Tainant, cliché D. Moretti



3.5 Tizi n-Tighrist (Jbel Ghat), cliché Auclair.

Figure 3 (chap. 9)

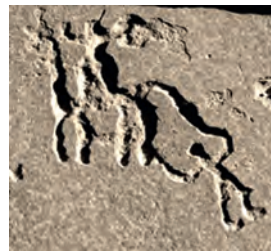
Disques ornés, formes en croissant, pointes de lance, chars.



4.1 Tizi n-Tighrist (Jbel Ghat), cliché Auclair.



4.2 Tizi n-Tighrist (Jbel Ghat), cliché Auclair.



4.3 Tizi n-Tighrist (Jbel Ghat), cliché Auclair.

Figure 4 (chap. 9)

Les cavaliers stylisés aux boucliers ronds.



© IRD/G. Michon

Photo 3 (chap. 12)

Une activité proposée aux touristes par les maisons d'hôte : une nuit en bivouac dans le désert.



© IRD/G. Michon

Photo 5 (chap. 12)

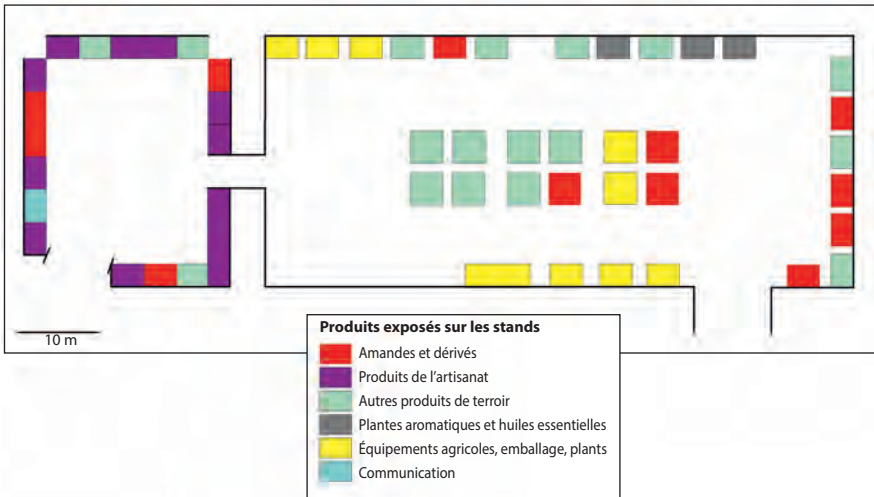
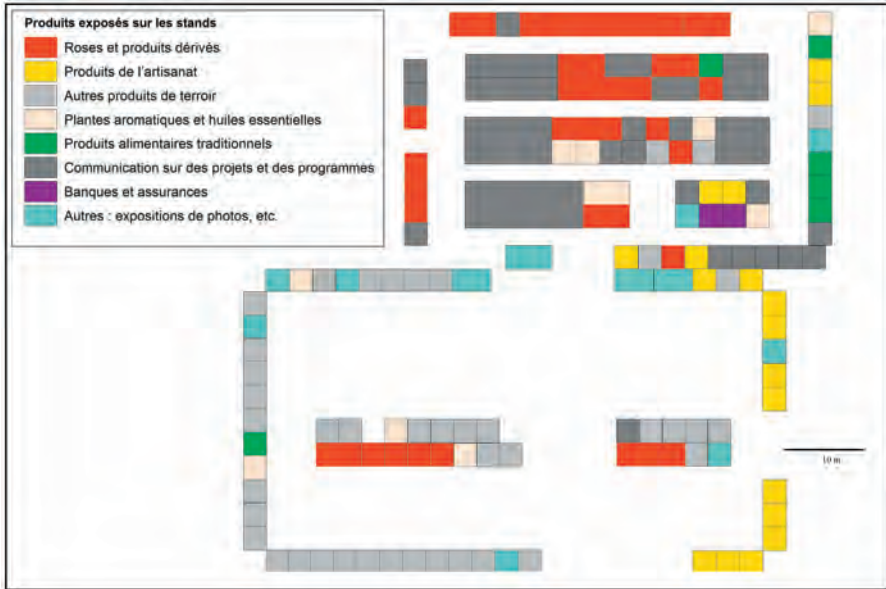
« Camping sauvage » : les camping-cars envahissent la palmeraie de Tafraoute dans l'Anti-Atlas.



© IRD/G. Michon

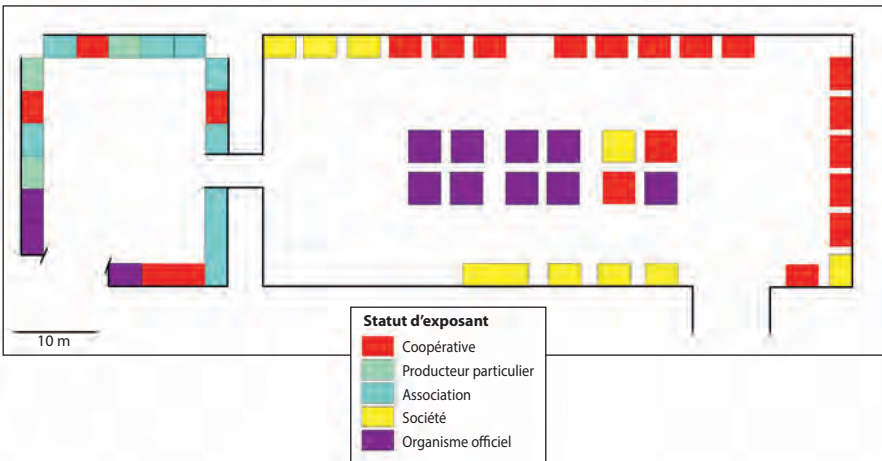
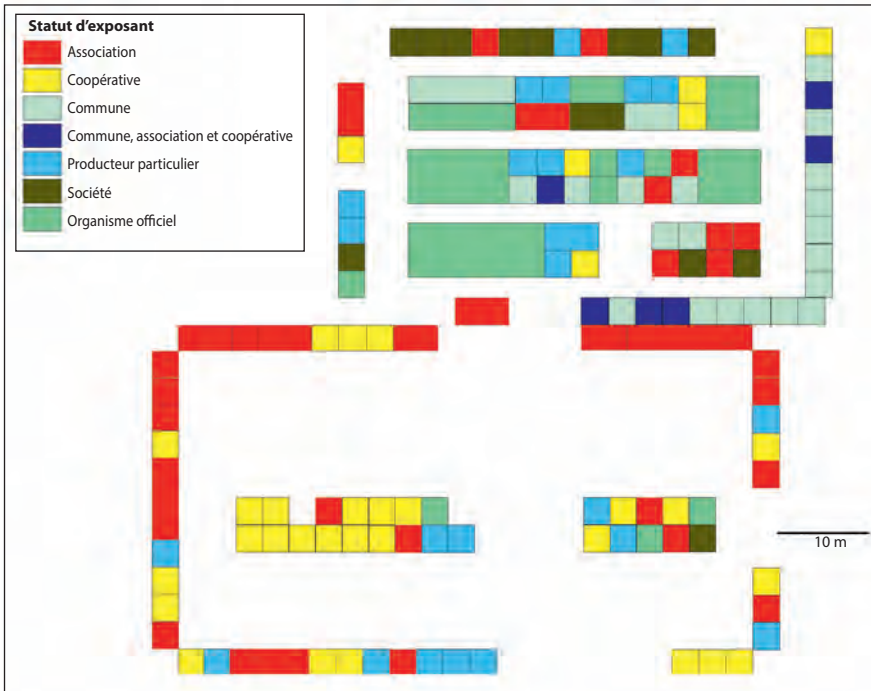
Photo 6 (chap. 12)

Cohabitation forcée entre populations locales et camping-caristes ?



© IRD/M. Berriane

Figure 2 (chap. 15)  
 Produits exposés sur les stands du chapiteau officiel.  
 Festival des roses à Kelaat Mgouna (édition 2013)  
 Source : Relevé de Kabbal Younes



© IRD/M. Berriane

Figure 3 (chap. 15)  
 Statut de l'exposant sur les stands du chapiteau officiel.  
 Festival des amandiers de Tafraout (Édition 2013)  
 Source : Relevé Karroud Bouchra



© IRD/G. Michon

Photo 1 (chap. 16)  
Tapis ouazguiti mis à « vieillir » au soleil dans un village de Taznakht.



© IRD/G. Michon

Photo 2 (chap. 16)  
Entrepôt villageois : les tapis seront vendus aux collecteurs ou à quelques touristes de passage.



© IRD/G. Michon

Photo 3 (chap. 16)  
Coopérative villageoise.

# Pluralisme légal et micro-politiques dans la gestion des ressources naturelles

Le cas des cédraies  
du Moyen Atlas marocain

*Marc COUDEL*

*Mohammed ADERGHAL*

*Pierre-Marie AUBERT*

*Christelle HÉLY*

## Introduction

La question des modes de gouvernance assurant la durabilité des socio-écosystèmes (SES) est d'importance capitale (OSTROM, 2009 ; FOLKE *et al.*, 2005). Les travaux d'Ostrom (OSTROM, 1990), puis de l'école de Bloomington, ont contribué à d'importants progrès en la matière. Le cadre d'analyse développé, centré sur le concept d'institution, a permis de comparer des centaines de SES et de dégager les principaux déterminants de leur durabilité, censés éclairer les objectifs à atteindre par les politiques publiques. Deux aspects sont souvent mis en avant : augmenter la concertation entre usagers pour diminuer les conflits d'usage (PRETTY, 2003) ; mettre en œuvre des règles conçues localement (CHHATRE et AGRAWAL, 2008 ; GIBSON *et al.*, 2005).

Depuis les années 2000, ces recherches ont influencé de manière déterminante les réformes des politiques de gestion des ressources naturelles partout dans le

monde (BLAIKIE, 2005). Elles ont également favorisé la multiplication des projets cherchant à mettre en œuvre une gestion « communautaire » et décentralisée des ressources naturelles (RIBOT *et al.*, 2006 ; BLAIKIE, 2005), y compris au Maroc (AUBERT, 2013).

Il paraît important d'adopter une posture réflexive afin d'évaluer la portée de ces inflexions. Un tel projet nécessite ainsi de pousser plus loin la compréhension du fonctionnement de ces SES en faisant « un pas de côté » par rapport à l'approche néo-institutionnaliste aujourd'hui dominante (HALL *et al.*, 2013). Dans cette perspective, les travaux de type institutionnalisme critique, portés par F. Cleaver, nous semblent permettre d'enrichir le débat autour des institutions. Nous retiendrons ici deux aspects principaux.

Cleaver a d'abord remobilisé la notion de « bricolage institutionnel » (CLEAVER, 2002), qui démontre comment, plutôt que d'être planifiées et rationnelles, les institutions sont historiquement contingentes et systématiquement renégociées par les acteurs selon des références plurielles et des intérêts divergents, donnant lieu à des arrangements complexes (LUND, 2006 ; BENJAMIN, 2008).

Ensuite, l'institutionnalisme critique soulève le problème des déséquilibres de pouvoir dans les communautés d'usagers (CLEAVER et DE KONING, 2015). En effet, en appréhendant les groupes sociaux de manière fixée, l'institutionnalisme dominant passe à côté des luttes de pouvoir qui ont lieu au sein de ces groupes et entre eux. Or, la mise en place de règles en usage est un enjeu de négociation, parfois conflictuel (CLEAVER, 2002 ; FRIEDBERG, 1993), dans lequel les asymétries de pouvoir jouent un rôle déterminant (MERMET, 1992).

Suivant ces travaux, nous cherchons dans cet article, à travers le cas des cédraies du Moyen Atlas, à apporter un éclairage sur les difficultés rencontrées par des projets de gestion « communautaire » à réformer la gouvernance des ressources forestières qui est ici caractéristique de ce que CLEAVER (2002) appelle une situation de « bricolage institutionnel ». Nous montrerons notamment comment la pluralité des sources de droit et la diversité des intérêts et des acteurs engagés conduisent à faire émerger un système fortement instable, très inégalitaire et peu efficace sur le plan environnemental.

## Présentation du cas d'étude

Les cédraies du Moyen Atlas ont une importance écologique, symbolique et économique indéniable à l'échelle de l'Afrique du Nord (QUÉZEL et MÉDAIL, 2003 ; M'HIRIT, 2006). Ce sont des forêts ouvertes à l'action humaine – pastoralisme, exploitation légale et illégale des produits ligneux et non ligneux –, toutes pratiques autorisées par le code forestier (1917), dont l'application, souvent jugée autoritaire, relève des compétences de l'Administration

des Eaux et Forêts (AEF). Le code impose toutefois des restrictions aux populations riveraines : seuls les troupeaux familiaux sont autorisés sur les parcours forestiers, et l'exploitation du bois est limitée au ramassage du bois mort gisant. Les coupes forestières sont, par contre, vendues par adjudication aux entreprises forestières et aux coopératives. C'est le rapport des populations locales et des autres acteurs à ce code qui conditionne, depuis maintenant presque un siècle, le sort des forêts de cèdre. Et en se référant à la multiplicité des sources de droit qui gèrent le rapport aux ressources naturelles au Maroc, on peut dire que la gestion concrète des ressources sylvopastorales résulte d'une articulation complexe entre principes coutumiers, droit musulman et droit positif (BEDOUCHA, 2000 ; BOUDERBALA, 2013).

En effet, l'application coercitive d'un code qui n'a aucune racine dans le terreau juridique d'un pays colonisé a provoqué une rupture du lien avec la forêt. Il constitue un dispositif plaqué en discordance sur un faisceau de pratiques sylvopastorales locales où la forêt a toujours été associée aux terres collectives pour constituer une entité territoriale communautaire intégrée<sup>14</sup>.

Mais les pratiques des populations locales sont souvent jugées intenses et cause de dégradation de la forêt. Or, dans le cas des cédraies, les recherches récentes sur l'impact des activités humaines sur leur dynamique sont plus nuancées. Elles montrent que la dégradation y est lente à l'échelle de la région, avec localement des combinaisons d'activités aux impacts préoccupants sur la régénération du cèdre (COUDEL *et al.*, 2015a).

Aussi, l'attitude des populations riveraines consistant à faire peu de cas des conséquences de leurs pratiques sur l'état de la forêt est souvent mise en relation avec la pauvreté et l'ignorance (UrbaPlan, 2002; BCEOM-SECA, 1996). Or des recherches plus précises (AUBERT, 2010 ; COUDEL *et al.*, 2015b) montrent que le recours des populations aux ressources forestières, pour l'élevage essentiellement, tient à leur prix relativement faible par rapport aux ressources hors forêt.

La gestion coercitive de l'Administration des Eaux et Forêts est dénoncée depuis longtemps (KARMOUNI, 1989 ; MEKOUAR, 1989). Cela a amené à des inflexions, traduites par la mise en œuvre de projets participatifs engageant la population sur la voie d'une réforme des modes de gestion des ressources forestières. Dans le Moyen Atlas, deux projets lancés il y a une vingtaine d'années relèvent de cette orientation : le projet de développement des massifs forestiers de la province d'Ifrane (« projet Ifrane ») et le projet de développement rural participatif dans le Moyen Atlas central (« projet Khénifra »)<sup>15</sup>.

Ces projets cherchent tous deux à transformer la relation Administration des Eaux et Forêts/population en la faisant évoluer de la défiance au partenariat. Pour cela, ils tentèrent de formaliser les collectifs coutumiers en associations

14. G. Fay, communication orale à l'un des co-auteurs.

15. Le premier financé à hauteur de 20 millions d'euros par l'Agence française du développement, et le second financé à hauteur de 8 millions d'euros par l'Union européenne.



pour négocier avec elles des restrictions d'accès aux espaces forestiers (par des mises en défens) en échange de compensations financières et en nature (AUBERT, 2014). Mais, malgré ces objectifs ambitieux, les bilans réalisés montrent un faible impact sur la gestion concrète des forêts (BOUTOT, 2011).

Pour comprendre pourquoi ces projets n'ont pas réussi à réformer la gestion des forêts et identifier les causes de la faible durabilité du SES du Moyen Atlas, il faut analyser dans le détail ces modes de gestion, et en particulier comprendre le rôle respectif des différentes sources de droit et la manière dont s'en saisissent les différents acteurs, actualisant ainsi en permanence « la règle » en pratiques concrètes. C'est ce que nous proposons de faire dans une perspective interactionniste/institutionnaliste critique, en procédant par études de cas. Nous nous intéressons pour cela à trois zones contrastées dont la comparaison permet de dégager les mécanismes génériques déterminant la gouvernance des ressources forestières : les zones d'Aït Boumzough (province de Khénifra), de Senoual et d'Aïn Leuh (province d'Ifrane). Le travail présenté ici est issu d'un travail de terrain, échelonné sur trois ans, mené dans les trois zones, et qui s'est matérialisé, entre autres, par la réalisation de 78 entretiens semi-directifs avec des usagers et 11 avec des associatifs ou des agents de l'Administration des Eaux et Forêts sur les pratiques et leurs déterminants sociaux.

## Des négociations multiples et entremêlées

Dans chacune des trois zones, la gestion concrète des ressources forestières dépend de quatre types de négociations interdépendantes particulières dans lesquelles les deux principales sources de droit (coutumier et positif) sont mobilisées de manière hétérogène. Nous verrons comment, dans ce contexte dynamique mais avec une inertie importante, l'intervention des projets a fait évoluer certaines négociations sans fondamentalement modifier leur nature. Pour cette présentation, notre résultat principal servira de fil directeur : alors que les acteurs, les enjeux et les types de négociations conduites dans nos trois zones paraissent, au premier abord, très similaires, les modes de gestion diffèrent fortement d'une zone à l'autre.

### **Type I : Négociation des règles par les communautés locales**

Dans les trois zones, les communautés locales négocient les règles d'utilisation des ressources indépendamment de l'AEF. La négociation concerne d'abord les contours de la communauté d'usagers, et définit dans quelle mesure de

nouveaux ayants droit seraient impliqués dans la vie de la communauté comme l'assurait le droit coutumier. Principe auquel les usagers des Aït Boumzough et de Senoual répondent encore favorablement, mais sans l'avoir mis en pratique depuis trente ou quarante ans, quand les terroirs pastoraux étaient peu attractifs. À l'exception d'une personne à Senoual qui a été acceptée dans la coopérative (mais pas encore dans la tribu), les personnes qui s'installent au sein de la communauté, après achat de la terre, sont rares et ne prennent pas souvent part à la vie locale. À Aïn Leuh, depuis une crise avec des non-ayants droit à la fin des années 1990, l'intégration des étrangers à la communauté en faisant jouer les règles coutumières est devenue difficile. Aux Aït Boumzough et à Senoual, les fractions tribales se partagent les espaces asylvatiques (collectifs et domaniaux) selon des limites héritées des territoires précoloniaux. Ce partage permet de réguler l'accès aux ressources les plus limitantes : l'eau et l'espace (pour éviter le mélange incessant des troupeaux). Le fourrage n'est par contre que rarement considéré limitant, car les possibilités d'ébranchages en forêt sont encore illimitées. Ces régulations ne servent donc à garder les meilleurs espaces de pâturage que de manière secondaire. À Senoual, les négociations des limites se ressemblent : *statu quo* où chacun reste « chez lui », rupture, menaces, conciliation par amitiés et par arbitrage de la *jemaa*\* et recours au ministère de l'Intérieur en dernier lieu<sup>16</sup>.

À Aïn Leuh, l'héritage des territoires coutumiers est moins prégnant. La continuité des espaces tribaux des bas et haut pays facilite les déplacements et aide à la persistance des limites. Cependant, le déplacement des troupeaux par des véhicules redistribue l'espace, avec possibilité, après négociation, d'installation dans de nouvelles zones.

Aux alentours des habitations permanentes, espaces critiques, les usagers régulent aussi les pratiques d'exploitation. Des pressions individuelles régulent les pratiques autour des lieux d'installation : cela évite d'être verbalisé pour des ébranchages commis par d'autres, et permet de protéger l'environnement immédiat. Des règles plus formalisées existent aussi : les usagers des Aït Boumzough ont ainsi négocié vers 2005 un dispositif de gestion collective des ressources qui passe par la régulation des pratiques. L'ébranchage annuel systématique des arbres proches du village engendrait en effet une difficulté à nourrir les moutons pendant l'hiver et des conflits. Lors d'une réunion de la *jemaa* rassemblant tous les hommes de la fraction, une interdiction de couper les branches sur 500 ha a été mise en place selon des règles reprenant le droit coutumier. La « réserve » ainsi défendue aux ébranchages permet aux habitants de bénéficier de feuillage accessible aux bêtes pendant les jours courts d'hiver. À Senoual, les familles partagent les pâturages privés par solidarité. Cependant, pour maintenir du pâturage durant l'été, les troupeaux doivent être sur le lieu de transhumance au printemps. Un membre souhaitant ne pas transhumer doit alors se cantonner sur ses propres terres.

16 En sachant qu'il donnera droit soit à ceux qui se conforment le plus au registre formel, soit à tous pour que le compromis maintienne la paix sociale, soit à ceux qui savent négocier des arrangements avec le pouvoir.

## **Type 2 : Négociation individuelle de l'application du code forestier**

Les agents des Eaux et Forêts gèrent les ressources ligneuses en référence au code forestier, généralement difficile à appliquer, compte tenu de l'hostilité de certains groupes et de la grande extension des espaces surveillés. Cela les oblige à adopter une relative flexibilité dans l'application de la loi. Et la latitude qu'ils ont pour le faire dépend du niveau de laxisme ou de rigueur imposé par la hiérarchie, de leurs intérêts personnels et des pressions des usagers. Ces derniers perçoivent les règles imposées par le code comme une entrave à leurs pratiques qui implique un manque à gagner économique. Pour dépasser la situation, ils engagent des négociations avec les agents sur ce qui peut être considéré comme « bonnes manières », par des pressions soit directes (violence...), soit indirectes (menace de délation des activités illégales de l'agent à la hiérarchie, arrangements avec la hiérarchie pour empêcher le travail de l'agent). Cependant, ces pressions individuelles sont limitées, car il y a un déséquilibre de pouvoir important entre les usagers et les agents assermentés, qui n'ont qu'à appliquer le code forestier pour prendre leur revanche.

Afin d'éviter les affrontements, les négociations passent le plus souvent par des arrangements « donnant/donnant ». La hiérarchie encourage les agents à avoir de bons contacts avec la population et, selon les termes de ces derniers, à « faire de la politique ». Les usagers en profitent pour se rapprocher des agents en leur offrant des repas<sup>17</sup> et des informations en échange de faveurs (exploitation du bois d'œuvre à usage domestique...). En contrepartie, les agents y trouvent un moyen qui facilite leur travail et leur permet de mieux contrôler l'exploitation de la forêt.

Mais les bonnes relations ne suffisent pas pour que les usagers puissent avoir accès à tout, et plusieurs activités ne sont tolérées que moyennant des transactions. Dans la région, la corruption est généralisée, a ses règles et ses tarifs modulés selon l'échelon à corrompre, et se met en marche selon des codes comportementaux lisibles par l'ensemble des parties prenantes. Un berger résumait ces pratiques en disant que « rien n'est gratuit » avec les techniciens. Corrompre pour accéder au fourrage des mises en défens et des branches est une pratique jugée normale par les usagers. Il ressort des entretiens réalisés que les modalités de négociation, les pratiques tolérées et leurs tarifs dépendent du contexte. Chez les Aït Boumzough et à Senoual, les ébranchages comme l'incursion dans les mises en défens sont possibles à la suite d'arrangements en nature ou en argent. Et les usagers savent que des arrangements sont possibles même après établissement d'un procès-verbal. À Aïn Leuh, la corruption pour les ressources pastorales est moins généralisée. Seuls les ébranchages sont tolérés, et l'incursion dans les mises en défens était possible jusqu'en 2013, mais seulement pour les plus riches qui pouvaient vraisemblablement avoir accès aux ingénieurs forestiers pour faire annuler les procès-verbaux des techniciens. La demande en fourrage illégal y est également moindre, du fait d'une

<sup>17</sup> Geste perçu par les agents comme des preuves de « l'hospitalité amazigh » et de la « gentillesse sincère » des montagnards.

forte implantation de l'Association nationale des éleveurs ovins et caprins (Anoc) qui, pour des raisons de qualité, exige des éleveurs le recours à une alimentation hors sol. Mais, malgré tout, la forêt continue à subir des pressions, de la part du cheptel des gros éleveurs, grâce aux arrangements, et des plus pauvres qui, par manque d'alternative, continuent à ébrancher en cachette.

Des négociations pour l'exploitation du bois d'œuvre se déroulent en parallèle de celles sur les ressources pastorales. La tolérance de l'AEF pour ces activités ne peut pas être justifiée par la pauvreté des populations, du fait du caractère extrêmement lucratif du bois d'œuvre de cèdre. Une tolérance importante s'est cependant mise en place aux Aït Boumzough au cours des années 2000, grâce à des pratiques corruptives. Ailleurs, la coupe illégale est restée faible du fait des réticences de la population ou des restrictions imposées par les agents forestiers. À Senoual, la communauté étudiée a réussi à limiter fortement la coupe illégale de bois d'œuvre sur le secteur qu'elle exploite en la dénonçant systématiquement (pour « assumer individuellement la responsabilité collective de préserver la forêt »). À Aïn Leuh, zone vitrine où passent les touristes et facilement contrôlable, la coupe illégale de bois d'œuvre par les usagers n'est pas tolérée. La zone est en revanche le siège d'une coupe intense de bois de feu pour les besoins des centres urbains proches.

### **Type 3 : Négociations collectives autour de l'application du code forestier**

Au niveau extra-local, la négociation n'est accessible que pour les usagers les plus riches (exploitants forestiers, gros éleveurs), ceux qui se permettent d'approcher les ingénieurs administratifs, alors que, pour le faire, les plus modestes se rassemblent en collectifs. Aux Aït Boumzough et à Senoual, ces négociations sont fréquentes, les collectifs négocient l'application de contraintes qui touchent tous les usagers, comme les mises en défens. À Aïn Leuh, en revanche, elles semblent absentes.

Les collectifs négocient aussi les comportements des agents de terrain, particulièrement pour se prémunir de leurs abus ou pour les forcer à respecter les principes coutumiers (en particulier le principe d'égalitarisme). Aux Aït Boumzough, un gardien issu de la communauté a ainsi été directement sanctionné par le droit coutumier parce qu'il faisait du favoritisme. Des plaintes collectives contre les techniciens sont rarement déposées auprès de l'AEF, car elles sont souvent sans suites et peuvent conduire à la vengeance des agents. Des cas relevés à Senoual montrent, toutefois, qu'il peut arriver que les usagers soumettent l'agent forestier à des sanctions, par exemple l'obliger à s'acquitter d'une amende coutumière pour régler les différends localement. Dans le cas où ce n'est pas possible, le collectif des usagers s'adresse aux supérieurs hiérarchiques de l'agent. Mais, dans les deux cas, les peines sont douces. Pour éviter des conflits déséquilibrés avec les agents, les sanctions coutumières sont bien inférieures à ce qu'elles seraient pour des habitants. Du côté de l'AEF, la peine maximale est une mutation vers un autre secteur. La prévalence de ces faibles sanctions nourrit un sentiment d'impunité important au sein de la population et participe beaucoup à augmenter les tensions avec l'AEF.

La code forestier ouvre la forêt à l'exploitation sylvicole légale (coupe forestière, reboisements...) sur la bases de normes parfois jugées contraignantes par les entrepreneurs qui cherchent à les contourner en en négociant l'application. Les activités de sylviculture leur permettent de générer des revenus très importants. On nous a décrit dans les trois zones des pratiques corruptives permettant un octroi clientéliste des chantiers et une flexibilité dans l'application des normes du cahier des charges (bois non amodié, reboisements mal faits ). L'intensité de ces pratiques est, là aussi, plus forte aux Aït Boumzough et à Senoual qu'à Aïn Leuh.

### **Bilan de ces négociations : une situation de surexploitation bloquée**

La négociation érigée en pratique reconnue par tous finit par légitimer la surexploitation de la forêt. Alors que, pour la plupart des usagers démunis, le recours à l'exploitation de ressources gratuites en forêt est un moyen qui permet la reproduction de l'exploitation familiale, pour les acteurs les plus puissants, revendeurs, entrepreneurs et agents forestiers, les activités liées au bois génèrent des bénéfices substantiels. Et les agents forestiers consciencieux qui tentent d'appliquer la loi sont souvent soumis à des pressions sous l'instigation d'acteurs puissants.

La diversité des intérêts en jeu conduit par ailleurs à l'autonomisation partielle de certaines négociations. Ainsi, la gestion des ressources pastorales n'implique que les pasteurs et se fait principalement selon le registre coutumier, indépendamment de l'extérieur. Les services forestiers n'assument pas leur rôle dans la gestion et laissent faire les régulations des communautés : une pratique qui leur est avantageuse, mais qui ne renforce pas leurs capacités de maîtrise des conflits autour des parcours. C'est le ministère de l'Intérieur qui est appelé au besoin par les usagers pour arbitrer les litiges et les résoudre.

Ce système de négociation n'est pas nouveau. Il est la conséquence des divergences des représentations construites autour de la fonction de la forêt, d'une part, par les communautés d'usagers locaux et, de l'autre, par des acteurs exogènes, dont les forestiers qui ont imposé sa domanialité. Qu'en est-il actuellement de ces pratiques dans les espaces soumis à de nouvelles règles de gestion, introduites notamment dans le cadre de projet d'aménagement et de développement des espaces forestiers ? C'est le cas, par exemple, des zones de projet « Ifrane » et « Khénifra ».

## **Des approches participatives qui peinent à réformer ce système**

Les projets « Ifrane » et « Khénifra » ont cherché à organiser les ayants droit pour les impliquer dans une cogestion participative, à donner plus de valeur aux négociations à caractère collectif et à réduire le champ de manœuvre des

négociations menées à titre individuel. Ils devaient aussi mener des actions pour la réduction de la pauvreté supposée être à l'origine du recours illégal des plus nécessiteux aux ressources de la forêt.

### **Renforcement de la coercition par les approches participatives**

Pour appuyer l'AEF dans sa gestion de la forêt, deux types d'actions ont été retenues : la création de nouvelles coopératives au profit des usagers dans le but de les dissuader de continuer à mener des activités sylvicoles illégales et la mise en place des associations qui ont pour rôle la surveillance des mises en défens et la redistribution des compensations aux usagers. Soit des associations ont été créées de toutes pièces, aux Aït Boumezough et à Senoual, ou, comme à Aïn Leuh, des associations déjà existantes ont été recyclées. Mais, comme nous allons le voir, les résultats de cette expérience sont très nuancés : nombre de ces associations ne fonctionnent pas, et celles qui fonctionnent sont dominées par des élites peu portées sur les principes participatifs.

### **Des associations captées par les élites**

Qu'elles fonctionnent ou non, les associations sont partout dirigées par des notables plus intéressés par les avantages de leur position de président que par ce qu'ils peuvent apporter à la protection de l'environnement. Cette situation semble inévitable, car la majorité des usagers sont peu ou pas lettrés, et donc peu au fait des rouages associatifs. De plus, les plus pauvres et les non-ayants droit sont laissés pour compte dans le processus d'adhésion et de participation parce qu'ils n'ont pas les moyens ou n'ont pas légalement le droit d'adhérer.

Les adhérents des collectifs qui fonctionnent (l'association des Aït Boumezough, de la coopérative de Senoual et une association indépendante à Aïn Leuh) dénoncent ainsi des situations très similaires. Parmi les faits relatés : 1) l'incapacité des adhérents, pour cause d'illettrisme, à exercer le contrôle des comptes de l'association ; 2) l'emprise autoritaire des dirigeants sur le fonctionnement de l'association, des avantages matériels jugés abusifs entraînant des irrégularités en termes de gestion financière ; 3) la reconduction des mêmes personnes au bureau, les élections étant soumises à l'influence des relations claniques. « Mieux vaut que ce soit quelqu'un de ta famille qui "mange" que quelqu'un d'autre », disait un interlocuteur. Quand des usagers contestent ces pratiques, ils sont mis à l'écart, reçoivent des menaces ou, dans le cas des non-adhérents, se voient refuser l'adhésion. Les administrations contribuent à l'entretien de cette situation en ne contrôlant pas, en fermant les yeux ou en étouffant les affaires.

### **Changements des pratiques en forêt**

Plusieurs associations créées dans le cadre des projets n'ont pas eu d'effet. C'est le cas des coopératives mises en place aux Aït Boumezough, qui n'arrivaient pas

à se faire amodier des chantiers de coupe par l'AEF, plus favorable aux entrepreneurs. De même, une association mise en place pour gérer les mises en défens à Senoual ne fonctionne pas du fait de l'inactivité de son président. Enfin, en 2014, à Aïn Leuh, aucune association ou coopérative n'avait encore été créée par les projets.

Les associations qui fonctionnent ont un effet sur les pratiques en forêt, mais par des mécanismes très différents de ceux prévus. Aux Aït Boumzough, l'association de surveillance des mises en défens, peu respectueuse des principes participatifs, impose le changement des pratiques en usant de la coercition. En effet, si le fonctionnement participatif n'est pas contrôlé, l'AEF n'octroie ses compensations qu'en cas de respect des mises en défens. Le bureau paie donc des gardiens pour respecter ces conditions et renforce la surveillance des mises en défens. Les perdants sont les éleveurs, interdits d'accès aux mises en défens, sans bénéficier en contrepartie de la redistribution des compensations.

À Senoual, les dysfonctionnements participatifs entraînent des problèmes importants au niveau du fonctionnement financier de la coopérative. Le manque de confiance conduit les ouvriers à liquider les comptes pour ne pas être lésés, empêchant l'accumulation de fonds pouvant être investis pour améliorer la rentabilité de la coopérative. Mais sans pour autant diminuer son efficacité environnementale, grâce à l'assistance de l'ingénieur forestier.

Les relations entre le bureau de la coopérative et l'AEF sont inscrites dans un registre de contrôle croisé et, situation paradoxale, le bureau de la coopérative se réfère aux principes du droit positif pour contrôler le forestier, dont les supérieurs hiérarchiques peuvent être amenés à user du droit coutumier pour régler certains conflits. C'est ce que l'on peut comprendre à partir des faits relatés d'un événement survenu en 2014. Le technicien en poste à Senoual a fait « insulte à la tribu » en refusant de coopérer avec des gardiens de la forêt désignés par la coopérative. L'affaire a déclenché une manifestation des ouvriers rassemblés au souk le jour suivant, qui menaçaient d'organiser une marche de protestation jusqu'au chef-lieu de la province si le technicien n'était pas muté ailleurs. L'ingénieur responsable est hâtivement venu sur place chercher une solution au conflit avec l'aide des sages de la tribu : le technicien a dû avouer sa faute par une punition coutumière légère (embrasser la tête d'un ouvrier) ; les ouvriers ont dû abandonner leurs poursuites. Grâce à cette coopération, la coopérative bénéficie aux usagers, tandis que l'ingénieur bénéficie de la contribution de la population au gardiennage contre la coupe illégale. Et, pour conserver la paix avec les usagers, la coopérative reste permissive sur les ébranchages.

À Aïn Leuh, les gros éleveurs se sont fortement opposés à la présence de l'association pour l'environnement, car elle est censée contrôler les délits pastoraux, même si rien ne montre qu'elle le fasse réellement. L'association a, en revanche, à son actif la contestation des décisions ou des pratiques jugées irrégulières, comme sa lutte pour avoir le droit de servir d'intermédiaire dans la filière des produits forestiers non ligneux, droit qu'elle a gagné après une manifestation qui lui a valu le soutien des autorités locales. Elle a aussi dénoncé

des irrégularités relevées dans un chantier de charbonnage en contactant directement les administrations centrales des Eaux et Forêts et du ministère de l'Intérieur. Là aussi, elle a eu gain de cause, quoique partiellement, car l'entrepreneur a été sanctionné par une amende de 400 000 Dh, mais pas les agents des Eaux et Forêts impliqués.

## Renforcement de l'application du code forestier

Pour satisfaire à la fois les objectifs des projets et des bailleurs qui les financent, l'AEF a dû agir aussi en interne pour que sa responsabilité dans la dégradation des forêts soit moins visible. Ses agents ont reçu des consignes pour mettre en application le code forestier de manière plus stricte, et savent aussi comment obtenir des informations de manière informelle grâce à des collaborations d'usagers. Ils font pour cela jouer les tensions au sein de la communauté pour créer un cercle vicieux de délation, et parfois les ingénieurs payent des indicateurs inconnus des usagers et des techniciens.

Ce recours à des indicateurs a permis de faire diminuer certaines pratiques. Le renforcement de la coercition ne se fait cependant pas sans provoquer de réactions adverses. Les usagers font tout ce qu'ils peuvent pour négocier plus longtemps des conditions clémentes d'application du code forestier. À Aïn Leuh, ce sont les notables qui posent le plus de problèmes. Ils viennent en tant qu'élus, ou passent par des responsables plus haut placés pour contester des amendes jugées trop élevées pour des délits pastoraux. Cette négociation peut prendre des formes violentes, comme aux Aït Boumzough où les tensions se sont soldées durant l'été 2013 par la mort par balle d'un bûcheron illégal. L'affaire a rapidement été étouffée par les autorités qui redoutaient que le conflit ne dégénère en révolte.

La sévérité des contrôles ne signifie pas la disparition totale des pratiques illégales ou des arrangements qui se réalisaient entre usagers illégaux et représentants de l'AEF. Aux Aït Boumzough, comme à Aïn Leuh, les délinquants qui bénéficient le plus de la confiance de certains responsables locaux ou provinciaux continuent leurs pratiques de façon à ce qu'elles ne soient pas facilement visibles par la hiérarchie. Celle-ci est alors leurrée lors des contrôles par des espaces mieux préservés, le long des pistes et des routes, ou par le nombre de procès-verbaux dressés par les agents. Dans le même temps, les délinquants moins bien insérés, ou plus pauvres, n'ont d'autre choix que d'arrêter de tirer des revenus des activités illégales.

Finalement, ces projets « participatifs » ont renforcé la coercition en touchant essentiellement les usagers les moins nantis, puisque les autres ont les moyens d'éviter l'application de la loi. De leur côté, les agents forestiers sont rarement poursuivis pour leur implication dans des activités illégales et ils maintiennent leurs avantages avec une corruption plus rare, et donc plus chère. Des techniciens sont parfois punis mais, face à la gravité des actes dont ils sont responsables, les peines sont dérisoires : mesures disciplinaires et/ou mutation.



Lorsque des individus cherchent à dénoncer le système de corruption et de coupe illégale, leur parole vaut contre celle des agents assermentés, et les administrations locales mettent tout en œuvre pour sanctionner ces délateurs et les faire taire.

## Un bricolage institutionnel à l'avantage des plus puissants

Les trois situations présentées sont très similaires en termes d'acteurs et de registres légaux présents. Pourtant, les formes de régulation sont assez différentes. La plupart du temps, les règles ne sont pas efficaces sur le plan environnemental, mais, quand elles le sont, les modalités de mise en vigueur ne sont pas celles qui existent dans les textes. L'hétérogénéité des situations de gestion des ressources naturelles vient du fait que les règles en usage changent rapidement et de manière peu prévisible en fonction de trois paramètres.

Premièrement, la dynamique permanente des règles en usage pousse les acteurs à chercher à tirer parti (ou à perdre le moins possible) des changements en essayant de modifier le jeu à leur avantage. En négociant, tous les acteurs ont plusieurs intérêts superposés (économiques, politiques, environnementaux, etc. ; CLEAVER, 2000). Par exemple, les usagers négocient pour pouvoir vivre de leurs exploitations agropastorales qui s'appuient fortement sur les ressources forestières (COUDEL *et al.*, 2015b). Ils songent aussi à la pérennité des ressources pastorales les plus limitantes, tandis que la *jemaa* intervient afin de limiter les éventuels conflits, parfois par la mise en place de nouvelles règles. De même, les agents de l'Administration des Eaux et Forêts ont des intérêts divers : impératifs professionnels, gains économiques, etc. Enfin, les agents associatifs sont de véritables courtiers en développement (BIERSCHENK *et al.*, 2000), avec un intérêt pour les avantages liés à leur fonction au moins aussi important que les préoccupations environnementales.

Deuxièmement, pour que les nouvelles règles soient à leur avantage, les acteurs jouent sur les rapports de force en contraignant les marges de manœuvre des uns et des autres. Le plus souvent, ils recourent pour arriver à leurs fins à la légitimité des registres légaux concurrents (coutumier et positif), séparément ou ensemble. Le pluralisme légal constitue ainsi à la fois une ressource pour les individus qui le mobilisent et une source d'imprévisibilité pour les autres (BENJAMIN, 2008).

En utilisant les deux registres légaux dans leurs négociations, les acteurs contribuent au maintien du pluralisme légal de deux manières. Tout d'abord, des groupes d'acteurs représentent des registres légaux et essaient d'augmenter/de conserver leur domaine d'action. Face au registre positif qui a grandement

déstabilisé le coutumier, la *jemaa* essaie ainsi de garder son autorité et se développe là où le droit positif est absent (BENJAMIN, 2008). Ensuite, les groupes d'acteurs qui représentent un registre légal s'appuient les uns sur les autres pour légitimer leur action. Le droit positif a parfois besoin du coutumier pour justifier certaines de ses actions auprès des usagers : il s'appuie alors, avec ou sans succès, sur la *jemaa*. Quand le droit coutumier n'arrive pas à réguler seul, il lui arrive aussi de faire appel à la légitimité du formel. Cependant, il semblerait que le registre positif se renforce progressivement au détriment du coutumier. Les exemples de conflits sur l'occupation des terres de parcours à Aïn Leuh et à Senoual donnent ainsi raison au code forestier. Il en résulte que la hiérarchie administrative a un rôle particulièrement important dans les rapports de force locaux : les agents ont ainsi des avantages clairs sur les usagers (individuels ou collectifs), et contribuent largement à l'inertie du système.

Troisièmement, les acteurs puisent dans les ressources contingentes dont ils disposent à un temps donné (rapports sociaux bons ou mauvais avec l'administration, expérience de mise en place de règles coutumières...). Les règles sont finalement issues d'un « bricolage institutionnel » (CLEAVER, 2002) qui a lieu au coup par coup en fonction des aléas des situations (BENJAMIN, 2008 ; LUND, 2006 ; CLEAVER, 2002). Les acteurs participant aux négociations ont des profils variables selon les situations, et leur recours à des ressources variées (essentiellement des registres légaux contradictoires) pour maintenir leurs avantages rend ce bricolage très imprévisible (CLEAVER, 2002) : il avantage parfois un groupe d'acteurs, parfois un autre, et dépend parfois du registre formel, parfois de l'informel. En particulier, l'efficacité environnementale des règles mises en place est imprévisible et ne dépend pas de rationalités environnementales des acteurs (CLEAVER, 2000 ; ADERGHAL *et al.*, 2012).

Cependant, malgré l'imprévisibilité de l'issue des négociations, les acteurs les plus riches sont presque systématiquement avantagés en maintenant leurs profits ou en « capturant » de nouvelles ressources destinées aux autres usagers (BLAIKIE, 2005). Ils arrivent à retourner le dynamisme de la situation à leur avantage, car ils mobilisent mieux la légitimité des registres légaux (LUND, 2006). Au niveau des communautés d'usagers, les riches bénéficient ainsi d'une meilleure représentation que les pauvres dans les assemblées informelles, dans les associations ou dans les conseils communaux. La richesse permet aussi de mieux bénéficier du registre légal formel, car elle permet l'accès aux différents échelons de la hiérarchie administrative par des liens sociaux ou par la corruption directe. Cela a permis à des agents de la filière illégale de bois une ascension sociale et une mise à l'abri de la loi. Finalement, le jeu social est très structuré selon les niveaux de pouvoir. Les connivences entre les acteurs les plus puissants, sous forme de « *dirty togetherness* » (PODGÓRECKI, 1987), leur permettent une position privilégiée et stable. Lorsque des contrôles proviennent de la hiérarchie ou de bailleurs de fonds, l'administration fait mine d'agir en sanctionnant les acteurs les moins puissants, qui deviennent les perdants malheureux du système généralisé de comportements informels.

## Conclusion

L'arrivée de projets de développement dans la région n'est pas parvenue à réformer la gouvernance du socio-écosystème. En fournissant de l'argent, les problèmes de conservation devaient être résolus par des approches participatives. Comme ailleurs cependant (BLAIKIE, 2005), les acteurs les plus puissants ont su tirer profit de ces nouvelles ressources mises à disposition en respectant les conditions pour y avoir accès et en renforçant ainsi leurs avantages. De cette manière, l'intervention des projets a conduit à des aménagements à la marge de la gouvernance du socio-écosystème, en supprimant notamment les pratiques illégales des acteurs les plus pauvres dans des zones particulières. En parallèle, l'augmentation du prix de la corruption liée au déploiement des projets a réservé les activités illégales à un petit nombre d'usagers riches/de confiance qui exploitent dans des zones faiblement contrôlées. Ainsi, si ces projets ont eu une efficacité environnementale, c'est plus par une réglementation imposée de façon coercitive aux plus pauvres que par la mise en place d'une réelle gestion participative.

Comme souligné par HALL *et al.* (2013), les analyses de type institutionnalisme critique illustrent la complexité des situations plutôt que des comportements génériques et n'offrent pas vraiment de solutions simples aux problèmes de développement. Dans le cas des cédraies du Moyen Atlas, la corruption des agents des administrations semble constituer le plus important problème de gestion des ressources forestières : en fournissant des ressources à bas prix, elle incite à la surexploitation (COUDEL *et al.*, 2015b) ; par les arrangements, la situation bénéficie à tout le monde, sauf à la forêt qui subit les externalités de fonctionnement du système social. Dans les situations de corruption, ROBBINS (2000) propose plus de responsabilisation des administrations envers les usagers. KOLSTAD et SOREIDE (2009) proposent quant à eux de mettre en place un contrôle par des institutions internationales. Les deux processus ont été tentés sans succès dans le cadre de projets de développement. La responsabilisation des usagers n'a pas fonctionné, car elle a été confrontée aux intérêts des acteurs les plus puissants sans arriver à récupérer les dynamiques de gestion des ressources qui existent dans les communautés. La coopérative de Senoual offre cependant une piste intéressante où sont réconciliés les groupes d'acteurs en redonnant de la valeur aux ressources ligneuses pour les usagers. Cependant, cette solution ne peut pas être considérée comme facile : aux Aït Boumzough, elle s'est heurtée aux entrepreneurs forestiers dont le rôle n'a pas été pris en compte dans les projets.

Le contrôle par les institutions internationales n'a pas fonctionné non plus. En effet, la faiblesse des moyens humains mis en œuvre rend impossible un contrôle réel de l'état des forêts ou du processus participatif.

# Bibliographie

**Administration des Eaux et Forêts, 1917**  
*Dahir forestier de 1917.*

**ADERGHAL M., LAOUINA A.,  
CHAKER M., 2012**

Évaluation des projets de lutte contre la dégradation des terres, la commune des Sehoul, Maroc. *Sécheresse*, 23 (3) : 211-8.

**AUBERT P.-M., 2010**

*Action publique et société rurale dans la gestion des forêts marocaines : changement social et efficacité environnementale.* Ph.D. thesis, AgroParisTech, Montpellier, France.

**AUBERT P.-M., 2013**

« The moroccan agdal as an archetype of community based natural resources management system. Contributions & limits of a “new institutionalist” perspective on environmental management ». *In Communication au colloque : Ecological Economics & Institutional Dynamics.* 10th International Conference of the European Society for Ecological Economics, Lille, 18-21 June 2013, p. 12.

**AUBERT P.-M., 2014**

Les évolutions de la politique forestière au Maroc : entre réappropriation du modèle forestier français et idéalisation de la tribu. *Rev. For. Fr.*, LXV : 305-316

**BCEOM-SECA, GROUPEMENT, 1996**

*Parc naturel d'Ifrane – plan directeur d'aménagement et de gestion.* Technical report, ministère de l'Agriculture et de la Mise en valeur agricole.

**BEDOUCHA G., 2000**

L'irréductible rural prégnance du droit coutumier dans l'aire arabe et berbère. *Études rurales*, 155-156 : 11-24.

**BENJAMIN C. E., 2008**

Legal pluralism & decentralization : natural resource management in Mali. *World Development*, 36 : 2255-2276.

**BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P.,  
OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2000**

*Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projet.* Paris, Khartala et Apad.

**BLAIKIE P., 2005**

Is small really beautiful? Community-based natural resource management in Malawi & Botswana. *World Development*, 34 : 1942-1957.

**BOUDERBALA N., 2013**

*La loi entre ciel et terre.* Publ. de la Faculté des lettres et des sciences humaines, université Mohammed V de Rabat, Série « Essais et Études », n° 59, 280 p.

**BOUTOT L., 2011**

*Évaluation partenariale des projets d'appui à la gestion des parcs nationaux au Maroc – Synthèse du rapport final.* Technical report, Agence française de développement.

**CHHATRE A., AGRAWAL A., 2008**

Forest commons & local enforcement. *PNAS*, 105 : 13286-13291.

**CLEAVER F., 2000**

Moral ecological rationality, institutions & the management of common property resources. *Development & change*, 31 : 361-383.

**CLEAVER F., 2002**

Reinventing institutions: Bricolage & the social embeddedness of natural resource management. *The European journal of development research*, 14 : 11-30.

**CLEAVER F. D., DE KONING J., 2015**

Furthering critical institutionalism. *International Journal of the Commons*, 9 (1): 1-18.

**COUDEL M., AUBERT P.-M.,  
ADERGHAL M., HÉLY C., 2015A**

Pastoral & woodcutting activities drive *Cedrus atlantica* Mediterranean forest structure in the Moroccan Middle Atlas. Accepted at *Ecological Applications*.

**COUDEL M., AUBERT P.-M., HÉLY C.,  
ADERGHAL M., 2015B**

Économies familiales et régulation individuelle des pratiques. *In prep.*

**FOLKE C., HAHN T., OLSSON P., NORBERG J., 2005**

Adaptive governance of social-ecological systems. *Annual Review of Environment & Resources*, 30 : 441-473.

**FRIEDBERG E., 1993**

*Le pouvoir et la règle*. Paris, Éditions du Seuil.

**GIBSON C. C., WILLIAMS J. T., OSTROM E., 2005**

Local enforcement & better forests. *World Development*, 33 : 273-284.

**HALL K., CLEAVER F., FRANKS T., MAGANGA F., 2013**

Critical institutionalism: a synthesis & exploration of key themes. *Environment, Politics & Development Working Paper Series*.

**HCEFLCD, 2006**

*Projet Khenifra - développement rural participatif dans le moyen Atlas central*. Technical report, Rabat, Haut Commissariat des Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification.

**KARMOUNI A., 1989**

« La forêt marocaine : quelle place dans l'espace rural et quel avenir ? ». In : *La forêt marocaine : droit, économie, écologie*, Casablanca, Rabat, Afrique-Orient : 11-15.

**KOLSTAD I., SOREIDE T., 2009**

Corruption in natural resource management: Implications for policy makers. *Resources policy*, 34 : 214-226.

**LUND C., 2006**

Twilight institutions: public authority & local politics in africa. *Development & change*, 37 : 685-705.

**MEKOUAR A. M., 1989**

« Droit, forêt, environnement : virtualité écologique de la législation forestière ».

*In SOMADE : La forêt marocaine : droit, économie, écologie*, Casablanca, Afrique-Orient : 17-32.

**MERMET L., 1992**

Stratégies pour la gestion de l'environnement. Paris, L'Harmattan.

**M'HIRIT O., 2006**

*Le cèdre de l'Atlas : Mémoire du temps*. Liège, La croisée des chemins.

**OSTROM E., 1990**

*Governing the commons*. Cambridge University Press.

**OSTROM E., 2009**

A general framework for analyzing sustainability of social-ecological systems. *Science*, 325 : 419-422.

**PRETTY J., 2003**

Social capital & the collective management of resources. *Science*, 302 : 1912-1914.

**QUÉZEL P., MÉDAIL F., 2003**

*Écologie et biogéographie des forêts méditerranéennes*. Paris, Elsevier.

**RIBOT J. C., AGRAWAL A.,**

**LARSON A. M., 2006**

Recentralizing while decentralizing: how national governments reappropriate forest resources. *World Development*, 34 : 1864-1886.

**URBAPLAN, 2002**

*Étude sur la stratégie d'aménagement et de développement du Moyen Atlas*. Technical report, ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Habitat et de l'Environnement du Maroc.

**VANDEKERCKHOVE N., 2011**

The state, the rebel & the chief: public authority & land disputes in Assam, India. *Development & change*, 42 : 759-779.

## Partie 3

# Tourisme rural et valorisation des produits de terroir





# Processus d'émergence d'une destination touristique rurale

## Le Pays de Chefchaouen

Mohamed BERRIANE

Bernard MOIZO<sup>1</sup>

Chronologiquement première destination du tourisme rural depuis que l'État a inscrit ce type de tourisme parmi ses choix stratégiques, Chefchaouen et son arrière-pays se sont installés sur le marché « informel » de ce créneau, bien avant les initiatives de L'État dans ce domaine à partir de la décennie 2000. Territoire géographique cohérent, doté d'une forte identité culturelle (pays Jbala) et de différentes potentialités propices à une offre diversifiée, la région, qui a commencé à recevoir ses premiers touristes il y a plus de trente ans, bénéficie en outre de la forte proximité de l'Europe. Elle a été le point de départ de la fièvre du tourisme qui s'est emparée des campagnes marocaines où, un peu partout, des espaces touristiques s'organisent et se structurent, en marge des stations balnéaires actuelles ou futures et des grandes villes touristiques (BERRIANE et NAKHLI, 2011). De ce fait, cette destination offre une étude de cas emblématique du processus de mise en tourisme du milieu rural marocain.

L'analyse du cas de Chefchaouen permet de suivre les interactions entre les initiatives ascendantes des individus et des groupes, d'un côté, et, de l'autre, les

1. Cet article est basé dans sa partie 3 sur les résultats d'un stage de fin d'étude inédit, réalisé en 2013-2014 dans le cadre du Master « Tourisme rural, gouvernance territoriale et développement local en zones rurales » de Rabat et du LMI MediTer, encadré par M. Berriane, et qui a fait l'objet d'un mémoire : Imane Errahla, *Les associations locales et le tourisme rural à Chefchaouen*.



actions, descendantes, de l'État. Plus que l'effet des politiques publiques à travers la stratégie définie en 2002 pour le tourisme rural (ministère du Tourisme-OMT-Pnud, 2002), c'est plutôt l'arrivée d'une demande imprévue et la mobilisation au niveau local du mouvement associatif de proximité qui expliquent ce développement. Le tissu associatif accompagne, voire suscite, les actions qui se mettent en place pour à la fois répondre à cette demande et attirer des touristes en leur offrant les services qu'ils attendent. L'implication de ces deux niveaux (étatique et local) pose la question de la gouvernance et des articulations à établir entre les deux (BERRIANE *et al.*, 2012 ; BERRIANE et MOIZO, 2014). Par ailleurs, la multiplicité d'intervenants appartenant à différents niveaux (local, régional, national et international) entraîne parfois des malentendus, des incohérences, voire des conflits, ce qui fragilise les efforts entrepris et limite les effets positifs (SIMMONEAUX, 1999).

Traitant d'une destination pionnière du tourisme rural au Maroc, ce chapitre ambitionne de suivre le processus de mise en tourisme des zones de moyenne montagne marocaines et de l'émergence d'une destination rurale en se focalisant sur les dynamiques, les réussites, mais aussi les blocages. Notre propos s'articule en trois temps qui correspondent aux principales phases ayant marqué ce processus : (1) une demande qui a précédé l'offre ; (2) des politiques publiques tentant de rattraper et d'accompagner ces initiatives locales, mais qui négligent l'essentiel ; et enfin (3) face à cet échec, des acteurs locaux qui tentent de se prendre en main, mais qui, livrés à eux-mêmes, ne réussissent pas à générer une mise en tourisme vertueuse.

## 1980-2000 : quand la demande précède l'offre organisée

### **Une demande spontanée et précoce**

Le processus d'émergence de cette nouvelle destination touristique rurale est assez remarquable. En règle générale, le développement du tourisme au Maroc passe d'abord par l'organisation de l'offre à travers la définition d'un produit et sa promotion, de façon à susciter ou stimuler la demande. Les grands projets touristiques portés par les politiques publiques sont ainsi souvent précédés d'études débouchant sur le montage et la promotion du produit touristique, le tout constituant une offre supposée générer une demande. Or, l'installation progressive de la destination de Chefchaouen sur le marché du tourisme rural international a suivi un processus inverse. L'émergence de la destination ne doit rien à une quelconque politique de développement et de promotion. Elle est consécutive à une demande spontanée qui, en découvrant les attraits de la région, a généré une offre tout aussi spontanée. Ce processus rappelle, toutes proportions

gardées, les conditions dans lesquelles sont apparues les premières destinations touristiques du bassin méditerranéen lorsque l'aristocratie anglaise découvre dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle la Côte d'Azur et les bains de mer, et « invente » cette destination (BOYER, 2002). Cela évoque également l'importance du poids de la demande dans la transformation d'un potentiel en un produit touristique et le rôle du jeu des acteurs dans ce processus (VIOLIER, 1999 ; 2001).

Dans le cas de Chefchaouen, cette demande spontanée est relativement précoce, puisque l'on fait remonter les premiers clients hébergés chez l'habitant aux années 1970 (THOMPSON, 2011). Mais c'est surtout à partir du milieu des années 1990 que les touristes visitant la ville ont commencé à prolonger leurs séjours dans la région en effectuant des randonnées dans l'arrière-pays, avec parfois un hébergement improvisé chez l'habitant. Des Espagnols, des Français, arrivant au Maroc en voiture, ont pris l'habitude d'inclure dans leur itinéraire une étape de deux ou trois jours à Chefchaouen, en vue de faire quelques excursions, devenues depuis des « classiques ». Un deuxième type de flux correspond à des excursionnistes espagnols qui traversent le détroit ou la frontière depuis l'enclave de Sebta pour effectuer des randonnées autour de Chefchaouen, qui attire d'autant plus les Andalous qu'elle est en quelque sorte la réplique de Grenade. Un troisième et dernier flux émane des 3 villages du Club Med qui, durant les années 1990, étaient localisés respectivement à Tanger sur le détroit et à Mdiq et Restinga sur le littoral méditerranéen occidental, et organisaient des circuits pour faire découvrir l'arrière-pays à leur clientèle. Les randonnées étaient programmées en concertation avec de jeunes guides de la ville, officiels ou clandestins, avec des associations de développement local, des professionnels locaux de la restauration ou de l'hébergement. Selon les entretiens réalisés avec les professionnels, les guides et les acteurs des mouvements associatifs, environ 5 000 personnes par an passaient à cette époque par la région et y séjournaient<sup>2</sup>. Bien qu'il soit difficile à vérifier, ce chiffre est loin d'être négligeable si on tient compte du fait que, à l'époque, un produit structuré et commercialisé de tourisme rural n'était pas encore opérationnel.

Cette première demande est indirectement liée aux formes de tourisme (tourisme balnéaire de masse et tourisme culturel dans les anciennes capitales) privilégiées par les pouvoirs publics durant les années 1970 à 1990 : de ces formes touristiques, balnéaires ou urbaines, vont émerger des touristes amateurs de randonnée et d'évasion à la recherche de cultures ou de paysages différents.

## Un potentiel non négligeable

Si l'arrivée des premiers touristes à Chefchaouen n'est pas due à une offre structurée à travers un produit ayant fait l'objet d'un montage spécifique et de campagnes promotionnelles, elle répond néanmoins à une attractivité générée

2. Aujourd'hui, selon les données du Ministère, les hôtels de la ville de Chefchaouen ont enregistré un total de 16 000 nuitées internationales en 2014, dont 4 400 revenaient aux Espagnols et 2 600 aux Français, sans que l'on puisse préciser la part qui revient à la fréquentation de l'espace rural.

par un potentiel à la fois naturel et culturel. La petite ville historique de Chefchaouen, chef-lieu de la province, est au centre d'une région correspondant à une unité géomorphologique (la Dorsale calcaire) et recoupant plus ou moins les limites du territoire de la tribu des Rhomara. Il s'agit d'un territoire géographique cohérent, doté d'une forte identité culturelle et de spécificités locales pouvant servir de socle à des activités touristiques diversifiées (paysages, artisanat, petits métiers traditionnels, cuisine traditionnelle de moyenne montagne, produits locaux, etc.). Il est situé au cœur de la chaîne rifaine, à 600 m d'altitude en moyenne, et son intérêt tient en particulier à son caractère montagneux, avec plusieurs sommets culminant à 2 000 m (Jbel Lakraa, Jbel Tissouka, Jbel Kelti). Le réseau hydrographique entaille profondément la dorsale calcaire et les différents oueds se frayent leurs chemins vers la mer à travers d'impressionnantes gorges. Cascades, résurgences, marmites de géants, grottes et avens, criques constituent de puissants attraits pour les touristes. Avec sa richesse floristique et faunistique, le massif forestier de Talassemrane, l'une des zones les plus boisées du pays, avec des cèdres, des chênes liège, des chênes zen, des pins noirs et la présence d'un sapin endémique (*Abies maroccana*), unique sapinière naturelle d'Afrique (THOMPSON, 2011), a justifié la création d'un Parc en 2004, puis son classement par l'Unesco dans la « Réserve de la biosphère intercontinentale de la Méditerranée » en 2006. Il est associé au Parc naturel régional de Bouhachem, à cheval sur trois provinces (Larache, Chefchaouen et Tétouan), mais dont les trois quarts se situent dans la province de Chefchaouen.

Par ailleurs, la destination est située à proximité des stations balnéaires proches de Tanger et du littoral de Tétouan, centres émetteurs d'une clientèle à la recherche d'offres touristiques alternatives. Elle est facilement accessible depuis Rabat et Casablanca, et la rocade méditerranéenne l'ouvre encore davantage sur le nord et le littoral.

Ce riche potentiel, étayé par des éléments à forte attractivité comme le parc et la culture des Jbala en général et des Rhomara en particulier, et la proximité des grandes routes du tourisme international arrivant au Maroc par le nord expliquent donc l'émergence de la destination de Chefchaouen. Mais ces deux facteurs auraient été insuffisants sans la réactivité de la population locale, qui va s'organiser pour créer une offre.

### **L'organisation d'une offre informelle antérieure à l'offre structurée**

La demande touristique ne va pas laisser indifférents les acteurs locaux (STEINER, 2009). Les populations, ayant identifié les opportunités qu'elles pouvaient tirer du tourisme rural pour diversifier et accroître leurs revenus, se montrent, dans leur majorité, assez réceptives à cette activité et vont y apporter une réponse originale. Une organisation informelle en réseau se met en place. Des jeunes guides officiels travaillant en ville, avec d'autres, plus ou moins clandestins, vont capter une partie de la demande en s'organisant pour gérer les réservations et l'organisation de circuits, grâce aux nouvelles techniques de

l'information de l'époque (fax, téléphone portable, site Internet). Des professionnels de la restauration ou de l'hébergement co-organisent avec ces guides des excursions pour les groupes. Des habitants des villages les plus fréquentés<sup>3</sup> improvisent des hébergements de fortune pour que les touristes puissent passer la nuit ; cette improvisation laissait beaucoup à désirer, tant en termes d'hygiène que de standard touristique, ce qui pouvait à l'époque présenter une menace sérieuse pour le futur du produit. À Akchour, site remarquable de la vallée de Talembot, une société, *Nature et Découverte*, dirigée par un Français, construit quatre chalets fréquentés par des groupes venant des villages du Club Med. Enfin à Derdara, aux portes de Chefchaouen, un particulier crée une auberge assez moderne pour la restauration et l'hébergement, et organise des randonnées à pied ou à cheval dans les montagnes environnantes.

Les hébergements dans des gîtes nouvellement créés ou dans d'anciennes demeures rénovées sont organisés en partenariat avec les jeunes guides, et dans plusieurs villages des candidats à leur gestion saisissent cette opportunité. Ces « promoteurs touristiques » autoproclamés ne se contentent pas d'offrir l'hébergement et la restauration : ils se lancent en parallèle dans l'organisation d'activités permettant d'allonger les séjours des touristes en proposant des randonnées en moyenne montagne, des ateliers pour l'apprentissage de l'artisanat et de la cuisine du terroir, ou des circuits reliant les maisons d'hôte et les principaux centres d'intérêt de la région. Aidés par quelques associations locales, ces acteurs reconnaissent et balisent des sentiers.

Bien avant l'intervention du ministère du Tourisme dans la région, ces différentes initiatives spontanées esquissent déjà les contours non seulement d'un territoire touristique, mais aussi d'un territoire de projet.

## 2000-2010 : quand les politiques publiques négligent l'essentiel

Ce foisonnement d'idées et d'initiatives n'a pas laissé indifférents les décideurs, que ce soit au niveau des autorités et collectivités locales ou au niveau central au ministère du Tourisme. C'est ainsi que ce ministère va concevoir la stratégie nationale du tourisme rural et essayer de la mettre en application.

### **La stratégie nationale du tourisme rural**

Dès le début des années 2000, on reconnaît qu'il existe au Maroc un potentiel considérable pour l'élaboration et la commercialisation de produits liés au

3. Les villages de Khizana et Azilane, mais aussi Bni Maala ou Imourassen.

tourisme rural. Il est également acquis que ce potentiel peut, s'il est valorisé, placer la destination, avec une forte capacité concurrentielle, sur le marché du tourisme culturel et de découverte. Qui plus est, une offre de tourisme rural peut contribuer à renouveler le produit balnéaire marocain vieillissant, en le rendant plus compétitif que ses concurrents méditerranéens, tout en diffusant davantage les retombées financières du tourisme dans les campagnes, participant ainsi au développement humain au niveau local. Cependant, malgré quelques tentatives plus ou moins réussies, cette idée peine à se concrétiser, le rural ne fait qu'exceptionnellement l'objet d'une valorisation touristique, et ce, toujours à travers des initiatives individuelles, sans concertation, ni montage raisonné, ni image de marque, ni canaux de commercialisation. Malgré un riche potentiel, l'offre restait entièrement à créer. Le ministère du Tourisme marocain lance alors avec l'aide de l'OMT\* et du Pnud\* ce que l'on a appelé au début de la décennie 2000 la « stratégie du tourisme rural » (ministère du Tourisme-OMT-Pnud, 2002).

Cette stratégie a comme objectif de réduire le décalage entre la demande, forte, et l'offre potentielle, extrêmement riche mais quasi inorganisée. Pour ce faire, elle va s'attacher à structurer et à valoriser un véritable produit touristique rural susceptible d'être mis en marché, et œuvrer pour sa promotion auprès de tous les acteurs du secteur touristique, ces deux démarches devant s'accompagner de mesures institutionnelles leur permettant de s'insérer dans un cadre humain, réglementaire et normé, propice à leur réussite. Sa principale innovation consiste en la proposition d'un outil véritablement conçu pour une approche au niveau local et susceptible d'enclencher le processus de structuration du tourisme rural. C'est ainsi qu'est proposée la démarche des « Pays d'accueil touristique » qui, au-delà de territoires touristiques, sont de véritables territoires de projet (BERRIANE, 2006).

### **Le concept de PAT : le cas de Chefchaouen**

Théoriquement, l'idée du PAT part de la nécessité de mutualiser le potentiel et les compétences, et d'amener les acteurs locaux à s'approprier la structuration et la définition du produit, sa promotion, sa commercialisation et son fonctionnement. La démarche est territorialisée, et le PAT doit avoir une identité propre et être délimité sur la base d'éléments le distinguant de ses voisins : une unité physique et culturelle, mais aussi une diversification du produit. Il doit se situer à proximité d'une zone d'émission<sup>4</sup> et être doté d'un label. Il émane surtout d'une forte volonté des acteurs locaux de valoriser leur espace par le tourisme. Le PAT nécessite un accompagnement et une organisation de développement et de gestion. Pour cela, le territoire doit être doté d'organes institutionnels et s'appuyer sur une animation spécifique : identification d'itinéraires, stages et ateliers ou découverte interactive de la culture locale, calendrier de manifestations

4. Dans un premier temps, la stratégie nationale du tourisme rural visait à mobiliser une demande internationale supposée déjà présente au Maroc, la clientèle des premières destinations devant venir de stations balnéaires ou de villes touristiques qui redistribuent une partie de leurs clientèles vers les intérieurs. D'où la nécessité que les premiers PAT soient à proximité de ces zones d'émission potentielles.

folkloriques, musées ethnographiques et écomusées, valorisation du petit patrimoine rural. Le PAT suppose aussi des équipements et des aménagements touristiques adaptés : une Maison du Pays, des structures d'hébergement et de restauration touristiques rurales, une signalétique, etc. Ce « Pays » a des limites territoriales, mais ce n'est ni une région, ni une province, ni une commune. Il peut être une partie d'une région ou d'une province, ou être à cheval sur plusieurs communes : mais il est avant tout un territoire de projet construit selon une dynamique ascendante (ADERGHAL *et al.*, 2013). Enfin, un PAT ne peut devenir effectif que s'il existe une volonté forte, émanant des acteurs locaux, de construire ensemble la destination à partir de ses atouts patrimoniaux, de l'asseoir sur un label de qualité, de l'organiser sur le plan de l'hébergement, de la restauration et de l'animation, et enfin de promouvoir cette destination à travers une politique de communication ciblée et de la vendre à travers les canaux déjà actifs.

L'application de ce concept à Chefchaouen, pris comme destination pilote, a fait l'objet d'une mission d'étude spécifique (ministère du Tourisme-OMT-Pnud, 2003). Sans s'arrêter sur tous les détails de cette étude, limitons-nous à deux volets qui nous semblent essentiels pour sa réussite : les dimensions territoriale et organisationnelle.

Les limites territoriales du Pays de Chefchaouen distinguent une zone centrale qui commence aux portes de la ville éponyme, axée essentiellement sur le parc national de Talassemtane avec une concentration de centres d'intérêt associant curiosités naturelles et spécificités culturelles, cette zone étant à l'époque la plus parcourue avec un maximum de porteurs de projets. Trois possibilités d'extension ont été proposées : la première vers le nord-est avec une ouverture sur le littoral, la deuxième vers le sud-ouest en direction du parc naturel régional de Bouhachem et la troisième vers l'est en direction de Jebha et de la province d'Al Hoceïma – zone alors encore peu connue, difficilement accessible par manque de pistes et de sentiers et qui constituait une réserve pour l'extension de circuits. Ce territoire de projet était conçu de manière à se libérer des limites administratives à la recherche d'un « pays réel » et non d'un pays légal.

La mise en place de ce premier PAT nécessitait un minimum d'instances et d'outils : une association du Pays, un agent développeur pour l'accompagnement, des sources de financement et un plan d'action, le bureau du Pays, domicilié au chef-lieu, restant l'organe essentiel. Pour Chefchaouen, il a été proposé que le directeur du Pays soit un cadre formé aux techniques de développement local et connaissant bien la triple problématique du tourisme rural, du développement local et de la région. Implantée dans la ville de Chefchaouen, la Maison du Pays, très bien localisée, est la principale vitrine du PAT. Elle est en charge de l'information, de la promotion, des réservations et de l'accompagnement des propriétaires de gîtes. Elle héberge un petit musée ethnographique, propose la vente de produits de l'artisanat local et de produits alimentaires (huile d'olive, fromage de chèvre, champignons, miel, etc.) et offre également un comptoir de vente de publications sur la région (cartes postales, livres) et de distribution de

cartes et de brochures. Ayant constaté que les autorités du parc de Talassemtane projetaient également à Chefchaouen une Maison du Parc, l'étude du ministère avait insisté sur le danger d'une dispersion des efforts et d'une confusion entre les images qu'allaient véhiculer ces deux maisons, en proposant donc d'ouvrir une seule et unique maison pour le Pays et le Parc.

### **Le PAT de Chefchaouen : entre concept et réalité**

Le PAT de Chefchaouen, le premier à être mis en œuvre par le ministère du Tourisme en 2003, a impliqué plusieurs partenaires. Le montage de ce projet pilote devait intégrer et réunir toutes les initiatives déjà en cours et mutualiser des stratégies parfois divergentes. Mais aujourd'hui, après plus de dix années d'existence, le Pays touristique de Chefchaouen manque toujours de visibilité. Une analyse du triptyque stratégie initiale/stratégie actuelle/vérité terrain permet de comprendre les dysfonctionnements qui ont bloqué ce projet.

Le point fort de la démarche PAT est une approche territoriale partagée. Rappelons que si le *Pays d'accueil touristique* découle de la nécessité de mutualiser le potentiel et les compétences d'un territoire et des porteurs de projets, il résulte aussi d'une volonté émanant des acteurs locaux plutôt que d'une démarche initiée à l'extérieur et cherchant à imposer un plan de développement conçu ailleurs. Dans sa délimitation, on doit certes tenir compte des centres d'intérêt touristiques et des infrastructures, mais le critère essentiel demeure l'adhésion et l'implication des acteurs du tourisme, et leur volonté de construire ensemble un territoire de projet. Seul un processus collectif et partant de la base est à même de faire émerger et de porter un véritable territoire de projet adapté aux potentialités et aux attentes de tous, un territoire lui-même adaptatif, donc évolutif, dont les limites ne seront jamais figées. Dans le cas de Chefchaouen, cette construction collective et adaptative, issue des acteurs locaux, a été totalement évacuée du processus ; implicitement, pour les responsables du tourisme, le PAT de Chefchaouen correspond à la province dont cette ville est le chef-lieu et s'applique donc à une unité administrative aux limites figées. Cette absence de construction collective, qui se traduit par un manque d'appropriation par les acteurs locaux, associée à une forte bureaucratisation, va avoir d'importantes conséquences sur la concrétisation du projet.

La Maison du Pays, unique vitrine du territoire, mais aussi emblème de la destination touristique et clef de voûte du concept, manque aujourd'hui cruellement de visibilité et d'efficacité. Malgré les mises en garde de l'étude de faisabilité du PAT, l'administration des Eaux et Forêts a aussi créé « sa » maison (la Maison du Parc national) en ville. Chacune des maisons œuvre à promouvoir son propre projet, la première s'occupant plutôt de la destination dans sa globalité, la seconde, du Parc, qui est aussi une des destinations incontournables du PAT. Cette double image empêche de promouvoir de façon intégrée et forte l'image du « Pays de Chefchaouen ». Face à ce manque de coordination des actions de l'État, guides, gîteurs et autres agents du tourisme local sont impuissants.

Par ailleurs, l'efficacité potentielle du PAT est limitée par l'absence, jusqu'à ce jour, d'un directeur exerçant ses fonctions au sein de la Maison du Pays. Ce dernier devrait avoir le profil d'un agent de développement local plutôt que d'un cadre administratif. La délégation du tourisme, localisée à Tétouan, a décidé de désigner parmi son personnel, nouvellement recruté, un cadre devant animer le tourisme rural. Mais, outre le fait que son profil ne correspond pas au poste et qu'il est domicilié à Tétouan, ce cadre n'a pas le titre de directeur de la Maison du Pays. La raison en est, là aussi, une absence de coordination entre le ministère, la municipalité, la région, etc. sur l'instance qui va prendre en charge la rémunération de ce cadre.

Un autre problème est la multiplicité des acteurs en présence, une des principales caractéristiques du tourisme rural, qui entraîne parfois des incohérences, voire des conflits d'intérêts entre tous les intervenants, annihilant les efforts de synergie entrepris et limitant les effets positifs de la cohérence souhaitée (SIMMONEAUX, 1999 ; FROGER, 2010). Dans la région de Chefchaouen, la liste est extrêmement longue<sup>5</sup>. Cette multiplicité des acteurs et des intervenants appartenant à différents niveaux (local, régional, national et international) se double d'une multiplicité des enjeux et des stratégies (souvent divergentes) comme par exemple entre les Eaux et Forêts, le ministère du Tourisme et celui de l'Agriculture. Elle entraîne des problèmes liés à la superposition des différents territoires d'intervention, en particulier pour les acteurs des institutions de l'État. Elle suppose aussi une certaine redondance dans les actions entreprises (formation des ressources humaines ou balisage des circuits), particulièrement flagrante pour les ONG internationales qui tiennent rarement compte de ce qui a été fait avant. Elle suscite des concurrences (entre les associations locales, entre les gîteurs et les guides). Elle se traduit enfin par des problèmes de gouvernance et de légitimité institutionnelle, des incohérences, des conflits, qui annihilent les efforts des uns et des autres. Elle met surtout face à face une sphère « publique » (les différents ministères et leurs services externes, les autorités et les collectivités locales et régionales) et une sphère privée constituée d'entrepreneurs locaux et régionaux. Les interactions entre les initiatives prises par le bas et les actions menées par le haut peuvent déboucher sur des synergies, mais aussi sur des dysfonctionnements, voire des hiatus profonds.

En fin de compte, l'intervention de L'État ne semble pas dynamiser les processus en cours et les retombées des actions publiques restent minimales. Persuadé de l'importance du tourisme comme générateur de revenus en milieu rural, L'État semble être toujours à la recherche de la méthode la plus appropriée. En témoigne la succession de différents programmes en partenariat avec de grands organismes internationaux. Après l'étude de la stratégie du début de la décen-

5. Ministère du Tourisme (administration centrale, délégation et CRT), Eaux et Forêts (à travers le parc national de Talassemtane et le parc régional de Bouhachem), ministère de l'Agriculture (pilier II du Plan Vert et produits du terroir), Province, Municipalité, Agence de développement du Nord, Agence de développement social, UE à travers le projet Gefrif dans un premier temps, puis Meda II dans un deuxième temps, association Movimondo (Italie), association ACTLC (Catalogne) qui a initié à son tour l'association « Chaouen rural », associations locales de Rif El Andalou, Talassemtane, et de développement local de Chefchaouen (ADL), gîteurs, guides locaux, population directement concernée et marchands de séjours locaux et extra-régionaux.



nie 2000, un appel d'offres a été lancé en 2009 avec l'appui de l'Usaid\* pour une « assistance technique à la mise en œuvre des Pays d'accueil touristiques » qui a donné peu de résultats. Aujourd'hui, la Banque mondiale a engagé un projet d'appui au développement du secteur touristique appelé *Qariati*<sup>6</sup>, et dont l'objectif est de diversifier et développer le tourisme dans les zones rurales. Une convention liant 6 ministères<sup>7</sup> et la Société d'Ingénierie Touristique précise les détails d'un « programme de développement intégré du tourisme rural et de nature au Maroc » : on y parle désormais de « territoires de tourisme rural et de centres d'accueil touristique », et le terme de *Pays d'accueil touristique*, auparavant central, a disparu.

## Aujourd'hui : quand les acteurs locaux se prennent en charge

Face à ces échecs et à ces hésitations, les acteurs locaux n'ont pas abandonné et ont réactivé les associations de proximité. À Chefchaouen, nous avons identifié deux types d'organisations associatives qui s'impliquent dans l'encadrement et le développement du tourisme : celles qui peuvent être qualifiées de généralistes, œuvrant pour le développement local, et d'autres spécialisées, qui regroupent uniquement des professionnels du tourisme rural.

### **Les associations de développement local (1990-2000)**

L'une des particularités de Chefchaouen et de sa région est la densité d'un tissu associatif très diversifié qui essaie de trouver des réponses aux problèmes de la pauvreté. Très actives, les associations de développement local intègrent dans leurs actions le tourisme rural, même lorsque leur vocation première est autre. Elles considèrent que le développement passe par la diversification du tissu économique et la multiplication des activités génératrices de revenus, dont le tourisme fait partie. C'est le cas par exemple de l'association Rif El Andalous (créée en 1996), dont l'objectif principal est la sauvegarde du patrimoine bâti de la ville, mais qui ajoute à différentes actions de restauration urbaine l'aménagement de 6 aires de repos dans le parc naturel de Bouhachem. L'association de Talasemtane (créée également en 1996), bien qu'ayant comme vocation la protection de l'environnement et le développement, a fait du tourisme rural une de ses principales activités : aide pour la création ou la réhabilitation de plusieurs maisons d'hôte, organisation de formations pour les propriétaires de ces gîtes

6. « Mon village ».

7. Ministères de l'Intérieur, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture et de la Pêche maritime, de la Jeunesse et Sport, du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire et de l'Environnement.

dans les domaines de l'accueil et de la gestion touristiques, identification et balisage de sentiers pour la randonnée, publication de brochures et de guides. L'association de Développement local (créée en 1997) est la troisième organisation locale qui accompagne le tourisme rural. Parmi ses diverses activités (apiculture, élevage de caprins, formations diverses, électrification, eau potable), l'ADL a réalisé et publié le premier inventaire des ressources et potentialités touristiques de la province de Chefchaouen (ADL, 2002) et a piloté un projet de construction de plusieurs gîtes. D'autres associations de moindre envergure existent aussi, auxquelles il faut ajouter plus d'une centaine d'associations villageoises, relais incontournables au niveau local des grandes associations.

Ces associations de proximité tirent leurs moyens de financements nationaux (Fondation Mohammed V, Agence de développement social, Agence de développement, INDH, etc.), mais surtout de ceux mis à disposition par les ONG internationales et les bailleurs de fonds qui expriment de l'intérêt pour accompagner ce développement. Les intervenants peuvent relever des États directement (Union européenne) comme d'ONG utilisant des fonds de ces mêmes États (Espagne, Italie). Des fonds espagnols transitent par l'Agence espagnole de coopération internationale et de développement, qui appuie les actions des associations locales par l'intermédiaire des ONG du même pays.

Pratiquement tous les projets de développement du tourisme sont conduits en partenariat avec ces différents bailleurs. C'est grâce à une aide obtenue de la Fondation espagnole Ipade et de la Junta de Castilla La Mancha que l'association ADL organise des formations de qualification professionnelle dans le domaine du tourisme rural. C'est également grâce à l'appui de l'Ipade et à la Coopération espagnole que la même association a pu réaliser et publier son inventaire des ressources touristiques de la province.

Le projet de « Développement participatif des zones forestières et péri-forestières de la province de Chefchaouen » financé par l'Union européenne dans le cadre de Meda II avait intégré dans ses priorités le balisage de plusieurs itinéraires de randonnée, qu'il a sous-traité à l'association Talassemrane ; il a également appuyé la mise en place du parc national éponyme.

L'un des outils privilégié de ces partenariats est la création d'associations destinées à organiser les néo-professionnels de l'hébergement rural.

### **Les associations dédiées à la gestion du tourisme : Chaouen Rural**

L'Association catalane pour le temps libre et la culture (ACTLC), fortement impliquée à Chefchaouen, a initié la création d'une autre association dédiée exclusivement au tourisme rural, « Chaouen Rural ». Cette structure et son parcours illustrent les efforts accomplis par les acteurs locaux et leurs sponsors étrangers pour pallier le vide laissé par l'échec du PAT et l'absence de ses instances. Elle illustre aussi les problèmes qui se posent à ce type de structures (ERRAHLA, 2014).

L'origine de cette association est un projet initié par l'ACTLC et l'association Rif El Andalous en 2002 et co-financé par l'Agence espagnole de coopération internationale et l'Agence catalane de coopération au développement, le tout officialisé par une convention de coopération avec le ministère du Tourisme. Son principal objectif était d'aider des paysans de la région à transformer leurs logements en maisons d'hôte, lorsque le site offrait un intérêt paysager ou culturel et que le porteur du futur projet était en mesure d'avoir un apport de 20 % du coût du chantier. 14 maisons ont bénéficié de ce support, leurs porteurs ont suivi des formations en gestion touristique, et des circuits ont été balisés et ont fait l'objet d'une signalétique. Une fois la phase de mise en place terminée, les initiateurs du projet ont mis en place une équipe technique de soutien composée de sept jeunes originaires de la ville, qui, après une formation à Barcelone, avaient la tâche d'accompagner la gestion du réseau des gîtes. Cette équipe soutenait les gîteurs, développait et communiquait sur l'offre et prenait les réservations en jouant le rôle d'intermédiaire entre les structures d'hébergement et les touristes et agences de voyages. À la fin du projet, et pour assurer sa durabilité, l'équipe « Chaouen Rural » est transformée en une SARL qui continue d'assurer le développement, la commercialisation et la visibilité du projet à partir d'un local bien situé à l'entrée principale de la médina de Chefchaouen.

À partir de 2008, ce modèle de fonctionnement a très vite atteint ses limites, car outre le fait que les autres porteurs de projets n'appréciaient guère que l'accompagnement de Chaouen Rural se limite aux seules maisons d'hôte relevant de son réseau, la société s'est trouvée confrontée aux plaintes des agences de voyage locales qui ont engagé des poursuites pour concurrence déloyale, la société Chaouen Rural étant, selon eux, subventionnée par l'aide internationale. Les oppositions ont été telles que la SARL Chaouen Rural s'est transformée en association car ne réunissant pas les conditions nécessaires à l'exercice du métier de voyageur<sup>8</sup>.

Élargissant son champ d'action à d'autres gîtes que ceux de son réseau initial, l'association fonctionne désormais comme une centrale de réservation et une plate-forme de service et d'information dont bénéficient une quinzaine de maisons d'hôte, moyennant un prélèvement de 20 % sur les nuitées. Elle ajoute à ses activités de soutien aux gîteurs celles de la promotion des produits du terroir, qu'ils soient agricoles ou artisanaux, en nouant des partenariats avec 18 coopératives de producteurs. Les produits de ces coopératives sont promus et mis en vente dans le local de Chaouen Rural, qui prélève 10 % sur les ventes et les circuits qu'elle commercialise.

En résumé, la société/association Chaouen Rural, avec son local bien situé en plein centre-ville, ses partenariats, sa plate-forme de réservation, les différentes connexions qu'elle a nouées avec les paysans et artisans et l'image de la destination qu'elle véhicule sur la toile assume en fait le rôle que devaient jouer les instances de gouvernance que prévoyait le concept du PAT. On ne peut de ce

8. Au Maroc, seuls les diplômés d'un établissement de formation professionnelle ayant une expérience de deux ans peuvent ouvrir une agence de voyage.

fait qu'être étonné de ce que le ministère du Tourisme, partenaire du projet, n'ait pas œuvré à la réussite de ce dernier. Car si cette structure réunit tous les ingrédients pour gérer la destination, son statut de simple association qui ne bénéficie d'aucun appui officiel et qui ne regroupe pas tout le monde est un sérieux handicap.

### **Les difficultés de la société civile à gérer une activité économique**

En dernière analyse, les difficultés auxquelles sont confrontées Chaouen Rural et les autres associations, et, au-delà, le développement du tourisme rural dans la région se situent à différents niveaux.

On relève tout d'abord un problème de gouvernance qui génère des rapports conflictuels entre les associations et les porteurs de projets d'hébergement, et concerne essentiellement le processus de mise en place des maisons d'hôte. Ce dernier, fortement bureaucraté, débouche aujourd'hui sur une crise de confiance des porteurs de projets. Engagements des associations dans la conduite du chantier non tenus, chantiers restés inachevés, soupçons de clientélisme dans le choix des bénéficiaires, signalisation mal faite ou orientée pour détourner des clients, architecture fortement standardisée sont les reproches qui reviennent le plus souvent dans les entretiens. Réels ou fictifs, ces reproches s'expliquent essentiellement par le type de montage institutionnel de ces projets. Souvent le financement se fait en cascade, en transitant par divers partenaires : Fonds étatiques, européens ou nationaux, puis ONG internationales ou Fondation Mohammed V pour la solidarité, ensuite l'association régionale partenaire, le bureau d'architecture et l'entrepreneur de construction. Entre ces différents niveaux, le porteur de projet subit ce qu'on lui propose et se trouve exclu de tout le processus décisionnel, son avis étant rarement pris en compte. Les adhérents à Chaouen Rural se plaignent des prix des prestations fixés par l'association, qu'ils estiment trop bas, et du fait que celle-ci encaisse directement les règlements des clients, prélève son pourcentage et règle ensuite le reliquat au gîteur, qui doit se déplacer à Chefchaouen pour le percevoir.

Les opérateurs privés du tourisme ne voient pas d'un bon œil l'emprise des associations sur les prestations du tourisme rural et s'y opposent par de multiples moyens. Les agences de voyage continuent à contester aux associations le droit de vendre des circuits au profit de leurs adhérents en prélevant un pourcentage, car selon elles ces associations sont à but non lucratif. Aujourd'hui encore, plusieurs de nos interlocuteurs du secteur privé mettent en avant le rôle négatif de ces associations dans le développement du tourisme, car selon eux elles manqueraient de professionnalisme.

L'acceptation du tourisme par la population du Pays de Chefchaouen, sur laquelle nous avons insisté plus haut, doit être nuancée. Dans certains villages enclavés, on voit d'un mauvais œil l'arrivée de visiteurs étrangers, car la principale activité est la culture et/ou la transformation du cannabis, fortement

présente dans la région. Cette contradiction entre le tourisme et la culture du cannabis a poussé certaines associations villageoises à refuser les offres d'implantations de maisons d'hôte, préférant que leur village reste enclavé et peu visible<sup>9</sup>.

D'autres difficultés se situent à la rencontre des actions des ONG, des associations locales et du ministère du Tourisme. Tel est le cas des gîtes financés par la fondation Mohammed V qui reçoivent des attestations de classement du ministère, mais pas d'autorisation d'exercer par les autorités locales. Ou bien celui des jeunes guides formés par une ONG, mais qui ne peuvent pas accompagner les touristes dans le parc de Talassemrane, n'ayant pas l'autorisation des Eaux et Forêts. Ou encore des jeunes diplômés de l'université qui suivent des stages de qualification comme guides de la région, mais ne peuvent exercer légalement car n'ayant pas suivi la formation de guide de montagne du centre de Tabant dans le Haut Atlas, seul habilité à délivrer ce diplôme au Maroc.

De nombreux projets restent inachevés, comme le parc régional de Bouhachem dont le statut n'est toujours pas clair malgré un démarrage il y a plus de 15 ans, une coopération décentralisée avec un parc régional français (Mercantour), qui n'a pas porté ses fruits, et des investissements financiers nationaux et internationaux ou sous forme de programmes de développement et d'aide à la mise en place du tourisme rural. À tous ces freins s'ajoute la culture du cannabis, principale source de revenus très conséquents dans le secteur. Bouhachem attire pourtant beaucoup de touristes adeptes de randonnées et de découvertes, grâce notamment à des initiatives individuelles qui se sont graduellement structurées en réseau. Ces personnes ont pour la plupart d'entre elles été impliquées dans une ou plusieurs associations et sont actrices dans divers projets locaux, régionaux ou nationaux en lien avec le tourisme.

Une des originalités du tourisme rural dans la région est qu'il s'adresse autant aux étrangers qu'aux nationaux ; mais les besoins de ces deux « populations » de touristes diffèrent, ce qui n'est pas toujours identifié dans les offres proposées, que ce soit au niveau des activités, de la nourriture, des tarifs ou de la convivialité. Un réel effort doit être entrepris au niveau du savoir être et du savoir vivre ensemble dans un contexte de découverte de l'autre, et ce à plusieurs niveaux. On peut retrouver ces différences mais aussi cette volonté « pédagogique » dans un certain nombre de projets originaux, mais dont le taux de réussite pose question. Soit parce qu'ils ont été peu soutenus, comme l'initiative de circuits religieux – *zaouias*, tombeaux de saints – imaginée par un ancien directeur du parc de Talassemrane, qui n'a pas été reprise après son départ malgré une forte demande ; soit parce que ces projets impliquent toujours les mêmes personnes. Enfin, certains des projets sont voués à l'échec, car pensés de et par l'extérieur sans implication des populations locales en amont,

9. L'un des douars a refusé d'intégrer les circuits du PAT ainsi que l'offre de l'ADL de réhabiliter une maison de paysan pour le tourisme sous prétexte que « le tourisme créera des problèmes en apportant les gens chez nous ». Un autre répondant justifie le refus ainsi : « Ailleurs, certains font le gîte, juste pour la façade, tu comprends... » (Entretiens I. Errahla).

même si l'idée initiale semble porteuse. Avec la reconnaissance par l'Unesco du patrimoine représenté par la cuisine méditerranéenne et du fait de l'existence à Chefchaouen de certaines spécialités locales particulièrement prisées, une tentative de marché *beldi*\* à destination de la population touristique nationale et internationale a eu lieu. Même si l'initiative était louable, plusieurs paramètres liés à sa mise en place ont conduit assez rapidement à sa disparition. Emplacement inapproprié, mauvais jour, produits perçus comme *beldi* par les touristes mais pas par les locaux, producteurs et artisans qui se sont vite faits plus rares, absence de fréquentation par la population locale, indispensable à la rentabilité du marché, ont vite précipité l'abandon du projet.

En fin de compte, les hésitations et les tendances à atermoyer de la part des pouvoirs publics se traduisent par l'absence d'une stratégie claire, intelligente et qui se mette en place à partir du bas. Cela explique l'anarchie qui s'est installée dans une des destinations pionnières du tourisme rural au Maroc. En lieu et place d'un projet que s'approprient les populations locales de façon participative (BLANGY et LAURENT, 2007), nous assistons à un fonctionnement où s'installe une concurrence malsaine entre les différents prestataires de services d'hébergement et de restauration : enlèvement de panneaux de signalisation, corruption des guides pour qu'ils acheminent les touristes, accusations de trafic de drogue pour discréditer les concurrents, entre autres.

## Conclusion

Intéressant à analyser en raison de son antériorité, le cas de la destination de Chefchaouen et sa région permet de mettre en évidence les points saillants du processus de mise en tourisme des arrière-pays. Il illustre la fièvre du tourisme rural qui s'est emparée des campagnes marocaines et le réel engouement des populations locales pour les diverses opportunités d'accueil des touristes en milieu rural. La diffusion rapide de cette activité, souvent spontanée, que ce soit au niveau de la demande ou de l'offre, se fait dans une véritable anarchie. Tout à fait normale il y a une ou deux décennies car nous étions en début de processus, cette situation ne se justifie plus aujourd'hui, et la demande, qui s'est confirmée et passe désormais par des canaux formels, devient exigeante.

Or, quand on aborde la situation du tourisme rural à Chefchaouen et sa région aujourd'hui, on ne peut que constater la faiblesse des retombées économiques locales par rapport au potentiel décrit plus haut et ressentir une certaine amertume face à des blocages récurrents et des problèmes qui semblent insolubles. Il ne s'agissait pas ici de pointer du doigt un organisme, un ministère, une ONG ou des groupes d'individus, mais d'identifier les causes de certains échecs, ce qui pourrait permettre de faire émerger des leviers qui, à défaut d'être des gages certains de réussite, pourraient minimiser le sentiment de gâchis et restaurer la confiance des acteurs locaux.

Le principal problème qui entrave le processus de mise en tourisme est celui de la gouvernance. L'analyse a montré que ce qui fait la spécificité du tourisme rural par rapport au tourisme classique, c'est la multiplicité des acteurs et des intervenants, aussi bien ceux du niveau local que les acteurs externes. Cette multitude de partenaires pose le problème de la coordination, en raison des chevauchements et des redondances, voire des conflits entre différentes actions engagées sans synergie par tous ces différents intervenants. D'où la double question de la nécessité d'une coordination et d'un coordonnateur unique et légitime. À travers le cas de Chefchaouen, il apparaît évident que le Maroc aurait tout intérêt à revoir la gouvernance de ces territoires touristiques ruraux par une meilleure répartition des compétences entre les intervenants, par une modification du leadership entre les partenaires et enfin par plus de reconnaissance des forces vives agissant au niveau local.

Le deuxième problème renvoie aux hésitations sur une méthode mieux appropriée pour monter des « produits territoriaux », les organiser et les faire fonctionner. Ces hésitations se traduisent par de fréquents changements de cap, comme l'abandon du concept du PAT. Elles se traduisent aussi par l'inachèvement des projets souligné plus haut.

Le troisième problème est relatif à la question des financements. Le choix officiel d'accompagner les dynamiques touristiques à l'œuvre au niveau local n'a pas été soutenu par une forte volonté de mobiliser le soutien financier nécessaire. Aujourd'hui, pour qu'un porteur de projet à Chefchaouen puisse réaliser son projet touristique, l'unique source de financement mobilisable réside chez les bailleurs de fonds internationaux et les ONG. Or, nous avons vu les dysfonctionnements dus aux chevauchements des actions de ces ONG et les nombreuses désillusions des porteurs de projets envers les bailleurs de fonds.

Reste la dimension territoriale qui se pose avec acuité. Il s'agit de savoir quel cadre spatial devrait être considéré comme support à l'élaboration, la concrétisation et l'intégration locale des projets touristiques. Nous avons vu que la tendance naturelle des décideurs est de considérer le maillage territorial officiel, alors que le territoire destiné à porter un projet de tourisme rural obéit à d'autres critères. En France, le pays d'accueil touristique, dont s'est inspirée l'étude commandée par le ministère du Tourisme marocain, ne correspond nullement à une unité administrative. Au Maroc, ce concept tend à épouser les limites de la province et s'éloigne ostensiblement du modèle initial – dans le cas de Chefchaouen, les écarts enregistrés par rapport au concept de PAT sont flagrants.

Telle est la dynamique d'ensemble présentée dans ce chapitre, avec son potentiel, ses contradictions, ses réussites et ses échecs. On retiendra surtout que cette histoire, certes récente et chaotique, est porteuse de promesses à partir du moment où les populations locales s'approprient le tourisme rural comme un des moyens du développement local et y jouent le rôle de courroie de transmission, voire d'élément moteur, entre les différents acteurs, c'est dans ce cas et dans ce cas seulement qu'il existe un potentiel de réussite durable.

# Bibliographie

**ADERGHAL M., BERRIANE M., IRAKI A., LAOUINA A., 2013**

Projet de territoire, territoire de projet. Synthèse des travaux d'un colloque international. *GéoDév.ma*, revue en ligne, 1.

**ADL, 2002**

*Inventaire des ressources et potentialités touristiques de la province de Chefchaouen.*

**BERRIANE M., 2006**

« L'approche territoriale pour la mise en tourisme du milieu rural ». In Iraki A. (coord.) : *Développement rural, pertinence des territoires et gouvernance*, Rabat, Inau-Relor : 83-95.

**BERRIANE M., MOIZO B., 2014**

Local initiatives, public policies and the development of tourism in the rural Morocco: A 15 year perspective on development initiatives in rural tourism. *Frontiers in Science and Engineering (FSE)*, An International Journal Edited by Hassan II Academy of Science and Technology, 1 (1). <http://www.academie.hassan2.sciences.ma/fse/docpaper/55-32.pdf>

**BERRIANE M., NAKHLI S., 2011**

En marge des grands chantiers touristiques mondialisés, l'émergence de territoires touristiques « informels » et leur connexion directe avec le système monde. *Revue Méditerranée*, thème « Le Maghreb dans la mondialisation », 116, 1/2011 : 115-122.

**BERRIANE M., ADERGHAL M. et al., 2012**

*Tourisme rural, gouvernance territoriale et développement local en zones de montagnes*. Publications de l'ONDH, 110 p.

**BLANGY S., LAURENT A., 2007**

Le tourisme autochtone : un lieu d'expression privilégié pour des formes innovantes de solidarité. *Téoros*, 26 (3) : 38-45.

**BOYER M., 2002**

*L'invention de la Côte d'Azur. L'hiver dans le Midi*. La Tour d'Aigue, éditions de l'Aube, 380 p.

**ERRAHLA I., 2014**

*Les associations locales et le tourisme rural à Chefchaouen*. Mémoire de Master Tourisme rural, gouvernance territoriale et développement local en zones rurales, direct. Mohamed Berriane, université Mohammed V de Rabat.

**FROGER G. (dir.), 2010**

*Tourisme durable dans les Suds ?* Bruxelles, Peter Lang.

**Ministère du tourisme, OMT, Pnud, 2002**

*Stratégie de développement du tourisme rural*. Ministère du Tourisme, Secrétariat général, Bureau de développement du tourisme rural, 261 p.

**Ministère du tourisme, OMT, Pnud, 2003**

*Stratégie de développement du tourisme rural. Finalisation de l'étude sur la formulation du projet pilote intégré de Chefchaouen et Al Hoceïma*. Ministère du Tourisme, Secrétariat général, Bureau de développement du tourisme rural, 50 p.

**SIMMONEAUX J., 1999**

*Acteurs, enjeux et régulations dans la dynamique du tourisme rural*. Thèse de doctorat de géographie, université de Toulouse-Le Mirail.

**STEINER C., 2009**

*Tourisme rural et développement territorial. Cas des Provinces de Chefchaouen et de Larache au Maroc*. Mémoire de Master Sciences du territoire, université Pierre Mendès France, Grenoble.

**THOMPSON E., 2011**

*Implementation of Ecotourism for the Conservation of Natural Resources in Protected Areas : A Case Study of Talassemtane National Park, Chefchaouen, Morocco*. Mémoire de stage pour l'obtention du diplôme de Master en Foresterie tropicale durable, AgroParisTech-Engref, Montpellier.

**VIOLIER Ph., 1999**

« Les acteurs du système touristique et leurs logiques spatiales ». In Violier Ph. (dir.) :



*L'espace local et les acteurs du tourisme,*  
Presses universitaires de Rennes : 57-67.

**VIOLIER Ph., 2001**

« La mise en tourisme vue par  
les géographes ». *In* Sacareau I., Vacher L.

(éd.) : *La mise en tourisme des lieux  
et des espaces, processus, périodisations  
et variations régionales,* La Rochelle,  
Éditions Letotelo : 15-22.

# Tourisme et résidents étrangers dans les arrière-pays marocains

*Mohamed BERRIANE*

*Nada OUSSOULOUS*

*Geneviève MICHON*

*Mohammed ADERGHAL*

*Bernard MOIZO*

## Introduction

Parmi les processus qui participent à la touristification du milieu rural marocain figure en bonne place l'installation au cours de ces dernières années dans les arrière-pays d'un nombre croissant de nouveaux résidents. Bien que servant souvent de résidences secondaires, les habitations qu'ils acquièrent sont aussi généralement destinées à une exploitation commerciale sous la forme de structures d'hébergement touristique (gîtes, auberges, maisons d'hôte, petits hôtels) ou de restauration.

Ces nouveaux résidents peuvent être des Marocains d'une autre région, ou bien des locaux ayant transité par une migration interne ou internationale. Mais la dimension la plus remarquable de ce phénomène concerne l'installation (relativement récente et de plus en plus visible) d'Européens dans des campagnes parfois reculées. À ceux-là, il faut ajouter l'afflux saisonnier de « résidents temporaires » mobiles : les touristes qui pratiquent le camping-caravaning, sur des durées pouvant aller jusqu'à 6 mois, et qui, sans être inscrits dans le même registre du rapport aux lieux, investissent en nombre certaines destinations méridionales du pays durant la saison hivernale.

Interroger ce double phénomène ne relève pas de la seule problématique du tourisme et de son rôle dans le développement local en zones périphériques (BERRIANE *et al.*, 2014), mais renvoie à un champ d'observation beaucoup plus vaste qui concerne les mobilités prises dans leur sens le plus large (vues comme l'ensemble des « déplacements dans l'espace physique d'individus ou de groupes d'individus, quelles que soient la durée et la distance de ces déplacements » [COURGEAU, 1988] et dans leurs multiples facettes. Partant d'observations concordantes, de nombreux auteurs remettent en question les catégories classiques d'analyse des mobilités géographiques (comme le tourisme et la migration, qui deviennent deux formes dans un même système de mobilités [DEHOORNE, 2002 ; NAGY, 2009]) en insistant sur la multiplicité des « pratiques mobiles de l'espace » (KNAFOU, 2000).

Avec le transfert d'activité et de résidence, partiel ou complet, la limite entre tourisme prolongé et résidence alternée devient ténue. De même, les itinéraires circulatoires des individus qui accumulent des expériences au sein d'un espace de vie élargi, qui n'est plus confiné à l'espace du quotidien, s'articulent désormais autour de plusieurs lieux de vie. On parle alors de multi-résidentialité ou de « polyspatialité » (VIARD, 1994) intégrées dans un système-monde fait de régions connectées. Face à la réalité de ces lieux de vie multiples, Knafou propose de « revisiter le concept d'espace de vie » pour « considérer le continuum de nos vies, tant dans l'espace que dans le temps » (KNAFOU, 2000).

La recherche anglo-saxonne a essayé récemment de conceptualiser ces nouvelles situations en proposant des catégories d'analyse se positionnant entre le tourisme et la migration. Le concept qui tend à s'imposer le plus est celui de « *Lifestyle migration* » (BENSON et O'REILLY, 2009). Ce terme renvoie à une approche sociologique qui permet effectivement de donner du sens à ces situations intermédiaires. Les « *Lifestyle migrants* » sont définis comme « *relatively affluent individuals, moving 'en masse', either part or full time, permanently or temporarily, to countries where the cost of living and/or the price of property is cheaper, places which, for various reasons, signify something loosely defined as quality of life. The key motivation for those migrations has been the search for something intangible, encapsulated in the phrase 'quality of life'* »<sup>1</sup> (O'REILLY, 2007). Le nouveau mode de vie est caractérisé par une rupture (besoin d'échapper à un piège, recherche d'un nouveau départ [HELSET *et al.*, 2005 ; KARISTO, 2005 ; SALVA TOMAS, 2005]), par une renégociation de l'équilibre travail/qualité de vie, atteint à travers un projet permettant d'être son propre employeur et par la recherche de lieux de vie supposés idylliques qui se résument à trois idéo-types : les espaces balnéaires et insulaires associés à un style de vie méditerranéen (étudiés surtout sur la Costa del Sol [CASADO-DIAZ *et al.*, 2004 ; KING *et al.*, 2000]), le milieu rural, qui permet un retour à la nature et un style de vie simple (Espagne ou Roumanie pour les Européens, Panama et Costa Rica pour les Américains du

1. Ainsi définie, la traduction en français par « migration de confort » ou « de qualité de vie » ou encore « de bien-être » nous semble plus proche de la définition.

Nord [HOEY, 2005]), les espaces où des communautés qualifiées de « bourgeois-bohèmes » (bobos) ont développé une vie culturelle et artistique intense, telle l'île grecque de Mykonos (BOUSIOU, 2008).

Ce phénomène est apparu au Maroc de façon tardive (les années 1990). La recherche l'a essentiellement appréhendé en milieu urbain (Marrakech ou Essaouira [ESCHER *et al.*, 2001 ; ESCHER et PETERMANN, 2000], Fès [BERRIANE *et al.*, 2013 ; BERRIANE et IDRISSE JANATI, 2015]) ou de façon globale (THERIEN et PELLIGRINI, 2015 ; THERIEN, 2013). Ces approches se limitent le plus souvent à l'analyse des parcours, des motivations et des expériences d'altérité de ces touristes/migrants sans s'interroger sur les effets et les impacts de ces nouveaux résidents sur les destinations qu'ils choisissent pour refaire leur vie. Les études sur le milieu rural restent rares, mais l'importance actuelle du phénomène invite à une réflexion sur sa place et ses effets sur les dynamiques des arrière-pays, en particulier au niveau des interactions entre nouveaux résidents et populations locales.

L'objectif de cette première réflexion sur le sujet est d'abord de comprendre les motivations de l'installation d'immigrés européens dans les régions rurales du Maroc, de suivre leurs parcours, et voir en quoi leurs profils, leurs expériences et leurs projets correspondent au modèle des *Lifestyle migrations*. Nous nous intéressons aussi aux interactions entre ces nouveaux résidents et leur nouvel environnement socio-économique et biophysique. Cette démarche s'appuie sur de nombreuses observations menées dans différents sites de montagne et semi-désertiques marocains, dont une campagne d'entretiens semi-directifs menés avec un échantillon de porteurs de projets installés dans les oasis du Draa moyen<sup>2</sup>.

## De nouveaux résidents dans la dynamique du tourisme rural marocain

En 2000, le Maroc s'est doté d'une stratégie de relance touristique ambitieuse très largement basée sur le tourisme balnéaire, avec pour objectif 10 millions de touristes en 2010. Parallèlement, des initiatives privées portant sur le développement d'un tourisme plus diffus en milieu rural se sont multipliées, en particulier dans des espaces de la marge. Ces initiatives proposent un hébergement alternatif « chez l'habitant » (maisons d'hôte, gîtes), souvent non reconnu par les normes officielles de classement (BERRIANE et MOIZO, 2014 ; BERRIANE *et al.*, 2014)<sup>3</sup> mais

2. Doctorat en cours de N. Oussoulous dans 5 sites : les environs de Ouarzazate, Agdez, Zagora, Mhamid et Skoura.

3. Voir également chapitre II traitant du cas de la destination Chefchaouen, cet ouvrage.

de plus en plus prisé par les touristes, et le Maroc est, par exemple, fortement présent aujourd'hui sur *Airbnb*, la plate-forme communautaire de location et de réservation de logements de particuliers. Peu à peu, elles font émerger de nouveaux espaces touristiques en marge des stations balnéaires ou des grandes cités.

La première maison d'hôte dans la région d'Essaouira a été créée en 1996, mais les deux tiers des implantations actuelles ont été réalisées après 2005. Dans le moyen Draa (entre Ouarzazate et Mhamid), où les maisons d'hôte s'égrènent le long du ruban des oasis, surplombant les palmeraies depuis les hautes terrasses incultes ou investissant l'espace agricole au sein même de l'oasis, la première initiative remonte à 1989, et l'essentiel des projets (23 sur les 29 enquêtés) est apparu après 2000.

Les Français prédominent un peu partout. Entre Ouarzazate et Mhamid, ils représentent plus de 75 % des porteurs de projets à côté de quelques Espagnols, Britanniques et Suisses. Dans l'arrière-pays d'Essaouira, ils constituent 50 %, l'autre moitié étant formée d'Italiens, d'Espagnols, de Belges et de Britanniques. Mais partout les premières initiatives reviennent aux Français, qui, sans doute en raison d'une proximité historique et linguistique, arrivent également en tête de la clientèle touristique internationale au Maroc. Les enquêtes montrent que 50 % de ces porteurs de projet sont des femmes, et 55 % des retraités (actifs) de plus de 60 ans (les moins de 50 ans représentant 27 %). Parmi les personnes enquêtées, 10 vivent en couple mixte avec un conjoint marocain. La majorité de ces couples s'est constituée à l'occasion des vacances du conjoint étranger, et bien avant le montage du projet.



*Photo 1*

*Nouveau paysage de l'entrée d'une oasis : forte densité des panneaux indiquant maisons d'hôte et auberges.*

© M. Berriane

## Du touriste au résident entrepreneur

Les enquêtes sur les motivations des Européens à quitter leur pays pour s'installer dans le rural marocain confirment le modèle du *Lifestyle migrant*. Elles révèlent la combinaison de plusieurs motifs qui, au-delà de parcours individuels (échecs professionnels, familiaux ou sentimentaux), peuvent être ramenés à la recherche d'un « accomplissement personnel » (*self-fulfillment*) à travers un ailleurs perçu comme « une porte de sortie » (*escape*) (BENSON ET O'REILLY, 2009). À l'image de ce Français installé à Agdz et qui lie sa décision à un divorce et un remariage, ou encore de cette Britannique qui vit dans un village de Mhamid depuis la mort de son compagnon, puis de sa mère, ou enfin de cet Espagnol qui, fasciné par le désert, décide de venir s'y installer après son divorce.

Pour cerner la spécificité de ces porteurs de projets, nous proposons trois catégories de situations qui correspondent souvent à trois étapes du processus de passage du statut de touriste à celui de résident-entrepreneur.

### Du touriste au propriétaire d'une résidence secondaire

Le processus prend souvent naissance au cours de déplacements touristiques : le futur *Lifestyle migrant*, découvrant un mode de vie différent durant ses vacances, décide d'acquérir un logement sur un lieu qu'il apprécie pour y revenir régulièrement<sup>4</sup>, sans que cela n'entraîne nécessairement une installation définitive. Les trois étrangers cités plus haut sont dans cette situation.

Parfois la fréquentation régulière du pays dure plusieurs années avant la prise de décision, comme pour cette Française qui achète un terrain à Zagora pour y construire une maison secondaire en 2004, alors qu'elle fréquente la région depuis 1987. Ou cette Britannique déjà mentionnée qui visite le Maroc depuis les années 1990 et qui, en 2002, achète une maison à Mhamid qui deviendra plus tard (2010) une maison d'hôte.

Différentes raisons président au choix du site d'installation, souvent découvert par hasard puis apprécié à la suite de plusieurs séjours : la beauté du paysage et de l'architecture en terre, le climat, le coût de la vie, la gentillesse des gens, etc. Mais d'autres éléments, relatifs à l'accessibilité, interviennent aussi : la proximité géographique (avec le développement des vols bon marché) ou linguistique (pour les Français), la liberté de circulation et d'accès (les Européens n'ont pas besoin de demande préalable de visa pour entrer au Maroc), et la relative facilité d'acquisition d'une propriété par un étranger.

L'acquisition d'une résidence permet des séjours fréquents et réguliers, et fait émerger une première catégorie de personnes qui ne sont plus vraiment des

4. Des exemples de ces « résidences secondaires à l'étranger » ont été étudiés un peu partout dans le monde : sud-ouest de la France avec les Britanniques (BENSON, 2010), pays de l'Europe méditerranéenne où se sont installés de nombreux retraités de l'Europe du Nord (CAZADO DIAZ et al., 2004) ou la Floride qui attire des Canadiens (GILBERT et al., 2011).

touristes, mais qui ne sont pas encore des résidents officiels. Les séjours ont lieu pendant les saisons les plus agréables (le printemps et l'hiver dans le Draa), permettant ainsi de prolonger l'atmosphère hédoniste des premières vacances.

### **Du touriste-proprétaire au résident permanent**

Parmi ces touristes-propriétaires, certains décident de s'établir plus durablement dans le pays. Ceux qui sont mariés ou ont un contrat de travail ou une entreprise<sup>5</sup> font souvent le choix de régulariser leur situation de résidents étrangers. Plus de la moitié de l'échantillon enquêté dans le Draa rentre dans cette catégorie. D'autres choisissent de garder le statut de touriste en quittant le pays tous les trois mois et en faisant ainsi de la mobilité un mode d'existence. Un tiers des enquêtés sont dans ce cas et quittent le Maroc 3 à 4 fois par an. Ces résidents « invisibles » faussent les données statistiques : pour tout le Maroc (rural et urbain), les autorités consulaires françaises estiment qu'aux 45 000 Français immatriculés, il faut en rajouter environ 30 000 qui relèvent de ce régime pendulaire.

### **Des entrepreneurs autoproclamés**

La dernière catégorie regroupe ceux qui ont choisi de transformer leur logement en petite entreprise pour l'hébergement ou la restauration. Elle comprend des résidents avec carte de séjour aussi bien que des « touristes » pendulaires. Sur les 29 enquêtés, 23 tiennent des maisons d'hôte, 2 combinent hébergement, restauration et transport, 2 associent à l'hébergement une aire de camping-car ou un service de transport, 1 est hôtelier et 1 restaurateur. Mis à part six personnes (trois anciens restaurateurs, un guide touristique et un couple qui gérait déjà une maison d'hôte), la plupart de ces entrepreneurs touristiques n'exerçaient pas le métier dont ils vivent aujourd'hui<sup>6</sup>. Ils ont dû l'apprendre sur le tas. Presque tous sont propriétaires de leur entreprise. On retrouve ici une des motivations des « *Lifestyle migrants* » : le besoin d'être son propre maître, même si au départ les compétences professionnelles font défaut.

Généralement, ces étrangers ne se considèrent ni comme touristes, ni comme immigrés : ils sont, selon leurs propres mots, « étrangers résidents avec une carte de séjour », « personnes qui ont une affaire au Maroc », « touristes entrepreneurs », « en transit ». Au-delà de ces autodéfinitions ambiguës, le fait qu'ils soient étrangers installés à des fins économiques fait d'eux, selon nous, de véritables immigrés, même si leur arrivée au Maroc ne relève pas des logiques migratoires classiques.

5. Ils peuvent alors bénéficier d'un titre de séjour, valable un an, renouvelable chaque année durant trois ans, puis prorogable à cinq, puis dix ans. Ils apparaissent alors dans les statistiques lorsqu'ils acceptent de se faire enregistrer dans leurs consulats respectifs.

6. On trouve dans notre échantillon des enseignants, des comptables, des commerciaux, des ingénieurs ou des architectes, mais aussi un chercheur, une femme au foyer et deux artistes.

Ce passage à un projet professionnel se retrouve surtout chez les plus anciennement installés, comme ce Français marié à une Marocaine, établi dans les environs de Ouarzazate dès 1979, et qui fait figure de pionnier dans la région. Arrivés dans le sillage de ces anciens, les « touristes » qui ont acquis une résidence secondaire à usage privé vers le milieu des années 2000 gardent à l'esprit la possibilité de la transformer en maison d'hôte. Cependant, la séquence « visite touristique/résidence secondaire/professionnalisation » n'est ni linéaire ni systématique. Certaines personnes sont arrivées avec un projet professionnel longuement mûri. D'autres se lancent dans l'activité touristique sans véritable étude de faisabilité ni de marketing. Conjugué aux incertitudes d'un marché du foncier relativement opaque, cet amateurisme assez fréquent se répercute sur le montage et le fonctionnement de ces projets, sur leurs évolutions et leurs interactions avec le milieu d'accueil.

## Les résidents étrangers et leur entourage

### Les entrepreneurs touristiques

Bien que les personnes interrogées soient souvent réticentes à fournir des données chiffrées sur le capital investi, comme d'ailleurs sur les chiffres d'affaires, les capitaux mobilisés pour l'installation des structures d'hébergement semblent relativement faibles : environ 100 000 euros pour un projet de 5 chambres (10 lits) et 250 000 euros pour 10 chambres. En moyenne, les maisons d'hôte comportent entre 4 et 7 chambres d'une moyenne de 2 lits chacune, avec quelques projets de plus grande envergure. Dans la plupart des cas, l'investissement provient d'un apport personnel (épargne ou vente de biens dans le pays d'origine). On peut citer l'exemple de cet expert-comptable français qui, après avoir vendu son cabinet et des biens immobiliers en France, a acheté progressivement l'ensemble des maisons d'un village, qu'il a peu à peu rénovées pour atteindre aujourd'hui une capacité de 50 chambres (plus de 150 lits), créant ainsi un établissement qu'il a appelé *Ksar Ighenda*, pas loin du *ksar*\* Aït Ben Haddou.

Aux chambres s'ajoutent souvent des annexes : une salle commune qui sert de salle de séjour et de réfectoire, parfois une piscine, et dans tous les cas des jardins ombragés. Ces dépendances destinées au bien-être des clients peuvent être plus complexes, comme cet établissement d'Agdz qui, sur 2 500 m<sup>2</sup>, propose 7 chambres – dont 2 suites – autour d'un beau jardin, une piscine chauffée en hiver, un SPA avec hammam, jacuzzi et des salles de massage. Les superficies nécessaires pour ces gros projets peuvent atteindre 10 000 m<sup>2</sup>, ce qui dans le milieu oasien marqué par l'exiguïté des terres arables représente un « prélèvement » très significatif sur le domaine agricole utile et a une forte incidence sur la gestion des ressources en eau, nous y reviendrons.





Photo 2

Sites internet de présentation de maisons d'hôte tenues par des étrangers.

### Vers une « redécouverte » des arrière-pays ?

Ce confort en termes d'équipements et d'espace est nécessaire, car les clients qui fréquentent ces établissements ne se contentent plus comme autrefois d'une nuitée-étape intégrée dans un circuit, mais optent pour des séjours allant de 3 jours à une semaine afin de « découvrir » différemment le désert et l'oasis. Pour les accompagner dans cette découverte, certains établissements proposent des randonnées (à pied, à dos de chameau ou en quad), ou encore une nuit ou deux de bivouac dans le désert, en plus de la visite classique de la *kasbah*\* voisine (photo 3, hors-texte). Parfois, les propriétaires font preuve d'une grande imagination pour permettre à leurs clients de « goûter l'ambiance oasisienne ». Après avoir récupéré les visiteurs avec un véhicule tout-terrain, le propriétaire espagnol de *Hara Oasis* les dépose loin de sa maison d'hôte située sur l'un des méandres de l'oued Draa et leur fait finir le parcours à pied dans la palmeraie jusqu'à une pelouse au bord de l'oued où les attend un thé d'accueil et où ils pourront jouir du coucher du soleil. Les bagages « suivent » à dos d'âne. Le propriétaire réfléchit actuellement à une variante qui permettrait d'acheminer les clients par canoë en remontant le Draa jusqu'au lieu d'hébergement. Des activités plus sédentaires sont aussi proposées : cours de cuisine marocaine, soins du corps à base de henné ou spectacles du folklore local.

À travers ces activités, les étrangers construisent pour leurs visiteurs une image de la destination et de ses spécificités, qui combine paysages, activités agricoles, faits culturels et spécialités culinaires mais reflète plus ou moins la réalité : il s'agit surtout de proposer aux touristes ce qui est le plus susceptible de leur plaire. La dissémination de cette image idyllique de la vie dans le désert et les oasis du Draa est souvent amplifiée par les sites Internet construits par les propriétaires ou par leurs portails de réservation en ligne<sup>7</sup>. À travers cette multitude d'insertions s'esquisse un processus que nous avons décrit par ailleurs (BERRIANE et NAKLI, 2012) et qui concerne la promotion par une connexion directe au système-monde, sans relais ni intermédiaire, d'une destination redessinée par des individus déconnectés les uns des autres.

### *Retombées positives et effets pervers*

Ce tourisme rural porté par des étrangers a des effets bénéfiques sur le plan économique. Sans être de grands employeurs, les structures d'hébergement génèrent des emplois locaux. Le minimum pour une maison de 4 chambres consiste en une femme de ménage/cuisinière et un gardien/jardinier/homme à tout faire. La moyenne pour les petits établissements tourne autour de 4 employés permanents. Certains établissements emploient à plein-temps des effectifs plus importants, telle cette maison d'hôte adossée à deux petites entreprises de transport et d'animation avec 91 personnes, dont 65 permanents ; ou ce propriétaire d'une partie de village composée de 35 maisons, qui emploie 55 personnes, dont 20 permanents (ces derniers sont des maçons chargés de la rénovation et de l'entretien des maisons). La quasi-totalité de ces employés sont des jeunes recrutés localement. Outre le fait qu'ils retiennent des jeunes sur place, ces établissements permettent à d'autres de revenir des grandes villes pour travailler dans leurs villages d'origine. Le recours à l'artisanat local pour l'ameublement ou la décoration, l'achat sur place de denrées alimentaires pour les repas ainsi que l'appel à des personnels locaux pour l'organisation et l'accompagnement des randonnées sont d'autres effets non négligeables sur l'emploi et l'économie locale de ces structures d'hébergement.

La retombée la plus significative de cette offre touristique est d'ordre patrimonial, en particulier grâce à la réhabilitation de l'habitat rural ancien en terre de la région. Certains Européens récupèrent de vieilles *kasbahs* (ou de simples maisons en terre) qu'ils réhabilitent, alors que d'autres en imitent le style en empruntant matériaux, techniques, éléments architecturaux et motifs décoratifs vernaculaires. Ces activités permettent non seulement de conserver, dans le paysage, le style de l'habitat traditionnel, mais aussi de perpétuer la transmission d'un savoir-faire architectural ancestral en voie de disparition. Cette valorisation d'un patrimoine menacé englobe aussi, via

7. La plupart des maisons d'hôte sont présentes sur les principaux portails de réservation (*Booking.com* ou *Tripadvisor*), ou encore sur les plates-formes de location chez des particuliers comme *Airbnb* ; certaines ont parfois leurs propres pages web, ou travaillent avec des agences internationales ou nationales. Les plus grosses entreprises participent même à des salons internationaux.

les activités proposées aux touristes, les paysages et les spécificités artisanales et gastronomiques<sup>8</sup>.

Cette nouvelle activité touristique a cependant des retombées négatives sur les arrière-pays. Certaines, comme la fuite de capitaux, sont liées au statut des résidents étrangers : bien que la plupart de ces entreprises soient déclarées, une bonne partie des transactions, réalisées via internet, échappe au système bancaire (et fiscal) marocain. D'autres concernent le manque de prise en compte du système socio-agraire et territorial dans lequel s'inscrivent les maisons d'hôte : plusieurs de ces maisons sont édifiées en pleine palmeraie sur des espaces jusqu'ici réservés exclusivement aux cultures, ce qui restreint l'espace agricole, mais pousse aussi certains agriculteurs à laisser leurs champs en friche dans l'attente d'un éventuel investisseur étranger. Par ailleurs, les entrepreneurs touristiques semblent peu concernés par une gestion respectueuse de l'environnement : seul un projet, qui se présente comme un écolodge et s'adosse à un projet écotouristique, a recours à l'énergie solaire, au tri des déchets et à la production de légumes et bientôt de viande bio sur place ; deux projets seulement ont demandé et obtenu le label « clé verte ». La plupart des autres prétextent le coût élevé des installations « écologiques », leur incompatibilité avec l'architecture en pisé ainsi que les difficultés, pour un étranger, de bénéficier des subventions prévues à ce sujet. Notons enfin une méconnaissance fréquente de l'environnement naturel dans le choix des sites d'implantation, comme ces maisons construites dans des lits d'oued ou entre les méandres de cours d'eau connus pour la violence de leurs crues.



*Photo 4*

*Nouveaux éléments du paysage oasien : la piscine à ciel ouvert ou couverte.*

© M. Berriane

### *Le vivre ensemble : quels rapports avec la population locale ?*

Lorsque l'on interroge ces étrangers sur leur insertion dans le tissu social local, on est frappé par l'isolement dans lequel ils vivent. À l'exception de quelques couples mixtes, leur connaissance du milieu d'accueil et des populations locales

8. Cette patrimonialisation se retrouve souvent au centre d'importants enjeux dans lesquels conservation et valorisation ne font pas toujours bon ménage, voir chapitre 8, cet ouvrage.

est très faible, voire inexistante, et les contacts sont limités aux personnes avec lesquelles ils sont en rapport sur le plan professionnel : les « associés », les artisans, les ouvriers, les employés et le personnel domestique.

Cet isolement s'expliquerait, selon nos interlocuteurs, par des différences culturelles et linguistiques. Dans certains cas, les explications données révèlent un certain sentiment de supériorité par rapport à des populations dont le niveau d'instruction est « plus faible », et qui « ne maîtrisent pas le français ». Ces explications s'accompagnent souvent d'un fort besoin de justification : les personnes interrogées invoquent leur rôle économique (injection de liquidités par le biais des achats et des impôts locaux, création d'emplois), social (formation du personnel local pour répondre au manque de qualification, implication dans des associations villageoises et de développement de proximité), patrimonial (sauvegarde du patrimoine architectural et des savoir-faire associés). Dans cette quête de légitimité, les bons rapports avec les quelques Marocains qu'ils connaissent bien, tout comme l'ouverture sur la culture locale, sont utilisés comme des manifestations concrètes de leur intégration. Ces déclarations ne concernent cependant qu'un tiers environ des répondants. Le reste semble s'enfermer dans son ghetto, allant jusqu'à refuser d'établir des relations avec les autres étrangers, avec lesquels ils se contentent d'entretenir des relations de bon voisinage. Est-ce ici l'expression d'un individualisme professionnel, par crainte de la concurrence ? Certains refusent même d'adhérer aux associations professionnelles qui regroupent les propriétaires de maisons d'hôte, ou se contentent de verser leur cotisation sans participer à la moindre activité. Cette faible insertion est volontaire, assumée et exprimée sans détour. Mais elle entraîne une absence de dynamique de réseau, ce qui entrave le montage de circuits intégrés et empêche l'émergence d'une destination touristique cohérente et attractive.

Les femmes étrangères vivant en couple avec un conjoint marocain (8 enquêtés) font exception : elles font preuve d'une grande ouverture culturelle et sociale, notamment vis-à-vis de leur belle-famille, comme cette Française bien intégrée dans la famille de son mari, qui maîtrise l'arabe dialectal, et dont les enfants fréquentent l'école publique marocaine.

Contrairement aux Européens installés dans les villes, qui se fondent facilement parmi les touristes, ceux des oasis sont aisément repérables. Ils sont, de ce fait, plus exposés aux jugements des populations locales. Ces jugements, à l'image de ceux que portent les étrangers sur les locaux, sont ambivalents, associant positif et négatif, selon la nature et la proximité des rapports qui les lient aux Européens. Une partie du personnel employé par les Européens a appris à accepter leur présence, jusqu'à partager certaines de leurs valeurs, alors que d'autres expriment clairement un rejet de ces Européens qui « viennent s'enrichir dans leur pays en l'exploitant et en profitant de leurs ressources ». Cette question délicate du partage des ressources du milieu oasien conditionne les représentations des populations n'ayant pas de contacts directs avec les étrangers. En participant au mitage des terres agricoles, la présence des maisons d'hôte génère des dysfonctionnements au niveau du système oasien dans son

ensemble, qu'il s'agisse de surexploitation de la ressource hydrique, de pollutions issues des déchets émis par les établissements hôteliers, ou de profanation supposée des lieux par la présence d'étrangers. Ces dysfonctionnements ne sont pas l'apanage des Européens<sup>9</sup>, mais ils créent ou renforcent les conflits entre étrangers et populations locales.

### **Un cas particulier de résidence : les « hivernants » mobiles**

La pratique du camping-car au Maroc est une activité déjà ancienne, mais en augmentation croissante. Elle concerne exclusivement des non-Marocains, pour la plupart des couples de « jeunes retraités » (entre 55 et 70 ans) européens issus des classes moyennes ou populaires, que les premières recherches appellent « les hivernants » (LE BIGOT, 2014). Elle touche en priorité les arrière-pays (en particulier les régions côtières du Sud et la région des oasis).

Les études concernant la présence des camping-cars au Maroc sont encore très peu nombreuses<sup>10</sup>, et la plupart des écrits sur le sujet restent le fait de journalistes français ou marocains. Bien que les données quantitatives soient difficiles à obtenir<sup>11</sup>, l'envergure du phénomène est à mentionner : selon les estimations données par les journalistes, entre 25 000 et 40 000 camping-cars entrent chaque année au Maroc (c'est-à-dire entre 50 000 et 80 000 personnes au minimum). Les visites culminent durant les mois d'hiver, entre début novembre et début mai, ce qui vaut aux camping-caristes l'appellation d'« hirondelles »<sup>12</sup> ou de « *retired snowbirds* »<sup>13</sup>. Le pic de fréquentation se situe après les fêtes de fin d'année (début janvier) et le début des chaleurs (fin mars).

### *Une mobilité temporaire à but récréatif*

À l'image des résidences alternées des acquéreurs européens de maison rurales, cette pratique se situe à la fois dans le champ du tourisme et dans celui de la mobilité transnationale. Cependant, contrairement aux étrangers qui possèdent une résidence au Maroc, ces retraités qui arrivent dans le pays « avec leur domicile » n'ont aucune intention de s'y installer ni d'y établir une entreprise (même si on constate que certains, arrivés à un âge avancé où la mobilité peut être difficile, achètent une maison dans un des lieux qu'ils fréquentaient en tant que camping-caristes). Il s'agit donc généralement de mobilité temporaire à but récréatif.

9. Les investisseurs en agriculture participent allègrement à la surexploitation de la ressource hydrique, et la gestion des déchets et des pollutions de tout ordre par les populations locales est loin d'être exemplaire...

10. Un article scientifique traite spécifiquement du sujet (VIALON, 2012). Une doctorante française a enquêté sur les camping-caristes de la région d'Agadir (LEROUX, 2007). Notre étude est basée sur plusieurs campagnes d'observations, d'enquêtes et d'entretiens menées dans les régions de Tiznit, Sidi Ifni, Tafraoute, Agdz et la moyenne vallée du Draa, et Midelt entre 2013 et 2015.

11. Les statistiques nationales ne font pas mention de ces touristes mobiles ni de leur poids économique au Maroc. Seule une étude précise auprès des services des douanes dans les ports d'entrée pourrait permettre une véritable quantification de l'envergure du phénomène.

12. Surnom donné par les journalistes marocains à ces migrants qui « repartent vers l'Europe au printemps ».

13. Surnom donné aux États-Unis par les habitants des états du Sud aux touristes qui viennent « nicher » chez eux durant les saisons d'hiver (LONGINO *et al.*, 1991 ; VIALON, 2012).

Les motivations des mobilités de ces « hirondelles » sont relativement proches de celles des étrangers qui s'installent dans les campagnes marocaines et ont trait avant tout à la qualité de vie : il s'agit donc d'un type particulier de « *Lifestyle migration* ». La rupture avec un quotidien familial, parfois ressenti comme banal ou difficile sur le plan économique (la « vie chère » en Europe pour des retraités aux moyens financiers limités) ou environnemental (la rudesse des hivers au nord de la Méditerranée), est un élément fondamental. On retrouve là une posture à la fois hédoniste (recherche du bien-être durant une saison vécue comme inhospitalière en Europe) et pragmatique (certains évoquent les 3 000 euros d'économie de chauffage que leur permet leur séjour au Sud). Après la recherche du soleil et de la chaleur, et l'attrait du faible coût de la vie au Maroc, les personnes interrogées invoquent la beauté des paysages, un certain exotisme, la relative facilité d'accès, le confort linguistique, la sécurité du pays, la qualité de l'accueil rencontré auprès des habitants, les retrouvailles avec d'autres camping-caristes, devenus, au fil des séjours, des amis ou des compagnons « d'aventure ». La plupart des personnes enquêtées invoquent aussi des raisons personnelles : la recherche d'aventure humaine ou un challenge physique, le besoin de se ressourcer ou de se redécouvrir que procure le nomadisme, ou enfin une certaine proximité avec « la nature ». Pour certains, ce temps marocain, répété d'année en année, semble devenu une véritable addiction : quelque chose qui fait du bien, préserve du vieillissement, et dont on ne peut plus se passer (photos 5 et 6, hors-texte).

La spécificité de ce phénomène réside principalement dans la mobilité des camping-caristes dans le pays. En effet, si certains viennent s'établir avec leur véhicule dans un des campings des grandes cités balnéaires (en général vers Agadir) pour toute la durée de leur séjour, la plupart des camping-caristes effectuent des circuits qui les mènent du nord au sud via les routes côtières, et d'ouest en est sur les routes et les pistes de l'intérieur, à travers l'Anti-Atlas et la vallée du Draa. Cependant, cette mobilité, réelle sur la durée du séjour, montre aussi une certaine tendance à la « fixation » : la plupart des camping-caristes qui reviennent chaque année effectuer leur périple marocain repassent souvent pour des séjours allant à plus d'une quinzaine de jours sur les endroits qu'ils ont aimés, inscrivant ainsi, comme dans les transhumances pastorales, une pratique éminemment mobile dans des régularités géographiques et saisonnières.

Le cheminement sur des itinéraires variables et l'avantage que les camping-caristes cherchent à tirer du « différentiel entre les lieux » (LECOQUIERRE, 2010) leur permettent d'acquérir une « compétence géographique du pays » (CERIANI *et al.*, 2004). Quand le séjour se prolonge plusieurs jours dans un même lieu, une forme d'esprit communautaire s'installe et se matérialise par un marquage de l'espace, on y reproduit des habitudes sociales domestiques (installation des chaises à l'écart du camping-car, « apéro » et jeux collectifs, etc.). Le sens donné aux lieux investis, même éphémère, peut ainsi évoluer vers un sentiment d'appropriation des espaces. De ce fait, les lieux fréquentés ne constituent plus seulement des points balisant les itinéraires tracés sur une carte, mais aussi dans leur représentation les mailles d'un territoire d'appartenances multiples.

### La recherche d'une altérité rassurante

Les « hirondelles » se montrent intéressées et curieuses de la vie locale, visitent les environs des lieux sur lesquels elles s'installent avec scooters, quads, motos, vélos et voitures tractés derrière leur véhicule ou dans une remorque. Les personnes enquêtées mettent en avant le fait que les liens qu'elles tissent avec les populations locales sont meilleurs que ceux des touristes conventionnels. Contrairement à ces derniers, les camping-caristes fréquentent peu les structures réservées aux touristes (hôtels, restaurants, centres de loisirs ou d'artisanat) qui captent en général la manne financière liée à l'activité touristique, mais vont faire leurs courses au *souk*\*, dans les petites boutiques ou dans les coopératives, achètent leur poisson directement aux pêcheurs<sup>14</sup> et vont régulièrement manger dans les points de restauration locale. Leur présence serait donc plus bénéfique aux petits commerçants et aux artisans locaux. Dans les lieux fréquentés, toute une activité commerciale parallèle s'est développée autour des campeurs : des vendeurs ambulants proposent quotidiennement du pain, des gâteaux, ou des accessoires pour les camping-cars, d'autres essaient de vendre des excursions dans l'arrière-pays, la peinture de motifs personnalisés sur le camping-car, la pose de panneaux solaires. Des garages se sont spécialisés dans la réparation de camping-cars. Certains viennent d'ailleurs spécialement refaire ou aménager leur véhicule au Maroc car « c'est moins cher ». La plupart des personnes interrogées sont ainsi persuadées qu'elles apportent une contribution importante à l'économie locale.

Au cours de leurs séjours répétés, les camping-caristes affirment souvent tisser des liens d'« amitié » avec certaines familles, rencontrées au cours des visites, ou qui les accueillent sur leurs terrains, et avec lesquelles ils mettent en place des relations d'échange : pour remercier d'un séjour gratuit sur le terrain, on demande (contre rémunération) à la famille de préparer un couscous ou un tajine, de laver le linge, et on apporte chaque année les cadeaux d'usage (vêtements et fournitures scolaires pour les enfants, souvenirs pour les adultes). Mais cela est présenté comme des relations presque « familiales », chacun s'appelant par son prénom. Contrairement aux étrangers établis dans les campagnes marocaines, les « hirondelles » ne véhiculent pas, dans leur imaginaire ou leurs pratiques, une représentation idéalisée du « style de vie » local qu'ils chercheraient à répliquer dans leur habitation. Cela tient sans doute à leur origine (les camping-caristes viennent plutôt des zones rurales ou de la province) ou à leur mode de vie (personnes à revenus modestes), au fait qu'ils voyagent avec leur « chez-eux » déjà équipé et ne sont pas en quête d'exotisme, mais plutôt de repos, de « nature » et de rencontres simples. En quelque sorte d'une altérité rassurante, puisqu'on la voit et la vit depuis « chez soi ».

La perception de ces visiteurs par les populations locales ne reflète pas nécessairement l'idée d'une entente sans faille entre locaux et camping-caristes. Le sentiment dominant est que ces derniers sont des « profiteurs », voire des

14. Quand ils ne le pêchent pas eux-mêmes. Certaines observations dans la région de Dakhla font état de touristes camping-caristes qui revendent leurs prises à des nationaux.

« parasites »<sup>15</sup>, qui ne bénéficient pas assez à l'économie locale : certes ils font leurs courses au *souk*, mais, contrairement aux touristes conventionnels, ils « comptent leurs sous », n'achètent que le strict nécessaire, et sont trop portés à marchander pour quelques dirhams. Les critiques les plus virulentes viennent des gérants de campings. En effet, malgré la multiplication des sites agréés, les camping-caristes ont tendance à préférer le « camping sauvage », comme à Tafraoute où plusieurs centaines de véhicules<sup>16</sup> élisent chaque année leur campement dans la palmeraie qui entoure la ville. Selon les gérants des structures d'hébergement, les camping-caristes viennent pour une nuit ou deux dans les campings pour faire le plein d'eau et d'électricité, faire leur lessive et vider leurs cassettes d'eaux usées, le tout pour moins d'une centaine de dirhams, puis repartent « dans la nature ». Le problème vient aussi des effectifs : plus qu'un comportement généralisé de prédation, c'est l'arrivée massive des camping-caristes dans les localités d'arrière-pays<sup>17</sup> qui pose problème et amplifie l'impression qu'ont les commerçants et les artisans locaux de « ne rien tirer » de cette cohabitation forcée. La représentation du touriste est ici en cause : la confrontation avec des étrangers aux revenus modestes et aux comportements atypiques ne colle pas avec l'image d'étrangers qui confondent euros et dirhams et sont prêts à dépenser pour satisfaire leur besoin de consommation d'exotisme. Les autorités locales n'ont pas vraiment développé de stratégie pour endiguer ce flux, et tentent de résoudre les problèmes au jour le jour, comme à Tafraoute où la ville autorise le « camping sauvage » en échange d'une rétribution de 10 ou 15 dirhams par jour et par véhicule, et procède à la distribution d'eau et à la collecte des ordures. À un niveau supérieur, il semble que le gouvernement marocain n'ait pas encore pris la mesure du phénomène. Le camping sauvage a été interdit officiellement en 2005, et de nombreux campings municipaux ont été édifiés le long des routes de migration. Mais ces campings n'offrent pas le niveau de confort recherché par les visiteurs, qui déplorent que les sanitaires soient dans un état déplorable, les espaces fermés non paysagés et les surfaces trop réduites, ce qui conduit à une trop grande proximité des véhicules, mal vécue par les camping-caristes.

## Conclusion

Depuis la fin de la période coloniale, le Maroc, après avoir connu les coopérants, puis les « expats » investis de leurs missions étatiques précises et béné-

15. Les surnoms donnés aux campeurs, « les doryphores », sont éloquentes à cet égard.

16. Nous avons relevé en 2014, en une seule journée, plus de 150 camping-cars sur deux sites proches de la ville, et près d'une centaine en 2015. Cet effectif se maintient pendant plus d'un mois et demi, autour de la date du Festival des amandiers (février).

17. Dans les campings de Sidi Ifni, c'est plusieurs centaines de véhicules qui investissent la ville de janvier à mars.



ficiaires de privilèges souvent enviés, connaît depuis quelques années une nouvelle phase d'arrivées et d'installations de migrants européens, sans réel statut, qui relèvent pour la plupart du modèle du *Lifestyle migrant*. Ces migrants, s'ils présentent certaines caractéristiques de ce profil, s'en distinguent cependant pour ce qui concerne leurs projets économiques : la majorité d'entre eux sont des entrepreneurs créateurs de maisons d'hôte. On retiendra aussi que leurs mobilités entre le Maroc et le pays d'origine entrent dans un registre particulier, dans la mesure où ils préfèrent rester des non-résidents qui maintiennent des migrations pendulaires avec leur pays d'origine. Ces nouveaux migrants jouent un rôle central dans les processus de mise en tourisme des arrière-pays au Maroc.

Leur présence au Maroc s'accompagne d'interactions sociales dont l'analyse amène à une double constatation. Pour ce qui concerne leurs relations avec la population locale, il serait plus juste de parler de coprésence ou de cohabitation juxtaposée, car il n'y a pas nécessairement d'interactions. Pour ce qui est des relations avec les autres migrants étrangers, on reste dans le registre des relations de bon voisinage, sans formation d'une communauté soudée et homogène. Les relations avec les deux populations (locales et immigrés européens) sont à la fois réduites, individualisées et utilitaires.

Cette place à part de ces *Lifestyle migrants* que l'on rencontre dans les arrière-pays au Maroc, impliqués à des degrés plus ou moins forts dans le tourisme rural, est à mettre en perspective avec ce qui a été analysé dans d'autres recherches sur les migrations. Sur les thèmes de l'intégration, du fonctionnement des filières, du regroupement ethnique ou communautaire, les migrants européens que nous avons décrits ici se distinguent indéniablement, alors qu'ils se rapprocheraient des formes migratoires liées au concept d'aventure qu'évoque Bredeloup (BREDELOUP, 2008 ; 2014).

Si nous avons bien identifié cette catégorie de migrants, leurs motivations, leurs stratégies et leur insertion dans le tissu professionnel des opérateurs du tourisme rural, il nous reste à étudier plus en détail la manière dont ils sont perçus par les populations locales et les pouvoirs publics, ce qui constitue une piste de recherche novatrice sur les relations migrants/locaux et viendrait en contrepoint des études menées en Europe sur les migrants maghrébins. Par ailleurs, le fait que les migrants du Sud, après leurs longs et dangereux périple vers le Nord, soient régulièrement confrontés à une interdiction de circulation, alors que les migrants du Nord arrivant au Sud jouissent d'une totale liberté de mouvement dans le pays d'accueil, ne saurait laisser indifférent.

Notons enfin l'importance à la fois numérique et relationnelle des « hivernants mobiles », qui contraste avec le peu d'intérêt que semblent accorder les autorités de tutelle du tourisme à ce phénomène.

# Bibliographie

**BENSON M., 2007**

*There's more to life: British lifestyle migration to rural France.* PhD Thesis, Comparative and Applied Social Sciences, University of Hull.

**BENSON M. C., 2010**

The Context and Trajectory of Lifestyle migration, the case of the British residents of Southwest France. *Revue European Societies*, 12 (1) : 45-64, Published online: oct 2009. <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/14616690802592605>

**BENSON M., O'REILLY K., 2009**

Migration and the search for a better way of life: a critical exploration of lifestyle migration. *Sociological Review*, 57 (4) : 608-625.

**BERRIANE M. (dir.), 2014**

*Le tourisme des arrière-pays méditerranéens, des dynamiques territoriales locales en marge des politiques publiques.* Université Mohammed V – Agdal, université euro-méditerranéenne de Fès et LMI MediTer, 272 p.

**BERRIANE M., IDRISSE JANATI M., 2015**

Migrations des pays du Nord vers Fès. Quelles prémices de cosmopolitisme ? *Revue Géodév.ma* [http://revues.imist.ma/?journal=GeoDev&page=article&op=view&path\[\]=4114](http://revues.imist.ma/?journal=GeoDev&page=article&op=view&path[]=4114)

**BERRIANE M., NAKHLI S., 2012**

En marge des grands chantiers touristiques mondialisés, l'émergence de territoires touristiques « informels » et leur connexion directe avec le système monde. *Méditerranée*, numéro spécial « Le Maghreb dans la Mondialisation, subalternité et fragmentation territoriale », 116 : 115-122.

**BERRIANE M., MOIZO B., 2014**

Local initiatives, public policies and the development of tourism in the rural Morocco: A 15 year perspective on development initiatives in rural tourism. *Frontiers in Science and Engineering (FSE)*, An International Journal Edited by Hassan II

Academy of Science and Technology,

Volume 1- Number 1.

<http://www.academie.hassan2.sciences.ma/fse/docpaper/55-32.pdf>

**BERRIANE M., ADERGHAL M., IDRISSE**

**JANATI M., BERRIANE J., 2013**

Immigration to Fes: The Meaning of the New Dynamics of the Euro-African Migratory System. *Journal of Intercultural Studies*, volume 34, issue 05 : 486-502 <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/07256868.2013.827825#preview>

**BOUSIOU P., 2008**

*The Nomads of Mykonos: Performing Liminalities in a 'Queer' Space.*, Oxford, Berghahn Books.

**BREDELOUP S., 2008**

L'aventurier, une figure de la migration africaine. *Cahiers internationaux de Sociologie*, CXXV-2, juillet-décembre : 281-306.

**BREDELOUP S., 2014**

*Migrations d'aventures, terrains africains.* CTHS/Géographie, 141 p.

**CASADO-DÍAZ M. A., 2006**

Retiring to Spain: An Analysis of Difference among North European Nationals. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 32 (8) : 1321-1339.

**CASADO-DIAZ M. A., KAISER C.,**

**WARNES A. M., 2004**

Northern European retired residents in nine southern European areas: characteristics, motivations and adjustment. *Ageing and Society*, 24 : 353-381. [http://journals.cambridge.org/abstract\\_S0144686X04001898](http://journals.cambridge.org/abstract_S0144686X04001898)

**CERIANI G., KNAFOU R., STOCK M., 2004**

Les compétences cachées du touriste. *Sciences humaines*, « Voyage, migration et mobilité », 145, 2004/1.

**COURGEAU D., 1988**

Méthodes de mesure de la mobilité spatiale :

Migrations internes, mobilité temporaire et navettes. Population (French Edition), 43 (4/5) : 877-880.

**DEHOORNE O., 2002**

Tourisme, travail, migration : interrelations et logiques mobilières. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 1 (18 ), Tourisme et migration : 7-36.

**ESCHER A., PETERMANN S., 2000**

Neocolonialisme or Gentrification in the Medina of Marrakech. *ISIM-Newsletter*, 5 : 34.

**ESCHER A., PETERMANN S., CLOS B., 2001**

« Le bradage de la médina de Marrakech ». In Berriane M. et Kagermeier A. (éd.) : *Le Maroc à la veille du troisième millénaire*, Rabat, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, Série Colloques et séminaires : 217-232.

**GILBERT A., LANGLOIS A.,**

**TREMBLAY R., 2011**

Habiter Floribec : voisinage et communauté. *International Journal of Canadian Studies/ Revue internationale d'études canadiennes*, 44 : 75-89.

**HELSET A., LAUVLI M., SANDLIE H., 2005**

« Jubilados Noruegos en España ». In Rodríguez V., Casado Díaz M., Huber A. (eds) : *La Migración de Europeos Retirados en España*, Madrid, CSIC : 167-194.

**HOEY B., 2005**

From Pi to Pie: Moral Narratives of Noneconomic Migration and Starting Over in the Postindustrial Midwest. *Journal of Contemporary Ethnography*, 34 (5) : 586-624.

**KARISTO A., 2005**

« Residentes Finlandesas de Invierno en España ». In Rodríguez V., Casado Díaz M., Huber A. (eds) : *La Migración de Europeos Retirados en España*, Madrid, CSIC : 195-220.

**KING R., WARNES, A., WILLIAMS A., 2000**

*Sunset Lives: British Retirement to Southern Europe*. Oxford, Berg.

**KNAFOU R., 2000**

« Les mobilités touristiques et de loisirs et le système global des mobilités ».

In Bonnet M., Desjeux D., (dir.) : *Les territoires de la mobilité*, Paris, PUF : 85-94.

**LE BIGOT B., 2014**

*Saisonniers du temps libre : modalités socio-spatiales de la présence des « hivernants » européens au Maroc*. Communication à la journée d'étude « Présence des étrangers, cosmopolitisme et changements sociaux au Maroc contemporain » organisée à Rabat par le CJB le 04-11-2014.

**LECOQUIERRE B., 2010**

L'usage du voyage en géographie. *Géographie et cultures*, 75 : 139-157.

**LEROUX S., 2007**

Les temporalités des touristes itinérants dans le Sud marocain ou la quête de liberté. *Espaces, Populations, Sociétés*, « Temps et temporalités des populations », 2 (3) : 273-284.

**LONGINO C. F., MARSHALL V. W.,**

**MULLINS L. C., 1991**

On the Nesting of Snowbirds: A Question about Seasonal and Permanent Migrants. *The Journal of Applied Gerontology*, 10 (2) : 157-168.

**NAGY R., 2009**

Tourisme et migration dans le Maramureș. *Ethnologies*, 31 (1) : 111-126. <http://id.erudit.org/iderudit/038502ar>

**O'REILLY K., 2007**

*The Rural Idyll, Residential Tourism, and the Spirit of Lifestyle Migration*. Conference paper, *Thinking Through Tourism*, London Metropolitan University, ASA.

**SALVÁ TOMÁS P., 2005**

« La inmigración de Europeos Retirados en las Islas Baleares ». In Rodríguez V., Casado Díaz M., Huber A. (eds) : *La Migración de Europeos Retirados en España*, Madrid, CSIC : 221-234.

**THERRIEN C., 2013**

« Quest migrants: Trajectories of French people in Morocco searching for elsewhere ». In Haas H., Janoschka M., Rodríguez V. (eds) : *Contested Spatialities. Lifestyle Migration*

and Residential Tourism, London, Routledge : 108-123.

**THERRIEN C., PELLEGRINI Ch., 2015**  
French Migrants in Morocco: From a Desire for *Elsewhereness* to an Ambivalent Reality. *Journal of North Africa Studies*, Berriane M., de Haas H., Natter K. (eds), forthcoming.

**TREMBLAY R., O'REILLY K., 2004**  
La mise en tourisme des communautés transnationales : le cas des Britanniques

en Espagne et des Québécois en Floride. *Tourism Review*, 59 (3) : 20-33.

**VIALON P., 2012**  
Retired snowbirds. *Annals of Tourism Research*, 39 : 2073-2091.

**VIARD J., 1994**  
*La société d'archipel ou les territoires du village global*. La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.



# Expressions identitaires féminines et développement touristique dans les arrière-pays marocains

De la folklorisation à la revendication

*Mari OIRY-VARACCA*

*Ouidad TEBBAA*

## Repenser la fabrique des identifications féminines

« Venez visiter la coopérative d’huile d’argan réalisée par les femmes », « argan de la vallée », « produits du terroir », « artisanat local » : autant d’expressions que le visiteur est invité à lire sur les panneaux installés le long de la route qui serpente dans la vallée de l’Ourika (photo 1). Pourtant, cette vallée proche de Marrakech est loin de la forêt d’arganiers qui fournit les amandons dont on extrait l’huile, et qui se situe dans la région du Souss (arrière-pays d’Agadir et d’Essaouira). Dans l’Ourika, les femmes se contentent de produire, à partir d’amandons importés de l’arganeraie du Souss, l’huile d’argan qui sera vendue aux touristes de passage. Ce détournement est exemplaire d’une dynamique devenue courante dans les arrière-pays méditerranéens – et singulièrement au

Maroc : depuis quelques années se multiplient les projets agricoles et touristiques qui vantent la spécificité, la qualité des produits et des savoir-faire paysans et artisanaux, et leur lien à un territoire – quitte parfois à travestir la réalité. Si les « identités »<sup>18</sup>, territoriales autant qu’ethniques, sont omniprésentes dans les discours touristiques, les « identités féminines » sont elles aussi particulièrement à l’honneur (« tapis berbères féminins », « folklore amazigh »), en lien avec la création de nombreuses coopératives artisanales et agricoles féminines. Cet article propose de déconstruire ces discours, d’en décrypter les logiques et les effets pour les territoires et les populations des arrière-pays marocains, et se veut ainsi une contribution à l’étude genrée des processus d’identification en lien avec le développement touristique.



Photo 1  
Panneaux dans la vallée de l'Ourika, avril 2011 et octobre 2013.  
© M. Oiry-Varacca

## Un contexte favorable aux expressions identitaires, des enjeux multiples

Le sens et les enjeux de ces processus d’identification se situent dans un contexte qui encourage les acteurs des arrière-pays marocains à lutter contre la stigmatisation dont ces espaces sont victimes depuis la période coloniale. En effet, les arrière-pays ont été marginalisés par des politiques publiques qui les considéraient comme des réservoirs de ressources naturelles pour les plaines littorales et les grandes villes, à exploiter plutôt qu’à développer (BOUROUF, 1996) ; et ce, sur fond de stigmatisation « ethnique » (les populations du « Maroc inutile », berbérophones, étant opposées à celles, arabophones, des plaines [NACIRI, 1999]). On assiste dans ces espaces marginalisés à une mobilisation tous azimuts d’acteurs

18. Nous utilisons le terme « identité » entre guillemets ou celui d’identification pour montrer que, loin de considérer les « identités » comme existant en soi, par nature, nous questionnons des processus dynamiques, des construits sociaux et politiques, et considérons les « identités » comme des discours instrumentalisés par des acteurs à des fins diverses. Nous nous efforçons de décrypter les stratégies poursuivies par ces acteurs et analysons leurs effets sociaux : comment redessinent-elles les contours des groupes sociaux, incluant des individus, en excluant d’autres ?

qui cherchent à « retourner le stigmate », c'est-à-dire à faire des spécificités de ces espaces des atouts pour enrayer le processus de marginalisation et pour construire des formes de « différenciation » permettant d'ouvrir des marchés centrés sur des produits nouveaux ou différents, ou encore porteurs de qualités qui font sens dans un parcours touristique.

Des acteurs économiques des secteurs de l'agriculture, de l'artisanat et du tourisme cherchent ainsi à valoriser des produits propres à tel ou tel territoire, utilisant l'ancrage local pour marchandiser le terroir et la différence. Ce faisant, ils prétendent renforcer les acteurs les plus vulnérables tels que les femmes : les coopératives et les associations agricoles et artisanales qui se multiplient depuis le début des années 2000 dans les arrière-pays sont conçues comme de nouvelles organisations permettant de valoriser des savoir-faire féminins spécifiques et de rémunérer un travail des femmes qui ne l'était pas jusque-là<sup>19</sup>. Dans certaines structures, les femmes peuvent suivre des cours d'alphabétisation ou des formations professionnalisantes qui les aident à améliorer leur savoir-faire. Ces démarches reçoivent des soutiens de la part des acteurs institutionnels : le pilier 2 du Plan Maroc Vert, adopté en 2009 par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, vise à encourager tout à la fois la labellisation des produits du terroir dans les montagnes et les oasis, la promotion de ces produits à travers l'activité touristique et l'organisation des acteurs de l'agriculture dans des structures associatives et coopératives, notamment pour les femmes. Ces encouragements s'inscrivent dans la continuité des discours prononcés par Mohammed VI au début de son règne en faveur des femmes, du Plan d'action pour l'intégration des femmes au développement adopté en 1999, de la nouvelle Moudawana (code qui régit le droit de la famille) adoptée en 2004, qui promeut les droits des femmes, et de l'Initiative de développement humain (INDH) lancée en 2005, qui entend promouvoir le rôle des femmes dans la lutte contre la pauvreté. De plus, la valorisation de produits du terroir élaborés par les femmes est encouragée par une demande croissante pour ces produits de la part des élites urbaines au Maroc et des consommateurs de la rive nord de la Méditerranée<sup>20</sup>. On voit donc les enjeux socio-économiques des associations et des coopératives féminines : dans des régions à la marge, on attend de telles structures qu'elles permettent de créer des emplois et des revenus complémentaires. Reste que la réalité ne se conforme pas toujours à ces bonnes intentions et que la « valorisation du territoire » engendre des dynamiques sociales complexes qui sont loin de constituer un dépassement de toutes les inégalités de genre. Nous nous demanderons si, effectivement, les associations et les coopératives féminines permettent de créer de nouvelles ressources socio-économiques, à quelles conditions, et si elles permettent aux femmes coopérantes d'obtenir davantage d'autonomie économique et sociale. Cela pose la question de la place des femmes dans le développement territorial des marges.

19. Dans ces coopératives, les femmes fabriquent des produits du terroir (argan, safran, huile de noix, plantes aromatiques) et réalisent des productions artisanales telles que les tapis.

20. Le succès de l'huile d'argan sur les marchés européens illustre bien cette tendance (SIMENEL *et al.*, 2009). Cet engouement est l'un des facteurs qui expliquent la multiplication, ces dix dernières années, des coopératives d'huile d'argan. Une telle dynamique n'est pas sans risques, comme nous allons le montrer : il n'est pas certain qu'elle profite véritablement et avant tout aux femmes coopérantes (voir aussi chap. 14, cet ouvrage).



Parallèlement, dans les arrière-pays émergent de nouveaux acteurs qui portent des revendications identitaires amazighes et/ou féministes. Des associations amazighes voient le jour dans les régions les plus marginalisées : le Sud-Est marocain ou le Souss, où le militantisme amazigh connaît une grande popularité (LE SAOUT, 2009), les arrière-pays montagneux tels que la vallée du Zat ou la région de Taliouine (OIRY-VARACCA, à paraître). Les membres de ces associations sont fortement insérés dans des réseaux militants basés dans les grandes villes – dans lesquelles le mouvement amazigh s’est constitué à partir des années 1960-1970 – et à l’étranger, où des associations telles que le Congrès mondial Amazigh ou *Tamaynut* ont été constituées à partir des années 2000 en lien avec la diaspora (POUESSEL, 2010). Inspirés par ces mouvements, les militants des milieux ruraux expriment les revendications des réseaux (reconnaissance institutionnelle plus importante des cultures et dialectes amazighs), tout en réclamant des droits spécifiques pour les arrière-pays, dont une « loi-montagne » qui permettrait de mettre en place des mécanismes de solidarité nationale. Ces militants sont souvent aussi des acteurs de la valorisation touristique des « identités » des marges. Leurs revendications d’ordre culturel et politique s’articulent à des revendications d’ordre socio-économique. Il en va de même pour les femmes membres de réseaux associatifs féministes marocains, africains et internationaux : elles militent pour les droits des femmes tout en s’impliquant dans des projets locaux favorisant l’autonomie des femmes des marges.

Ces revendications sont portées sur la scène publique marocaine dans un contexte favorable à leur expression : en juillet 2011, pour répondre aux manifestations qui avaient eu lieu les mois précédents au Maroc, en écho au « printemps arabe », le Roi avait soumis au vote des électeurs une nouvelle Constitution, qui a été adoptée. Elle accorde une reconnaissance officielle aux dialectes amazighs et reconnaît l’amazighité comme partie intégrante de l’identité marocaine, alors que la précédente Constitution considérait celle-ci exclusivement comme arabo-musulmane. Quant aux revendications féminines et féministes, le Roi s’est attelé à y répondre depuis le début de son règne, comme indiqué précédemment. De nombreuses limites à la mise en application pratique de la reconnaissance des droits des Amazighs et des femmes peuvent être pointées, notamment dans les marges : pas de loi-montagne malgré les promesses, projet de régionalisation considéré comme peu favorable aux arrière-pays, aides réduites accordées aux associations et aux coopératives féminines, etc. Même si l’on peut se demander si les réponses apportées aux revendications ne visent pas à les désamorcer (AÏT MOUS, 2011), les mesures prises, même symboliques, témoignent d’une volonté des pouvoirs publics, *a minima*, de ne pas entraver l’expression de revendications identitaires depuis les marges. On voit donc les enjeux politiques de ces projets qui mobilisent des « identités » : à l’échelle nationale, la (non-)reconnaissance des droits des groupes de populations minorés politiquement constitue un précieux « indice de la pluralité politique et culturelle » (STORA, 2011 : 144), un indicateur des avancées et des failles de la démocratie. À l’échelle locale, la réussite ou les limites des projets réalisés en faveur de ces groupes indiquent comment évoluent les rapports de pouvoir dans

les marges, notamment entre les hommes, acteurs traditionnellement dominants, et les femmes, qui, bien que jouant un rôle clé dans les familles, ont un accès restreint à l'espace social et politique.

Quant aux projets touristiques, artisanaux et agricoles qui mobilisent des « identités » féminines, ils recouvrent également des enjeux culturels. Il s'agit de répondre aux attentes des visiteurs en attisant des imaginaires (en particulier celui de la « femme berbère ») façonnés depuis la période coloniale par les opérateurs touristiques européens, ce qui fait craindre à certains acteurs une « folklorisation » des cultures locales. Ce jeu sur les « identités » présentées aux Autres reconfigure profondément la manière dont la société d'accueil s'identifie en tant que groupe (pour elle-même), et modifie le sentiment d'appartenance au collectif. Nous nous interrogerons sur la façon dont le développement touristique recompose les identifications, ainsi que sur les collectifs ainsi reconfigurés, revalorisés ou au contraire dévalorisés : la mise en avant dans des projets touristiques d'« identités » féminines renforce-t-elle un sentiment d'appartenance à un groupe féminin, à un groupe culturel amazigh ? Comment les différenciations sociales, les identifications à des groupes sociaux s'articulent-elles avec ces identifications féminines et amazighes ? Il s'agit ainsi de se demander comment les contours des groupes socioculturels et sociopolitiques sont redessinés par les processus de valorisation d'« identités » initiés par des acteurs de l'agriculture, de l'artisanat ou du tourisme, qui sont parfois eux-mêmes membres de réseaux associatifs amazighs et féministes. Cet article vise donc à décrypter les logiques et les effets non seulement socio-économiques mais aussi politiques et culturels des projets touristiques mobilisant des « identités », notamment des « identités » féminines.

## Questionner les interfaces

Pour répondre à cet ensemble de questions, il nous a semblé utile de partir de différents types de projets en adoptant une démarche relevant de l'anthropologie (observations participantes réalisées sur le temps long). La première partie de l'article s'intéressera à des coopératives et des associations féminines. Une perspective critique à l'égard de ces structures plébiscitées par les acteurs institutionnels et les médias sera adoptée, dans la lignée des travaux menés depuis une dizaine d'années par des anthropologues et des géographes (voir, entre autres, BORGHI et EL AMRAOUI [2006], TIZZA [2012], SIMENEL *et al.* [2009]). Dans une seconde partie, il s'agira d'analyser et d'éclairer des initiatives moins médiatisées mais intéressantes du point de vue des dynamiques individuelles et collectives qu'elles initient, surtout au plan des dynamiques d'identification. Décrypter les itinéraires socio-spatiaux des femmes portant ces projets – des itinéraires faits d'ancrage aux territoires des marges marocaines ainsi que de mobilités et de branchement sur des réseaux d'acteurs internationaux, nationaux et locaux – nous amènera à nous demander comment ces initiatives pionnières réalisées dans et pour les arrière-pays se construisent en lien avec des acteurs basés ailleurs, en ville, à l'étranger. Il s'agira alors d'interroger les jeux

d'échelles à l'œuvre dans les marges, et d'étudier comment ces dernières sont reconfigurées par des acteurs et processus transnationaux.

Les discours sur les « identités » féminines et leurs usages ont été collectés dans divers cadres. Des entretiens semi-directifs ont été réalisés dans le cadre d'une thèse en géographie (OIRY-VARACCA, 2014) et d'un programme de recherche, le programme MIST-AA<sup>21</sup>, auprès de coopérantes et de membres d'associations agricoles et artisanales, d'acteurs touristiques et de militants associatifs concernés par ces structures, et d'habitants, dans les vallées des Aït Bouguemez (Haut Atlas central), de l'Ourika (Haut Atlas occidental) et dans la région de Taliouine (Anti-Atlas). Ces terrains d'étude ont été choisis car l'articulation entre histoire du tourisme et histoire des coopératives féminines (toutes très récentes) y est sensiblement différente : dans la vallée de l'Ourika, la présence de coopératives féminines d'argan se développe en lien avec un tourisme d'excursion à la journée, lié au « tourisme de masse » de Marrakech, datant de la période coloniale. Dans la vallée des Aït Bouguemez, les acteurs du tourisme de randonnée, développé à partir des années 1980 avec les services de la coopération française, développent une nouvelle offre de tourisme patrimonial en y intégrant les coopératives féminines, dans lesquelles sont produits essentiellement du miel, de l'huile de noix et des tapis. Dans la région de Taliouine, l'activité touristique n'est ni prépondérante ni première. L'ONG Migrations et développement, implantée dans la région depuis les années 1980, a commencé par encourager la production du safran, avec l'amélioration des savoir-faire paysans et l'organisation des acteurs en coopératives – certaines étant féminines – avant d'envisager, au milieu des années 2000, de bâtir un réseau d'auberges et des circuits participant à la valorisation du safran. Dans ces trois terrains, l'articulation entre activités agricoles et artisanales, d'un côté, activité touristique, de l'autre, et les discours sur les « identités » féminines et les stratégies des acteurs diffèrent, permettant d'appréhender les dynamiques en cours dans leurs nuances et leur complexité. De plus, des observations participatives et des enquêtes ont été effectuées par Ouidad Tebbaa dans des réseaux associatifs féministes, dans les arrière-pays et en ville, pendant de nombreuses années. Elles ont permis d'identifier et d'analyser des projets présentés ici comme pionniers. En parallèle, un corpus de documents de promotion touristique, de la période coloniale à la période actuelle, a été constitué, afin d'analyser quels imaginaires de la féminité ils véhiculent. Ces documents ont été collectés auprès des acteurs interrogés, pour la période actuelle, et dans des fonds d'archives<sup>22</sup> pour l'époque coloniale. Tous ces matériaux – paroles et documents – ont été traités à travers une analyse de discours classique permettant de déconstruire les discours, d'en décrypter les logiques, les enjeux et les effets<sup>23</sup>.

21. Le programme MIST-AA (The challenge of Marginality and collective Identities in Sustainable Tourism development strategies : case studies in Atlas and Air), financé par le Fonds national de la recherche suisse, associant des chercheurs de Genève (Suisse), de Marrakech (Maroc) et de Niamey (Niger), portait sur les dynamiques identitaires en lien avec le développement touristique dans les montagnes de l'Atlas au Maroc et de l'Air au Niger.

22. Il s'agit du fonds Slaoui à Casablanca, du fonds Air France à Paris et du fonds Berliet à Lyon.

23. Nous mobilisons des approches constructivistes des « identités » (Frederik BARTH, 1969) ainsi que le champ des études postcoloniales (Edward SAÏD, 2005 [1978]), et celui des subaltern studies (Gayatri SPIVAK, 2009 [1988]). Nous utilisons aussi le champ hétéroclite des études postnationales ou transnationales (Arjun APPADURAI, 2001 [1996]) et Manuel CASTELLS, 1999 [1996]).

## Coopératives et associations féminines

### La féminité mise en tourisme dans les arrière-pays : perspective historique

Quelles images et quels imaginaires de la féminité véhiculent ces structures ?

Les discours produits par les acteurs des coopératives et des associations féminines s'inscrivent en partie dans l'héritage colonial. Le tourisme d'arrière-pays commence en effet à l'époque du Protectorat français, dans les années 1930, une fois la « pacification » assurée et les routes d'accès construites. Les compagnies de transport, les associations (comme le Club Alpin Français) qui organisent les premiers voyages dans ces régions et les institutions coloniales chargées de développer l'activité touristique et d'en faire un instrument au service de la propagande coloniale diffusent des brochures et des affiches de promotion touristique qui vont façonner les représentations occidentales des régions montagneuses et désertiques marocaines.

Dans cette iconographie, les femmes sont très présentes. Elles apparaissent comme les figurantes de scènes présentées comme immuables (danses, départ de caravanes). Le fait de présenter « la » femme, au premier plan, comme un « type » permet d'en faire un archétype de la tradition et de l'archaïsme. Cela fait écho aux systèmes d'opposition sur lesquels joue la puissance coloniale (nomades/sédentaires, hommes/femmes, arabes/berbères) pour mieux diviser la société indigène en catégories et la contrôler. Quant aux représentations des femmes « en situation » dans les arrière-pays, elles concentrent les stéréotypes et reflètent spécialement les stratégies de domination coloniales : les femmes, minuscules par rapport à la *kasbah*\* qui symbolise la puissance du *caïd*\* local, enveloppées dans leurs voiles, fantomatiques, semblent écrasées par le poids de la religion et du *caïd*, comme si elles vivaient dans un autre temps. L'iconographie coloniale fabrique donc un imaginaire stéréotypé de la berbérîté et de la féminité, celui de la « femme berbère » étant doublement teinté de condescendance.

Les acteurs agricoles, artisanaux et touristiques qui jouent sur l'image de la femme composent avec ces imaginaires hérités de l'époque coloniale, non sans une certaine ambiguïté. La plupart des responsables des coopératives féminines interrogés disent vouloir prendre leurs distances par rapport à ce qu'ils considèrent comme des caricatures, en valorisant les gestes, les savoir-faire vivants et la vie quotidienne des femmes dans leur diversité et leur complexité. Néanmoins, ils continuent d'exploiter les stéréotypes – du moins dans les documents de promotion –, car ils jugent que cela permet d'attirer le client. Ainsi, les panneaux publicitaires reprennent l'image de la femme laborieuse, reproduisant des gestes ancestraux, vêtue d'habits colorés et traditionnels, qui passent pour exotiques, et ils se gardent de mettre en avant ce qui pourrait renvoyer à des signes de modernité<sup>24</sup>. Ils jouent aussi sur la

24. Par exemple, on ne met pas en avant les machines qui remplacent souvent le travail manuel dans la fabrication des produits.

mode du « biologique », du « terroir » et du « traditionnel » : présenter les produits vendus comme fabriqués par des femmes « gardiennes de la tradition » permet de conforter le caractère « typique » des productions, mais comporte un risque certain de « folklorisation » des « identités » féminines, en particulier dans les vallées les plus touristiques, comme dans le cas des coopératives d'argan de l'Ourika évoqué précédemment. L'image de la femme sur laquelle jouent les acteurs touristiques sert alors uniquement des stratégies commerciales, et les stéréotypes s'en trouvent renforcés.

### **Les « identités » féminines, levier de développement territorial ?**

Cette mise en scène des « identités » féminines dans le cadre des coopératives permet-elle de créer de nouvelles ressources socio-économiques pour des régions et des populations marginalisées ? À l'échelle des territoires étudiés, les apports des coopératives apparaissent intéressants mais limités. Ces coopératives permettent de diffuser les effets du phénomène touristique en termes de création de revenus, y compris pour les femmes. Elles peuvent aussi contribuer à la création d'identités territoriales plus lisibles et plus fortes : autour du safran à Taliouine (LANDEL *et al.*, 2014), les producteurs se sont regroupés en coopératives (parfois féminines) au niveau des villages à partir du début des années 2000. Ces structures permettent de mobiliser des subventions, d'organiser la production, d'améliorer le conditionnement du safran (photo 2) ou servent d'appui à des événements tels que le festival du safran organisé depuis 2007 – un événement qui mêle foire commerciale, rencontres professionnelles et soirées festives –, de manière à centrer l'image du territoire autour du safran, la figure du crocus mauve étant reprise sur tous les conditionnements mais aussi dans les documents de promotion touristique. Ces initiatives ont reçu l'encouragement d'acteurs institutionnels (en janvier 2011, le Roi a inauguré la Maison du Safran, espace d'exposition et de vente) et des acteurs touristiques locaux (une association a été créée pour coordonner les actions des acteurs touristiques entre eux et avec les producteurs de safran<sup>25</sup>). Il reste cependant beaucoup à faire : les efforts de coordination entre acteurs agricoles, acteurs touristiques et autorités locales sont encore trop limités : la Maison du safran, « parachutée » par les autorités sans travail préalable avec les acteurs locaux, n'est pas appropriée localement. Les acteurs peinent à enrichir, par d'autres productions locales, cette identité territoriale bâtie autour de la référence à un « pays du meilleur safran du Maroc ». Les plantes aromatiques, les amandes ou encore les tapis, fabriqués eux aussi par les femmes, mériteraient d'être davantage valorisés dans cette perspective.

25. L'association cherche à développer les partenariats entre les auberges, les associations villageoises et les coopératives. Elle élabore des séjours de découverte avec visite de coopératives, des champs de safran, participation au festival, dégustation de cuisine au safran, etc.



Photo 2

Conditionnements du safran, Taliouine, 2011.

© S.Varacca-Oiry

Du point de vue de la création de revenus pour les coopérantes, l'intérêt des coopératives féminines doit aussi être relativisé. Les femmes ne touchent que des revenus d'appoint et elles comptent beaucoup sur les pourboires donnés par les touristes (la rémunération mensuelle est rare : la plupart du temps, les femmes sont payées seulement lorsqu'un produit qu'elles ont fabriqué a été vendu). La précarité de leurs revenus reflète d'autres difficultés : problèmes de gestion liés à un manque de formation, absence de fonds de roulement, absence de stratégie de communication, coût élevé des labels et difficulté à respecter les cahiers des charges, concurrence des entreprises privées et pression des intermédiaires revendeurs qui font de la plus-value sur le dos des coopératives. Rares sont les coopératives qui parviennent à commercialiser leurs produits avec des partenaires fiables, comme les coopératives féminines de Taliouine créées grâce à l'aide de Migrations et Développement, qui écoulent leurs produits via des réseaux de migrantes basés en France.

Au plan sociopolitique, les coopératives féminines sont-elles facteurs d'émancipation ? Confèrent-elles aux femmes une place plus importante dans la vie et l'espace public ? On ne peut que constater que les rapports de pouvoir entre hommes et femmes évoluent peu et très lentement en leur faveur et que les femmes émergent difficilement comme actrices sociales et politiques. La plupart des femmes actives au sein de coopératives sont veuves, célibataires ou divorcées, car il reste difficile pour les femmes mariées d'aller travailler en dehors de chez elles. De plus, les coopératives sont le plus souvent gérées par des hommes, et les femmes sont rarement présidentes d'associations. Elles continuent à jouer un rôle réduit dans la gouvernance locale puisqu'elles ne sont pas admises dans les *jemaa* (les assemblées villageoises qui rassemblent les chefs de lignage<sup>26</sup>). Il reste difficile pour elles de siéger dans les municipalités et,

26. Rachele Borghi et Fatima El Amraoui rapportent que dans le village d'Hasilbiad, dans l'Est marocain, depuis la création d'associations et coopératives féminines les femmes sont autorisées à écouter les délibérations de la *jemaa* (BORGI et EL AMRAOUI, 2006).

quand elles le font, comme certaines femmes très actives au sein des coopératives féminines de la vallée des Aït Bouguemez, elles doivent subir maintes pressions et des moqueries permanentes. Les associations et coopératives féminines ne parviennent donc pas à aller contre le maintien des divers systèmes d'oppression liés à la fois au genre et au statut marital.

Les apports de ces structures en termes d'émancipation sont plus évidents à une échelle individuelle et familiale. Les coopérantes mettent en avant le fait que les revenus qu'elles gagnent, aussi faibles soient-ils, leur donnent de l'autonomie et leur permettent de peser dans le choix des dépenses familiales. Les cours d'alphabétisation dont elles bénéficient parfois leur permettent de participer davantage à l'éducation de leurs enfants et de gérer certaines tâches administratives. Elles disent que le fait d'avoir une activité en dehors du foyer et parfois de participer à des salons leur donne confiance en elles. Tout cela concourt à changer leur place dans la famille et leur permet de gagner la considération des hommes. Si elles s'affirment individuellement grâce au système des coopératives, elles se sentent également appartenir à un groupe de femmes. Cette conscience va de pair avec le renforcement des solidarités féminines : les femmes s'entraident pour parvenir à mener de front tâches ménagères, travail à la coopérative et cours d'alphabétisation. Le groupe est aussi renforcé par la fréquentation du lieu de travail, qui constitue un nouvel espace de liberté, entre la sphère domestique, domaine exclusif des femmes, et la sphère publique, masculine. Les femmes s'affirment enfin en tant que groupe dans leur volonté de peser face aux hommes, pour améliorer leur quotidien et celui de leur famille, et gagner en autonomie.

Malgré tout, le monde des coopératives de femmes n'échappe pas à la reproduction des stratifications sociales locales. La coopérative est hiérarchisée, tant dans les revenus tirés de l'activité collective qui peuvent être très différents d'une femme à l'autre que dans les positions de pouvoir au sein même de la coopérative. Quoi de commun entre celles qui appartiennent aux élites locales, dirigent, administrent, recrutent, participent aux foires, deviennent des intermédiaires des ONG internationales, jouent un rôle dans la vie publique et celles qui font provisoirement fonction de figurantes pour concasser les noix d'argan devant le touriste de passage ? Le monde des coopératives ne correspond donc pas à l'image idéale d'un monde pacifié et égalitaire qui permettrait l'autonomisation de toutes : il peut aussi constituer un univers violent où des femmes exploitent d'autres femmes.

## Tisseuses de liens : des initiatives pionnières

Le second temps de notre réflexion vise à mettre en lumière des figures de femmes et des initiatives pionnières qui ne se distinguent pas forcément par le

type de projet qu'elles portent (il peut s'agir de coopératives ou d'associations féminines comme d'autres formes d'initiatives) mais par les cheminements, les parcours socio-spatiaux individuels de ces femmes, leur capacité à tisser des liens, à l'image des tisserandes et à les mettre au service de leurs projets. Elles se distinguent également par les dynamiques collectives qu'elles suscitent et les changements profonds qu'elles initient. Plonger dans les histoires de vie et les expériences individuelles permet de pénétrer la complexité des destins, mais aussi la richesse des hasards qui déterminent le succès ou l'échec des projets de développement.

Mais cela montre surtout que la théorie du « branchement » (AMSELLE, 2000) suppose l'existence d'acteurs très spécifiques qui sont des passeurs entre le global et le local. Comme l'expriment les théories de l'acteur-réseau (LATOUR, 2005), il faut des liens, des « traducteurs », des personnalités qui catalysent des énergies à partir d'un positionnement singulier qui leur permet d'opérer simultanément à plusieurs échelles de temps et d'espace. Ce positionnement vient du parcours singulier des personnes, qui est marqué par un nomadisme (elles voyagent beaucoup) et s'inscrit dans une transhumance professionnelle internationale. La vie même de ces personnes est une vie d'entre-deux, et c'est dans l'entre-deux qu'elles peuvent avoir une influence qui n'a rien d'anecdotique, comme on le verra tout particulièrement dans le renouveau des « Sabras » à la suite de l'action de Brigitte Perkins. Ces personnes sont des passeurs au sens où elles font s'articuler des acteurs, y compris dans la distance, des échelles (mettant au service du local des acteurs et des ressources qui circulent à l'international) et des pratiques sociales profondément ancrées dans des savoirs traditionnels, mais renouvelées et en quelque sorte fécondées par l'action incessante de travailleuses aussi discrètes qu'acharnées.

Les projets dont il est question ici ont ceci de singulier que les femmes qui les portent réfléchissent à l'importance du lien dans la valorisation des savoir-faire féminins et l'amélioration de la place des femmes dans les sociétés des arrière-pays marocains. Elles travaillent sur la question de la transmission des savoir-faire et cherchent à mettre les femmes artisanes des arrière-pays en lien avec des réseaux qui leur permettront de valoriser leur travail.

Leurs itinéraires singuliers leur permettent de jouer ce rôle de « tisseuses » de liens, de « passeuses » entre les mondes. Ces femmes ont en commun d'avoir un ancrage fort et revendiqué avec les arrière-pays : certaines y ont grandi ou passé leurs vacances parce qu'elles y avaient des attaches familiales, d'autres s'y sont attachées plus tard parce qu'elles se sont liées avec un homme originaire de ces régions, souvent guide touristique, d'autres sont simplement tombées amoureuses de ces régions. Elles possèdent par ailleurs un certain capital social et culturel, parce qu'elles sont originaires de familles de notables locaux, parce qu'elles sont étrangères, parce qu'elles ont fait des études, souvent supérieures, ont vécu en ville et parfois à l'étranger. Mobiles, elles font des allers-retours permanents entre rural et urbain, entre sud et nord de la Méditerranée. Leurs parcours socio-spatiaux les inscrivent dans des réseaux locaux, mais aussi



nationaux et transnationaux<sup>27</sup>. En revanche, elles préfèrent garder leurs distances avec des réseaux amazighs dans lesquels les femmes sont encore peu présentes : elles revendiquent des identifications qu'elles jugent plus universalistes, car féminines et féministes, que les « identités amazighes ». Elles font de leurs ancrages territoriaux et de leurs branchements sociaux des ressources pour leurs projets : leurs liens avec un territoire d'arrière-pays leur permettent d'insérer ces projets dans des dynamiques locales, tandis que, via leurs réseaux nationaux et internationaux, elles échangent des expériences, réfléchissent aux référents identitaires qu'elles mobilisent, trouvent des ressources financières et attirent des personnes à même de servir leurs projets.

Quelques portraits de « tisseuses de liens » peuvent être esquissés pour donner chair à ces parcours-types et montrer les inflexions qui font la richesse des parcours individuels.

### **Annie Lauvaux : transmettre, relier, faire circuler**

Annie Lauvaux, une Toulousaine née au milieu des années 1960, grandit dans une famille de militants de gauche. Elle suit un Deug de sociologie et travaille à Bruxelles dans diverses associations. Elle obtient une licence en économie au Canada. Elle a deux enfants. En 2000, elle voyage au Mali avec l'association Croq'Nature. Elle entre au conseil d'administration de l'association Amitié franco-touareg, qui gère les fonds de Croq'Nature consacrés au développement. Active au sein du mouvement Éclaireuses et Éclaireurs de France, elle organise des chantiers internationaux, en Côte d'Ivoire et au Maroc. En 2009, elle crée avec Mahjoub Bajja, guide touristique qu'elle a rencontré quelques années auparavant, l'association Maroc Inédit, qui conçoit et organise des circuits sur mesure. L'association travaille en priorité sur la région de Taliouine et utilise le réseau d'auberges créées par l'intermédiaire de Migrations et Développement. Annie et Mahjoub s'efforcent de participer à la promotion et à l'amélioration des offres de tourisme « alternatif » au Maroc : ils sont à l'origine du Réseau marocain d'écotourisme solidaire. Croyant à l'intérêt d'articuler projets touristiques et projets agricoles et artisanaux, et aux vertus des réseaux associatifs pour lutter contre la marginalisation, notamment des femmes, ils travaillent également avec les structures associatives et coopératives de la région de Taliouine. Un volet clé de leurs projets réside dans l'amélioration et la transmission des savoir-faire féminins et des mémoires qui leur sont associées, et plus généralement des patrimoines immatériels véhiculés par les femmes des arrière-pays. Dans cette perspective, une grande importance est accordée à la formation et aux échanges.

Annie Lauvaux dispose aujourd'hui d'un ancrage solide dans la région de Taliouine et passe une grande partie de son temps à tisser des réseaux au Maroc et en Europe, et à les mettre au service du territoire de Taliouine.

27. Il s'agit de réseaux d'associations en faveur du « développement » des territoires marginalisés, du commerce équitable, du tourisme alternatif, de l'agroécologie, de réseaux de migrants, de réseaux et forums féministes.

Ainsi, elle collabore avec l'association La fibre Textile, en France, qui constitue une plate-forme d'échanges qu'elle met au service des tisserandes marocaines. Elle fait appel à Hélène Friry, une tisserande française, pour animer des formations auprès de femmes du village d'Aït Youssef, dans l'Anti-Atlas. Dans le cadre de ce projet, intitulé de manière significative « savoir-faire croisés », les femmes échangent sur les techniques de tissage, et Hélène les sensibilise à la nécessité d'adapter leurs productions aux attentes du public européen (en réduisant la taille des tapis par exemple) tout en valorisant leurs savoir-faire spécifiques (motifs, manières de tisser). Annie organise également des échanges entre tisserandes françaises et marocaines autour des teintures naturelles, dans un contexte où il faut apprendre plus que transmettre, car les savoir-faire en matière de teinture, auparavant détenus par les hommes juifs, se sont perdus depuis le départ de ces derniers dans les années 1960. Annie s'efforce aussi de faciliter les échanges entre les deux rives de la Méditerranée : elle encadre un « voyage textile » pour des tisserandes suisses, et va faire venir des tisserandes marocaines en France ; elle organise des échanges entre des femmes d'une vallée des Cévennes en France et celles d'une vallée du massif du Siroua autour des savoir-faire sur les plantes aromatiques, médicinales et tinctoriales, avec le soutien de l'Institut agronomique méditerranéen. Ces échanges permettent un enrichissement mutuel et favorisent la transmission entre générations de femmes des arrière-pays, et entre femmes du nord et du sud de la Méditerranée.

Pour valoriser ces savoir-faire féminins, Annie travaille enfin à mettre les femmes des arrière-pays en lien avec des personnes et des réseaux qui leur permettront d'écouler leurs produits dans le cadre de circuits évitant le recours à des intermédiaires – le Réseau Initiatives agroécologiques au Maroc (RIAM) et un réseau de commerce équitable (Divers'Etik), qui distribue les produits fabriqués par les femmes de Taliouine en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce premier exemple montre l'importance, pour les femmes des arrière-pays, de personnes-ressources qui leur permettent d'accéder à des réseaux, de relancer des processus de transmission et d'échanger. Il montre le rôle clé joué par les réseaux associatifs, mais pointe aussi le fait que la formule « coopérative » ou « association de femmes », aujourd'hui très à la mode, ne garantit pas la réussite des projets s'il n'y a pas de motivation individuelle des femmes à faire avancer ces projets et se saisir des ressources mises à disposition par les « tisseuses de liens ».

### **Brigitte Perkins : renouer avec le tissage traditionnel**

Brigitte Perkins est la première à avoir renoué avec le tissage traditionnel, dont les techniques étaient tombées en désuétude depuis des décennies. Ancienne styliste de mode d'origine française, elle a travaillé dans de prestigieuses maisons de couture avant de s'installer à Marrakech en 1995. Dans le Foundouk El Kebbaj, au cœur de la médina, elle découvre un atelier de tissage et décide de remettre en état un métier à tisser à l'abandon. Les tissages, réalisés uniquement avec des fibres naturelles, se font à partir du lin, du coton, de la laine et de la

*sabra* (fibre d'aloès). La rigueur qui préside à la réalisation de ces pièces a fédéré, en quelques années, une clientèle internationale, qui n'hésite pas à se déplacer et à payer 50 euros le mètre linéaire, au minimum, pour les acquérir. Car chaque pièce est réalisée sur commande et sur mesure parmi six cents références de couleurs ! Les tissus sont aujourd'hui exposés dans le monde entier, la clientèle est prestigieuse. Par ailleurs, l'idée et les motifs ont été repris par les tisserands de Marrakech, et les *sabra*, omniprésents dans les *souks* du Maroc, sont devenus pour les touristes un véritable produit artisanal local.

Par la suite, Brigitte Perkins s'est consacrée à un autre projet : relancer l'activité tisserande de Tamesloht, un village du XVI<sup>e</sup> siècle, situé dans la plaine du Haouz. Elle y anime depuis la fin des années 1990 deux ateliers de tissage. Ce travail d'apprentissage s'est accompagné d'un programme d'alphabétisation en langues arabe et française.

L'initiative de Brigitte Perkins a contribué à relancer une activité artisanale en voie de disparition. Sa démarche, devenue exemplaire, a suscité des émules parmi ceux qui s'intéressent aux teintures naturelles et aux belles étoffes. Des ateliers se sont développés un peu partout au Maroc. Des boutiques proposent des tissages de soie et de coton faits main.

Plus récemment, Brigitte s'est entourée de quelques dizaines de femmes avec lesquelles elle se consacre, toujours dans le village de Tamesloht, à l'art de la broderie avec un nombre plus limité de pièces. Ces broderies réalisées sur les tissages répondent à une très grande exigence et chaque pièce est un modèle unique.

Commandées par les stylistes les plus en vue et même par des musées, les pièces de Brigitte Perkins sont des œuvres d'art qui articulent un savoir-faire qui puise ses sources au cœur de la tradition marocaine et une sensibilité qui renouvelle cette dernière et s'enracine dans une expérience acquise ailleurs. Là encore, un parcours nomade, la mobilisation de divers savoirs, la formation, l'hybridation des cultures ont pu donner des résultats. Le travail réalisé sur la broderie à Tamesloht contraste avec ce qui est produit dans d'autres coopératives, empreint de mimétisme et permettant tout juste aux femmes de survivre avec les faibles revenus qu'elles tirent de leur production.

### **Soumiya Jalal Mikou : de la transhumance à l'ancrage**

Soumiya Jalal Mikou quant à elle débute par une formation d'architecte, mais se rend très vite compte qu'elle souhaite avant tout travailler avec ses mains. Sa découverte du tissage s'accompagne d'une formation au Canada, où le tissage pratiqué pendant les longues périodes d'hiver est resté une tradition vivante. C'est donc dans une contrée lointaine, radicalement différente du Maroc mais où subsiste un art traditionnel dépassant les frontières, que Soumiya Jalal Mikou apprend le métier de tisseuse. Il s'agit d'un exemple de « transhumance artistique » qui s'inscrit dans ce que nous pourrions qualifier de « terroirs nomades ». Après cette expérience, elle fait son « tour du Maroc », aux

confins de Bzou, de Chaouen ou de Dakhla, comme les compagnons faisaient leur « tour de France ». Car l'ancrage doit succéder à la transhumance, comme si l'initiation acquise dans le monde globalisé devait se déployer ensuite dans des apprentissages profondément enracinés. Et c'est bien dans ce balancement entre deux mondes que prend pleinement sens le qualificatif de « passeur » que nous avons mis en avant.

Au Maroc, Soumiya Jalal Mikou s'entoure de femmes et, grâce au relais des associations, contribue par sa création, ses formations, son engagement à faire revivre un art traditionnel marocain. Elle se rend compte de l'absence de dispositifs de valorisation qui permettraient d'éviter que les intermédiaires, notamment internationaux, accaparent l'essentiel des bénéfices réalisés sur les objets vendus et que les artisanes n'occupent qu'une position marginale dans la chaîne de valeur. À la suite d'une commande en provenance du Japon pour 5 000 babouches, elle prend également conscience de l'incapacité des artisans à répondre au cahier des charges des clients. Elle s'aperçoit aussi que les motifs dessinés par des « petites mains marocaines » sont repris par des fabricants vietnamiens ou chinois, qui exportent ensuite sur les marchés marocains. Elle va donc faire en sorte de valoriser de façon durable l'artisanat marocain.

En refusant la facilité, le mimétisme, la logique du tout quantitatif, les femmes que nous avons évoquées se sont révélées à la fois créatives et/ou passeurs entre générations, dans le temps, mais aussi dans l'espace : elles s'attachent à relier les femmes des arrière-pays à d'autres personnes qui peuvent valoriser ce qu'elles font, en ville et à l'étranger. Par leurs actions, elles ont prouvé qu'elles pouvaient aider d'autres femmes non seulement à subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles en améliorant considérablement leur niveau de vie, mais aussi à se prouver à elles-mêmes qu'elles sont capables d'accéder à un niveau d'accomplissement inégalé. Ces femmes ont su faire la preuve que le savoir-faire local peut devenir non seulement un pôle d'excellence, mais aussi l'un des fers de lance de la promotion de l'artisanat marocain à l'échelle internationale. Elles participent à l'expression et à la valorisation d'identifications féminines bien au-delà des arrière-pays. Ces projets initient donc des changements sociaux profonds. Ils posent des jalons pour inventer de nouvelles manières de « bien vivre », en continuité avec des pratiques héritées du passé, réappropriées, adaptées pour le temps présent, et en lien avec des personnes et des savoirs venus d'ailleurs.

## Être ici et ailleurs, être d'ici et d'ailleurs

Les associations et coopératives féminines mises sur le devant de la scène institutionnelle et médiatique répondent à la volonté, louable, d'inverser le processus de marginalisation sociale que connaissent les femmes des arrière-pays.

Mais leurs promoteurs oublient que ces femmes ne constituent pas un groupe homogène, et que les structures associatives et coopératives qui leur sont dédiées sont traversées par des rapports sociaux de pouvoir qu'elles contribuent à renforcer. À l'échelle individuelle et familiale, ces structures modifient, lentement, les rapports hommes/femmes et la place des femmes dans la famille. Mais, à l'échelle collective, elles sont vecteur d'avancées sociales, économiques et politiques minimes (faiblesse et irrégularité des revenus des femmes, participation limitée des femmes à la vie publique, etc.), précisément parce qu'elles sont prises dans les jeux de pouvoir locaux, visant à reproduire la domination des hommes et des notables. Associations et coopératives féminines peuvent ainsi être perçues comme des greffes qui ne prennent pas, parce que l'idée vient de l'extérieur et parce qu'elle est réinterprétée dans le cadre de rapports de domination locaux qui les entravent.

Les parcours de femmes telles Annie Lauvaux, Brigitte Perkins ou Soumia Jalal Mikou nous ramènent vers les conclusions de Frederik Barth (BARTH, 1969) et de Romain Simenel (SIMENEL, 2010), qui considèrent que la fabrication des identifications ne s'opère pas du centre vers la marge, d'ici vers l'ailleurs (ni de l'extérieur vers l'intérieur, comme une greffe), mais au contraire se définit depuis la frontière même. C'est dans l'interface, au confluent des cultures et des espaces, en conjuguant la notion spatiale de frontière avec celle, historique, d'origine, que Brigitte Perkins ou Soumya Jalal Mikou ont construit, par leur travail et leur engagement, une identité hybride profondément enracinée dans le local mais aussi ouverte sur le monde. C'est sans doute davantage dans cette alchimie que dans les coopératives féminines que peut être changé le destin des femmes des arrière-pays méditerranéens. À moins que de nouvelles femmes « tisseuses de liens » ne s'en emparent et qu'il y ait des volontés individuelles et collectives pour travailler avec elles !

## Bibliographie

**AIT MOUS F., 2011**

Les enjeux de l'amazighité au Maroc.  
*Confluences Méditerranée*, 78 : 121-131.

**AMSELE J.-L., 2000**

*Branchements, anthropologie de l'universalité des cultures*. Paris, Flammarion, 265 p.

**APPADURAI A. (ed.), 1996**

*Modernity at Large: cultural dimensions of globalization*. Minneapolis, University of Minnesota Press, Public World vol. 1.

**BARTH F., 1969**

*Ethnic Groups and Boundaries: The Social Organization of Culture Differences*. Boston, Little, Brown and Company.

**BORGHI R., EL AMRAOUI F., 2006**

Le réveil des femmes : les nouveaux rapports de genre dans un village du Nord-Est marocain. *Géographie et culture*, 54 : 121-136.

**BOUJROUF S., 1996**

La montagne dans la politique d'aménagement du territoire au Maroc. *Revue de géographie alpine/Journal of Alpine Research*, 84 (4) : 37-50.

**BOUJROUF S., 2014**

Ressources patrimoniales et développement des territoires touristiques dans le Haut Atlas et les régions sud du Maroc. *Revue de géographie alpine/Journal of Alpine Research*, 102 (1), mis en ligne le 23 mars 2014. <http://rga.revues.org/2259>

**CASTELLS M., 1996**

*The Network Society. A Cross-cultural Perspective*. Northampton (Massachusetts), Edward Elgar Publishing, Inc.

**LANDEL P.-A., GAGNOL L., OIRY-VARACCA M., 2014**

Ressources territoriales et destinations touristiques : des couples en devenir ? *Journal of Alpine Research/Revue de géographie alpine*, 102 (1), mis en ligne le 23 mars 2014. <http://rga.revues.org/2326>

**LATOURE B., 2005**

*Changer de société. Refaire de la sociologie*. Paris, La Découverte.

**LE SAOUT D., 2009**

La radicalisation de la revendication amazighe au Maroc. Le sud-est comme imaginaire militant. *L'année du Maghreb*, 5 : 75-93.

**NACIRI M., 1999**

Territoire : contrôler ou développer, le dilemme du pouvoir depuis un siècle. *Monde arabe, Maghreb Machreq*, 164 : 9-35.

**OIRY-VARACCA M., 2014**

*Quand le tourisme recompose les identités*

*collectives. Étude de projets touristiques « alternatifs » dans les Atlas marocains*. Thèse de doctorat en géographie, université de Genève et université CaddiAyyad Marrakech, 494 p.

**OIRY-VARACCA M., à paraître**

*Associations amazighes et associations de développement en milieu rural marocain : regard croisé*. Paris, Éditions Bouchène.

**POUESSEL S., 2010**

*Les identités amazighes au Maroc*. Paris, Éditions Non-Lieu, 203 p.

**SAID E., 2005 [1978]**

*L'orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*. Paris, Le Seuil, 423 p.

**SIMENEL R., 2010**

*L'origine est aux frontières. Les Aït Ba'amran, un exil en terre d'arganiers (Sud-Maroc)*. Paris, CNRS éditions, 328 p.

**SIMENEL R., MICHON G., AUCLAIR L., THOMAS Y., ROMAGNY B., GUYON M., 2009**

L'argan : l'huile qui cache la forêt domestique. De la valorisation du produit à la naturalisation de l'écosystème. *Autrepart*, 50 : 51-73.

**STORA B., 2011**

*Le 89 arabe, réflexions sur les révolutions en cours, dialogue avec Edwy Plenel*. Paris, Stock.

**TIZZA W., 2012**

Femmes des Aït Bouguemez : des identités à l'épreuve du tourisme. *Via@, Tourismes et dynamiques identitaires*, 2, mis en ligne le 13 décembre 2012. <http://www.viatourismreview.net/Article12.php>



# La filière « huile d'argan » au Maroc

## Construction, enjeux et perspectives

Bruno ROMAGNY

Saïd BOUJROUF

Noureddine AÏT ERRAYS

Mariam BENCHALLOUK<sup>1</sup>

## Introduction

*« Une essence spéciale, l'arganier, unique en Afrique, couvre tout le triangle compris entre Mogador, Agadir et le Djebel Siroua. C'est une sorte d'olivier épineux, très résistant à la sécheresse. La forêt d'arganiers joue, pour les troupeaux de chèvres qui grimpent sur les rameaux bas et tordus, le rôle d'une prairie aérienne et permanente. Ses fruits fournissent aussi un supplément de nourriture aux chameaux, et du noyau indigeste, retiré des fientes, on extrait une huile comestible très prisée des Soussi et que beaucoup d'habitants de Mogador préfèrent encore à l'huile d'olive. »*

Auguste Terrier, *Le Maroc*, 1931

1. Cet article est basé pour partie sur les résultats de 3 stages de fin d'étude inédits et de 2 stages collectifs, co-encadrés par S. Boujrouf et B. Romagny, et qui ont fait l'objet de mémoires. Il s'agit de : Céline Mermet, « Le commerce équitable et l'indication géographique protégée de l'huile d'argane dans le Sud-Ouest marocain. Chronique des certifications d'une ressource naturelle au Sud » (2012) ; Nadia Zaouite, « Les ressources territoriales et les paniers de bien dans les projets touristiques. Quels enjeux pour quel développement humain dans les terroirs de l'arganier ? » (2012) ; Abdellah Machayi, « La délocalisation des produits de terroir, cas de l'huile d'Argan » (2013) ; Stage collectif Istom (Tom Calmant, Amandine Courte, Théo Créquy, Lucas Bernat, Grâce Joffre, Sofiane Kamoun, Lucie Lorens, Madiha Mohamed), « Analyse de la filière huile d'argan dans le sud de l'arganeraie marocaine » (2014) ; Stage collectif AgroParisTech, « Essor du secteur privé dans la filière argan : conséquences écologiques et dynamiques socio-économiques » (2015).



La filière « huile d'argan » et son berceau, l'arganeraie du Sud-Ouest marocain, sont représentatifs à plus d'un titre d'une problématique de développement durable dans un milieu fragile (CHAUSSOD *et al.*, 2005). En accord avec les trois piliers de la durabilité, la valorisation de l'huile d'argan permettrait : (1) la préservation d'une espèce végétale endémique et d'un écosystème menacé (pilier écologique) ; (2) de tirer des revenus complémentaires pour les ménages ruraux, contribuant ainsi à lutter contre la pauvreté et le sous-développement (pilier économique) ; (3) l'émancipation de la femme rurale au sein de coopératives locales de production (pilier social). Comment la mise en place d'une filière commerciale valorisant avec succès une ressource issue du patrimoine culturel et naturel d'un territoire peut-elle concilier des impératifs économiques, sociaux et environnementaux ? Notre analyse montre que, dans le cas de l'argan, la poursuite conjointe de ces trois objectifs n'est pas dénuée d'ambiguïtés et de contradictions. Elle rejoint en cela tout un ensemble de travaux qui s'interrogent sur les différents types d'impacts locaux, positifs et négatifs, de la marchandisation de l'arganeraie et du développement des marchés de l'argan, principalement tournés vers l'exportation en vrac d'huile cosmétique (ABOUDRARE *et al.*, 2009 ; LYBBERT *et al.*, 2011 ; AZIZ *et al.*, 2011 ; FAOUZI et MARTIN, 2014 ; DELBERGUE *et al.*, 2015 ; etc.). On trouve aujourd'hui deux types d'huile d'argan ciblant des marchés différents : l'huile alimentaire, à base d'amandons<sup>2</sup> torréfiés, et l'huile cosmétique, nécessitant des amandons crus et un procédé d'extraction mécanique. C'est cette dernière qui intéresse les firmes multinationales de ce secteur à la recherche d'innovations sur un marché très concurrentiel et sensible aux effets de mode (BERNAT *et al.*, 2014 b). L'argan, après le karité ou le monoï, ne sera-t-il pas un jour détrôné par d'autres substances naturelles encore plus performantes pour les soins corporels haut de gamme, comme l'huile de pépin de figuier de barbarie, dont le prix atteint mille euros le litre ?

Au-delà des propriétés chimiques de l'huile d'argan, de sa rareté et de son caractère unique pouvant justifier un prix de vente au détail élevé, quels sont les autres facteurs susceptibles d'ancrer durablement cette huile comme produit de référence auprès de certaines catégories de consommateurs, mais surtout d'en faire un levier efficace en vue d'améliorer les conditions de vie des ayants droit de l'arganeraie, et plus particulièrement celles des femmes ? Comment éviter que la stratégie des transformateurs privés et des grossistes qui leur fournissent la matière première, cherchant à maximiser leurs profits à court terme, se traduise par une accélération de la dégradation de l'arganeraie, déjà menacée par le changement climatique (fréquence accrue des événements extrêmes), l'érosion des sols et d'autres facteurs anthropiques ?

2. Le fruit mûr de l'arganier est formé d'un péricarpe charnu, ou pulpe, qui recouvre un noyau très dur (noix d'argan) renfermant une à trois amandes (ou amandons), soit 3 % du poids du fruit frais. La production manuelle d'un litre d'huile prend en moyenne 8 heures de travail pour une femme et nécessite environ 35 kg de fruits secs (*afyaches\** en berbère) qui, une fois déulpés et concassés, donnent 2,5 kilos d'amandons. La torréfaction des amandons est une étape indispensable du procédé manuel d'extraction de l'huile.

L'arganeraie abrite un système agro-sylvo-pastoral remarquable, unique au monde à cette échelle, essentiel depuis des siècles à la survie des populations rurales de la région, estimées à plus de 2 millions d'habitants. L'arganier (*Argania spinosa* [L.] Skeels), qualifié « d'arbre de fer » et de « providence » (EMBERGER, 1938), serait un des arbres multi-usages les plus originaux d'Afrique du Nord, suscitant l'intérêt des botanistes et des écologues (ALIFRIQUI, 2003). Aux portes du Sahara, la forêt endémique d'arganiers est considérée comme un rempart « naturel »<sup>3</sup> contre la désertification. On estime que les formations d'arganiers, dont la régénération est devenue difficile, perdraient en moyenne 600 ha par an en raison de divers facteurs (CHAMICH, 2013). L'urbanisation rapide du fait de l'exode rural, la création de pôles d'activités touristiques ou industrielles et d'infrastructures (aéroports internationaux, voies rapides, etc.) constituent des menaces importantes pour la forêt d'arganiers, en particulier dans la région Souss Massa Draa (SMD)<sup>4</sup>. Celle-ci a connu une forte croissance démographique, surtout en ville, avec un taux d'accroissement annuel de la population supérieur à la moyenne nationale<sup>5</sup>. À partir des années 1970-1980, de nombreux déboisements sont dus également à l'extension rapide des terres de culture irriguées en lien avec le développement de l'agrobusiness (agrumes, fruits et légumes pour l'exportation) dans la plaine du Souss Massa<sup>6</sup>. Enfin, l'arganeraie est soumise depuis longtemps à la pression des troupeaux<sup>7</sup> et aux coupes de bois à des fins énergétiques ou de construction. Avec la demande croissante en noix d'argan, on observe une augmentation de « mauvaises pratiques », comme celle consistant à gauler les arbres pour récolter plus rapidement les fruits, ou à ne laisser aucun fruit à terre, ce qui limite les opportunités de régénération.

L'arganeraie et la filière argan constituent pour les chercheurs en écologie, en agronomie et en sciences sociales un objet d'étude transdisciplinaire particulièrement riche, un véritable laboratoire d'observation *in situ* de différents processus de patrimonialisation (AUCLAIR et MICHON, 2009 ; LINCK et ROMAGNY, 2011 ; SENIL *et al.*, 2014 ; BERRIANE *et al.*, 2015 ; chap. 5, cet ouvrage) et de

3. Des travaux (SIMENEL *et al.*, 2009 ; SIMENEL, 2011 ; GENIN et SIMENEL, 2011 ; chap. 5, cet ouvrage, etc.) soulignent le caractère domestique de cette forêt rurale, dont le devenir est lié aux pratiques humaines passées et actuelles ainsi qu'à tout un corpus de savoirs locaux diversifiés, qui ont tendance à disparaître.

4. Cette dynamique a été initiée avec la reconstruction d'Agadir, ravagée par un tremblement de terre en 1960. La ville et ses satellites forment aujourd'hui un complexe urbain côtier allant de Taghazout jusqu'à Ait Melloul. Taroudant est un autre pôle à partir duquel se développe une urbanisation anarchique et sauvage sur des superficies occupées auparavant par la forêt d'arganiers. Une telle extension urbaine sur le littoral et en plaine est aussi à l'origine d'importants problèmes liés au déversement des eaux usées non traitées dans les milieux naturels. La région SMD, après celle du Grand Casablanca, représente aujourd'hui le second pôle économique du pays. En 2007, elle contribuait pour 12,3 % au PIB national (BONNET, 2013).

5. Entre 1960 et 1994, la population de la région SMD a plus que doublé, et a encore gagné un million d'habitants au cours des dix dernières années pour s'établir à environ 3,6 millions (10 % de la population nationale). Source : <http://www.hcp.ma/file/104393/>

6. L'essor spectaculaire des surfaces consacrées au maraîchage intensif sous serre et aux plantations d'agrumes s'est ralenti depuis 2006, notamment en raison de la baisse du niveau des aquifères surexploités. La région SMD fournissait en 2010 environ la moitié des légumes et des agrumes produits au Maroc (BONNET, 2013).

7. Souvent accusé de tous les maux (surpâturage, frein à la régénération de la forêt, altération de la qualité de l'huile si les fruits d'argan sont ingérés par les chèvres), l'élevage, surtout caprin, mais aussi de camélidés transhumants, joue de par ses diverses fonctions un rôle clé pour la résilience du « système arganeraie », notamment en termes d'autosuffisance en viande, en produits laitiers, en laine, mais aussi de statut social des ménages ruraux.

valorisation marchande de spécificités locales conduisant à la révélation de ressources territoriales latentes, dans le cadre de projets de développement des espaces marginaux au Maroc (BOUJROUF, 2014). Ces processus ont été très largement portés par des acteurs extérieurs à l'arganeraie, nationaux et/ou étrangers, et se sont appuyés sur l'engouement des consommateurs pour des produits de qualité, sains, authentiques et certifiés. Outre les nombreux bienfaits attribués au produit lui-même, l'achat d'huile d'argan est souvent associé à une démarche éthique en faveur des femmes berbères originaires d'une des régions les plus pauvres du Maroc (BERNAT *et al.*, 2014 b). On peut considérer que la filière argan a été véritablement lancée avec la création en 1996 de la première coopérative<sup>8</sup> féminine utilisant un procédé semi-mécanisé de production. Jusqu'alors, l'huile d'argan était entièrement fabriquée à la main au sein de la sphère domestique et familiale. Le produit final – l'huile – et la matière première – les noix d'argan et les amandons – ne faisaient l'objet que de transactions commerciales occasionnelles, limitées dans l'espace.

Ingrédient recherché pour les cosmétiques de luxe ou, à plus faible dose, utilisé dans des produits destinés à la grande distribution, l'huile d'argan a connu une ascension commerciale et médiatique fulgurante (ROMAGNY et BOUJROUF, 2010). Cette huile « miraculeuse » est devenue le premier produit au Maroc à bénéficier d'une IGP, attribuée fin 2009 à l'Amigha\*, un an seulement après l'adoption de la loi 25/06 relative aux SDOQ\* des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques (ROMAGNY, 2010). Ce type de certification liée à l'origine, largement promu dans le cadre du pilier II du PMV\* initié en 2008, s'est depuis étendu à d'autres produits de terroir<sup>9</sup>. Conscients des avantages que retirent les produits agro-alimentaires de qualité certifiés par leurs origines dans un contexte de forte concurrence internationale sur des marchés globalisés, l'UE et le Maroc ont annoncé en janvier 2015 avoir conclu les négociations relatives à un prochain accord<sup>10</sup> sur la protection mutuelle de leurs IG\*.

L'essor spectaculaire de la filière argan au Maroc illustre parfaitement les enjeux des projets de développement et des politiques publiques qui postulent que la valorisation marchande des ressources naturelles et des spécificités locales est un levier puissant permettant d'agir à la fois sur l'amélioration des conditions de vie des populations concernées, sur la dynamisation des territoires locaux et sur la conservation de la biodiversité. L'objectif de ce chapitre est de proposer une synthèse des principaux résultats qui permettent de mieux saisir les mutations en cours de la filière argan et leurs impacts. Après avoir présenté un bref historique de la construction de cette filière au Maroc et de ses transformations, nous essaierons de faire le point sur la situation des ayants droit ainsi que sur les tensions entre les deux principales catégories de producteurs d'huile (firmes privées et coopératives) au niveau de sa commercialisation et de l'approvision-

8. Il s'agirait de la coopérative *Al Amal* de Tamar, créée grâce au soutien de l'association Ibn al Baytar (Z. Charrouf). Avec l'appui de divers bailleurs de fonds internationaux, d'autres coopératives ont suivi : *Tissalwine* et *Ajddigue*, proches de Smimou, en 1997, *Tafyouch* à Mesti en 1998, etc.

9. Pour une liste actualisée de ces produits voir <http://www.ada.gov.ma/produitslabelises.php>

10. [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-15-3440\\_fr.htm?locale=en](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-3440_fr.htm?locale=en)

nement en matière première. Enfin, nous terminerons en guise de conclusion par quelques réflexions sur le devenir de la filière au sein de son territoire, l'arganaïe, en envisageant certaines inflexions possibles des dynamiques actuelles.

## Les grandes étapes de la construction de la filière

En l'espace de deux décennies, l'amont de la filière argan – entendu ici comme l'ensemble des acteurs et des activités, depuis la collecte des fruits par les ayants droit<sup>11</sup> jusqu'aux unités de production d'huile – a connu de profondes transformations en réponse aux sollicitations de l'aval. Ces dernières proviennent surtout des clients internationaux appartenant au secteur des cosmétiques, qui importent de grandes quantités d'huile d'argan en vrac et disposent d'un pouvoir de marché non négligeable pour fixer les prix d'achat de l'huile brute. La filière argan apparaît de ce fait largement tournée vers l'extérieur et pilotée par les exigences de l'exportation d'un produit phare : l'huile cosmétique certifiée biologique. Très peu de données statistiques sont disponibles sur l'évolution des quantités exportées par les firmes privées et les coopératives, la part écoulée par chacun sur le marché national, les volumes d'huile cosmétique et alimentaire commercialisés, le nombre d'entreprises privées opérant dans le secteur et leur spécialisation, les prix de l'huile et de la matière première, etc. Ce manque de données fines et fiables constitue un handicap pour les politiques de gestion des écosystèmes dans la région, ainsi que pour le suivi des dynamiques socio-écologiques au sein de la réserve de biosphère de l'arganaïe créée en 1998 (EL FASSKAOUI, 2009). On estime la production nationale d'huile d'argan à 4 000 tonnes par an<sup>12</sup>. Les promoteurs du PMV\* souhaiteraient parvenir à une production de 10 000 tonnes par an à l'horizon 2020.

### Le modèle des coopératives féminines d'argan

Grâce aux efforts conjugués des scientifiques<sup>13</sup> ayant participé à la qualification de l'huile, des acteurs du développement et des responsables politiques locaux et régionaux, la filière argan s'est construite « par le haut » à partir de la diffusion rapide d'un modèle fondé sur la création d'un tissu régional dense de coopératives

11. Les ayants droit – terminologie issue du Protectorat – sont les personnes (ménages ruraux de l'arganaïe) qui, au titre d'une législation datant de 1925, bénéficient du monopole sur la collecte des fruits de l'arganier et leur mise en marché.

12. La production totale d'huile d'argan aurait quasiment doublé au cours des dix dernières années, représentant aujourd'hui environ 10 000 t d'amandons et 200 000 t de fruits secs, mais seulement 2,5 % de la production annuelle d'huile d'olive (160 000 t) marocaine. <http://www.agriculture.gov.ma/pages/acces-filieres/filiere-oleicol>

13. En particulier de la chimiste Zoubida Charrouf. <http://www.idrc.ca/FR/Funding/WhoCanApply/Pages/ResearcherDetails.aspx?ProfileID=31>

féminines. Cette forme d'organisation collective du travail a semblé pertinente pour atteindre trois objectifs emboîtés : (1) produire et vendre de l'huile d'argan dans un cadre coopératif permettant de dégager des revenus (2) qui participent à l'émancipation féminine tout en créant des incitations (3) propices à une meilleure conservation de la forêt d'arganiers. La production d'huile, exclusivement par des femmes présentées comme « gardiennes des secrets de l'arganier » (SIMENEL *et al.*, 2014), au terme d'un long processus de travail manuel mobilisant de nombreux savoir-faire transmis de génération en génération, s'impose comme un levier évident de développement humain. Dans ce cadre, la mise en avant par les promoteurs de la filière des dimensions « genre », « savoirs locaux » et « éthique » construit une image de marque commerciale devenue au fil du temps de plus en plus trompeuse, en décalage avec les pratiques réelles du secteur.

Le processus historique d'émergence de la filière a donc reposé sur des discours d'experts et sur des réseaux associatifs, conjugués à une mobilisation d'envergure des pouvoirs publics, de la coopération internationale et décentralisée (région Aquitaine notamment), des institutions nationales de développement et des ONG\*. Les toutes premières coopératives d'argan, initiées par la GTZ\* dans le cadre du PCDA\*, étaient organisées autour du travail traditionnel des femmes d'un *douar* qui devaient apporter les noix qu'elles avaient récoltées et produisaient à la demande une huile artisanale. Ces coopératives étaient basées sur le principe de la participation égale de tous les ayants droit, la répartition équitable des bénéfices entre adhérentes, l'approvisionnement « sur place » en matière première, ainsi que sur le respect des méthodes traditionnelles d'extraction. Outre un lien fort au terroir et l'accent mis sur la valorisation d'un certain nombre de savoir-faire féminins, ces coopératives étaient porteuses d'un projet émancipateur. Il s'agissait de faire sortir les femmes de chez elles pour qu'elles s'organisent de façon autonome et bénéficient d'une source de revenus renforçant leur rôle au sein du tissu rural. Les coopératives avaient donc un objectif clair d'amélioration du statut des femmes de l'arganeraie, qui a perduré. Elles ont été utilisées comme des instruments de développement social, prônant le travail, l'éducation et la promotion des femmes dans une société patriarcale. Les coopératives cherchaient également à sensibiliser les femmes à une récolte plus respectueuse des fruits et à les faire participer à la reforestation de l'arganeraie.

Ces ambitions initiales se sont heurtées aux réalités du terrain. Dans ces régions, il est souvent mal vu que les femmes mariées travaillent dans des coopératives. Ainsi, la majorité des membres sont des veuves, des divorcées ou des célibataires, ce qui rend plus difficiles les synergies de couple autour de l'argan et limite la capacité des adhérentes à approvisionner leur coopérative en noix. Les coopératives ne disposent en général d'aucun arganier. Sauf exception, les rares adhérentes qui détiennent des droits sur les arbres ne contribuent que marginalement à la fourniture en matière première des coopératives. L'engagement des femmes à planter de nouveaux arganiers s'est heurté aux modalités locales de gestion de l'arbre et d'accès au foncier. Le pari des premières coopératives féminines n'a pas résisté au succès commercial de la filière, victime de la demande croissante en huile certifiée de qualité. En employant une grande

majorité de femmes marginalisées, qui n'ont pas de droits sur les arganiers ou très peu, et en développant une image de l'argan qui exclut l'homme, les coopératives féminines ne peuvent que se déconnecter des terroirs et des communautés locales dans lesquels elles s'inscrivent, perdant ainsi une partie de leur légitimité en matière d'identification géographique. Les prochaines années diront si l'engagement de certaines présidentes de coopératives militant en faveur d'une émancipation du travail féminin aura eu raison, ou non, à la fois des pesanteurs de la tradition locale et des ingérences sociales des politiques de développement (SIMENEL *et al.*, 2014).

Dans le sillage de ces initiatives pionnières, l'UE, en partenariat avec le gouvernement marocain (ADS\*), a lancé en 2003 un vaste projet de 12 millions d'euros intitulé « Amélioration de la situation de l'emploi de la femme rurale et gestion durable de l'arganeraie », plus connu sous le nom de projet « Arganier ». Achievé fin 2009, ce projet est notamment venu en appui à la création de nombreuses coopératives féminines d'huile d'argan, le plus souvent semi-mécanisées, qui ont été incitées à se rassembler en GIE\*<sup>14</sup> ou en union de coopératives<sup>15</sup>. D'autres coopératives ont vu le jour depuis la fin du projet « Arganier », sans aucun soutien de l'aide publique nationale ou internationale. Certaines d'entre elles, parmi les plus enclavées et/ou qui possèdent des capacités d'investissement insuffisantes pour se lancer dans la production semi-mécanisée d'huile, ont dû se spécialiser dans le concassage des noix – une activité subalterne ne permettant de dégager qu'une faible valeur ajoutée – pour le compte d'entreprises privées qui sous-traitent ce service (DELBERGUE *et al.*, 2015) ou plus rarement d'autres coopératives<sup>16</sup> devant répondre à d'importantes commandes d'huile.

L'ODCO\* recense actuellement environ 250 coopératives d'huile d'argan au Maroc, mais beaucoup seraient inactives. Plus de 60 coopératives, soit environ 3 000 femmes, sont regroupées au sein de l'Anca\*, créée en 2004 avec l'appui du projet « Arganier ». Derrière l'indéniable réussite en termes de diffusion du modèle des coopératives féminines d'huile d'argan, dans l'arganeraie et en dehors<sup>17</sup>, se cache une très grande diversité de situations que reflètent les enquêtes de terrain (JABIOT, 2007 ; GUYON, 2008 ; MERMET, 2012 ; etc.). Très peu de coopératives, sans doute une trentaine actuellement parmi celles ayant bénéficié d'aide extérieure et regroupées en GIE, ont la capacité de résister à la concurrence des sociétés privées (ABOUDRARE *et al.*, 2009). Une analyse fine de cette hétérogénéité au sein du groupe des coopératives est indispensable pour identifier celles qui sont susceptibles de se maintenir et d'être rentables sans

14. Quatre GIE ayant pour but d'aider les coopératives à se regrouper pour mieux commercialiser leurs produits ont été créés dans le cadre de projets de développement : Targanine (2003), Vit'Argan et Argan'Taroudant (2005), Tizargane (2007). Le fonctionnement de ces GIE ne donne pas toujours satisfaction, les coopératives membres ayant des difficultés à s'entendre entre elles dans un contexte très concurrentiel.

15. L'UCFA\* a été le premier regroupement de ce type créé au Maroc en 1999, en lien avec le projet PCDA. D'autres unions ont vu le jour depuis, comme Tifaout Nougadir (2008) et récemment Argane Roudana Taroudant.

16. Les coopératives *Toudarte* et *Tamaynoute* par exemple, membres du GIE Targanine, ont ainsi mis en place un réseau de coopératives sous-traitantes ou « centres de concassage » prenant en charge cette étape très chronophage de la production d'huile (BERNAT *et al.*, 2014 a).

17. Pour satisfaire des touristes friands d'huile d'argan et de produits dérivés, on trouve des coopératives d'argan le long des principaux axes routiers du pays, même dans des zones où il ne pousse aucun arganier.

aide financière. Divers paramètres sont à prendre en considération pour évaluer le fonctionnement des coopératives (historique, effectif, localisation, accès aux marchés, etc.), depuis celles que l'on qualifie de « déguisées », uniquement motivées par les avantages fiscaux, qui vendent des produits industriels et sont souvent dirigées par des hommes, jusqu'aux véritables coopératives conduites par des militantes qui tentent de respecter les principes fondateurs et l'éthique de cette forme d'organisation. Malgré toutes ses limites, le modèle coopératif a beaucoup apporté aux femmes de la région. Ce constat s'est renforcé depuis que les opérateurs privés se sont emparés de la filière, cantonnant le rôle des femmes, qu'ils emploient à la tâche, au seul concassage des noix d'argan.

### Vers une « privatisation » de la production d'huile

En réponse à la demande internationale croissante, qui s'accompagne d'une forte hausse<sup>18</sup> des prix de l'huile d'argan et des fruits d'arganiers, les relations entre acteurs de l'amont de la filière se sont profondément modifiées en raison de deux principaux facteurs : la mécanisation du processus de production de l'huile et le recours généralisé à des intermédiaires spécialisés pour l'approvisionnement en matière première des coopératives et des sociétés privées. À travers ces intermédiaires, les coopératives se fournissent désormais en fruits dans un bassin géographique bien plus vaste que le terroir environnant. Les fournisseurs attirés d'une coopérative peuvent s'approvisionner localement, sur les *souks*\* ou auprès des habitants de la région<sup>19</sup>. Cependant, certaines coopératives ont tendance à utiliser des amandons qui ne proviennent pas du terroir où elles sont implantées. Les noix sont parfois vendues par des grossistes à des centaines de kilomètres du territoire de collecte, et entre-temps, elles ont été mélangées à d'autres noix, issues d'autres territoires. De façon générale, en dehors de la sphère domestique des ayants droit, ces pratiques conduisent à une rupture du lien entre l'huile et le terroir, à un brouillage de la traçabilité des fruits et des amandons, mais aussi à l'homogénéisation de la ressource et du produit fini au niveau de l'ensemble de la zone d'appellation.

Les unités « modernes » de production d'huile d'argan n'ont conservé qu'une des étapes du mode traditionnel de fabrication, nécessitant un savoir-faire réduit à sa plus simple expression : le concassage manuel des noix d'argan et le tri des amandons par les femmes<sup>20</sup>. Toutes les autres opérations ont été mécanisées. Les avantages de cette mécanisation sont nombreux : amélioration des rende-

18. Entre 1999 et 2007, le prix des fruits d'argan dans les souks hebdomadaires a presque doublé, et a augmenté plus rapidement que le prix de l'huile (ABOUDRARE et al., 2009).

19. C'est le cas par exemple de la coopérative *Tamoute* à Imin Tlit (province d'Essaouira), fondée avec l'aide de l'ONG Enda Maghreb.

20. Des machines à concasser les noix d'argan sont à l'essai dans plusieurs entreprises privées, mais elles ne donnent pas encore de bons résultats car elles détériorent les amandons (MERMET, 2012). En dehors des coopératives, le concassage s'effectue au domicile des femmes lorsqu'elles travaillent pour le compte d'un intermédiaire approvisionnant des sociétés privées. Ce dernier, dont l'importance tient au nombre de femmes qu'il est susceptible de mobiliser pour répondre rapidement à une commande importante d'amandons, dépose chez elles des quantités variables de fruits secs ou de noix qu'il récupère une fois concassés. Des études récentes (BERNAT et al., 2014 a ; DELBERGUE et al., 2015) évaluent sur la base d'entretiens la rémunération des femmes concasseuses (dépulpage compris) entre 17,5 et 25 Dh/kg d'amandons quand elles travaillent pour des intermédiaires liés au privé et entre 25 et 45 Dh/kg d'amandons dans une coopérative.

ments, des volumes produits, de la qualité (en réponse aux standards de l'exportation), diminution de la pénibilité du travail des femmes (même si le concassage reste une des étapes les plus laborieuses), etc. L'image de la production mécanisée est mise en avant comme garante de l'hygiène, de la conservation et de la « pureté » du produit, particulièrement pour l'huile cosmétique. Le processus mécanique et déterritorialisé mis en place s'avère certes plus efficace, mais les femmes n'y jouent qu'un rôle ingrat qui sollicite bien peu leurs savoir-faire, écartés au profit de nouvelles connaissances<sup>21</sup> détenues souvent par d'autres personnes comme les gérantes des coopératives. La concurrence entre producteurs d'huile au sein de la filière se traduit par une volonté de minimiser les coûts de production, en particulier celui de la main-d'œuvre féminine utilisée pour le concassage des noix.

Entre les premiers projets de coopératives dont l'objectif était d'assurer l'*empowerment* des femmes à partir d'une transformation localisée des noix d'argan, respectueuse de la forêt et des savoirs locaux, et l'omniprésence actuelle des producteurs privés, de profonds changements ont eu lieu. Ceux-ci se sont traduits par la transformation d'une huile originellement polyvalente, expression de l'histoire séculaire des communautés berbères et de leurs relations à l'environnement, en un produit standardisé (l'huile cosmétique) issu d'un *process* industriel uniforme à l'échelle de l'ensemble de l'arganeraie, déconnecté des territoires et des terroirs locaux, des sphères familiales et communautaires. La mécanisation des coopératives de production d'huile d'argan et, surtout, l'arrivée des transformateurs industriels ont conduit à la mise en place d'un marché des noix d'argan et des amandons dans lequel les liens aux terroirs de l'arganeraie, ainsi qu'aux connaissances locales sur les qualités des différentes variétés et provenances, s'estompent progressivement.

Apparues plus tardivement, au milieu des années 2000, les sociétés privées<sup>22</sup> sont devenues en quelques années les principaux producteurs et exportateurs d'huile d'argan. AITLHAJ (2014) estime que, en 2013, ces dernières produisaient plus de 85 % de l'huile d'argan exportée<sup>23</sup>, alors qu'elles ne représentaient que 20 % du marché en 2008. Bien moins étudiées que le secteur coopératif, les entreprises de l'argan restent assez méconnues. Très hétérogènes elles aussi, de taille et de statuts différents, elles sont plus présentes dans les environs d'Agadir que dans la province d'Essaouira. Leur capacité à transformer de grandes quantités d'huile pour répondre rapidement à la demande, mais aussi à s'approvisionner dans les meilleures conditions de prix et de qualité sur le marché de la matière première,

21. Manipulation, surveillance et entretien des machines, vente des produits auprès de visiteurs, etc.

22. L'entreprise franco-marocaine ABSIM, implantée à Casablanca, a été une des pionnières dans le secteur de la production industrielle d'huile d'argan. Cette société produirait entre 8 000 et 12 000 litres d'huile par mois. Dans son sillage, d'autres entreprises se sont montées. L'installation en 2007 d'une usine du groupe français OLVEA à Agadir produisant 500 à 600 t d'huile d'argan par an reste une étape marquante de ce processus de privatisation de la production d'huile (AUBERT et al., 2014).

23. Depuis 2009, il est interdit d'exporter des noix d'argan ou des amandons afin de limiter la fuite de la valeur ajoutée en dehors du Maroc et de l'arganeraie. L'interdiction de l'exportation de l'huile en vrac est aussi envisagée, mais elle se heurte au lobby des sociétés privées et risquerait de freiner la demande venant de l'industrie des cosmétiques. Pour accroître ses capacités d'exportation d'huile conditionnée, le Maroc doit au préalable se doter d'unités d'emballage et de conditionnement, produits souvent importés.



les rend plus compétitives que le secteur coopératif. Elles sont plus agressives commercialement, elles peuvent accorder des délais de paiement à leurs clients et sont souvent moins regardantes sur le plan social. Leurs stratégies sont diversifiées mais restent basées soit sur l'achat en gros d'amandons, soit sur le recours à la sous-traitance pour les activités de dépulpage, de concassage et de tri, gérées par leurs fournisseurs et les différents intermédiaires mobilisés.

## Les enjeux actuels de la filière

### **Les coopératives menacées par les sociétés privées**

Les coopératives ou groupements de coopératives ayant bénéficié d'un soutien national ou international<sup>24</sup> et disposant d'un accès à des acheteurs réguliers en aval sont désormais en concurrence directe avec les entreprises du secteur privé. Par contre, les coopératives qui n'ont reçu aucun appui significatif et qui sont peu connectées aux acteurs de l'aval tendent à s'orienter vers une forme de sous-traitance auprès d'autres producteurs d'huile pour qui elles effectuent uniquement le concassage des noix. Sur le marché à l'export de l'huile cosmétique, les entreprises privées sont capables de réaliser des économies d'échelle et donc d'obtenir des coûts de revient inférieurs à ceux que supportent les coopératives (AUBERT *et al.*, 2014 ; DELBERGUE *et al.*, 2015). De manière générale, les coûts de production de l'huile se décomposent en quatre principaux postes (BERNAT *et al.*, 2014 a) : (1) la matière première (environ 50 % du coût total) ; (2) le dépulpage/concassage (entre 20 % du coût pour les entreprises privées et 40 % pour les coopératives) ; (3) l'extraction mécanique (8 à 15 % du coût) ; et enfin (4) l'embouteillage, qui ne concerne que la vente d'huile conditionnée avec de fortes variations d'une structure à l'autre. À ces coûts, il faut ajouter aussi celui des diverses certifications selon la stratégie commerciale adoptée : IGP, biologique, commerce équitable. Au niveau des coopératives, le coût de la certification, initialement pris en charge par les pouvoirs publics, s'élève aujourd'hui à environ 15 000 Dh par an pour l'IGP.

Petit à petit, les entreprises privées plus compétitives supplantent donc les coopératives qui avaient pourtant ouvert la voie. Ces dernières critiquent la politique d'approvisionnement en gros des sociétés, qui ferait augmenter le prix d'achat de la matière première, surtout lorsque celle-ci devient plus rare en période de sécheresse prolongée. Les tensions et la concurrence entre ces deux catégories d'acteurs constituent un frein au dynamisme de l'interprofession. Créée en 2011, la Fimargane réunit tous les acteurs de la filière, représentés à travers cinq collèges, mais n'est pas encore parvenue à limiter les asymétries de pouvoir entre ces différentes catégories d'intervenants et n'a pas pu identifier

24. Cette situation est dénoncée par les sociétés privées, qui y voient une forme de distorsion de la concurrence.

des leviers d'action efficaces pour limiter l'accaparement des bénéficiaires par certains acteurs – fournisseurs grossistes de matière première et sociétés privées – au détriment d'autres – ayants droit et coopératives féminines.

### **La coopération entre entreprises privées et fournisseurs de matière première**

Une des clés du succès des entreprises privées, soucieuses de rationaliser leur modèle économique, vient du fait qu'elles se focalisent sur les dernières étapes du processus de production, à savoir les opérations postérieures au dépulpage et au concassage. C'est ainsi qu'une majorité d'entreprises se fournit directement en amandons, devant répondre à des critères stricts de qualité pour obtenir la précieuse certification « bio », quasi indispensable à l'export<sup>25</sup>. Ces critères varient selon le marché visé : national ou à l'export, huile cosmétique ou alimentaire. Il n'est pas rare que les sociétés privées achètent aussi des fruits secs pour mieux maîtriser la qualité et, dans une moindre mesure, la traçabilité des amandons, ou pour stocker la matière première. Les opérations de dépulpage, de concassage et de tri sont sous-traitées selon des modalités que nous avons déjà évoquées : centres coopératifs de concassage ou mobilisation de la main-d'œuvre féminine à domicile. Les entreprises externalisent une bonne partie des contraintes d'approvisionnement<sup>26</sup>, qu'elles doivent maîtriser pour être performantes en les faisant supporter par leurs fournisseurs de matière première. Elles recherchent donc des fournisseurs avec qui elles vont entretenir des relations durables de confiance, capables de mobiliser d'importantes quantités de matière première avec de fortes exigences en termes de prix (sur le marché national) et qualité (pour l'export).

Des enquêtes récentes (DELBERGUE *et al.*, 2015) menées dans la région d'Agadir ont permis de mettre en évidence différentes modalités de coopération et d'arrangements entre les entreprises privées et les intermédiaires de niveau élevé. Ces derniers collectent la matière première pour le compte de leurs clients et sont organisés sous la forme d'un réseau pyramidal complexe (fig. 1). Ce système pyramidal se traduit par une concentration de la matière première et des bénéficiaires de plus en plus importante au fur et à mesure que l'on s'éloigne de sa base. Cette dernière est constituée par les ayants droit, dispersés sur l'ensemble du territoire de l'arganeraie, qui vendent localement fruits et/ou amandons. Si certains fournisseurs s'approvisionnent directement auprès d'eux, la majorité s'appuie sur un réseau d'intermédiaires hiérarchisé selon les volumes traités et dans l'espace : au niveau d'un *douar* (épiciers et acheteurs de proximité), de plusieurs villages (vendeurs ambulants) et surtout des *souks*

25. La contrainte de traçabilité, contrôlée par des organismes comme EcoCert par exemple, oblige les producteurs d'huile à bien connaître la provenance des amandons qu'ils utilisent et à éviter ceux qui sont issus d'arbres proches des zones de maraîchage intensif en plaine. Les organismes certificateurs demandent que l'entreprise et son fournisseur soient liés par un contrat d'approvisionnement, les contrôles sur l'origine de la matière première pouvant concerner aussi bien l'un que l'autre.

26. Les entreprises doivent pouvoir acheter d'importantes quantités de matière première, de qualité déterminée (taux d'humidité des amandons, ingérés ou non par les chèvres, etc.) et constante, dans des délais souvent limités, tout en garantissant des prix compétitifs de vente de l'huile.

hebdomadaires. Les ayants droit y apportent de petites quantités d'amandons, quelques kilos au mieux, et les vendent au prix fixé par les acheteurs, le même pour tous, travaillant pour le compte de grossistes de rang supérieur. Les intermédiaires de base constituent des stocks de l'ordre de 100 à 200 kg de marchandise, parfois plus, et les revendent avec une marge d'environ 1 à 2 Dh/kg. Les intermédiaires de rang supérieur sont appelés *Hrayafi* ; ils possèdent des moyens de transport leur permettant de rayonner sur un vaste bassin d'approvisionnement et des capacités de stockage conséquentes (50 tonnes de fruits secs). Ils se rendent sur les *souks* pour racheter la marchandise collectée par leurs intermédiaires. Dans certains cas, c'est également eux qui sont en contact avec les groupes de femmes concasseuses. Au sein de ce réseau vertical et informel, sauf pour le lien contractuel entre fournisseurs finaux et entreprises dans le cas d'une certification « bio », les intermédiaires communiquent entre eux pour s'informer sur les prix et collecter plus rapidement les quantités de noix ou d'amandons nécessaires pour répondre aux commandes de leurs clients.

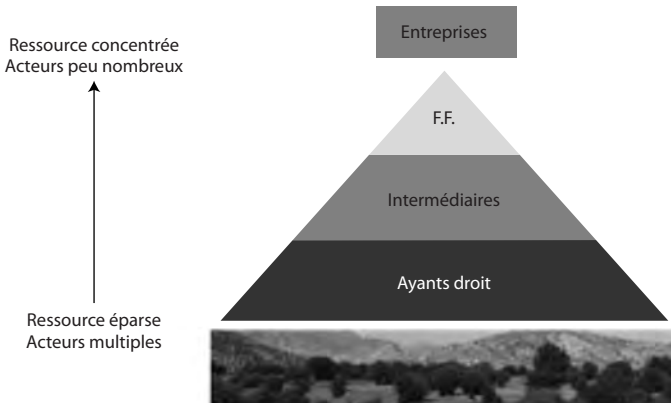


Figure 1

Représentation schématique de la structure pyramidale de la chaîne d'approvisionnement des entreprises de la filière argan (FF : fournisseurs finaux).

Source : DELBERGUE et al. (2015).

Cette organisation en réseau (fig. 2) permet aux intermédiaires et aux fournisseurs finaux d'accéder à une ressource dispersée sur un territoire vaste et détenue par une multitude de petits porteurs. Selon les cas, entre deux et quatre niveaux d'intermédiation relient un ayant droit à un producteur d'huile d'argan. En une seule transaction, les fournisseurs finaux de matière première peuvent réaliser un bénéfice allant jusqu'à 20 000 Dh, soit l'équivalent de ce que peut espérer gagner un ayant droit sur l'ensemble de la saison en vendant ses amandons. Ainsi, les prix sur le marché de la matière première résultent d'arrangements entre les acteurs dominants de la filière argan : les sociétés privées et les intermédiaires commerciaux situés au sommet de la pyramide (DELBERGUE et al., 2015).

Du fait de leur pouvoir de marché, les entreprises coopèrent avec un vaste système de fournisseurs et d'intermédiaires au détriment des coopératives et des

ayants droit. Selon leurs capacités de trésorerie et leurs réseaux de connaissances, ces intermédiaires opèrent dans des espaces stratégiques tels que les *douars* et les *souks* hebdomadaires afin de s'approvisionner en matière première issue de différents bassins géographiques. Ce mode d'organisation tend à limiter les bénéfices que les ayants droit tirent du développement de la filière au profit de ceux qui « font les prix » : les fournisseurs finaux et leurs principaux clients, les sociétés productrices d'huile d'argan.

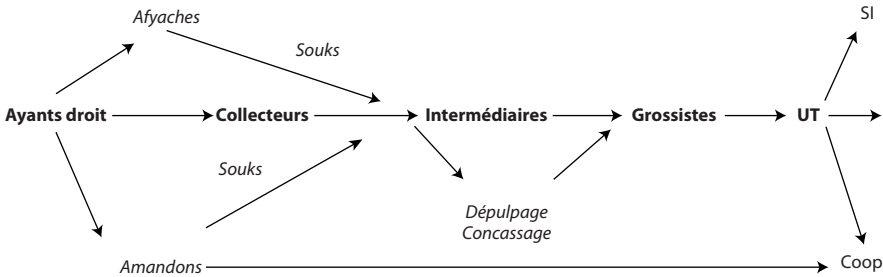


Figure 2

Schéma simplifié des relations entre les acteurs de l'amont de la filière argan.  
 Source : Bernat *et al.*, 2014 a (UT : unités de transformation, SI : sociétés industrielles).

## Des ayants droit peu organisés et mal rémunérés

Dès les débuts de la filière argan, des travaux (LYBBERT *et al.*, 2002 ; 2004), confirmés et repris par la suite (LYBBERT *et al.*, 2011) ont souligné les impacts mitigés du « boom » de l'argan tant en matière d'amélioration des conditions de vie des ménages de l'arganeraie qu'en termes de préservation de la forêt. À partir de deux séries d'enquêtes réalisées en 1999 et 2007 auprès des mêmes ménages ruraux de la région de Smimou, proche d'Essaouira, ces travaux montrent que les retombées socio-économiques de l'essor de la filière argan ne bénéficient pas aux plus démunis, qui sont incapables d'investir dans cette nouvelle activité. En outre, les bénéfices limités tirés de la commercialisation de l'argan ne sont pas déterminants pour expliquer les pratiques locales de conservation de la forêt (*agdal*\*<sup>27</sup>, etc.), plus liées à des institutions coutumières préexistantes et parfois aujourd'hui menacées. Certes, les résultats de l'équipe de Lybbert montrent une légère amélioration de la richesse des ménages dans leur zone d'étude, tout en soulignant qu'il n'est pas certain que cela soit dû aux nouveaux marchés de l'argan. Par ailleurs, ABOUDRARE *et al.* (2009) soulignent qu'« il n'est pas très net que les ménages des douars abritant une coopérative ont connu une augmentation de leurs richesses par rapport aux douars sans coopérative ». Les ménages qui ont le plus

27. L'*agdal* est une pratique de gestion communautaire reposant sur la protection de ressources spécifiques au sein d'un territoire bien identifié et délimité. Les mises en défens, le plus souvent saisonnières, interviennent à des moments clés du cycle biologique des plantes. Une des caractéristiques essentielles du territoire *agdal* est l'alternance de périodes d'ouverture et de fermeture. L'*agdal* est donc un espace réservé, approprié par un groupe social qui le soustrait au libre accès.

bénéficié de l'essor de la filière sont ceux qui collectent le plus de fruits d'argan et qui peuvent en stocker suffisamment pour les revendre au moment où les prix augmentent, de novembre à mai selon les années.

De façon générale, la collecte d'argan ne représente qu'une activité parmi d'autres pour les ayants droit. Les revenus qu'ils tirent de la valorisation de l'argan restent très faibles comparés aux marges réalisées par les autres acteurs qui dominent la filière. Ces revenus proviennent parfois de la vente occasionnelle d'huile, faite à la main, sur les *souks* ou au bord des routes (environ 100 Dh/litre), mais surtout de la vente de matière première et des activités de concassage réalisées par les femmes au sein des coopératives ou pour le compte d'intermédiaires. « Depuis le début des années 2000, l'essor du commerce de l'huile d'argan s'est accompagné d'une augmentation importante des prix de vente à l'export. Les ordres de grandeur dont nous disposons indiquent qu'entre 2009 et aujourd'hui, les prix moyens de vente à l'export auraient augmenté de 25 % pour le vrac et de 10 à 15 % pour le conditionné. Dans le même temps, le prix payé aux ayants droit pour la matière première n'aurait, lui, quasiment pas bougé : entre 3 et 4 Dh/kg d'afyaches\* et entre 50 et 60 Dh/kg d'amandons » (DELBERGUE *et al.*, 2015).

Ce constat peut s'expliquer par les marges de manœuvre limitées et le faible pouvoir de négociation des ayants droit, isolés et peu organisés, apportant individuellement de trop petites quantités de matière première pour bénéficier d'une marge significative, même dans le cas des amandons, face à des acheteurs et des intermédiaires interconnectés qui s'entendent pour maintenir les prix d'achat au plus bas et limiter la concurrence entre eux. Au final, l'organisation de la filière n'a permis qu'une augmentation marginale des revenus des ménages ruraux, bien que le rôle de la ressource arganier comme filet de sécurité semble aujourd'hui déterminant. Les revenus que tirent les ayants droit de la vente d'argan constituent le plus souvent un revenu d'appoint. L'organisation actuelle de la filière argan se traduit par une création de richesse qui bénéficie peu aux populations locales et qui est marquée par une forte asymétrie dans le partage des bénéfices entre l'amont et l'aval de la filière. L'huile d'argan, produit de nature patrimoniale attaché aux traditions berbères, est devenue dans bien des cas trop chère pour les populations locales quand elles ne disposent pas des moyens d'en produire au sein des unités familiales.

## Quelles perspectives pour la valorisation de l'huile d'argan ?

La filière argan s'est construite sur le postulat que la conservation de l'écosystème devait nécessairement passer par sa valorisation marchande en permettant une augmentation du revenu des populations pauvres de l'arganaïe, et

notamment des femmes rurales. Jusqu'à ce jour, ce postulat ne s'est pas encore vérifié et n'a pas permis aux ayants droit de voir leurs conditions de vie s'améliorer de façon significative. Plusieurs travaux insistent sur les limites d'un développement rural et local durable basé sur le « tout argan ». Même avec une poursuite de l'augmentation des cours de la matière première et du produit fini, l'huile d'argan ne participera que faiblement à la hausse du revenu des familles rurales. L'emploi de certaines femmes dans les coopératives a un impact réel sur leurs revenus monétaires, mais le niveau actuel de rémunération est en partie artificiel et permis par les aides reçues. Ces emplois ne concernent par ailleurs « que » quelques milliers de femmes, ce qui est finalement assez peu au regard de l'ensemble des ayants droit. Il est plus difficile d'estimer le nombre de femmes qui travaillent chez elles pour des intermédiaires affiliés aux entreprises privées et les revenus qu'elles en tirent, *a priori* plus faibles que dans les coopératives. La très grande hétérogénéité des situations locales nécessite encore un travail important de recherche pour affiner le contenu des diverses typologies d'acteurs au sein de la filière : ayants droit, coopératives, entreprises privées, intermédiaires de différents niveaux actifs sur le marché de la matière première, etc.

Du point de vue de l'analyse économique, la filière argan se caractérise par des coûts de transactions élevés ainsi que par des droits de propriété pas clairement définis (MARTIN, 2012). Ce constat conforte la nécessité d'une intervention des pouvoirs publics, en particulier pour clarifier le statut juridique des différents espaces productifs de l'arganeraie et impulser des changements dans son organisation socio-économique. Dès le départ, la filière s'est progressivement structurée avec un fort appui de l'État marocain, de la région SMD\* et de la coopération internationale, ce qui a permis la création de coopératives féminines, de GIE, de l'Anca, de l'Amigha porteuse de l'IGP Argane, puis de l'Andzoa, de la Fimargane\*<sup>28</sup>, etc. Ce foisonnement d'initiatives et de structures, portées par de multiples acteurs qui n'agissent pas de façon suffisamment coordonnée, aspire à transformer la filière afin qu'elle bénéficie davantage aux ayants droit. Or, nous avons vu que les freins étaient nombreux, du fait notamment des faibles capacités de négociation de ces derniers face au pouvoir de marché du tandem sociétés privées/grossistes fournisseurs de matière première. Même s'il est certain que les ayants droit auraient probablement tout intérêt à se coordonner et à se rassembler pour pouvoir peser plus dans la balance, leur dispersion géographique associée au mode d'organisation des intermédiaires (informel, en réseau dense et opaque) semble être un obstacle majeur à toute action extérieure visant à rééquilibrer la répartition de la valeur ajoutée en faveur des ayants droit par une régulation des transactions entre acteurs de l'amont de la filière.

Le bilan des démarches de certification engagées pour l'huile d'argan est aussi pour le moment mitigé, notamment en ce qui concerne l'IGP Argane, bien qu'il soit encore trop tôt pour avoir le recul nécessaire à une évaluation fine et

28. Au sein de cette dernière, les ayants droit de l'arganeraie sont désormais représentés à travers la Fnadua\* qui dispose de sept associations provinciales, ce qui n'était pas le cas au sein de l'Amigha. Faute de moyens, les résultats obtenus par la Fnadua sont pour le moment limités.

objective des effets de cette IG. Malgré un cadre institutionnel et politique propice, garantissant le succès de la procédure de sa mise en place, l'IGP « Argane » n'est à ce jour adoptée que par environ 10 % des coopératives et par très peu de sociétés privées. Ces dernières privilégient la certification biologique, indispensable pour l'exportation d'huile cosmétique. Un projet de certification du chevreau de l'arganeraie, l'autre produit phare de la forêt, est en cours avec un groupement d'éleveurs du pays Haha. Une première tentative, plus ambitieuse en terme territorial et conduite par l'Anoc\*, avait échoué en 2010 du fait notamment de l'opposition de l'Amigha. La volonté de conduire séparément ces deux démarches de qualification/certification illustre bien le manque de vision transversale et la volonté de raisonner en filières séparées en dissociant les éléments qui constituent les bases du système agro-sylvo-pastoral de l'arganeraie.

Les travaux de Delbergue *et al.* se sont aussi intéressés aux impacts directs et indirects de l'évolution de la filière sur les écosystèmes à arganiers. Ils montrent que l'essor de la filière n'a pas provoqué de modification drastique des pratiques, sauf peut-être une certaine intensification du gaulage à l'intérieur des espaces collectifs. On observe néanmoins une extension des zones de récolte des fruits, de plus en plus loin en montagne. La faiblesse des revenus issus de l'argan et perçus par les ménages ruraux limite l'impact de la filière sur les dynamiques territoriales actuelles. En montagne, les revenus tirés de l'argan semblent peu réinvestis dans d'autres activités, mais ils servent plutôt de « filet de sécurité » en cas de besoins financiers ponctuels. En plaine, le maraîchage reste bien plus intéressant que l'argan, ce qui n'incite pas à stopper la conversion des terres en zones d'agriculture intensive. Seul le statut domanial de l'arganeraie semble aujourd'hui un frein à cette dynamique de conversion. C'est donc ici encore le postulat de la filière lui-même que l'on devrait interroger. En effet, les dégradations subies par l'écosystème arganeraie proviennent d'autres filières de développement très dynamiques, et en particulier de la filière maraîchage. Compter uniquement sur la filière argan pour contrer ces dynamiques semble donc illusoire et d'autres actions complémentaires doivent être envisagées : agir pour une protection directe des écosystèmes à travers des espaces protégés par exemple, ou agir sur les filières qui causent les dégradations les plus importantes.

Il n'en demeure pas moins que c'est encore une logique marchande qui est à l'œuvre dans un des derniers projets touchant l'arganeraie, intitulé « Approche d'économie circulaire pour la conservation de l'agro-biodiversité dans la région du Souss Massa Drâa au Maroc ». Ce projet s'inscrit dans le cadre de la coopération entre le Maroc et le Pnud. Il a été initié en juin 2014, pour une durée de cinq ans, dans un cadre de partenariat entre l'ADA\*, l'Andzoa, le Pnud\*, le FEM\* et d'autres partenaires institutionnels au niveau régional et national. L'objectif à long terme du projet est d'introduire un système de paiement pour les services écosystémiques en tant que mécanisme innovant visant à inverser la perte et la dégradation de l'écosystème arganier. Cela, en association avec la valorisation (labellisation et commercialisation) de deux produits de terroir

issus de cet écosystème : l'huile d'argan et le miel. Plusieurs types de paiements sont à l'étude, dont un concernant les « bonnes pratiques » de plantation et de gestion de l'arganier (*agdal*, etc.). Les fournisseurs de ces services sont les ayants droit ; les bénéficiaires sont nombreux, et parmi eux on trouve bien évidemment les producteurs d'huile d'argan et les consommateurs. Que peut-on attendre d'un tel système en matière de rééquilibrage des rapports entre acteurs de la filière ? Comment sera-t-il capable de réussir là où d'autres initiatives ont échoué ? Les études en cours devraient apporter quelques éléments de réponse à ces questions.

## Bibliographie

**ABOUDRARE A., LYBBERT T., MAGNAN N., 2009**

Le marché de l'huile d'argan et son impact sur les ménages et la forêt dans la région d'Essaouira. *Enquête diagnostic, Bulletin mensuel de liaison et d'information du PNTTA*, MAPM, 175, avril.

**AITLHAJ A., 2014**

*L'organisation de la filière de l'arganier, une expérience à partager*. Communication au colloque « Forum origine, diversité et territoires », Turin, 21-23 octobre.

**ALIFRIQUI M., 2003**

*Consultation sur l'écosystème de l'Arganier*. Marrakech, Programme des Nations unies pour le développement (Pnud).

**AUBERT P.-M., PALPACUER F.,**

**BALAS N., CHAKIB A., 2014**

*Chaînes globales de valeur et développement durable : potentialités et limites au regard du cas de l'huile d'argan marocaine*. Communication au 9<sup>e</sup> congrès RIODD « Environnement et travail : quelles relations ? », université de Bordeaux, 1-3 octobre 2014.

**AUCLAIR L., MICHON G., 2009**

La forêt rurale méditerranéenne entre deux paradigmes. Étude comparée des constructions patrimoniales dans la châtaigneraie corse et l'arganeraie marocaine. *Forêt Méditerranéenne*, 30 (2) : 123-132.

**AZIZ L., ELHAROUSSE L., MORMONT M., BELLEFONTAINE R., ALLALI K., EL AMARANI M., 2011**

« Les conséquences de la marchandisation de l'arganier sur la vie socio-économique et culturelle à Haha ». In : *Actes du 1<sup>er</sup> congrès international de l'arganier*, 15-17 décembre 2011, Agadir, Maroc : 252-261. <http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/147312/1/arganier252261.pdf>

**BERNAT L., CALMANT C., COURTE A.,**

**CREQUY C., JOFFRE G., KAMOUN S.,**

**LLORENS L., MOHAMED M., 2014 A**

*Analyse ciblée des processus opérant en amont de la filière « huile d'argane » au Maroc*. Rapport réalisé par la MJE SEEDS dans le cadre du cursus de l'École supérieure d'agro-développement international (Istom).

**BERNAT L., CALMANT C., COURTE A.,**

**CREQUY C., JOFFRE G., KAMOUN S.,**

**LLORENS L., MOHAMED M., 2014 B**

*Étude du marché français des cosmétiques à base d'argan*. Rapport réalisé par la MJE SEEDS dans le cadre du cursus de l'École supérieure d'agro-développement international (Istom).

**BERRIANE M., MICHON G., SKOUNTI A.,**

**MOIZO B., ROMAGNY B., TEBBAA O., 2015**

Les « patrimoines ruraux » au Maroc : un nouveau produit des mobilités contemporaines ? *GeoDev.ma* [en ligne], volume 3. <http://revues.imist.ma/?journal=geodev>



**BONNET S., 2013**

*Le « sauvetage » du verger El Guerdane. Enjeux géopolitiques d'un projet d'irrigation dans le sud du Maroc.* Mémoire de master 1 de géographie, université Paris 8 – Institut français de géopolitique.

**BOUJROUF S., 2014**

Ressources patrimoniales et développement des territoires touristiques dans le Haut Atlas et les régions sud du Maroc. *Revue degéographie alpine* [en ligne], 102-1, <http://rga.revues.org/2259>

**CHAMICH M., 2013**

La forêt d'arganier : quelle gestion pour quelle ressource ? *Revue Forestière Française*, LXV-4 : 317-328.

**CHAUSSOD R., ADLOUNI A.,**

**CHRISTON R., 2005**

L'arganier et l'huile d'argane au Maroc : vers la mutation d'un système agroforestier traditionnel ? *Cahiers d'étude et de recherches francophones / Agriculture*, 14 (4) : 351-356.

**DELBERGUE A., ELLIEN H., ELOUARTI A.,**

**FARDIN F., GONÇALVES S., LEPETIT V.,**

**MICHEL R., TREGOURES A., WEILLER G.,**

**ZELLER Q., 2015**

*Dynamiques socio-économiques et conséquences écologiques de l'essor du secteur privé dans la filière argan au Maroc.* Rapport de stage collectif, Mastère spécialisé « Forêt Nature et Société », AgroParisTech.

**EL FASSKAOUI B., 2009**

Fonctions, défis et enjeux de la gestion et du développement durables dans la Réserve de Biosphère de l'Arganeraie (Maroc). *Études caribéennes* [en ligne], 12, avril 2009. <http://etudescaribeennes.revues.org/371>

**EMBERGER L., 1938**

*Les arbres du Maroc et comment les reconnaître.* Larose éditeurs, Paris.

**FAOUZI H., MARTIN J., 2014**

Soutenabilité de l'arganeraie marocaine : entre valorisation de l'huile d'argan et non-régénération de l'arganier. *Confins*. [en ligne], n° 20. [02/11/2014]. <http://confins.revues.org/8842>

**GENIN D., SIMENEL R., 2011**

Endogenous Berber management and the functional shaping of rural forests in Southern Morocco: implications for shared forest management options. *Human Ecology*, 39 (3) : 257-269.

**GUYON M., 2008**

*Analyse socio-territoriale de la filière argan dans la province d'Essaouira (sud-ouest marocain). La valorisation économique d'une ressource naturelle est-elle garante d'un développement socialement durable ?* UFR Sciences géographiques, option « Mondialisation et Développement », mémoire de Master 2 (recherche) de géographie, université de Provence.

**JABIOT I., 2007**

*Entre innovation et conformité. La coopérative Tamounte d'extraction d'huile d'argan, Imi'n Tlit, Maroc.* Mémoire de master 1, Ethnologie, université Paris X, Nanterre.

**LINCK T., ROMAGNY B., 2011**

« Les pièges de la patrimonialisation. Les qualifications de l'origine et l'adaptation au changement global ». In Dahou T., Elloumi M., Molle F., Gassab M., Romagny B. (dir.) : *Pouvoirs, sociétés et nature au Sud de la Méditerranée*, Paris, Inrat-IRD-Karthala : 235-264.

**LYBBERT T. J., BARRETT C. B.,**

**NARJISSE H., 2002**

Market-based conservation and local benefits: the case of argan oil in Morocco. *Ecological Economics*, 41 : 125-144.

**LYBBERT T. J., BARRETT C. B.,**

**NARJISSE H., 2004**

Does Resource Commercialization Induce Local Conservation? A Cautionary Tale From Southwestern Morocco. *Society and Natural Resources*, 17 : 413-430.

**LYBBERT T. J., ABOUDRARE A.,**

**CHALOU D., MAGNAN N., NASH M., 2011**

Booming markets for Moroccan argan oil appear to benefit some rural households while threatening the endemic argan forest. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 108 (34) : 13963-13968.

www.pnas.org/lookup/suppl/doi:10.1073/pnas.11106382108/-/DCSupplemental

**MARTIN J., 2012**

*La soutenabilité du développement de l'arganeraie au Maroc.* Université Lumière Lyon 2, Institut d'études politiques de Lyon, mémoire de 4<sup>e</sup> année « Économie du développement durable ».

**MERMET C., 2012**

*Le commerce équitable et l'indication géographique protégée de l'huile d'argane dans le sud-ouest marocain. Chronique des certifications d'une ressource naturelle au Sud.* UFR Sciences géographiques, option « Mondialisation et Développement », mémoire de Master 2 (recherche) de géographie, Aix-Marseille université.

**MICHON G., GENIN D., ROMAGNY B., ALIFRIQUI M., AUCLAIR L., À PARAÎTRE**  
Autour de l'arganier : jusqu'où peut-on « faire son marché » dans les savoirs locaux ? *Autrepart*, 83.

**ROMAGNY B., 2010**

L'IGP Argane, entre patrimonialisation et marchandisation des ressources. *Maghreb-Machrek*, 202 : 85-114.

**ROMAGNY B., BOUJROUF S., 2010**

La ruée vers l'huile d'argan, chronique de la patrimonialisation d'un terroir marocain. *Hespéris Tamuda*, vol. XLV : 151-166.

**SENIL N., MICHON G., ADERGHAL M., BERRIANE M., BOUJROUF S., FURT J.-M., MOIZO B., ROMAGNY B., SORBA J.-M., TAFANI C., 2014**

Le patrimoine au secours des agricultures familiales ? Éclairages méditerranéens. *Revue Tiers Monde*, 220, octobre-décembre : 137-158.

**SIMENEL R., 2011**

Comment domestiquer une forêt sans les hommes. Une ethno-écologie historique des forêts d'arganiers du sud-ouest marocain. *Techniques et Culture*, 56 : 224-247.

**SIMENEL R., MICHON G., AUCLAIR L., THOMAS Y., ROMAGNY B., GUYON M., 2009**

L'argan : l'huile qui cache la forêt domestique. De la valorisation du produit à la naturalisation de l'écosystème. *Autrepart*, 50 : 51-74.

**SIMENEL R., ROMAGNY B., AUCLAIR L., 2014**

« Les femmes berbères gardiennes des secrets de l'arganier : le détournement des pratiques locales ». In Guétat-Bernard H., Saussey M. (eds. sci.) : *Genre et savoirs. Pratiques et innovations rurales au Sud*, Marseille, IRD Éditions, coll. « À travers champs » : 179-200.

**TERRIER A., 1931**

*Le Maroc.* Librairie Larousse, collection coloniale, Paris.



# Des *moussem* aux fêtes et foires à thème :

## Image identitaire du territoire ou image de l'État ?

Mohamed BERRIANE

Geneviève MICHON

Mohammed ADERGHAL<sup>1</sup>

## Introduction

Depuis une petite dizaine d'années, les fêtes ou les foires thématiques se multiplient au Maroc. L'existence de ce genre de manifestation n'est pas récente : les foires thématiques se situent dans le prolongement de fêtes agraires et patronales ou *mousssem*, qui consistent en des rassemblements festifs de pèlerins à la mémoire d'un saint. Chaque année apparaissent de nouvelles manifestations, certaines se pérennisent, d'autres disparaissent aussi vite qu'elles ont apparu.

1. Cet article est basé pour partie sur les résultats de 4 stages de fin d'étude inédits, réalisés en 2013-2014 dans le cadre du Master « Tourisme rural, gouvernance territoriale et développement local en zones rurales » de Rabat et du LMI MediTer, co-encadrés par M. Berriane, M. Aderghal et G. Michon, et qui ont fait l'objet de mémoires. Il s'agit de :

- Imad-Eddine Cheddad, « Festival des cerises de Sefrou : réalité et mythe autour des fondements agraires d'une fête urbaine » ;
- Selma Grabzi, « Du Festival au Salon International des dattes d'Erfoud : continuité d'une tradition ou nouvelles formes de valorisation d'un produit oasisien » ;
- Younes Kabbal, « Le festival des roses de Kelaat Mgouna : Une dynamique socioéconomique autour d'une culture symbole » ;
- Bouchra Karroud, « Le festival des amandiers à Tafraout et la reprise rurale dans une région aride du Maroc méridional ».

Parmi les nombreux thèmes affichés par ces fêtes récemment créées (fig. 1), la promotion de produits locaux ou régionaux considérés comme spécifiques, voire emblématiques, d'un territoire figure en bonne place, notamment depuis la mise en place du pilier II du Plan Maroc Vert. En même temps la dimension solennelle et officielle donnée à l'évènement, qui est souvent inauguré par des représentants de l'État, fait de la fête un lieu d'expression de choix politiques affirmant les nouvelles orientations du développement des localités et de leurs régions à travers la promotion de leurs produits locaux. Enfin, l'évènement est mis à profit par les promoteurs et les tutelles du tourisme pour que la ville et la région, lieux de la fête, soient inscrites dans les circuits de certains produits touristiques.

Les fêtes agraires et les foires rurales n'ont pas été suffisamment étudiées au Maroc<sup>2</sup>. Par contre, elles constituent depuis longtemps en France un objet de recherche à part entière. Considérées d'abord par l'anthropologie culturelle comme des entrées intéressantes sur le folklore, elles ont ensuite fait l'objet de travaux en géographie, en sociologie rurale et en anthropologie politique (BÉTRY, 2003 ; DI MÉO, 2001 ; FOURNIER, 2007 ; SORBA, 2001 ; MICHON et SORBA, 2008). Ces travaux ont permis de mettre en évidence les diverses stratégies attachées à ces manifestations collectives : révélation des nouvelles ruralités contemporaines, construction des territoires à partir de leurs atouts spécifiques, affirmation des identités, consolidation du patrimoine agricole, ou enfin appui à de nouvelles constructions politiques du monde rural.

Cet article est issu d'une première tentative de réflexion au sein du LMI\* sur les foires rurales marocaines. Nous situant dans la ligne des analyses mentionnées ci-dessus, nous avons cherché à comprendre dans quelle mesure cette forme particulière de mise en avant des produits agricoles et culturels au Maroc permettait de renforcer, voire de créer, une identification des territoires et des cultures agraires locales dans la mesure où, dans ce processus collectif, les communautés locales se donnent à voir (DI MÉO, 2001) sous des aspects qu'elles sont censées définir elles-mêmes de l'intérieur. Nous nous sommes également interrogés sur le sens que donnent à ces manifestations leurs différents protagonistes (populations locales, producteurs/exposants, décideurs au niveau central et local, représentants de la société civile locale) et avons questionné les effets (réels ou fantasmés) sur les économies locales de ces rassemblements de populations rurales et urbaines, nationales et étrangères, non seulement sur le site du chapiteau, mais également à travers l'animation exceptionnelle, le temps de la fête, d'autres espaces de la ville qui les accueille.

Après avoir établi un état des lieux du phénomène et une analyse du passage des anciennes fêtes agraires à ces foires modernes, nous tenterons, à partir d'observations menées sur différentes manifestations<sup>3</sup>, de vérifier si ces fêtes et

2. Contrairement à la période du Protectorat, durant laquelle les études sur les fêtes agraires et les foires rurales avaient suscité l'intérêt des chercheurs. Dans la bibliographie d'André Adam, on relève de nombreux titres placés sous l'entrée « fêtes agraires ».

3. Observation des stands et des exposants, ainsi que sur les événements associés qui se tiennent en dehors du chapiteau principal.

foires atteignent l'objectif affiché, à savoir la promotion des produits locaux. Nous chercherons aussi à comprendre dans quelle mesure ces foires permettent la mise en visibilité des efforts du gouvernement marocain pour le développement des zones rurales marginales, la promotion des produits locaux et la consolidation des identités socioculturelles et territoriales. Dans la conclusion, nous proposons un essai de typologie des manifestations et de leurs trajectoires.



Photo 1  
 Quelques affiches des foires à thème au Maroc.

## Des fêtes rurales ou des foires des produits de terroir ?

Les manifestations thématiques qui intéressent le rural au Maroc s'intitulent indifféremment « fêtes », « *mousssem* », « foires », « festivals » ou « salons ».

Sans atteindre l'effectif des *mousssem* traditionnels (qui dépassent les 800 manifestations), ces nouvelles fêtes rurales se répartissent sur tout le territoire

national. Leur répartition temporelle est plus resserrée : elles ont lieu pour la plupart en été et en automne, ce qui correspond au modèle de fonctionnement des *mousses* traditionnels qui se tiennent souvent après les récoltes (fig. 1). Les thèmes fédérateurs de ces fêtes font référence soit au domaine culturel (musiques, chants, danses, poésie), prétexte de 26 manifestations (61 % du total), soit au domaine agricole (produits dits « de terroir ») voire artisanal, qui concernent 17 manifestations (39,5 % du total). Néanmoins, cette distinction entre « culturel » et « agricole » ne rend pas compte de la réalité, car ces thèmes, la plupart du temps, se chevauchent : à l'occasion d'une fête dédiée à la musique ou à la danse se tiennent des expositions de produits locaux, alors que des fêtes autour des produits de terroir proposent souvent des spectacles de culture locale. Au-delà du thème affiché, l'objectif principal de ces fêtes est donc de mettre en valeur une grande partie des spécificités d'un territoire.

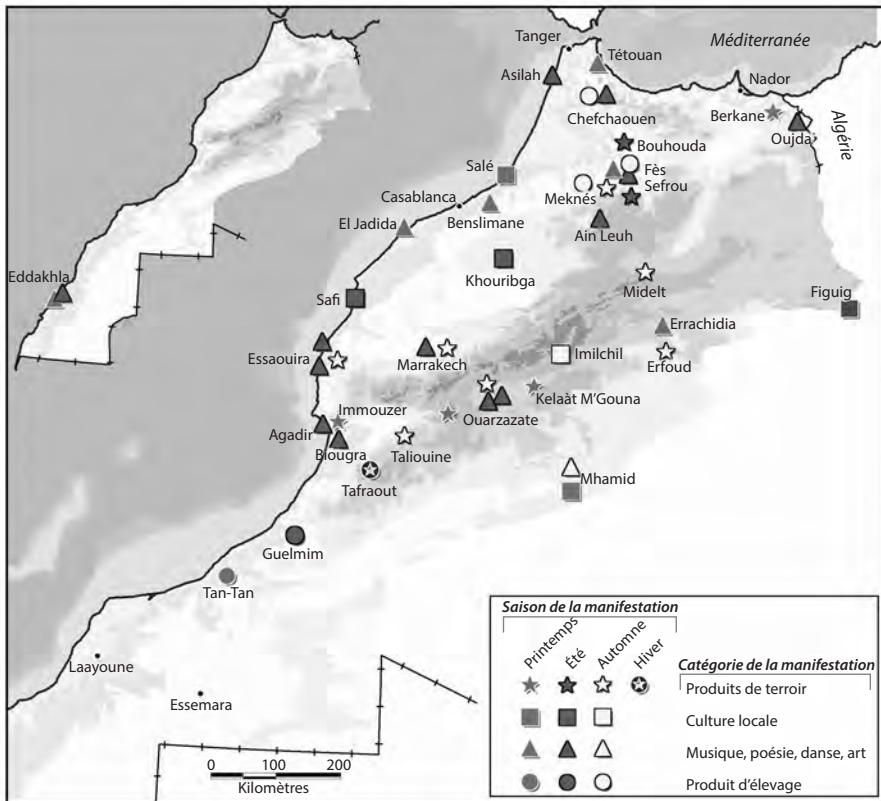


Figure 1 Répartition géographique et temporelle des fêtes à thèmes.

Les fêtes rurales dédiées aux produits locaux, lorsqu'elles ne sont pas généralistes comme le Salon International de l'Agriculture de Meknès, par exemple, mettent chacune en avant le produit phare d'une région. Ces « produits de

terroir » qui donnent lieu à des festivals sont souvent ceux qui ont été « élus » par les nouvelles politiques agricoles dédiées à la valorisation des spécificités agricoles et alimentaires des arrière-pays marocains et qui bénéficient aujourd'hui d'une qualification liée à la qualité et à l'origine (AOP ou IGP<sup>4</sup>). Cette correspondance entre fête thématique et qualification est remarquable, mais on ne peut en tirer de règle générale sur la relation de causalité ou sur la chronologie qui lie les deux événements. L'existence de la fête a, pour certains produits, largement précédé la qualification : le Festival des cerises de Sefrou a été créé en 1920, la Fête des roses de Kelaat Mgouna remonte elle aussi aux années 1930, ces deux événements étant le fruit d'initiatives des colons français.

Il est certain que ces manifestations ont contribué à faire connaître les produits qu'elles célèbrent et à attacher leur image à celle de la région concernée. Elles ont, de ce fait, joué un rôle sinon dans leur qualification, du moins dans leur notoriété, qui est à la base de la qualification. Pour de nombreuses autres manifestations, la création de la fête suit l'obtention du signe de qualité. La foire thématique vient alors très clairement en appui à la promotion et à la valorisation du produit auprès des consommateurs. Une dernière situation concerne des manifestations qui sont concomitantes à la mise en place des démarches de labellisation et jouent un rôle non négligeable dans la qualification, comme le Festival du safran, qui a accompagné et soutenu la démarche d'obtention de l'IGP « Safran de Taliouine », ou le Salon international des dattes (autrefois Festival des dattes), élément central de la promotion des dattes du Tafilalet et de la qualification territoriale de 3 variétés.

Même si, à l'occasion des différentes fêtes, les produits de l'artisanat local sont mis en avant sur les stands, les fêtes thématiques consacrées à ces produits sont plus rares. Notons cependant le lancement en 2008 du Festival du tapis de Tazenacht, une petite ville de l'Anti-Atlas, réputée pour ses beaux tapis aux couleurs vives et aux motifs décoratifs typiques de l'art amazigh de la région du Siroua.

Malgré l'importance de l'élevage au Maroc, seules quelques rares manifestations sont consacrées à des animaux et à leurs produits (Foire caprine de Chefchaouen et *jben*\*, Foire caprine d'Essaouira et viande de « cheveau de l'arganier », Festival du chameau à Guelmim ou encore du cheval à Tissa).

Les manifestations centrées autour de faits culturels ou identitaires remarquables sont pour la plupart des manifestations relativement récentes qui participent d'une vague de création de festivals dédiés à des aspects culturels locaux dans un esprit de patrimonialisation des cultures rurales du pays (cf. chap. 8, cet ouvrage). La musique et la danse prédominent (Festival des arts populaires de Marrakech, des *Rouais* à Biougra, d'Ahidous à Aïn Leuh, du désert à Mhamid, etc.). Certaines sont réputées et attirent une audience internationale (Festival de la musique Gnaoua à Essaouira ou Festival des musiques sacrées à Fès), et toutes ont un caractère touristique évident. À côté de ces festivals

4. AOP : appellation d'origine protégée ; IGP : indication géographique protégée.



focalisés sur la musique ou la danse, d'autres festivals, peu nombreux, s'attachent à mettre à l'honneur une culture locale dans sa globalité, tel le Festival de Taragalte à M'Hamid, qui célèbre la richesse du patrimoine culturel transsaharien à travers musique, poésie et débats, ou le *Moussem* de Tan Tan au cœur du Sahara, où le mode de vie et les traditions nomades sont à l'honneur. On pourrait citer aussi le Festival des nomades à Mhamid, celui de la culture oasisienne à Figuig, ou celui de l'art hassani à Dakhla.

## À l'origine était le *moussem*

À côté de l'appellation de « fête » ou de « festival », on utilise souvent le vocable *moussem* pour désigner ces manifestations, ce qui apporte une indication précieuse sur l'origine de ce phénomène festif. En effet, si l'histoire du Maroc ne révèle pas l'existence de fêtes thématiques dans le passé, les fêtes agraires et les *mousssem* y étaient en revanche omniprésents. Phénomène social profondément enraciné dans la société et la culture marocaines, le *moussem* est une manifestation encore très vivante de nos jours. Le terme de « *moussem* » dérive de l'arabe classique « *maoussim* », qui signifie « saison ». Le *moussem* est en effet un pèlerinage qui se déroule chaque année à une date précise. On utilise aussi les termes de « *laâmara* », du verbe « *âmara* » (« habiter », « peupler » et « remplir ») ou de « *Ellama* » (« réunion » ou « assemblée »), ce qui renvoie à une deuxième caractéristique : le *moussem* est toujours un pèlerinage collectif et non individuel. La troisième caractéristique du *moussem* est son caractère religieux : il s'agit toujours, du moins à l'origine, d'une manifestation liée à de saints personnages. Le *moussem* est donc un rassemblement de pèlerins qui se retrouvent périodiquement autour du sanctuaire d'un saint.

Ce rassemblement religieux s'accompagne d'autres activités. Terminant le plus souvent l'année agricole, le *moussem* représente d'abord le lieu de distraction par excellence (parfois l'unique) du monde de la campagne, et plusieurs descriptions insistent sur les divertissements sans fin qui accompagnent le séjour des pèlerins dans leur campement de tentes (DRAGUE, 1951 ; REYSOO, 1988 ; BERRIANE, 1992). Le *moussem* est aussi un lieu de transactions commerciales et d'échanges.

Cette triade pèlerinage religieux-foire marchande-fête populaire a différentes origines (BERRIANE, 1992). La première remonte à l'Arabie pré-islamique, où des « *maouassim* », marchés périodiques, se tenaient au carrefour des routes caravanières et durant lesquels les échanges marchands s'accompagnaient de festivités et de concours de poésie entre les principales tribus<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Le plus célèbre était celui de *Souk Okad*.

Une autre origine remonte aux marchés bimensuels et foires annuelles de l'Afrique du Nord romaine, et Troin, en analysant les facteurs d'implantation des *souks*\* hebdomadaires, a souligné l'association relativement fréquente entre le *souk*, le marabout, la fête et le pèlerinage autour du tombeau (TROIN, 1975). Une troisième origine provient des rites agraires du monde berbéro-méditerranéen centrés autour de la fertilité et de la fécondité, avec une place centrale accordée au sacrifice, interprété par certains auteurs comme une recherche de la *baraka* du saint pour garantir les récoltes du groupe (EICKELMAN, 1976 ; LAOUST, 1983 ; REYSOO, 1988), dans une sorte de combinaison entre sacré et ordre rural (BERQUE, 1955). Enfin, une dernière origine est à chercher dans le mouvement maraboutique et un islam populaire qui reconnaît un rôle politico-économico-social aux *Zaouia*\* depuis le début du xv<sup>e</sup> siècle. Les 800 *moussem* qui se répartissent aujourd'hui encore sur tout le territoire national constituent donc un héritage essentiel et original de l'histoire socioculturelle du Maroc : une manifestation religieuse qui, malgré son caractère sacré, accorde une place de choix à la récréation, aux distractions et aux échanges.

Le *moussem* constitue, enfin, une occasion pour se donner à voir. C'est particulièrement vrai pour les représentants de l'autorité, centrale ou locale, qui mettent souvent ces rassemblements à profit pour communiquer avec les populations qui s'y réunissent. Et bien avant l'ère des produits de terroir et des grandes opérations de communication sur les projets du Plan Maroc Vert, le ministère de l'Agriculture et ses services externes y organisaient des expositions de produits agricoles afin de vulgariser non seulement des techniques agricoles, mais aussi un modèle de développement (BERRIANE, 1992). On comprend mieux le passage progressif du *moussem* rural à la fête à thème destinée à promouvoir des produits faisant l'objet d'un processus de qualification.

En fonction de plusieurs paramètres (la saison de sa tenue, sa localisation par rapport aux zones émettrices de flux de pèlerins, son audience et l'influence de la ville), le *moussem* conservera plus ou moins ses aspects originaux ou évoluera vers une fête avec une forte dimension ludique. On peut, de façon schématique, distinguer plusieurs catégories qui tiennent compte de l'évolution (ou non) du *moussem* et de ses rapports avec les fêtes modernes.

La première concerne des *moussem* qui connaissent peu d'évolutions. C'est le cas des fêtes patronales, qu'elles soient rurales ou urbaines, liées au « *maoulid* » (anniversaire du prophète) et au calendrier islamique, et qui restent avant tout des célébrations du fondateur d'un ordre religieux ou d'un ancêtre. Les pèlerins sont attirés en premier lieu par les processions et les rituels mystiques. Déjà, à l'origine, ces manifestations n'accordaient que peu de place aux divertissements ou aux échanges commerciaux.

Une deuxième catégorie regroupe des *moussem* qui évoluent vers des formes de fréquentation relevant plus du ludique que du sacré, et qui sont devenus des hauts lieux du tourisme domestique. On y observe un net recul des motifs religieux qui, dans l'esprit des participants (dont une grande majorité est

aujourd'hui issue de la ville), ne sont plus qu'un prétexte au rassemblement et à la fête. Le *moussem* tend alors à devenir un lieu hybride entre le champ de foire et le camping, bénéficiant à la fois des commerces et des distractions proposés par les organisateurs de la fête, et de l'animation spontanée que fournit la forte concentration de personnes. Cette concentration constitue une aubaine pour les communicants des services de l'État et des sociétés privées, qui viennent y promouvoir des programmes de développement, des produits (bancaires, phytosanitaires, etc.) ou des services. L'un des exemples les plus spectaculaires de ce type d'évolution est le *moussem* de Moulay Abdallah dans la région d'El Jadida (BERRIANE, 1990, 1992 et 1993).

Une troisième catégorie regroupe les *mousssem* qui attirent une audience internationale et sont intégrés dans l'offre touristique marocaine. Ces *mousssem* figurent aujourd'hui en bonne place sur la liste des fêtes modernes à thèmes. C'est le cas du *mousssem* des fiançailles d'Imilchil, qui célébrait la fin des moissons et permettait aux familles pasteurs l'année avec leurs troupeaux, de profiter de ce rassemblement pour trouver des « fiancés » pour leurs jeunes arrivés à l'âge du mariage. Il met aujourd'hui à l'honneur la culture et les traditions amazigh à travers chants, musique et danses traditionnels et génère une importante activité commerciale et touristique. C'est le cas aussi du *mousssem* de Tan Tan inscrit depuis longtemps dans le calendrier agropastoral des tribus nomades qui se retrouvaient, vers le mois de mai, autour d'un puits, pour une longue semaine, et vise aujourd'hui à préserver et valoriser la culture nomade ; de moindre envergure est le *mousssem* qui se tient en août sur le plateau d'Oukaïmeden, haut lieu du pastoralisme collectif dans l'Atlas, à l'arrivée des transhumants : une activité festive faite de danses et de chants, de célébration de rituels, dédiés au saint protecteur du pâturage collectif et aux esprits des lieux, doublée d'un *souk* improvisé sur place (MAHDI, 2010).

La dernière catégorie est celle des *mousssem* qui ont dérivé vers les manifestations modernes qui nous intéressent ici. C'est le cas du *mousssem* d'Erfoud, qui se tenait à l'occasion des premières récoltes des fruits et qui a donné lieu à l'actuel Salon international des dattes. C'est également le cas de la fête ancestrale d'Idermane, qui célébrait autrefois la floraison des amandiers dans la région de Tafraout dans l'Anti-Atlas et qui, sous le protectorat français, s'est transformé en Fête des amandes (*Aïd Louz*) pour devenir à partir de 2009 le Festival de l'amandier.

Il est important de noter qu'un mouvement de glissement inverse existe aussi : une fête à thème du Maroc moderne peut devenir *mousssem*. Ce glissement ne se limite pas à l'appellation, mais englobe aussi le type de festivités (musiques, danse, spectacles de fantasia) qui accompagne la fête d'aujourd'hui. Créés sous le protectorat français, la Fête des roses de Kelaat Mgouna et le Festival des cerises en sont des exemples. Aujourd'hui qualifiées de *mousssem*, ces manifestations reprennent la forme (manifestations culturelles côtoyant un espace de rencontres marchandes), sans toutefois intégrer de référence au religieux :

c'est ici la composante culturelle locale qui s'est substituée à la composante sacrée, rappelant le glissement du sacré au profane évoqué plus haut<sup>6</sup>.

Ces fêtes devenues *moussem* présentent un second type de glissement, culturel cette fois, avec l'introduction d'éléments exogènes aux cultures locales, comme des défilés de chars ou l'élection de reines d'un jour (Miss Cerisette, Miss Rose) ou encore diverses compétitions sportives et culturelles. Les causes et les conséquences de ces glissements du *moussem* vers la fête thématique ou de la fête vers le *moussem* sont multiples. Les *moussem* étaient des fêtes liées à des communautés bien définies, partageant un ensemble d'usages des ressources, de rites et de coutumes. Ces fêtes étaient dédiées à l'affirmation ou au renforcement périodique d'un « entre-soi » à géométrie variable : renforcement d'une communauté territoriale (Erfoud), affirmation des liens inter-tribaux liés à l'utilisation collective d'une ressource (Oukaimeden), maintien des liens sociaux au sein de communautés nomades (Imilchil, Tan Tan). Leur transformation progressive a accompagné l'évolution de ces communautés (sédentarisation, insertion dans des systèmes économiques mondialisés) et leur ouverture vers l'extérieur. Le passage de la fête « entre-soi » à une manifestation dans laquelle la composante commerciale et touristique est majeure est symptomatique d'une évolution moderne. Le rituel partagé devient mise en scène pour un public non averti, et l'activité marchande est centrale. Même les grands *moussem* d'aujourd'hui qui ont su maintenir une coloration culturelle importante n'échappent pas à ce biais. Ils apparaissent aussi comme une tentative désespérée de maintenir et de faire connaître à l'extérieur, le temps que dure la fête, des traditions en perte de vitesse et des modes de vie déjà condamnés.

Ces évolutions illustrent aussi la volonté de l'État de renforcer son emprise sur des territoires reculés qui échappaient jusque-là à son contrôle. L'État capitalise sur la renommée de ces fêtes pour leur assigner des thèmes directement liés aux nouvelles politiques agricoles. Il en récupère l'audience, tout en en détournant le sens vers l'accomplissement d'objectifs nationaux. Dans ce cas, le glissement du « rituel religieux vers le spectacle profane », ou du culturel vers l'économique et le politique (BERRIANE, 1992), est patent : la foire devient un nouvel enjeu de développement contrôlé par les institutions nationales ou régionales.

Certes, l'intérêt porté par l'État aux *moussem*, foires, festivals et salons n'est pas récent. Mais d'aucuns s'accordent pour voir dans les années 1990 un tournant au Maroc avec le déclenchement de l'ère des festivals qui connaîtront par la suite un foisonnement spectaculaire. Par l'intervention des autorités locales, et l'insertion des fêtes dans l'agenda des activités ministérielles, la fête dans ses dimensions villageoise, provinciale et régionale échappe au contrôle des populations dont elle était la manifestation annuelle attendue. « L'Étatisation » de la fête remonte en fait au temps colonial, lorsque la foire agricole servait de lieu

6. Cette différence entre sacré et profane n'était pas pertinente dans le Maroc traditionnel. Comme le remarque LEVI PROVENÇAL (1918) chez les Jbala, la célébration des fêtes saisonnières n'enlevait rien de l'importance des fêtes religieuses. Tout en se référant à des calendriers différents et en étant porteuses de symbolique du sacré pour les unes et du profane pour les autres, ces fêtes étaient célébrées conjointement, même si certains tenants de l'orthodoxie portaient un regard critique sur les fêtes saisonnières considérées comme païennes.

de démonstration des prodiges productifs de l'agriculture coloniale et était politiquement instrumentalisée par le lobby agricole. Sur 650 à 750 affiches graphiques de signature française produites entre 1906 et 1956, ayant pour objet la représentation du Maroc, près des trois quarts étaient dédiées au tourisme et aux foires et expositions locales (BLANCHARD, 2007)<sup>7</sup>.

L'emprise du politique sur le sens collectif de la fête perdue dans le Maroc indépendant à travers le contrôle de l'État en établissant dans les faits une certaine hiérarchie, favorisant celles qui cadrent le plus avec ses objectifs politiques. En tête arrivent les fêtes nationales (Fête du trône, Marche verte, Fête de la jeunesse) qui connaissaient une grande mobilisation, et correspondent à des jours fériés. Ensuite, il y a les festivals annuels que les conseils municipaux des villes étaient tenus de célébrer au cours des années 1980 et 1990 et qui étaient des foires commerciales exposant des produits agricoles et artisanaux, pas nécessairement locaux, en y associant des activités d'animation culturelle. Les fêtes religieuses furent reléguées au second rang, ou célébrées sans grand tapage médiatique, alors que les festivités liées à la vie campagnarde, en montagne ou en plaine, *moussem* ou fêtes relevant du calendrier agricole, souvent correspondant au calendrier Julien, ont été folklorisées.

Depuis les quinze dernières années, on assiste à la métamorphose de la fête et à son retour comme phénomène culturel et réaffirmation de l'identité et de l'appartenance à un territoire marqué par des limites communautaires, voire tribales et ethniques, et comme lieu de compétition pour le contrôle de l'espace public. L'État inscrit alors les fêtes locales, régionales et nationales dans deux registres au moins. Elles sont instrumentalisées sur le plan politique pour à la fois les afficher comme une ouverture politique et les utiliser comme rempart contre la montée de l'islamisme radical (AIT MOUSS et WAZIF, 2008). Elles sont aussi mises à profit pour accompagner le développement agricole et le tourisme.

La fête serait-elle mise au service d'un État qui chercherait à fondre les cultures locales dans un moule idéologique uniformisant ?<sup>8</sup>

## Promotion des produits locaux ou des politiques étatiques ?

L'étude de quatre manifestations, dédiées chacune à un produit local (la rose, l'amande, les dattes et la cerise), nous permet de proposer une analyse du sens de ces nouvelles fêtes au Maroc. Deux de ces fêtes appartiennent à la génération de manifestations collectives modernes qui ont émergé sous le protectorat et ont

7. « Dans le registre des affiches destinées aux expositions et aux foires on retrouve cette volonté d'affirmer une modernité, espace où va clairement s'exprimer la geste lyautéenne » (BLANCHARD, 2007).

8. La fête « dans sa dimension populaire – anonyme, spontanée, publique, imprévisible – contient quelque chose comme un ferment politique naturel. D'où un certain désir des institutions de la garder à l'ordre » (GIROUX, 2014 : 41).

perduré sans interruption jusqu'à aujourd'hui, avec un renforcement notable ces dernières années (Festival des cerises à Sefrou et Festival des roses à Kelaat Mgouna). Les deux autres remontent plus loin dans le temps : elles sont issues de fêtes traditionnelles relancées de nos jours sous forme de festivals modernes (la Fête des amandes à Tafraoute, interrompue en 1982 pour être relancée sous la forme d'un festival en 2009, et celle des dattes à Erfoud, devenue depuis 2010 le Salon international des dattes). La relance récente de ces quatre manifestations s'inscrit dans la stratégie du pilier II du Plan Maroc Vert et dans la politique de valorisation des produits du terroir et de renforcement de l'identité des territoires. Comment, par leur organisation, leur contenu et leur déroulement, ces fêtes collectives initiées par le haut atteignent-elles ces objectifs ? Le même processus de création ou de relance aboutit-il aux mêmes résultats, ou bien les différents contextes régionaux, locaux et historiques de chacune de ces fêtes débouchent-ils sur des évolutions et des inscriptions spécifiques ?

### **Une faible présence du produit emblématique**

Avant d'être un produit agricole commercial qu'il faut qualifier et promouvoir à travers une foire ou une exposition, chacun des quatre produits mis à l'honneur dans ces manifestations a d'abord une forte signification identitaire et culturelle pour la région dans laquelle il s'inscrit.

Les dattes et le palmier-dattier du Tafilalet constituent le fondement du système oasisien. Outre leur rôle à la fois économique, culturel et écologique, ils jouissent d'une forte dimension symbolique renvoyant au sacré (ils sont cités à plusieurs reprises dans le Coran). La rose de Kalaat Mgouna, bien qu'introduite probablement par la colonisation, fait l'objet de mythes et de légendes qui traduisent son appropriation par les populations locales : on lui attribue une origine sacrée remontant au prophète et passant par les pèlerins qui, de retour de La Mecque, l'auraient introduite au Maroc tout d'abord comme un produit, puis ensuite comme une plante. Elle participe aussi à la vie quotidienne des Marocains, intervient dans de nombreuses compositions alimentaires et accompagne divers rituels. Quant aux amandes, outre leur rôle économique, elles sont perçues comme un marqueur de l'identité locale de la région de Tafraoute. Plus qu'un produit alimentaire, elles sont liées à des traditions et à la culture locale qui en font tout à la fois un symbole de l'amour (elles sont fortement présentes dans les cérémonies du mariage), de la richesse et de l'hospitalité ; on les retrouve dans les cérémonies des funérailles, et elles ont longtemps servi de compensation pour les services rendus par les maîtres des écoles coraniques et les imams des mosquées. Enfin, le rapport des habitants de Sefrou et de sa région à la cerise est un exemple remarquable de l'attachement d'une population à un produit mythique et unique, par son goût et le nombre de ses variétés locales, 8 à 24 selon les interlocuteurs. Les quartiers périphériques de Sefrou sont aujourd'hui tellement urbanisés qu'on ne produit quasiment plus de cerises « en ville », mais la cerise, bien que produite ailleurs dans la région, est toujours « de Sefrou », et Sefrou est toujours la capitale de la cerise.

Comment donc ces foires mettent-elles en avant ces produits identitaires ?

Tableau 1 – Part du produit emblème du festival dans les stands des expositions.

Produits exposés	Salon international des dattes	Festival des roses	Fête des cerises	Festival des amandiers	Total
Produit emblème de la fête	40,0 %	20,0 %	3,8 %	23,0 %	26,1 %
Autres produits du terroir	0,0 %	7,2 %	22,7 %	32,6 %	8,9 %
Produits de l'artisanat	1,3 %	22,0 %	19,0 %	19,3 %	12,9 %
Plantes aromatiques et huiles essentielles	0,4 %	4,1 %	0,0 %	5,7 %	2,1 %
Autres produits	0,0 %	29,3 %	0,0 %	0,0 %	10,3 %
Communication	9,3 %	15,9 %	43,5 %	1,9 %	15,8 %
Équipements, banques, assurances	48,8 %	1,0 %	11,4 %	17,3 %	23,6 %
Total	100 % (n = 225)	100 % (n = 194)	100 % (n = 79)	100 % (n = 52)	100 % (n = 550)

Source : Relevé de terrain dans le cadre du Master – 2014.

Chacune de ces fêtes comporte un ou plusieurs chapiteaux abritant des stands d'exposition. Le nombre de ces chapiteaux dépend de l'importance de la fête et de l'appui dont elle bénéficie, notamment du ministère de l'Agriculture<sup>9</sup>. Le Salon international des dattes (plus de 200 stands) s'organise autour de 3 chapiteaux. Le Festival des roses comporte un seul chapiteau, mais avec de nombreux stands à l'extérieur ; celui des cerises ne comporte pas moins de 7 différents lieux d'animation dispersés dans toute la ville.

Le produit emblématique de la foire se retrouve (normalement) sur les stands, à côté d'autres produits et services. Cependant, on ne manque pas d'être étonné par la faiblesse de sa présence. En moyenne, et en totalisant les 4 fêtes étudiées, le produit phare ne se retrouve que sur 26 % des stands. Si on lui ajoute les autres produits de terroir (8,8 % seulement), les plantes aromatiques et les huiles essentielles (2,1 %), on atteint 37 %, alors que plus de 39 % des stands sont consacrés à la communication, aux équipements ou à divers services. De par son caractère international, le salon d'Erfoud accorde plus de poids que les autres au produit vedette : les dattes occupent 40 % des stands. Les équipements (grandes marques d'engins pour les travaux agricoles, produits d'emballage, semences, plants, intrants et diverses technologies) et les services (banques, assurances, etc.) totalisent 48,8 % des stands. À l'autre extrême, le Festival de la cerise ne consacre que 3,8 % de ses stands au produit de la fête (3 stands sur 79). Le Festival des roses et celui de l'amande occupent une position intermédiaire, avec entre 20 % et 23 % des stands consacrés au produit phare (fig. 2, hors-texte).

9. Autrefois les collectivités locales avaient la charge de l'édification des stands ; aujourd'hui un véritable marché s'est organisé à ce niveau et plusieurs sociétés d'événementiel offrent leurs services et mettent à disposition tout le nécessaire pour le montage de ces chapiteaux modernes et coûteux.

La figure 3 (hors-texte) montre bien la faible part des producteurs particuliers et des coopératives de production face à l'omniprésence des structures étatiques et officielles. Communes, provinces, régions, organismes ministériels, CRT\*<sup>10</sup>, agences de développement, associations faisant la promotion de leurs activités occupent l'essentiel des espaces.

Ces chiffres nous renseignent sur une caractéristique essentielle des foires marocaines : plus que la promotion de tel ou tel produit de terroir, fût-il qualifié ou classé, l'objectif premier de ces foires est à rechercher ailleurs (tabl. 1 et fig. 2 hors-texte).

Cela peut être la promotion de différents services. La communication (technique, commerciale, culturelle, politique) peut y occuper une place centrale. Le festival de Sefrou en est un cas extrême. Lors de l'édition de 2013, ce festival venait d'être classé sur la liste du patrimoine culturel immatériel et, de ce fait, les communications sur le programme de l'Unesco\* et sur plusieurs sites marocains classés comme patrimoine matériel ou immatériel<sup>11</sup> étaient à l'honneur, occupant une quinzaine de stands, en plus des 13 stands des sponsors, à côté des 3 stands qui revenaient à la cerise. Ailleurs, ce sont les services étatiques, les collectivités locales à tous les niveaux, les fédérations interprofessionnelles, les chambres de commerce qui communiquent sur leurs programmes et leurs projets, même si ceux-ci n'ont rien à voir avec le thème de la foire.

L'objectif majeur de ces foires reste toutefois la mise en avant et la promotion des structures étatiques (et de leurs actions en matière de développement agricole et rural), qu'elles relèvent des administrations centrales ou des services externes, ou encore des autorités locales et autres organismes officiels. Le moment fort de cette exhibition de l'État est la cérémonie d'inauguration présidée souvent par un ministre, un wali ou un gouverneur, accompagné du président du conseil municipal, du délégué du ministère de l'Agriculture, des partenaires et sponsors nationaux et internationaux, et des représentants des associations. Accueillie par une foule de curieux qui se presse autour de l'entrée officielle du chapiteau et par des troupes folkloriques, la délégation officielle visite longuement les différents stands, s'arrêtant de temps en temps pour échanger avec les exposants. Cet instant-clé dans le déroulement de la fête fait l'objet d'une préparation minutieuse et représente parfois l'essentiel de la manifestation. Au festival de Sefrou, par exemple, les 3 uniques stands qui étaient consacrés à la cerise ont été aménagés pour les stricts besoins de cette inauguration : une fois la délégation passée, ils ont disparu !

La foire est aussi l'occasion d'exposer d'autres produits de terroir, mais pas toujours du terroir local<sup>12</sup>, ce qui brouille le message initial (célébration d'un produit local) et tend à créer une catégorie indifférenciée de « produits de

10. Conseil régional du tourisme.

11. Rabat, cité portugaise d'El Jadida, Essaouira, Volubilis, Meknès, Ksar Ait Ben Haddou, Fès, Fauconnerie, Diète méditerranéenne, Place Jama El Fna, etc.

12. Par exemple les produits dérivés de l'arganier ou du safran, de renommée aussi bien nationale qu'internationale, et que l'on retrouve dans la plupart des foires.



terroir » déconnectés de leur socle social, culturel et territorial. On retrouve ce « brouillage » territorial au niveau des manifestations culturelles associées à la foire : les troupes folkloriques invitées à animer la fête viennent souvent de différentes régions, parfois lointaines (à Sefrou, ces troupes venaient de 5 provinces différentes). À Kelaat Mgouna, l'édition de 2013 a introduit un spectacle de jeux équestres traditionnels, la fantasia, avec des cavaliers appartenant à des tribus venant de Marrakech et de plus loin encore, alors que la région de Kelaat Mgouna et des oasis du Draa ne connaît pas traditionnellement ce spectacle de plein air, bien ancré ailleurs. Enfin, le cas extrême de cette tendance à l'introduction d'éléments exogènes qui viennent altérer la spécificité locale concerne l'introduction d'animations de type occidental comme l'élection de Miss Cerisette ou de Miss Rose, ou encore les défilés de chars décorés. Mais il semblerait que, dans ce cas, ces activités ayant été introduites dès le lancement initial de ces fêtes, elles ont été intériorisées et sont devenues des événements incontournables de la fête. On assisterait ici à des amalgames de patrimoines pour fabriquer l'image du territoire.

La foire offre enfin une opportunité pour les entreprises liées à la modernisation économique et financière du monde rural au Maroc (banques, assurances, importation de matériel agricole, pépiniéristes, etc.) de communiquer sur leurs programmes et vendre leurs produits.

Les stands qui mettent réellement en avant les communautés locales et leurs savoir-faire sont peu nombreux : quelques points réservés aux produits de la région (produits alimentaires artisanaux, plantes aromatiques, huiles essentielles) ; les associations de proximité qui font connaître leurs activités ; ou encore les coopératives de production locales qui proposent leurs produits.

### **L'essentiel se passe ailleurs**

Devons-nous conclure que les fêtes à thèmes dans leur version actuelle apportent peu aux communautés locales, à leur territoire et à leurs spécificités ?

Les chiffres obtenus à partir de l'observation des stands du chapiteau principal doivent être nuancés par d'autres observations. En effet, si la présence souvent symbolique du produit fêté sous le chapiteau principal est frappante, on doit aussi noter la faible fréquentation et le peu d'intérêt que suscite ce dernier une fois l'inauguration officielle passée : la vraie fête se passe ailleurs. Ces foires se déroulent sur un long week-end, mais elles s'accompagnent en général d'une activité commerciale plus diffuse, qui se déploie sur toute la localité et peut durer plusieurs jours avant et après l'ouverture et la clôture officielles de la fête. Des marchés, des *souks* et des marchands ambulants animent la ville et des visiteurs se déplacent des campagnes environnantes, mettant à profit cette concentration de commerces et de services pour s'approvisionner. Ces marchés parallèles à la fête officielle concernent aussi le produit de la fête, par exemple, les cerises, quasi absentes sous le chapiteau de la fête de Sefrou, sont proposées en grandes quantités dans les *souks* et les marchés de la médina loin de la fête officielle !

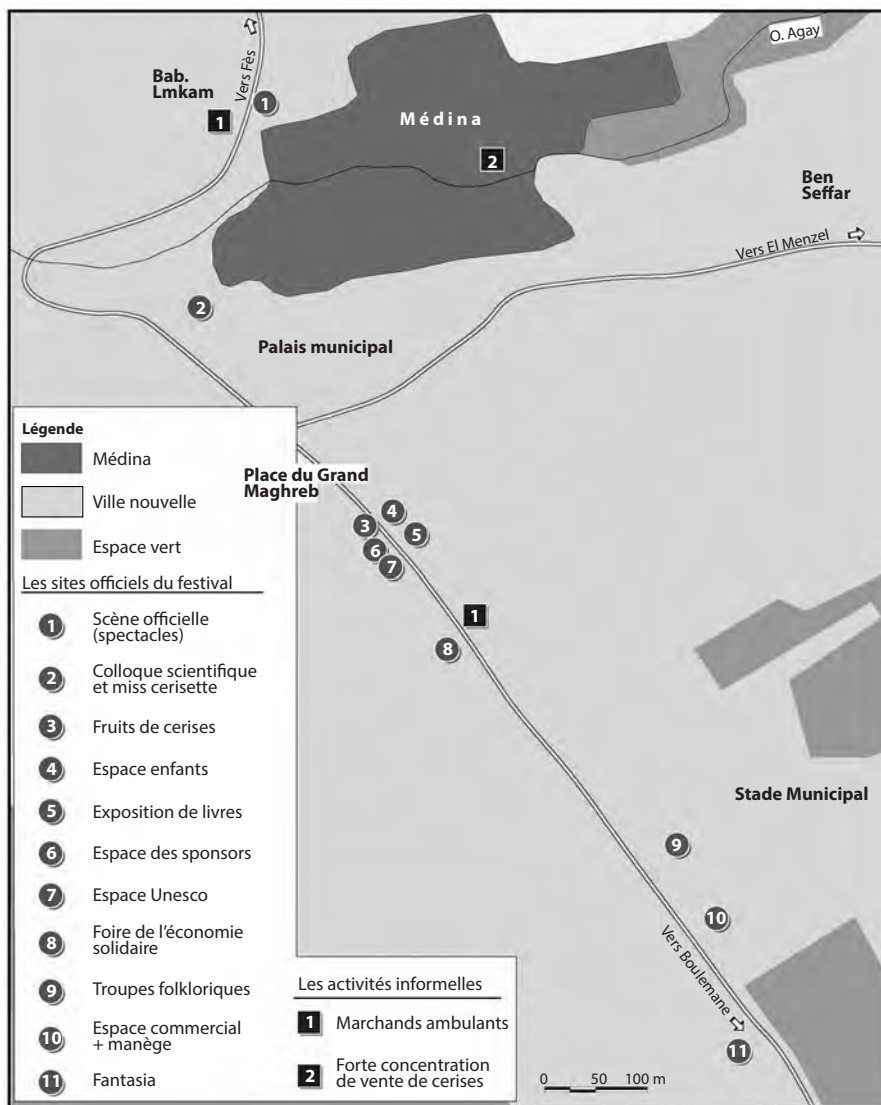


Figure 4  
Les différents sites de la Fête des cerises dans la ville de Sefrou.

Une vraie animation festive s’empare aussi du centre de la ville. Les manèges et les spectacles de rue attirent les populations rurales privées de loisirs et de distractions durant le reste de l’année. À Sefrou, ces manifestations festives sont éclatées sur plusieurs lieux, ce qui diffuse l’animation dans toute la ville (fig. 4). Lorsque l’événement prend de l’ampleur (Festival des dattes d’Erfoud), les chapiteaux officiels sont déplacés en dehors de la ville, ce qui prive cette dernière de cette animation gratuite. Mais partout ailleurs, l’ambiance qui s’installe

dans la ville rappelle celle des *moussem* traditionnels, avec des inversions symboliques intéressantes à observer qui dénotent une véritable rupture avec la routine quotidienne : sobriété et modestie du régime alimentaire dans la vie courante cédant la place à une certaine opulence, transgression de certains codes régissant les relations entre les sexes, notamment au niveau de la ségrégation spatiale, divertissements prenant le pas sur les pratiques religieuses.

C'est probablement cette animation exceptionnelle, plus que les expositions officielles elles-mêmes, qui fait que ces fêtes attirent les touristes. Ces manifestations sont d'ailleurs présentées aux opérateurs du secteur comme des opportunités pour vendre la destination touristique « Maroc » et figurent dans le calendrier des événements marquants. Dans certains cas, leur création répondait d'ailleurs à cet objectif touristique : l'ancien Festival des amandes, Aïd Louz, avait été restauré pour être inscrit dans le calendrier touristique régional, et, aujourd'hui encore, la manifestation est une occasion de promouvoir les paysages fleuris de l'Anti-Atlas au moment où de nombreux camping-caristes sillonnent la région. C'est également le cas du Festival des roses.

## Conclusion

Il est indéniable que le mouvement de lancement de fêtes à thèmes modernes s'est bien installé dans les campagnes marocaines. Des fêtes thématiques sont régulièrement créées, toujours plus nombreuses, sous des prétextes essentiellement reliés au terroir, au produit local, au pilier II du Plan Maroc Vert. Dans leur déroulement et leur perception par les populations locales, ces fêtes modernes rappellent les traditionnels *moussem*, encore actifs par ailleurs, dont elles portent parfois le nom. Mais en même temps elles introduisent de nombreux éléments étrangers à la fois aux fêtes patronales traditionnelles, aux régions où elles se tiennent et même au pays et à la culture arabo-musulmane. On peut donc s'interroger sur ce passage et sur cette substitution par les organisateurs de nouvelles règles aux principes anciens de légitimation (culturels, religieux, communautaires). N'est-on pas tout simplement devant une expression du phénomène de globalisation qui induit la conformité du fait festif à un modèle international d'inspiration largement urbaine ? Il faudrait alors s'interroger sur cette grande contradiction de la globalisation : peut-on valoriser des spécificités et une culture locales avec un « prêt-à-montrer » universel ?

Basées sur un produit phare qu'elles sont supposées promouvoir, ces fêtes oublient parfois ce produit qui devient un simple prétexte et mettent l'accent sur la promotion des politiques publiques officielles et de leurs relais régionaux et locaux. De ce fait, la fonction de commercialisation et d'échange de ce produit est relativement faible, et ce sont les fonctions non marchandes et officielles qui sont le plus sollicitées. Or dans l'échange marchand se réalise

beaucoup plus qu'une transaction commerciale : comme le montrent par exemple les foires corses (MICHON et SORBA, 2011), l'échange marchand spécifique à ce genre de manifestation sert de prétexte à la socialisation auprès d'un large public non seulement d'un produit local méconnu, mais aussi d'une démarche particulière, d'envergure économique autant que sociale, culturelle ou identitaire, portée par des producteurs locaux. Il s'agit surtout, dans l'exemple marocain, d'une socialisation des démarches et des modèles portés par l'État, à travers la multiplication des discours et des stands dédiés aux projets du pilier II. Pour nuancer ce propos, il faut noter la résilience des structures festives et marchandes traditionnelles : si l'activité commerciale portée par les acteurs locaux est relativement réduite sur les sites officiels de ces fêtes, l'animation créée par l'événement attire commerçants et prestataires de services d'un côté et clients de l'autre, la fête officielle générant un *souk* traditionnel et une fête foraine sur ses marges. Et si les touristes internationaux sont finalement peu présents dans les chapiteaux, toutes ces manifestations drainent des flux non négligeables de visiteurs marocains venus des grandes villes. Ces échanges inter-régionaux internes ne vont-ils pas, peu à peu, participer à la banalisation des identités et des altérités régionales ?

Mais malgré des registres de construction très homogènes, les fêtes étudiées ne se réduisent pas à une forme unique et renvoient à des pratiques et des rapports au politique, au territoire, à l'agriculture distincts. Selon son contexte local et les dynamiques en œuvre, chaque fête a suivi une trajectoire qui lui est propre. À Sefrou, la petite fête rurale du temps du protectorat est devenue aujourd'hui un festival urbain embrassant toute la ville à travers un site éclaté, et où la cerise rarement présente n'est plus qu'un prétexte, et il n'est pas certain qu'elle suscite un redéploiement de la culture de la cerise dans la région. Après sa disparition durant 28 ans, la fête de l'amandier à Tafraoute a été relancée en 2009, symbolisant la reprise et la réhabilitation d'un produit et d'une culture, au moment où ce produit et cette culture connaissent de graves difficultés dues aux perturbations climatiques et sociétales (parmi lesquelles la forte prégnance de l'exode rural dans la région). Fortement touristique, la Fête des roses permet de promouvoir la destination touristique des oasis du Draa, même si la rose se perd au milieu de produits vedettes comme l'argan ou le safran, et si la plupart des produits à base de rose sont fabriqués avec des extraits importés, sans que l'on constate vraiment une extension de la culture locale de la fleur. Enfin, la fête des dattes métamorphosée en salon international est devenue, au-delà de sa fonction réelle de promotion du produit phare, un des principaux rendez-vous des maisons concessionnaires de véhicules utilitaires et autres équipements agricoles. Elle accompagne la mutation de la production phoenicicole depuis les jardins oasiens vers de nouveaux vergers, modernes et sous-tendus par une logique capitaliste, dans lesquels les savoirs oasiens n'ont plus cours (cf. chap. 8, cet ouvrage). Selon les cas, l'activité touristique est plus ou moins développée, et sa clientèle est tantôt plutôt nationale, tantôt plutôt internationale.

Aujourd'hui, dans le contexte contemporain de mobilité généralisée et de médiatisation des produits de terroir, comment ces foires à thème fondent-elles

leur légitimité ? Uniquement politique ? Commerciale ? Touristique ? Comment et sous quelle(s) forme(s) vont-elles perdurer ? Que vont-elles apporter aux communautés rurales, à la consolidation de leur identité et de leur patrimoine agraire, à leur autonomie, à leur culture et à leur économie ? Malgré le rattachement de ces manifestations aux anciens *mousses* dont elles dérivent, le fait que la plupart d'entre elles soient, sous leur forme actuelle, relativement récentes ne permet pas encore de répondre à cette question. Néanmoins, l'évolution du phénomène mérite d'être suivie.

## Bibliographie

**AIT MOUSS F., WAZIF M., 2008**

« Festivals d'été au Maroc : rayonnement international et facteur de cohésion sociale ».

*In : Annuaire de la Méditerranée Med.*

*(Bilan. L'année Méditerranéenne : Culture et Société. Dialogue Culturel).*

<http://www.iemed.org/anuari/2008/farticles/f313.pdf>

**BERQUE J., 1955**

Structures sociales du Haut Atlas. Paris, Presses Universitaires de France, 470 p.

**BERRIANE M., 1990**

« Tourisme intérieur et migration de loisirs : acculturation ou évolution interne ? »

*In : Le Maroc, espace et société, actes du colloque de Passau (RFA).*

**BERRIANE M., 1992**

*Tourisme national et migrations de loisirs au Maroc, étude géographique.* Rabat, Publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines, Série Thèse et Mémoires, n° 16, 500 p.

**BERRIANE M., 1993**

Le *mousses* au Maroc : tradition et changements. *Revue Géographie et Cultures*, Paris, Laboratoire espace et culture, 7 : 27-51.

**BÉTRY N., 2003**

La patrimonialisation des fêtes, des foires et des marchés classés « sites remarquables du goût » ou la mise en valeur des territoires par les productions locales. *Ruralia* [en ligne],

12/13 | 2003, mis en ligne le 09 juillet 2004, consulté le 20 mars 2013. <http://ruralia.revues.org/346>

**BLANCHARD P., 2007**

« Le Maroc dans l'affiche française (1906-1956) ». *In : Mélanges de la Casa de Velázquez* [en ligne], 37-1 | 2007, mis en ligne le 16 novembre 2010, consulté le 13 septembre 2015.

<http://mcv.revues.org/3175>

**DI MÉO G., 2001**

Le sens géographique des fêtes. *Annales de Géographie*, t. 110, n° 622 : 624-646.

**DRAGUE G., 1951**

*Esquisse d'histoire religieuse du Maroc.* Paris, Peynonnet.

**EICKELMAN D. F., 1976**

*Moroccan Islam: Tradition and Society in Pilgrimage Center.* University of Texas Press.

**FOURNIER L. S., 2007**

La fête thématique, nouveau visage de la fête locale en Provence (France). *Recherches sociologiques et anthropologiques* [en ligne], 38-2 | 2007, mis en ligne le 07 mars 2011, consulté le 13 février 2013.

<http://rsa.revues.org/474> ; DOI : 10.4000/rsa.474

**GIROUX D., 2014**

Fêter à l'ère du capitalisme mondialisé. Sécurité+ordre+profit. *A bâbord, Revue sociale et politique*, Montréal, octobre-novembre 2014 : 40-41.

**LAOUST E., 1983 [1920]**

*Mots et choses berbères : notes de linguistique et d'ethnographie.* Rabat, Société Marocaine d'Édition, coll. Calques.

**LEVI-PROVENÇAL E., 1918**

Pratiques agricoles et fêtes saisonnières des tribus, Djebalah de la vallée moyenne de l'Ouarghah. *A. B.*, vol. 3 : 83-108.

**MAHDI M., 2010**

« Patrimonialisation de la transhumance à l'Oukaimeden ». In Lerins F. (dir.) : *Pastoralisme méditerranéen ; patrimoine culturel et paysager et développement durable.* Options Méditerranéennes série A, Séminaires méditerranéens, 93 : 73-83.

**MICHON G., SORBA J.-M., 2008**

I Tré Valli. Passer par-dessus les montagnes. *Ethnologie Française XXXVIII (3) : 465-477.*

**REYSSO F., 1988**

*Des mousssem du Maroc, une approche anthropologique de fêtes patronales.* Enschede, Sneldruk.

**SORBA J. M., 2001**

« Description et dynamiques des foires de Corse ». In : *Rôles et impacts des foires et des marchés ruraux sur les activités agricoles et artisanales de Corse*, actes des Universités rurales de Corse, Bucugnà, France, 1-2 juin 2001 : 8-22.

**TROIN J. F., 1975**

*Les souks marocains : marché ruraux et organisation de l'espace dans la moitié nord du Maroc.* Aix-en-Provence, Edisud, 2 vol.



# Tourisme et valorisation des spécificités locales

## L'exemple de l'artisanat du tapis à Taznakht

*Ahmed ABDOLLAH*

*Hanane BOUAABID*

*Geneviève MICHON*

*Said BOUJROUF*

## Introduction

Une grande partie de l'artisanat marocain, réputé aujourd'hui dans le monde entier pour sa diversité et par la créativité de ses acteurs et de ses actrices, tire son authenticité et puise son inspiration de la culture rurale dont elle est issue (AAFIR et AKDIM, 2008), et ses produits sont souvent spécifiques des territoires dont ils proviennent. C'est notamment le cas pour les tapis en laine : si chaque grande région du pays se caractérise à la fois par des motifs, des couleurs, des façons de tisser ou des formes particulières<sup>1</sup>, c'est au niveau des tribus et de leur territoire, voire parfois des villages, qu'il faut chercher une certaine unité.

Par ailleurs, l'artisanat est souvent considéré comme un atout important pour le développement territorial, à la fois par ses retombées économiques locales directes et par les relations qu'il entretient avec le tourisme. En milieu rural, ces relations sont diversement pensées et perçues. Certains auteurs voient le

1. Les auteurs d'ouvrages sur les tapis marocains distinguent généralement 5 grandes « familles ayant leur personnalité propre, leurs règles, techniques ou créatives, en bref, leur esprit » (RAMIREZ et ROLOT, 1995) correspondant à 5 régions : le Moyen Atlas, le Maroc oriental, le Haut Atlas, les plaines atlantiques du Sud-Ouest, la région de Rabat et de Médiouna.



tourisme comme un facteur de banalisation, voire de falsification des spécificités territoriales, en particulier lorsque celles-ci sont élevées au rang d'objet ou de productions du patrimoine (GRABURN et NELSON, 1976 ; NOPPEN et MORISSET, 2003 ; NAJI, 2004). Par l'entremise du marché et de la consommation, le tourisme serait néfaste à ces spécificités : la dérive de l'objet d'artisanat authentique, défini par une fabrication « dans le respect de la tradition », au souvenir standardisé (petite taille, conception simplifiée, représentativité d'un lieu ou d'un phénomène, etc.) est en particulier montrée du doigt. D'autres auteurs y voient au contraire une complémentarité, productive de richesse locale : le tourisme en milieu rural est à la recherche d'une certaine authenticité, il se nourrit de la culture locale et des produits du terroir et participe ainsi à la valorisation des ressources spécifiques d'un territoire avec le déclenchement des processus de patrimonialisation (LAZAROTTI, 2003 ; CAUVIN-VERNER, 2006 ; BOUJROUF, 2014). Qui plus est, il permet le maintien sur place des populations locales, ses revenus évitent à ces dernières d'avoir recours à l'exode rural. Cette position a la faveur des politiques marocaines : actuellement, le tourisme – et en particulier les formes de tourisme dites « responsables » (durables, solidaires, équitables, éco-touristiques, intégrées, etc.) – demeure l'un des secteurs privilégiés des politiques d'aménagement et de développement des territoires de la marge.

À travers ce chapitre, nous voulons lancer une réflexion sur ces relations souvent ambiguës entre tourisme et artisanat dans les territoires ruraux. Cette réflexion s'appuie sur l'exemple du territoire du Grand Taznakht (Taznakht, Ouislsat, Siroua, Khezama et Iznagen) dans le sud du Maroc, où coexistent le développement récent d'un tourisme rural et culturel et un artisanat du tapis ancien de renommée, qui fait aujourd'hui l'objet d'une promotion importante sur les marchés locaux comme sur ceux des grandes villes de la région (Marrakech et Ouarzazate) et même au-delà (Rabat). Ce territoire occupe une position géographique stratégique : à une centaine de kilomètres du chef-lieu de la province, Ouarzazate, il se situe au carrefour de plusieurs axes routiers importants, qui étaient autrefois de grands axes caravaniers.

Nous nous attacherons dans un premier temps à montrer comment le tapis constitue un produit de terroir particulier, en mettant en lumière les spécificités de sa production dans la région. Puis nous analyserons les résultats des premières enquêtes sur la filière de valorisation des tapis, actuellement en plein essor. Nous tenterons ensuite de déchiffrer les différentes formes d'articulation entre artisanat du tapis et tourisme : l'artisanat profite-t-il du tourisme ou, au contraire, le tourisme est-il en train d'accaparer l'image et les produits de l'artisanat sans redistribuer les bénéfices au niveau local ? Est-on dans une dynamique de construction de synergies, ou au contraire dans un contexte d'émergence de conflits ou de détournement de bénéfices d'un secteur au profit de l'autre ? En conclusion, nous verrons comment, au-delà des potentialités patrimoniales, sociales et économiques de ces deux secteurs, leurs synergies pourraient être renforcées et mises à profit pour le développement local.

Cette étude repose sur plusieurs séries d'enquêtes effectuées auprès : (1) des familles dans les différents douars où se situe la production de tapis (observations sur les savoir-faire, inventaire des matériaux et explicitation des motifs) ; (2) des coopératives et des associations actives dans la commercialisation des tapis ou dans le développement local ; (3) des autorités publiques dans les municipalités de Taznakht et Ouarzazate ; (4) de la Délégation provinciale du tourisme (étude des stratégies touristiques officielles, de l'évolution des retombées et des recettes des établissements touristiques) ; (5) de l'Agence de l'artisanat (stratégies de développement du secteur, projets de labellisation du tapis). Des observations et des entretiens ont aussi été conduits pendant le Festival du tapis en mai 2015<sup>2</sup>.

## L'artisanat du tapis à Taznakht : une activité et un produit spécifiques

Tous les chroniqueurs qui sont passés sur le territoire des Aït Ouazouguite, au pied du Jbel Siroua (province de Ouarzazate), ont mentionné l'importance de la production des tapis et des tissages et la beauté des produits<sup>3</sup>. Cet artisanat, destiné aussi bien à la consommation domestique qu'à la commercialisation, constitue donc, depuis des générations, une activité essentielle des tribus ainsi qu'une ressource subsidiaire pour la majorité des familles, qui possèdent toutes un métier à tisser. L'appellation « Ouazouguite » signifie d'ailleurs « le peuple qui travaille la laine pour en tisser des tapis », et le fil torsadé et coloré utilisé dans le tissage des tapis est appelé localement « *Zguite* » (MESSAUDI et STANZER, 1995). La production de tapis est ainsi l'une des expressions de l'identité du territoire des Aït Ouazouguite, identité qui inclut celle des douars (où les tapis sont tissés) autant que celle de la montagne d'où provient la laine, et fait référence à la mémoire des générations d'éleveurs et de tisseuses qui ont lentement et conjointement élaboré le produit (BOUAABID, 2014). Cependant, chaque sous-tribu a aussi élaboré son propre style, qui résulte à la fois des méthodes de tissage, de l'emploi des couleurs ou des motifs, et ces différents tapis sont souvent désignés par le nom de la sous-tribu : les Aït Touaya utilisent un seul motif, répété sur la totalité du tapis, qui peut être monochrome ou utiliser plusieurs couleurs ; les Aït Khouzama, influencés par les tapis de Rabat, utilisent un champ centré par un ou plusieurs médaillons et des bords

2. Une partie de ces études de terrain ont été réalisées dans le cadre d'un stage de Master en 2014 (BOUAABID, 2014).

3 Le vicomte Charles de Foucauld lors de son passage à Taznakht en 1883 écrit : « Une industrie, la fabrication des *khenif*, fleurit dans la bourgade. Celle-ci est la patrie du *khenif* dont le tissage et la broderie occupent presque toute la population. ». Le capitaine P. Amard explique dans son étude sur les Aït Ouazouguite que les activités artisanales à base de laine (tapis, capes et couvertures) dépassent en capacité toutes les autres activités artisanales.

horizontaux serts d'écoinçons ; la tribu des Aït Ouagharda produit les tapis les plus fins et les plus originaux, avec l'utilisation de la laine noire non teintée ; ces tapis s'inspirent de l'*akhnif* (de lourdes capes d'hommes confectionnées à base de laine noire et décorées de motifs colorés, dans la production desquelles la sous-tribu était autrefois spécialisée) et en portent d'ailleurs le nom.

Les tapis Aït Ouauzguite (aujourd'hui communément appelés « tapis de Taznakht ») sont renommés dans tout le pays et au-delà de ses frontières. Leur production repose sur des savoir-faire détenus essentiellement par les femmes, et elle provient principalement de plusieurs douars du territoire : c'est donc une production autant rurale que féminine.

Le tapis de Taznakht est un tapis de haute laine à points noués : un tissu de toile formé de fils de chaîne et de trame sur lequel sont montés des nœuds suivant des motifs spécifiques combinés selon l'inspiration de la tisseuse. Chaque tapis est un spécimen unique qui reflète avant tout la sensibilité de la tisseuse, ou le message qu'elle adresse à celui à qui elle destine le tapis. L'aspect technique reste subordonné à l'expression artistique et personnelle. Le *hanbel* (aussi appelé *akhnif*) est un tapis formé uniquement du tissage en laine, sans rajout de nœuds.

### **La matière première : la laine du Siroua**

À Taznakht, comme dans l'ensemble du Maroc amazigh, la laine est perçue comme un don du ciel et revêt un caractère sacré. Elle protège aussi contre les mauvaises influences. Son traitement se fait donc avec un soin particulier.

La laine utilisée dans la production de ces tapis provient de moutons de la race Aït Barka, élevés sur les hauts pâturages du Jbel Siroua. Les attributs spécifiques de cette race ainsi que la végétation des pâturages d'altitude tributaire de l'eau de fonte des neiges sont les garants de l'excellence du produit : une laine soyeuse et brillante aux fibres fines et longues (BOUAAABID, 2014). On distingue différentes qualités de laine, selon qu'elle provient d'animaux vivants ou morts, et selon l'âge des moutons (plus ils sont petits, plus la laine sera fine et plus le prix sera élevé). Seule la laine blanche est utilisée pour les tapis, la laine noire, plus rare et plus résistante, étant réservée à la production de tentes et de vêtements.

### **La préparation de la laine**

La préparation de la laine est un processus long (lavage, cardage et peignage qui servent à séparer les fibres longues des courtes, filage, pour obtenir des fils forts – pour la trame – et des fils doux, teinture) qui repose sur des observations fines du produit de base et demande, surtout pour le filage, des tours de main spécifiques.

Jusqu'à il y a peu, la teinture de la laine brute se faisait à partir de bases végétales (la garance pour le rouge, l'écorce de grenade pour le jaune beige intense, le safran pour le jaune clair, l'indigo et les dattes pour le bleu profond, le henné pour le marron, ou encore les racines d'eucalyptus, le charbon, l'écorce de noix,

l'armoise, la rue, le fenugrec). Les teintures de même intensité peuvent être combinées à volonté et donnent toujours une composition de couleurs harmonieuse, jamais criarde (BOUAABID, 2014).

## La fabrication du tapis

La production de tapis exige l'obéissance à des rites encore observés de nos jours par les tisseuses.

La fabrication du tapis commence par le tissage, effectué sur des métiers verticaux simples, faciles à monter et à transporter, composés d'un cadre en poutres de bois, de tiges de roseau et de cordes. Les motifs sont inscrits sur la chaîne de façon à constituer un modèle qui sera renforcé ou atténué par la dernière étape de la fabrication : le nouage. De la densité des nœuds dépend la qualité technique du tapis, mais aussi sa valeur esthétique. Cette densité dépend de la taille du tapis, mais elle est surtout fonction de la précision recherchée au niveau de la reproduction des motifs. La hauteur du velours contribue également de façon décisive à la netteté de cette transposition du motif et permet de concevoir à l'avance la douceur ou la dureté des contrastes entre les couleurs ainsi qu'entre les dessins.

Les motifs utilisés dans les tapis sont basés sur l'agencement de motifs géométriques de base (le trait, le carré, le losange, le triangle). Plus qu'un art naïf, ils constituent la grammaire d'un langage graphique et symbolique. À chaque motif est en effet associée une signification issue d'un ensemble de croyances que l'on retrouve dans tout l'art amazigh, et renvoyant autant à la protection contre le mauvais œil (les losanges) qu'à la « *baraka* » ou à la fertilité (fig. 1).

## Une expression artistique et une production patrimoniale ?

L'agencement des motifs sur le tapis est l'œuvre spécifique de chaque tisseuse. Sur la base d'un cadre technique et symbolique invariant, il renvoie donc au langage propre des tisseuses. Il résulte d'un mélange entre tradition et créativité, et il est associé, au-delà des savoir-faire des tisseuses, à leur sensibilité et à ce qu'elles cherchent à exprimer à travers leur production : une « écriture du silence » (RAMIREZ et ROLOT, 1995), un conte issu de la patience et du monde intérieur des tisseuses (BOUAABID, 2014).

Le tapis de Taznakht peut aussi être considéré comme une œuvre spécifique de la montagne du Siroua : au milieu de la gravité austère de cette montagne déséchée, le tapis apporte une note de luxe et de gaieté (photo 1, hors-texte). Les motifs sont communs à l'ensemble du monde amazigh, mais les dominantes de couleur sont spécifiques à la région : si le rouge sombre domine les tapis du Moyen Atlas, le jaune étincelle ici de tous ses feux (jaune vif, jaune paille, jaune safran). Cette vivacité des couleurs, associée au caractère brut de la laine et à l'inventivité des tisseuses, est la signature des tapis de Taznakht. Au-delà des messages personnels que contient chaque tapis, l'ensemble des pièces produites

reflète tous les états de la montagne et de ses vallées, de ses champs de blé, de la tête d'or de ses maisons ensoleillées (BOUAABID, 2014). Il est le résultat d'une histoire, mythique et historique, de la tribu qui renvoie aux générations passées, proches ou plus lointaines, à leur savoir-faire autant qu'à leur culture religieuse ou à leur inspiration artistique. Il apparaît comme un genre narratif particulier qui participe activement à la construction sociale dans toutes ses dimensions : culturelle et idéologique, économique, territoriale.

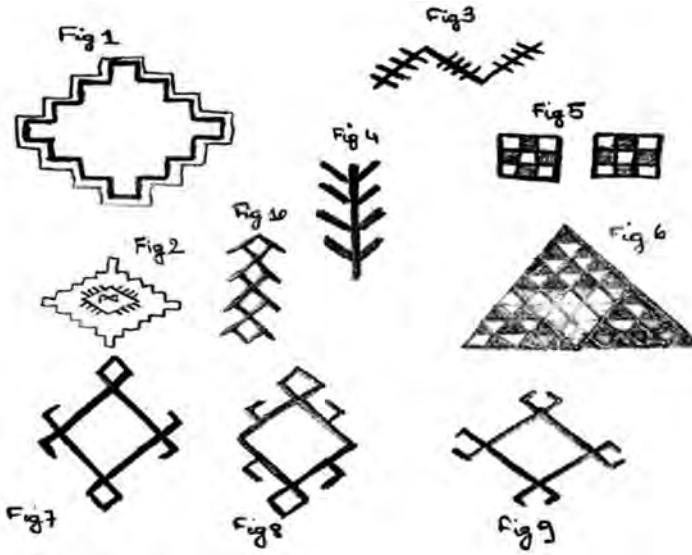


Figure 1

Les principaux symboles décoratifs des tapis de Taznakht.

Le grand losange, timrit (le miroir), renvoie les rayons du mauvais œil (fig. 1), le losange ouvert vers l'extérieur (la patte de lion) le retient (fig. 2). La ligne à chevron avec des continuations vers l'extérieur, Imanchra (scie), symbolise la présence des forgerons (fig. 3) qui sont regardés avec beaucoup d'estime, car le métal protège contre les jnouns. Le motif timzin (les grains de blé) (fig. 4) représente la fertilité, et le petit losange avec le symbole du cinq, tit n'tsakourt (l'œil de perdrix) (fig. 5), est l'un des symboles de beauté de la femme amazigh. Les motifs elhatif (damier : de petits triangles qui forment un grand triangle de couleur) (fig. 6), tadhort (la grenouille) (fig. 7), ikfer (la tortue) (fig. 8) et taulit (l'araignée) (fig. 9) sont associés à la fertilité et à la baraka. Le motif qui ressemble à un arbre (fig. 10) est assimilé au serpent, symbole d'un saint agram qui possède des vertus médicales et magiques (BOUAABID, 2014).

Source : Création H. Bouaabid

## Ce qui change

Autrefois moyen complémentaire de subsistance, la fabrication du tapis se transforme de plus en plus fréquemment en source principale de revenus. D'une utilisation domestique matérielle et symbolique, la production se tourne de plus en plus vers la commercialisation, ce qui entraîne des modifications sensibles autant dans la chaîne technique de production que dans l'aspect créatif. Cette

marchandisation a par exemple incité au recours quasi systématique à des teintures chimiques, car la simplicité de leur application, la durée raccourcie du processus et la facilité avec laquelle on peut les combiner leur donnent une avance considérable sur les teintures naturelles. Cependant, comme le marché demande plutôt des tapis « à l'ancienne », il faut souvent atténuer artificiellement leur éclat par des lavages successifs, voire par des séjours prolongés dans la boue ou la bouse de vache, pour arriver à un résultat similaire à celui obtenu avec les teintures naturelles. Cela s'apparente donc clairement à de la falsification.

La pression du marché entraîne aussi une modification fondamentale au niveau de l'utilisation des motifs qui, de signifiant qu'ils étaient, se réduisent à n'être qu'un simple élément décoratif. Chaque tapis n'est plus une œuvre unique porteuse d'un message, mais un tableau stéréotypé répliqué (certes, toujours à la main et par les mêmes tisseuses) à l'envi.

Enfin, la renommée de cet artisanat spécifique attirant de plus en plus de touristes et d'acheteurs, on trouve aujourd'hui à Taznakht des tapis provenant de l'ensemble de l'Atlas : kilims du Moyen et du Haut Atlas, tapis blancs et noirs de la tribu des Beni Ouarain du Moyen Atlas, tapis épais, rouge garance ou bleu indigo, de Chichaoua : un ensemble hétéroclite dans lequel la spécificité de la production locale se dissout, ou ne reste plus visible que par les vrais spécialistes. Qui plus est, ce « business du tapis » a entraîné une hypertrophie de la filière, dont les retombées positives ne vont pas toujours aux premières intéressées : les tisseuses. Les bazars d'exposition et les intermédiaires cachent les ateliers de production où ces dernières sont exploitées.

## Une filière en plein essor

Pendant longtemps, la production et la valorisation des tapis sont restées confinées au cercle familial, avec une répartition des tâches selon les genres : les femmes étaient assignées à la préparation de la laine et au tissage, avec en moyenne 6 heures passées chaque jour, à la maison, sur le métier à tisser ; les hommes se chargeaient de porter la production au *souk*\*. Cet entrepreneuriat domestique assurait ainsi un retour direct des bénéfices de la production dans la famille, sous forme de liquidités ou de biens de consommation achetés au *souk*. La vente des tapis constituait la principale source de revenus des ménages.

Ce n'est que récemment qu'a émergé une filière dédiée, hors cadre familial, et d'organisation complexe, avec une multiplication des acteurs et des lieux de production et de vente. Cette filière est numériquement dominée par les femmes (selon le directeur de l'Agence de l'artisanat à Taznakht, la production de tapis et de *hanbels* fait vivre plus de 23 000 tisseuses), mais reste en large majorité aux mains des hommes, qui accompagnent la chaîne de production soit en

amont, pour la production de laine ou la fourniture de matières premières aux tisseuses, soit en aval, pour la commercialisation depuis les douars jusqu'aux boutiques et aux marchés locaux, et pour l'exportation hors du territoire, les tisseuses ne participant jamais elles-mêmes directement à la vente.

## **Lieux et acteurs de la filière**

### *Le souk*

Le *souk* hebdomadaire de Taznakht a toujours constitué la principale plateforme du commerce de l'artisanat dans la région du Siroua, et l'un des noyaux de la dynamique économique de la région Draa Tafilalet. Il se tient le jeudi dans la périphérie de la municipalité. Il constitue souvent le premier point de vente directe. Jusqu'au milieu des années 2000, les hommes des douars qui avaient un empêchement pour présenter eux-mêmes leurs produits à la vente les confiaient une ou deux journées à l'avance à des crieurs. Les propriétaires fixaient eux-mêmes le prix de vente ; si le produit n'était pas vendu, ils gratifiaient les crieurs, selon leur générosité, de 25 à 50 Dh par tapis. Avant de commencer les enchères, les crieurs prononçaient une prière dans laquelle ils demandaient à Dieu prospérité et gain pour l'acheteur comme pour le vendeur.

Aujourd'hui, les vendeurs exposent leurs produits de bonne heure. Les acheteurs sont soit de rares touristes, soit des intermédiaires qui iront revendre les tapis dans les grands centres touristiques (Marrakech, Ouarzazate, Agadir), soit des commerçants.

### *Les commerçants/exposants*

Parmi les commerçants, on compte d'abord ceux qui commercialisent les produits nécessaires à la fabrication des tapis (laine, colorants). Viennent ensuite des propriétaires de boutiques situées à côté de l'ancien *souk* au centre de la municipalité, qui jouent souvent un rôle d'intermédiaire : ils rassemblent les tapis (proposés à la vente par les maris des tisseuses, achetés au *souk* ou directement dans les douars) pour les commerçants de bord de route ou ceux des grands centres touristiques. Enfin, il existe une dizaine de propriétaires de boutiques d'exposition. Il s'agit de points de stockage et de vente, situés le long de la route principale. Les plus belles pièces sont exposées chaque jour sur des présentoirs déployés devant la boutique pour attirer les touristes. Quelques boutiques proposent même aux potentiels acheteurs une démonstration de tissage, et certaines ont créé leur propre site Internet pour la vente à distance.

### *Les collecteurs*

Une grande partie des collecteurs se déplacent directement dans les douars (photo 2, hors-texte). Ils ne se contentent pas d'acheter les tapis aux tisseuses, mais fournissent souvent à ces dernières les matières premières, en se remboursant ensuite sur la vente. Lorsqu'ils connaissent la tisseuse et sont sûrs de la qualité de ses produits, ils peuvent même avancer l'argent de la vente au

responsable du ménage, plaçant ainsi la famille dans une situation de dépendance financière. Par le biais de ces achats anticipés, les tisseuses qualifiées se transforment peu à peu en ouvrières à la solde des commerçants ambulants. Ces derniers revendent ce qu'ils achètent soit directement dans le *souk* de Taznakht, soit dans les centres touristiques éloignés. D'autres collecteurs s'approvisionnent au *souk*.

### *Les sociétés coopératives*

Selon l'Agence locale de l'artisanat, Taznakht compte, en 2015, 16 coopératives ayant pour objet la production et la commercialisation des tapis (photo 3, hors-texte). Ces coopératives profitent peu aux tisseuses. En effet, une seule coopérative, créée par le projet Copart en 1989<sup>4</sup>, s'est dotée d'un atelier de tissage et est réellement gérée par les femmes ; les autres, généralement gérées par des hommes, se contentent de collecter et de commercialiser les tapis tissés par les femmes des douars. Cette situation n'est pas simple à renverser : outre le fait que le passage de l'espace domestique à un lieu semi-public peut être vécu par les femmes comme une « épreuve sociale » (CHIKHAOUI, 2002), le travail est trop faiblement rémunéré (voir ci-après). Elle devrait cependant évoluer, car neuf coopératives en cours de constitution sont portées par des femmes et se dédient autant à la production qu'à la commercialisation.

### *Les entreprises artisanales*

Il n'existe sur le territoire de Taznakht aucun atelier privé de tissage enregistré sous la forme juridique d'une entreprise (c'est-à-dire inscrit sur les registres de commerce). Par contre, cinq « associations », essentiellement du Vieux Village ou du village Talloust en périphérie de Taznakht, semblent être des entreprises déguisées. Il s'agit de structures privées dont l'origine est liée aux activités touristiques (transport, accompagnement). Leurs acteurs sont majoritairement des hommes qui ont travaillé dans la sphère touristique à Marrakech ou à Ouarzazate et mobilisent leurs réseaux en tourisme pour se lancer dans une activité économique autour du tissage.

## **Un bilan économique de la filière**

Cet essai de bilan a été effectué à partir de l'estimation du coût moyen de la production d'un tapis et des prix de vente relevés sur les marchés locaux, nationaux et internationaux.

### *Le revenu des tisseuses*

Les tapis sont payés à la pièce, sans incorporer aucune référence à un salaire horaire ou journalier pour les tisseuses. Pour estimer ce salaire, nous sommes partis d'une première estimation du volume horaire de travail impliqué dans les deux types de production, tapis et *hanbal*, puis nous avons calculé une

4. Copart est un projet de coopération mis en place en 1982 entre le ministère de l'Artisanat et des Affaires sociales du Maroc et la fondation allemande Konrad-Adenauer pour la valorisation des tapis du Haut Atlas.



production moyenne par tisseuse et par mois, sur la base d'un travail réparti sur 24 jours ouvrables à raison de 6 heures de travail par jour et par tisseuse. Pour le tissage du *hanbal* (*akhnif*), la capacité de production moyenne par tisseuse et par mois est de 2,7 m<sup>2</sup> ; pour un tapis, elle est de 3,24 m<sup>2</sup>.

Pour le calcul du coût de revient d'un tapis de 3,24 m<sup>2</sup>, nous avons pris en considération les moyennes des prix de matières premières et des autres fournitures incluses dans le processus de production. Ce coût est d'environ 600 Dh (un peu moins de 60 euros).

Le prix de vente de ce tapis (non lavé) sur le *souk* de Taznakht est d'environ 1 200 Dh (un peu moins de 120 euros). Si l'on décompte le prix des matières premières, le bénéfice journalier (donc pour 6 heures de travail) d'une tisseuse est d'environ 25 Dh, ou de 4,17 Dh par heure de travail. Si l'on considère que cette valeur ne représente pas un bénéfice mais équivaut à un salaire, on s'aperçoit que le salaire des tisseuses est 3 fois moins élevé que le Smig horaire qui a été fixé le 1<sup>er</sup> septembre 2015 à 13,46 Dh pour le secteur commercial et industriel ainsi que pour les activités libérales. Il est aussi largement inférieur (presque 3 fois moins) au Smig journalier du secteur agricole, fixé à 69,73 Dh. On peut donc sans hésitation conclure que les femmes tisseuses sont dans une situation d'exploitation avérée, avec une « moins-value » qui oscille entre 45 et 55 Dh par jour selon le Smig de référence. Comme souvent dans le secteur du petit artisanat, les femmes « ne comptent pas leur travail » (on comprend pourquoi personne n'a intérêt à ce qu'elles le fassent) et ne considèrent que les avantages liés à la somme globale qui rentre à chaque vente de tapis. L'anthropologue Meriem Naji affirme que « loin d'être le choix d'artistes indépendantes du marché, le tissage est une production commerciale qui résulte de la pauvreté » (NAJI, 2007). De notre point de vue, c'est aussi une activité qui entretient la pauvreté (et la domination de la femme), car elle ne permet pas à la femme de se dégager de la sphère domestique où son travail n'est pas reconnu comme un travail rémunérateur : seuls les hommes, qui ont su investir l'espace public de la commercialisation, sont les bénéficiaires de cette activité qui repose avant tout sur le travail des femmes.

### *Les marges des intermédiaires et des vendeurs en bout de chaîne*

Pour calculer les marges des intermédiaires, nous sommes passés par le prix moyen de 1 m<sup>2</sup> de tapis sur les différents marchés.

Le prix moyen d'un tapis Ouaouzguiti sur le marché de Taznakht, en première vente (1 200 Dh), est d'environ 37 €/m<sup>2</sup>. Le même prix relevé au niveau national auprès des commerçants des grands centres touristiques est de 150 €/m<sup>2</sup> (celui du *hanbal* est de 250 €/m<sup>2</sup>). Le prix moyen du même tapis au niveau international (relevé à partir des espaces de commercialisation en e-commerce) passe à 200 €/m<sup>2</sup> (300 €/m<sup>2</sup> pour le *hanbal*).

Ainsi pour l'analyse des marges en pourcentage au niveau de la filière et en connexion avec la filière tourisme, on peut représenter cette répartition comme suit (fig. 2) :

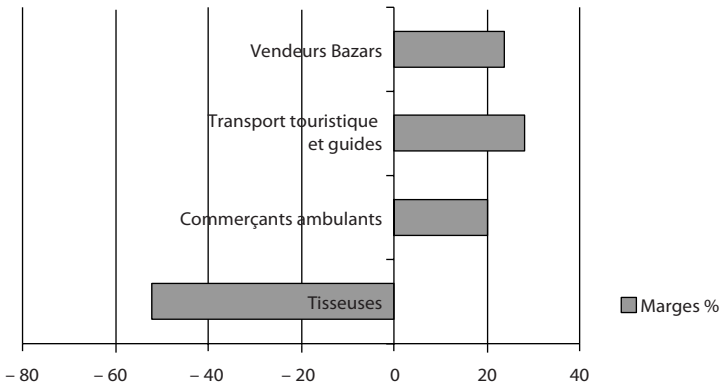


Figure 2  
Répartition des marges de la commercialisation du Tapis de Taznakht.  
Source : Ahmed Abdollah

Prenant en considération le juste prix et les coûts réels du tapis, les femmes tisseuses réalisent des moins-values de l'ordre de - 65 %, alors que les autres acteurs de la filière en connexion avec la filière tourisme (guides, transporteurs, ) touchent des marges allant de 20 % à 40 %.

Ainsi, nous vérifions, avec le tapis, que la valeur des objets augmente avec le nombre d'intermédiaires qui les transportent et les mettent en valeur (APPADURAI, 1989). Le maillon le plus faible dans cette chaîne de production de valeur est la femme tisseuse, qui reste en marge des gains réalisés dans la sphère touristique ou hors du Grand Taznakht : « Produits exclusivement par des femmes pour les marchés occidentaux, les tapis du Sud marocain sont vendus par des hommes, qui contrôlent et organisent le marché des tapis aux niveaux national et international. ( ) La construction de la valeur des tapis va de pair avec une occultation des tisseuses qui permet aux marchands d'exploiter les inégalités en termes social, ethnique et de genre » (NAJI, 2007).

## Artisanat du tapis et tourisme

Si, à Taznakht, la production de tapis est bien antérieure au développement touristique, elle risque aujourd'hui d'être affectée par les évolutions impulsées par ce dernier, notamment en termes de dégradation de la qualité et de banalisation du produit, mais surtout par l'orientation de l'aval de la filière vers des marchés touristiques situés hors du territoire, ainsi que par les effets indirects provoqués par cette orientation (falsification, production de masse, trafics en tout genre).

## **La vente aux touristes sur le territoire**

La plupart des touristes sillonnent les circuits touristiques de la région projetés depuis les villes avoisinantes. À l'exception des randonneurs, ils restent rarement de façon prolongée sur le territoire et ne s'arrêtent dans la localité de Taznakht que pour déjeuner, visiter le *souk* ou les coopératives de safran, et, parfois, effectuer quelques achats de souvenirs (dont les tapis font partie). Cette faible fréquentation s'explique en partie par le manque d'infrastructures de qualité pour l'hébergement, le manque d'un vrai marketing territorial et l'absence de prestations attrayantes. Un fait est à souligner : si les dépenses engagées par les touristes de passage varient entre 300 et 800 Dh par personne, dans la majorité des cas, l'étape à Taznakht ne profite qu'aux hôtels et aux restaurants. En effet, les points de vente de tapis destinés aux touristes dans la localité restent peu nombreux, et les propriétaires font peu d'efforts pour attirer les clients. La plupart des intermédiaires de la filière préfèrent exporter leurs produits vers les grands centres touristiques de la région Sud (Marrakech, Ouarzazate, Agadir : cités du « triangle d'or du tourisme national »), là où la demande est forte et où la clientèle paie davantage.

## **L'exportation hors du territoire du grand Taznakht**

Selon la Délégation de l'artisanat à Ouarzazate, le tapis représente à lui seul plus 98 % des devises drainées par les exportations ; entre 50 % et 60 % des exportations à l'international se font à partir de Marrakech.

### *La commercialisation sur le territoire marocain*

À partir des années 1970, avec l'arrivée des intermédiaires, l'essentiel de la commercialisation a commencé à se déplacer vers les grands centres touristiques. Certains commerçants locaux y ont créé leurs propres dépôts et livrent aujourd'hui par gros ou semi-gros aux galeries de commercialisation de ces grandes villes.

Cette situation s'est renforcée à partir des années 2000, avec la place de plus en plus importante occupée par le e-commerce. En effet, les galeries de commercialisation implantées dans ces grands sites touristiques ont conçu leurs propres sites internet et une partie importante des transactions se fait aujourd'hui via le réseau virtuel.

Cette situation a entraîné une crise au niveau local : les plus beaux tapis ne transitent plus par le *souk* de Taznakht, il est aujourd'hui difficile de trouver sur place des produits de qualité, et les prix ont chuté.

### *La commercialisation à l'international*

Le Projet Copart a lancé les premiers jalons pour l'exportation du tapis marocain vers le marché mondial, et essentiellement européen. Les tapis étaient d'abord envoyés en Suisse, où ils étaient lavés et « ennoblis » (c'est-à-dire

vieillis artificiellement), puis acheminés vers l'Allemagne, qui était à l'époque la plaque tournante pour la distribution du tapis à travers le monde et le premier marché international du tapis<sup>5</sup>. Des expositions ont été organisées en galeries pour évaluer la demande internationale. Les premiers résultats étant concluants, des importateurs se sont rendus directement dans la zone de Taznakht. Cependant, aucune convention de commercialisation n'a été conclue entre l'Allemagne et la région, du fait de plusieurs défaillances de la filière : manque d'organisation et inexistence de structures de production compatibles avec les exigences du marché à l'export, prédominance des structures de production familiale, ne facilitant pas l'organisation de campagnes de promotion, absence de coopératives ou d'ateliers capables de produire à grande échelle, méconnaissance, de la part des tisseuses, des tendances à la mode en matière de design du tapis. L'augmentation de la consommation de masse pour des tapis bon marché et la concurrence des marchés asiatiques qui se sont positionnés sur ce créneau sont aussi des facteurs de fragilisation de l'artisanat marocain. Avec leurs grands ateliers de tissage dans lesquels les ouvrières sont largement exploitées, et en l'absence de protection légale des spécificités des tapis de Taznakht (et des tapis berbères en général), des entreprises indiennes ont pu reprendre à leur compte les styles marocains, sans être inquiétées, et commercialisent aujourd'hui d'authentique « tapis berbères ». Les premières commandes issues du projet Copart, prometteuses, ont ainsi vu leur nombre diminuer d'année en année et plusieurs sociétés comme Ikea, après avoir commandé des tapis au Maroc jusque vers les années 1990, commercialisent actuellement des tapis « berbères » produits en Inde ou au Bangladesh.

Le « projet des Aït Khouzama » reste la seule exception notable de production et de commercialisation pérenne à l'international. Initié sur la lancée du projet Copart par un Autrichien, auteur et entrepreneur spécialiste du tapis berbère, en association avec la société ICT<sup>6</sup>, il a été considéré pendant un temps comme un succès (MESSAOUDI et STANZER, 1995). Son impact sur l'économie locale reste cependant limité, le projet bénéficiant surtout au village d'Amassine sur lequel il est implanté.

Le développement de l'e-commerce à l'international est aujourd'hui important, comme le montre le nombre de sites proposant des tapis de Taznakht.

Comme le montre la figure 3, les réseaux d'intermédiaires et les espaces de commercialisation accaparent la grande part des richesses générées par la filière tissage du tapis Ouauzuguiti.

Au moment où les femmes tisseuses réalisent des moins-values si on prend en considération le juste prix, et qui sont de l'ordre de - 65 % pour le tapis et - 70 % pour le *hanbal*, les intermédiaires accaparent la majorité des richesses

5. L'Allemagne commercialisait 70 % de la production mondiale de tapis et constituait pour le Maroc le principal importateur, avec un volume d'un million de mètres carrés, soit presque 80 % de la production totale du pays.

6. L'ICT est une société de commercialisation de tapis dont le siège social est situé en Allemagne, avec plusieurs filiales en Europe. Cette expérience a été limitée dans un premier temps à la filiale d'Autriche, puis a été étendue aux autres filiales en Allemagne, au Danemark et dans d'autres pays.

générées par le tissage du tapis. Ainsi, les commerçants ambulants touchent des marges de 30 % et, pire encore, d'autres intermédiaires qui sont essentiellement installés hors du territoire de Taznakht touchent des sommes qui oscillent entre 400 % et 1025 % du coût de revient.

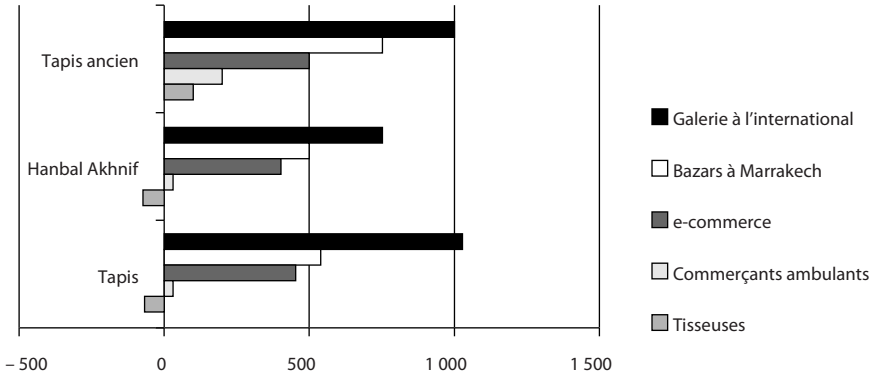


Figure 3

Répartition des marges selon la nature des espaces de commercialisation.

Source : Ahmed Abdollah - Enquête réalisée à partir des données de certains sites web dédiés à la commercialisation du Tapis berbère.

## Conclusion

La renommée de l'artisanat de Taznakht et l'intérêt des paysages naturels et culturels du territoire constituent des atouts forts pour l'activité touristique, ainsi que pour la valorisation des tapis que celle-ci peut entraîner. Malheureusement, Taznakht et sa région restent aujourd'hui des « marges touristiques » : des endroits où l'on passe entre deux destinations au cours d'un circuit, où parfois l'on s'arrête, mais pas un lieu où l'on vient spécifiquement pour séjourner. Bien que l'artisanat du tapis soit utilisé comme un « produit d'appel » pour la localité, il ne suffit pas à susciter une demande structurée et pérenne. De façon paradoxale, non seulement la renommée des tapis, bien réelle, et la demande des consommateurs pour ces tapis, bien réelle elle aussi, ne semblent pas suffisantes pour attirer les touristes sur la région, mais, en plus, elles sont à l'origine de ce qui s'apparente à une « industrie extractive ». À l'image de ces ouvrières du textile de Casablanca, les tisseuses deviennent, en quelque sorte, des ouvrières sous-payées d'une « industrie du produit de terroir » dont les productions sont exportées pour être valorisées au loin, sans retombées significatives sur le territoire.

Les effets pervers de cette demande touristique délocalisée pour les produits de l'artisanat se font aussi sentir au niveau de la qualité des produits. Comme cela

a été relevé ailleurs (CAUVIN-VERNER, 2006 ; HEIDARABADI, 2008), l'attention est aujourd'hui davantage accordée aux goûts et aux exigences de l'acheteur qu'à la préservation d'un style et d'une qualité spécifiques à un groupe culturel particulier. De plus en plus, les tisseuses répondent à des commandes de produits, véhiculées par les intermédiaires, et qui s'éloignent des canons de fabrication locaux. On voit aussi fleurir des entreprises de falsification, en particulier au niveau de la « fabrication de vieux tapis » : les pièces à peine sorties du métier à tisser sont laissées pendant plusieurs semaines à l'air libre, à même la terre, elles se font piétiner, reçoivent les déjections du bétail et les orages de fin de saison. Elles sont ensuite lavées et mises à sécher au soleil, ce qui permet, entre autres, de « ternir » leurs teintes chimiques souvent trop vives. Elles seront ensuite vendues comme des pièces anciennes, qui semblent avoir la préférence des acheteurs. Ce processus est habilement qualifié d'« ennoblissement ». Il ne coûte rien et permet surtout d'augmenter le prix de vente en boutique, et donc les bénéfices du marchand. Certains douars de la région se sont spécialisés dans cette activité de vieillissement accéléré.

D'autres problèmes, situés en dehors du secteur touristique, viennent fragiliser cet artisanat local : l'accaparement par les intermédiaires de la filière de l'essentiel des bénéfices et la trop faible rémunération du travail des femmes, mais aussi le manque de soutien des décideurs politiques qui n'ont pas su miser sur le tapis comme un atout identitaire et patrimonial pour le développement local. Cette situation fait que les jeunes femmes, de plus en plus, ne veulent plus subir le sort de leur mère, et se détournent du tissage (RACHDI, 2008). L'amélioration des rapports de genre est fondamentale pour changer les choses.

Des solutions existent, qui ont fait leur preuve dans d'autres régions ou sur d'autres produits, en particulier les produits agricoles. Parmi les leviers à actionner, on peut citer :

- un centrage sur la qualité locale, patrimoniale et identitaire du tapis Ouaozguiti, avec une labellisation adaptée à sa protection (IGP ou autre). La tenue du Festival de Taznakht, dans lequel les tapis de la région sont à l'honneur, constitue un premier pas vers la reconnaissance de la spécificité de ce produit. Il reste cependant à concrétiser le recensement et la consignation des qualités spécifiques des tapis Ouaozguiti avec l'implication active des personnes-clés de leur production : les femmes-tisseuses ;

- une meilleure organisation de la production et de la commercialisation, reposant sur une répartition plus équitable des bénéfices entre productrices et commerçants, avec par exemple l'ouverture d'un espace collectif d'exposition/vente continu et non pas une fois par semaine, la création de vraies coopératives féminines, c'est-à-dire dans lesquelles les femmes ne sont pas que des ouvrières produisant pour les hommes qui en tirent l'essentiel des bénéfices ;

- le renforcement de l'offre touristique, avec l'inclusion de l'artisanat du tapis dans le développement de circuits (visite des douars, information sur la production et la spécificité des tapis, savoir-faire locaux, stages de formation, etc.) ;

– une politique misant sur la qualité (par exemple en responsabilisant les artisanes chevronnées et en les associant à la formation et à l’encadrement des autres artisanes), sur l’innovation et le soutien à la créativité.

Néanmoins, dans cet effort de valorisation du caractère spécifique du tapis de Taznakht, en relation avec le tourisme, il est essentiel d’éviter l’écueil fréquemment rencontré dans les expériences menées ailleurs au Maroc ou en Europe : la construction d’une « image identifiante » (COUSIN, 2003) du produit et de sa région qui ne serait qu’un « adjuvant à la promotion et la commercialisation » (DE MITTENAERE, 2011), comme on a pu le voir par exemple pour l’huile d’argan (SIMENEL *et al.*, 2009), et ne servirait qu’à renforcer la consommation en dehors du territoire, sans que cela ne bénéficie ni aux artisanes locales, ni au secteur touristique de la région. Cependant, le processus de patrimonialisation de la spécificité locale du tapis est déjà mis en route par différents acteurs à différentes échelles et en connexion avec le secteur touristique. Il faut toutefois du temps pour que les réajustements et les mises à niveau se mettent en place.

## Bibliographie

**AAFIR M., AKDIM B., 2008**

*Potentialités et créneaux du développement du tourisme oasien : cas du Dadès.* Colloque international « Tourisme oasien : formes, acteurs et enjeux », Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc), Faculté Polydisciplinaire de Ouarzazate, 23-25 octobre 2008.

**APPADURAI A. (éd.), 1989**

The Social Life of Things: Commodities in Cultural Perspective. *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 44 (5) [en ligne]. [www.persee.fr/doc/ahess\\_03952649\\_1989\\_num\\_44\\_5\\_283647\\_t1\\_1149\\_0000\\_001](http://www.persee.fr/doc/ahess_03952649_1989_num_44_5_283647_t1_1149_0000_001)

**BOUAAABID H., 2014**

Qualification des produits de la « spécificité » et mobilisation du patrimoine artisanal pour le développement touristique. Le cas des djellabas de Bzou et des tapis de Taznakht. Mémoire de master « Tourisme, patrimoine et développement durable », Marrakech, université Cadi Ayyad.

**BOUJROUF S., 2014**

Ressources patrimoniales et développement des territoires touristiques dans le Haut Atlas

et les régions sud du Maroc. *Journal of Alpine Research Revue de géographie alpine*, 102 (1) [en ligne]. <http://rga.revues.org/2259>

**CAUVIN-VERNER C., 2006**

Les objets du tourisme, entre tradition et folklore. *Journal des africanistes*, 76(1) [en ligne], mis en ligne le 15 septembre 2009. <http://africanistes.revues.org/199>

**COUSIN S., 2003**

*L’identité au miroir du tourisme. Usages et enjeux des politiques de tourisme culturel.* Thèse de doctorat, Anthropologie sociale et ethnologie, Paris, École des hautes études en sciences sociales.

**CHIKHAOUI S., 2002**

*Politiques publiques et sociétés : Essai d’analyse de l’impact des politiques publiques sur l’artisanat au Maroc.* Rabat, Faculté des lettres et des sciences humaines.

**DE MYTTENAERE B., 2011**

Tourisme rural et valorisation des ressources alimentaires locales : le cas de l’AOP fromage de Herve. *Bulletin de la société géographique*

de Liège, 57 [en ligne].

[https://www.academia.edu/8334221/tourisme\\_rural\\_et\\_valorisation\\_des\\_ressources\\_alimentaires\\_locales\\_le\\_cas\\_de\\_l\\_aop\\_fromage\\_de\\_herve](https://www.academia.edu/8334221/tourisme_rural_et_valorisation_des_ressources_alimentaires_locales_le_cas_de_l_aop_fromage_de_herve)

**GRABURN N., NELSON H., 1976**

*Ethnic and Tourist Arts. Cultural Expressions from the Fourth World.* Berkeley, University of California Press.

**HEIDARABADI S.-M., 2008**

*Strategies for planning domestic and international tourism development of Qom Province with emphasis on religious Tourism.* Mémoire de master, Thesis, Continuation Courses Marketing and e-commerce, Sweden, Lulea University of Technology.

**LAZZAROTTI O., 2003**

Tourisme et patrimoine : *ad augusta per angustia*/Tourism and héritage : *ad augusta per angustia.* *Annales de Géographie*, 112 (629) [en ligne].

**MESSAOUDI M., STANZER W., 1995**

*Première Conférence sur les Tapis Marocains.* Marrakech, ICOC.

**NAJI S., 2004**

Des arts indigènes à l'art d'aéroport. Rabat, *Cahiers du centre Jacques Berque* [en ligne] : 151-179.

**NAJI M., 2007**

Valeur des tapis marocains : entre productrices d'artisanat et marchands d'art. *Cahiers du Genre*, 2 (43) : 95-111.

**NOPPEN L., MORISSET L., 2003**

Le patrimoine est-il soluble dans le tourisme ? *Téoros*, 3 (22) [en ligne] <http://teoros.revues.org/1722>

**RAMIREZ F., ROLOT C., 1995**

*Tapis et tissages du Maroc. Une écriture du silence.* Paris, ACR Poche Couleur.

**RACHDI A., 2008**

À qui profite le tissage du tapis ? *L'Economiste.*

<http://www.leconomiste.com/article/qui-profite-le-tissage-du-tapis>

**SIMENEL R., MICHON G., AUCLAIR L., THOMAS Y., ROMAGNY B., GUYON M., 2009**

L'argan : l'huile qui cache la forêt domestique. De la valorisation du produit à la naturalisation de l'écosystème. *Autrepart*, 2 (50) : 51-74.





# Conclusion

## Le terroir, une réponse aux changements globaux au Maroc et dans les pays du Sud ?

Geneviève MICHON

Mohamed BERRIANE

Au terme de ce parcours collectif dans les terroirs marocains, quels enseignements tirer, non seulement au niveau du Maroc, mais aussi et surtout pour les pays du pourtour méditerranéen et, de façon plus globale, pour les pays du Sud ?

## Un concept multiforme mais largement adopté

En suivant l'appropriation du concept de terroir par les acteurs impliqués, de la puissance publique aux investisseurs privés en passant par les communautés locales et les consommateurs, les résultats de recherche exposés dans cet ouvrage ont cherché à comprendre comment et dans quels domaines du développement ce concept pouvait faire sens malgré l'absence des contenus historiques et géographiques qui lui ont servi de référence dans le contexte français.

De façon globale et récurrente, pour les scientifiques, les experts, les agences de développement ou la puissance publique, le terroir est utilisé, au Nord comme au Sud, comme une *catégorie analytique visant à qualifier (ou à disqualifier) certains espaces ruraux*. Derrière la référence à des espaces concrets, il « constitue une véritable caisse de résonance des interrogations contemporaines » (BÉRARD, 2011) : quelle autonomie les sociétés rurales ont-elles dans les choix de développement, comment peuvent-elles mieux décider de leur devenir ? Comment éviter l'érosion d'identités ou de cultures rurales liées aux localités ? Quelles alternatives proposer à la globalisation et à la dépersonnalisation des lieux ou à l'homogénéisation des produits qui l'accompagnent ? Comment

relocaliser les productions alimentaires et garantir non seulement leur origine, mais aussi leurs qualités nutritives ou environnementales ? Le terroir vécu par les populations locales et valorisé à travers les nouvelles dynamiques rurales peut-il être une des réponses d'adaptation aux changements climatiques ?

Au Maroc, comme plus généralement en Afrique (BARJOLLES *et al.*, 2013), l'État a inscrit le terroir comme élément stratégique pour le « développement solidaire de la petite agriculture », avec l'introduction de la catégorie « produit de terroir »<sup>1</sup>, l'adoption d'un dispositif réglementaire sur les indications géographiques, et le développement de filières liées aux produits locaux. Le terroir devient ainsi une *nouvelle catégorie d'action publique pour le développement agricole et rural*. En recherchant l'adhésion des collectifs de producteurs locaux, il offre aussi à l'État *une opportunité de réinvestir des zones qu'il a largement, par ses politiques passées, contribué à marginaliser*. Selon les intentions de l'État et les dispositifs mis en place pour la valorisation des spécificités locales, le terroir peut aussi servir à *faire rentrer les sociétés restées en marge du système économique international dans une logique de compétitivité marchande et de privatisation des biens communs*. Il peut être une réponse aux difficultés et aux revendications des arrière-pays longtemps oubliés.

Cet intérêt pour les terroirs et leurs spécificités est exemplaire de la circulation des concepts, des normes et des dispositifs d'action publique du Nord vers le Sud. Il doit beaucoup à la coopération internationale, en particulier européenne<sup>2</sup> (échanges d'experts et de scientifiques, programmes d'aide au développement, coopération décentralisée). L'adoption de la réglementation des indications géographiques au sein de l'OMC est parmi les éléments décisifs dans l'adoption des politiques de terroir au Maroc. On peut citer également la mise à disposition auprès du CGDA<sup>3</sup> du Maroc d'un expert du CGAAER<sup>4</sup> de France autour de la formulation des politiques du pilier II du Plan Maroc Vert, l'influence du collectif « Terroirs et Cultures » soutenu par l'Unesco<sup>5</sup>, un certain nombre d'initiatives concrètes soutenues par des bailleurs internationaux (comme le développement de l'huile d'argan, avec la GIZ<sup>6</sup>, puis à travers un programme de l'Union européenne) ou encore la coopération décentralisée entre régions françaises et marocaines<sup>7</sup>. Le terroir apparaît donc aussi comme un *élément stratégique de la géopolitique internationale et des relations bilatérales*.

1. Traduit officiellement en arabe par « produits locaux ».

2. Les pays du sud de l'Europe, et parmi eux la France, ont beaucoup œuvré pour la reconnaissance et la production des savoir-faire liés aux terroirs ruraux, et pour l'adoption des indications géographiques, au niveau de l'OMC et de la Convention sur la diversité biologique, et dans leurs politiques de coopération avec les pays du Sud (ALLAIRE, 2009).

3. Conseil général du développement agricole.

4. Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux.

5. Le troisième forum international « Planète terroir » s'est tenu en 2010 à Chefchaouen, soit pour la première fois hors de France ! Il a été placé sous le thème « Diversité, durabilité, terroirs et développement ».

6. Agence de coopération allemande.

7. Dans l'Oriental, le Souss ou le Rif, la coopération décentralisée a mis en place des opérations de recensement des produits emblématiques des cultures régionales et soutenu les démarches de qualification territoriale de ces produits ; elle a aussi fourni un appui à la commercialisation et à l'organisation des producteurs (CGDA-CGAAER, 2010).

Aujourd'hui, le concept de terroir semble rencontrer l'assentiment des investisseurs et d'une certaine frange des sociétés rurales, qui l'incorporent dans leurs stratégies de compétitivité. Le terroir devient *un atout pour le repositionnement économique et politique des zones marginalisées* en leur offrant une nouvelle perspective de développement.

Le développement du tourisme rural a suivi une démarche un peu différente, impliquant plutôt des ONG ou des individus que la puissance publique, mais s'inspirant très largement des exemples européens. Le moteur de ce développement n'est pas fondé sur la marchandisation de ressources génériques, mais sur celle des patrimoines vernaculaires typiques des terroirs : paysages agricoles, cultures et produits alimentaires ou artisanaux, architectures locales. Les investisseurs privés (parfois étrangers) sont majoritaires dans ces dynamiques encore mal encadrées par des politiques sectorielles souvent contradictoires. Ici, le terroir n'est pas une ressource en soi, mais plutôt *le cadre et le support d'un développement touristique proposé comme une alternative au tourisme balnéaire ou culturel et cherchant à diffuser au fin fond des campagnes les retombées de cette activité, très fortement limitées jusqu'ici au littoral.*

Le terroir rencontre aussi l'adhésion des consommateurs urbains et des touristes : ses productions (notamment alimentaires), dans la mesure où leur spécificité tient à l'incorporation de valeurs aussi bien patrimoniales que nutritives et environnementales, répondent aux nouvelles attentes des consommateurs liées à la recherche d'authenticité, de qualité, de protection de l'environnement et de justice sociale. Le terroir devient ainsi à la fois *gage de qualité, argument de vente pour des produits longtemps restés en dehors des circuits de commercialisation et symbole d'un retour à la nature et à l'authenticité.*

Cette large adoption du concept témoigne de l'intérêt qu'il représente pour les pays du Sud. Cependant, les dynamiques liées au terroir, aux dimensions multiples, semblent dépasser aujourd'hui les limites assignées au terroir par les politiques publiques et les premiers projets qui l'ont mobilisé. Le terroir n'est plus seulement le fondement d'une stratégie de valorisation marchande impulsée par le haut, il peut aussi servir de justification à des revendications foncières, politiques, identitaires et culturelles issues du local. Cette large adoption du terroir risque également de provoquer une banalisation du concept, largement débordé par ces différentes mobilisations, et un dévoiement de son contenu : tout ce qui vient du rural tend à devenir terroir et à s'accaparer ses qualités putatives.

### **L'intérêt du terroir pour les pays du sud et de l'est de la Méditerranée**

À l'intérieur du Maroc, comme ailleurs dans les pays du pourtour méditerranéen, la diversité des milieux naturels, des trajectoires historiques et culturelles, et des pratiques agro-sylvo-pastorales a créé un vaste potentiel de paysages et de produits à forte typicité. Nous en avons développé quelques exemples dans cet ouvrage.

Mais au-delà de la description de ces terroirs dans leur singularité, nous avons tenté de montrer comment les terroirs se créent à travers une combinaison spécifique d'interactions entre : (1) les ressources, les paysages et les institutions qui leur sont liées ; (2) la société, son mode de vie et son système de production ; (3) la culture, définie comme un ensemble d'activités matérielles (pratiques et techniques) et immatérielles (savoirs et représentations) ou symboliques (croyances, rites et rituels) ; et (4) les manifestations tangibles de cette culture (produits agricoles, alimentaires et artisanaux, architectures, fêtes, chants et danses, petits métiers).

S'il est illusoire, voire inutile, de présenter un modèle générique et intégrateur qui, au-delà de la singularité de chaque terroir, permettrait de « faire système », les exemples analysés ici dessinent plusieurs grandes « catégories », que l'on retrouvera dans d'autres pays du pourtour méditerranéen, et qui permettent de structurer la diversité de ces terroirs singuliers de la région. On peut ainsi distinguer :

– des « *terroirs de montagne* », que l'on retrouve un peu partout en Méditerranée, avec leurs cultures irriguées de fond de vallée, leurs cultures en terrasses sur les pentes, leurs espaces fourragers, souvent forestiers, et enfin leurs pâturages d'altitude, hauts lieux de transhumance, dont l'occupation ancienne est attestée, au Maroc comme dans certaines hautes vallées des Alpes du Sud<sup>8</sup>, par la présence de gravures rupestres d'une grande diversité ;

– des « *terroirs hydrauliques* », aussi bien en montagne que dans le bas pays. En montagne, ils se distinguent par leurs dispositifs de terrasses arrosées par des centaines de canaux dont certains constituent à la fois des ouvrages habiles et difficiles à établir, et des liens sociaux entre villages et quartiers de village. Les caractéristiques techniques et sociales de ces terroirs hydrauliques de montagne sont remarquablement constantes du sud à l'est et au nord du pourtour méditerranéen, bien qu'ils aient été largement oblitérés au nord avec l'abandon de la petite agriculture familiale (RUF, 2000). Sur les versants plus arides, les oasis, qui forment des chapelets d'installations humaines autour d'ouvrages complexes de captation d'eaux superficielles et souterraines et se retrouvent dans tous les pays du Maghreb et du Moyen-Orient (GOBLOT, 1963) ;

– des « *terroirs forestiers* », dans lesquels arbres, cultures et élevage sont historiquement étroitement liés. Il peut s'agir d'espaces dans lesquels la forêt n'est plus qu'une relique mais marque encore durablement les pratiques productives et sociales : les *agdals* du Haut Atlas par exemple (AUCLAIR et ALIFRIQUI, 2012), ou certains terroirs de la cédraie moyen-atlasique, mais aussi les garrigues et les maquis du sud de l'Europe ; on y trouve aussi des espaces dans lesquels les arbres ont été largement introduits et constituent un des piliers de la production agropastorale : terroirs à frênes ou à noyers du Haut Atlas, mais aussi châtaigneraies du sud de l'Europe (PITTE, 1986). Mais, le plus souvent, ce sont des terroirs entièrement construits à partir d'une forêt

8. En particulier en haut de la vallée des Merveilles dans l'arrière-pays de Nice.

initiale omniprésente dans laquelle les populations rurales ont inséré leurs systèmes de production : l'arganeraie, les cédraies, les parcs à acacias des confins sahariens, les forêts de chênes-lièges du Rif marocain ou de Tabarka en Tunisie, les *dehesas* espagnoles. Les pratiques, les savoirs et les modes de gouvernance y ont créé des systèmes remarquables de « forêt domestique », forêt habitée, gérée et exploitée, qui contribuent à la durabilité des systèmes socio-environnementaux en place et ont, parfois, créé de véritables « civilisations de l'arbre » (MICHON, 2015) ;

– les « *terroirs en archipel* » des espaces péri-sahariens, résultat de l'ingéniosité humaine aux confins du désert où les sociétés nomades, semi-nomades et sédentaires ont réussi à créer des combinaisons de niches complémentaires pour leurs diverses activités, et dont les enseignements en matière de gestion du risque climatique et de la rareté sont essentiels. Ces archipels combinent les parcours steppiques et forestiers, lieux premiers de la production pastorale et de la vie nomade, et leur complément indispensable, les oasis, îlots d'humidité et d'abondance, mais surtout point de rencontre, d'ancrage et de référence pour des sociétés en perpétuel mouvement. Ils combinent également les espaces de cultures de décrue, qui permettent, en dehors de l'oasis, de récolter du blé en plein désert ; les espaces apicoles, telles les steppes à Euphorbes ou certaines steppes fleuries en année humide, ayant fait la renommée d'une des apicultures les plus étonnantes du monde, et les nouveaux espaces dédiés à la culture du figuier de barbarie. Ces terroirs complémentaires sont liés les uns aux autres par les mouvements des agropasteurs et la complémentarité des pratiques productives (agriculture, pastoralisme, apiculture, récolte de produits forestiers) et sociales (nomadisme et sédentarité, l'un n'allant pas sans l'autre) qu'ils permettent, d'où leur nom de « terroirs en archipel » (GENIN et SIMENEL, 2012).

Ces terroirs, leurs produits agricoles, alimentaires ou artisanaux ainsi que les cultures, les savoirs et savoir-faire, les pratiques et les modes de gouvernance qui leur sont associés constituent le fondement de patrimoines domestiques qui s'expriment à plusieurs niveaux (les familles et les lignages, les tribus, un ensemble de tribus), sont construits sur le temps long et dépendent des règles et des modalités de transmission et d'apprentissages intergénérationnels ou de pair à pair.

De façon générale au Sud, les politiques publiques et les projets qu'elles génèrent qualifient aujourd'hui le terroir plus par des produits et des paysages que par la façon dont les sociétés ont inscrit leur histoire et leurs pratiques productives dans des lieux et des natures spécifiques. Les analyses présentées dans cet ouvrage montrent qu'il peut exister des « terroirs sans produit », du moins sans produit qualifié et valorisé. Autrement dit, elles rappellent cette évidence : les terroirs préexistent à la qualification et à la valorisation de leurs produits spécifiques, ce qui importe, c'est avant tout ce patrimoine bioculturel qui lie une communauté humaine à un espace et à ses ressources. Comme le montrent plusieurs des exemples marocains (huile d'argan, fromage de Chefchaouen), les projets de valorisation des produits de terroir au Sud

s'appuient encore trop peu sur l'explicitation des liens entre ces produits et ce patrimoine bioculturel. Ces projets peuvent alors, de façon paradoxale, contribuer à « effacer le terroir » : passer sous silence, homogénéiser, voire dénaturer les pratiques, les lieux et les systèmes de production qui sont à l'origine du produit et garantissent sa spécificité. Le danger qui court dans la plupart des expériences menées au Sud est que la mise en avant du terroir efface, faute de l'avoir comprise ou d'en avoir mesuré l'importance, la complexité géographique, technique et sociale des lieux. La dissociation du produit de son terroir entraîne parfois aussi une « déterritorialisation » (ou désancrage) du produit qui évolue, se diffuse ailleurs et n'est plus lié à son terroir.

## Dispositifs de valorisation et ancrage territorial

Les dispositifs de valorisation liés au terroir renforcent-ils l'ancrage territorial, social et culturel des produits et des savoirs associés ? Ils permettent d'extraire les spécificités locales (alimentaires, artisanales, architecturales ou culturelles) d'une sphère folklorique (au mieux) ou archaïque (au pire) en montrant tout à la fois leur pertinence socio-économique contemporaine et les enjeux qu'elles représentent pour le maintien d'exploitations agricoles familiales viables, la transmission de savoirs et de savoir-faire spécifiques, ou pour la restauration d'un tissu de socialités sans lequel les terroirs ne peuvent survivre. L'exemple de la réhabilitation des *kasbahs* montre également que la revalorisation de certains patrimoines en voie de disparition peut permettre la sauvegarde et le transfert de savoir-faire précieux.

Au-delà de ces effets positifs, il est important de comprendre comment ces dispositifs de valorisation liés au terroir consolident, ou, au contraire, affaiblissent, les liens entre les éléments valorisés et leur terroir-support.

Au niveau de la valorisation des produits, nous avons relevé trois écueils possibles.

Le premier est celui du risque d'un glissement progressif vers des « produits de terroir » standardisés, banalisés et parfois dé-territorialisés (au moins dans une des phases de la valorisation), c'est-à-dire perdant leur ancrage aux cadres cognitifs, culturels et géographiques dans lesquels ils sont conçus et produits, au profit d'une inscription dans des filières et dans des critères de qualité extérieurs aux territoires de production. Bien que l'obtention d'une indication géographique mobilise de façon explicite les savoirs et les systèmes de production locaux, et exige que toutes les opérations soient réalisées à l'intérieur de l'aire géographique identifiée dans l'arrêté ministériel, un désancrage plus ou moins poussé peut intervenir sous l'influence des impératifs de mise aux

normes sanitaires ou gustatives des produits, impératifs eux-mêmes liés à la circulation généralisée des marchandises ainsi qu'aux besoins de « rentabilité » des filières. L'exemple de l'huile d'argan est emblématique de ce risque de désancrage : on y observe à la fois un affaiblissement d'une bonne partie des savoirs locaux, devenus obsolètes du fait de la mécanisation poussée de la chaîne de transformation, et une grande dissociation entre les zones de production des noix (et donc de ramassage des fruits) et les lieux de transformation, que l'on retrouve parfois à des centaines de kilomètres de l'arganeraie. L'essor de la filière argan a ainsi fait perdre à l'huile son lien historique aux lieux, aux pratiques et aux habitants de l'arganeraie<sup>9</sup>. Cette interrogation sur l'ancrage se retrouve sous une autre forme autour de la labellisation des miels. Les appellations obtenues au Maroc sur deux miels d'Euphorbe (de Tadla Azilal et du Sahara) rendent visibles et devraient conforter le lien entre un territoire et un produit, c'est-à-dire l'ancrage territorial de ce produit. Cependant, cet ancrage territorial, solide car basé sur la présence de floraisons particulières aux lieux cités, ne se double pas d'un ancrage culturel. La labellisation des miels ne dit rien des pratiques ou des savoirs des apiculteurs de ces territoires car, pour préserver les intérêts des apiculteurs locaux comme ceux des apiculteurs transhumants, elle doit accommoder deux systèmes apicoles différents : les cahiers des charges sont ainsi rédigés qu'ils effacent les savoirs de l'apiculture localisée au profit d'une apiculture moderne standardisée dans ses pratiques et ses savoirs<sup>10</sup>. Comme le mentionnent certains auteurs, l'équilibre entre efficacité technique et/ou commerciale et typicité territoriale et culturelle des produits est un équilibre délicat, en particulier pour les pays du Sud qui se lancent aujourd'hui dans l'aventure des produits de terroir (BÉRARD, 2011 ; SENIL *et al.*, 2014). Cet écueil peut être surmonté si l'on favorise, dans les démarches de promotion du terroir, les dynamiques réellement « associatives », c'est-à-dire celles qui révèlent et consolident le lien entre un produit, un paysage, une culture, un lieu, des pratiques, une histoire. Cela peut rarement venir de l'extérieur : il est rare que ce lien se décrète, il doit être travaillé, en profondeur, par ceux qui sont le plus à même d'en révéler les diverses facettes, c'est-à-dire les « acteurs du terroir » eux-mêmes, accompagnés ou non par des intervenants extérieurs.

Le second écueil tient au risque de confiscation d'une partie du processus de valorisation (et donc des bénéfices tirés de ce processus) par des acteurs extérieurs, qui s'accompagne en général de la marginalisation des acteurs les plus vulnérables, en particulier des femmes. Encore une fois, l'huile d'argan permet de tirer la sonnette d'alarme. L'accaparement récent de la filière par des industriels du cosmétique dont l'objectif est clairement l'efficacité économique affaiblit les coopératives, jusqu'à, souvent, les instrumenter et les décrédibiliser. Il tend aussi à confiner les femmes dans la tâche ingrate du concassage en les transformant en main-d'œuvre sous-rémunérée pour le travail et en figurantes

9. Voir Romagny *et al.*, chap. 14, cet ouvrage.

10. Voir Adam *et al.*, chap. 6, cet ouvrage.



passives pour la promotion de « l'authenticité ». Cette pénétration des intérêts privés dans une démarche qui est, à la base, collective, peut être renforcée par le besoin de normalisation sanitaire dont nous venons de parler, comme le montre l'exemple du fromage de Chefchaouen<sup>11</sup>. La mise aux normes et la standardisation sont en effet difficilement compatibles avec les modes de production locaux (cela est vrai pour de nombreuses filières de production locales, en particulier au Sud où cette pénétration de la normalisation est récente), ce qui écarte de fait les producteurs locaux du processus de valorisation, laissant la place libre à ceux qui ont les moyens d'adopter les standards imposés : les investisseurs privés et les laiteries soutenues par l'État. La pénétration des acteurs extérieurs dans les filières de terroir peut aussi être facilitée, voire encouragée, par les politiques de l'État. C'est très clair pour le Plan Maroc Vert, qui ouvre la porte aux « agrégateurs », c'est-à-dire à ceux qui ont les capacités (financières, organisationnelles) d'agréger autour d'eux des petits producteurs en vue « d'optimiser le processus de production, de valoriser et de commercialiser la production agricole ». Cette agrégation agricole, qui est vue par l'État comme le mode d'organisation privilégié pour la mise en place des projets de valorisation des produits locaux, est censée faciliter l'accès à la technologie et aux intrants performants pour les petits et moyens agriculteurs dans le but d'améliorer leur rendement. Même si les responsables affirment que « les bénéfices sont répartis équitablement entre ceux et celles qui ont contribué à leur réalisation en fonction de l'apport et l'effort de chacun »<sup>12</sup>, ces politiques peuvent permettre aux investisseurs d'utiliser les produits de terroir comme support à des logiques marchandes et capitalistes souvent fort éloignées des logiques plus patrimoniales des producteurs locaux. Comme le note le journaliste cité en note, « l'État doit veiller pour que ces agrégateurs ne se transforment pas en prédateurs ».

Le troisième écueil est celui d'une spécialisation accrue des territoires autour de productions « étendards », induite par le succès des dispositifs de valorisation. La région du Souss est surtout connue comme le territoire de l'huile d'argan. Elle produit aussi une viande de chevreau unique et des miels (d'arganier, d'euphorbe, d'agrumes) de qualité supérieure, mais le succès de la filière argan tend à faire de la production d'huile cosmétique le pôle dominant, voire exclusif, du territoire, effaçant ainsi la diversité interne aux systèmes productifs. Le recensement par l'État des produits susceptibles d'être valorisés région par région (MAPM 2011, 2014) tend à renforcer ce phénomène de spécialisation : au Maroc, la grande région de l'Oriental se résume à deux productions sous IG (la clémentine de Berkane et la viande d'agneau Beni Guil), Taliouine est devenu le « pays du Safran » et la vallée du Mgoun celui de la rose. Cette

11. On retrouve les mêmes difficultés dans la qualification du *brocciu*, fromage de lactosérum emblématique du pastoralisme corse, qui a conduit à une situation aberrante où les producteurs fermiers, incapables de se plier aux normes sanitaires imposées par l'Europe, n'ont pas le droit d'utiliser l'appellation pour des productions entièrement issues des traditions fromagères locales. L'AOP ne bénéficie qu'aux laiteries industrielles, qui se contentent d'assurer la transformation du lait en fromage (LINCK *et al.*, 2009).

12. Ahmed Ait Haddout, président du Réseau marocain de l'économie sociale et solidaire (Remess), cité par Rachid Tarik dans le quotidien *Le Matin* du 27 août 2012 (« Agrégation agricole : Une opportunité de développement pour les petits agriculteurs »).

tendance à la prescription « par le haut » des produits à labelliser et à valoriser se retrouve dans de nombreux pays du Sud (VANDECANDELAERE *et al.*, 2009 ; AFD, 2010 ; BARJOLLES *et al.*, 2013). Il est alors utile de réfléchir à des procédés qui permettent à la valorisation d'un produit d'entraîner celle des autres productions liées aux mêmes territoires, que certains auteurs ont théorisé sous la notion de « paniers de biens et de services » (MOLLARD et PECQUEUR, 2007).

Les dispositifs liés au tourisme rural, et en particulier l'installation dans les campagnes d'investisseurs urbains qui ouvrent des chambres d'hôte, favorisent également de multiples changements, dont certains peuvent remettre en cause des spécificités culturelles locales. S'ils « révèlent » des ressources patrimoniales latentes, ces investisseurs contribuent aussi à les redéfinir en fonction d'une vision extérieure qui peut être un facteur d'homogénéisation, voire de banalisation, fort. La mise en marché du terroir par l'accueil touristique fait ainsi glisser le terroir d'un espace support d'appartenance, de production et de lien social à un espace approprié par d'autres pour son altérité et souvent redessiné selon les perceptions de ces acteurs. On voit ainsi se propager une mise en scène de « la campagne » censée porter l'authenticité du terroir et de ses produits. Cette mise en scène s'accompagne du transfert de formes de constructions, d'objets artisanaux ou de spécialités culinaires ou architecturales typiques d'une région particulière à d'autres où elles n'ont jamais existé (BERRIANE *et al.*, 2015<sup>13</sup>). Cette avancée du tourisme rural, si elle n'est pas maîtrisée de l'intérieur, peut vite nuire à la diversité des mondes ruraux, des patrimoines locaux et des « traditions », car elle amène les producteurs locaux à se conformer à cette nouvelle image qui attire et satisfait visiblement les touristes. Le terroir se présente peu à peu « tel qu'on l'attend », et non tel qu'il est.

Mentionnons aussi la nouvelle pression que suscite le tourisme sur des ressources déjà convoitées : l'extension des structures d'hébergement sur des espaces agricoles très limités, comme dans les oasis, la concurrence pour l'eau (les maisons d'hôte au Sud se doivent d'avoir des sanitaires modernes, un jardin luxuriant bien arrosé et, souvent, une piscine) et pour la main-d'œuvre (la migration d'une main-d'œuvre agricole au savoir-faire ancestral vers les activités touristiques), et l'abandon d'une activité agricole diversifiée pour une mono-activité dépendante de l'extérieur.

## Un nouveau champ pour des innovations sociotechniques et sociopolitiques ?

Les dynamiques de terroir sont censées permettre l'émergence de modèles de développement basés non plus sur une logique a-territoriale de compétition et de spécialisation, mais, au contraire, sur un redéploiement des activités

13. Voir aussi Michon *et al.*, chapitre 8

productives visant à consolider l'identité des territoires à travers leur ouverture à des marchés distants. Elles constituent pour les populations rurales l'un des seuls moyens pour valoriser leurs ressources propres : loin de mettre à bas les systèmes productifs existants, comme l'ont fait les politiques de modernisation de l'agriculture, ces dynamiques viennent au contraire les renforcer.

Les études menées au Nord ont montré que le succès de la consolidation de ces systèmes productifs et des identités territoriales passait par celui des relations de coopération entre acteurs, du partage des savoirs, de la responsabilisation du collectif et de la refonte des liens entre producteurs et consommateurs (MICHON et SORBA, 2010). Au Maroc, et plus largement dans les pays du Sud, les initiatives de terroir sont encore largement dictées d'en haut. Il est donc important de s'interroger avant toute chose sur les « agendas cachés » de ces politiques : au-delà de la promotion des terroirs et de leurs produits, derrière l'objectif louable de la réduction de la pauvreté pour les zones marginales, quelles sont les intentions des gouvernements qui, au Sud, mettent en œuvre ces politiques de terroir ? Il est, aussi, essentiel de repérer et d'analyser les innovations sociotechniques qui naissent de l'articulation des démarches ascendantes et descendantes.

### **L'« Agenda caché » des politiques de terroir au Maroc**

Le recours au terroir constitue, nous l'avons vu, le socle du pilier II du Plan Maroc Vert dédié à un « accompagnement solidaire de la petite agriculture ». Il s'agit, dans l'esprit des décideurs, de professionnaliser et de structurer le secteur traditionnel de l'amont à l'aval.

Même s'il permet aux producteurs de mieux valoriser leurs produits, ce recours au terroir reste, dans la vision dominante de l'État, une entreprise de modernisation des pratiques de production, des produits et des filières ainsi que des modes d'organisation de la production. Il s'agit en effet, selon les termes du Plan Maroc Vert, « de transformer les exploitations traditionnelles en “entreprises” et faire accéder l'économie paysanne à l'économie marchande » (CGDA, 2009) en se focalisant sur les produits à forte valeur ajoutée. L'assistance technique à la production mise en place dans les projets tire les systèmes de culture locaux vers un modèle plus intensif et capitaliste. Par exemple, la production de dattes glisse des oasis vers des vergers modernes de palmiers-dattiers, qui en plus surexploitent une nappe fragile, effaçant les pratiques et les savoirs oasiens (on pourrait faire le même constat pour la production d'huile d'olive). Cet accompagnement technique permet aussi de refaçonner le produit à travers « l'amélioration des processus de transformation », comme le montre l'exemple du fromage frais du Rif ou celui de l'huile d'argan. Ce reformatage normatif touche aussi l'organisation sociale de la production, de la valorisation et de la commercialisation. Il s'agit, en ce sens, d'une vaste initiative d'ingénierie sociale dont la visée peut apparaître ambiguë. En effet, à travers l'organisation

des producteurs en coopératives et en GIE<sup>14</sup>, l'État donne la primeur à une gestion collective des ressources, de la production, de la transformation et de la commercialisation. Mais avec l'introduction dans le tissu rural non seulement d'agrégateurs, mais aussi d'entrepreneurs, les projets de terroir confèrent un grand pouvoir à des individus bien dotés en ressources financières, techniques et/ou organisationnelles, plutôt qu'aux collectifs des ayants droit aux ressources concernées. Les investisseurs privés se lançant dans la production « modernisée » des produits de terroir (exemple des dattes, de l'huile d'olive, de la figue de barbarie), les présidents de coopératives qui deviennent souvent les agents exclusifs de la valorisation et de la commercialisation, et « oublient » de jouer leur rôle de facilitateur auprès des producteurs dont ils sont chargés de défendre les droits, affaiblissent la position des producteurs. Qui plus est, ces nouveaux acteurs de la gouvernance locale des ressources et des territoires entrent souvent en concurrence avec les organisations traditionnelles, en particulier celles qui gèrent les communs (eau, terres collectives de culture, pâturages et forêts).

Dans la plupart des pays du Sud, nous l'avons dit, les dynamiques de terroir sont initiées par les politiques publiques et les initiatives ou le soutien international. L'exemple marocain montre les risques que peuvent induire ces démarches descendantes au niveau social et attire l'attention sur le fait que les États qui mettent en place ces démarches doivent veiller à ce que les populations locales ne se voient pas restreindre leur liberté d'action et leur pouvoir de décision face aux experts du développement ou du marché.

### **Innovations sociotechniques et socioterritoriales**

L'exemple marocain montre aussi que la conjonction entre l'appui public à la valorisation de produits et à la formation d'associations locales, l'arrivée de nouveaux acteurs sur les territoires, la valeur d'exemple des premiers projets de terroir et les apprentissages de proche en proche que ces projets ont pu engendrer suscitent des réorganisations de tout genre. Dans les régions où les dynamiques initiées par les approches descendantes sont les plus anciennes, les innovations locales ascendantes se multiplient (agro-écologie, coopératives et associations, festivals, etc.). Les exploitations familiales reprennent à leur compte la complémentarité entre valorisation des spécificités locales et tourisme rural en orientant une partie de leurs activités vers le tourisme, ce qui leur permet de faire connaître et d'écouler leurs produits. Certaines contestations des dispositifs mis en place par la puissance publique apparaissent au grand jour. Ces innovations touchent aussi bien le champ socioterritorial que les institutions, les modes d'échanges entre villes et campagnes ou l'économie circulaire en lien avec la gestion des ressources. Elles peuvent être pensées dans le contexte d'un désalignement entre société civile, pouvoirs publics et marché,

14. On notera que ces nouveaux modèles d'organisation collective s'articulent mal avec les structures coutumières qui gèrent l'activité rurale, même si l'État affirme l'importance des solidarités traditionnelles.

comme dans celui d'une prise en main par le local de ce qui est mis en place par l'État. Constituent-elles les prémices d'un basculement vers de nouvelles manières d'habiter le rural, de produire, et de mobiliser « le local » ? Elles montrent en tout cas une réappropriation des orientations des politiques de terroir par les collectifs locaux, qui les redessinent à la mesure de leurs objectifs et réinterrogent les frontières (ou les rapports) entre champs social, technique et économique.

### **Du terroir à la question des relations entre État et sociétés locales**

Les trajectoires historiques des arrière-pays et de leur supposée marginalité ont souvent été analysées dans une dialectique opposant un État centralisateur (voire colonisateur) à ses périphéries (MEISTERSHEIM, 1991, sur la Corse ; DAVIS, 2007, au Maroc). Cette perspective plutôt classique a souvent servi à expliquer la marginalisation des arrière-pays comme une conséquence de l'intervention déterministe ou performative du « centre » sur ses « périphéries ». Cette posture a été renforcée par les approches de la Political Ecology (ZIMMERER et BASSET, 2003 ; GAUTHIER et BENJAMINSEN, 2012), qui ont permis de mettre en évidence, derrière la justification environnementale des politiques de gestion des ressources naturelles, les logiques d'exclusion et de domination ou les objectifs d'ordre sécuritaire et politique des États.

En France, ces formes de renouveau local que représentent les dynamiques de terroir constituent une tentative d'effacement du centralisme politique, particulièrement fort au niveau du développement agricole (CHEVALLIER, 2000 ; RAUTENBERG *et al.*, 2000 ; CHEVALLIER, 2003 ; MICOUD, 2004 a et b ; LANDEL et SENIL, 2009). Au Maroc, les politiques de terroir et les dispositifs sociaux qui les accompagnent (généralisation des coopératives et des GIE, actions génératrices de revenus) peuvent être vus comme une forme d'ingénierie sociale imposée par le centre. Et si l'État a tendance à « faire son marché » dans les diverses dimensions des arrière-pays pour mener à bien ses projets, il doit aussi composer avec les dynamiques ascendantes issues d'initiatives locales, ainsi qu'avec la complexité des dynamiques économiques et sociales liées aux diverses politiques sectorielles à l'œuvre dans les arrière-pays. Au-delà de la permanence d'une opposition centre-périphérie<sup>15</sup>, on voit aussi qu'on ne peut définir les périphéries uniquement comme des espaces dépendants du centre, qu'à la lumière du foisonnement d'initiatives portées par des collectifs locaux ou des acteurs privés, on peut au contraire les présenter comme des espaces

15. Dans cet ouvrage, Berriane et Moizo, chap. 13, analysent l'exemple des initiatives locales en matière de tourisme rural qui se heurtent au centralisme des politiques touristiques ; Blanco *et al.*, chap. 4 ou Alifriqui et Genin, chap. 2, montrent l'opposition entre gestions locales de l'arbre et politiques forestières centralisées ; Michon *et al.*, chap. 8, insistent sur le hiatus entre les dynamiques patrimoniales locales et les efforts de l'État visant à décréter par le haut ce qui « fait patrimoine » dans les espaces ruraux ; Ruf et Mahdane, chap. 3, décrivent la difficile rencontre entre gestion locale des terroirs hydrauliques et politiques publiques de l'eau.

d'expérimentation porteurs d'innovation<sup>16</sup>. Comme le montrent encore ADERGHAL et SIMENEL (2012), « d'autres exemples, comme celui de l'*agdal* (système de mise en défens des ressources) réutilisé dans un cadre associatif, ou celui de l'évolution des *moussem* (marché et pèlerinage organisé au nom d'un saint) aujourd'hui plus tournés vers le retour des émigrés que vers des préoccupations agricoles, prouvent que les sociétés rurales s'inscrivent dans une dynamique adaptative qui s'appuie sur des leviers tant traditionnels, civils qu'étatiques ». N'y a-t-il pas là matière à réfléchir sur la façon dont ces formes de renouveau, et les nouveaux rapports sociaux aux ressources qu'elles fondent, se rapprochent du « polycentrisme » évoqué par OSTROM (2010)<sup>17</sup> ?

Ces textes montrent en tout cas les tensions entre les logiques d'uniformisation liées aux politiques de développement portées par l'État et la communauté internationale, et ces nouvelles façons de penser la diversité dans l'acte de produire ou de construire une territorialité. Le caractère pluriel des registres et des dispositifs mobilisés par les acteurs montre finalement que les transferts de concepts et de normes résultant de la mise en œuvre des politiques de terroir, loin de déplacer les instances de régulation existantes, alimentent les situations de pluralisme institutionnel et les jeux stratégiques des acteurs autour des règles. Et que si les États, à travers le terroir, pensent reprendre pied dans les territoires de la marge, il va leur falloir composer avec ces acteurs. Les projets de terroir se dessinent dans cette interaction entre le local, le national et l'international, et malgré la prépondérance des actions initiées par l'État, les communautés rurales, qui savent contourner, manipuler, voire instrumentaliser les politiques publiques par la création de structures adaptatives, ont un effet performatif sur les actions de l'État, sommé, pour réussir, d'intégrer leurs logiques.

## Tourisme, produits de terroir et nouvelles mobilités

De façon (apparemment) paradoxale, le renouveau du local qui s'exprime à travers les dynamiques de terroir et le développement du tourisme rural est favorisé par des changements systémiques globaux, et en particulier par l'accroissement des mobilités des hommes, des idées et des produits. Ce renouveau est en effet, nous l'avons vu, fortement tributaire de l'arrivée dans les arrière-

16. Romagny et al., chap. 14, cet ouvrage, démontent la complexité sociale et politique du processus de développement enclenché par la valorisation de l'huile d'argan ; Coudel et al., chap. 10, cet ouvrage, avec le cas des cédraines du Moyen Atlas, analysent le pluralisme légal et l'importance des micro-politiques dans la gestion des ressources naturelles.

17. Des « situations dans lesquelles coexistent de nombreux centres de prise de décision, qui peuvent se prendre mutuellement en compte dans leurs rapports de concurrence, entrer en relation dans divers engagements contractuels et coopératifs ou avoir recours à des mécanismes centralisés pour résoudre leurs conflits ».

pays d'acteurs extérieurs aux territoires ruraux (investisseurs privés, touristes ou porteurs de projets touristiques, experts et agents des projets de terroir) aux visées souvent divergentes, pour ne pas dire contradictoires.

Cette relation entre construction des terroirs et mobilités ne devrait pas étonner. Les territoires ruraux du Maghreb en général, et du Maroc en particulier, se sont construits à travers des mobilités historiques<sup>18</sup>. Ces mobilités n'ont pas concerné que les dynamiques de conquête, ni affecté que les constructions et les déconstructions des pouvoirs, des cités ou des États. Elles sont aussi, avec les échanges et les emprunts qui les accompagnent, au cœur de la construction des terroirs. On en donnera pour première preuve cette étonnante continuité socio-technique des agricultures dans les pays du pourtour méditerranéen<sup>19</sup>. Par ailleurs, de nombreux terroirs sont construits autour de « mobilités productives » qui impliquent des déplacements (des hommes, de leurs champs et de leurs troupeaux) liés à la recherche de la façon optimale de gérer le risque et l'incertitude pour produire et ancrer une économie domestique viable. Aujourd'hui, grâce à la circulation des hommes, des marchandises, des idées, des images et des capitaux, les terroirs ne sont plus vus comme des isolats économiques taxés d'archaïsme. Autrefois dépendants des transferts d'argent des migrants et de leurs efforts financiers pour la préservation et la valorisation sentimentales de leurs villages, ils bénéficient aujourd'hui de la diversification des investissements. Ces derniers s'appuient sur la révélation de ressources latentes, contribuent de ce fait à donner une valeur monétaire à des biens jusqu'alors exclus de la sphère du marché et procurent des revenus aux populations locales : investissements des résidents étrangers impliqués dans le tourisme rural, investissements des entrepreneurs privés dédiés au développement et à la valorisation des spécialités agricoles, alimentaires ou artisanales, investissements publics à travers des projets nationaux ou internationaux ciblant les spécificités du terroir.

Les mobilités généralisées de la période contemporaine donnent un nouveau souffle au terroir, non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan de la durabilité des identités culturelles. Dans le contexte d'homogénéisation des cultures et des façons de produire lié à la mondialisation, la mise en avant du terroir permet aujourd'hui d'affirmer ou de conforter des identités singulières, mais aussi de décliner des diversités et les valoriser. La référence et le rapport à l'Autre deviennent fondamentaux pour la nouvelle constitution du terroir. C'est en effet dans ce rapport que se révèlent (ou se redéfinissent) les saillances patrimoniales locales, qui deviennent alors le médiateur de ce rapport à l'Autre. Les mobilités convoquées ici s'adressent à la relation dialectique entre « intérieur » et « extérieur ». Ces « spécificités patrimoniales locales » sont les principaux médiateurs dans cette reconnexion entre « intérieur » et « extérieur ». Le renouveau des foires agricoles thématiques constitue un

18. C'est vrai aussi pour la plupart des pays du Sud, ainsi que le notent de nombreux historiens.

19. Par exemple, les systèmes de terrassement, la gestion sociale de l'eau, les aires de battage des céréales, la culture de l'olivier.

phénomène visible, parmi d'autres<sup>20</sup>, de cette reconnexion. Ceux qui arrivent dans les terroirs n'y viennent pas par hasard<sup>21</sup> : ils sont à la recherche de ce qu'ils ne peuvent trouver dans leur cadre de vie quotidien, et qui a toujours à voir avec une idée urbaine de l'« authenticité ». Ils amènent dans ces terroirs de nouvelles valeurs, de nouvelles façons de vivre et de produire, de nouveaux projets. Que ce soit la recherche de racines rurales (pour les migrants), la découverte d'une tradition rurale ou de paysages « authentiques » (pour les touristes) ou leur valorisation (pour les investisseurs), il s'agit bien pour les uns comme pour les autres d'investir les lieux pour révéler, protéger ou valoriser ce qui dans ces lieux apparaît comme spécifique et relevant du legs patrimonial des générations précédentes (ce sont des spécialités paysagères, agricoles ou alimentaires, des produits de l'artisanat ou des architectures vernaculaires, des danses ou des festivals locaux). La question principale qui se pose alors est de savoir dans quelle mesure les titulaires des patrimoines locaux associés à ces démarches se sentent concernés par ces processus. N'y a-t-il pas un risque de partition entre les « patrimoines des étrangers » et les « patrimoines des locaux » ? Dans les recherches conduites au Maroc, il est encore trop tôt pour le dire.

Si les bénéfices de ces mobilités « entrantes » sont réels, car ils revalorisent, aux yeux des visiteurs comme à ceux des titulaires des patrimoines locaux, les composantes matérielles et immatérielles des cultures locales, leurs impacts restent à mieux cerner. En effet, les mobilités participent aussi à la redéfinition des patrimoines locaux. Il importe en particulier de savoir si ces mobilités entrantes participent à la fabrication d'une nouvelle « culture rurale » reconstruite par des acteurs allogènes et destinée à la consommation touristique ou urbaine, mais ne faisant pas sens au niveau local. Si c'est le cas, ces mobilités ne risquent-elles pas alors d'entraîner un repli identitaire sur les terroirs ?<sup>22</sup> Ou, au contraire, favoriseront-elles l'émergence de nouvelles solidarités, de nouvelles pratiques sociales diversifiées ? Là aussi, il est encore trop tôt pour le dire.

## Conclusion

Ces réflexions montrent qu'au Maroc, et plus généralement au Sud, le « terroir » est loin d'être stabilisé. Mais elles invitent aussi à penser que, malgré l'importance croissante des questions de portée globale liées au changement climatique ou aux bouleversements sociopolitiques de ces régions du monde, cette forme de préoccupation particulière pour le local n'est pas non plus

20. Berriane et al, chap. 15, cet ouvrage.

21. Berriane et al, chap. 12, cet ouvrage, essaient de comprendre les motivations de nouveaux migrants européens propriétaires et/ou gestionnaires de maisons d'hôte dans le Sud marocain, et les interactions entre ces nouveaux résidents et leur nouvel environnement socio-économique et biophysique.

22. Oiry-Varacca et Tebbaa, chap. 13, cet ouvrage.



dépassée, et qu'elle résume, au contraire, des enjeux, des conflits, des potentialités ou des tensions de portée universelle.

Qui plus est, le transfert au Sud du concept et des instruments de développement qu'il porte permet de « renouveler le terroir » en ouvrant sur de nouvelles questions. À l'occasion de ce transfert, les réflexions conduites depuis plus de deux décennies au Sud sur la gestion communautaire des ressources, sur les relations entre conservation de la biodiversité et protection des savoirs locaux, ou sur les droits de propriété intellectuelle, ont ainsi pu percoler dans les réflexions sur le terroir. Et s'il peut apparaître, au Nord, comme une valeur-refuge qui répond aux excès produits par les processus de mondialisation, d'homogénéisation et de nomadisme généralisé, le terroir émerge au Sud comme un point de recentrement et de refondation à la fois économique, sociale, environnementale et politique : le lieu d'autres possibles.

Les dangers qui guettent ce « nouveau du terroir » au Sud sont de plusieurs ordres.

Le premier vient du fait que ce regain d'intérêt pour les sociétés rurales et leurs savoir-faire arrive dans une période d'« accélération du développement » qui amène à une standardisation (des goûts, des modes de production et de consommation) et à une uniformisation (biologique et culturelle) qui bouleversent les sociétés du Sud. Il s'inscrit aussi dans un contexte de paupérisation d'un grand nombre de sociétés rurales au Sud. La question fondamentale est celle de la capacité de ces sociétés à entrer, à travers ces nouvelles approches (et à travers les nouvelles interactions avec la puissance publique qu'elles entraînent), dans une « post-modernité » porteuse. C'est-à-dire à réussir un saut qui leur permettra, sans passer par une dégradation plus poussée des ressources ou par un exode rural massif, de valoriser leurs diversités et d'initier une vraie dynamique de nouveau rural (et urbain), à l'image de ce que l'on a pu constater dans nombre de terroirs du Nord.

Le second danger vient de la manipulation politique de l'idéologie véhiculée par le terroir. Entre défense des diversités et repli identitaire, la différence est ténue, et les pays du Sud sont particulièrement sensibles à ces replis identitaires aux conséquences dramatiques. Comment exposer et valoriser ses spécificités sans exclure celles des autres ? La définition des gouvernances pour ces dynamiques de terroir est déterminante. Qui décide, qui sélectionne ? Qui fait ? Qui bénéficie ? Il semblerait, au vu des exemples passés, qu'une action faisant place large aux relations de coopération entre acteurs, au partage des savoirs, à la responsabilisation du collectif, à la production de liens peut éviter les dérapages.

Le troisième danger, qui est aussi porteur de toutes les nouvelles potentialités du terroir, vient de l'interconnexion croissante des espaces au Sud : interconnexion entre rural et urbain, entre Nord et Sud, entre les différents Suds. On ne peut plus aujourd'hui appréhender les évolutions des sociétés et des espaces ruraux, même les plus marginaux, comme des évolutions en vase clos, ni dans une perspective qui les met en creux des grands mouvements des espaces urbains et littoraux, ou des zones de grande agriculture. En effet, les nouvelles

mobilités généralisées des hommes, des marchandises et des idées induisent de nouvelles façons de vivre et de produire, de nouvelles attentes, de nouveaux désirs qui reconfigurent les terroirs et les politiques qui leur sont appliquées. Ces mobilités créent les conditions de nouvelles complémentarités entre terroirs et espaces environnants proches et lointains, complémentarités qui amènent à une reconnexion des espaces et à une reconfiguration de leurs relations. C'est désormais dans cette perspective élargie qui prend en compte les mobilités de tous ordres, ainsi que les tensions ou les harmonies entre terroirs et espaces environnants, entre local, national, régional et international, entre « tradition » et « modernisation », que se joue l'avenir des terroirs.

Au nord de la Méditerranée, le recours au terroir a permis aux populations rurales des zones les plus négativement impactées par les politiques de modernisation agricole de redonner du sens à leur avenir en réfléchissant, à partir d'instruments communs (mise en marché de spécificités locales et protection à travers des IG), sur leur propre choix de développement (DUPRÉ, 2002 ; CHEVALLIER, 2003 ; MICOUD, 2004 b ; MICHON et SORBA, 2008). Au Maroc, comme dans d'autres pays du Sud, le recours au terroir ressemble à l'un des multiples avatars des politiques publiques destinées à améliorer le sort de ses régions les plus défavorisées. Dans un monde rural encore soumis aux logiques des exploitations familiales et des institutions communautaires de gestion des ressources, il apporte de nouvelles logiques, parfois antagonistes : protection des savoirs locaux, de la biodiversité, promotion des actions collectives, mais aussi modernisation des structures de production et des produits, incitation aux investissements privés. Quelle que soit leur expression locale, ces politiques invitent les sociétés rurales non pas à inventer leur modèle de développement, mais à passer, grâce au « terroir » (dont la plupart ignorent la signification) et aux IG, d'une stratégie d'économie domestique (qui gère et renouvelle des patrimoines familiaux) à une dynamique qui mêle valorisation d'un patrimoine commun et stratégie entrepreneuriale. Ces politiques ont largement montré leur capacité à créer ou à consolider des filières, à redéfinir des produits locaux de façon à ce qu'ils puissent répondre aux exigences de qualité (gustative, sanitaire, etc.) des consommateurs urbains. Elles peinent encore à prouver qu'elles peuvent générer au niveau local un projet social, environnemental, économique, territorial et culturel intégrateur. L'enjeu principal réside donc actuellement dans la capacité des acteurs locaux à s'approprier les démarches descendantes et à les redéfinir pour éviter qu'elles ne dérivent vers une « mise en conformité » des sociétés, des systèmes de production et des produits qui font toute la richesse et la diversité du monde rural.

Il est important de rappeler que les constructions territoriales et patrimoniales liées au développement des terroirs et de leurs produits se sont faites, en Europe, sur un pas de temps relativement long. La dynamique marocaine peut paraître « ancienne » par rapport à ce qui se passe ailleurs dans les Suds. Elle n'a pourtant pas plus d'une dizaine d'années, ce qui n'est rien comparé à l'Europe où le processus a démarré il y a plus d'un siècle, avec la viticulture, et s'est généralisé à d'autres produits agricoles depuis les années 1990. Cette dynamique a initié une recomposition, encore non aboutie mais bien réelle, non seulement

des systèmes de culture et de valorisation des produits, mais aussi de l'organisation sociale de la production et de la valorisation, ainsi que des systèmes de transmission des savoirs. Comme le montre l'exemple du figuier de barbarie, elle a par ailleurs suscité la construction de liens socioterritoriaux autour de produits d'importance autrefois mineure dans le paysage ou l'économie locale. Le suivi régulier de ces transformations multidimensionnelles est aujourd'hui indispensable. Si, comme le mentionne Laurence Bérard, on se contente souvent en Europe de « conforter et valider l'existant » (BÉRARD, 2011), le Sud peut montrer d'autres voies : comment (re)construire du lien, (re)penser des filières viables qui motivent producteurs et consommateurs, à partir de spécificités mineures ou en déshérence<sup>23</sup> ? Autrement dit, comment (re)penser la construction des territoires ruraux autrement qu'à travers le prisme de l'agriculture intensive, c'est-à-dire non seulement en partant des productions locales existantes, mais aussi en suscitant ou en accompagnant des initiatives innovantes qui inventent de nouveaux territoires ?

En dernière analyse, les transformations qui affectent actuellement les terroirs marocains, et par extension ceux des pays du Sud, en font de véritables territoires « mutants ». Or, ces changements s'accompagnent et s'expliquent en partie par les changements climatiques en cours. Dans le scénario d'une augmentation globale de la température moyenne de 2 °C au cours des prochaines décennies, la région nord-africaine subirait un réchauffement de 1 à 3 °C, ce qui se traduirait entre autres par une forte accentuation de l'aridité, un déclin significatif de la production agricole et une utilisation accrue des ressources en eau. Les réflexions sur la protection de l'environnement, l'adaptation à ces changements globaux et les résiliences devraient aujourd'hui tenir compte du contexte de territoires en transformation.

Reconversion des agricultures, nouvelles pratiques pour une adaptation aux changements climatiques, conservation du patrimoine sol, gestion des espaces pastoraux et des forêts sont les solutions envisagées pour s'adapter aux nouveaux paramètres bioclimatiques. Mais il faudra intégrer également les nouvelles dynamiques qui affectent les régions marginalisées des intérieurs et les politiques de développement territorial local qui s'appuient sur les spécificités locales et longuement décrites dans cet ouvrage. Pour ce faire, il faut accorder une importance particulière à la gouvernance locale de manière que les populations locales s'approprient les solutions qu'on leur propose. Et introduire le concept de terroir dans ces contrées avec toutes les politiques et les actions envisagées ne peut se faire sans une capacité de prévision et de communication de la part des gouvernants, et donc d'une connaissance fine et d'un suivi des processus en cours. L'adaptation des territoires aux changements climatiques doit passer par l'intégration de tous ces paramètres.

23. L'exemple de la valorisation des produits du châtaignier en Corse, conduite sur une production désaffectée aussi bien par les producteurs que par les consommateurs, rappelle ce qui se passe au Sud (MICHON et SORBA, 2010).

# Bibliographie

**ADERGHAL M., SIMENEL R., 2012**

*Les intérieurs du Maroc*. Argumentaire pour le séminaire général du LMI MediTer, 5p.

**AFD (Agence française de développement), 2010**

*Promotion du Développement Durable par les Indications Géographiques*. Paris, Savoirs Communs n°9, 99 p.

**ALLAIRE G., 2009**

« Diversité des Indications Géographiques et positionnement dans le nouveau régime de commerce international ». In Tekelioglu Y., Ilbert H., Tozanli S. (éd.) : *Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens*, Montpellier, CIHEAM, Options Méditerranéennes, Série A. Séminaires Méditerranéens, 89 : 53-65.

**AUCLAIR L., ALIFRIQUI M., 2012**

*Agdal - Patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain*. Marseille, IRD Éditions, 680 p.

**BARJOLLE D., RENARD O.,**

**BERNARDONI P., 2013**

*Étude du potentiel de la commercialisation des produits agricoles des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) utilisant les indications géographiques et les marques avec origine*. Rapport du projet AGRI-2012-EVAL-05, 140 p.

**BÉRARD L., 2011**

« Du terroir au sens des lieux ». In Delfosse C. (dir.) : *La mode du terroir et les produits alimentaires*, Paris, Les Indes savantes : 41-55.

**BERRIANE M., MICHON G., SKOUNTI A., MOIZO B., ROMAGNY B., TEBBAA O., 2015**

Les « patrimoines ruraux » au Maroc : Un nouveau produit des mobilités contemporaines ? *Revue GéoDév.ma*. [http://revues.imist.ma/?journal=GeoDev&page=article&op=view&path\[\]=4086](http://revues.imist.ma/?journal=GeoDev&page=article&op=view&path[]=4086)

**CHEVALLIER D. (dir.), 2000**

*Vives campagnes. Le patrimoine rural, projet*

*de société*. Autrement, coll. Mutations, n° 194, 223 p.

**CHEVALLIER D., 2003**

Le patrimoine rural, outil politique ou enjeu de société ? *Modern & Contemporary France*, 11 (3) : 279-292.

**CGDA, 2009**

*Pilier II du Plan Maroc Vert, de la stratégie à l'action. Pour un développement solidaire et durable de la petite agriculture prenant en compte les spécificités de la montagne et des oasis*. Rabat, 104 p.

**Conseil général au développement agricole (CGDA) du Maroc et Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) de France, 2010**

*Terroirs et origine : leçons d'une lecture croisée des expériences du Maroc et de la France pour une Méditerranée durable*. Rapport de séminaire, 82 p.

**DAVIS D. K., 2007**

*Resurrecting the granary of Rome: environmental history and French colonial expansion in North Africa*. Athens, Ohio University Press.

**DUPRÉ L., 2002**

*Du marron à la châtaigne. La relance d'un produit régional*. Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 334 p.

**GAUTHIER D., BENJAMINSEN T. A., 2012**

*Environnement, discours et pouvoir: l'approche Political ecology*. Paris, Éditions Quæ.

**GENIN D., SIMENEL R., 2012**

*Terroirs sahariens, proposition de recherche*. Document de travail du LMI MediTer, 5 p.

**GOBLOT H., 1963**

Dans l'ancien Iran, les techniques de l'eau et la grande histoire. *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 18 (3) : 499-520.

**LANDEL P.-A., SENIL N., 2009**

Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement. *Développement durable et territoires* [Online], Dossier 12 <http://developpementdurable.revues.org/7563>

**LINCK T., BOUCHE R., CASABIANCA F., 2009**

« Brocciu : une appellation pour désapprendre ». In Tekelioglu Y., Ilbert H., Tozanli S. (éd.) : *Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens*. Montpellier, CIHEAM, Options Méditerranéennes, Série A, Séminaires Méditerranéens, 89 : 199-212.

**MAPM (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime), 2011 et 2014**

*Produits de terroir du Maroc. Catalogue national*. Rabat, 203 p.

**MEISTERSHEIM A., 1991**

*Territoire et insularité : le cas de la Corse*. Éditions Publisud, 290 p.

**MICHON G., 2015**

*Agriculteurs à l'ombre des forêts du monde. Agroforesteries vernaculaires*. Arles, Actes Sud-IRD Éditions, 250 p.

**MICHON G., SORBA J., 2008**

I Tré Valli. Passer par-dessus les montagnes. *Ethnologie Française*, 2008/3, Vol. 38 : 465-477.

**MICOUD A., 2004 a**

La patrimonialisation de la campagne. *Pour*, 182 : 71-74.

**MICOUD A., 2004 b**

Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises. *Ethnologie française*, 2004/1, Vol. 34 : 13-22.

**MOLLARD M., PECQUEUR B., 2007**

De l'hypothèse au modèle du panier de biens et de services. Histoire succincte

d'une recherche. *Économie rurale*, 300 : 110-114.

**OSTROM E., 2010**

Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic Systems. *American Economic Review*, 100 : 1-33.

**PITTE J.-R., 1986**

*Terres de Castanide : hommes et paysages du châtaignier de l'Antiquité à nos jours*. Paris, Fayard, 480 p.

**RAUTENBERG M., MICOUD A., BÉRARD L., MARCHENAY P. (dir.), 2000**

*Campagnes de tous nos désirs. Patrimoines et nouveaux usages sociaux*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 191 p.

**RUF T., 2000**

« Irrigation gravitaire et patrimoine commun, une approche des règles et usages dans les Pyrénées-Orientales ». In : *Irrigation gravitaire* (Irrigation Gravitaire : Journées Techniques Agriculture Environnement), Aix-en-Provence, Chambres d'agriculture : 185-198.

**SENIL N., MICHON G., ADERGHAL M., BERRIANE M., BOUJROUF S., FURT J.-M., MOIZO B., ROMAGNY B., SORBA J.-M., TAFANI C., 2014**

Le patrimoine au secours des agricultures familiales ? Éclairages méditerranéens. *Revue Tiers Monde*, 220 : 137-158.

**VANDECANDELAERE E., ARFINI F., BELLETTI G., MARESCOTTI A., 2009**

*Territoires, produits et acteurs locaux : des liens de qualité. Guide pour promouvoir la qualité liée à l'origine et des indications géographiques durables*. Rome, FAO-SINER-GI, 195 p.

**ZIMMERER K. S., BASSET T. J., 2003**

*Political ecology: an integrative approach to geography and environment-development studies*. Guilford Press, 310 p.

# Postface

## Les terroirs méditerranéens, du choc de la modernité au choc climatique

Guillaume BENOIT

### Les terroirs méditerranéens et le choc de la modernité

Il y a plus de biodiversité dans le seul département des Alpes maritimes que dans toutes les îles britanniques. Et bien davantage encore au Maroc ou en Turquie.

La Méditerranée est en effet « mille choses à la fois. Non pas un paysage mais des milliers de paysages. Non pas une mer mais une succession de mers. Non pas une civilisation mais des civilisations. La Méditerranée est un carrefour antique. Depuis des millénaires, tout conflue vers cette mer, bouleversant et enrichissant son histoire »<sup>1</sup>.

Or, cette riche diversité est en même temps culturelle et naturelle. L'espace méditerranéen, espace « dévoré par la montagne », est en effet le fruit d'une longue co-évolution assez remarquable entre les hommes et la nature. Pour être conservés, la biodiversité et les *paysages méditerranéens* nécessitent donc une gestion hydrique, pastorale, agricole et agro-sylvo-pastorale, ce qui est une situation assez exceptionnelle à l'échelle de la planète<sup>2</sup>.

Fruits de modes de gestion organisés d'abord à l'échelle du « terroir villageois » (le douar au Maroc), les paysages se lisent en réalité à plusieurs échelles. Les vallées et les plateaux pastoraux, les forêts rurales et les « pays » – paysages des Cévennes, des Causses, des garrigues ou de Toscane, paysages des vallées de l'Atlas ou du Rif, de l'Oriental ou de l'arganeraie – sont autant de composantes, parmi bien d'autres, de l'*identité méditerranéenne*. Encore, chaque vallée cévenole ou chaque vallée de l'Atlas a-t-elle sa propre identité. Et certains produits et savoir-faire ne peuvent concerner que quelques villages, à

1. Fernand Braudel, *La Méditerranée - espace et histoire*. Flammarion, rééd. 1999.

2. Guillaume Benoit, *Méditerranée : les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement*. Éditions de l'Aube, 2005.

l'exemple du safran de Taliouine ou de l'oignon doux des Cévennes, alors que d'autres sont de plus grande étendue : le « terroir méditerranéen » est une réalité multi-échelles.

Ces paysages, ces identités et ces héritages, parfois millénaires, sont menacés par la modernité. Les grands travaux de bonification des plaines, le recours massif de l'économie moderne aux hydrocarbures fossiles, la mécanisation de l'agriculture en plaine, ainsi que l'amélioration des transports et le développement des échanges, amplifiés par le recul des barrières tarifaires et par la spécialisation, ont profité aux grandes villes et aux zones côtières et fluviales. Les espaces côtiers et des plaines ont été artificialisés en même temps que les espaces montagnards étaient marginalisés. Les coûts de production et de transport dans les arrière-pays contraints par la géographie sont par la suite devenus relativement beaucoup plus élevés que dans les plaines. René Dumont, de passage dans le Queyras (terroir des Hautes Alpes) en 1951, calcule par exemple que pour produire 400 kg de foin il faut compter deux jours de faucheurs, une journée de femme ramassant et encore un jour pour faire les « trousses » en filet de corde et les descendre à bas de mulets, soit dix fois plus de travail que pour produire l'équivalent en plaine et cent fois plus que dans une ferme de l'Indiana<sup>3</sup>.

Les terroirs de la France du Midi ont sans doute été, dans le Bassin méditerranéen, les premiers touchés par le choc de la modernité. La France a en effet été tôt industrialisée et Napoléon III, admirateur de l'Angleterre, avait ouvert l'économie par des accords de libre-échange. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, des terroirs entiers s'effondrent. Ainsi par exemple de Cotignac, village du département du Var dont Achard, dans sa *Géographie de la Provence* de 1787, soulignait pourtant la prospérité : « Le terroir de Cotignac est dans un pays de montagne, mais très fertile, surtout en huile d'olive. »<sup>4</sup> Qu'en était-il un siècle après ? La délibération d'août 1880 du conseil municipal nous l'apprend : « M. le maire expose que l'échéance prochaine de l'expiration des traités de commerce et du remaniement de notre tarif général des douanes appelle la sollicitude du conseil et lui impose le devoir de faire connaître les vues d'une population entièrement adonnée à l'oléiculture que la concurrence des produits étrangers a réduite à la misère. » Le pire était à venir, puisque la production locale d'olives détritiques, encore de 375 tonnes/an en moyenne entre 1915 et 1932, s'effondre à 57 tonnes/an dans la décennie 1970.

De fait nos montagnes de l'Europe méditerranéenne ont-elles souvent perdu plus du 4/5<sup>e</sup> de leur population, et leur espace aujourd'hui, pour une bonne part, est laissé à la friche, aux sangliers et au feu. La population comme l'économie s'étant fortement littoralisées sous l'effet de la mondialisation et de l'exode rural, les espaces ruraux méditerranéens des collines, des montagnes, des val-

3. René Dumont, *Voyages en France d'un agronome*. Paris, Éditions M.-Th. Génin, Librairie de Médecis, 1951.

4. Claude-François Achard, *Description historique, géographique et topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence ancienne et moderne, du Comté Venaissin, de la Principauté d'Orange, du Comté de Nice*. Aix, impr. Calmen, 1787.

lées et des plateaux, autrefois fondements mêmes des sociétés méditerranéennes, sont donc devenus des « arrière-pays ».

Aujourd'hui, tous les pays méditerranéens, y compris ceux du « Sud », sauf l'Égypte, seul pays riverain dont toute l'agriculture est irriguée, connaissent, à des degrés divers, des phénomènes de déprise et/ou d'exode. Le Liban est sans doute le pays le plus touché, alors qu'il avait pourtant les atouts pour effectivement devenir la « Suisse du Moyen-Orient ». Le Maroc est aussi concerné, comme en témoignent les terrasses abandonnées de l'Anti-Atlas.

La situation sur la rive sud est cependant, dans l'ensemble, bien différente de celle de la rive nord. Les populations agricoles et rurales restent souvent très nombreuses, notamment dans les arrière-pays du Maroc et de Turquie, et les possibilités d'émigrer ne sont plus comparables à celles qui s'offraient aux ruraux de l'Europe méditerranéenne, chassés de leurs terroirs par le choc de la modernité, par la pauvreté et par le grand marché. Les villes, les industries et les pays d'accueil ne recherchent plus des bras en grand nombre, comme aux temps des émigrations italiennes des années 1920 vers les États-Unis et l'Argentine, puis des émigrations espagnole et portugaise vers la France des années 1960. L'économie s'automatise et le manque structurel d'emplois tend à s'inscrire dans la longue durée.

Les forces qui poussent à toujours plus de libération du commerce et plus de recul de l'État n'en restent pas moins vives et actives. Sachant les vulnérabilités du monde méditerranéen et le poids démographique des populations rurales, la question du devenir du monde rural dans ces pays du Sud, notamment au Maroc, est donc devenue un vrai sujet de géopolitique. La prospective « *Agriculture 2030 : quels avenir pour le Maroc ?* »<sup>5</sup> a clairement montré que l'enjeu était celui de la stabilité du pays. Elle a joué dans la décision d'inclure un « Pilier II » dans le *Plan Maroc Vert 2008-2020* et plaidé pour une stratégie marocaine des terroirs.

## **Le terroir, vecteur d'une nouvelle modernité**

La modernité, menace pour le terroir méditerranéen, est cependant aussi une opportunité.

Les consommateurs, aujourd'hui majoritairement urbains, ont en effet besoin de racines et ils apprécient la qualité du terroir – celle des produits de l'agriculture ou de l'artisanat, celle des recettes culinaires locales et celle des paysages, fruits de la nature comme des savoir-faire locaux –, du moins lorsque cette qualité est bien au rendez-vous. Et ils l'apprécient d'autant plus que la mondialisation/littoralisation tend à banaliser nos environnements et nos consommations. Le terroir peut donc devenir un objet convoité.

5. *Agriculture 2030 : quels avenir pour le Maroc ?* Haut-Commissariat au Plan et Conseil général du développement agricole, 2007. [http://www.hcp.ma/Agriculture-2030-quels-avenirs-pour-le-Maroc\\_a849.html](http://www.hcp.ma/Agriculture-2030-quels-avenirs-pour-le-Maroc_a849.html)



Cette capacité à reconnaître et à apprécier la valeur du terroir et de ses produits n'est pas nouvelle. De longue date, nombre de produits locaux réputés ont souffert d'usurpations. Déjà, Galien déplorait le fait que les exportations de miel des Cyclades, de vin de Falerne et de persil de Macédoine étaient supérieures en quantité aux capacités de production des aires concernées. Il faudra cependant attendre 1935 pour que la France, pays pionnier, prenne un décret-loi sur les appellations d'origine contrôlée permettant enfin de défendre et de promouvoir de façon efficace l'« origine » et le « terroir », au bénéfice tant des producteurs et des territoires concernés que des consommateurs. Si les savoir-faire des premiers ont besoin d'être défendus et promus, les seconds ont en effet besoin d'être rassurés sur ce qu'ils achètent et consomment.

Pourtant, il faudra encore du temps pour que certains paysans visionnaires s'opposent aux modèles de développement dominants alors proposés et réussissent à mobiliser leurs communautés sur des visions innovantes, à même de positionner leurs terroirs/territoires avec succès dans la mondialisation. André Valadier, éleveur d'Aubrac, est de ceux-là. Grâce à lui et à ceux qui l'ont suivi, l'Aubrac a aujourd'hui retrouvé sa production et sa population, alors que le Cézallier voisin, pourtant haut plateau tout à fait comparable et disposant des mêmes atouts, ne cessait, lui, de s'effondrer. Le succès de l'Aubrac, comme de tant d'autres terroirs, s'est construit sur des produits à haute valeur ajoutée comme le couteau de Laguiole, la viande « fleur d'Aubrac » et surtout le fromage AOP Laguiole au lait cru, dont la production, réduite à 25 tonnes dans les années 1960, a remonté depuis à 700 tonnes. Cela a permis le maintien des remarquables paysages et flores de l'Aubrac, ainsi que la constitution de « paniers de biens et services » reliant agriculture, artisanat, restauration de haute qualité, tourisme et environnement et amplifiant les bénéfices retirés par chacun et par tous.

C'est à la suite d'un voyage, je crois, aux Pays-Bas, que Valadier a compris que suivre le modèle d'intensification agricole alors promu ne pouvait que conduire à une impasse, car l'Aubrac ne serait jamais compétitif dans la production européenne de lait générique. Et c'est grâce en partie aux travaux multidisciplinaires du CNRS qui avaient révélé la cohérence des savoirs locaux que Valadier comprit alors que l'Aubrac, pour survivre, devait se différencier en revenant à la spécificité du terroir et de ses produits. Ce qu'il a su faire en créant la coopérative « Jeune montagne » et en associant à sa vision un nombre toujours croissant d'acteurs, tout en innovant dans les process industriels et dans la commercialisation.

D'autres ont fait comme lui, et les produits d'origine, qui représentent aujourd'hui 25 % du marché alimentaire français, sont devenus un facteur décisif de développement territorial.

Le Maroc, ces dernières années, s'est lui aussi admirablement engagé dans la reconnaissance et la promotion de ses produits de terroir. Il dispose d'un potentiel de diversité/qualité exceptionnel et plusieurs acteurs (chercheurs, agents du Ministère et des Agences, conseils régionaux, agriculteurs et agricultrices,

ONG ) y ont apporté leurs contributions au niveau local, provincial, régional et national. La « lecture croisée des expériences du Maroc et de la France sur les terroirs et l'origine », que j'avais pilotée en mai 2010, a aussi montré le rôle important joué par les acteurs de la coopération décentralisée franco-marocaine<sup>6</sup>.

La dynamique marocaine est cependant inégale et elle peut soulever de nombreuses questions, comme ce livre le montre. Incontestablement engagée, elle porte en tout cas en elle des facteurs de changements vers une vision innovante et élargie de la modernité.

C'est d'abord l'image du monde rural et du progrès qui s'en trouve modifiée. La modernité, ce n'est plus en effet seulement le « Maroc utile » et les grandes exploitations mécanisées : c'est aussi le terroir et ses produits et paysages uniques, objets d'une nouvelle fierté revendiquée et internationalement recon- nue.

Avec le changement d'image qui s'opère, c'est aussi la relation entre la ville et la campagne qui change. L'essor du tourisme rural, qui il y a encore 20 ans paraissait utopique, en témoigne. Des maisons d'hôte et de petits hôtels, à Chefchaouen et ailleurs, sont aménagés, y compris par des enfants du pays ou de retour au pays. Le temps est donc venu où les Marocains des villes peuvent avec plaisir refaire lien avec le terroir et contribuer à son développement, plutôt que de ne rêver que de Paris ou d'Andalousie.

La mutation est aussi dans la société rurale. La valorisation du terroir renforce la dynamique déjà engagée de mise en place d'associations, de coopératives et de processus collectifs. Des jeunes entrepreneurs reviennent à la terre. Les produits et les services sont valorisés et commercialisés, y compris sur des marchés rémunérateurs éloignés. Le terroir représente donc une opportunité de « saut », élargissant pour les ruraux les notions de temps et d'espace, et permettant un net progrès en termes d'ouverture au monde, d'économie solidaire, d'organisation collective et de valeur ajoutée produite et revenant au territoire.

C'est enfin et peut-être surtout le rapport entre l'État et le monde rural qui peut enfin évoluer. Le terroir invite en effet l'État à sortir d'une vision de « prescription » et à considérer les ruraux comme des partenaires qu'il faut savoir écouter, accompagner et appuyer. La politique de l'agriculture peut donc sortir des visions technicistes standardisées, s'élargir à l'aval (transformation/valorisation des produits) et prendre en compte la diversité des systèmes humains, productifs et alimentaires pour les valoriser. Je peux ici témoigner par exemple du rôle nouveau et positif joué par la Direction provinciale de l'agriculture d'Essaouira avec l'appui de la recherche dans l'émergence de la première AOP marocaine, l'huile d'olive de Tyout Chiadma.

Le terroir, c'est donc comme la COP 21 : pour que cela marche, il faut sortir d'une vision prescriptive et créer un cadre favorable qui invite chaque territoire à développer sa propre solution. C'est le passage du « *top down* » (approche

6. *Terroirs et Origine : leçons d'une lecture croisée des expériences du Maroc et de la France*. CGAAER et CGDA, mai 2010. Consultable sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/114000132.pdf>

descendante) au « *bottom up* » (approche ascendante encouragée et encadrée par le haut). Et ce peut donc être l'occasion de l'émergence d'une nouvelle doctrine d'action pour l'administration et pour la recherche, le développement et le crédit, d'une confiance renouée entre le pouvoir et la ruralité, d'une nouvelle modernité sociale et politique.

Or, c'est bien dans ce champ de la confiance que les progrès sont le plus nécessaires dans les États sud-méditerranéens, comme le séminaire « SESAME 2 » sur l'agriculture familiale en Méditerranée et Afrique de l'Ouest (Meknès, 2015) l'a bien montré<sup>7</sup>.

### **Le terroir méditerranéen face au choc climatique : la montée des périls**

Pour Ignacy Sachs, l'inventeur du concept d'« éco-développement », précurseur de celui de « développement durable », nous « sommes aujourd'hui assis sur deux ruines de paradigmes : celle du socialisme réel et celle du capitalisme financier ». Perte de cohésion sociale, insuffisance structurelle d'emplois, dégradation de la biosphère et du climat, gaspillage et raréfaction des ressources minières et de la terre nourricière. Tout cela est à la fois si profondément grave et encore si insuffisamment pris en considération par la pensée économique et politique dominante.

Le défi le plus lourd aujourd'hui à relever est celui du changement climatique : la survie de l'humanité est en effet en jeu. Or la Méditerranée, déjà plus que d'autres régions confrontée au problème de la mondialisation/littoralisation<sup>8</sup>, se retrouve aussi en première ligne face au défi climatique. Des changements lourds sont à l'œuvre et le dernier rapport du Giec annonce des lendemains beaucoup plus difficiles : aridification et forte croissance des températures dans les arrière-pays, baisse sensible des pluies et des écoulements (qui pourrait aller jusqu'à 30 à 40 % au Maghreb), aggravation des phénomènes extrêmes (sécheresses et inondations), changement de la géographie agricole, accès insuffisant à l'eau d'irrigation, perte de productivité agricole et ruptures de systèmes alimentaires<sup>9</sup>.

Terroirs « mutants », insécurité alimentaire, migrations, instabilités ? Les impacts seront d'autant plus délétères que les modes de gestion et de production demeureront « non durables », c'est-à-dire que les sols seront toujours plus érodés, les pâturages, les forêts et les ressources en eau toujours plus surexploitées et dégradées.

7. <http://agriculture.gouv.fr/ministere/lagriculture-familiale-en-mediterranee-et-en-afrique-de-louest-2eme-seminaire>.

8. Bertrand Hervieu qualifie la Méditerranée de « précipité de la mondialisation ». N'est-elle pas en effet une vaste caisse de résonance des grandes tensions qui s'exercent sur l'ensemble de la planète, une sorte de miroir grossissant des paradoxes de la mondialisation ?

9. Cf. Séminaire SESAME 3 sur le changement climatique en Méditerranée et Afrique de l'Ouest : [http://www.fondation-farm.org/zoe/doc/s20150223sesame3\\_synthese.pdf](http://www.fondation-farm.org/zoe/doc/s20150223sesame3_synthese.pdf).

## Changer de modèle et innover : la nouvelle centralité du terroir

Relever les nouveaux défis gigantesques du climat, de la sécurité alimentaire et de l'emploi alors que les deux grands paradigmes qui ont dominé le xx<sup>e</sup> siècle sont en ruine, c'est forcément *changer de modèle*.

Pour Ignacy Sachs, déjà cité, il s'agirait de passer à une « *biocivilisation* » en jouant à la fois sur le trio « biodiversité + biomasse + biotechnologies » et sur une évolution de nos styles de vie et des modes de production et de consommation. Ceux-ci doivent devenir beaucoup plus « durables » et créer de nouvelles opportunités de travail. Pour Ignacy Sachs, « cela implique en premier lieu de revoir l'attitude contemporaine cataloguant le rural comme obsolète ».

Si la Méditerranée n'a pas l'immense potentiel de production bio-économique du Brésil, elle sera pourtant bien obligée de faire beaucoup mieux dans la gestion de ses agro-écosystèmes et de ses ressources naturelles. Il ne sera pas en effet possible de continuer à dégrader les ressources, à dévitaliser les sols et à surexploiter l'eau et les pâturages comme on le fait.

Heureusement, de nombreux exemples récents sur la planète, observables aussi bien dans certaines régions parmi les plus pauvres, au Niger, au Burkina Faso, en Éthiopie, que dans les riches plaines de l'État de l'Ohio aux États-Unis, montrent que des renouveaux agricoles et écologiques de grande ampleur sont possibles<sup>10</sup>.

La région du Tigré, région la plus sèche d'Éthiopie, victime de famines terribles dans les années 1980, en est peut-être le plus bel exemple de réussite<sup>11</sup>. Grâce à des aménagements de terroirs à grande échelle, le Tigré est en effet devenu en vingt ans la région la plus sûre en eau de tout le pays. Les actions massives de préservation des arbres et de reboisement par les communautés, la création en grand nombre de terrasses de cultures en pierres et demi-lunes ainsi que celle de centaines de petits barrages et la maîtrise de la pression pastorale y ont été conduits. Le paysage a été remodelé et l'eau qui dévalait et détruisait les sols, entraînant avec elle les éléments nutritifs, est devenue l'eau fécondante. Sa bonne infiltration a contribué à la recharge des nappes, au point de rendre certains puits artésiens. La surface irriguée est passée de 40 à 40 000 ha, et la région a retrouvé sa sécurité alimentaire, réduisant considérablement son taux de pauvreté.

D'autres progrès majeurs sont évidemment rendus possibles par la génétique (semences), par l'agriculture de conservation en grandes cultures, par l'agroforesterie ou encore par la bonne utilisation des légumineuses méditerranéennes. L'écorégion méditerranéenne a en effet pour elle de disposer notamment d'une grande diversité de légumineuses, dont le bon emploi a permis dans le sud du

10. Guillaume Benoit, *Changer avec le climat. Annales des Mines – Responsabilité et environnement*, n° 80, 2015. Voir aussi [http://aigref.portail-gref.org/upload/documents/2016012182018\\_AIGPEFGB8janvierV52016.compressed.pdf](http://aigref.portail-gref.org/upload/documents/2016012182018_AIGPEFGB8janvierV52016.compressed.pdf)

11. <http://www.wri.org/blog/2015/07/how-ethiopia-went-famine-crisis-green-revolution>

Portugal de restaurer près de 500 000 ha de terres et pâturages dégradés et de venir ainsi doubler la productivité fourragère et le stockage de carbone<sup>12</sup>.

Bref, le temps est venu de s'engager résolument dans une transition agro-écologique à grande échelle pour produire à la fois bien mieux et plus, y compris plus de ces services environnementaux d'une importance stratégique pour tous que sont le stockage de carbone dans les sols, la bonne infiltration de l'eau et les paysages culturels. En conservant l'eau et en redonnant ainsi vie aux sols, les systèmes gagneront à la fois en productivité et en résilience, et donc en capacité à résister au choc climatique et au stress hydrique. C'est tout le sens de l'initiative « 4 pour 1 000 : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat », lancée le 1<sup>er</sup> décembre 2015 avec succès dans le cadre de la COP 21<sup>13</sup>.

Une telle ambition imposera beaucoup d'innovations et un certain retour au sens même du mot « terroir » et du mot « culture ». Le mot « culture » vient en effet du latin « *colere* », qui signifie « mettre en valeur, prendre soin, entretenir ». Pour la philosophe Hannah Arendt, la culture, c'est donc « commercer avec la nature pour la rendre propre à l'habitation humaine » et ce doit donc être aussi « une attitude de tendre souci qui vient en contraste avec tous les efforts pour soumettre la nature à la domination de l'homme »<sup>14</sup>. Et qu'est-ce que le terroir au fond, sinon un ensemble de savoir-faire adaptés à chaque contexte local et permettant de *commercer avec la nature pour la rendre propre à l'habitation humaine* ?

Les terroirs, résultats de ces savoir-faire, sont aussi une affaire de *gestion en bien commun*. Par exemple, ce sont les règles communautaires de gestion de l'eau pour une utilisation productive, un partage équitable et une bonne protection des champs et des habitations qui ont donné à l'eau une position centrale dans l'organisation et le fonctionnement des sociétés rurales du Maghreb<sup>15</sup>.

Or la complexité des problèmes écologiques et économiques qui sont devant nous va imposer de nouveaux systèmes de gestion en « bien commun ». Elinor Ostrom, politologue américaine et prix Nobel 2009 d'économie, en a en effet bien montré la pertinence et l'importance stratégique. Sous réserve de bonne communication entre les acteurs, des degrés élevés de coopération (action collective) sont en effet possibles, avec, à la clef, des bénéfices mutuels accrus, significativement et durablement. Alors que Mme Ostrom a montré que des associations volontaires et des collectifs d'individus pouvaient donc gérer efficacement et de façon équitable les ressources communes, de nombreux travaux ont révélé *a contrario* l'inefficience et les limites des approches de type seulement « tout État » ou « tout privé ». Les effets désastreux de la nationalisation

12. David Crespo : [http://www.fondation-farm.org/zoe/doc/s20150223esame3\\_5crespo\\_ppt.pdf](http://www.fondation-farm.org/zoe/doc/s20150223esame3_5crespo_ppt.pdf)

13. <http://agriculture.gouv.fr/enrichir-les-sols-avec-linitiative-4-pour-1000>

14. Hannah Arendt, *La crise de la culture*. Gallimard, 1998 (1961).

15. Grigori Lazarev, *Valeurs communautaires et gestion de l'eau entre tradition et héritage*, in Séminaire « The Governance of Water Resources: Values, Traditions and Contemporary Policies », Aga Khan University et Conseil général du développement agricole, Rabat, mars 2015 (non diffusé). La présentation rappelle les travaux fondateurs sur cette question de J. Berque et de P. Pascon et mentionne les propres travaux de l'auteur.

de forêts anciennement « communales » (au vrai sens du terme : communautaires) ont été par exemple abondamment documentés par la communauté scientifique en Thaïlande, au Népal, au Niger ou en Inde.

La dispute internationale à l'OMC entre adversaires et partisans des indications géographiques (IG, dont les appellations d'origine protégée) trouve d'ailleurs son fondement idéologique dans la confrontation de visions entre ceux qui veulent tout réduire au seul « bien privé » et ceux qui soulignent *a contrario* l'importance fondamentale des « biens communs ». Une confrontation qui oppose ceux qui, d'un côté, ne veulent reconnaître et protéger que la « marque » et le « brevet », accusant les IG de jouir d'une rente indue et de constituer une entrave au libre commerce, et ceux qui, de l'autre, soulignent au contraire l'effet structurant des IG sur le développement rural et durable et leur capacité à protéger les petits producteurs et à maintenir l'ancrage au lieu, au contraire des marques, délocalisables par nature.

Avec le changement climatique et la montée des périls, il nous faudra réussir la nécessaire transformation vers des terroirs et des territoires « *climato-intelligents* », c'est-à-dire à même de conjuguer l'adaptation, l'atténuation et la sécurité alimentaire. L'enjeu de l'atténuation est aussi important que celui de l'adaptation, car le « secteur des terres » (l'agriculture, la forêt et les sols) représente « 40 % (20 à 60) du potentiel mondial d'atténuation à l'horizon 2030 » (5<sup>e</sup> rapport du Giec, 2014) et, sans réussite de l'atténuation, l'adaptation ne pourra être réussie. Ce potentiel élevé en termes d'atténuation vient notamment de la capacité des bois et des champs à servir de « *pompes à carbone* ». En effet, la photosynthèse permet de capturer une partie du carbone en excès dans l'atmosphère pour le séquestrer dans la biomasse mais aussi dans les sols sous forme de matière organique, et il est possible d'activer les mécanismes naturels permettant de produire plus et mieux. Le potentiel mondial de stockage de carbone dans la biosphère terrestre est par conséquent élevé, estimé par le professeur Ratan Lal<sup>16</sup> à 3,8 Gt C/an, soit à peu près autant que les émissions anthropiques nettes actuelles de CO<sub>2</sub>. Comme la priorité première est la restauration des terres dégradées, la conséquence, c'est que tout l'espace rural, notamment tous les agro-écosystèmes dégradés, va devoir être mis à contribution<sup>17</sup>.

Le terroir, de fait, va donc retrouver pour des raisons multiples (lutte contre le changement climatique, maintien des équilibres sociaux, sécurité alimentaire) une nouvelle centralité.

La solution passera à la fois par une nouvelle reconnaissance du terroir, par de nouvelles gestions en biens communs et par beaucoup d'innovations dans les pratiques et dans les politiques. Il s'agira par exemple de reconnaître la valeur de certains savoirs immatériels, comme ceux des éleveurs de l'arganeraie qui

16. *Recarbonization of the Biosphere*, Lal et al., 2012.

17. Guillaume Benoit, Le secteur des terres, solution au problème climatique ? In « *Changer avec le climat* », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n° 80, 2015.

savent protéger et façonner les arbres pour les rendre productifs et conduire les troupeaux avec intelligence dans un contexte d'aridité croissante. Il s'agira aussi de développer les légumineuses à grande échelle, de revenir aux fondements de l'agronomie et de passer à des systèmes d'accords locaux permettant le développement de l'agriculture de conservation, et donc le retour des résidus de culture à la terre. Il s'agira encore de mettre un terme aux problèmes d'érosion, de surpâturage ou de surexploitation des nappes et d'inventer de nouvelles formes d'agroforesterie associant par exemple arganier et blé dur. Les défis à relever ne manqueront pas.

De nouvelles stratégies de terroirs seront donc nécessaires pour réussir un reverdissement à grande échelle. Le World Resources Institute (WRI) a récemment publié à ce sujet un document précieux sur les « 6 étapes du succès »<sup>18</sup> et la notion de « *landscape mangement* » (gestion des paysages/terroirs) a marqué des points importants lors de la COP 21. Des fonds internationaux pourront ainsi être mobilisés pour le reverdissement. C'est donc toute une nouvelle approche de la relation entre l'État et les communautés rurales et les agriculteurs, gestionnaires des terroirs et des ressources, qui devra être développée, en raisonnant à l'échelle qui compte, celle des biens communs (terroirs villageois, nappes d'eau, aires pastorales, groupes agricoles d'intérêt économique et écologique, petites régions avec leurs bourgs centres), et en accompagnant, si nécessaire, les nouveaux engagements locaux de *paiements pour services environnementaux*. D'ores et déjà, des outils comme le logiciel EX-ACT, mis au point par la FAO, permettent de chiffrer les gains carbone possibles d'un projet d'aménagement de terroir, justifiant ainsi de la mobilisation de la finance carbone.

C'est par une nouvelle intelligence de communication entre les acteurs et par l'imagination que l'intelligence du vivant pourra devenir le vecteur du nouveau écologique, économique et culturel, le vecteur du développement durable. Comme le disait déjà Sénèque, philosophe mort en 65 ap. J.-C. : « Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que l'on n'ose pas, c'est parce que l'on n'ose pas que les choses sont difficiles. » Il est temps que le rural se fasse entendre dans la négociation climatique et que les villes en comprennent toute l'importance stratégique.

18. *Mise à échelle du reverdissement : Six étapes vers le succès*. WRI, 2015. [http://www.wri.org/sites/default/files/15\\_REP\\_Regreening\\_Report\\_FR.pdf](http://www.wri.org/sites/default/files/15_REP_Regreening_Report_FR.pdf)

# Liste des auteurs

## **Ahmed Abdollah**

doctorant du LMI MediTer, inscrit à la faculté des Lettres et des Sciences humaines de Marrakech. Il travaille sur le développement de l'économie sociale et solidaire dans les arrière-pays marocains.

## **Antonin Adam**

doctorant du LMI MediTer depuis 2014, inscrit à l'université Montpellier-3 (UM3 PV). Sa thèse porte sur les dynamiques des systèmes apicoles au Maroc et en Corse.

## **Mohammed Aderghal**

géographe, professeur à la faculté des Lettres et des Sciences humaines, université Mohammed V de Rabat, et directeur de l'équipe E3R. Il travaille sur les mutations socio-économiques à l'origine des dynamiques territoriales et du changement des rapports société-environnement naturel, en particulier dans les systèmes agraires de montagne.

## **Noureddine Ait Errays**

spécialiste d'économie et de gestion, professeur assistant à la faculté polydisciplinaire de Taroudant, université Ibn Zohr d'Agadir. Ses intérêts scientifiques actuels portent sur les produits de terroir et les filières.

## **Mohamed Alifriqui**

écologue et botaniste, professeur à la faculté des Sciences Semlalia, université Cadi Ayyad de Marrakech, et membre associé au Lerma. Il travaille sur les relations entre pratiques locales de gestion des ressources et dynamiques de la biodiversité.

## **Lahoucine Amzil**

géographe, professeur habilité à la faculté des Lettres et des Sciences humaines, université Mohammed V de Rabat et membre de l'équipe E3R. Il s'intéresse aux transformations récentes des systèmes socio-économiques traditionnels dans le Haut Atlas en rapport avec la diffusion d'une activité touristique rurale.



**Pierre-Marie Aubert**

formé à l'interface entre la foresterie et la sociologie. Il s'intéresse aux problèmes de gestion de l'environnement et des ressources naturelles sous l'angle de l'évaluation des politiques publiques et de la prospective territoriale. Il est aujourd'hui chercheur en politiques agricoles et alimentaires à l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri).

**Laurent Auclair**

géographe, chargé de recherche à l'IRD, membre du LPED. Il travaille sur les espaces ruraux au Maghreb, dans le cadre d'une approche globale du système socio-écologique mettant en perspective les dynamiques environnementales et la transformation des pratiques, des normes et des institutions des ressources.

**Angela Barthes**

professeure en sciences de l'éducation à Aix-Marseille université (AMU) et chercheuse associée au LPED. Elle travaille sur les savoirs et les enjeux éducatifs du développement des territoires ruraux.

**Patrick Baudot**

démographe et écologue, maître de conférence à Aix-Marseille université (AMU), membre du LPED. Il travaille dans le domaine de l'écologie humaine.

**Mariam Benkhallouk**

doctorante du LMI MediTer en tourisme et patrimoine depuis 2014, inscrite à la faculté des Lettres et des Sciences humaines de Marrakech, sur le thème de l'entrepreneuriat féminin en zone rurale.

**Guillaume Benoit**

ingénieur agronome, ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts, membre du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER, Paris), membre de l'Académie d'agriculture de France et administrateur d'Échanges méditerranéens pour l'eau, la forêt et le développement. Il a appuyé, de 2006 à 2010, la réflexion prospective et stratégique du Maroc sur l'agriculture et le monde rural. Il est l'auteur/coordonateur du rapport de prospective du Plan Bleu sur l'environnement et le développement en Méditerranée (2005).

**Mohamed Berriane**

géographe, professeur retraité à l'université Mohammed V de Rabat. Ancien doyen de la faculté des Lettres et des Sciences humaine de Rabat, il a dirigé

l'équipe E3R de 1995 à 2014 et a été, de 2011 à 2015, le directeur pour la partie marocaine du LMI MediTer ; il est membre résident de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques. Il s'intéresse aujourd'hui à la question des mobilités, au tourisme en tant qu'activité génératrice de revenus, ainsi qu'au terroir et à sa pertinence comme unité spatiale de développement.

### **Julien Blanco**

forestier et ethno-écologue, doctorant du LMI MediTer (2011-2015). Il a soutenu sa thèse en décembre 2015, à l'école doctorale ABIES d'AgroParisTech (Paris), sur le fonctionnement des socio-écosystèmes à acacias de la bordure nord du Sahara (région de Guelmin).

### **Hanane Bouaabid**

doctorante du LMI MediTer depuis 2014, économiste et spécialiste en tourisme et patrimoine, inscrite à la faculté des Lettres et des Sciences humaines de Marrakech, sur le thème de l'articulation entre tourisme et artisanat.

### **Said Boujrouf**

géographe, professeur à la faculté des Lettres et des Sciences humaines, université Cadi Ayyad de Marrakech, directeur du Lerma. Il travaille sur les relations entre développement touristique et développement territorial.

### **Marc Coudel**

doctorant du LMI MediTer depuis 2012, inscrit à l'école doctorale ABIES de AgroParisTech (Paris). Il a soutenu sa thèse en octobre 2015 sur la dynamique écologique et sociétale des forêts de cèdres dans le Moyen Atlas marocain.

### **Didier Genin**

pastoraliste, chargé de recherche à l'IRD, membre du LPED. Il travaille sur les pratiques paysannes en matière de gestion pastorale et d'élevage dans une perspective de gestion durable des ressources naturelles.

### **Christelle Hély**

directrice d'études à l'EPHE, co-directrice de la thèse de Marc Coudel.

### **Hassan Kamil**

socio-anthropologue, professeur assistant à la faculté des Lettres et des Sciences humaines, université Cadi Ayyad de Marrakech, et membre associé au Lerma.

Il travaille sur les systèmes pastoraux et le développement rural du point de vue de l'anthropologie.

**Sana Kejjaji**

doctorante du LMI MediTer en tourisme et patrimoine depuis 2013, inscrite à la faculté des Lettres et des Sciences humaines de Marrakech, sur le thème de la patrimonialisation et de la mise en tourisme des gravures rupestres du Haut Atlas marocain.

**Mhamed Mahdane**

sociologue, professeur habilité à l'université d'Agadir, associé au LMI MediTer. Il travaille sur la gestion sociale des territoires hydrauliques.

**Geneviève Michon**

ethnobotaniste, directrice de recherche à l'IRD, membre de l'UMR Gred. Elle a été, de 2011 à 2015, la directrice pour la partie française du LMI MediTer. Elle travaille sur les savoirs locaux associés à la gestion des ressources et leur prise en compte par les politiques publiques.

**Bernard Moizo**

anthropologue, directeur de recherche à l'IRD, directeur de l'UMR Gred. Il travaille aujourd'hui sur l'impact de l'écotourisme sur les perceptions et les représentations identitaires des populations locales.

**Mohammed Naciri**

professeur émérite à la faculté des Lettres et Sciences humaines de Rabat et à l'Institut agronomique et vétérinaire. Ses principaux intérêts sont d'abord les études urbaines, sur le plan géographique, culturel et dans le domaine de l'intégration à la ville ; puis la géo-histoire, l'aménagement du territoire, l'étude des milieux montagnards (Alpes-Haut Atlas) et la gestion traditionnelle de l'eau ; enfin, le développement rural envisagé comme recherche-action.

**Mari Oiry Varacca**

post-doctorante associée au LMI MediTer, elle travaille sur les relations entre tourisme et construction des identités locales.

**Nada Oussoulous**

doctorante de l'équipe E3R et du LMI MediTer, inscrite depuis 2014 à la faculté des Lettres et des Sciences humaines de Rabat. Sa thèse porte sur le thème des résidents étrangers, le tourisme et le patrimoine dans le pays d'Ouarzazate.

**Bruno Romagny**

économiste, directeur de recherche à l'IRD, membre du LPED. Il travaille sur les bases politiques, sociales, et institutionnelles de la gestion des ressources.

**Thierry Ruf**

géographe, directeur de recherche à l'IRD, membre de l'UMR Gred. Il conduit ses recherches depuis plus de deux décennies sur le développement comparé des agricultures irriguées et la gestion sociale de l'eau.

**Mohamed Sabir**

hydrologue, professeur à l'École nationale forestière d'ingénieurs de Salé, associé au LMI MediTer. Il travaille sur les systèmes agroforestiers et l'hydrologie des territoires.

**Romain Simenel**

anthropologue, chargé de recherche à l'IRD, ancien membre du LPED, aujourd'hui rattaché à l'UMR Paloc. Il étudie les pratiques, savoirs et savoir-faire sur l'environnement et les terroirs, en contexte de développement, et les modes d'apprentissage culturel qui les véhiculent socialement.

**Ahmed Skounti**

anthropologue, professeur à l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine (Insap, Rabat), membre associé au Lerma, spécialiste des questions de patrimonialisation au Maroc, et consultant de l'Unesco sur les questions liées à la Convention du patrimoine culturel immatériel.

**Ouidad Tebbaa**

docteure en littérature française, professeure à la faculté des Lettres et des Sciences humaines, université Cadi Ayyad de Marrakech, membre associé au Lerma, ancienne doyenne de la faculté des Lettres et des Sciences humaine de Marrakech. Elle s'intéresse au patrimoine et à la question des femmes dans le développement.



# Liste des étudiants et stagiaires

qui ont contribué aux recherches,  
dont les résultats sont exposés  
dans cet ouvrage

## **Chapitre 2**

### **Céline Crochot**

« Pratiques d'exploitation sylvopastorale du frêne dimorphe dans le Haut Atlas marocain et estimation de sa valeur nutritive » (2014)

### **Soufiane Msou**

« Frêne dimorphe (*Fraxinus xanthylodes* var. *dimorpha*) : aspects fourragers et usages traditionnels dans des terroirs agroforestiers du Haut Atlas marocain » (2014)

## **Chapitre 3**

### **Anaïs Rondier**

« Gestion des *khettaras* d'Aït Aïssa Ou Brahim (vallée du Todgha, Maroc) : territoire, héritage et valorisation » (2014)

### **Rachid Khattou**

« Analyse de la gestion sociale de l'eau dans la vallée du Todgha : cas d'El Hart Morabidine (Maroc) » (2013)

### **Audrey Barbe**

« Territoire hydraulique oasisien dans l'arrière-pays d'Agadir : patrimoines hydrauliques et transformations actuelles des techniques et des institutions » (2012)

### **Stage collectif IRD/Supagro**

« Étude diagnostic des systèmes irrigués par les *khettarra* de la zone d'Aït Aïssa Ou Brahim. Entre modernité et traditions » (2013)

## **Chapitre 4**

### **Baptiste Gervaise**

« Esquisse de l'agroforesterie paysanne au Maroc. Les gestions paysannes et la politique forestière » (2013)

## **Chapitre 6**

**Audrey Crouzilles**

« Substances végétales et matières apicoles au Maroc » (2012)

**Morgane Salzar**

« Apprentissage et transmissions dans l'apiculture villageoise du sud marocain » (2012)

**Olivia Lapourré**

« Analyse de l'évolution d'un outil apicole à valeur productive en objet à valeur patrimoniale. Étude de cas : le rucher collectif d'Inzerki, commune rurale d'Argana, Maroc » (2014)

## **Chapitre 7**

**Siham Drissi**

« Rôle des spécificités locales dans le développement des territoires : le cas du cactus dans la région de Sidi Ifni » (2014)

**Miguel Genin**

« Effet des plantations de cactus sur la régénération de l'arganier au sud du Maroc » (2015)

## **Chapitre 8**

**Stage collectif E3R**

« Dans quelle mesure l'organisation des acteurs autour de la mise en patrimoine de l'architecture en terre à travers le tourisme contribue-t-elle à la dynamisation des sociétés et des économies oasiennes (cas de la moyenne vallée du Dadès) ? » (2014)

## **Chapitre 11**

**Elizabeth Thompson**

« *Implementation of Ecotourism for the Conservation of Natural Resources in Protected Areas: A Case Study of Talassemtane National Park, Chefchaouen, Morocco* » (2011)

**Imane Errahla**

« Tourisme rural et société civile au Maroc dans la région de Chefchaouen » (2013)

### **Stage collectif E3R**

« Le littoral méditerranéen et son arrière-pays, perspectives du développement du tourisme et des produits de terroir dans les provinces de Mdiq-Fnideq, Tétouan et Chefchaouen » (2013)

### **Chapitre 14**

#### **Céline Mermet**

« Le commerce équitable et l'indication géographique protégée de l'huile d'argane dans le sud-ouest marocain. Chronique des certifications d'une ressource naturelle au Sud » (2012)

#### **Nadia Zaouite,**

« Les ressources territoriales et les paniers de bien dans les projets touristiques. Quels enjeux pour quel développement humain dans les terroirs de l'arganier ? » (2012)

#### **Abdellah Machayi**

« La délocalisation des produits de terroir, cas de l'huile d'argan » (2013).

### **Stage collectif Istom**

« Analyse de la filière huile d'argan dans le sud de l'arganeraie marocaine » (2014)

### **Stage collectif AgroParisTech**

« Essor du secteur privé dans la filière argan : dynamiques socio-économiques et conséquences écologiques » (2015)

### **Chapitre 15**

#### **Imad-Eddine Cheddad**

« Festival des cerises de Sefrou : réalité et mythe autour des fondements agraires d'une fête urbaine » (2014)

#### **Selma Grabzi**

« Du festival au salon international des dattes d'Erfoud : continuité d'une tradition ou nouvelles formes de valorisation d'un produit oasien » (2014)



**Younes Kabbal**

« Le festival des roses de Kelaat Mgouna : une dynamique socio-économique autour d'une culture symbole » (2014)

**Bouchra Karroud**

« Le festival des amandiers à Tafraout et la reprise rurale dans une région aride du Maroc méridional » (2014)

# Liste des sigles et abréviations

ADA	Agence pour le développement agricole, <a href="http://www.ada.gov.ma/">http://www.ada.gov.ma/</a>
ADS	Agence de développement social
AFD	Agence française de développement
Anca	Association nationale des coopératives d'argane, <a href="http://www.anca-maroc.com/fr">http://www.anca-maroc.com/fr</a>
Anoc	Association nationale ovine et caprine, <a href="http://www.anoc.ma/">http://www.anoc.ma/</a>
Andzoa	Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier, <a href="http://www.andzoa.ma/">http://www.andzoa.ma/</a>
Amigha	Association marocaine de l'indication géographique de l'huile d'argane, <a href="http://www.argane-igp.org/">http://www.argane-igp.org/</a>
AOP	appellation d'origine protégée
CRT	Centre régional de tourisme
FAO	Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
Fimargane	Fédération interprofessionnelle marocaine de l'argane, <a href="http://fimar-gane.ma/fr/">http://fimar-gane.ma/fr/</a>
Fnadua	Fédération nationale des associations des ayants droit usagers de l'arganeraie (au sein de la Fimargane)
GIE	Groupement d'intérêt économique
GTZ/GIZ	coopération allemande
IG(P)	Indication géographique (protégée)
Inao	Institut national des appellations d'origine
INDH	Initiative nationale pour le développement humain
Inra	Institut national pour la recherche agronomique
LMI	Laboratoire mixte international
Oapi	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
Odco	Office de développement de la coopération
OMT	Office mondial du tourisme
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PAT	Pays d'accueil touristique
PCDA	Projet conservation et développement de l'arganeraie

PMV	Plan Maroc Vert
Pnud	Programme des Nations unies pour le développement , <a href="http://www.ma.undp.org/content/morocco/fr/home.html">http://www.ma.undp.org/content/morocco/fr/home.html</a>
Rarba	Réseau des associations de la réserve de biosphère arganeraie
SDOQ	Signes distinctifs d'origine et de qualité
SES	socio-écosystèmes
SMD	Souss-Massa-Drâa (région)
UCFA	Union des coopératives féminines d'argane, <a href="http://www.cooperative-argane.com/">http://www.cooperative-argane.com/</a>
UE	Union européenne
Unesco	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
Usaid	Coopération américaine

# Mots arabes et berbères souvent utilisés dans le texte

<i>Afyaches</i>	Fruit séché de l'arganier
<i>Agdal</i>	Mise en défens communautaire d'une partie de territoire, ou de ressources particulières
<i>Azaghar</i>	Parcours d'hiver dans le bas-pays
<i>Bled</i>	Village rural
<i>Beldi</i>	Du <i>bled</i>
<i>Cadi</i>	<i>Juge</i>
<i>Caïd</i>	Traditionnellement chef de tribu ou d'une confédération tribale ; aujourd'hui agent d'autorité représentant local du Ministère de l'Intérieur
<i>Caïdat</i>	Circonscription territoriale regroupant plusieurs communes rurales
<i>Cheik</i>	Chef de village, chef de fraction de tribu
<i>Chérif</i>	Descendant du prophète Mahomet
<i>Chorfa</i>	Pluriel de Chrif : personnage se prévalant d'une descendance d'un saint
<i>Chraa</i>	Juridiction musulmane
<i>Fquih</i>	Lettre, maître d'école coranique
<i>Jben</i>	Version marocaine du fromage frais, de vache, de brebis ou de chèvre
<i>Jemaa</i>	Assemblée villageoise constituée plutôt d'anciens, habilitée à prendre des décisions pour la gestion des biens collectifs
<i>Kasbah</i>	Citadelle et palais d'un souverain, parties hautes et fortifiées d'une ville.
<i>Khettara</i>	Galerie drainante amenant l'eau depuis des nappes phréatiques élevées vers un point plus bas
<i>Ksar</i> (pluriel <i>Ksour</i> )	Construction fortifiée en terre
<i>Makhzen</i>	Pouvoir central
<i>Moqaddem</i>	Représentant du pouvoir à l'échelon d'un quartier ou d'un village
<i>Moussem</i>	Rassemblement festif de pèlerins à la mémoire d'un saint
<i>Nouala</i>	Habitat paysan précaire sous forme d'hutte
<i>Orf</i>	Juridiction coutumière
<i>Oulema</i>	Pluriel de <i>alim</i> : savant religieux
<i>Ourti</i>	Jardin enclos, souvent planté en fruitiers

<i>Souk</i>	Marché hebdomadaire
<i>Ssilt</i>	Ruche cylindrique en roseau, typique du Sud marocain
<i>Taddart</i> (ou <i>tagrourt</i> )	Enclos. Ici : rucher
<i>Tahboucht</i>	Enclos de pierre destiné à protéger plusieurs tiges d'arbre
<i>Zaouia</i>	Désigne un édifice religieux musulman, (sanctuaire maraboutique), centre spirituel et social, ainsi que la confrérie et la communauté qui se structurent autour de lui









Imprimé au Maroc  
Dépôt légal Maroc : 2016MO3939  
Dépôt légal France : novembre 2016



## زيت أرغان Argan Oil Huile d'Argane

Longtemps connotée négativement, la notion de « terroir » est devenue un gage de qualité pour des produits agricoles et des paysages ruraux originaux. S'affranchissant des logiques marchandes, elle se nourrit aussi de l'idéologie du développement durable en intégrant des préoccupations sociales et environnementales.

Le succès du terroir dépasse aujourd'hui les frontières de l'Europe. Un nombre croissant de pays du Sud ont adopté l'idée que la valorisation des ressources locales et des patrimoines ruraux peut constituer l'un des grands chantiers de leurs politiques de développement.

À partir de l'expérience marocaine, les auteurs s'interrogent sur le succès du transfert au Sud de cette notion. Les politiques de terroir peuvent-elles contribuer à créer ou à consolider des filières et à redéfinir des produits locaux qui répondent aux exigences de qualité des consommateurs urbains ? Peuvent-elles générer au niveau local des projets intégrateurs qui valorisent la complexité bio-culturelle des lieux ? À quelles conditions le « terroir », associé à la mise en place des indications géographiques et au développement du tourisme rural, peut-il constituer un nouveau modèle de développement économique, social et territorial ? Quelle est la capacité des acteurs locaux à s'approprier des démarches qui restent pour l'instant impulsées par le haut ?

En raison de l'importance croissante des questions liées au changement climatique ou aux grands bouleversements socio-politiques, entre mobilité des hommes, des idées et des produits et souci de conservation des ressources et des cultures locales, cet ouvrage nous invite à penser cette mutation du terroir comme porteuse d'enjeux et de potentialités universelles.

**Mohamed Berriane** est géographe, professeur d'université, membre résident de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques et chercheur associé à l'Université d'Oxford. Il travaille sur les mobilités, dont le tourisme et les migrations et leurs rôles dans la génération de revenus et le développement local, ainsi que sur le terroir et sa pertinence comme unité spatiale de développement.

**Geneviève Michon** est ethnobotaniste, directrice de recherche à l'IRD. Elle travaille sur les savoirs locaux liés à la gestion des ressources naturelles et agropastorales, et sur leur prise en compte dans les politiques publiques et les projets de développement. Elle interroge aussi la question de la patrimonialisation des éléments des cultures rurales.

IRD  
44, bd de Dunkerque  
13572 Marseille cedex 2  
editions@ird.fr  
www.editions.ird.fr



28 €

ISBN IRD  
978-2-7099-2243-2  
ISBN Faculté de Rabat  
978-9981-59-336-7

